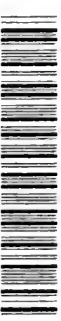


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



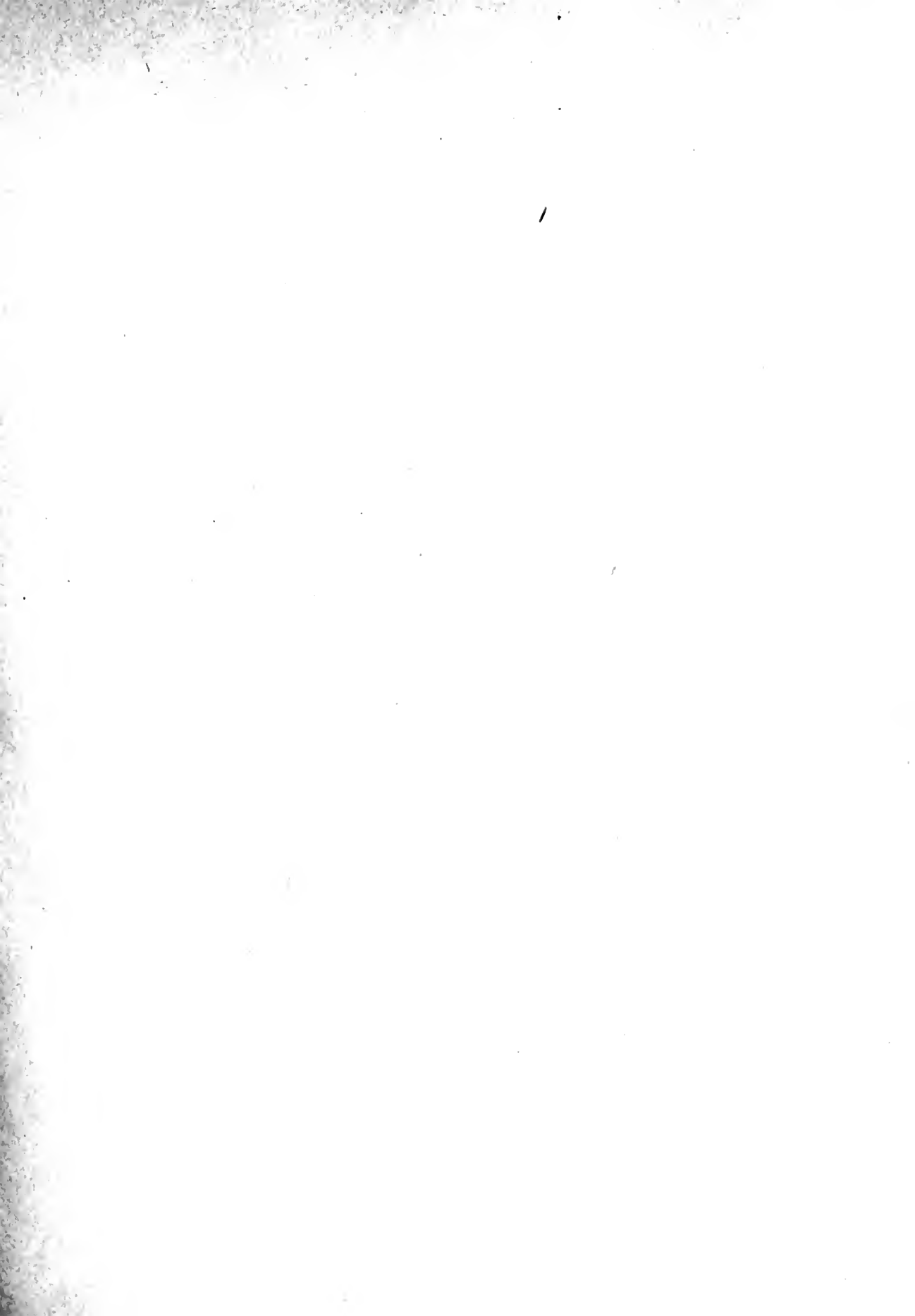
E 1921 01878248 2

Digitized by the Internet Archive  
in 2009 with funding from  
University of Ottawa

<http://www.archive.org/details/oeuvresdedescart03desc>









OEUVRES  
DE  
DESCARTES

---

CORRESPONDANCE

III

JANVIER 1640 — JUIN 1643

M. DARBOUX, de l'Académie des Sciences, doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, et M. BOUTROUX, de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, professeur d'histoire de la philosophie moderne à la Sorbonne, ont suivi l'impression de cette publication en qualité de commissaires responsables.



OEUVRES  
DE  
DESCARTES

PUBLIÉES

PAR

CHARLES ADAM & PAUL TANNERY

SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

---

CORRESPONDANCE

III

JANVIER 1640 — JUIN 1643

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS  
DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PARIS

LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE J. VRIN  
6, PLACE DE LA SORBONNE, 5<sup>e</sup>



# CORRESPONDANCE



# CORRESPONDANCE

---

CLXXXI.

REGIUS ET EMILIUS A DESCARTES.

Utrecht, janvier 1640.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*,  
T. II, p. 20-21, 21-22, 36-37 et 57.

Nous réunissons ici trois lettres dont Baillet parle à plusieurs reprises de telle façon qu'il est impossible de les séparer. Ce sont les lettres VIII et X de Regius à Descartes, et entre les deux, une lettre d'Emilius, numérotée IX comme faisant partie de la collection des lettres de Regius. Il y est question surtout de l'oraison funèbre de Renesi, prononcée à Utrecht le 18 mars 1639 (voir lettre CLIX, t. II, p. 528) et qui venait seulement d'être imprimée (A et B), puis de la querelle que Regius cherchait à Plempius, de Louvain (C), enfin des machinations de Voetius contre Regius à Utrecht (D).

- A « La principale louange que M. Emilius avoit à donner à l'illustre défunt (Renesi), étoit d'avoir eü assez de courage pour se défaire de l'autorité des Anciens et des Modernes qui l'avoient précédé, afin de rentrer dans la liberté que Dieu a donnée à nôtre raison pour se conduire dans la recherche de la Verité, qui est la seule Maitresse dont nous soyons obligez de nous rendre Sectateurs. C'étoit une résolution véritablement héroïque qui ne pouvoit convenir qu'à des esprits du premier ordre. Mais il falloit que M. Descartes, qui la luy avoit inspirée, comme à quelques autres personnes qui s'étoient attachées à luy dès le commencement de sa retraite en Hollande, fût le Directeur

de cette entreprise (en marge : Pag. 114 et suiv. des orais. d'Emil.). M. Emilius fit valoir avec beaucoup d'éloquence les grands progrès que M. Reneri avoit faits dans la connoissance de la Nature sous un Chef de cette qualité. Il rehausça de couleurs fort vives l'honneur et l'avantage que la Ville et l'Université avoient reçus de la disposition où s'étoit trouvé M. Reneri de pouvoir y enseigner les principes de la véritable Philosophie, qu'il prétendoit être demeurée inconnue au genre humain jusqu'à M. Descartes. L'Auditoire en parut persuadé (en marge : Lett. 10 MS. de Regius à Descartes), et les Magistrats, après avoir honoré ce discours de leur approbation, ordonnèrent qu'il seroit imprimé & publiquement distribué sous leur autorité, tant pour honorer la mémoire de leur Professeur, que pour donner des marques éclatantes de la reconnoissance qu'ils avoient du service important que leur avoit rendu M. Descartes en formant un tel Disciple. » (Baillet, II, 20-21).

- B « Il y avoit longtems que M. Emilius cherchoit à s'introduire dans la connoissance et la familiarité de M. Descartes. Les habitudes qu'il avoit eues autrefois avec M. Beeckman, Principal du Collège de Dort (en marge : Lettr. MS. d'Emil. à Descart. n. IX parmy celles de Regius), lui avoient découvert une partie de son mérite, et cet homme lui avoit inspiré une vénération profonde pour lui. Depuis la mort de M. Beeckman<sup>a</sup>, s'étant lié très étroitement avec M. Reneri, qu'il considéroit non seulement comme son Collègue, mais encore comme son Compatriote à cause du país de Liège qui leur avoit donné la naissance, il sentit augmenter extraordinairement la passion qu'il avoit conçue à Dort pour son esprit. La seule conversation de M. Reneri l'avoit rendu sectateur de ses opinions et serviteur de sa personne, jusqu'à ce que la lecture des ouvrages même de M. Descartes acheva de faire cette conquête pour la secte de la nouvelle Philosophie. A la mort de cet intime ami, il s'étoit trouvé d'autant plus honoré de la commission qu'il avoit reçue d'en faire l'oraison funèbre (en marge : V. les Lettr. de Reg. et d'Emil. à Descart.) qu'on avoit mieux secondé son inclination sans qu'il eût été obligé de la faire paroître, et sans se rendre par conséquent suspect de flaterie. Mais il benit sur tout la Providence, lors que le premier Magistrat de la Ville luy envoya ordre exprés de faire les éloges de M. Descartes et de la nouvelle Philosophie dans l'Oraison funèbre de M. Reneri. Ce qu'il considéra comme une faveur du Ciel, qu'il n'auroit jamais osé espérer quand il auroit eü la pensée de la solliciter. » (Baillet, II,

a. L.c 20 mai 1637.

21-22.) Baillet ajoute en marge et entre parenthèses : « *Les termes de l'unique Archimède de nôtre siècle, de l'unique Atlas de l'Univers, de confident de la Nature, de puissant Hercule, d'Ulyffe, et de Dedale, et plusieurs autres expressions figurées, dont il s'est servi dans son latin, ne luy sont venuës qu'au défaut de ce qu'il vouloit dire.* »

- C Baillet, après avoir rappelé le débat de 1638 entre Plempius et Descartes, et la façon dont Plempius en avait usé avec le philosophe en publiant son livre *De fundamentis Medicinæ* (voir t. I, p. 534-536, éclaircissements), continue ainsi :

« *M. Regius fut outré d'une conduite si malhonnête (en marge : Lettr. 10 MS. de Regius), et ayant confronté son livre avec les Réponses que M<sup>r</sup> Descartes avoit faites près de deux ans auparavant à ses Objections, il ne pût retenir l'indignation qui luy fit prendre la plume pour en marquer ses ressentimens à M<sup>r</sup> Descartes. Les couleurs qu'il donne dans sa lettre à l'ingratitude et à la mauvaise foy de M<sup>r</sup> Plempius sont si vives, qu'on ne peut les exprimer de sa langue en la nôtre sans entrer dans de semblables transports de colère contre une conduite si lâche. Il dit qu'à l'égard des endroits où M<sup>r</sup> Descartes découvroit les secrets les plus cachés de la Nature, & où consistoit la principale force de ses Réponses, Plempius a eü la malice de faire le muet, ou d'en omettre au moins la plus grande partie. Et que pour ceux qu'il rapporte, il les estropie et les mutile de telle manière qu'il en corromp entièrement le sens. Qu'à l'endroit où il traite de la circulation du sang, il se contente de rapporter simplement les difficultés, comme si on n'y avoit pas encore fait de réponses, quoique celles que M<sup>r</sup> Descartes y avoit données fussent très-convaincantes. Qu'à l'endroit où M<sup>r</sup> Descartes rapporte plusieurs causes qui jointes ensemble produisent le battement du cœur, Plempius n'en rapporte qu'une qui est la chaleur. Si M<sup>r</sup> Descartes, après avoir allégué les raisons nécessaires pour la conviction d'une chose, y en ajoute quelque autre moins nécessaire servant seulement à un plus grand éclaircissement de la chose, Plempius est assez de mauvaise foy pour ne s'attacher qu'à cette dernière raison, comme si elle avoit été donnée pour fondamentale ou essentielle; et laissant à supposer que ce seroit l'unique qui auroit été alléguée par M<sup>r</sup> Descartes, il s'étudie à la rendre ridicule : ce qu'il fait ordinairement dans les endroits qu'il ne comprend pas.* » Baillet, II, 36-37.)

- D « *L'impression de l'Oraison funèbre de M<sup>r</sup> Reneri, faite pour le commencement de l'année 1640 par l'ordre des Magistrats, avoit*

*encore aigri son esprit de nouveau (à Voetius), mais elle ne l'avoit pas découragé. Il avoit crié, au contraire, que, sous les acclamations publiques que l'on donnoit à M<sup>r</sup> Descartes, il pourroit agir plus sourdement et avec moins de soupçons contre luy (en marge : Lettr. MS. de Reg. 8 et 10. Lettr. d'Emil. à Desc., etc.). Mais pour venir à bout de cette entreprise, il falloit ruiner M<sup>r</sup> Regius. C'est à quoy il travailla de toutes ses forces, s'étudiant à rechercher dans ses leçons et ses écrits de quoy lui susciter un procès. » (Baillet, II, 57.)*

Sur l'origine de la guerre faite par Voetius à Régius, voir la lettre CLXIX ci-avant, du 14 juillet 1639, t. II, p. 568-569.

## CLXXXII.

## DESCARTES A MERSENNE.

29 janvier 1640.

1<sup>o</sup> Fac-simile de l'autographe, t. II de l'*Isographie des hommes célèbres* (Paris, Didot, 1828).

2<sup>o</sup> Texte de l'exemplaire de l'Institut, tome II, lettre 35, p. 203-207.

*L'Isographie ne donne en fac-simile que deux pages de l'autographe, celles qui correspondent à Clers., p. 202-203 (jusqu'à vers la fin de mars, ci-après p. 7, l. 9) et à Clers., p. 207-208 (à partir de : 1 Affin que ie vous mande, ci-après p. 14, l. 6), c'est-à-dire la première partie de la lettre et la dernière. Mais le reste a été corrigé, sur l'exemplaire de l'Institut, sans doute d'après l'original, les corrections des deux autres parties étant parfaitement conformes au texte du fac-simile. L'imprimé de Clerselier fournit, d'un bout à l'autre, nombre de variantes. Cette lettre était la 28<sup>e</sup> de la collection La Hire, n<sup>o</sup> (22) du classement de dom Poirier.*

Mon Reuerend Pere,

Il faut que ie commence ma lettre par la badinerie que M<sup>r</sup> Riuet vous auoit escrite<sup>a</sup>, puisque c'est par elle

3 M<sup>r</sup> Riuet] N.

a. Voir lettre CLXXIX, t. II, p. 636, l. 25.



que vous auez commencé la vostre du dernier Dec., & que ie vous die qu'il c'est trouué vn homme de ce pais si habile en l'art de Charlatan que, sans rien du tout sçauoir en Mathematiques, il n'a pas laissé de faire  
 5 profession de les enseigner & de passer pour le plus sçauant de tous ceux qui s'en meslent. Et ce, par la seule impudence de se vanter qu'il sçauoit tout ce qu'il auoit ouy dire estre ignoré par les autres ; & de faire des liures qui prometoient des merueilles au titre,  
 10 mais qui ne contenoient au dedans que des fautes ou des pieces derobées ; & de dire effrontement toutes sortes d'iniures a ceux qui luy contredisoient, & les prouoquer par gageures. En sorte qu'il ne se rencontroit personne qui luy osast resister, iusques a ce  
 15 qu'ayant enfin fait imprimer vn assez gros liure qu'il auoit continuellement promis depuis 6 ou 7 ans, vn ieune homme d'Vtrecht\* en a fait vn autre ou il a remarqué toutes ses fautes, & a decouuert toutes ses fourbes, & pour luy oster sa vieille pratique de vouloir  
 20 gager, il l'a auerti dans ce liure qu'il ne deuoit plus parler de gager, s'il ne deposedoit auparauant son argent entre les mains de quelque Professeur en Mathematiques, & que ce feroit pour les pau|ures, s'il le perdoit, & que, s'il faisoit autrement, on se mocqueroit de ses  
 25 brauades & qu'on verroit par la qu'il ne vouloit gager

1 Dec.] Decembre 1639. —  
 2 c'est] s'est. — 4 Mathematique.  
 — 7 impudence] hardieffe. —  
 11 dire effrontement] repliquer  
 sans raison. — 12 d'iniures] de  
 choses. — 15 enfin ayant. —  
 18 a *omis*. — 19 fourbes] fineses.

— 20 l'a auerti dans] a mis en.  
 — plus] point. — 21 s'il ne...  
 argent] qu'il n'eust deposé l'ar-  
 gent auparauant. — 22-23 Ma-  
 thematique. — 23 s'il le per-  
 doit] en cas qu'il perdist. —  
 24 &] ou.

qu'en paroles. Nonobstant cela, ce badin, n'ayant rien de mieux pour se defendre, a prouqué celuy d'Vtrecht a gager par vn deffi imprimé; a quoy l'autre repondit qu'il deuoit donc deposer son argent, & dire touchant quoy il vouloit gager & quels arbitres il en vouloit croire, car le Charlatan n'auoit rien fait de tout cela. Mais par apres il fut si sot que de mettre 600 ll. entre les mains du Recteur de Leyde & de faire vn 2 deffi, sans dire encore de quoy il vouloit gager ny quels arbitres il en vouloit croire. Celuy d'Vtrecht deposa auffy son argent & fit fommer le Charlatan par vn Notaire de specifier sur quoy il vouloit gager, &c. A quoy il ne voulut rien repondre sur le cham, mais, a 5 ou 6 iours de la, il fit imprimer vn 3 deffi ou il specifia vn point sur lequel il vouloit gager\*, mais sans nommer encore de iuges, car tous ces deffis estoient pour abuser le peuple & faire croire que c'estoit l'autre qui n'osoit gager & qui auoit tort. Or ce cherlatan ayant appris que celuy d'Vtrecht s'estoit serui de mon conseil en ce qu'il auoit escrit, il me nomma en son 3 deffi, & c'est ce qui a donné suiet a M<sup>r</sup> Riuet de faire

1 badin] mal-aiusé. — 1-2 rien de mieux] point d'autres armes. — 2 a prouqué] n'a pas laissé de prouquer. — 3 deffi] Ecrit. — 5 arbitres] Iuges. — 6 fait] déterminé. — 7 par apres] après ce second auertissement. — si sot] bien si Imprudent. — liu. — 8 après Recteur] de l'Vniuersité *aj.* — 2] second. — 9-10 arbitres] Iuges. — 10 en *om.* — Celuy d'Vtrecht] L'autre. —

11 après &] le *aj.* — le Charlatan *omis.* — 12 &c] & quels Iuges il vouloit croire. — 13 il] le Charlatan. — 13-14: 5 ou 6] cinq ou six. — 14: 3] troisième. — 15 vn... lequel] vne chose pour laquelle. — mais *om.* — 16 de] les. — 16-18 car... ayant] & pource qu'il auoit. — 20 avant ce] tout *aj.* — escrit] fait. — son 3] ce troisième. — 21 & c'est *omis.* — M. Riuet] Monsieur N.

fon conte. Depuis ce tems la on a fait tout ce qu'on a  
 pû pour luy faire reconnoistre quelques arbitres, car  
 les iuges ne sont point icy de droit pour les gageures,  
 & on l'a tellement engagé peu a peu, qu'il ne peut  
 5 manquer d'estre condamné. Et les curateurs des pau-  
 ures ont fait arest de son argent, mais pource qu'on  
 luy a donné vn mois de tems pour escrire ses defenses  
 & vn mois aux iuges pour les examiner, il ne peut  
 estre tout a fait condamné que vers la fin de Mars.

10 Pour le Liure Anglois touchant les Declinaisons de  
 l'Ayman<sup>a</sup>, ie ne voy point qu'on y puisse appuyer  
 grand fondement; & au lieu de trois obseruations,  
 i'en voudrois mille, auant que de m'y assurer entiere-  
 ment, à cause qu'il ne faut presque rien pour les faire  
 15 varier.

| Je ne m'arreste pas fort aussi au Liure nommé *le  
 Tresfor Infiny*, qui sera peut-estre comme le moyen de  
 deuenir riche de la Pallu<sup>b</sup>. Pour les trois Postulata

2-3 luy... gageures] faire  
 qu'il se soumit à quelques Iu-  
 ges. — 5 manquer] éviter. —  
*après* Et] outre qu'on a veu  
 clairement par ses subterfuges,  
 qu'il ne vouloit gager que de  
 paroles, *aj.* — 6 arest de] ar-  
 rester. — *après* argent], car c'est  
 pour eux qu'il est déposé *aj.* —  
 7 de tems *omis.* — 8 iuges] Ar-  
 bitres. — les examiner] donner  
 leur Sentence. — 9 *après* fin] du

mois *aj.* — 10 Pour le Liure...  
*Texte de l'Institut.* — 12 &...  
 de] car. — *après* obseruations]  
 ne suffisent pas pour cela, & *aj.* —  
 13 i'en voudrois] il en faudroit  
 plus de. — de] ie. — assurer]  
 assurasse. — 13-14 entierement  
*om.* — 14 ne *om.* — presque rien]  
 fort peu de chose. — 14-15 les...  
 varier] changer ces declinai[s]ons.  
 — 18 trois *omis.*

a. Voir plus loin lettre du 1<sup>er</sup> avril 1640, p. 46, et l'*éclaircissement*.

b. LA PALLU. Descartes avait bien écrit ainsi, pour PALISSI, comme il en  
 ovient, lettre du 11 mars 1640 (ci-après p. 37, l. 23).

du Mathematicien de la Fleche, ie ne croy pas que personne refuse de les receuoir, si ce n'est qu'il leur donne quelque interpretation equiuoque & non attendue.

l'ay veu l'Imprimé de Chorez<sup>a</sup>, mais ie ne puis rien coniecturer de son inuention, sinon que ce sera vne  
5  
Charlatanerie, qui ne fera point en effet ce qu'il dit, mais seulement en apparence. l'ay sceu, il y a long-temps, toutes les Experiences de l'Ayman dont vous m'écriuez, & puis aisement donner raison de toutes  
10  
dans mon Monde; mais ie tiens que c'est vne extrauagance de vouloir expliquer toute la Physique par l'Ayman.

Ie ne croy pas vous auoir iamais écrit que le Solide de la Roulette<sup>b</sup> ne se peut donner; car ie ne me souuiens point de l'auoir iamais cherché, & ie iuge, au  
15  
contraire, qu'il est aisé à trouuer. Mais ie fais si peu d'estat de toutes ces questions particulieres, & dont ie ne voy point d'usage, que ie serois marry d'y employer vn seul moment.

Ie ne voy aucune difficulté en ce que vous proposez  
20  
contre la force des Reffors : car il ne peut y auoir deux torrens de Matiere subtile, qui aillent à l'encontre

1 la Fleche] France, *Omnis Angulus retilineus est diuisibilis in duos Æquales; Ad omnem reclam per Punctum quodcunque duci potest Perpendicularis; Omni rectx per Punctum quod-*

*cunque duci potest Parallela . — 3 equiuoque... attendue]. fort differente de l'ordinaire. — 5 ce sera vne] c'est quelque. — 6 ne fera] n'est. — ce] telle.*

a. Voir plus loin lettre du 11 mars 1640, p. 42, l. 13.

b. Voir t. II, p. 395, l. 20-23.

c. « Ces trois lignes latines n'étoient pas dans l'original de M. de La Hire. » (Note de l'exemplaire de l'Institut.)

l'un de l'autre, & de quelque costé que cette Matière subtile entre dans les pores d'un arc ou ressort, si elle les rencontre avoir vne figure forcée, qui ne luy donne pas si libre passage que leur figure ordinaire, elle fait effort pour les remettre en cette figure ordinaire<sup>a</sup>.

Pour les Lunettes, ie voy bien, par la lettre de Monsieur du Maurier, qu'il promet beaucoup; mais ie n'en attens pourtant rien que de Monsieur de Beaune<sup>b</sup>.

- 10 Le viens de reuoir mes Notes sur Galilée, où ie n'ay veritablement pas dit que les cors qui descendent ne passent pas par tous les degrez de tardiueté; mais i'ay dit que cela ne se peut determiner sans sçauoir ce que c'est que la Pesanteur, ce qui signifie le mesme<sup>c</sup>.
- 15 Pour vostre instance du Plan Incliné, elle prouue bien que toute viteffe est diuisible à l'infyn, ce que i'accorde; mais non pas que, lors qu'un cors commence à descendre, il passe par toutes ces diuisions. Et quand on frappe vne boule auéc vn mail, ie ne croy pas que
- 20 vous pensiez que cette boule, au commencement qu'elle se meut, aille moins viste que le mail; ny enfin que tous les cors qui sont pouffez par d'autres, manquent à se mouuoir, dés le premier moment, d'une viteffe proportionnée à celle des cors qui les meuuent.
- 25 Or est-il que, selon moy, la Pesanteur n'est autre

2-3 si elle *omis*. — 3 rencontrant. — 11 veritablement *omis*. — après dit] expressément *aj*.

— 18 ces] *ses*. — Et *omis*. — 23 après moment] qu'ils se meuuent *aj*.

a. Cf. t. II, p. 626, art. 1, et p. 635, art. 6.

b. Voir t. II, p. 633, l. 18-20.

c. Cf. t. II, p. 385, l. 7-11; mais, par contre, voir t. II, p. 399, l. 3-6.

chose unon que les cors terrestres sont pouffez reellement vers le Centre de la Terre par la Matière subtile, d'où vous voyez aisément la conclusion. Mais il ne faut pas penser, pour cela, que ces cors se meuvent au commencement si viste que cette Matière subtile ; car elle ne les pouffe qu'obliquement, & ils sont beaucoup empeschez par l'air, principalement les plus legers. 5

Je m'étonne de ce que vous n'auiez pas encore ouy qu'on peut mieux aplatir vne bale de plomb avec vn marteau, sur vn Couffin ou sur vne Enclume suspenduë & qui peut ceder au coup, que sur vne Enclume ferme & immobile ; car c'est vne experience fort vulgaire. Et il y en a vne infinité de semblables, dans les Méchaniques, qui dépendent toutes du mesme fondement : à sçauoir, ce n'est pas assez, pour platir vne bale de plomb, que de la fraper avec beaucoup de force, mais il faut aussi que cette force dure quelque temps, afin que les parties de cette bale ayent loisir cependant de changer de situation. Or quand cette bale est sur vne enclume ferme, le marteau rejallit en haut, quasi au mesme instant qu'il l'a frapée, & ainsi n'a pas le loisir de l'aplatir tant que si l'enclume ou autre cors qui soutient cette bale, cedant au coup, fait que le marteau demeure plus long-temps appuyé de contre<sup>a</sup>. 10 15 20 25

1-2 reellement] directement.  
— 2-3 par la matiere subtile  
*omis*. — 16 pour platir] de fraper. — 17 que de la fraper *omis*.

— après force] pour l'aplatir  
*aj.* — 24 soutient] est sous. —  
25 que le marteau] qu'il. —  
26 de contre] contre elle.

a. Voir t. II, p. 631, l. 18-23.

Lors que ie vous ay mandé<sup>a</sup> que, s'il n'y auoit que l'air qui empeschast la pierre de descendre, elle deuroit aller plus vifte, ou aussi vifte, au commencement qu'à la fin, i'ay mis de | descendre d'une infinie viteffe.

5 Car ie n'ay écrit cela que pour refuter l'opinion de celuy<sup>b</sup> qui dit que, si vne pierre descendoit dans le vuide, elle iroit d'une infinie viteffe, & que, dans l'air, c'est seulement l'empeschement de l'air qui la retarde. Or posant que la pierre ait cette inclination à

10 descendre d'infinie viteffe, dès le commencement qu'elle se meut, l'augmentation qui, selon Galilée, & aussi selon moy à peu près, se fait en raison double des temps, n'a aucun lieu; & ainsi, pour monstrier l'absurdité de l'antecedent, i'ay dit que cette conse-

15 quence absurde en deuoit suiure.

L'imagination de ceux qui disent qu'un boulet de canon tiré contre vne muraille ne la touche pas, me semble ridicule.

On ne peut comparer la force d'une presse avec

20 celle de la Percussion<sup>c</sup>, que par les effets: car la presse peut agir tousiours également pendant un long-temps, au lieu que la force de la percussion dure fort peu, & n'est iamais égale deux momens de fuite. Mais ne croyez pas que l'air intercepté, qui entre dans les

6 que si vne] qu'une. — des- à peu près aussi. selon moy, la  
 cendant. — 7 elle *omis*. — l'air] fait aller. — 23 deux momens]  
 nostre Air. — 12 aussi... se fait] un moment.

a. Voir t. II, p. 632, art. 4.

b. Mydorge. Voir t. II, p. 592, l. 20; cf. p. 618, l. 25.

c. Cf. t. II, p. 630, art. 1, et une remarque de Mersenne, dans l'*éclaircissement*, lettre CCX ci-après (*Clers.*, II, 259-260).

pores des cors frapez, ait aucun grand effet : ce n'est qu'une pure imagination de ceux qui, ne voyant pas les vraies causes, les cherchent où il n'y a aucune apparence de les trouver ; comme aussi lors qu'ils disent, *in motu projectorum*, que c'est l'air qui fait durer le mouvement. *Nugæ*. 5

Pour concevoir que la différence qui est entre le Marbre blanc & le noir<sup>a</sup>, a du rapport avec celle qui est entre une table toute nue & une table couverte d'un tapis, il faut sçavoir que le marbre noir a bien à peu près les mêmes parties que le blanc, mais qu'il en a d'autres avec cela, qui sont beaucoup plus molles ou déliées, & qui sont celles qui le rendent noir : en sorte qu'il diffère du blanc, comme une pierre ponce dont tous les pores sont, par exemple, remplis de poix 10 liquide, & une pierre ponce qui n'a rien que de l'air dans ses pores. Et vous concevez bien que des grains de sable, poussés contre cette dernière, se réfléchiront, au lieu qu'étant poussés contre l'autre, leur mouvement fera amorti par la mollesse de la 20 poix.

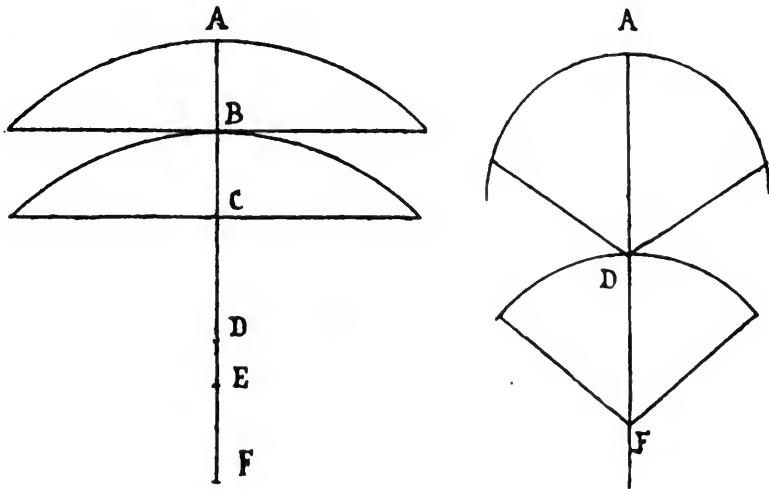
| L'invention de bander plusieurs Arcs tout à la fois n'a rien du tout d'admirable ; car bien qu'il ne faille pas plus de force, *intensivè*, pour en bander mille que pour un, il en faut toutesfois mille fois plus, *extensivè*. 25 Car, par exemple, si je bande le seul Arc BC, le haut de cet Arc étant arrêté au point B, je dois seule-

12-13 ou déliées *omis*. — 14 et 16 Pierre de Ponce. — 25 pour en bander un.

a. Cf. t. II, p. 590, art. 1 ; p. 618, l. 10 ; p. 632, art. 3.

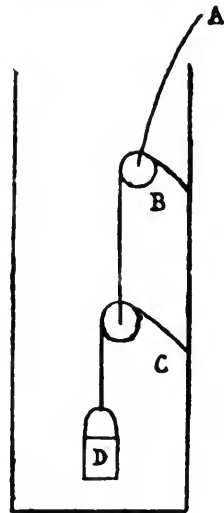


ment tirer la corde C iufques à E; mais fi ie veux bander les deux Arcs AB & BC tout d'vn coup, il faut que



le haut du premier foit attaché au point A, & que B, le haut du fecond, foit feulement attaché à la corde B, en forte que, tirant la corde C, ie la  
 5    faffe descendre iufques à F, & le haut de l'arc iufques à D, &c.

L'inuention de tirer de l'eau fort vifte, avec des cordes & des poulies, est fort vulgaire, mais on y perd  
 10    autant de la force qu'on y gagne du tems. Soit, par exemple, le feau D pendu à vne corde qui est attachée au point C, & passée dans vne poulie qui pend à vne autre corde attachée  
 15    au point B & passée derechef dans vne poulie qui pend à la corde A, laquelle corde A B



6-7 & le haut de l'arc] & B.    force. omis ainsi que la figure  
 — 8 à 3, p. 14, L'inuention...    en marge.

estant tirée, on fasse monter le seau quatre fois aussi viste qu'à l'ordinaire; mais il y faudra aussi quatre fois plus de force<sup>a</sup>.

Voilà tout ce que j'ay trouué à répondre à vos lettres.

1. Afin que ie vous mande aussi quelques nouvelles, ie vous diray que, la nuit qui a fuiui le iour des Roys cete année, il a fait icy vn vent si estrange qu'il a arraché plusieurs arbres, renuersé plusieurs moulins, cheminees, &c.; & ie croy que, si c'eust esté en esté, que les arbres ont des feuilles, il n'en eust laissé aucun en tout le país, & toutefois j'ay ouy dire qu'a 10 ou 12 lieues d'icy, dans la mer, il n'y auoit pour lors aucun orage.

2. Il y a vne ville en Zelande nommee Veeren ou Terueer, qui a depuis quelques années souffert beaucoup d'incommodité de la mer, laquelle en a fait abismer ou emporté plusieurs maisons, & la cause de ce defastre estoit vn banc de sable qui estoit au deuant, & faisoit que l'eau de la mer prenoit son cours vers la ville: or M<sup>r</sup> de Zuylichem m'a dit, il y a 8 iours, que ce banc de sable a disparu subitement, en sorte que la

6 *Texte de l'autographe.* — 1.] Mais. — 9-10 renuersé... &c.; &] nonobstant qu'ils n'ayent maintenant aucunes feuilles. — 11 en esté] l'Esté. — que les arbres] qu'ils. — 12-13 toutefois... ou 12] neantmoins à dix ou douze. — 13-14 il... lors] j'ay ouy dire qu'il n'a fait alors. — 15 *Le chiffre*

2, répété en marge et devant Il y a, dans l'autographe, manque dans Clers.; de même le chiffre 3, ci-après l. 3, p. 15. — Veeren ou om. — 16 depuis... années] cy deuant. — 17 incommoditez. — 17-18 en a emporté, ou fait abismer. — 19 au] là. — 21: 8] huit. — 22 de sable om.

a. Cf. t. II, p. 631, art. 2.

mer est maintenant tres profonde en l'endroit ou il estoit.

3. Hortensius, estant en Italie il y a quelques années<sup>a</sup>, se voulut mesler de faire son horoscope, & dist  
 5 a deux ieunes hommes de ce pais, qui estoient avec luy, qu'il mourroit en l'an 1639, & que, pour eux, ils ne viuroient pas long tems apres. Or luy estant mort cet esté, comme vous sçauvez, ces deux ieunes hommes en ont eu telle apprehension, que l'vn d'eux est desia  
 10 mort; & l'autre, qui est le fils de Heinsius, est si languissant & si triste, qu'il semble faire tout son possible affin que l'astrologie n'ait pas menti. Voyla vne belle science, qui sert à faire mourir des personnes qui n'eussent pas peut estre esté malades sans elle.

15 Vous verrez ce que i'escris a M<sup>r</sup> Meiffonnier<sup>b</sup>. Sa lettre le represente bien plus honneste homme que les titres du liure qu'il m'a enuoyez<sup>\*</sup>; car il y mesle tant d'Astrologie, de chiromencie & autres telles niaiseries, que ie n'en puis auoir bonne opinion. L'apprehende pour vous le voyage d'Italie, que vous voulez  
 20 faire en esté, car il me semble qu'il vaudroit bien mieux le faire au commencement de l'hyuer : ie suis,

Mon Reuerend Pere,

Vostre tres humble &  
 25 tres affectionné seruiteur,

DESCARTES.

Du 29 Ian. 1640.

14 peut-estre pas. — *après sans elle*]. Je suis, *aj.*; *tout le reste omis*.

a. Voir t. II, p. 570, l. 6, et l'*éclaircissement*, p. 574.

b. La lettre CLXXXIII ci-après.

Page 5, l. 17. — « Le jeune homme d'Utrecht », dont parle Descartes, est Jacobus A.<sup>a</sup> Waessenaer (ou Wassenaer). Il était arpenteur à Utrecht. Conseillé et dirigé par Descartes, il avait répondu au « gros livre » de Stampioen, la *Nieuwe Stel-Regel*, par les *Aenmerkingen* mentionnées t. II, p. 612, *éclaircissement*.

A ces deux ouvrages principaux s'en ajoutent bien d'autres, opuscules et pamphlets; la liste totale, dressée par Bierens de Haan, ne compte pas moins de seize numéros (*Historisch-literarische Abtheilung d. Zeitschr. f. Math. u. Phys. XXXII, 5, p. 170-172*). Nous en avons cité déjà quelques-uns à propos de la lettre CLXXV ci-avant, à Huygens (t. II, p. 611-612). Voici maintenant les trois défis de Stampioen, avec la réponse de Waessenaer à l'un d'eux.

1° DAGH-VAERD-BRIEF, *Gesonden aenden Student van Padua, anders genaemt Iacob à Waessenaer. Eensdeels : op dat hy zijn beloften mainti-neert. Ten anderen : op dat hy bewijst het gene van hem geschreven is, tegen den nieuwen STEL-REGEL van Iohan Stampioen de Jonge* (2 pp., 4°). La lettre était signée : *Mevrouwe de Waerheyt haren vriendt, ende onder-danighsten Dienaer* JOHAN STAMPIOEN DE JONGE<sup>b</sup>. Ce premier défi date du commencement d'octobre.

2° ANTWOORDE IACOBI A WAESSENAER, *op den Dagh-vaerd-Brief van Ian Stampioen de Jonge* (5 pp., 4°).

3° TWEEDEN DAGH-VAERD-BRIEF, *gesonden aenden Student van Padua, anders ghenoumt Iacob a Waessenaer, etc.*, comme ci-devant (4 pp., 4°). Date de ce second défi, 5 novembre 1639, le jour même où Stampioen déposa la somme de 600 florins entre les mains du Recteur Dedel (voir t. II, p. 600 et p. 615, *éclaircissement* sur p. 609, l. 4).

4° DERDE DAGH-VAERD-BRIEF, etc. Date de ce troisième défi, 15 nov. 1639. Descartes, qui jusqu'alors ne s'était pas fait faute d'intervenir *inco-gnito*, ne fut mis en cause et son nom prononcé que dans cet écrit. Nous avons vu toutes les difficultés qu'il y eut à constituer des arbitres, Golius et Schooten, ainsi que Berlicom (lettre CLXXX ci-avant, de Huygens à Descartes, t. II, p. 639). Voir, pour la suite de cette affaire, lettres du 1<sup>er</sup> février 1640 à Waessenaer, du 3 avril à Golius, etc.

Page 6, l. 15. — « V. la gageure parmy les fragmens qui sont a la fin de cet ouvrage. » (*Note en marge de l'exemplaire de l'Institut.*) Nous

a. Sic d'après l'autographe de Descartes; voir plus loin p. 21, l. 6, et p. 28, l. 17. Mais presque partout ailleurs, devant le nom Waessenaer, « A » semble bien être la préposition latine, substituée à la néerlandaise « Van ».

b. Assignation envoyée à l'étudiant de Padoue, autrement nommé Jacob de Waessenaer, d'une part, pour qu'il maintienne ses engagements, de l'autre, pour qu'il démontre ce qu'il a écrit contre la Nouvelle Méthode de Jan Stampioen le Jeune. — A Madame la Vérité, son ami et très humble serviteur, Jan Stampioen le Jeune.

avons vu dans l'*Introduction* (t. I, p. LIX) que cette pièce avait encore été classée par dom Poirier, avec ce numéro et ce titre : « 74. Le sujet » d'une gageure en 1639 entre 2 mathématiciens de Hollande (écriture de » Descartes). » Elle n'a pas été retrouvée.

Page 15, l. 17. — On peut juger de ces titres (Descartes ne parle pas d'autre chose, et peut-être le livre ne fut-il jamais imprimé), par la lettre suivante, que Meyssonnier avait écrite de Lyon au P. Mersenne, le 25 janvier 1639 (*Lettres MSS. à Mers.*, Bibl. Nat., fr. n. a. 6206, f. 172 et 173, ou p. 334-336) :

Il le remercie « de la peine qu'il vous a pleu de prendre, a voir les deux » cayers de mon *Pentagone* », et lui envoie le troisième.

« Vous y lirés la varieté des inuentions que la curiosité des hommes » a fait naistre, pour establir quelque certitude aux conjectures » des choses cachees; et auouerés avec moy, comme je pense, que, pour » estre bon medecin, il faut sçauoir quelque chose du ciel, et par dela » l'ordinaire de ceste Medecine qui naist en moins d'une couple d'annees » dans des esprits qui croient de pouuoir comprendre tous les secrets de » la nature humaine, sans avoir conferé avec Platon, Pytagore, Ptolomee, » ny Paracelse... »

« Je vous enuoyeray... la derniere (pièce), qui contient, si ie ne me » trompe, les moyens les plus abbrez, les plus certains et les plus secrets, » de guerir les maux des hommes, et de denouer les attaches des plus » facheuses incommodités, non seulement par le regime de vie ordinaire, » chirurgie, et pharmacie, mais aussi par les voies magnetiques, tirees et » demonstrees naturellement de la force des principes par les effects du » ciel, par les parties de l'homme mesme, en telle sorte que d'un commun » consentement, les cinq, L'ARCHETYPE, le firmament, les planettes et » les elemens, l'homme, influens du premier, confluent toujours en un » mesme point pour la guerison et conseruation de l'homme, qui est » l'abbregé des œuvres de DIEU. »

Meyssonnier parle, dans cette même lettre à Mersenne, d'un traité latin qu'il a fait « des causes de la peste », d'autres « de la goutte », « du vin », d'un autre encore non achevé « des Principes ou ie traite des causes des » qualités qui sont en vostre liure de *causis sonorum* ».

L'abbé Jacques Perneti, t. II, p. 92, de ses *Recherches pour servir à l'histoire de Lyon, ou les Lyonnois dignes de mémoire* (2 vol. in-12, 1757), s'exprime ainsi : « Sa Belle Magie ou Science de l'esprit, son introduction à la Philosophie des Anges, sa traduction de la Magie naturelle de Porta, font plus de tort à Meyssonnier que son Cours de Médecine et sa Pharmacopée abrégée ne lui feront d'honneur. »

## CLXXXIII.

## DESCARTES A MEYSSONNIER.

[29 janvier 1640.]

COPIE MS., Bibl. Nat., MS. fr. n. a. 5160, f. 65.

*Sans nom ni date dans Clerselier, tome II, lettre 36, p. 208-210; sans date dans la copie MS. Mais cette lettre a été écrite en même temps que la précédente (voir ci-avant p. 15, l. 15). L'exemplaire de l'Institut nous apprend que le texte imprimé avait déjà été collationné sur « la 72 de M. de la Hire », qui n'est autre que la copie sus-indiquée; le 7 était d'abord un 1, qu'on a facilement changé en 7; cette pièce a donc été la 12<sup>e</sup> (cote qu'elle porte toujours) avant d'être comptée pour la 72<sup>e</sup>: voir notre Introduction, t. I, p. LII. Les additions et corrections faites sur cet exemplaire sont exactes, sauf quelques-unes pour lesquelles l'annotateur donne cet avertissement (en marge, p. 209): « dans toute cette lettre, dans l'original, au lieu de dans, il y a en »; un autre annotateur avait, en effet, rayé tous les en et écrit dans à la place: il a remplacé de même nous n'oyons par nous n'entendons (p. 19, l. 18).*

*La copie, au reste, n'est pas complète. Elle porte pour titre: Extrait d'une lettre de Monsieur Des Cartes escripte a Mons<sup>r</sup> Meyssonnier Medecin de Lion, et commence: Mon opinion (ci-après, p. 19, l. 12). De plus, le copiste, après cete glande (l. 13) a ajouté en interligne: nommée conarion; Mersenne, au contraire, a inscrit de sa main, au haut de la copie: De la glande pineale. Enfin, l'Extrait ne comprend pas la souscription: Je suis, etc. (p. 21, l. 2-5). Dom Poirier l'a classé sous le n<sup>o</sup> (77).*

*La réponse de Meyssonnier, perdue comme la première lettre qu'il avait écrite à Descartes, fut adressée en Hollande par Mersenne le 10 mars 1640. Voir ci-après, lettre du 1<sup>er</sup> avril, page 47, l. 13 et suiv.*

Monfieur,

l'eusse esté le premier à vous écrire, si i'eusse eu le bien de vous connoistre pour tel que vous vous décri-

uez en la lettre que vous m'avez fait la faueur de  
 m'enuoyer; car la recherche de la verité est si neces-  
 faire & si ample, que le trauail de plusieurs milliers  
 d'hommes y deuroit concourir : et il y a si peu de per-  
 5 sonnes au monde qui l'entreprennent à bon escient,  
 que ceux qui le font se doiuent d'autant plus | cherir  
 les vns les autres, & tâcher à s'entr'aider en se com-  
 muniquant leurs obseruations & leurs pensées, ce que  
 ie vous offre de ma part avec toute forte d'affection.  
 10 Et afin de commencer, ie répondray icy à ce qu'il vous  
 a pleu me demander, touchant l'vsage de la petite  
 glande nommée *Conarion* \*. A sçauoir, mon opinion  
 est que cete glande est le principal siege de l'ame, &  
 le lieu ou se font toutes nos pensées. La raison qui me  
 15 donne cete creance est que ie ne trouue aucune partie  
 en tout le cerueau, excepté cele la seule, qui ne soit  
 double; or est-il que, puis que nous ne voions qu'une  
 mesme chose dès deux yeux, ny n'oyons qu'une mes-  
 me voix des deux oreilles, & enfin que nous n'auons  
 20 iamais qu'une pensée en mesme temps, il fault de ne-  
 cessité que les especes qui entrent par les deux yeux,  
 ou par les deux oreilles &c., s'aillent vnir en quelque  
 partie du corps pour y estre considérées par l'ame;  
 or il est impossible d'en trouuer aucun autre<sup>a</sup>, en toute  
 25 la teste, que cete glande; outre qu'ele est scituée le plus  
 a propos qu'il est possible pour ce subiet, à sçauoir au

22 &c. *omis.* — 23 partie du &. — 26 pour ce suiet qu'il est  
 corps] lieu. — y *omis.* — 24 or] possible.

a. *Sic* dans la copie; Descartes a probablement, par inadvertance, con-  
 servé *aucun* d'après sa minute, après avoir changé *lieu* en *partie du corps*.  
 — L. 23, la copie porte *considérée* au singulier.

milieu, entre toutes les concautez; & elle est souf-  
 tenue & enuironée de petites branches des arteres  
 carotides, qui aportent les espritz dans le cerueau.  
 Mais pour les especes qui se conseruent dans la memoire, ie n' imagine point qu'elles soient autre chose 5  
 que comme les plis qui se conseruent en ce papier,  
 apres qu'il a esté vne fois plié; & ainfy ie crois qu'elles  
 sont principalement receues en toute la substance du  
 cerueau, bien que ie ne nye pas qu'elles ne puissent 10  
 estre auffy en quelque façon en cete glande, sur tout  
 en ceux qui ont l'esprit plus hebeté : car pour les  
 espritz fort bons & fort subtilz, ie crois qu'ilz la doib-  
 uent auoir toute libre a eux & fort mobile; comme  
 nous voions auffy que dans les hommes elle est plus 15  
 petite que dans les bestes, tout au rebours des autres  
 parties du cerueau. Ie crois auffy que quelques vnes  
 des especes qui seruent a la memoire peuuent estre  
 en diuerfes autres parties du corps, comme l'habitude  
 d'un Ioueur de lut n'est pas seulement dans sa teste,  
 mais auffy en partie dans les muscles de ses mains, &c. 20  
 Mais pour les effigies des petitz chiens, qu'on dit  
 paroistre dans l'vrine de ceux qui ont esté mordus par  
 des chiens enragez, ie vous aduoüe que i'ay tousiours  
 creu que s'estoit vne fable, & si vous ne m'asseurez de  
 les auoir veues bien distinctes & bien formées, i'auray 25  
 encore maintenant de la peine a les croire, bien que,  
 s'il est vray qu'elles se voient, la cause en puisse en  
 quelque façon estre rendue, ainfy que celles des mar-

2 de] des. — 4 dans] en. — 6 ce] du. — 11 plus] le plus. — 13 a eux *omis.* — 16-17 vnes des *omis.* — 21 les] ces. — des] de. — 24 s'estoit] ce fust. — que *ajouté avant si.* — 28 celle.



quès, que les enfans reçoient des enuies de leurs  
meres<sup>a</sup>. Je suis,

Monfieur,

Vofre tres-humble & tres-acquis  
feruiteur, DESCARTES.

5

Page 19, l. 12. — Sur cette question de la glande *conarion*, nous avons deux lettres curieuses à Mersenne, l'une de Villiers, médecin de Sens, et l'autre de Meyssonnier, qui répond à Villiers. Toutes deux furent communiquées à Descartes, et nous les citerons comme *éclaircissements* d'une lettre ci-après, du 30 juillet 1640, lorsque le philosophe y répondra (Clers., II, 229 et 231).

## CLXXXIV.

DESCARTES A WAESSENAER.

1<sup>er</sup> février 1640.

AUTOGRAPHE, Londres, British Museum, MS. Add. 21514.

*Publiée par D.-J. Korteweg, Archives Néerlandaises, t. XXII, et par Bierens de Haan, Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen, Afdeeling, 3<sup>de</sup> Reeks, Deel III, 1887. La lettre est antidatée : Descartes a mis par avance la date du jour où Waessenaer devait expédier cette lettre, ainsi que deux autres, à Hooghelande (p. 22, l. 8).*

Monfieur I. A. Waeffenaer<sup>\*</sup>,

Ick<sup>b</sup> bidde u willen drie brieven schriiven, 2 aen de twee professors Mat. van Leyden, Mynheer Golius en

a. Voir *La Dioptrique*, Discours cinquiesme, fin, p. 50.

b. On trouvera aux *éclaircissements* une traduction française des parties de cette lettre qui sont en flamand.

Myr Schöoten \*, en de derde aen de Heer Berlykom, om huer vriendeliic te bidden huer opinie willen binnen een maend schrifteliic geven. Ick fende u de copie van de brief aen de Heer Berlecom, so als ick meint dat goed sal wesen dat ghy schriiue; ghy mach de twee andere van u selfs wel maecken, ende ick bidde u dese drie brieven <sup>a</sup> toekomende dienstdaeg, wesende den 1 Feb. nieuwen stiile, willen bestellen aen Mynheer van Hoogelande, welke sal by die van de H. Berlicom alle schriften daertoe hoorende bysetten ende hem door een bekende schippur fenden. Ende om u de moeyte van ons leste schriift copieeren te spaeren, ick hebbe over acht daegen het selfde te Leyden gefonden, om te laeten lesen aen H. Golius en Schooten, so dat men sal hetselfde ooc aen de H. Berlicom fenden. Ghy moet die brieven also schriiven, indien ghy binnen maendaeg geen schriift van St(ampioen) ontfang, geliic wy gelooven dat hy sal niet veel te schriiven hebben, om te bewiisen dat siin regel goed is; maer indien ghy iet van hem ontfang aentwelc men moet antwoorden, soo moet ghy hetselfde hier fenden *cito cito*. Ick sal ooc geerne hebben u solutie op de twee questie van St(ampioen), so haest als sie gereed siin, ende ick sal hier byvoegen het bewiis van onsen regel om den teerling wortel te trecken uyt twenaemige getallen <sup>b</sup>

a. *En marge* : met u eygen handt geschreven ende ondegeteyckent, doch ongefloten.

b. *En marge* : Ick laet u ooc de forge om Mynheer Schotanus \* te bidden siine sententie te willen geven

Premierement, ie prouue que, lorsqu'on a soustrait les quarrez des parties l'un de l'autre, si ce qui reste n'est pas vn nombre cubique, la racine cherchee n'est pas vn simple binome, en faisant voir que toutes & quantes fois que cete racine est vn simple binome, la difference qui est entre les quarrez des parties de son cube est vn nombre cubique. Soit  $x + \sqrt{y}$  la racine cherchée; le cube donné est egal à

$$x^3 + 3xy + 3xx\sqrt{y} + y\sqrt{y},$$

10 & le quarré de  $x^3 + 3xy$ , qui est la partie rationnelle de ce cube, est

$$x^6 + 6x^4y + 9xxyy;$$

puis le quarré de l'autre partie,  $3xx\sqrt{y} + y\sqrt{y}$ , est

$$9x^4y + 6xxyy + y^3;$$

15 & ostant ces quarrez l'un de l'autre, il reste

$$x^6 - 3x^4y + 3xxyy - y^3,$$

ou bien

$$-x^6 + 3x^4y - 3xxyy + y^3,$$

qui est nombre cubique, ainſy qu'il faloit demonſtrer.

20 Et il est a noter que la racine cubique de ce nombre est  $xx - y$ , ou bien  $y - xx$ , c'est a dire la difference qui est entre les quarrez des parties de la racine  $x + \sqrt{y}$ , en sorte que, ſans connoistre cete racine, si on me donne ſeulement ſon cube, que ie nomme  
25  $a + \sqrt{b}$ , ie tire la racine cubique de  $aa - b$ , ou  $b - aa$ ,

&c. Ende ghy moet alle de Arbiters bidden te antwoorden [op de] ſelfde 3 pointen die ſiin in de [brief] aen de H. Berlicom.

que ie nomme  $c$ , & i'ay  $c$  egal à  $xx - y$ , ou bien  $y - xx$ .

Or la cause pourquoy, lorsque, apres auoir soustrait les quarrez des parties l'un de l'autre, on trouue que le reste n'est pas nombre cubique, ie fais multiplier le cube donné par ce reste, est affin d'auoir vn binome qui soit tel que la difference des quarrez de ses parties soit vn nombre cubique, & ainſy que, si sa racine est vn binome, ce ne soit qu'un simple binome, ce que ie demonstre en cete forte. Soit  $a + \sqrt{b}$  le cube donné, & que  $aa - b$ , ou  $b - aa$ , ne soit pas nombre cubique; ie multiplie  $a + \sqrt{b}$  par  $aa - b$ , il vient

$$a^3 - ab + aa\sqrt{b} - b\sqrt{b};$$

& du quarré de  $a^3 - ab$ , qui est  $a^6 - 2a^4b + aa bb$ , ayant soustrait le quarré de  $aa\sqrt{b} - b\sqrt{b}$ , qui est  $a^4b - 2aa bb + b^3$ , il vient  $a^6 - 3a^4b + 3aa bb - b^3$ , qui est nombre cubique, ainſi qu'il falloit demonſtrer, & sa racine est  $aa - b$ .

Maintenant, pour venir a la demonſtration de la regle, ie prens  $a + \sqrt{b}$  pour le binome donné, & ie ſuppoſe que la racine cubique de  $aa - b$  ſe peut tirer, & ie la nomme  $c$ ; puis, poſant  $x + \sqrt{y}$  pour la racine cubique de  $a + \sqrt{b}$ , i'ay ſon cube

$$x^3 + 3xy + 3xx\sqrt{y} + y\sqrt{y} \propto a + \sqrt{b};$$

& par conſequent la partie rationnelle de ce cube

$$x^3 + 3xy \propto a.$$

Et pour ce que  $c$  est egal à  $xx - y$ , ainſy qu'il a été dit cy deuant, i'ay  $y \propto xx - c$ , &  $3xy \propto 3x^3 - 3cx$ ; a quoy adiouſtant  $x^3$ , i'ay  $4x^3 - 3cx \propto a$ , ou bien  $4x^3$

$\infty 3 cx + a$ , ou bien  $8 x^3 \infty 6 cx + 2 a$ ; & faisant  $\zeta \infty 2 x$ ,  
 i'ay  $\zeta^3 \infty 3 c\zeta + 2 a$ . Or si la racine de cete de(uxiesme)  
 equation n'est pas vn nombre rationel, il est euident  
 que la racine cubique  $a + \sqrt[3]{b}$  ne peut estre exprimee  
 5 par aucun binome; & si elle est nombre rationel, ce  
 doit estre necessairement vn nombre entier, a cause  
 que  $3 c$  &  $2 a$  sont nombres entiers. Et par consequent  
 $x$ , qui est la moitié de  $\zeta$ , est necessairement aussi nom-  
 bre entier, ou la moitié d'un nombre entier.

10 De plus, posant  $n$  pour toute la racine cubique de  
 $a + \sqrt[3]{b}$ , & ayant  $c$  pour la difference qui est entre les  
 quarez de ses parties, i'ay  $\frac{1}{2} n + \frac{c}{2n}$  pour la plus grande  
 de ces parties, &  $\frac{1}{2} n - \frac{c}{2n}$  pour la moindre; car le quarré  
 de  $\frac{1}{2} n - \frac{c}{2n}$ , qui est  $\frac{1}{4} n n - \frac{1}{2} c + \frac{cc}{4nn}$ , estant osté du  
 15 quarré de  $\frac{1}{2} n + \frac{c}{2n}$ , qui est  $\frac{1}{4} n n + \frac{1}{2} c + \frac{cc}{4nn}$ , il reste  $c$ ,  
 &  $n + \frac{c}{n}$  est egal a  $\zeta$ . Mais, pour ce que le nombre  $n$   
 m'est inconnu & est le binome que ie dooy trouuer, la  
 principale subtilité de la regle consiste en ce que, au  
 lieu de  $n$ , ie prens vne racine cubique rationelle, que  
 20 ie nommeray icy  $m$ , vn peu plus grande que  $n$ , mais qui  
 ne l'excede pas de  $\frac{1}{2}$ , & que à  $m$  i'adiouste  $c$  diuisé par le  
 mesme  $m$ ; car, d'autant <que> l'exces de  $\frac{c}{n}$  par dessus  $\frac{c}{m}$   
 est tousiours moindre que celuy de  $m$  par dessus  $n$ , il est  
 certain que  $m + \frac{c}{m}$  est vn nombre rationel plus grand  
 25 que  $\zeta$  d'une quantité qui est moindre qu'une vunité, &  
 ainsy que  $\zeta$ , ou bien  $n + \frac{c}{n}$ , estant necessairement vn  
 nombre entier en cas que la racine cherchée soit vn  
 binome, ce nombre entier est le plus grand qui soit  
 compris dans le nombre rompu  $m + \frac{c}{m}$ . En suite de  
 30 q(uoy) tout le reste est clair; car, ayant ainsy trouué



est moindre que  $AF$ , ou  $\frac{c}{n}$ , d'une quantité moindre que celle dont  $m$  surpasse  $n$  : qui est tout ce qu'il falloit demonſtrer.

Ick \* ſal hier nogh byvoegen een generael regel om  
5 allerley andere wortels te trecken uyt binomiſche  
getallen.

### Bereydinge.

Treckt de quadraeten der deelen van malkanderen  
en de wortel der reſte, indien ſie een rationael getal is;  
10 maer indien ſie is een ſurdifche getal, ſo menichvuldig  
het gegeven binomium door 't ſelfde reſte, als ghy den  
cubic wortel wilt trecken; ende door het quadraet van  
't ſelfde reſte, als ghy wil den ſurſolid wortel trecken;  
ende door den cubus van 't ſelfde reſte, als ghy wil  
15 den  $B$  ſurſolid wortel trecken; ende ſo voorts van de  
andere.

### Regel.

Treck een rationael wortel uyt het heele binomium,  
wat grooter als de waere, ſo dat geen helfte en ſcheele;  
20 aen hem addeert den wortel van 't onderſcheyt tuſchen  
de quadraeten der deelen gedivideert door den ſelfden  
rationael wortel, als het ledige deel van 't gegeven  
binomium is grooter als het ander deel; maer als 't  
kleinder is, ſubſtraheert den ſelfden. De helfte van 't  
25 grootſte heele getal begrepen in dat aggregat, of in  
die reſte, is het ledige deel van de wortel. Uyt wiens  
quadraet ſubſtraheert of aen 't ſelfde addeert de wor-  
tel van 't onderſcheyt tuſchen de quadraten der dee-

len, ende komt het quadraet van 't ander deel. Wel verstaende als de wortel een binomische getal is, 't welc men kan altijd weeten door de multiplicatie van 't gevonden binomium, want het komende moet wesen geliiç het gegeven getal, of anders de wortel is geen binomium. 5

Merck dat hier overal als ick spreek van de wortel, fonder te seggen wat wortel is, ick verstaen den fursolid wortel, als ick wil den fursolid wortel trecken, ende alsoo van de andre. Maer ghy moet dit alles wat 10 beter schicken als ick geschreven hebbe, ende twee of 3 kleine exempels byvoegen. Ick ben

UE. feer dienstwilligen vriendt

DESCARTES.

Den eersten Feb. 1640. 15

A Monsieur  
Monsieur I. A. Waessenaer  
Landtmeter woonende  
voor Claerenbergh.  
Tot Vtrecht 20

poort is betaelt  
tot Amsterdam.

*Traduction du texte flamand.*

*Page 21, l. 6 à p. 22, l. 26.*

Monsieur J. A. Waessenaer,

Je vous prie de vouloir bien écrire trois lettres, deux aux deux professeurs de Mathématique de Leyde, Monsieur Golius et Monsieur Schooten, et la troisième au sieur Berlykom, pour les prier amicalement de vouloir bien donner leur opinion par écrit d'ici un mois. Je vous envoie copie de la lettre au sieur Berlicom, telle que je pense qu'il sera bon que vous



l'écriviez : vous pouvez bien faire les deux autres de vous-même. Et je vous prie de vouloir bien adresser ces trois lettres (*en marge* : écrites de votre propre main et signées, mais non cachetées) mardi prochain, qui est le 1<sup>er</sup> février, nouveau style, à Monsieur van Hoogelande, lequel joindra à celle au sieur Berlicom tous les écrits concernant l'affaire et lui enverra le tout par un patron de bateau bien connu. Et pour vous épargner la peine de copier notre dernier écrit, je l'ai envoyé à Leyde, il y a huit jours, afin de le faire lire aux S<sup>rs</sup> Golius et Schooten, si bien qu'on l'enverra aussi au S<sup>r</sup> Berlicom. Il faut que vous écriviez ainsi ces lettres, pour le cas où vous recevriez d'ici lundi quelque écrit de St(ampioen), vu que nous croyons qu'il n'aura pas beaucoup à écrire pour prouver que sa règle est bonne; seulement, si vous receviez de lui quelque chose à quoi l'on doit répondre, il faudra l'envoyer ici *cito cito*. J'aurai aussi plaisir à avoir votre solution des deux questions de St(ampioen), dès qu'elle sera achevée. Et je vais ajouter ici la démonstration de notre règle pour extraire la racine cubique des nombres binomes.

(*En marge* : Je vous laisse aussi le soin de prier Monsieur Schotanus de vouloir bien donner sa sentence, etc. Et vous devez prier tous les Arbitres de répondre sur les trois points qui sont dans la lettre au S<sup>r</sup> Berlicom.)

*Page 27, l. 4 à p. 28, l. 22.* — J'ajouterai encore ici une règle générale pour extraire les autres racines quelconques des nombres binomes.

#### *Préparation.*

Soustrayez les carrés des parties, l'un de l'autre; et tirez la racine du reste, si elle est un nombre rationnel; mais si c'est un nombre sourd (irrationnel), multipliez le binome donné par le même reste, lorsque vous voulez extraire la racine cubique; par le carré du reste, lorsque vous voulez extraire la racine sursolide; par le cube du reste, lorsque vous voulez extraire la racine B sursolide; et ainsi de suite pour les autres.

#### *Règle.*

Tirez du binome entier une racine rationnelle qui soit plus grande que la vraie, mais qui ne la dépasse pas de la moitié de l'unité; ajoutez-y la racine de la différence entre les carrés des parties, divisée par cette même racine rationnelle, si la partie rationnelle du binome donné est plus grande que l'autre partie; si, au contraire, elle est plus petite, soustrayez au lieu d'ajouter. La moitié du plus grand nombre entier contenu dans cette somme, ou dans ce reste, est la partie rationnelle de la racine. Soustrayez du carré de cette partie ou ajoutez-y la racine de la différence entre les carrés des parties, vous aurez le carré de l'autre partie, bien entendu, lorsque la racine est un nombre binome : ce qu'on peut toujours savoir en multipliant le binome trouvé, car on doit ainsi reproduire le nombre donné, ou autrement la racine n'en est pas un binome.

Remarquez que partout où je parle ici de la racine, sans dire quelle ra-

cine c'est, j'entends la racine sursolide, lorsque je veux extraire la racine sursolide, et ainsi des autres. Mais il faudrait que vous arrangiez tout ceci un peu mieux que je ne l'ai écrit et que vous ajoutiez deux ou trois petits exemples. Je suis

Votre ami tout dévoué, DESCARTES.

Le premier février 1640.

A Monsieur I.-A. Waessenaer, arpenteur, demeurant devant Claerenbergh, près Utrecht. — Port payé jusqu'à Amsterdam.

Page 21, l. 6. — La lettre ci-dessus a été découverte au British Museum par D.-J. Korteweg, qui a, d'autre part, fait ressortir les preuves qu'elle apporte de la collaboration de Descartes au second écrit de Waessenaer contre Stampioen : *Den on-wissen Wis-konstenaer I.-I. Stampioenius ontdeekt, etc.*, Leyde, 1640 (voir t. II, p. 613, 2<sup>e</sup> al.). Cet écrit comprend trois parties :

1<sup>o</sup> Un exposé en trente pages de la querelle entre Stampioen et Waessenaer, avec une argumentation tendant à établir que l'autorité ne devrait pas laisser impunis ceux qui falsifient les mathématiques, car ils seraient plus coupables que ceux qui falsifient les monnaies. Cette partie était-elle plus ou moins ébauchée dans la pièce que Descartes appelle, p. 22, l. 12, *notre dernier écrit* (ons leste schriift) et qu'il vient d'envoyer à Leyde pour la soumettre aux arbitres? N'a-t-elle été rédigée que plus tard? En tous cas, C. Huygens, dans sa lettre à Descartes du 14 août 1640, parle de cette Préface comme rédigée par son correspondant, et s'il pense que Descartes l'a fait traduire en flamand, il ne suppose même pas que Waessenaer y ait mis la main.

2<sup>o</sup> Vient en second lieu la règle, déjà annoncée dans le premier écrit, c'est-à-dire dans les *Aenmerkingen* (voir t. II, p. 612, 7<sup>e</sup> al.), et dont l'objet est de mettre  $\sqrt[n]{a + \sqrt[n]{b}}$  sous la forme  $x + \sqrt[n]{y}$  ( $x, y$  étant rationnels en même temps que  $a$  et  $b$ ), lorsque cela est possible. Stampioen ayant donné de ce problème, pour le cas de la racine cubique, une solution très défectueuse, la règle en question forme naturellement le morceau capital, au point de vue de la querelle mathématique, de l'écrit *Den on-wissen Wis-konstenaer*. La présente lettre prouve amplement que l'invention de cette règle est exclusivement due à Descartes. Celui-ci n'en a, d'ailleurs, pas fait mystère, et l'on verra, dans la lettre à Mersenne du 30 septembre 1640 (*Clers.*, II, 251), comment il l'expose pour M. Dounot.

3<sup>o</sup> Enfin on trouve les solutions de deux problèmes antérieurement proposés par Stampioen, et dont il n'avait pu se tirer lui-même qu'assez mal. A lire seulement l'allusion que fait Descartes (p. 22, l. 22-23) à ces solutions, alors entre les mains de Waessenaer, on pourrait croire qu'elles représentent au moins la part de collaboration de ce dernier. Mais il suffit de dire que la première question n'est autre que celle dont Descartes avait déjà donné la solution à Stampioen en 1633 (voir t. I, lettre LI, *additions*, p. 573-578). Quant à la seconde, c'est le *Problema astronomicum*

(voir t. II, p. 582, 5<sup>e</sup> al.) sur les ombres de trois bâtons inégaux; Descartes la proposera lui-même en 1643 (*Clers.*, III, lettre 69, p. 459) comme « la plus propre qu'il sçache pour remarquer l'industrie de bien » demesler les equations ».

L'*Additamentum* qui suit les Commentaires de Schooten des éditions latines de la *Géométrie* de Descartes (1649, p. 295-336; 1659, p. 369-400), se trouve, d'ailleurs, consacré d'abord à la solution de ce problème, puis à la règle de l'extraction des racines des binomes.

Voici le début de cet *Additamentum* :

« Cæterum ut pateat non facilè Problema aliquod datum iri, quod hanc »  
 » Geometriam effugiat, aut ejusdem Methodo solvi non possit, subjungam »  
 » in ejus specimen solutionem artificiosissimam Problematis, quod habe- »  
 » tur in libello ingeniosissimo, qui opèrà Jacobi à Waessenaer, Anno 1640, »  
 » sub titulo : *Den on-wissen Wis-konstenaer I.-I. Stampioënius*, in lucem »  
 » prodiit. »

On lit plus loin (1<sup>re</sup> éd., p. 323; 2<sup>e</sup>, p. 389) : « Et tantum de solutione »  
 » Problematis, quod in speciem hujus Methodi afferre visum fuit : quæ »  
 » cum talis sit, ut ad Arithmeticæ quæstiones enodandas, non minùs quàm »  
 » ad Geometriæ Problemata resolvenda atque construenda deserviat, non »  
 » abs re fuerit, si Coronidis loco hic subjiciam regulam quandam gene- »  
 » ralem, ex eadem Methodo depromptam, extrahendi radices quaslibet ex »  
 » quibuscunque Binomiis, radicem binomiam habentibus, quæ unà cum »  
 » præcedenti solutione tunc temporis prodiit; præsertim cum illa à nemine »  
 » (quod sciam) antea sit inventa, nec ab aliquo ea in re cuiquam satisfac- »  
 » tum; cujus demonstrationem, qualis à me inventa est, breviter sum »  
 » subjuncturus. »

Dans la démonstration qu'il annonce ainsi de la règle de Descartes, et qu'il donne comme trouvée par lui, Schooten a, d'ailleurs, introduit (1<sup>re</sup> éd., p. 334-335; 2<sup>e</sup> éd., p. 399) tout un passage qui est emprunté à cette lettre, notamment la figure plus haut, p. 26, et l'alinéa qui s'y rapporte. Dans l'écrit *Den on-wissen Wis-konstenaer*, il n'y a, d'ailleurs, aucune démonstration. On y lit : « De demonstratie van deren Regel kan »  
 » so licht by yder een gevonden worden, dat ick woorby gae de selve te »  
 » stellen... »

En somme, quoique Schooten ne s'explique pas nettement sur l'auteur véritable de ces applications de la méthode cartésienne, il y a tout lieu de croire qu'il les attribuait, l'une comme l'autre, à Descartes lui-même.

Pour comprendre exactement la règle de Descartes, il faut tout d'abord se rappeler que, dans le langage mathématique de l'époque, *binome* signifie proprement une expression de la forme  $a + \sqrt[n]{b}$ ,  $a$  et  $b$  étant rationnels. C'est ce que Descartes appelle un *simple binome*; mais il entend que la racine  $n^{\text{ième}}$  peut être de la forme  $\sqrt[n]{u} + \sqrt[n]{v}$ .

C'est pourquoi, si, étant donné à extraire  $\sqrt[n]{a + \sqrt[n]{b}}$ , on n'a point

$a^2 - b$  égale à une puissance  $n^{\text{ième}}$ , Descartes multiplie  $a + \sqrt[n]{b}$  par  $(a^2 - b)^{\frac{n-1}{2}}$ ; il ne considère, en effet, que le cas où  $n$  est un nombre premier impair (la racine *sursolide* est la racine 5<sup>me</sup>, la racine *B sursolide* est la racine 7<sup>me</sup>, etc.).

Il transforme ainsi l'expression  $a + \sqrt[n]{b}$  en une autre  $A + \sqrt[n]{B}$ , dans laquelle  $A^2 - B$  est une puissance  $n^{\text{ième}}$ , à savoir celle de  $a^2 - b$ . Si on aboutit ensuite à déterminer  $x$  et  $y$  rationnels de façon que  $\sqrt[n]{A + \sqrt[n]{B}} = x + \sqrt[n]{y}$ , on pourra conclure :  $\sqrt[n]{a + \sqrt[n]{b}} = \frac{x + \sqrt[n]{y}}{\sqrt[n]{(a^2 - b)^{\frac{n-1}{2}}}}$  ce qu'on ramène aisément à la forme précitée  $\sqrt[n]{u} + \sqrt[n]{v}$ .

Le problème est donc ramené en général à résoudre  $\sqrt[n]{a + \sqrt[n]{b}} = x + \sqrt[n]{y}$ , en supposant  $a^2 - b = c^n$ ; d'où  $c = x^2 - y$ . On est conduit à une équation en  $x$  du degré  $n$ . Pour éviter les calculs que nécessiterait la recherche des racines de cette équation, il suffit, et c'est là l'artifice de Descartes, d'essayer comme racine la moitié du plus grand entier contenu dans  $m + \frac{c}{m}$ , en prenant  $m$  rationnel et de telle sorte que  $\sqrt[n]{a + \sqrt[n]{b}}$  soit compris entre  $m$  et  $m - \frac{1}{2}$ . En effet, comme il le démontre d'une façon élémentaire, pour le cas de la racine cubique, l'excès de  $m + \frac{c}{m}$  sur  $2x$  sera toujours inférieur à l'unité.

P. 22, l. 1. — Ce Schooten, arbitre dans l'affaire Stampioen-Waesenaer, est certainement Frans van Schooten le père, né en 1581, mort en 1645 professeur à l'Université de Leyde. Le Schooten, dont il est fait mention dans l'*éclaircissement* qui précède, et auquel Descartes adressait, en septembre 1639, la lettre CLXXI (t. II, p. 574) est, au contraire, Frans van Schooten le fils (1615-1661), qui remplaça son père en 1646. Il était, dès auparavant, attaché à l'École des Ingénieurs dépendant de l'Université, et c'est probablement lui que Descartes désigne, avec Gillot, en écrivant à Mersenne le 1<sup>er</sup> mars 1638 : « Il y en a icy qui l'entendent parfaitement (ma Géométrie), entre lesquels deux font profession d'enseigner les Mathématiques aux gens de guerre. » (Tome II, p. 30, l. 22-25; cf. *ib.*, p. 89, l. 14.)

C'est donc par erreur que, dans l'*éclaircissement*, t. II, p. 642, sur p. 641, l. 3, Schooten le fils a été indiqué comme étant l'arbitre collègue de Golius. L'ouvrage publié par Schooten le père porte d'ailleurs le titre : *Tabulæ sinuum, tangentium, secantium ad Radium 100 000 000, avecq l'usage d'icelles en triangles plans* (Amsterdam, 1627). Il est remarquable par son très petit format. Le fait que Stampioen, en 1632, en avait soigné une édition en langue hollandaise, pouvait bien être une recommandation auprès de l'auteur. Mais elle devait être aisément contrebalancée par l'action de Schooten le fils, qui s'occupait déjà de traduire et d'annoter la *Géométrie* de Descartes. Aussi ce dernier se défiait-il surtout de Golius

comme arbitre, car il le jugeait incapable de comprendre ses travaux mathématiques (voir t. II, p. 30, l. 26).

Page 22, note b. — Aux deux arbitres en titre, les professeurs Golius et Schooten, tous deux de l'Université de Leyde, on avait adjoint (acte du 8 janvier 1640) le professeur Bernard Schotanus, d'Utrecht (compatriote de Waessenaer), ainsi qu'Andreas van Berlicom, de Rotterdam (compatriote de Stampioen).

## CLXXXV.

### DESCARTES A MERSENNE.

11 mars 1640.

Texte de l'exemplaire de l'Institut, tome II, lettre 37, p. 210-216.

« La 29<sup>e</sup> de la collection *La Hire* », qui était l'original d'où les corrections et additions ont été prises. Le n<sup>o</sup> (23) du classement de dom Poirier. Le texte de Clerselier, imprimé sur la minute, fournit d'importantes variantes.

Mon Reuerend Pere,

Le voy par ce que i'ay dit, qu'une bale de plomb s'applatist moins sur une Enclume que sur un Couffin<sup>a</sup>, combien les mesmes choses peuvent estre regardées de  
5 diuers biais, & combien il est mal-aisé de se seruir des experiences qui sont faites par d'autres. Mais, encore que ie veuille bien croire que tout ce que vous me mandez sur ce fujet soit veritable, ie ne doute aucunement, pour cela, que ce que ie vous en ay mandé ne

3 moins] plus. — sur un Couffin que sur une Enclume.

a. Voir ci-avant, p. 10, l. 9-26.

le foit auffi; mais le tout change felon que la proportion eft changée, & pour bien faire cette experience, il faut fe feruir d'un marteau qui ne foit pas fort gros : car s'il auoit la force de platir entierement la bale fur l'enclume, il ne pouroit faire dauantage fur le couffin. Et outre cela, on doit mettre vne plaque de fer ou autre corps entre la bale & le couffin, afin qu'elle ne s'enfonse pas tellement dedans eftant frappée, que le marteau appuyant contre ce couffin y perde fa force. Mais vne experience plus vulgaire, qui reuiet à ce mefme principe, & dont tous les cuifiniers de Paris vous affureront, c'est que, lorsqu'ils veulent rompre l'os d'une eclanche de mouton avec le dos d'un couteau, ils le mettent feulement fur leur main ou sur vne feruiette, & frappant deffus, le caffent ainfi plus aifement que s'il eftoit fur vne table ou sur vne enclume. le ne puis dire combien il faut de pefanteur

1-17 mais... Je ne puis dire] Car lors que ie vous ay premierement écrit, i'ay vſé des termes dont on a couſtume d'vſer en propoſant cette experience, à cauſe que ie croyois fermement que vous la ſçauiez. Mais voyant depuis qu'elle vous eſtoit nouvelle, ſi i'ay bonne memoire, i'ay adjouſté que, par vn couffin, i'entendois vne enclume ſuspenduë, ou bien vne plaque de fer miſe ſur vn couffin; car de prendre vn couffin tout ſeul & bien mol, il eſt aiſé à croire que la bale ſe doit enfoncer dedans, au lieu de s'applatir; & au lieu d'une enclu|me, vous prenez vn

morceau de fer mis ſur vn mur, où peut-eſtre il peut autant obeïr au coup, qu'il eſt requis pour en augmenter la force. Il faut donc auoir d'un coſté vne bonne enclume appuyée ſur des couſſins, en forte qu'elle puiſſe ceder quelque peu, ou bien ſeulement vne plaque de fer miſe ſur vn couffin; & frappant deux bales de plomb de meſme force, & avec vn meſme marteau de mediocre groſſeur, en forte qu'il ne puiſſe pas beaucoup applatir la bale qui fera ſur vne enclume ferme, ie m'assure qu'il applatira dauantage l'autre. Et de tout cela l'effet ſe change, felon que la

pour égalier la force d'un coup de marteau; car c'est  
vne question de fait, où le raisonnement ne fert de  
rien sans l'expérience. Il est certain qu'une liure de  
laine pese autant qu'une liure de fer; mais il y a  
5 grande difference en la percussion, tant à cause de la  
dureté qu'à cause de la résistance de l'air, & il y a des  
choses qu'on enfonce mieux avec un marteau de bois  
qu'avec un de fer.

10 Ceux qui trempent l'Acier avec l'air ne le font pas  
pour le rendre fort dur, mais, au contraire, afin qu'il  
le soit moins; car ie croy qu'il doit estre fort mol pour  
seruir à ceux qui tirent les fils d'or.

15 Le ne croy point qu'il fust de la ciuilité que j'écri-  
uissse vne nouvelle lettre à M. le Cardinal de Baigné,  
ny mesme que ie témoigne sçauoir que celle que j'a-  
uois écrite ait esté perduë<sup>a</sup>; mais pource que j'en ay  
encore la copie, ie vous l'enuoye, non point pour la  
faire voir à personne, si ce n'est que vous le iugiez fort  
à propos, mais seulement afin que vous sçachiez ce  
20 que ie luy mandois.

Le ne feray point imprimer mon Effai de Metaphy-  
sique<sup>b</sup> que ie ne fois à Leyde, où ie pense aller dans

proportion est changée; comme  
il y a des choses qu'on enfonce  
mieux avec un marteau de bois,  
qu'avec un de fer, & d'autres  
au contraire; c'est ainsi que les  
charpentiers ou menuisiers se  
seruent d'un maillet de bois pour  
fraper sur leur cizeau, & fen-  
dent par ce moyen plus aisément

leur bois, que s'ils se seruoient  
d'un marteau de fer. De dire.  
— 1 car *om.* — 4 fer] Plomb.  
— 6-8 & il... de fer. *om.* —  
10 fort] plus. — 13 fust] soit.  
— 13-14 écriuissse] écriue. —  
14 Baigné] B. — 18 à personne  
*om.* — 21 à p. 36, l. 3, Ie...  
Prince *om.*

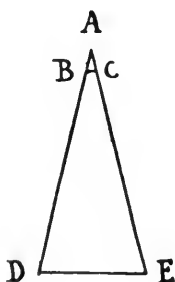
a. Voir t. II, p. 464, l. 18; p. 565, l. 8.

b. Voir t. II, p. 629, l. 19.

cinq ou six semaines; & vous y adresserez, s'il vous plaist, vos lettres chez le sieur Gillot, vis à vis de la Cour du Prince.

Le ne doute point que plusieurs petits coups de marteau ne fassent enfin autant d'effet qu'un fort grand coup : ie dis autant en quantité, bien qu'ils puissent estre differens *in modo*; car il n'y a point de quantité qui ne soit diuisible en vne infinité de parties : & la Force, le Mouuement, la Percussion, &c. sont des especes de quantitez.

Le ne puis determiner la vitesse dont chaque cors pesant descend au commencement, car c'est vne question purement de fait, & cela dépend de la vitesse de la Matiere subtile, laquelle oste au commencement autant



de la proportion de la vitesse dont les cors descendent, que le petit triangle ABC oste du triangle ADE, si on pose la ligne BC pour le premier moment de vitesse, & DE pour le dernier. D'où vous pouuez aisément calculer la force de la Percussion comparée avec la Pesanteur, *positis ponendis*. Et à cause qu'en ces suppositions on se peut beaucoup éloigner de la verité, le tout estant question de fait, ie ne m'en méleray point, s'il vous plaist.

7 car] mais *apud me omnia fiunt Mathematicè in Natura*, &. — 8 &] Or. — 13 & cela] qui. — 14 laquelle] Cette vitesse. — au commencement oste. — 7 pose] suppose que. — 18 pour] represente. — 19 pour *om.* —

20 la force] le rapport. — 21 comparée *om.* — 22 Et] Mais. — qu'en] que. — 23 on se peut beaucoup éloigner] peuuent estre extrêmement éloignées. — *avant* le tout] & que *aj.* — 24 estant] est vne.



Le passe à vne autre de vos lettres. Ce que vous dites que la viteffe d'un coup de marteau iurprend la Nature, en forte qu'elle n'a pas loisir de ioindre ses forces pour resister, est entierement contre mon opinion; car elle  
 5 n'a point de forces à ioindre, ny besoin de temps pour cela, mais elle agit en tout Mathematiquement. La figure d'un marteau, ou mouton, &c. change la proportion de sa force, à cause que, plus il a de largeur au sens qu'il se meut, plus l'air luy resiste. Quand deux  
 10 boules de mail se rencontrent, si l'une recule, ainsi qu'il arriue souuent, c'est par la mesme force qui la faisoit auancer auparauant : car la force du mouuement, & le costé vers lequel il se fait, sont choses toutes diuerses, comme i'ay dit en ma Dioptrique<sup>a</sup>;  
 15 mais cette boule ne recule pas si viste, à cause qu'elle a transferé vne partie de son mouuement à l'autre boule. Si vn cors qui se meut en rencontre vn autre d'égale force qui soit immobile, sans doute qu'il le doit plutost rompre que d'estre rompu par luy, & sans  
 20 cela iamais vne bale de plomb ne pourroit percer vne cuirace, car le fer dont elle est faite est plus dur que du plomb.

Vous auez raison que i'ay pris la Pallu pour Palissi. C'est ainsi que ie me souuiens des noms des liures<sup>b</sup>.

25 La matiere subtile pouffe au premier moment le

1 de vos lettres] Lettre. —  
 4 opinion] sens. — 11 la] le. —  
 force] mouuement. — 14 toutes  
*om.* — 15 cette boule] elle. —

21 dont elle est faite *om.* —  
 22 du] le. — 23-24 Vous...  
 liures. *om.*

a. *Dioptrique*, p. 14 et 17.

b. Voir plus haut, p. 7, l. 18.

cors qui descend, & luy donne vn degré de viteffe; puis au fecond moment elle pouffe vn peu moins, & luy donne encore prefque vn degré de viteffe; & ainfi des autres; ce qui fait *ferè rationem duplicatam*, au commencement que les cors descendent. Mais 5  
cette proportion fe perd entierement, lors qu'ils ont descendu plusieurs toifes, & la viteffe ne s'augmente plus, ou prefque plus.

*In motu projectorum*, ie ne croy point que le Miffile aille iamais moins vifte au commencement qu'à la fin, 10  
à conter dés le premier moment qu'il cefte d'estre pouffé par la main ou la machine; mais ie croy bien qu'un moufquet, n'estant esloigné que d'un pied, ou demy pied, d'une muraille, n'aura pas tant d'effet que s'il en estoit esloigné de quinze ou vingt pas, à caufe 15  
que la bale, en sortant du moufquet, ne peut pas si aisement chasser l'air qui est entre luy & cette muraille, & ainfi doit aller moins vifte que si la muraille estoit moins proche<sup>a</sup>. Toutefois, c'est à l'experience à deter- 20  
miner si cette difference est sensible, & ie doute fort de toutes celles que ie n'ay pas faites moy-mefme. Affurez vous que ie n'en ay escrit aucune comme cer-  
taine, que ie n'en fusse tres-affuré. Affurez vous auffi que la quadrature de l'Hyperbole n'est pas moins dif- 25  
ficile que celle du Cercle, & que celuy qui la promet se fera trompé.

2 pouffe] le pouffe derechef, mais. — 3 & luy] de façon qu'elle luy. — 6-7 font descendus. — 12 après ou] par *aj.* — 13 après

ou] d'un *aj.* — 14-15 que... estoit] qu'en estant. — 15 quinze ou vingt] dix ou douze. — 17 cette] la. — 21 faites] veuës.

a. Cf. t. II, p. 119, art. 4, et p. 139, art. 4.

Pour la Physique, ie croyrois n'y rien sçauoir, si ie ne sçauois que dire comment les choses peuuent estre, sans demonstrier qu'elles ne peuuent estre autrement; car l'ayant reduite aux lois des Mathematiques, c'est  
 5 chose possible, & ie croy le pouuoir en tout ce peu que ie croy sçauoir, bien que ie ne l'aye pas fait en mes Effais, à cause que ie n'ay pas voulu y donner mes Principes, & ie ne voy encore rien qui me conuie à les donner à l'auenir.

10 |Ie ne mets aucune difference entre les mouuemens violens & les naturels; car qu'importe, si vne pierre est pouffée par vn homme, ou bien par la Matiere subtile? Et ainsi, auoüant que les violens ne passent pas par tous les degrez de tardiueté, il faut, ce me semble,  
 15 auoüer le mesme des naturels. Mais, comme vn homme, pouffant vne boule par vne action parallele à l'ho-

4-5 c'est chose] cela est. — 7 n'ay] n'y ay. — y om. — 8-9 ie ne voy... l'auenir] ie n'ay pas mesme aucune intention de les faire iamais imprimer, ny le reste de ma Physique, ny mesme aucune autre chose, que mes cinq ou six feüilles touchant l'Existence de Dieu, à quoy ie pense estre obligé en conscience; car pour le reste, ie ne sçay point de Loy qui m'oblige à donner au monde des choses qu'il té]moigne ne point desirer. Et si quelques-vns le desirent, sçachez que tous ceux qui font les doctes, sans l'estre, & qui preferent leur vanité à la verité, ne le veulent point; et que pour vne vintaine d'approba-

teurs, qui ne me feroient aucun bien, il y auroit des milliers de malueillans, qui ne s'épargneroient pas de me nuire, quand ils en auroient l'occasion. C'est ce que l'experience m'a fait connoistre depuis trois ans; & quoy que ie ne me repente point de ce que j'ay fait imprimer, j'ay toutesfois si peu d'enuie d'y retourner, que ie ne le veux pas mesme laisser imprimer en Latin, autant que ie le pourray empescher. — 12 bien *omis.* — 14 *après il*] le *aj.* — ce me semble *omis.* — 15 le mesme *omis.* — 16 pouffant] pressant. — par vne] d'vne.

rizon, lors qu'elle est sur vn plan incliné, n'a pas tant  
 de force à la mouuoir, *etiam demptâ grauitate*, que si  
 elle estoit sur vn plan qui fust aussi parallele à l'hori-  
 zon, le mesme est de la Matiere subtile, qui, la pouf-  
 fant tousiours directement de haut en bas, la fait com- 5  
 mencer à se mouuoir beaucoup plus lentement, sur vn  
 plan incliné, qu'en l'air libre.

Je n'ay point encore receu les Coniques de Mon-  
 sieur Pascal le fils <sup>a</sup>, ny le Catalogue des Plantes; mais  
 ie vous remercie tres-humblement de la grainé de 10  
 l'herbe sensitiue, que ie viens tout maintenant de re-  
 ceuoir, & nous aurons soin ici de la cultiuer le mieux  
 qu'il se pourra <sup>b</sup>.

Qui pourroit exactement experimenter quel poids  
 & quelle percussion font le mesme effet, on pourroit 15  
 par là connoistre de quelle viteffe le poids commence  
 à se mouuoir en descendant; mais ie croy cette expe-  
 rience moralement impossible.

La gajeure dont vous auoit écrit Monsieur Riuet  
 n'est pas encore iugée, mais elle doit l'estre bientoft; 20  
 car les arbitres n'ont differé à donner leurs auis que  
 sur ce que ce badin a promis de faire imprimer ses

5 tousiours *om.* — 12 nous  
 aurons] i'auray. — ici *om.* —  
 12-13 le... pourra] comme il  
 faut. — 19 Riuet] Rio. — 20 iu-  
 gée] finie. — 20 à p. 41, l. 4, elle  
 doit... delay.] vaut autant que  
 finie, car le delay qu'on luy a  
 donné pour faire imprimer ses

defenses, n'est qu'afin de faire  
 mieux voir son ignorance, qui  
 est si extrême, que B. & P. font  
 des Archimedes à comparaison\*.  
 Je voudrois que vous entendis-  
 siez le Flamand, afin de vous en  
 enuoyer l'histoire, qui sera im-  
 primée dans quelques mois.

a. Voir lettre CLXXIX, t. II, p. 628, note a.

b. Voir t. II, p. 619, l. 11-19, et p. 633, art. 5.

defenses; ce qu'on seroit bien aise qu'il fist, afin que tout le monde pût mieux voir sa sottise; mais ie ne croy pas qu'il le fasse, & passé 8 ou 15 iours, on ne luy donnera plus de delay\*.

5 | Toutes les parties du marteau, ou autre instrument à fraper, agissent en mesme temps, & non comme des soldats qui tirent l'un après l'autre. Mais le temps qu'il faut pour applatir vne bale, est afin que les parties de  
 10 cette bale aient loisir de changer de situation, ce qu'elles ne peuvent faire en vn instant; & selon que les parties des cors frapez requierent plus ou moins de temps pour changer de situation & obeïr au coup, ils peuvent estre frapez avec plus d'effet sur vn couffin,  
 15 marteau de fer, &c. En sorte que ces proportions changent en infinies façons.

Le mouuement des Missiles s'affoiblit, ainsi que vous écriuez, à cause qu'il se communique aux parties de l'air qu'ils rencontrent, & aussi aux parties de la Ma-  
 20 tiere subtile qui les repousse en bas; et le mesme est d'un boulet de canon. Mais ie ne voy pas qu'on puisse sçauoir de là combien l'air est moins dense que ce boulet; car on ne peut experimenter combien il transfere de son mouuement aux parties de cét air.

25 L'histoire de la fille de la basse Bretagne est digne d'auoir esté racontée par le sieur Petit, car c'est assurément vne fable.

5 après du] mouton, ou *aj.*  
 — 5-6 ou... fraper] &c. —  
 9 aient loisir de *om.* — chan-  
 ger] changent. — 14 maillet]

marteau. — 14-15 vn marteau  
*om.* — 17 s'affoiblit] s'aneantit.  
 — ainsi que] comme. — 19 aux  
 parties] à celles. — 26 Petit] N.

Pour le beueur Italien, il faudroit voir la chose pour en bien iuger; mais sur le raport que vous en faites, ie dirois qu'il doit auoir vn trou sous le menton, qui luy est resté de quelque blessure, & que c'est par là qu'il fait passer ces liqueurs. 5

Pour les conuulsions de la sœur d'vn de vos Religieux, ce n'est rien sans doute de surnaturel, & les Medecins la doiuent guerir. Pour moy, encore que ie ne sois pas Docteur, ie ne desespererois pas pour cela d'y trouuer remede; mais il faudroit estre sur les lieux & voir le fuiet. 10

Ie ne puis croire que ce que vous me mandez des parties de la Pierre d'Ayman de Chorez<sup>a</sup> soit general, à sçauoir que ces parties separées leuent beaucoup plus de fer à proportion que le tout; mais bien que quelque partie de cette pierre se fera trouuée beaucoup meilleure que le reste. 15

En frapant d'vn marteau sur le bassin d'vne balance, il est certain qu'on doit commencer à souleuer autant pesant, en l'autre bassin, que le coup a de force; mais ce commencer à souleuer est imperceptible, ou presque imperceptible, à cause qu'incontinent après le coup pert sa force. 20

Ie n'ay point oüy parler de l'Anglois, qu'on vous a dit promettre plus que l'ordinaire pour vider les ma- 25

1 le beueur *om.* — l'Italien. — 2-3 sur... faites] comme vous l'écriuez. — 8-11 Pour... fuiet. *om.* — 14 ces] les. — 21

et 22 imperceptible] insensible. — 22 à cause qu'] &. — après après] qu'il est commencé à souleuer, *aj.*

a. Voir ci-avant page 8, l. 4.

rais de ce país; mais il se trouue par tout assez de gens qui promettent sans effectuer.

Il n'a fait ici grand froid qu'environ en mesme tems qu'à Paris, & il a degelé depuis 12 ou 15 iours, nonobstant que le vent soit quasi tousiours venu d'orient, ce qui est rare en ce país. Et aujourd'hui il a fort negé & fait encore assez froid.

Pour l'homme de Grenoble\*, qui promet les Longitudes, & donne de nouvelles distances du Soleil, il faudroit voir ses raisons pour en iuger.

Vous enuoyerez ce qu'il vous plaira de moy à ce Seigneur Anglois\* dont vous écriuez; mais ce sera donc, s'il vous plaist, avec la glose que ie ne vous écris iamais rien que fort à la haste, & sans dessein qu'autre que vous le voye. | Et il faut, s'il vous plaist, estre exact à faire bien transcrire ces choses de mathematiques, ou plutoft ne le point faire, car souuent vne lettre changée gaste tout; & des choses qui ne sont desia gueres bonnes, paroistroient encore plus mauuaises, estant mal escrites.

Je suis marri de l'accident qui est arriué à M<sup>r</sup> de Beaune; mais ie ne m'estonne pas de ce qu'il n'est point encore à bout de son entreprise, car ie sçay qu'elle est tres difficile<sup>a</sup>.

Voilà la responce à tous les points que i'ay trouuez

3-7 Il... froid *om.* — 8 l'homme] celui. — 11 ce] M. Candische. — 12 m'écriuez. — 12-13 ce... plaist,] ie vous prie que ce soit donc. — 14 rien

*om.* — & sans] ny à. — 15 à p. 44, l. 5, Et il faut... 1640.] Je suis, M. R. P., Vostre tres-humble, & tres-obeissant seruiteur, DESCARTES.

a. L'entreprise des lunettes. Voir ci-avant p. 9, l. 7-9.

en vos 4 dernieres lettres, dont i'ay receu les deux  
dernieres en mesme iour. le fais de tout mon cœur,

Vostre tres-humble & tres-obeïssant  
seruiteur, DESCARTES.

De l'onzième mars 1640.

5

Page 40, l. 20, *variantes*. — Descartes paraît avoir changé cette première rédaction, à cause du jugement un peu sévère qu'il exprime sur les mathématiciens *B. et P.*, probablement *Beaugrand et Petit*, qu'il n'a jamais ménagés dans ses lettres. — Quant à l'histoire de toute cette affaire, dont Descartes annonce la publication dans quelques mois, elle ne paraîtra qu'en novembre 1640, sous le titre : *Den Onwissen Wis-Konstenaer I.-I. Stampioenius ontdeekt*. Il en a déjà été question dans la lettre CLXXXIV, p. 30 ci-avant, *éclaircissement* sur p. 21, l. 6.

Page 41, l. 4. — Voir aussi pour cette affaire (entre Stampioen et Waessenaer) les lettres CLXXV, CLXXVI, etc., surtout le début de la CLXXXII<sup>e</sup> ci-avant, p. 4. Stampioen fit, en effet, imprimer les pamphlets suivants dès les premiers mois de 1640 (Cf. t. II, p. 612) :

I.-I. STAMPIOENII WIS-KONSTIGH ende REDEN-MAETIGH BEWIJS. *Op den Reghel Fol. 25, 26 en 27 van sijn Boeck ghenamt den Nieuwen Stel-Regel* (s Graven-Hage, Ten Huysse van den Autheur in Sphæra Mundi, naest de Remonstransche kerck. 1640, in-4, pp. 1-30). Puis un second titre : AEN-HANGH *op dit REDEN-MAETIGH BEWIJS. Waer in ghe-toont wordt, het gene WAESSENAER op den zelfden Reghel gheschreven heeft, niet anders, als Rechte Beuselinghen zijn*, et un autre opuscule (pp. 31-58) :

I.-I. STAMPIOENII VERVOLGH *Op zijn Reden-maetigh Bewijs, waer mede betoont wordt, dat den Reghel Fol. 25 in het Boeck, ghenamt den Nieuwen-Stel-Regel, van sich selven bestandigh is* (in-4). Il donnait en même temps la copie d'une lettre aux Professeurs de Mathématique de l'Université de Leyde, Gool et Schooten, datée de La Haye, 8 février 1640.

Page 43, l. 8. — Jacques de Valois, Ecossais, Trésorier général de France en Dauphiné, et Intendant de la maison de M. le Comte de Sault. Ainsi l'appelle J.-B. Morin dans son opuscule cité t. I, p. 291, *éclaircissement* de p. 289, l. 2 : *Lettres écrites au S<sup>r</sup> Morin par les plus celebres Astronomes de France, approuuans son inuention des longitudes* (Paris, Morin et Libert, 1635). C'était aussi un ami de Gassend, avec qui il fit des observations astronomiques. Il écrivait encore à Mersenne, de Grenoble, le 11 oct. 1643 : « Je lis le Pere Fournier sur ses obseruations *et sur la longitude*, et trouve qu'il a raison... Le liure est bon et curieux. » (*Bibl. Nat.*, MS. fr. n. a. 6206, p. 321.)



Page 43, l. 12. — La variante de Clerselier indique que ce « seigneur anglois » est sir Charles Cavendish, que Baillet appelle à tort *Mylord Candische* (voir t. II, p. 457, *éclaircissement*, l. 4 en rem.), le titre de lord appartenant à son frère aîné, William, le marquis de Newcastle, avec lequel Descartes entrera aussi plus tard en relations. Nous retrouverons encore sir Charles voulant s'occuper des lunettes (*Clers.*, III, lettre 105), puis, en 1646, soulevant la question du centre d'oscillation du pendule. Au reste, la réputation de Descartes était déjà grande en Angleterre, grâce sans doute à Digby (cf. t. II, p. 336, l. 11) et à Boswell (*ib.*, p. 547, l. 3). D'autre part, du « mathématicien anglais », dont il est question dans la lettre suivante (*Clers.*, II, 216), John Pell, ou Johannes Pellius, on trouve dans les Lettres MSS. à Mersenne, une épître datée de Londres, 24 janvier 1640, contenant ces mots :

« Præclara illa Geometrica, quorum mentionem facis, conspectu mihi »  
 » gratissima erunt. Quæ si Gallicè conscripta sint, meâ causâ non opus »  
 » est translationis laborem suscipere, qui ejus linguæ scripta sic satis bene »  
 » intelligam, tanquam ad loquendi scribendive in eâdem promptitudinem »  
 » non pervenerim. Interque alia præclara ejus Monumenta, *Cartesianis* »  
 » potissimum delectatus, ea maximam partem in vernaculam meam »  
 » transtuli. »

« Tractatus ille Mechanicus (de quo summas tibi gratias ago) Majoris »  
 » illius operis, quod Autor promittit, admodum mihi salivam movet. »  
 » Palissius me quoque semel legere exorsum facilè ad finem usque in »  
 » lectione sui non sine summâ delectatione detinuit. » (*Bibl. Nat.*, fr. n. a. 6206, f. 159, p. 308.)

## CLXXXVI.

## DESCARTES A MERSENNE.

[1<sup>er</sup> avril 1640.]

Texte de Clerselier, tome II, lettre 38, p. 216-220.

*Sans date dans Clerselier. Mais elle est imprimée entre la 37<sup>e</sup>, du 11 mars, et la 39<sup>e</sup>, du 11 juin 1640. De plus, on voit par cette dernière que Descartes n'a pas répondu sur-le-champ à une lettre de Mersenne écrite le 25 mars; il ne l'avait donc pas encore reçue, lorsqu'il répond dans celle-ci à trois lettres, des 4, 10 et 20 mars. On peut donc la dater presque certainement du dimanche 1<sup>er</sup> avril, ou lundi 2 avril 1640.*

Mon Reuerend Pere,

Quoy que j'aye receu trois de vos lettres depuis ma derniere, ie n'y trouue pas toutesfois assez de matiere pour remplir cette feuille. Car la premiere, du quatriéme Mars, ne contient que l'obferuation des declinaifons de l'Ayman, qui varient en Angleterre, avec vn raisonnement qu'un Mathematicien, que vous ne nommez point, a fait fur ce fujet\* ; lequel raisonnement eft fort bon pour en découurir la caufe à l'auenir. Mais fi vous attendez que ie vous die par prouiffion ma conjecture, comme ie ne croy pas que les declinaifons de l'Ayman viennent d'ailleurs que des inégalitez de la terre, auffi ne croy-je point que la variation de ces declinaifons ait vne autre caufe que les alterations qui fe font en la mafle de la terre : foit que la mer gagne d'un costé & perde de l'autre, ainfi qu'on voit à l'œil qu'elle fait en ce païs ; foit qu'il s'engendre d'un costé des mines de fer ou qu'on en épuiſe de l'autre ; ou foit ſeulement qu'on ait transporté quelque quantité de fer, ou de brique, ou d'argile, d'un costé de la ville de Londres vers l'autre. Car ie me fouuiens que, voulant voir l'heure à vn quadran, où il y auoit vne aiguille frotée d'Ayman, eftant aux champs proche d'un logis qui auoit de grandes grilles de fer aux fenestres, j'ay trouué beaucoup de variation en l'aiguille, en m'éloignant meſme à plus de cent pas de ce logis, & paſſant de ſa partie orientale vers l'occidentale, pour en mieux remarquer la difference. Pour le Ciel, il n'eſt pas croyable qu'il y foit arriué assez de changement en ſi peu d'années, pour cauſer cette varia-

tion ; car les Astronomes l'auroient aisément remarquée.

Je vous remercie pour la seconde fois de la graine de l'herbe sensitiue, que i'ay trouuée en cette lettre, après en auoir receu huit iours deuant dans vne autre<sup>a</sup>.

I'ay receu aussi l'Essay touchant les Coniques du fils de M. Pascal<sup>b</sup>, & auant que d'en auoir lû la moitié, i'ay iugé qu'il auoit appris de Monsieur des-Argues ; ce qui m'a esté confirmé, incontinent après, par la confession qu'il en fit luy-mesme<sup>\*</sup>.

Vostre seconde lettre, du dixiesme Mars, en contenoit vne autre de Monsieur M(eiffonnier)<sup>c</sup>, auquel ie ferois réponse, si ie pensois que celle-cy vous dût encore trouuer à Paris ; mais si elle vous doit estre enuoyée plus loin, il n'y a pas d'apparence de la charger tant, & ie puis mettre icy, en peu de paroles, tout ce que i'ay à luy faire sçauoir, ce qui fera, s'il vous plaist, pour lors que vous luy écrirez. Qui est (après mes remerciemens pour la bien-veillance qu'il me témoigne) que, pour les especes qui seruent à la memoire, ie ne nie pas absolument qu'elles ne puissent estre en partie dans la Glante nommée *Colnarium*, principalement dans les bestes brutes, & en ceux qui ont l'esprit grossier ; car, pour les autres, ils n'auroient pas, ce me semble, tant de facilité qu'ils ont à imaginer vne infinité de choses qu'ils n'ont iamais veuës, si leur

a. Voir p. 40, l. 10-13 ci-avant.

b. Voir lettres CLXXIX, t. II, p. 628, note a ; et CLXXXV, p. 40, l. 8-9 ci-avant.

c. Une réponse à la lettre CLXXXIII ci-avant, p. 18.

ame n'étoit iointe à quelque partie du cerueau, qui  
 fust fort propre à receuoir toutes fortes de nou-  
 uelles impressions, & par consequent fort mal propre  
 à les conseruer. Or est-il qu'il n'y a que cette Glande  
 seule, à laquelle l'ame puisse estre ainsi iointe; car 5  
 il n'y a qu'elle seule, en toute la teste, qui ne soit  
 point double. Mais ie croy que c'est tout le reste du  
 cerueau qui sert le plus à la memoire, principale-  
 ment ses parties interieures, & mesme aussi que tous 10  
 les nerfs & les muscles y peuuent seruir; en forte  
 que, par exemple, vn ioüeur de luth a vne partie de  
 sa memoire en ses mains; car la facilité de plier & de  
 disposer ses doigts en diuerses façons, qu'il a acquise  
 par habitude, aide à le faire souuenir des passages  
 pour l'execution desquels il les doit ainsi disposer. Ce 15  
 que vous croyez aisement, s'il vous plaist de consi-  
 derer que tout ce qu'on nomme Memoire Locale est  
 hors de nous; en forte que, lors que nous auons lû  
 quelque liure, toutes les especes qui peuuent seruir à  
 nous faire souuenir de ce qui est dedans, ne sont pas 20  
 en nostre cerueau, mais il y en a aussi plusieurs dans  
 le papier de l'exemplaire que nous auons lû. Et il  
 n'importe pas que ces especes n'ayent point de ressem-  
 blance avec les choses dont elles nous font souuenir;  
 car souuent celles qui sont dans le cerueau n'en ont 25  
 pas dauantage, comme i'ay dit au quatriéme Discours  
 de ma Dioptrique<sup>a</sup>. Mais, outre cette memoire, qui  
 dépend du cors, i'en reconnois encore vne autre, du  
 tout intellectuelle, qui ne dépend que de l'ame seule.

le ne trouuerois pas estrange que la Glande Conâ- 30

a. *Dioptrique*, p. 33.

*rium* se trouuaft corrompuë en la diffection des lethargiques, car elle se corrompt auffi fort promptement en tous les autres; & la voulant voir à Leyde, il y a trois ans, en vne femme qu'on anatomiftoit, quoy  
5 que ie la cherchaffe fort curieufement, & ſceuffe fort bien où elle deuoit eſtre, comme ayant accouſtumé de la trouuer, dans les animaux tous fraif|chement tuez, ſans aucune difficulté, il me fut toutesfois impoſſible de la reconnoiſtre. Et vn vieil Profefſeur qui  
10 faiſoit cette anatomie, nommé Valcher, me confeſſa qu'il ne l'auoit iamais pû voir en aucun cors humain; ce que ie croy venir de ce qu'ils employent ordinairement quelques iours à voir les inteſtins & autres parties, auant que d'ouurir la teſte.

15 Pour la mobilité de cette glande, ie n'en veux point d'autre preuue que ſa ſituation : car n'eſtant ſouſtenuë que par de petites arteres qui l'enuironnent, il eſt certain qu'il faut tres peu de choſe pour la mouuoir; mais ie ne croy pas pour cela qu'elle ſe puiſſe beaucoup écarte, ny çà, ny là.

Pour les marques d'enuie<sup>a</sup>, ce qui vous fait croire qu'elles reſſemblent fort parfaitement aux objets, ne vient que de ce que vous trouuez étrange qu'elles puiſſent tant reſſembler qu'elles font; mais ſi vous les  
25 comparez avec les portraits des plus mauuais peintres, vous les trouuez encore beaucoup plus defectueuſes. Mais pour l'vrine des enragez, c'eſt vne queſtion de fait, en laquelle ie ne voy rien d'impoſſible; non plus qu'en ce que vous m'écriuez de la  
30 fecondité d'un grain de blé, apres auoir eſté trempé

a. Voir ci-avant, p. 20, l. 21, à p. 21, l. 2.

dans du fang, ou du fuc de fumier. Et pour ce que le Sieur N.<sup>a</sup> vous a dit de la pierre d'Ayman, il fuffit que vous m'ayez nommé vostre autheur, pour m'empescher d'y adjoûter foy.

Le viens à vostre derniere, du vingtiesme Mars, où vous mandez me renvoyer le petit Catalogue des Plantes que ie vous auois enuoyé<sup>b</sup>, que ie ne trouue pas toutesfois avec vostre lettre; mais aussi n'en ay-ie nullement affaire, non plus que de celuy des Plantes du Iardin Royal, que vous auez pris la peine de m'enuoyer, fans que ie l'aye encore receu; mais i'apprens qu'ils l'ont à Leyde.

Le n'ay point du tout oüy parler de ce que vous me mandez qu'on vous a écrit d'Angleterre, qu'on estoit sûr le point de m'y faire aller<sup>c</sup>; mais ie vous diray, entre nous, que c'est vn pais dont ie prefererois la demeure à beaucoup d'autres; & pour la Religion, on dit que le Roy mesme est Catholique de volonté: c'est pourquoy ie vous prie de ne point détourner leurs bonnes intentions.

Le ne me sçaurois maintenant remettre aux Mathematiques pour chercher le Solide de la Roulette<sup>d</sup>; mais ie ne le croy point impossible.

Le vous ay mandé en ma precedente<sup>e</sup> l'vnique raison que ie sçache, qui puisse empescher qu'un moufquet ne fasse tant fort proche qu'un peu loin, & il n'y

a. « Je croy que c'est Petit. » (*Exemplaire de l'Institut.*)

b. Voir t. II, p. 619, l. 15-19; p. 633, art. 5, et ci-avant, p. 40, l. 9.

c. Voir ci-après la lettre CXCII, dernier article.

d. Page 8, l. 13, ci-avant.

e. Page 38, l. 9-19, ci-avant.

a aucune apparence de verité en celle que vous me mandez de M. Myd(orge). Je fuis.

Page 46, l. 8. — Ce mathématicien anglais est John Pell (*Johannes Pellius*), dont nous avons trois lettres écrites de Londres à Mersenne, précisément sur ce sujet.

La première est datée du 21 novembre 1639. Elle contient ce *post-scriptum*: « Chartam istam tuam *Magneticis experimentis* refertam (cf. plus haut lettre CLXXXII du 29 janv. 1640, p. 8, l. 8) percurri. Miratus sum te de duobus insignioribus Londinensium inventis nihil monuisse. Quorum prius a R. Normanno ante 60 annos observatum et Gilberto notum, Acûs, scilicet, in æquilibrio positæ, inclinatio sub horizonte [Londinensi usque ad 71 gr. 50'] post contactum Magnetis. Posterius Johannes Marr Scotus in *Horto Règio* primus, et quidem casu, observavit, Anno 1633, idque doctioribus quibusdam communicavit, *Acûs*, nempe, *Magneticæ declinationem* in Horizonte à vero Septentrionis puncto numeratam, non esse, ut Gilbertus pronunciat, in eodem loco constantem, sed [hic apud nos insigniter] deminutam. Quanta vero ista deminutio fuerit et quomodo observata, docebit H. Gellibrandi (amici nostri, dum viveret) Tractatus, quem spero te vel cum his vel paulo post accepturum. Meditationes vero nostras de causâ istius deminutionis posthac fortasse mittam, ubi tibi non ingratas fore istiusmodi studiorum tuorum interpellationes intellexero. » (*Bibl. Nat.*, MS. fr. n. a. 6206, f. 158, p. 306.)

La seconde lettre, du 24 janvier 1640, accompagne les *Meditationes* annoncées et contient l'historique de l'observation (*Ib.*, f. 159, p. 308-309). Elle fut sans doute envoyée le 4 mars à Descartes, qui y répond le 1<sup>er</sup> avril.

Enfin, la troisième lettre, du 29 mars 1640, complète cet historique et y ajoute des observations faites en mer (*Ib.*, f. 160, p. 310-311).

Dans le passage cité, Pell parle, en premier lieu, de ROBERT NORMAN, constructeur d'instruments mathématiques, auteur d'un in-4°, en 1581, intitulé : *The Newe Attractive, containing a short discourse of the Magnes or Lodestone, and amongst other his virtues, of a newe discovered secret and subtile propertie concerning the declinyng of the Needle touched therewith under the plaine of the Horizon*, avec une dédicace à William Borough, « the comptroller of the Navy », et un appendice de celui-ci, intitulé : *A Discovery of the Variation of the Compass*. Il s'agit, dans l'ouvrage de Norman, de l'inclinaison magnétique.

Quant à la déclinaison, Pell paraît ignorer les travaux d'EDMUND GUNTER, « Professor of Astronomy in Gresham College », qui, en 1622, conclut de ses expériences faites à Limehouse que la direction de l'aiguille avait varié de 5° en quarante-deux ans; il en donna un aperçu, l. II, c. v, de son *Cross-Staff*; puis, en 1624, à la demande du prince Charles, il publia de

nouvelles expériences faites dans les jardins de Whitehall. Gunter, né en 1581, mourut en 1626.

HENRY GELLIBRAND (1597-1636), son successeur, confirma ses conclusions dans un ouvrage publié à Londres, in-4, 1635 : *A Discourse Mathematical of the Variation of the Magneticall Needle together with its admirable diminution lately discovered.*

Jacques de Valois, à Grenoble, eut connaissance de cet ouvrage de Gellibrand et en avisa Gassend à Aix. On trouve dans les observations de celui-ci, *De Rebus Cælestibus Commentarij*, la note suivante : « 1640, » Mense Junio, Aquis Sextiis admonitus a Valesio editum Anglicè libellum, ex quo constat variationem Magnetis sic decrescere, vt in eodem » loco (Lymhusij nempe propè Londinum) exquisitissimè obseruata anno » 1580 Octobris à Burrusio exhibita fuerit gr.  $11 \frac{1}{4}$ , anno 1622 à Gontero » grad. 6, proximè anno 1634 gr.  $4 \frac{1}{12}$ . Explorare libuit an quæ optimo » Galterio et mihi habita huc vsque fuit 5 proximè graduum, pari ratione » decreuerit. Itaque tum ad lineam meridianam ante 30 annos ductam, » tum ad recentiores applicata fuit acus semipedalis non recentior modò, » sed etiam illa qua vsus ante id tempus Galterius. Cæterùm cùm variatio » nunquam ad tres gradus peruenerit, rarò ad duos cum semisse, tum » constantius et ad probatissimam lineam duorum duntaxat graduum fuit. » Memento heinc corrigere Massiliensem obseruationem, etc. » (*Gassendi Opera*, 1658, t. IV, p. 437.)

Comme Gassend avait reçu l'année précédente une lettre datée de Rome, 2 juin 1639, du P. Athanase Kircher (*Ib.*, t. VI, p. 436-437), qui lui annonçait son prochain ouvrage *De Arte Magneticâ*, il lui envoya, le 3 juillet 1640, le détail de ses observations, anciennes et nouvelles, sur la déclinaison de l'aimant (*Ib.*, t. VI, p. 98-99). Le P. Bougerel, dans sa *Vie de Gassendi*, résume ainsi cette lettre, p. 183-184 : « Il dit à ce sçavant les » expériences qu'il avoit faites autrefois sur cette matiere; d'abord à » Paris, où il avoit trouvé cette variation moindre que les auteurs ne la » disoient; ensuite ayant renouvelé les mêmes expériences à Aix, à Digne, » à Marseille, il n'avoit jamais pu parvenir au même point. Dorosseus, » professeur de philosophie à Aix, et ensuite théologal à Arles, avoit » observé cette déclinaison en 1600, l'avoit trouvée de 9 degrés. Gautier » ayant remarqué qu'il ne s'étoit pas servi d'une aiguille assez prolixie, fit » la même expérience à Aix, et ne la trouva pas de 7 degrés en 1620. Lui » Gassendi l'avoit aussi observée dans la même ville, et ne l'avoit trouvée » que de 5 degrés; quelque temps après elle n'étoit plus que de 4 et  $\frac{3}{4}$ , et » ajoute que cette déclinaison trouvée autrefois à Marseille de 3 degrés, » n'étoit plus de son temps que de  $2 \frac{1}{2}$ , et même moins de 2. »

Un peu plus tard, Jacques de Valois écrira à Mersenne, de Grenoble, le 11 oct. 1643 : « Je voudrois bien que vous luy eussiez fait sauoir (au Pere » Fournier) ce que Mr Petit, vous et moy, remarquasmes en vostre cou- » uent sur la variation de l'aymant a Paris, comme il se trouua bien sur- » pris, ne l'ayant trouué, sur le mesme meridiem qu'il auoit autrefois tracé



» sur la pierre de vostre cloistre, que de 2 degrés ou un peu plus, où autrefois il l'auoit trouuée de 5, ainsi que ledit Pere remarque en parlant dudit sieur Petit. » (*Bibl. Nat.*, MS. fr. n. a. 6206, f. 165, p. 321.)

Enfin, le P. Bougerel conclut ainsi le résumé que nous avons rapporté : « J'ajouterai ici qu'Honoré Gautier, neveu du prieur de la Valette, se servant des mêmes instrumens et de la même méridienne que son oncle, observa à Aix, l'an 1645, que cette déclinaison n'étoit que de 2 degrés ; que quatre ans après, le 14 mai 1649, il procéda à la même opération et ne trouua plus que 1 degré  $\frac{1}{2}$  ; que le 21 fevrier 1661, à la requisition d'Honoré Bouche, historien de Provence, ayant renouvelé la même observation avec les mêmes attentions que la première fois, il ne trouua plus cette déclinaison que de 40 minutes. » (*Vie de Gassendi*, p. 184, Paris, Jacques Vincent, 1737.)

Page 47, l. 11. — On trouve, imprimé en marge, dans la *seconde édition* du tome II des *Lettres* : « Des personnes qui croyent le bien sçauoir disent que cela est faux : cela peut estre faux (*mot barré dans l'exemplaire de l'Institut, et remplacé par ceux-ci, écrits à la main* : absolument parlant); mais ie ne doute point que M. Descartes ne dise vray, car il n'estoit point homme à controuuer des mensonges. » Cette note concerne les mots de la ligne 9, mis en italiques par Clerselier : *qu'il (Pascal) auoit appris de Monsieur des-Argues.*

Remarquons que la seconde édition des *Lettres* est de 1666, et la première de 1659. Entre les deux étoit suruenue la mort de Pascal (19 août 1662), ainsi qu'une édition des *Traitez de l'Equilibre des Liqueurs et de la Pesanteur de la Masse de l'Air*, par Monsieur PASCAL (Paris, Guillaume Desprez, in-12, 1663, privilège du 8 avril, achevé d'imprimer le 17 novembre), avec une *Préface* de Monsieur Périer. On lit p. 9-10 de cette *Préface* (non paginée) : « ... Comme il (*M. Pascal*) trouuoit dans ces sciences la verité qu'il ayuoit en tout avec une extrême passion, il y auançoit tellement, pour peu qu'il s'y occupât, qu'à l'âge de seize ans il fit un *Traité des Coniques* qui passa, au jugement des plus habiles, pour un des plus grands efforts d'esprit qu'on se puisse imaginer. Aussi Monsieur Descartes, qui estoit en Hollande depuis long temps, l'ayant leu, et ayant ouï dire qu'il auoit esté fait par un enfant âgé de seize ans, ayma mieux croire que Monsieur Pascal le pere en estoit le veritable auteur, et qu'il vouloit se dépouiller de la gloire qui luy appartenoit legitiment, pour la faire passer à son fils, que de se persuader qu'un enfant de cét âge fut capable d'un ouvrage de cette force, faisant voir, par cét éloignement qu'il témoigna de croire une chose qui estoit tres veritable, qu'elle estoit en effet incroyable et prodigieuse. »

Nous ne savons d'où Périer a pu tirer cette opinion de Descartes : peut-être du récit des conversations que celui-ci tint à Paris, car elle ne se trouve point dans ses *Lettres*. Quant à dire que Pascal étoit redevable de quelque chose à Desargues, c'est un fait dont Périer et plus tard Baillet

(*Vie de M. Des-Cartes*, II, 40) auraient pu s'assurer en relisant l'*Essay* (et non point *Traité*) pour les *Coniques*. Il n'a été réimprimé que dans les *Œuvres de Blaise Pascal*, édition Bossut (La Haye, 1779, t. IV, p. 1-7). C'était un simple placard qui pouvait être affiché (il tient tout entier sur le recto d'une assez grande feuille); la Bibl. Nat. en possède un exemplaire (en tête d'un recueil intitulé : *Invent. de Geometrie*, V, 848, 3). Le titre est : *Essay pour les Coniques par B. P.*; il comprend trois définitions, trois lemmes et les énoncés de cinq théorèmes et de trois problèmes. On y lit (avant l'énoncé du quatrième théorème) :

« Nous demonstrerons aussi cette propriété, dont le premier inuenteur »  
 » est Mr Desargues Lyonnois, vn des grands esprits de ce temps, et des »  
 » plus versez aux Mathematiques, et entr'autres aux Coniques, dont les »  
 » escripts sur cette matiere, quoy qu'en petit nombre, en ont donné vn »  
 » ample tesmoignage à ceux qui en auront voulu receuoir l'intelligence : »  
 » et veux bien aduoüer que ie doibs le peu que i'ay trouué sur cette ma- »  
 » tiere à ses escripts, et que i'ay tasché d'imiter autant qu'il m'a esté pos- »  
 » sible sa methode sur ce sujet, qu'il a traité sans se seruir du triangle »  
 » par l'axe : Et traittant generalement de toutes les sections de Cone, la »  
 » propriété merueilleuse dont est question est telle : ... etc. »

Le placard se termine ainsi :

« Nous auons plusieurs autres Problemes et Theoremes, et plusieurs »  
 » consequences des precedents; mais la defiance que i'ay de mon peu d'ex- »  
 » perience et de capacité, ne me permet pas d'en auancer dauantage, aduant »  
 » qu'il ait passé à l'examen des habiles gens, qui voudront nous obliger »  
 » d'en prendre la peine; apres quoy, si l'on iuge que la chose merite »  
 » d'estre continuée, nous essayrons de la pousser iusques où Dieu nous »  
 » donnera la force de la conduire. A PARIS, M.DC.XL. »

La « confession », dont parle Descartes (p. 47, l. 10-11), est aussi clairement formulée que possible dans le premier des deux passages qui viennent d'être cités. Pour reconnaître, d'autre part, que Blaise Pascal, dans son *Essay*, procède comme un disciple de Desargues, Descartes n'avait certainement pas besoin d'en lire la moitié; car la première définition (*lignes droites de même ordonnance*) est empruntée au *Brouillon-proiect* de 1639 (voir t. II, p. 557, *éclaircissement* sur p. 555, l. 25). L'accusation d'erreur, sinon de mensonge, lancée contre Descartes à propos de ce passage de ses lettres, est donc aussi ridicule que la riposte de Clerselier est faible. Quant à l'histoire racontée par Périer, elle est absolument invraisemblable, comme le remarquait déjà Bayle, dans son *Dictionnaire historique* : car elle supposerait, pour l'*Essay*, de la part de Descartes, une admiration dont il ne témoigne guère et qu'il n'était point dans son caractère d'éprouver. Il est donc au moins singulier que, dans son *Histoire des Mathématiques* (t. II, p. 62), Montucla ait reproduit les récits de Baillet.

La gloire de Pascal n'est, au reste, en rien diminuée par la remarque de Descartes, et Chasles l'a mise en pleine lumière dans son *Aperçu historique, etc.* (2<sup>e</sup> éd., Paris, Gauthier-Villars, 1875, p. 71-73), où l'on trou-

vera une analyse complète de l'*Essay*. Le premier lemme n'est autre, en effet, que la célèbre proposition de l'*hexagramme mystique*, sur laquelle Pascal établit les fondements d'un grand ouvrage, divisé en six Traités, sur les Coniques, ouvrage qu'il laissa sans y mettre la dernière main et qui est aujourd'hui perdu, mais que Leibniz a pu voir et dont il a parlé avec détails dans sa lettre à Périer, du 26 août 1676 (*Œuvres de Blaise Pascal*, éd. Bossut, t. V, p. 459-462). Desargues a lui-même pleinement reconnu l'importance capitale de ce théorème; dans l'*Examen des Œuvres du sieur Desargues*, publié en 1644 par son détracteur Curabelle, on lit, p. 70-71 : « Mais comme le dit sieur, à la fin d'une Réponse à causes et moyens d'op- » position, etc., du 16 décembre 1642, remet d'en donner la clef quand la » demonstration de cette grande proposition la *Pascale* verra le jour, et » que le dit Pascal peut dire que les 4 livres d'Apollonius sont bien un cas, » ou bien une consequence naturelle de cette grande proposition dont j'ai » laissé la glose à la liberté de l'auteur... » (*Œuvres de Desargues*, Paris, Leiber, 1864, t. II, p. 386-387.)

La même année 1644, dans son traité *De mensuris, ponderibus, etc.*, Mersenne imprimait, en mentionnant Blaise Pascal : « Unica propositione » universalissimâ, 400 corollariis armata, integrum Apollonium complexus » est. » A cette date, la composition des Traités des Coniques était donc très avancée, et le renom de Pascal, à vingt ans, effaçait celui de son maître Desargues, puisqu'il accomplissait l'œuvre que celui-ci avait seulement ébauchée dans son *Brouillon-proiect*, et que la terminologie de cet écrit (voir t. II, p. 556, *éclaircissement*) avait effarouché la plupart des « doctes ».

Pour Desargues, le théorème fondamental était celui de l'*involution des six points* où une droite rencontre une conique et les quatre côtés d'un quadrilatère inscrit. C'est bien le théorème dont Pascal, dans son *Essay*, donne un énoncé et annonce une démonstration, tout en attribuant l'invention à Desargues. Il était déjà exposé, sous une autre forme, et démontré dans le *Brouillon-proiect* de 1639 (*Œuvres de Desargues*, t. I, p. 171-178), ainsi que l'a parfaitement reconnu Jean de Beaugrand (*ib.*, t. II, p. 364-365) dans un factum contre Desargues, du 20 juillet 1640 :

« Il sera donc plus à propos de retourner à la chose, et de monstrier que » la proposition qui faict la plus grande partie de ce Brouillon n'est qu'un » corollaire de la 17 proposition du 3 des Coniques d'Apollonius. On ne » pourra pas douter que ce que i'en ay demonstré en peu de lignes, ne » soit la mesme proposition, pour la composition de laquelle il lui a fallu » faire cette ample prouision d'*arbres*, de *troncs*, de *souches*, de *racines*, etc. : la voicy couchée presque aux mesmes termes dans les theses » de M. B. P. que ie choisís, pource que, si ie la transcriuois comme elle » est dans le Brouillon, et qu'il me fallust nommer *deffaillement* ce que » l'on entend par ellypse, i'aurois peut-estre de la peine à me garentir de » quelque syncope ou defaillance de cœur. »

Suit l'énoncé, qui est, en effet, à peu près textuellement emprunté à

l'*Essay* de Pascal, et où ne figurent pas les termes techniques de Desargues; puis la démonstration annoncée par Beaugrand. Celui-ci n'a pas voulu comprendre que l'intérêt de cette proposition était qu'elle pouvait être prouvée presque immédiatement, comme l'avait montré Desargues, et qu'elle pouvait dès lors servir de fondement pour la théorie des coniques.

Dans son *Aperçu historique* (2<sup>e</sup> éd., p. 77), Chasles ne connaissait encore le théorème de l'*involution* que par l'*Essai* de Pascal et par ce passage de Beaugrand; d'autre part, par une singulière inadvertance, l'éditeur des *Œuvres de Desargues* (t. II, p. 379) a cru pouvoir conclure de ce dernier passage que les *thèses de M. B. P.* différaient de l'*Essay pour les Coniques* et étaient plus étendues.

## CLXXXVII.

## DESCARTES A GOLIUS.

3 avril 1640.

AUTOGRAPHE, Vienne, K. K. Hofbibliothek, IX, 114.

*Une feuille, pliée en deux : la lettre occupe le premier feuillet, recto et verso, (19 et 24 lignes), ainsi que le recto du second; au dos, adresse et cachet de cire rouge, avec R et C entrelacés. Publiée par Foucher de Careil, Œuvres inédites de Descartes, t. II, 1860, p. 8-12, sans nom de destinataire, et sans les deux noms propres de la fin, Schotanus et Schooten.*

Monfieur,

Vous m'avez bien obligé & bien fort assuré par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escire; mais i'espere que vous excuserez auffy mes inquietudes, en considerant combien il y a de tems que nous attendons vostre iugement, fans que i'aye pû sçauoir aucune raison qui le retardast <sup>a</sup>, si ce n'est maintenant

5

a. Le jugement de Golius et de Schooten, dans l'affaire Stampioen-Waessenaer. Descartes, le 11 mars 1640, l'attendait dans « huit ou quinze jours » (p. 41, l. 3), et, disait-il déjà le 29 janvier, « vers la fin de mars » (p. 7, l. 9).

que i'apprécie vostre deuil domestique, lequel m'obligerait icy a changer de discours pour me condouloir avec vous, si ie ne pensois que la vieilleſſe & les maladies qui trauoilloient la perſonne que vous  
 5 regrettez, vous donnoient cy deuant plus de ſuiet de la plaindre que ne doit faire a preſent le repos qu'elle a acquis.

Et pour reuenir a noſtre affaire, ie vous ſupplie tres humblement de conſiderer que vous ne ſçauriez  
 10 ſi peu differer a la terminer que cela ne ſoit grandement preiudiciablè, non ſeulement a W(aeffenaer) & a moy, de qui St(ampioen)<sup>a</sup> prend cependant occaſion de medire; mais permettez, s'il vous plaiſt, a mon affection, que ie vous die icy franchement que cela  
 15 donne auſſy occaſion a pluſieurs qui ſçauent combien elle eſt claire & indubitable, d'auoir diuerſes penſees au deſauantage de M<sup>rs</sup> mes iuges; iuſques la que i'ay eſté auerti de la Haye, que le bruit eſtoit qu'on cherchoit ſeulement quelque pretexte pour excuſer la  
 20 regle de St(ampioen) & courir la faueur qu'on luy vouloit faire, partie a cauſe qu'on auoit peur de ſes medifances, & partie auſſy a cauſe qu'on en eſtoit prié par des gens qui ne m'ayment pas. Vous auez intereſt a faire ceſſer ces faux bruits; & croyez moy,  
 25 Monsieur, que de tous ceux qui vous peuuent maintenant prier pour St(ampioen), il n'y en aura aucun qui ſe ſoucie de luy apres que cete affaire ſera finie, ny qui n'ait meilleure opinion de vous, lorſque vous aurez donné vn iugement libre & equitable, que ſi  
 30 vous auiez fleſchi a leurs prieres\*.

a. L'autographe ne donne que les initiales W. et St.

Le n'auois point fait de reflexion fur ce que St(am-  
pioen) vous a escrit, qu'on peut trouuer son theoresme  
*per regulam falsi*; car cela est si esloigné de toute appa-  
rence de verité, que ie ne pensois pas seulement qu'il  
fust besoin d'en parler; & cela se voit clairement de 5  
ce que, mesme par l'algebre, on n'y peut atteindre  
qu'en venant a vne equation cubique; car la regle de  
faulx ne peut seruir que pour les questions que l'al-  
gebre reduit a la plus simple equation de toutes, qui  
est d'un membre egal a un autre. Mais peut estre que, 10  
par la regle de faulx, il entend qu'on doit essayer en  
tastonnant avec tous les membres<sup>a</sup> iusques a ce qu'on  
ait rencontré le vray, ce qui a esté assez refuté ail-  
leurs<sup>b</sup>.

Au reste, encore que l'on pourroit trouuer ce 15  
qu'il veut auoir par quelques nouveaux moyens, ce  
n'est pas a dire que sa regle de faulx, de laquelle  
seule il est question, fust bonne pour cela, & i'admire  
extremement que vous daigniez regarder les nou-  
ueaux escrits<sup>c</sup>, auxquels il n'y aura iamais aucune 20  
fin, si vous ne l'y mettez par vostre iugement; & pour  
ce que ie sçay qu'il ne vous faut pas un demi quart  
d'heure de tems pour le donner, ie ne sçauois com-  
prendre quelle raison vous le fait differer; mais si  
nous ne l'auons auant Pasque<sup>d</sup>, ie croyray ne le de- 25  
voir plus attendre. M<sup>r</sup> Schotanus d'Vtrecht<sup>e</sup> a offert, il  
y a long tems, d'enuoyer le sien, & ie m'assure que

a. Lire : *nombres*? Ligne 10, le mot *membre* est également suspect.

b. Cf. la lettre CLXXV à [Huygens], t. II, p. 606-608.

c. Sur ces nouveaux écrits, voir p. 44, *éclaircissement* de p. 41, l. 4.

d. Le 8 avril 1640. Le jugement ne fut rendu que le 24 mai.

e. Voir ci-avant, p. 22, note b, et l'*éclaircissement* p. 33.

M<sup>r</sup> Schooten ne differe qu'a vostre occasion; & enfin  
 ie ne croy pas qu'il y ait au reste du monde vn seul  
 mathematicien homme d'honneur, qui refusaft de le  
 donner, en voyant la iustice de la cause. Obligez moy  
 5 donc que ie puisse au moins obtenir de vous ce que  
 i'esperois de tout autre; car ie suis,

Monfieur,

Vostre tres humble  
 & tres affectionné seruiteur;

10

DESCARTES.

3 autil 1640.

15

Aen Myn Heer  
 Myn Heer Golius  
 Professfor Mathefeos  
 & linguarum o[rientalium]  
 Tot Leyden.

Page 57, l. 30. — Le père de Stampioen avait reçu à plusieurs reprises des récompenses publiques pour ses ouvrages de sciences, et les fonctions officielles qu'il remplissait à Rotterdam lui assuraient de sérieuses relations (voir t. II, p. 581, *éclaircissement* sur p. 578, l. 25). Quant à Stampioen le jeune, rappelons qu'il devait connaître personnellement Frans van Schooten, l'un de ses juges (p. 32, *éclaircissement* sur p. 22, l. 1, ci-avant), que lui-même avait été professeur à l'*École Illustré* de Rotterdam, et que, Descartes l'avoue, il s'était acquis une grande réputation (p. 5, l. 5-6). Enfin, son échec dans cette affaire n'empêcha pas Huygens de le choisir, en 1644, pour enseigner les éléments des mathématiques à ses fils. Plus tard il devint arpenteur ordinaire (*ordinaris Lantmeter*) de la province de Hollande et travailla, de 1650 à 1653, à une carte de la haute inspection des digues de Schieland, publiée en 1660.

## CLXXXVIII.

## REGIUS A DESCARTES.

Utrecht, 5 mai 1640.

[A. BAILLET], *La Vie de Mons. Des-Cartes*, tome II, pages 24, 59 et 103.

La 11<sup>e</sup> de la collection des Lettres de Regius à Descartes, du 5 mai 1640. Baillet en résume trois passages : 1<sup>o</sup> sur le traitement de Regius comme professeur (A); 2<sup>o</sup> sur son enseignement à Utrecht (B); 3<sup>o</sup> sur l'envoi des *Méditations* à Regius et à Emilius.

A [Augmentation des appointements de Regius proposée par ses Collègues.] « Ils assemblèrent leur Université, et sur la proposition favorable du Recteur Schotanus, il fut résolu qu'on en feroit la demande aux Magistrats [en marge : Narrat. Hist. Acad. Ultr. p. 12]. Le Recteur luy-même fut député au Sénat pour cet effet, avec le sieur Arnold Senguerdius, Professeur en Philosophie. Les Magistrats n'eurent aucune peine à l'accorder, tant à cause de la satisfaction que M. Regius avoit donnée à tout le monde jusques-là, que parce que le sieur Stratenus, son ancien, qui avoit le plus d'intérêt de s'y opposer, et de demander ces augmentations de gages pour luy, étoit des premiers & des plus ardents à solliciter pour son nouveau Collègue [en marge : Lettr. XI MS. de Reg. à Desc.]. Ainsi les appointemens de M. Regius, qui n'avoient été que de 400 Florins jusqu'alors, furent rehaussez de la moitié; mais il ne commença que l'année suivante à toucher les 600 Florins. Encore y attachait-on un nouvel employ, qui consistoit à expliquer les Problèmes de Physique, lors qu'il ne seroit pas occupé de sa Botanique, c'est-à-dire de l'explication des Plantes & des Simples. Il fit part à M. Descartes de la joye qu'il avoit reçue de cette commission, parce qu'elle luy présentoit de nouvelles occasions d'enseigner et d'étendre sa nouvelle Philosophie. » (Baillet, II, 24.)

B [Thèse ou Dispute publique, que M. Regius devoit faire le dixième jour de Juin 1640.] « M. Regius avoit élu soin auparavant [en marge : en May 1640] de prendre avec M. Descartes des mesures nécessaires pour mettre ses Thèses hors d'atteinte, et il luy avoit fait croire, en



luy proposant la chose, qu'il n'avoit dans ces Théses point d'autre dessein que d'étendre sa philosophie, et de luy donner de l'éclat. Ses Ecoliers le pressoient, dit-il [en marge : Lettr. XI de Regius, MS.], incessamment de faire imprimer sa Physique, afin d'exposer aux yeux de tout l'Univers une Philosophie qui ne faisoit encore bruit que dans quelques provinces. Il y fit réflexion, et ayant crû qu'il seroit à propos de sonder les esprits par quelque essay, il avoit eû la pensée de la réduire auparavant en questions, et de la proposer dans des disputes publiques. Mais quelques-uns de ses Collègues, appréhendant que les nouvelles opinions dont elle étoit remplie ne fissent quelque tort à leur Université, à cause que son établissement étoit encore assez récent, crurent qu'il valoit mieux la faire imprimer comme l'Écrit d'un simple particulier. M. Regius estima néanmoins qu'il seroit bon de la faire précéder d'une dispute publique pour en être le prélude, et il choisit ses opinions concernant le mouvement du Cœur, des Artères, et du Sang, pour en former ses Théses, qu'il envoya ensuite à M. Descartes pour les corriger. » (Baillet, II, 59.)

- C « Cependant il (M. Descartes) avoit fait voir son manuscrit (le MS. des Méditations) à quelques amis d'Utrecht [en marge : dès le mois de Mai 1640] qui l'en avoient instamment sollicité, et particulièrement à Messieurs Regius et Emilius qui en furent charmez jusqu'à l'estase [en marge : Lettr. 11 de Regius MS. du 5 de Mai]. M. Descartes, qui ne cherchoit pas les éloges de ses amis, leur avoit enjoint d'examiner l'Écrit, tant en Grammairiens qu'en Philosophes. Il fallut obéir, mais ils ne trouvèrent à toucher qu'à la ponctuation et à l'orthographe. » (Baillet, II, 103.)

## CLXXXIX.

## DESCARTES A POLLOT.

Leyde, 7 mai 1640.

COPIE MS., Genève, collection Budé, *Lettr. de Desc. à Pollot*, n° 3.

Publiée par E. de Budé, *Lettres inédites de Descartes*, p. 7 et 8, (Paris, Durand et Pedone-Lauriel, br. in-8, 1868).

Monfieur,

Ce n'est icy que de mauuais papier que ie vous enuoye, & c'est plutoft vne importunité qu'un present; mais pour ce que, lorsque i'eu dernièrement l'honneur de vous voir, vous témoignastes vouloir 5  
prendre la peine d'enuoyer vn de ces mauuais liures a la Haye, i'ay pensé que ie ne deuois pas oublier de vous en faire presenter deux par Waessenaer\*. Et ie luy mande aussi qu'il y ioigne vn certain Pasquil\*, que Stampion a fait cy deuant contre luy, sans auoir 10  
iamais été offensé par luy en la moindre chose; car c'est vne piece qui me semble meriter d'estre veüe par ceux qui ont quelque interest a connoistre les mœurs de cet homme, principalement s'ils sont auertis que la solution qu'il promet la n'est pas plus possible que 15  
de blanchir vn More, & qu'en gourmandant Waessenaer comm'il fait, pour ce qu'il auoit escrit qu'il n'y a point de regle pour de telles impossibilités, que luy se vante de sçauoir, ses iniures & ses calomnies sont d'autant plus grandes que tout ce qu'il dit est plus 20  
extrauagamment & plus ridiculement faux. Mais c'est trop vous entretenir d'un si sale suiet, & ie n'aiouteray autre chose, sinon que ie suis, &c.

DESCARTES.

De Leyde, ce 7<sup>me</sup> may 1640.

25

Page 62, l. 8. — Sans doute les deux ouvrages (auxquels Descartes avait eu part), où Waessenaer répond à Stampioen : *Aenmerckingen op den Nieuwen Stel-Regel*, etc. (voir t. II, p. 612, al. 7), et *Antwoorde Iacobi à Waessenaer, op den Dagh-vaerd-Brief van Ian Stampioen de Jonge* (p. 16, n° 2). Il semble que Pollot se trouvait alors à Utrecht,

comme Waessenaer, tandis que Descartes, entre cette lettre et celle du 3 avril, s'était transporté à Leyde, pour s'occuper de l'impression des *Meditations* (voir plus haut, p. 35, l. 22).

Page 62, l. 9. — Sans doute l'opuscule suivant, antérieur au débat sur la *Nieuwe Stel-Regei* : OPENBAERINGE DER VALSCHER PRACTYCKEN *ghepleeght door Jacobus a Waessenaer Landt-meter's Hooffs Provinciael van Utrecht, over het on-wis-constigh nae-botsen der Solutie ghedaen door JOHAN STAMPIOEN DE JONGHE, op het Antwerpsch Vraegh-stuck anno 1638. Judicium 15 : Nisi vitula mea aravissetis, meum ænigma non pervestigassetis.* ('s Gravenhage, ghedruckt ten Huyse vanden Autheur in *Sphæra Mundi*, 1638, in-4, pp. 12). Voir t. II, page 612, al. 3.

## CXC.

## DESCARTES A REGIUS.

[Leyde, 24 mai 1640.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 81, p. 384-389.

*Sans date dans Clerselier. Mais Descartes dit à la fin qu'il vient de recevoir le jour même la sentence rendue dans l'affaire Stampioen-Waessenaer, et elle lui aura sans doute été communiquée sur l'heure, puisqu'il s'était transporté à Leyde auprès des juges (lettre précédente, 1<sup>er</sup> éclaircissement). Or, cette sentence est du 24 mai 1640. Descartes répond ici à la lettre CLXXXVIII, du 5 mai, p. 60, et Regius lui répondra le 30 mai, lettre CXCI ci-après.*

Vir Clarissime,

Multum me vobis deinxiftis, tu & Clar. D. Æmilius, scriptum quod ad vos miseram<sup>a</sup> examinando & emendando. Video enim vos etiam interpunctiones & orthographiæ vitia corrigere non fuisse dedignatos; sed  
5 magis me adhuc deinxiffetis, si quid etiam in verbis sententijque ipsis mutare voluiffetis. Nam quantulum-

a. Voir lettre CLXXXVIII, ci-avant p. 61, C.

cunque illud fuisset, spem ex eo concepissem ea quæ reliquissetis minùs esse vitiosa; nunc vereor ne istud non sitis aggressi, quia nimis multa vel fortè omnia fuissent delenda.

Quantùm ad obiectiones, in primâ dicitis : *ex eo quòd in nobis sit aliquid sapientiæ, potentiæ, bonitatis, quantitatis &c., nos formare ideam infinitæ vel saltem indefinitæ sapientiæ, potentiæ, bonitatis, & aliarum perfectionum quæ Deo tribuuntur, vt etiam ideam infinitæ quantitatis*<sup>a</sup>; quod totum libens concedo, & planè mihi persuadeo non esse aliam in nobis ideam Dei, quàm quæ hoc pacto formatur. Sed tota vis mei argumenti est, quòd contendam me non posse esse talis naturæ vt illas perfectiones, quæ minutæ in me sunt, possim cogitando in infinitum extendere, nisi originem nostram haberemus ab Ente, in quo actu reperiantur infinitæ; vt neque ex inspectione exiguæ quantitatis, siue corporis finiti, possem concipere quantitatem indefinitam, nisi mundi etiam magnitudo esset vel saltem esse posset indefinita.

In secundâ dicitis : *axiomatum clarè & distinctè intellectorum veritatem per se esse manifestam*; quod etiam concedo, quandiu clarè & distinctè intelliguntur, quia mens nostra est talis naturæ, vt non possit clarè intellectis non assentiri; sed quia sæpè recordamur conclusionum ex talibus præmissis deductarum, etiam si ad ipsas præmissas non attendamus, dico tunc, si Deum ignoremus, fingere nos posse illas esse incertas, quantumuis recordemur ex claris principijs esse deductas; quia nempe talis fortè fumus naturæ, vt fallamur

a. Cf. *Meditationes de Prima Philosophia*, 2<sup>o</sup> édit., 1642, p. 42-43.

etiam in eidentissimis; ac proindè, ne tunc quidem, cum illas ex istis principijs deduximus, *scientiam*, sed tantum *persuasionem*, de illis nos habuisse. Quæ duo ita distingo, vt *persuasio* sit, cum superest aliqua ratio  
 5 quæ nos possit ad dubitandum impellere; *scientia* verò sit persuasio à ratione tam forti, vt nullâ vnquam fortiore concuti possit; qualem nullam habent qui Deum ignorant. Qui autem semel clarè intellexit rationes quæ persuadent Deum existere, illumque non esse fal-  
 10 lacem, etiamsi non amplius ad illas attendat, modò tantum recordetur huius conclusionis : *Deus non est fallax*, remanebit in eo non tantum persuasio, sed vera scientia tum huius, tum etiam aliarum omnium conclusionum quarum se rationes clarè aliquando percep-  
 15 pisse recordabitur<sup>a</sup>.

Dicis etiam in tuis vltimis<sup>b</sup> (quæ heri receptæ, me, vt simul ad præcedentes responderem, monuerunt) : *omnem præcipitantiam intempestiui iudicij pendere ab ipso corporis temperamento, tum acquisito, tum innato<sup>c</sup>* ;  
 20 quod nullo modo possum admittere, quia sic tolleretur libertas, & amplitudo nostræ voluntatis, quæ potest istam præcipitantiam emendare; vel, si non faciat, error indè ortus priuatio quidem est respectu nostrî, sed respectu Dei mera negatio.

25 Venio nunc ad Theses quas misisti<sup>d</sup>; & quia scio te velle vt liberè scribam meam mentem, tibi hîc

a. *Ib.*, p. 136-137 et 154-156.

b. Dans une lettre qui ne faisait pas partie de la collection vue par Baillet.

c. Cf. *ib.*, *Meditatio quarta*, p. 49-62.

d. « Ces Theses devoient estre soutenues le 10 de juin 1640 par les » Ecoliers de Regius. » (*Note de l'exemplaire de l'Institut.*) Voir, en effet, ci-avant, p. 60-61, B.

obtemperabo. Vbi habes : *vicinus aër cuius particulæ &c.*, mallet : *vicinus aër qui &c. potest*; neque enim singulæ particulæ condensantur, sed totus aër, per hoc quòd eius particulæ magis ad inuicem accedant.

5

Neque video cur velis *perceptionem Vniuersalium magis ad imaginationem quàm ad intellectum pertinere*. Ego enim illam soli intellectui tribuo, qui ideam ex se ipsâ singularem ad multa refert. Mallet etiam non dixisses *affectum esse tantum duplicem, lætitiã & tristitiã*, quia planè aliter afficimur ab *irã* quàm à *metu*, quamuis in utroque sit *tristitiã*, & sic de cæteris.

10

Quantum *ad auriculas cordis*, addidissem, id quod res est, nos de ipsis curiosius non egisse, *quia tantum illas ut extremitates Venæ Cauæ & Arteriæ Venosæ, reliquo ipsarum corpore, &c.*

15

O miseram dubium tuum *de cordis ebullitione*, quod mihi videris iam ipse satis soluisse; cum enim partes cordis spontè subsident, vasis per quæ sanguis egreditur adhuc patentibus, non desistit egredi nec clauduntur vasa ista, donec cor subsederit.

20

In titulo non ponerem *de triplici coctione*, sed tantum *de coctione*.

Item etiam lineam nonam, pro N. & C. \*, rogo ut totam deleas; neque enim hinc valet Heruæi exemplum, qui longius hinc abest quàm ego, nec, ut puto, Vallæo tam coniunctus est quàm ego tibi; & quamuis esset res similis, non tam exemplo moueor quàm causâ.

25

In Thesium lineâ primâ, tollerem hæc verba : *caloris viuifici &c.*

30

In fine, pro his verbis : *in reclâ conformatione &c.*,

malle : in præparatione particularum insensibilium ex  
 quibus alimenta constant, ut ex conformationem humano  
 corpori componendo aptam acquirant. Hæc præparatio  
 alia est communis & minus præcipua, quæ fit omnibus  
 5 vijs per quas particulæ transeunt; alia particularis &  
 præcipua, quæ est triplex : 1<sup>o</sup> in ventriculo & intesti-  
 nis, 2<sup>o</sup> in hepate, 3<sup>o</sup> in corde. 1<sup>o</sup> In ventriculo & intes-  
 tinis fit, cum cibus ore masticatus & deglutitus, sicut  
 & potus, vi caloris à corde communicati, & humoris  
 10 ab arterijs eò impulsis, dissolvitur & in chylum conuer-  
 titur. 2<sup>o</sup> In hepate, cum chylus in illud, non per ali-  
 quam vim attractivam, sed solâ suâ fluiditate & pres-  
 sione vicinarum partium delatus, sanguinique reliquo  
 mixtus, ibi fermentatur, digeritur, & in chymum abit.  
 15 3<sup>o</sup> | In corde, cum chymus, sanguini à reliquo corpore  
 ad cor redeunti permixtus, & simul cum eo in hepate  
 præparatus, in verum & perfectum sanguinem per  
 ebullitionem pulsificam commutatur. Atque hæc tertia  
 20 coctio &c. Vides facillè cur ponam coctionem genera-  
 lem quæ fit in omnibus vijs, & ex consequenti etiam in  
 omni parte corporis; quia ubicunque est motus, fieri po-  
 test ibi aliqua alteratio particularum quæ mouentur; &  
 non video quid aliud coctio sit quàm talis alteratio; nec  
 cur potius illam in venis Gastricis & Meseraicis, quàm  
 25 in reliquis omnibus, fieri concedas. Non pono *succum*  
*spirituosum*, quia non video distinctè quid ista verba  
 significant. Non pono *chyli partes meliores*, sed chy-  
 lum, quia omnes eius partes alendo corpori inser-  
 uiunt; & si benè calculum ponamus, ipsa etiam excre-  
 30 menta, præsertim quæ ex venis excernuntur, quandiu  
 sunt in corpore, inter eius partes sunt recensenda;

munere enim ibi suo funguntur ; & nulla est pars quæ tandem non abeat in excrementum, modò id quod egreditur per infensilem transpirationem, excrementum etiam appellemus. Chymum autem fermentari puto in hepate, & digeri, hoc est, prout hoc verbum à Chymicis vsurpatur, propter aliquam moram alterari.

Paginâ 5, delerem : *quæ à copiosis eius spiritibus & oleoginofitate moderatâ oritur ;* neque enim hoc satis clarè rem explicat.

In fine paginæ 8, nomen meum rursus inuenio, quod fortè honestiùs quàm in titulo possum dissimulare, modò, si placet, èpithetis magis temperes ; & malim etiam vero nomine *Descartes*, quàm ficto *Cartesius* vpcari.

Vbi dicis cur Pl(empius)<sup>a</sup> meas responfiones mutilaffet, poffet fortè addi probatio, quòd, biennio ante eius librum, à multis fuerint vifæ & exscriptæ. Videnturque etiam delenda hæc verba : *vel callido vel ignorantia*, & verba quàm mitiffima veritatem causæ meliùs confirmabunt.

Et finem paginæ nonæ sic mutarem : *secundò, quòd fætus in vtero existens, vbi isto respirationis vsu priuatur, duos habet meatus, qui spontè clauduntur in adultis ; vnum qui canaliculi instar est, per quem pars sanguinis in dextro cordis sinu rarefacti in Aortam transmittitur, parte alterâ in pulmones abeunte ; & alium, per quem pars sanguinis in sinistro cordis sinu rarefaciendi è Venâ Cauâ defluit, & alteri parti ex pulmonibus venienti permiscetur.* Neque enim negari potest, quin sanguinis pars in foetu tranfeat per pulmones ; sed præterea vsùs respirationis

a. Voir t. I, p. 536, fin de l'éclaircissement, et ci-avant p. 3, C.



explicatio, quæ habetur paginâ 10, præcedere debet eius causas, quæ dantur pag. 8.

Quantum ad Venas Lactæas, nihil definitio, quia nondum illas vidi; sed noui hîc duos iuuenes Medicinæ  
 5 Doctores (Siluius & Schagen nominantur), qui videntur non indocti, & se illas sæpius obseruasse affirmant, earumque valuulas humoris regressum versus intestina impedire, adeò vt planè à te dissentiant; & ego in eorum sententiam valdè propendo, ita vt suspicer  
 10 Venas Lactæas ab illis Meseraicis in eo tantum differre, quòd nulli arteriæ sint coniunctæ, ideoque succus ciborum in ijs albus est, in alijs verò statim fit ruber, quia sanguini per arterias circulato permiscetur. Primâ occasione illas in cane viuo simul quæremus: interim,  
 15 si mihi credis, totum illud corollarium omittes.

Quod ad difficultatem, *quomodo cor possit detumescere, si pars sanguinis rarefacti in eo remaneat*, facillè soluitur; quia minima tantum eius pars manet, ventriculis implendis non sufficiens; impetus enim quo  
 20 ille egreditur, sufficeret ad omnem educendum, nisi prius valuulæ Arteriæ magnæ & Venæ arteriosæ clauderentur, quàm totus esset elapsus; & quantumuis parua portio in ventriculis manens sufficit ad fermentationem.

25 Tandem tandem hodie accepimus sententiam\* pro I. A. W(aessenaer), cuius exemplar, postquam erit excriptum, hoc est post vnam aut alteram diem, ad ipsum mittam. Ita facta est vt, si magnus aliquis fuisset condemnandus, non potuissent Iudices mitioribus verbis  
 30 eius errores significare; sed nihilominus nullum verbum ex ijs quæ à W(aessenaer) scripta sunt non appro-

bant, & nullum verbum, ex ijs quæ ab eius aduerfario, non condemnant<sup>a</sup>.

| Si quid fit de quo ampliorem explicationem desideres, paratum me femper inuenies, vt feu fcriptis feu verbis tibi feruiam. Imò etiam, cùm iftæ Thefes difputabuntur, fi velis, Vltraiectum excurram; fed modò nullus fciat, & in fpeculâ illâ, ex quâ D<sup>a</sup> à Schurmans folet audire lectiones, poffim latere. Vale.

5

Page 66, l. 24. — Les mots *pro N. et C.* paraissent représenter une abréviation de la ligne 9 du titre des Thèses de Regius, mais si elle suffisait à Descartes sur sa minute, il est improbable qu'il l'ait maintenue telle quelle dans sa lettre.

C. est évidemment pour *Cartesio*; on voit, en effet, plus loin (p. 68, l. 13) que Regius avait inséré, sous cette forme, le nom de Descartes dans le titre de ses Thèses, et que notre philosophe lui en avait demandé la suppression; ce ne peut être que précisément sur la ligne 9.

Mais pour l'initiale précédente, N., au lieu d'un seul nom, le contexte qui suit en indique deux, celui de Harvey (Heruæus) et celui de Vallæus ou plutôt Waleus (*Clerselier*, I, lettre 84, p. 395), c'est-à-dire l'anatomiste Jean de Wale, professeur à l'Université de Leyde, mort en 1649. Il faudrait donc, ce semble, entendre que Regius, à la ligne 9 de son titre, avait mis : *pro Heruæo, Waleo et Cartesio*, pour mentionner les auteurs dont il défendait l'opinion relative à la circulation du sang.

Au commencement de 1640, J. de Wale avait fait paraître à Amsterdam, in-4°, une *Disputatio medica quam pro circulatione sanguinis Harveiana proposuit Walæus, unâ cum ejusdem de usu lienis adversus medicos recentiores sententia*. Ses expériences et observations, à l'appui de la circulation du sang, ont eu une réelle importance.

Page 69, l. 25. — Cette sentence, attendue depuis environ cinq mois, se trouve p. 81-87 de l'ouvrage de Waessenaer, *Den On-Wissen Wis-Konstenaer, etc.*, publié en novembre 1640, et que nous réimprimerons dans les *Œuvres* de Descartes, puisque celui-ci en est en partie l'auteur. Elle se trouve aussi dans un opuscule précédent de Stampioen : *Verclaringe over het Gevoelen by de E. H. Professoren Matheseos der Universiteyt tot Leyden uyt-gesproken, nopende den Regel Fol. 25 van J. Stampioen, ende 't ghene op de naem van een Waessenaer daer teghens is uyt-ghe-*

a. « V. la fin de la 12<sup>e</sup> lettre de M. Le Roy datée du [30] May 1640. (Note de l'exemplaire de l'Institut.)

comen. Welcke dese Verclaeringhe soodanigh ghestelt is, dat yeder een daer uyt can oordeelen dat den Regel fol. 25 beschreven van Johan Stampioen de Jonge in sijnen Nieuwen Stel-Regel, seer licht, generael, ende de waerheydt conform is, om daer door den Teerling-wortel te trecken uyt tweenaemighe ghetallen ('s Graven-Hage, inde Druckerye vanden Autheur in Sphæra Mundi, Anno 1640, in-4, pp. 28).

## CXCI.

## REGIUS A DESCARTES.

Utrecht, 30 mai 1640.

A. BAILLET], *La Vie de Mons. Des-Cartes*, tome II, pages 55, 59-60 et 103.

La 12<sup>e</sup> de la collection des Lettres de Regius, du 20/30 mai. Réponse à la lettre précédente, du 24 mai, p. 63.

- A « Ils (les Juges de Leyde) jugèrent en faveur de Wæssenaer, et adjudgèrent les six cens livres de Stampioen aux pauvres. M. Descartes envoya aussitôt une copie de la Sentence à M. Régius en lui marquant l'indulgence des Juges, mais qui, nonobstant la douceur des termes qu'ils y avoient employez, n'avoient pas laissé de faire connoître qu'ils approuvoient tout dans Wæssenaer, et condamnoient tout dans Stampioen [en marge : Lettr. 12 de Reg. MS.]. » (Baillet, II, 55.)
- B « Il (Regius) réforma ses Théses sur les remarques qu'il (Descartes) luy avoit envoyées, et n'oublia pas sur tout d'ôter le nom forgé de Cartesius, pour y remettre celui de Descartes, comme il l'avoit souhaité. Il luy récrivit le XX, c'est-à-dire le XXX de May, pour l'en remercier, et le prier instamment de vouloir honorer ses Théses de sa présence. Ce qu'il croyoit luy devoir être d'autant moins onéreux, qu'il le voyoit sur le point de quitter le séjour de Leyde pour aller demeurer à Amersfort, à trois petites lieuës d'Utrecht. M. Descartes s'étoit offert le premier à ce voyage d'Utrecht, pour l'assister de plus près, s'il en étoit besoin, et pour entendre même la dispute de ses Théses, pourvû que l'on n'en sçût rien, et qu'il pût demeurer caché dans l'Ecoute ou la Tribune de Mademoiselle de Schurmans. M. Regius luy promit [en marge : Lettr. 12 de Reg. MS.] d'accomplir

*exactly ces conditions, et le supplia de vouloir être son hôte pendant le séjour qu'il feroit dans la ville, ajoutant que les Fêtes de la Pentecôte avoient fait différer le jour des Théses jusqu'au 10/20 de Juin; mais que, la chose n'étant pas encore déterminée, il auroit soin de lui donner avis du jour fixé pour cela, dès qu'il l'auroit fait afficher. » (Baillet, II, 59-60.)*

- C « Pour lui faire voir néanmoins (à Descartes) que les grands éloges qu'ils (Regius et Emilius) avoient donné à cet ouvrage (les Méditations) ne devoient pas lui être suspects, ils lui proposèrent [en marge : V. la fin de la lettr. 12 MS. de Regius] deux difficultés touchant l'idée que nous avons de l'Être infini et infiniment parfait, et lui demandèrent un plus ample éclaircissement à ce qu'il en avoit écrit dans son *Traité*. M. Descartes leur accorda cette satisfaction avec plaisir, souhaitant de bon cœur qu'aux éloges près, les Docteurs de Sorbonne fissent le même jugement qu'eux de son *Traité*. » (Baillet, II, 103.)

Il semble bien que les difficultés mentionnées (paragr. C) touchant l'idée de l'Être infini et infiniment parfait soient celles auxquelles Descartes répond au commencement de la lettre précédente CXC. Elles n'auraient donc pas été formulées dans la 11<sup>e</sup> lettre de Regius, ci-avant CLXXXVIII, mais dans une ou deux lettres intermédiaires entre cette 11<sup>e</sup> et la présente, où Regius aurait seulement remercié Descartes de ses explications. (?)

## CXCII.

### DESCARTES A MERSENNE.

Leyde, 11 juin 1640.

AUTOGRAPHE, Bibliothèque de l'Institut.

*La 30<sup>e</sup> de la collection La Hire, et le n<sup>o</sup> (24) du classement de dom Poirier. Variantes d'après Clerselier, tome II, lettre 39, p. 220-229.*

Mon Reuerend Pere,

le confesse que j'ay tardé long tems a vous escrire, mais mon changement de demeure fut cause que ie ne

fis pas responce a vostre lettre du 25 Mars, qui est la  
 plus ancienne receuë depuis mes dernieres, & ie viens  
 de receuoir vos deux autres en mesme tems, l'une du  
 1 Iuin & l'autre du 6 May, sans que ie sçache d'ou  
 5 vient que celle cy a tant esté par les chemins; mais  
 affin que ie n'oublie rien a quoy ie doie responce, ie  
 commenceray par la plus ancienne :

1. Ou vous mandez m'auoir enuoyé le liure du Jar-  
 din des Plantes<sup>a</sup> par la voye du Maire, par laquelle ie  
 10 ne l'ay point receu, mais par M. de Zuylichem qui me  
 l'enuoya dernièrement, estant sur le point de partir  
 pour l'armée, & me manda qu'il auoit encore d'autres  
 choses a me communiquer de vostre part, qu'il reser-  
 uoit pour vn autre tems qu'il auroit plus de loysir, &  
 15 ie n'ay pas receu depuis de ses nouvelles. Je vous re-  
 mercie bien humblement de ce liure; mais il est peu a  
 mon vsage, car il ne contient que des noms, & ie ne  
 cherche que des choses.

1 : 25] vingt cinquiesme. — après est] celle de *aj.* — 2 après  
 ancienne] date que i'aye *aj.* — depuis mes dernieres *om.* —  
 3 autres] dernieres. — l'une] quoyque l'une soit. — 4 : 1]  
 sixiesme. — 6] sixiesme. — 4-  
 5 sans... chemins] Je ne sçay  
 qui peut estre la cause que cette  
 dernière a tant tardé; c'est celle  
 où estoit la Lettre que M. le  
 Comte d'Igby vous a écrite<sup>b</sup>. —  
 6 que... rien] de ne rien oublier.

— 8 Ou] en laquelle (*le numé-  
 tage 1, 2, 3..., en marge de l'au-  
 tographe, manque dans Clers.*).  
 — liure du *om.* — 10 après mais]  
 ie l'ay receu depuis peu *aj.* — 10-  
 11 Zuylichem... estant] *Z.* lors  
 qu'il estoit. — 12 &... auoit] &  
 il me mandoit auoir. — 13 de  
 vostre part à me communiquer.  
 — 13-15 qu'il... receu] des-  
 quelles il m'écriroit vne autre  
 fois, mais ie n'ay pas encore  
 eu.

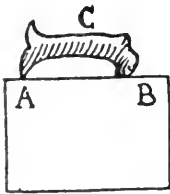
a. Voir plus haut, p. 50, l. 9-10.

b. Cf. ci-avant, p. 50, l. 13-15.

2. Il importe peu que le S<sup>r</sup> Petit<sup>a</sup> & ses semblables fassent imprimer tout ce qu'il leur plaira, & ie ne cherche point l'approbation de telles gens.

3. Vous m'escrivez de Galilee comme s'il estoit encore viuant, & ie pensois qu'il fust mort il y a long tems<sup>\*</sup>; s'il est vray qu'il ait des tables exactes pour les aspects & Ecclipses des planetes de Iupiter, il est certain qu'il a plus fait que personne pour les longitudes<sup>b</sup>; mais ie m'estonne fort qu'il ait pû faire de telles tables, vû qu'on n'en a pû encore faire pour la lune. 5 10

4. La raison pourquoy vn os de mouton se casse mieux sur la main que sur vne enclume<sup>c</sup>, ne me semble pas estre qu'il supporte dauantage le coup, comme vous escrivez; car, soit que AB soit vne enclume, soit la main d'vn homme, 15 quand on frappe sur le milieu de l'os C, il supporte luy seul tout le coup; ou bien mesme, lorsqu'il est sur la main, elle luy ayde plus a le supporter que l'enclume, a cause qu'elle obeïst dauantage, & ie ne doute point 20 que la vraye raison qui le rend plus cassable sur la main, ne soit que le marteau appuye plus long tems



1 m'importe. — S<sup>r</sup> Petit] sieur N. — 6 tres-exactes. — 7 de Iupiter] Iouiales. — 8 a .. personne] merite l'honneur d'auoir trouué le plus. — 9 en ait. — de telles tables] d'exactes pour ces Planetes. — 10 encore om.

— après faire] iusqu'à present d'exactes aj. — 13 après pas] pouuoir aj. — 13-14 comme vous escrivez om. — 14 qu'A B. — 17 luy seul om. — 19 après que] ne fait aj. — 21 vraye] seule. — cassable] aisé à casser.

a. Voir t. II, p. 144, l. 15; p. 191, l. 25, etc.

b. Voir t. II, p. 100, *éclaircissement* de p. 96, l. 1.

c. Cf. p. 34, l. 10, ci-avant.

deffus. Mais la proportion qui doit estre entre la force du coup & sa durée, pour rendre l'action plus grande, varie selon que les parties du cors frapé requerent plus ou moins de tems<sup>a</sup> pour se deioindre.

5 5. Le n'ay pas a present memoire de ce que ie vous ay cy deuant escrit touchant la viteffe du coulement de l'eau<sup>b</sup>; mais il se rapportoit, ce me semble, a l'experience que vous en auiez faite.

6. Pour entendre ce que vous demandez de la part  
10 de M<sup>r</sup> des Argues, comment la dureté des cors peut venir du seul repos de leurs parties, il faut remarquer que le mouuement est different de la determination qu'ont les cors a se mouuoir plustost vers vn costé que vers vn autre, ainfy que i'ay escrit en ma Dioptrique<sup>c</sup>;  
15 & qu'il ne faut proprement de la force que pour mouuoir les cors, & non pour | determiner le costé vers lequel ils se doiuent mouuoir; car cete determination ne depend pas tant de la force du moteur, que de la situation, tant de ce moteur que des autres cors circonuoyfins. Il faut remarquer aussy qu'il n'y a point de  
20 vuide en la nature, ny de rarefaction & condensation, telles que les descriuent les Philosophes; mais que, quand vn cors se rarefie, c'est qu'il entre quelque autre cors plus subtil dans ses pores, &c. D'ou il suit qu'aucun cors ne peut se mouuoir, qu'il ne chasse quelque  
25 autre cors de sa place au mesme instant, & que cet

5 la memoire. — 6 touchant] qu'autre. — 26 au mesme instant, *om. après place, aj. après*  
de. — 17 doiuent mouuoir] chasse (l. 25).  
meuent. — 23 et 25-26 quel-

a. Descartes avait d'abord écrit *force*, qu'il a barré.

b. Tome II, p. 571, l. 9.

c. *Dioptrique*, p. 14 et 17.

autre n'en chaffe derechef vn autre, & ainſy de fuite, iufques au dernier, qui rentre en la place que laiffe le premier. En forte qu'aucun cors ne peut ſe mouuoir, qu'il n'y ait tout vn cercle de cors qui ſe meuent enſemble en meſme tems<sup>a</sup>. Et enfin il faut remarquer

que tous les cors qui ſe meuent en rond ou autrement, ne tendent a continuer leur mouuement qu'en ligne droite, comme on void qu'une pierre qui eſtoit agitée en rond dans vne fonde, ne va plus qu'en ligne droite, après en eſtre ſortie. Soit donc maintenant A vne pierre, autour de laquelle ie ſuppoſe qu'il n'y a que de l'air, & que les parties de cet air ſe meuent continuellement,



non toutes d'un meſme coſté, comme lorsqu'il fait vent, car ce n'eſt pas cela qui le rend liquide, mais qu'elles ſe meuent en diuers ſens; ou meſme, affin d'auoir mieux ſur quoy areſter ſon imagination, on peut penſer que chaſcune de ces parties tournoye en rond, en l'endroit ou elle eſt; & penſons que cete pierre eſt pouſſée d'A vers M: il eſt euident qu'elle n'aura aucune difficulté a continuer ſon mouuement vers la, bien que, pour ce faire, elle doie chaffer deuant ſoy les parties d'air qui ſont vers B, & celles cy les parties qui ſont vers C, & celles qui ſont

2 iuſqu'au. — 5 en] au. — 7 ne om. — qu' om. — 8 qui eſtoit] eſtant. — 9 ne va plus qu'] continué ſon mouuement. —

10 après] lors qu'elle. — eſtre] eſt. — 17-18 qu'elles ſe meuent om. — 20 ces] ſes. — 21 en l'endroit] dans l'endroit. — 24 ce] le.

a. Voir t. I, pages 206 et 301.



vers D, lesquelles doiuent rentrer en la place que laisse  
 cete pierre ; car toutes ces parties d'air se mouuoient  
 desia, & elle ne change rien en elles, sinon qu'au lieu  
 que leur mouuement estoit referré en de petits cer-  
 5 cles, elle leur fait continuer suiuant vn plus grand  
 cercle; ce qui leur est mesme plus naturel, a cause  
 que, plus vn cercle est grand, plus il approche de la  
 ligne droite. Mais quand la pierre A est arriuée ius-  
 10 ques au cors M, que ie suppose estre dur, c'est a dire  
 estre composé de parties qui se reposent & sont iointes  
 a la masse de la terre, elle y trouue de la resistance, a  
 cause que, pour passer outre, il ne faut pas seulement  
 qu'elle determine vers quel costé les parties de ce cors  
 M se doiuent mouuoir, pour luy faire place, mais il  
 15 faut, outre cela, qu'elle leur communique de son mou-  
 uement : a quoy il est besoin de plus de force. Et il peut  
 aysement arriuer qu'elle n'en ait pas assez pour re-  
 mouer aucune des parties de ce cors, a sçauoir, si elles  
 sont toutes plus fermement iointes l'vne a l'autre que  
 20 ne sont les sienes. Mais si on suppose que ce cors M ne  
 soit pas ioint a la masse de la terre, mais environné  
 d'air tout autour, il faut remarquer qu'il interromp le  
 cours des parties de cet air, qui, au lieu de continuer  
 leurs mouuemens en lignes droites, sont contraintes,  
 25 en le rencontrant, de se reflexchir, en sorte qu'il n'y a  
 rien qui empesche que ces parties d'air ne meuuent ce  
 cors, ainisy que l'eau meut les bateaux qui flotent de-  
 dans, sinon qu'elles ne sont pas toutes déterminées a  
 le pouffer vers vn mesme costé, a quoy la pierre A leur

5 elle le leur. — 10 & qui sont. force de. — 21 mais] & qu'il soit.  
 — 17 n'en... pour] n'aura pas la — 27-28 ainisy... dedans om.

ayde fans beaucoup de force, quand elle rencontre ce cors M. Et de la on entend pourquoy vn tas de fable n'est pas vn cors si dur qu'un gros caillou, dont les parties ne different de ces grains de fable qu'en ce qu'elles se touchent immediatement l'une l'autre; car 5  
 chafque grain de fable, eftant enuironné d'air prefque tout autour, n'est pas si ioint a fes voyfins que les parties du caillou font entre elles. Pour les mufcles de nostre cors, ils ne font durs, eftant tendus, qu'a caufe qu'ils font pleins d'efprits animaux, ainfy qu'un balon 10  
 est dur, quand il est plein d'air, ce qui ne fait rien contre la queftion precedente; car les parties exterieures du mufcle ou du balon, eftant iointes & fans mouuement a l'efgard l'une de l'autre, les interieures ne feruent qu'a remplir l'efpace qui est au dedans, a 15  
 quoy elles feruent auffy bien, ayant les mouuemens qu'elles ont, que fi elles n'en auoient aucun. Le me fuis vn peu plus eftendu fur cet article que fur les autres, a caufe que vous le demandiez au nom de M<sup>r</sup>. des Argues, a qui ie defire tefmoigner que ie fuis 20  
 fon tres humble feruiteur.

7. Les graines de l'herbe fenfitive ne font point encore leuées en aucun lieu, quoy que i'en aye donné a plusieurs qui les ont femées curieufement<sup>a</sup>.

4 qu'en ce] finon. — 6 de] de ce. — 7 a ses voyfins] aux autres grains. — 8 du] qui compofent le. — entre elles] iointes l'une à l'autre. — 9 eftant] &. — 14 a l'efgard] au refpect. — 15 l'efpace] la place. — 15-16 a quoy elles fer-

uent] ce qu'elles font. — 16 ayant] avec. — 17 Au refte *aj. av. Ie.* — 18 plus *om.* — 18-19 cet... autres] ce fuiet. — 20 defire] ferois bien aife de. — 23 *ap. leuées]* icy *aj.* — 23-24 i'en... curieufement] plusieurs en ayent semé.

a. Voir p. 40, l. 10, et p. 47, l. 3, ci-avant.

8. En la page 104 de ma Dioptrique, i'ay effacé depuis la ligne 10, ou font les mots *si on tire du point B*, iufques a l'antepenultiefme ligne, ou font ces mots : *De plus, si on tire; & i'ay mis, au lieu de cela : a cause*  
 5 *que tant les lignes AB & NI que les lignes AL & GI font paralleles, les triangles ALB & IGN font semblables. D'ou il fuit que AL est a IG comme AB est a NI; ou bien, pourceque AB & BI font egales, comme BI est a NI. Puis si on tire &c.*<sup>a</sup>

10 9. La raifon qui me fait dire que les cors qui descendent font moins pouffez par la matiere fubtile a la fin de leur mouuement qu'au commencement, n'est autre finon qu'il y a moins d'inegalité entre leur viteffe & celle de cete matiere fubtile. Car, par exemple,  
 15 fi le cors A, eftant fans mouuement, est rencontré par le cors B,  
 qui tende a se mouuoir vers C, de 

|   |   |   |
|---|---|---|
| B | A | C |
| □ | □ | □ |

  
 telle viteffe qu'il puisse faire vne  
 lieue en vn quart d'heure, il fera dauantage pouffé par  
 20 ce cors B, qu'il ne feroit, s'il se mouuoit defia de foy  
 mefme vers C, de telle viteffe qu'il puft faire vne lieue  
 en demie heure, & il n'en fera point pouffé du tout,  
 s'il se meut defia auffy vifte que luy, c'est a dire en  
 forte qu'il puisse faire vne lieue en vn quart.

25 10. La façon dont i'explique la pefanteur n'a aucune

1-9 En la page... *tire* &c. om.  
 — 13 *ap.* autre] chose *aj.* —  
 13-14 d'inegalité... celle] de dis-  
 proportion entre leur mouue-  
 ment & celuy. — 14 Car] Ainfy  
 que. — 14-18 par exemple *om.*

*après* Car, *aj.* après faire. — 23-  
 24 auffy... faire] vers C, de telle  
 viteffe, qu'il falfe. — 24 *après*  
 quart] d'heure, &c. *aj.* — 25 *et*  
 p. 80, l. 1, s'explique.

a. Cf. t. II, p. 638, l. 4 à 9.

affinité avec celle dont i'explique la lumiere; & ie ne voy aucune raison pourquoy les cors peseroient moins l'hyuer que l'esté.

II. le ne mets point icy comment on peut calculer combien il faudroit de coups d'vn petit mar- 5  
teau pour egaler la force d'vn gros, a cause qu'il y a tant de choses a confiderer en tels calculs, & ils s'accordent si difficilement avec l'experience & seruent si peu, qu'il est, ce me semble, mieux de n'en point parler. 10

Voyla pour vostre lettre du 25 Mars. Je viens a la suiivante du 6 May. Je vous remercie de la pierre qui se remuë dans le vinaigre; i'en viens de faire l'experience, & ie l'ay mise aussy dans de l'esprit de vitriol, ou elle s'est remuée encore plus que dans du vinai- 15  
gre, ce qui me fait croire qu'elle fait le mesme en toute forte d'eaux fortes; & ie n'en puis iuger autre chose, sinon qu'elle a plusieurs pores, qui reçoivent facilement les parties de ces liqueurs, mais qui n'ont pas la figure propre a recevoir les parties de l'eau 20  
douce, ny des autres liqueurs qui n'ont point cet effect; & que, lorsque les parties du vinaigre entrent dans les pores qui sont en la partie inferieure de cete pierre, elles en font sortir des parties d'air ou d'eau qui y estoient, & qui, se dilatant lorsqu'elles sortent, 25  
(comme prouent les petits bouillons qu'on voit alors autour de la pierre), la remuent & la souleuent; en

8 les experiences. — 11 : 25] vingt-cinquesme. — 12 : 6] sixiesme. — 14 de *om. av.* l'esprit. — 17 toutes fortes. — iuger]

dire. — 23 en... inferieure] au-dessous. — 26-27 *signes de la parenthèse om.* — 27 la souleuent & la remuent.

suite de quoy, elle doit couler vers le penchant de l'af-  
fiete, ainfy qu'elle fait.

2. Les efforts du Geostaticien<sup>a</sup> me touchent fort  
peu, & ie seray bien ayse de ne point voir ses escrits,  
5 iusques a ce qu'ils soient imprimez, ou bien que M<sup>r</sup> de  
Beaune ait pris la peine de les voir, & qu'il les ait  
approuuez.

3. Le n'ay point icy ouy parler de l'ingenieur qui  
fiche des pieux en terre sans fraper; mais ie ne doute  
10 point que cela ne se puisse faire par la force de la  
presse<sup>b</sup>, qui peut par ce moyen estre comparée avec  
celle de la percussion; mais il en faudroit plusieurs  
diuerfes experiences, auant qu'on en pust faire des  
regles generales.

15 4. Le ne sçache point qu'il y ait d'autre raison pour-  
quoy vn œuf se romp moins, lorsqu'on le presse par les  
2 bouts que par le costé, sinon que, ses parties estant  
plus egales en ce sens la, il faudroit qu'il y en eust  
plus qui commenceassent a se separer, des le premier  
20 moment qu'il commenceroit a se rompre.

5. l'explique comment la lumiere trouue des pores  
droits de tous costez dans les cors transparens, par  
l'exemple d'vn tas de boules rondes, qui, estant iointes  
l'vne a l'autre, composent vn cors plus de dix fois plus

4 ap. ne] les aj. — ses escrits      uez] approuue. — 8 ouy parler  
om. — 5 bien] du moins. — M<sup>r</sup>]      icy. — 17 : 2] deux. — 24 plus  
Monsieur. — 6-7 ait approu-      de om.

a. Sur les écrits de Beaugrand contre Descartes, voir t. II, p. 508,  
éclaircissement de p. 502, l. 2.

b. Voir ci-après lettre CCXII du 26 octobre 1640 (*Clers.*, II, 259-260),  
note de Mersenne aux éclaircissements.

solide que n'est aucun de ceux qui sont icy transpa-  
rens, comme il me semble que ie puis prouuer; &  
toutefois, sur quelque costé que ce cors soit tourné, | si  
on iette du sable dessus, ce sable descendra iusques  
au dessous par les angles qui sont autour de ces boules, 5  
& suiura des lignes assez droites pour transferer son  
action en ligne exactement droite; comme i'ay escrit,  
en diuers lieux<sup>a</sup>, que l'action de la lumiere fuit des  
lignes exactement droites, nonobstant que la matiere  
subtile, qui la transmet, ne compose pas de telles 10  
lignes.

6. Le croy auoir mis au 2 discours de ma Dioptri-  
que<sup>b</sup> la raison *a priori* pourquoy la reflexion se fait a  
angles egaux, & ie m'estonne que vous la demandiez  
encore. 15

7. La methode que i'ay donnée pour les tangentes  
est bonne pour les conchoide, cissoide & sem-  
blables<sup>c</sup>, mais non pas pour la quadratrice, si on n'y  
adiouste quelque chose. Car cete quadratrice est du  
nombre des lignes que i'ay voulu exclure de ma Geo- 20  
metrie comme n'estant que Mechaniques.

8. Pour les retours Geometriques des questions  
trouuées par l'Algebre, ils sont tousiours si faciles,

1 icy *om.* — 2 il... que *om.*  
— 3 soit tourné ce cors. — *ap.*  
cors] com]posé de boules *aj.*  
— 4-6 descendra... des] passera  
au trauers, en. — 7 lignes. —

droites. — comme] car. — escrit]  
dit. — 12 : 2] second. — 17 les  
Conchoïdes & la Cyssoïde, &  
— 20-21 voulu... n'estant] dit  
n'estre. — 22 questions] choses.

a. *Dioptrique*, p. 7 et 8.

b. *Ib.*, p. 13-16.

c. *Géométrie*, p. 317.

mais avec cela si longs & ennuieux à escrire, quand les questions sont vn peu belles, qu'ils ne meritent pas qu'un homme qui sçait quelque chose si<sup>a</sup> areste, & c'est vn employ qui n'est bon que pour le Geostaticien<sup>b</sup> ou  
5 ses semblables.

9. Il ne faut pas estimer la pesanteur des nuës par celle de l'eau qui en vient, mais penser que les parties de cete eau estant separees l'une de l'autre, ainfy qu'elles doiuent estre pour composer vne nue, ont  
10 incomparablement plus de superficie que lors qu'elles composent des gouttes d'eau; & que c'est a raison de l'estendue de cete superficie que l'air les soustient.

10. Lorsque le bout d'une apreste de mie de pain frais est mis sur de l'eau, & qu'elle l'attire 2 ou 3 pouces de  
15 haut, cela vient de ce que les pores de ce pain, estans plus grans qu'il n'est de besoin pour les parties de l'air, elles y sont enuironnées de la matiere subtile qui les y fait mouuoir plus viste que hors de ces pores; & pource que tous les cors qui se meuuent tendent a sortir  
20 des lieux ou ils sont, quand ces parties d'air | sortent de ceux de ces pores qui touchent la superficie de

1 & si ennuieux. — 1-2 a escrire... belles] aux plus grandes Questions. — 3-4 si areste... bon] prene la peine de les écrire, & ne sont bons. — 10 que] selon l'estendue de laquelle il faut qu'elles diuisent l'Air pour descendre, qu'elles n'en ont. — *ap.* qu'elles] les *aj.* — 11-12 & que... soustient. *om.* — 14 *ap.*

l'eau] ou sur du vin *aj.* — 2 ou 3] à deux ou trois. — 14-15 de haut *om.* — 16 de *om.* — les parties] ne recevoir que. — 17 elles] les parties de cet Air — *ap.* enuironnées] tout autour *aj.* — 18 y *om.* — que... pores] qu'elles ne se meuuent ailleurs où elles s'entretouchent.

a. *Sic pour s'y.*

b. Jean de Beaugrand. Ct. plus haut, p. 81, l. 3.

l'eau, les parties de cete eau entrent dans le pain en leur place, & a cause qu'elles en remplissent mieux les pores, elles ne s'y meuvent pas si viste que faisoit l'air; d'ou vient qu'elles n'en resortent pas, si ce n'est pour monter encore plus haut, en la place de l'air qui tend a fortir de pores de ce pain, & il arriue le mesme en la plus part des cors bruslez ou calcinez par la force du feu. Le viens a vostre derniere du 1<sup>er</sup> Iuin.

1. Pour la circulation du sang, il ne faut pas penser qu'elle ne se face qu'aux bouts des doigts & des pieds; mais il faut sçauoir qu'il n'y a aucun endroit dans le cors, ou il n'y ait plusieurs petites venes & arteres qui s'y terminent; comme, par exemple, il y en a au milieu du bras, par lesquelles se fait la circulation du sang, lorsque le reste du bras est couppe, & non plus par les branches qui alloient vers la main, a cause que leurs extremitez sont bouchées.

2. Il n'y a point de doute que les plis de la memoire s'empeschent les vns les autres, & qu'on ne peut pas auoir vne infinité de tels plis dans le cerueau; mais on ne laisse pas d'y en auoir plusieurs; & la memoire intellectuelle a ses especes a part, qui ne dependent nulle-

1 entrent... pain] succedent. — 2 en *om.* — 3 *ap.* pores] de ce pain *aj.* — faisoit] faisoient les parties de. — 4 sortent. — 6 il arriue] c'est. — 7 en... des] dans tous les. — 8 Le viens] l'en suis. — 9 1<sup>er</sup>] premier. — 11-12 bouts... pieds] extremitez du Cors. — 12-13 sçauoir... il] prendre garde qu'on ne sçauoit

couper les bras en aucun lieu, qu'il. — 14 s'y] se. — *ap.* terminent] en ce lieu-là *aj.* — 14-15 comme... bras] &. — 15 *ap.* fait] aisément *aj.* — 16 du sang *om.* — 16-17 lorsque... alloient] nonobstant que les plus gros Tuyaux, qui passoient. — 17-18 a... sont] soient. — 18 bouches. — 22 ne... d'y] peut bien y.



ment de ces plis, dont ie ne iuge pas que le nombre doïue estre fort grand<sup>a</sup>.

3. Le n'explique pas sans ame le sentiment de la douleur; car, selon moy, la douleur n'est que dans l'entendement; mais i'explique tous les mouuemens exterieurs qui accompagnent en nous ce sentiment, lesquels seuls se trouuent aux bestes, & non la douleur proprement dite.

4. Le voulois aller voir auïourd'huy M. de Saumaïse, pour luy demander la confirmation de l'histoire que vous me mandez de son pere, & des 3 prodiges qu'il a escrits, comme arriüés en ce païs, ou ie n'en ay point du tout ouy parler qu'a luy mesme, qui me raconta le dernier il y a quelque tems, a sçauoir qu'a Wesel vne dent estoit creue dans la bouche d'un péndu, non pas en vne nuit, mais en peu de tems; ce qui ne lairra pas sans doute d'estre faux, aussy bien que les deux autres, car nous auons icy des gazettes qui ne les auroient pas oubliez.

5. Le ne sçay rien dire de la declinaison de l'aiguille: *est quæstio facti*<sup>b</sup>.

1 iuge] croy. — 2 doïue... fort] soit gueres. — 4 *ap.* douleur] &c. *aj.* — selon... dans] ce sentiment est en l'Ame ou en. — 5 *ap.* l'entendement] mesme *aj.* — i'explique] bien *aj.* — 7-8 &... dite *om.* — 9 voulois] pensois. — Saumaïse] F. — 10 la confirmation] des nouvelles. —

11 : 3] trois. — qu'il] qu'on luy. — 12 arriüés en] venans de. — 13 du tout *om.* — mesme] seul. — me] les. — 13-14 le dernier *om.* — 15 dans... d'un] fort longue à vn. — 18 qui n'auroient. — 19 oubliez] oublié de telles choses. — 20 rien] que.

a. Voir ci-avant page 20, l. 6.

b. Page 51, *éclaircissement*.

6. Je suis fort peu curieux de voir ce que M<sup>r</sup> Fermat a écrit de nouveau sur les tangentes \*.

7. Et pour ceux qui veulent gloser sur ce que j'ay écrit de la conchoïde, ce ne peuvent estre que des esprits de bas aloy : car ie n'en ay donné que la construction, qui est fort courte, & j'ay auerti que, par la façon que j'auois donnée, on s'y pouuoit engager en de longs calculs; d'ou ils deuoient connoistre que j'auois diuers moyens pour les tangentes, que ie ne leur auois point voulu dire.

8. Il n'y a point de faute au bas de la page 351; car le sens est, qu'on pourroit s'engager dans vn long calcul, si on cherchoit le point ou CG coupe DH<sup>a</sup>.

9. Il y a long tems que j'ay sceu le passage du Deuteronome : *Sanguis enim eorum pro animâ est*, & ie l'ay cité en ma réponse aux objections de Fromondus<sup>b</sup>, en le pressant d'en donner l'explication par la P(hilosophie) ordinaire, mais il ne m'a rien repliqué.

10. La matiere subtile n'elargist pas indifferemment les pores de tous les cors, mais seulement ceux qui

1 Fermat] F. — 5 esprits] hommes. — bas aloy] grand loisir. — 6 fort *om.* — & j'ay auerti] en auertissant. — 9 diuers] d'autres. — les tangentes] y parvenir, mais. — 9-10 ne leur auois] n'auois. — 10 point] pas. — dire] leur dire tout, ny m'expliquer plus clairement pour les Tan-

gentes, comme ils auroient aisement reconnu de mon stile, s'ils auoient eu de l'esprit. — 13 DH.] BH, etc. — 14 les passages. — 15 *pro animâ]* anima. — *ap. est]* &c. aj. — 16 Fromondus] M. Fromond. — 16-18 en le... repliqué] que ie luy ay enuoyées (*sic*) il y a plus de deux ans.

a. Lire BH avec Clerselier. Il s'agit du point où la normale coupe la directrice de la conchoïde.

b. Tome I, p. 414, l. 27

s'y trouuent disposez, & qui sont trop estroits d'un costé & de l'autre trop larges, comme sont ceux d'un arc plié, & non ceux de l'or ny du plomb, &c.

5 11. La façon dont i'explique le flus & reflux de la mer, n'a rien du tout de commun avec celle de Galilée<sup>a</sup>.

12. L'obseruation qu'il y a tousiours vne nue proche du soleil, qui reçoit les rayons pour faire l'arc en ciel, est apertement fausse; car on voit l'arc en ciel en des  
10 fontaines, ou il n'y a point de telles nues.

13. J'escriroy a M<sup>r</sup> de Zuylichem pour luy demander le liure de M<sup>r</sup> de la Chambre<sup>b</sup>, & vous en diray mon sentiment.

14. Je ne vous respons rien touchant ce qu'on vous  
15 a escrit d'Angleterre, pource que ie ne croy pas qu'on vous l'ait escrit pour me le mander; mais ie vous puis dire, entre nous, que, bien que l'offre de ce seigneur\* me semble tres grande, pour luy, a un homme qu'il n'a iamais vû, & que ie luy en fois tres obligé, elle est  
20 toutefois fort petite pour moy; & que, bien que il y ait plus de 10 ans que i'ay eu enuie d'aller en Angleterre<sup>c</sup>, il me seroit neanmoins plus honnesté d'y aller

1 s'y] se. — 1-2 disposez... larges] trop larges d'un costé, & trop étroits de l'autre. — 3 ny] ou. — 9 apertement fausse] entièrement imaginaire. — 10 nues.]

*La lettre de Clers. finit là, et se termine par la formule : Je suis, M. R. P., Vostre tres-humble, & tres-obeïssant seruiteur, DESCARTES.*

a. Voir t. I, p. 304, l. 7.

b. *Les Caracteres des passions*, par le sieur DE LA CHAMBRE, medecin de M<sup>sr</sup> le Chancelier (Paris, P. Rocolet et P. Blaise, 1640, in-4). Privilège du 15 décembre 1639.

c. Voir t. I, page 147, *éclaircissement*. et p. 191, l. 15.

pour mon seul plaisir, que d'y estre attiré par telle promesse.

I'oublois a vous dire que la gageure dont M<sup>r</sup> Riuet vous auoit escrit est terminée<sup>a</sup>, et perdue entierement pour le badin qu'il vous mandoit vouloir disputer  
5  
contre moy. Je suis,

Mon Reu<sup>nd</sup> Pere,

Vostre tres humble &  
tres affectionné seruiteur,

DESCARTES.

10

De Leyde, le 11 Iuin 1640.

Page, 74, l. 6. — Galilée ne mourut qu'un an et demi plus tard, le 8 janvier 1642. La nouvelle en fut aussitôt mandée à Mersenne, par une lettre du F. Jean-François Nicéron, datée de Rome, 2 février 1642 :

« Enfin, c'est a ce coup qu'il faut que les Mathematiques portent le »  
» deuil, puisque leur gloire est esteinte en la personne de Galilée, qui »  
» mourut a sa villa aupres de Florence, le mercredy 8 januier durant la »  
» nuit. On luy a fait l'Epitaphe que ie vous enuoye cy ioint, dont vous »  
» ferés part a vos amis, que ie salue, et M<sup>r</sup> Naudé entre autres, s'il est »  
» arriué a Paris. Vous voyés la diligence que i'apporte a satisfaire votre »  
» curiosité. » (*Bibl. Nat.*, fr. n. a. 6205, p. 225.)

Page 86, l. 2. — Ce nouvel écrit de Fermat sur les tangentes est celui qui commence par les mots *Doctrinam tangentium* (*Œuvres de Fermat*, Paris, Gauthier-Villars, t. I, 1891, p. 158-167). Fermat y développe l'application de sa méthode à la cissoïde, à la conchoïde, et aussi aux courbes mécaniques (*secundo casui, quem difficilem indicabat Dominus Descartes, cui nihil difficile*), la cycloïde, la quadratrice; enfin il indique comment trouver les points d'inflexion.

Cet écrit ramena naturellement l'attention des mathématiciens de Paris sur la méthode des tangentes de Descartes, et la comparaison ne fut pas précisément à l'avantage de cette dernière. Le 4 août 1640, Roberval, qui, depuis le 1<sup>er</sup> juin 1638, n'avait pas écrit à Fermat, lui adressa une lettre (*ib.*, t. II, p. 199-202), qui contient ces appréciations assez justes; et qui prouvent bien d'ailleurs qu'il ne conservait alors aucune animosité contre Descartes :

« Sur tout je suis ravi de votre invention de *minimis et maximis* et du

a. Le 24 mai 1640. Voir t. II, p. 636, l. 25, et ci-avant, p. 40, l. 19.

» moyen par lequel vous l'appliquez à la recherche des touchantes des  
 » lignes courbes, et ne crois pas que jusques ici il se soit vu rien sur ce  
 » sujet qui ne cédât de beaucoup à ce que vous nous en avez donné. Car  
 » l'invention de M. Descartes, à laquelle j'assigne le premier lieu après  
 » la vôtre, n'en approche que de bien loin, parce que, quoiqu'elle puisse  
 » être rendue universelle, ce qu'il n'a pas fait, et le pourra maintenant, à  
 » l'imitation de votre dernière addition, toutefois elle est, sans comparai-  
 » son, plus longue, plus embarrassée et plus difficile. »

« Je vous dirai que j'ai d'autant plus admiré votre invention qu'à peine  
 » croyais-je que, pour trouver les touchantes des lignes courbes qui n'ont  
 » rapport qu'à d'autres courbes ou partie à des droites et partie à des  
 » courbes, on pût s'en servir, ce que M. Descartes avoue de la sienne sur  
 » le sujet de la roulette [*cycloïde*] et autres lignes pareilles, lesquelles, pour  
 » cette considération, il rejette de la Géométrie : sans raison, puisqu'à  
 » l'imitation de votre dernière addition, sa méthode peut être rendue uni-  
 » verselle comme la vôtre, mais avec une difficulté, laquelle bien souvent  
 » ne se pourroit presque surmonter par un esprit humain... »

Parlant ensuite de sa propre méthode, Roberval ajoute : « Elle n'est  
 » pas inventée avec une si subtile et si profonde géométrie que la vôtre  
 » ou celle de M. Descartes et, partant, paraît avec moins d'artifice; en ré-  
 » compense, elle me semble plus simple, plus naturelle et plus courte. »

Dès le 6 mai 1640 (voir plus haut, p. 82, art. 7), Mersenne avait parlé à Descartes de ce qu'il entendait dire sur la méthode des tangentes de ce dernier. Les articles 6, 7, 8, de la réponse de Descartes à la lettre de Mersenne du 1<sup>er</sup> juin, concernent toujours le même sujet.

La construction que donne sans démonstration Descartes, dans sa *Géométrie*, p. 361, pour la tangente à la conchoïde est en réalité très élégante (elle revient à celle qui est fondée sur la considération du centre instantané de rotation). Il est très improbable qu'il l'ait trouvée par sa méthode analytique; on doit donc l'en croire, lorsqu'il affirme (p. 86, l. 9), qu'il avait, pour construire les tangentes, divers moyens qu'il n'a pas voulu dire.

Page 87, l. 17. — Au début de la lettre (*variante* p. 73, l. 4-5), Descartes nommait, d'après sa minute « M. le comte d'Igby » comme ce « seigneur », dont Mersenne lui avait communiqué dès le 20 mars 1640 (voir plus haut, p. 50, l. 14), le désir de faire venir notre philosophe en Angleterre. A-t-il supprimé cette désignation parce qu'il n'était pas sûr du titre réel de ce « seigneur »? En tout cas, il n'y avait point de *comte Digby*; à la vérité Lord John Digby (1580-1654) avait été fait *comte de Bristol* le 17 septembre 1622, tandis que son fils, George Digby (1612-1677) entra à la Chambre des Lords en 1641 comme baron Digby. Mais aucun des deux ne paraît avoir correspondu avec Mersenne, ni s'être suffisamment intéressé à la philosophie pour désirer attirer Descartes en Angleterre. Il s'agit donc presque certainement de sir Kenelm

Digby, lequel appartenait à une branche cadette et portait seulement le titre de chevalier (*knight*), mais jouissait en tous cas d'une grande fortune. C'est lui que nous avons déjà vu témoigner pour Descartes un vif intérêt (t. II, p. 192, l. 20, et p. 336, l. 11); il avait séjourné à Paris de 1636 à 1638; en 1639, il était retourné en Angleterre, où il prit, comme papiste, une part active à l'agitation politique. Après divers incidents et un nouveau voyage en France (en 1641), il fit la connaissance personnelle de Descartes, en allant le visiter en Hollande pendant huit jours. En 1644, il fit imprimer à Paris deux ouvrages philosophiques : *A Treatise of the Nature of Bodies*. — *A Treatise declaring the Operations and Nature of Man's Soul, out of which the Immortality of reasonable souls is evinced*, traités dans lesquels, en somme, il reste assez fidèle à Aristote. Esprit ouvert, mais inquiet, très crédule et entiché des qualités occultes, Kenelm Digby n'était pas fait pour contracter une liaison sérieuse avec Descartes. Ce dernier, qui ignorait l'anglais, n'a d'ailleurs jamais lu les ouvrages de Digby (*Clers.*, t. I, p. 75, cf. *ib.*, p. 38).

## CXCIII.

## DESCARTES A WILHELM.

[Leyde, 13 juin 1640.]

AUTOGRAPHE, Leyde, Bibl. de l'Univ., Collection Huygens.

*Une feuille, moyen format, pliée en deux : la lettre (15 lignes, sans les en-tête, souscription, signature, date) n'occupe que le recto du premier feuillet ; au verso du second, l'adresse avec un cachet de cire rouge, où les deux lettres R et C sont très lisibles. Publiée par F. de Careil, Œuvres inédites de Descartes, t. II, 1860, p. 12 et 13. L'autographe n'est pas daté. Mais cette lettre paraît écrite de Leyde, comme la suivante, le logis du Sr Gillot, qu'il indique, étant précisément son adresse à Leyde, telle qu'il la donne à Mersenne, p. 36, l. 2 ci-avant. En outre, cette lettre paraît aussi du mois de juin, comme la suivante, et les mercredis (p. 91, l. 21) de juin 1640 étant les 6, 13, 20 et 27, elle serait du 13, du moins si le traitement dont il est question pour la fille de Wilhelm, a, comme il semble, demandé quelques jours, mais non une quinzaine ; à la date du 24 juin (voir lettre suivante), l'enfant venait de retourner auprès de son père, Descartes a dû, en effet, écrire alors aussitôt à ce dernier.*

Monfieur,

Nous venons de voir M<sup>lle</sup> vofre fille \*, M<sup>r</sup> Hooghe-  
 lande & moy, & nous auions auffy enuoyé querir le  
 M<sup>c</sup> Chretien; mais il eftoit forti de la ville, pour eftre  
 5 de retour a ce foir. C'eft pourquoy nous auons remis  
 a demain, qu'on l'auertira de fe trouuer fur les 2 heu-  
 res chez le S<sup>r</sup> Gillot, ou nous irons auffy; & fi c'eft  
 vofre commodité de vous trouuer icy en ce tems la,  
 on pourra commencer en vofre prefence, ou bien  
 10 mefme, encore que vous ne veniez point, on ne lairra  
 pas de commencer, fi ce n'eft que vous donniez autre  
 ordre : a fçauoir, on lairra faire le Chirurgien, pour  
 ce qui eft de l'application exterieure des chofes qui  
 peuuent feruir a redreffer les os, & M<sup>r</sup> de Hooghe-  
 15 lande s'eft laiffé perfuader d'entreprendre le refte ; en  
 quoy ie fuis affuré qu'il ne manquera pas de faire tout  
 le mieux qui luy fera poffible. Il vous falue, & ie fuis,

Monfieur,

Vofre tres humble & tres obeiffant  
 20 feruiteur, DESCARTES.

Du Mercredy, a 6 heures du foir.

*Adresse :*

A Monfieur  
 Monfieur de Wilhelm,  
 25 Confeiller de fon Alteffe  
 & du Confeil de Brabant,  
 Inde hout ftraet,

A la Haye

Page 91, l. 2. — Quelle était cette fille de Wilhelm, et quel âge pouvait-elle avoir? Wilhelm avait épousé, le 16 janvier 1633, la plus jeune sœur de Huygens, et on trouve dans le *Dagboek* de celui-ci :

« 21 Dec. 1633. Soror CONSTANTIA parit primogenitum suum (*lege primogenitam suam*) circa meridiem. »

« 6 Juli 1636. Parit soror WILHMIA filium primum, liberorum tertium, CONSTANTINUM, circa 6<sup>am</sup> matutinam. »

« 31 Dec. 1637. Assisto, nomine D. Vogelaer, cum Spieringio baptis-  
mati JOANNÆ, filiæ sororis Constantiæ. »

Ce *Dagboek* de Huygens offre une lacune pour 1634, et ce fut sans doute cette année que naquit une seconde fille de Wilhelm (le premier enfant, né le 21 déc. 1633, étant déjà une fille, puisque Constantin, né le 6 juillet 1636, était le premier fils et le troisième enfant). La petite malade que soignait Descartes, était donc ou l'aînée du 21 déc. 1633, ou la cadette de 1634: aurait-il appelé, en effet, cérémonieusement « Mad<sup>elle</sup> vostre fille » la petite Joanna, née à la fin de 1637, et qui n'avait, en juin 1640, que deux ans et demi? Pourtant on ne retrouve, dans le *Dagboek*, aucune autre mention des deux premières filles, comme si elles étaient mortes en bas âge, tandis qu'on lit à propos de la dernière :

« 1 Majj 1656. Obit mane neptis mea JOANNA DE WILHELM. »

## CXCIV.

### DESCARTES A WILHELM.

Leyde, 24 juin 1640.

AUTOGRAPHE, Leyde, Bibl. de l'Univ., Collection Huygens.

*Une feuille, moyen format, pliée en deux : la lettre est tout entière sur le recto du premier feuillet (20 lignes, plus l'en-tête, la signature, etc.); au verso du second, l'adresse et un cachet de cire rouge avec R et C entrelacés. — Publiée par Foucher de Careil, Œuvres inédites de Descartes, t. II, 1860, p. 14 et 15. — Voir l'en-tête de la lettre précédente, p. 90.*

Monfieur,

Le croy bien que vous ne remarquerez pas encore grand changement en M<sup>lle</sup> vostre fille, & auffy què



vous n'en espérez pas encore si tost, a cause qu'il ar-  
 riue bien plus ordinairement que les maladies qui  
 viennent fort vifte, soyent fort long tems a s'en aller,  
 que non pas, au contraire, que celles qui ont esté plu-  
 5 sieurs années a se former, se passent en peu de iours.  
 Mais si vous iugez que les remedes de M<sup>r</sup> de Hoghe-  
 lande luy soient vtiles, i'ay a vous offrir de sa part  
 tout ce qui est en son pouuoir; & il dit pouuoir bien  
 10 luy enuoyer a la Haye quelques poudres, qui appa-  
 remment luy seruiroient, mais qu'il ne pourroit pas  
 neanmoins luy enuoyer les mesmes choses qu'il luy  
 pourroit faire prendre icy, a cause qu'il faut souuent  
 faire la guerre a l'œil, & augmenter ou diminuer la  
 force du medicament, selon qu'on a vû l'effect des  
 15 precedens. Et enfin ie voy bien que ce qui le fait estre  
 icy plus retenu, est que, le mal estant fort inueteré, il  
 n'en ose assurer la guerison, mais seulement offrir de  
 faire son mièux. Et moy, ie vous puis assurer de ma  
 part que ie suis,

20 Monsieur,

Vostre tres obeissant  
 seruiteur, DESCARTES.

De Leyde, le 24 Iuin 1640.

*Adresse :*

25

A Monsieur  
 Monsieur De Wilhelm,  
 Conseiller de son Altesse  
 & du Conseil de Brabant,  
 A la Haye

## CXCIV.

DESCARTES A MERSENNE.

[Leyde], 22 juillet 1640.

Texte de Clerselier, tome III, lettre 2, p. 50-51.

Mon Reuerend Pere,

Ce mot n'est que pour vous remercier de l'affection  
 que vous m'avez témoignée en la dispute contre les  
 Theses des Iesuites\*. J'écris à leur Recteur pour les  
 prier tous en general de s'adresser à moy, s'ils ont  
 des objections à proposer contre ce que j'ay écrit : car  
 ie ne veux point auoir affaire à aucun d'eux en parti-  
 culier, sinon en tant qu'il fera auoüé de tout l'Ordre;  
 supposant que ceux qui n'en pourront estre auoüez,  
 n'auront pas vne bonne intention. Comme, en effet, il  
 paroist, ce semble, par la Velitation que vous m'avez  
 enuoyée, que celuy qui l'a faite a plustost dessein d'obf-  
 curcir que d'éclaircir la verité. l'y répondray dans  
 huit iours, comme il merite, & à toutes vos autres  
 lettres; ce qui m'est impossible pour ce voyage. Au  
 reste, ie feins d'ignorer l'auteur de ces Theses dans  
 la lettre que j'écris à leur Recteur, pour auoir plus  
 d'occasion de m'adresser à tout le cors; & en effet  
 vous ne m'auiez point fait sçauoir son nom dans vos  
 premieres lettres. Mais il me semble que vous m'avez  
 autrefois mandé que ce Pere est parent de Monsieur

P(etit)<sup>a</sup>. Si cela est, ie ne m'estonne pas qu'il ait voulu engager sa reputation pour l'amour de son parent; mais ie m'estonne de ce qu'il a osé m'enuoyer sa belle Velitation, veu qu'elle ne sert qu'à me monstrier son  
 5 impuissance, pour ce qu'il n'y dit pas vn seul mot contre moy, mais seulement contre des chimeres, qu'il a feintes pour les refuter & me les attribuer à faux. Comme ce qu'il me fait dire, que *cessat determinatio*  
 | *deorsum, tanquam si annihilaretur, nec vlla succederet*  
 10 | *fursum; & que manet sola & eadem determinatio dextrorsum*, faisant force sur le mot de *sola*, auquel ie n'ay iamais pensé<sup>b</sup>. Ie ne sçay si i'ay bien deuiné; mais ie coniecture que cette Velitation a esté la Preface que le Répondant a recitée, auant que de commencer la  
 15 dispute. Vous m'apprendrez, s'il vous plaist, ce qui en est.

Ie vous enuoye icy d'autres Theses<sup>c</sup>, dans lesquelles on n'a rien du tout fuiuy que mes opinions, afin que vous sçachiez que s'il y en a qui les rejettent, il y en a  
 20 aussi d'autres qui les embrassent. Peut-estre que quelques-vns de vos Medecins ne seront pas marris de voir ces Theses, & celuy qui les a faites en prepare encore de semblables sur toute la Physiologie de la Medecine, & mesme, si ie luy voulois promettre affi-  
 25 stance, sur tout le reste; mais ie ne la luy ose promettre, à cause qu'il y a mille choses que i'ignore; &

a. L'exemplaire de l'Institut donne le nom de *Petit*, accepté par Baillet (II, 79).

b. Voir ci-après la lettre du 29 juillet 1640 (Clers., III, p. 77, B).

c. Les thèses soumises à Descartes par Regius (lettre CLXXXVIII, p. 60 ci-avant, B), et que les écoliers de celui-ci soutinrent à Utrecht en juin 1640.

ceux qui enseignent font comme obligez de dire leur jugement de toutes choses. Je suis,

Mon R. Pere,

Vostre tres-humble & tres-obeïssant  
seruiteur, DESCARTES.

5

Page 94, l. 4. — Voici les renseignements de Baillet (t. II, p. 73) sur ces thèses soutenues au collège des Jésuites de Paris (plus tard collège Louis-le-Grand, alors collège de Clermont) :

« Le P. Bourdin avoit choisi pour soutenir la principale de ces Thèses  
 » un jeune homme de beaucoup d'esprit et de feu, nommé *Charles Potier*,  
 » fils du Lieutenant particulier du Présidial de Château-Thierry, seigneur  
 » de Berales, qui fut dans la suite de sa vie l'un des admirateurs et des  
 » sectateurs de M. Descartes, malgré les impressions de son maître. La  
 » Thèse dédiée à M. l'Abbé Lestandart (*en marge : Claudio Lestandart*  
 » *Abb. de Valle Secreta*) fut soutenue pendant deux jours de suite, qui  
 » étoient le dernier de Juin et le premier de Juillet 1640. On en écrivit  
 » aussitôt à M. Descartes, et on lui manda qu'il y avoit trois articles qui  
 » sembloient le regarder (*en marge : Art. 3 de la p. 11. Art. 3 et 4 de la*  
 » *p. 15 de la Thèse*). On lui en envoya l'extrait, et celui qui prit ce soin  
 » étoit le Père Mersenne, qui s'étoit trouvé de retour de son voyage assez  
 » à propos pour assister à la Thèse, et pour défendre les opinions de son  
 » ami dans la dispute. Ce Père n'avoit pas oublié de lui envoyer en même  
 » tems le préambule de la Thèse, c'est-à-dire le discours composé par le  
 » Professeur pour faire l'ouverture de la dispute, parce qu'il étoit entière-  
 » ment contre lui, en lui marquant que c'étoit le Professeur même qui le  
 » lui envoyoit par son ministère. »

Les *trois articles*, dont parle Baillet, sont sans doute ceux que reproduit textuellement Descartes dans la lettre suivante au Recteur du collège de Clermont sur la *matière subtile*, la *réflexion* et la *réfraction*; et le préambule n'est autre que la vétilation à laquelle il répond dans la lettre du 29 juillet 1640.

## CXCVI.

DESCARTES AU P. [HAYNEUVE].

[Leyde, 22 juillet 1640.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 3, p. 51-54.

« Ad Reuerendissimum Rectorem Collegij Claromontani », dit Clerselier, sans donner de date. Mais cette lettre a été envoyée avec la précédente, du 22 juillet 1640 (p. 94, l. 4), et le Recteur du Collège de Clermont à Paris était alors le P. Julien Hayneuve. Clerselier fait suivre le texte latin, qui seul est de Descartes, d'une version française, lettre 4, p. 54-58.

Reuerendissime Pater,

Cùm summam in Patribus vestræ Societatis ad docendum benignitatem, & summam vtilitatis publicæ, curam esse sciam, cùmque hæ meæ literæ non alio  
 5 instituto scribantur, quàm vt vobis docendi mei, multorumque hominum |vtilitati prospiciendi ansam præbeant, confido eas vestræ Reuerentiæ gratas fore. Nec idcirco vllam hîc præfabor exeufationem, quòd fortè  
 10 ignotus vos interpeilem, sed dicam tantùm me monitum fuisse, quasdam Theses in vestro Parisiensi Collegio publicè nuper fuisse defensas, quas quidem integras non vidi, sed ex ijs hæc excerpta ad me missa sunt<sup>a</sup>:

Ex pagina 11 : *Vt, ad explicandam lucis & colorum actionem in oculos, non sufficit motio fictæ cuiusdam materix subtilis per aërem fusæ<sup>b</sup>, ita neque motus aëris satis*

a. Voir ci-avant p. 96, éclaircissement.

b. Cf. *Dioptrique*, discours premier, p. 4-7.

*explicare potest vim planè miram & actionem sonorum in aurem.*

Et ex pagina 15 : *Lucis & colorum actionem in oculos explicare per motum materiæ cuiusdam subtilis, fusæ per aëris & transparentium corporum poros, quam lucida corpora moueant, & quâ tangant oculos modis varijs, atque omnino aliter quàm per species intentionales<sup>a</sup>, est cicatricem curare nouo vulnere, & gratis implicare sese ijsdem & insuper nouis difficultatibus; has afferre, & inanitatem subtilis illius materiæ demonstrare...*

*Vniuersale hoc reflexionum principium : Angulus reflexionis æqualis est angulo incidentiæ<sup>b</sup>, aliunde videtur demonstrandum aut explicandum, quàm à distinctâ virtute & determinatione, eâque geminâ, circa motum pilæ, exempli gratiâ, alijsque id genus; ex quibus, nisi aliud afferatur, contrarium manifestè concluditur. Idem censendum de refractionum principijs, quæ qui vellet ijsdem ex capitibus demonstrare, is, suâ delusus Analyfi, oppositum conficeret.*

Quoniam autem opiniones quæ ibi refutantur, neminem, quod sciam, præter me authorem habent, summopere gauisus sum, hinc mihi datam esse occasionem flagitandi vt me errorum meorum monere dignemini; & quidem occasionem tam iustam vt, pro vestrâ prudentiâ & charitate, vix id mihi recusare possitis. Nam certè neque nomen eius à quo Theses illæ factæ sunt, ad me scriptum fuit<sup>c</sup>, neque etiam nomen scientiæ quam docet, etfi vel Physicam esse vel Mathe-

a. Cf. *Dioptrique*, discours premier, p. 5.

b. *Ib.*, discours second. p. 13-16.

c. Voir plus haut page 94, l. 16.

sim facilè ex argumento conijciam. Cùmque nouerim  
 | omnia membra vestri Corporis tam arctè inter se esse  
 coniuncta, vt nihil vnquam ab vno fiat, quod non ab  
 omnibus approbetur, habeantque idcirco multò plus  
 5 authoritatis quæ à vestris quàm quæ à priuatis scri-  
 buntur, non immeritò, vt opinor, à V. R. vel potius à  
 totâ vestrà Societate peto, & expecto, id quod ab vno  
 ex vestris publicè fuit promissum.

Præterea profiteor me ab omni pertinaciâ quàm  
 10 maximè esse alienum, nec minùs paratum ad discen-  
 dum quàm vllus alius possit esse ad docendum; quod  
 iam ante etiam professus sum in Dissertatione de Me-  
 thodo, quæ meorum Speciminum præfatio est; ibique  
 expressè (pag. 75) rogavi omnes qui aliquid contra ea  
 15 quæ proponebam dicendum haberent, ne suas ad me  
 obiectiones mittere grauarentur. Inter illa autem quæ  
 proposui, vnum ex præcipuis est *materia ista subtilis*,  
 cuius inanitatem coram discipulis vestris haud dubiè  
 demonstraſtis; nec etiam ex vltimis ea sunt quæ de  
 20 *reflexione & refractione* scripsi, in quibus meâ me  
 delusum fuisse Analyſi haud dubiè etiam ijs probaſtis.  
 Neque enim fas esse existimo suspicari tantos viros  
 aliquid in Thesis suis affirmare, & inter disputan-  
 dum auditoribus promittere, quod non rectè sciant,  
 25 & priùs discipulos suos accuratè docuerint. Sed rogo  
 & obtestor vt, quando quidem opiniones meæ dignæ  
 visæ sunt, quæ publicè in scholis vestris refutarentur,  
 me quoque non indignum iudicetis ad quem refuta-  
 tiones istas mittatis, quique inter vestros discipulos  
 30 cenſeri possim.

Atque vt non tantùm ad illa de quibus in Thesis

egiftis, sed etiam ad reliqua quæ à me scripta sunt  
 examinanda, & quæcunque in ijs à veritate aliena  
 erunt refutanda, vos inuitem, liberè hîc dicam, non  
 paucos esse in mundo, & non contemnendi ingenij,  
 qui ad meas opiniones amplectendas valdè propen- 5  
 dent; ideoque communi rei literariæ bono multum  
 interesse, vt maturè, si quidem falsæ sint, refutentur,  
 ne fortè familiam ducant. Nèquè profecto vlli sunt, à  
 quibus id commodiùs fieri possit, quàm à Patribus  
 vestræ Societatis : habetis enim tot millia præstantif- 10  
 simorum Philosophorum, vt singuli tam pauca non  
 possint asferre quin, si illa simul iungantur, facilè  
 omnia quæ à quibuslibet alijs possent obijci, compre-  
 hendant. Hoc itaque, si placet, à vobis expectabo, du-  
 dumque sanè expecto; tum quia rationi valdè consen- 15  
 taneum videtur, tum etiam quia hoc ipsum iam ante  
 duos aut tres annos ab aliquibus ex vestris flagitavi<sup>a</sup>.  
 Et quia olim per nouem ferè annos in vno ex vestris  
 Collegijs fui institutus<sup>b</sup>, tantam ab ineunte ætate  
 doctrinæ & virtutis vestræ admirationem reueren- 20  
 tiamque hausi, vt longè malim à vobis quàm ab vllis  
 alijs reprehendi. Sumque,

R. P.,

V. R. Deuotissimus famulus,

RENATVS DESCARTES.

25

Mersenne hésita quelque temps à remettre cette lettre au Père Recteur. Descartes dut lui écrire une seconde lettre, le 30 août, qui fut envoyée seulement le 15 septembre (lettre CCVI ci-après). Le Recteur fit ré-

a. Voir les lettres LXXIX, XCIII et CIX, t. I, p. 382, 456 et 558.

b. Au Collège de La Flèche, de la rentrée de Pâques 1604, jusqu'en septembre 1612.



pondre par le P. Bourdin lui-même. L'essentiel de cette réponse nous a été conservé dans l'*Épître au P. Dinet*, imprimée à la suite des 7<sup>es</sup> *Objections et Responses* dans la 2<sup>e</sup> édit. des *Méditations* (Amsterdam, Louis Elzevier, 1642, in-12, p. 148-149). Descartes répliqua lui-même le 28 octobre 1640 (lettre CCXI ci-après).

## CXCVII.

DESCARTES A [HUYGENS].

[Leyde, juillet 1640.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 107, p. 591-593.

*Sans nom ni date dans Clerselier. Mais on voit que la lettre CCI ci-après est une réponse à celle-ci, qui s'adressait donc à Constantin Huygens. En outre, Descartes annonce (p. 103, l. 20) qu'il a écrit au Recteur du Collège des Jésuites à Paris (lettre CXCVI ci-avant); la présente lettre est donc postérieure au 22 juillet 1640, et comme nous savons, par la réponse du 14 août, qu'elle est restée 12 jours en chemin, elle serait donc partie le 2 août au plus tard, à supposer que Huygens ait répondu sur l'heure; mais pour peu qu'il ait tardé lui-même à répondre, la lettre de Descartes serait plutôt de la fin de juillet, d'autant que celui-ci ne parle que de sa lettre du 22 juillet, et non pas encore de celles du 29 et du 30.*

Monfieur,

5 Le tiens à vne extrême faueur que, parmy tant de diuerfes occupations & tant d'importantes affaires qui doiuent passer par vostre esprit, vous daigniez encore vous fouuenir d'une perfonne si inutile comme ie fuis. Et ie ne | doute point que les lettres que vous auez pris la peine de procurer pour le Tourneur n'ayent porté coup; mais il n'en a pas encore fenty les effets, sinon en tant que Meffieurs de cette Ville

n'ont iufques icy donné à perfonne la place qu'il defire, & que le vifage de ceux aufquels il a parlé ne luy en a point ofté l'efperance.

Le m'eftonne qu'on vous ait dit que ie faifois imprimer quelque chofe de Metaphyfique, pour ce que  
 5 ie n'en ay encore rien mis entre les mains de mon Libraire, ny n'ay mefme rien préparé, qui ne foit fi peu qu'il ne vaut pas le parler; & enfin on ne peut vous en auoir rien rapporté qui foit vray, fi ce n'eft ce que  
 10 ie me fouuiens vous auoir dit dés l'hyuer passé<sup>a</sup>, à fçauoir que ie me propofois d'éclaircir ce que i'ay écrit dans la quatrième partie de la Methode, & de ne le point publier, mais d'en faire feulement imprimer  
 15 douze ou quinze exemplaires, pour les enuoyer à douze ou quinze des principaux de nos Theologiens, & d'en attendre leur iugement. Car ie compare ce que i'ay fait en cette matiere aux demonftrations  
 20 d'Apollonius, dans lefquelles il n'y a veritablement rien qui ne foit tres-clair & tres-certain, lors qu'on confidere chaque point à part; mais à caufe qu'elles  
 25 font vn peu longues, & qu'on ne peut y voir la neceffité de la conclufion, fi l'on ne fe fouuient exactement de tout ce qui la precede, on trouue à peine vn homme en tout vn païs qui foit capable de les entendre. Et toutesfois, à caufe que ce peu qui les entendent affurent qu'elles font vrayes, il n'y a perfonne qui ne les croye. Ainfi ie penfe auoir entiere-

a. Lettre perdue. Ou s'agit-il d'un entretien que Descartes aurait eu avec Huygens? On lit dans le *Dagboek* de celui-ci : « 15 febr. 1640, *Harlemi cubo*. » Descartes demeurait peut-être encore tout près de là, quoique Baillet (voir ci-avant t. II, p. 624) le fasse, pour l'hiver 1639-1640, s'établir d'abord à Harderwyck, puis à la campagne près d'Utrecht.

ment demonſtré l'exiſtence de Dieu & l'immaterialité de l'Ame humaine; mais, pour ce que cela depend de pluſieurs raiſonnemens qui s'entre-fuiuent, & que, ſi on en oublie la moindre circonſtance, on ne peut  
5 bien entendre la concluſion, ſi ie ne rencontre des perſonnes bien capables & de grande reputation pour la Metaphyſique, qui prennent la peine d'examiner curieufement mes raiſons, & qui, diſant franchement ce qu'ils en penſent, donnent par ce moyen le branle  
10 aux autres pour en iuger comme eux, ou du moins pour auoir honte de leur contre-dire ſans raiſon, ie preuoy qu'elles feront fort peu de fruit. Et il me ſemble que ie ſuis obligé d'auoir plus de ſoin de donner quelque credit à ce traité, qui regarde la  
15 gloire de Dieu, que mon humeur ne me permettoit d'en auoir, ſ'il s'agiſſoit d'une autre matiere.

Au reſte, ie croy que ie m'en vais entrer en guerre avec les Ieſuites; car leur Mathematicien de Paris<sup>a</sup> a refuté publiquement ma Dioptrique en ſes Theſes;  
20 ſur quoy i'ay écrit à ſon Superieur<sup>b</sup>, afin d'engager tout leur Corps en cette querelle. Car, bien que ie ſçache aſſez, il y a long-temps, qu'il ne fait pas bon s'attirer des aduerſaires, ie croy pourtant que, puis qu'ils s'irritent d'eux-mesmes & que ie ne le puis éui-  
25 ter, il vaut mieux vne bonne fois que ie les rencontre tous enſemble, que de les attendre l'un apres l'autre, en quoy ie n'aurois iamais de fin.

Cependant mes affaires domeſtiques m'appellent en France, & ſi ie puis trouuer commodité pour y aller

a. Le P. Bourdin. Voir lettre CXCIV, p. 94.

b. Le P. Hayneuve. Lettre CXCVI, p. 97.

dans cinq ou six semaines, ie me propose de faire le voyage. Mais Vassanaer ne desire pas que ie parte auant l'impression de ce que l'opiniâtreté de son aduerfaire<sup>a</sup> l'a contraint d'écrire; & quoy que ce soit vne drogue dont ie suis fort las, l'honneur toutesfois 5 ne me permet pas de m'exempter d'en voir la fin, ny le seruice que ie dois à ce país d'en diffimuler la verité. Vous la trouuerez icy dans sa Preface, dont ie luy feray encore differer l'impression quinze iours, ou plus, s'il est besoin, afin d'en attendre vostre iugement, 10 s'il vous plaist me faire la faueur de me l'écrire, & il nous seruira de loy inuiolable. Cependant ie vous prie de croire tres-assurément que son aduerfaire a tres-bien sceu que tout son liure ne valoit rien, auant mesme que de le publier, comme les subterfuges de sa gageure l'ont assez monstré, & qu'il a eu la science de 15 Socrate, en ce qu'il a sceu qu'il ne sçauoit rien; mais il a avec cela vne impudence incroyable à calomnier, & à se vanter de sçauoir des choses impossibles & extrauagantes, qui est, à mon iugement, la qualité la plus dangereuse & la plus nuisible qu'un homme de sa 20 condition sçauroit auoir; & ie pense estre obligé de vous mander en cela mon iugement; car ie suis,

a. « Jean Stampion, dont la gageure dont il est icy parlé est à la fin de cet ouvrage dans les fragmens. » (*Note de l'exemplaire de l'Institut.*) Ces fragments MS., que Clersefier avait légués à l'abbé Legrand pour les publier, n'ont pas été retrouvés (voir notre *Introduction*, t. I, p. LVIII et LIX). La Préface, dont parle Descartes, est la première partie, p. 3-31, de l'ouvrage de Waessenaer, publié en novembre 1640, *Den onwissen Wis-konstenaer I. I. Stampioenius ontdeckt*. Voir plus haut p. 30, éclaircissement de p. 21, l. 6.

## CXCVIII.

DESCARTES A [MERSENNE POUR LE P. BOURDIN].

Leyde, 29 juillet 1640.

AUTOGRAPHE, Paris, Bibl. de l'Univ., MS. 1187.

*L'autographe se compose de deux feuillets, pliés en deux; les quatre premières pages sont remplies (soit tout le premier feuillet), et deux pages seulement du second feuillet, avec cinq lignes sur la troisième page, plus la souscription, signature, date, etc.; la dernière page, en blanc, porte cette note, d'une autre main, répétée d'ailleurs en haut de la première page : « Réponse de M<sup>r</sup> Descartes au P. Bourdin. » Point d'adresse. Mais cette note suffit, rapprochée des renseignements que donne Baillet (voir ci-avant, p. 96 et 100, éclaircissements), pour établir que le destinataire est le P. Bourdin. — Les variantes sont tirées du texte imprimé par Clerselier, tome III, lettre 10, p. 76-81 (traduction française, lettre 11, p. 81-87), sous ce titre : Ad R. P. Mersennum. L'autographe donne à la fois la « vétilation » du P. Bourdin, qui manque dans Clerselier, et les notes de Descartes au complet, c'est-à-dire au nombre de 18, depuis la lettre A jusqu'à S inclus, en suivant l'ordre alphabétique, tandis que Clerselier ne va pas au delà de O. Dans l'autographe, les deux textes, celui de la vétilation à droite et celui des notes à gauche, sont en regard l'un de l'autre, sur deux colonnes. Mais comme les notes se rapportent seulement à certains passages ou même à certains termes de la vétilation, que Descartes a marqués par des lettres A, B, etc., si bien que la corrélation entre les deux textes n'est point parfaite, le second se trouvant beaucoup plus long que le premier, nous reproduisons d'abord, et en italiques, la vétilation tout entière, puis, à la suite, la réponse de Descartes, avec les lettres A, B, . . . . S, en manchette, tandis que l'autographe les donne à la fois intercalées dans le texte et placées en manchette, pour la vétilation, et, de D à S, à la fin du passage visé, non au commencement, comme nous les avons placées; pour les réponses, les mêmes lettres sont placées seulement en manchette. — Voir les éclaircissements de la lettre CXCIV, p. 96 ci-avant, et de la lettre CCVI, ci-après.*

Reuerendissime Pater,

Legi velitationem sine titulo, sine subscriptione ac sine Authoris nomine, a R<sup>a</sup>. V<sup>a</sup>. ad me missam, eique paucis hic respondebo, non sane quia digna est, sed ne me forte eius Author eâ fiduciâ laceffiuerit, quod impune se laturum esse speraret. Atque vt quam maxime pateat veritas, apponam hic omnia eius verba, ne minimo quidem apice mutato, measque animaduersiones in margine adiungam.

5

| SCRIPTUM SINE TITULO AD ME MISSUM.

10

*Quod grauioribus in pugnis accidit vt a velitatione<sup>a</sup> ducatur initium, id hodierna in disputatione locum sibi*

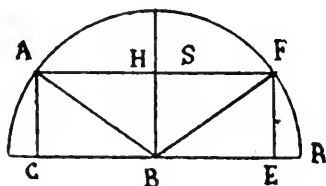
2-6 sine titulo... Atque vt] in meam Dioptricam ab homine qui nominari noluit per Reuerentiam vestram acceptam, & certè mirabundus legi; non quòd mihi nouum sit videre aliquos qui magno conatu nihil agunt, sed quia non possum suspicari quo instituto eius author illam ad me mitti voluerit. In eâ enim figmentum quoddam mihi tribuit, quod non modò nunquam scripsi vel cogitavi, sed prætereà quod ab omni verisimilitudine adeo alienum est, vt à nemine vnquam credi possit. Atque (atqui?) hoc vnum est quod refutat. Quo sanè non videtur vllum mihi negotium facessere voluisse, nec etiam ingenium

suum aut candorem testari. Quid enim mihi facilius est, quàm negare me scripsisse quod non scripsi? & quâ arte illi opus fuit ad rem tum excogitandam tum refutandam, quæ ab omni verisimilitudine est aliena? & denique quo pacto potuit illam mihi affingere, quin sibi facti conscius esset? Ei tamen hîc paucis respondebo; non sanè quòd eius scriptum aliquâ responsione dignum iudicem, sed quia fortè eius author eâ fiduciâ ad me misit, quòd responsurum non esse speraret, interimque inter imperitos me nihil respondendum habuisse iactare posset. Vt autem. — 7 omnia] ipsissima. — 11 à p. 110, l. 10 inclus, *texte omis*.

a. Après *velitatione*] *sumatur* écrit d'abord, puis barré.

deposcit. De Reflexionum naturâ & legibus egit Anonymus quidam, earumque rationes ita demonstravit ut velitationi iustæ campum aperiret. Ingrediamur & in re admodum illustri felicis pugnæ sumamus auspicia. Afferram igitur quid ille præscripserit de re totâ; tum ab eo non modo nihil confectum, sed & oppositum eius quod intendebat conclusum contendam. Sic ille :

Mobile A feratur in B & occurso superficiem CBE resiliat in F. Sic de resultu constabit. Cum in mobili A sit virtus qua feratur intra minutum, verbi gratiâ, usque ad B siue ad palmos 5, & determinatio qua feratur in partem B potius quam in aliam, seiungi potest virtus a



determinatione, & ipsa determinatio tribui in partiales duas, alteram deorsum alteram dextrorsum, adeo ut ambæ determinant mobile ferantque in B, dum & deorsum & dextrorsum ferunt. Ergo ait : ut mobile pertinuit ad B, offenditque superficiem CBE, quia superficies opponitur soli determinationi deorsum, non vero dextrorsum, cessat illa, et sola restat dextrorsum, perseveratque motus versus dextram. Quem vero in terminum? quod in punctum? sic habetur : virtus intra minutum detulit mobile ad palmos 5; ergo, cum eadem perseveret, intra sequens minutum feretur mobile ad æqualem distantiam, hoc est, si descriptus intelligatur circulus ex centro B interuallo BA, ad aliquod circumferentiæ punctum. Præterea quia restat determinatio dextrorsum, & quia illa priori minuto detulit mobile dextrorsum 4 palmis, exempli gratiâ, deferet quoque sequenti minuto idem mobile ad palmos totidem, atque adeo mobile perueniet ad punctum aliquod

circunferentiæ, quod 4 palmis distet a mediâ H B. Ergo cum nullum sit tale supra CBE, præter F, pertinebit ad F. Quod ex Geometriæ canonibus facile demonstratur esse istiusmodi, ut angulum reflexionis faciat æqualem angulo incidentiæ.

5

Hæc ille; nos ex aduerso :

- D Ac primum quidem, quod vim seiungit a determinatione, hoc ferimus, dum meminerit tamen alteram ab alterâ seiungi non posse, nec moueri quicquam nisi & virtutem habeat & determinationem; quod determinationem tribuit duas in partiales, alteram deorsum alteram dextrorsum, hoc quoque; quod de virtute filet nec eam pariter in duas partiales distribuit, hoc quærimur<sup>a</sup>.
- E 10
- F Vt enim ad motum requiritur necessario & vis & determinatio, si determinatio est duplex, dextrorsum & deorsum, esse quoque debet virtus duplex, altera coniuncta determinationi deorsum, puta 3 palmorum, altera dextrorsum 4 palmorum. Deinde, quod ait determinationi dextrorsum non opponi superficiem, sed soli deorsum, id verum.
- G 15
- H Quod inde vult perire determinationem deorsum & restare dextrorsum, eamque solam & eandem, hoc recusamus.
- I 20 Et solam quidem, vel experientiâ teste : reuera mobile ab A impingens in B resilit in F, hoc est & dextrorsum & sursum, e(rgo) non sola restat dextrorsum.
- K Eandem vero, quia, etsi verum est, quæritur tamen, illudque ipsum est quod totâ in quæstione vestigatur: cur perseueret eadem, non aucla, non imminuta? cur determinatio deorsum mutetur in sursum, eamque nec maiorem nec vniorem? Ad hæc:
- L 30 Quod ita ratioctnatur : remanet eadem virtus quæ
- <sup>a</sup> Sic pro auerimur. Cf. infra p. 112, l. 21 : quæritur.



ante, e(rgo), vt mobile primo minuto decucurrit palmos 5, secundo decurret totidem; hoc damus.

Quod adiungit : sola supereſt determinatio dextrorſum, M  
e(rgo) mobile mouebitur dextrorſum, & idem faciet  
5 ſecundo minuto, quod primo, palmos 4; hic ſiſtendum.  
Inuoluta multa, multa haud ſatis inter ſe cohærentia, nihil  
prope ſuis ex antecedentibus deductum.

Singillatim expendamus ad libellam Analyſis accuratæ : N  
manet determinatio dextrorſum; e(rgo), vt illa fecit  
10 4 palmos, ita totidem faciet. Monſtrum eſt, determinatio  
4 palmos facit; nihil aliud facit determinatio quam par-  
tem deſignare, vel dextram vel ſiniſtram, hanc vel illam;  
tali vero vel tali virtute, ad tantam aut tantam diſtanti-  
am intra minutum, ad eam nihil attinet; virtutis eſt & ſolius.

15 Sed reponamus : Perſeuerat eadem determinatio, ea-  
dem virtus. Ergo, ſiſte priuſquam inferas. Quæro quæ O  
virtus? an faciens 4 palmos intra minutum, an vero 5?  
Nihil eſt quod deliberet<sup>a</sup> ex vtrauiſ; ex vtrâque efficiet  
nihil.

20 Vis vtramque? Bis eandem cenſebis totalem 5 palmo- P  
rum, hoc eſt compositam ex partialibus duabus, alterâ 3,  
alterâ 4 palmorum. Ergo, dum remanet totalis, remanent  
duæ. Quid ergo iterum aduocatur virtus 4 palmorum?  
haud ius patitur.

25 Vis ſolam palmorum 5? Concedam. At a propoſito deer- Q  
rabis vel tuâ ſententiâ, ſi prius roganti mihi reſponderis :  
fac mobile eſſe in A & habere ſolam determinationem  
dextrorſum, & virtutem 5 palmorum; quo feretur? Ais  
in 5. Recte. At eadem vtere regulâ. Mobile eſt in B,  
30 habetque virtutem 5 palmorum & ſolam determinationem

a. Sic, ſoit pour *deliberes*, ſoit avec le ſens : Il n'y a rien qui décide.

*dextrorsum; quo pertinebit? quid hæret? paria omnia in R contra propositum.*

R *Vis solam virtutem 4 palmorum? Nihilo plus efficies. Mobile in B, habens virtutem 4 palmorum, solam determinationem dextrorsum, feretur, non in F, sed in E.* 5

S *At ais: remanet virtus palmorum 5, hoc est 3 & 4; remanet quoque determinatio dextrorsum, & alteri deorsum, quæ perijt, succedit similis sursum. Hoc expectabam, quod principio afferri debuit; sed quo successu filebo, ut roganti respondeam.* 10

Finis.

RESPONSIONES.

- A *Hic Anonymum quemdam me appellando, videtur exprobrare velle quod nomen meis scriptis non adiunxerim. Sed quam prudenter, non video, cum ipse nomen etiam suum ad me scribi noluerit. Et sane non vereor ne qui scient cur ego, & cur ille, nomina nostra tacuerimus, id mihi maiori vitio, quam illi, vertant.* 15
- B *Hæc verba cessat illa, & sola &c. malâ fide tanquam mea referuntur. Scripsi enim determinationem mutari (nempe Dioptricæ pag. 14, l. 16) & impediri (nempe pag. 15, l. 12); nullibi autem scripsi illam cessare. Scripsi etiam restare determinationem dextrorsum (pag. 16, l. 10), nullibi autem solam illam restare, tanquam si nulla determinatio sursum in locum determinationis deorsum succederet. Mirorque ingenium hominis, qui cum aliquid mihi vellet affingere quod* 20 25

14-15 adiunxerim] apposuerim. — 15 video] intelligo. — 24 (pag. 16, l. 10) omis.

refutaret, hoc elegit quod nemini vnquam fiet verifimile me fenfiffe, quodque non modo ad conclufionem meam non iuuaret, fed contra illam manifeſte deſtrueret.

5 Cui enim perſuadebit, me de reflexione agentem, neſciuiſſe mobile, quod ex parte deorſum tendebat, dum mouebatur ab A ad B, tendere poſtea ex parte furſum, dum refleſcitur a B ad F? et quam verifimilitudinem habuiſſet mea ratio, ſi hoc negaſſem? Non autem explicui iſtam mutationem determinationis deorſum in furſum, quia per ſe eſt ſatis nota; ſequitur enim ex eo quod, quando mobile incidit perpendiculariter in ſuperficiem corporis duri, inde etiam perpendiculariter debeat reſilire; quod nemo vnquam, 10 quod ſciam, in dubium reuocauit, nec mei moris eſt in ijs, quæ tam trita & facilia ſunt, explicandis immorari. Quod etiam quam minime facere debui illo in loco, vbi obiter tantum egi de reflexione, & in ordine ad refractionem, in qua nulla | talis determinationis in 15 contrariam mutatio reperitur.

Hic rurfus cauillatur, mihiſque impropriam & plane C ineptam loquutionem affingit; neque enim eſt *determinatio dextrorſum*, quæ *defert mobile ad 4 palmos* (vel quæ *facit 4 palmos*, vt infra æque inepte loquitur), 25 ſed virtus ipſa vt determinata dextrorſum: neque aliud colligi potuit ex meis verbis, vt patet pag. 15, l. 2, alijsque omnibus in locis vbi de iſtâ re egi. Dixi enim

1 hoc elegit] id tantum affinxi.  
3 non iuuaret] nihil iuuat. —  
3-4 illam... deſtrueret] illi manifeſtè aduerſatur. — 12 quando

omis. — incidit] incidens. — 23, 24 et 2, p. 112 : 4 palmos] quatuor palmas. — 24 (vel... loquitur) *ſignes de parenthèſe omis.*

determinationem efficere, non vt mobile moueretur ad 4 palmos, neque simpliciter vt moueretur, tanquam si esset causa motus, sed vt dextrorsum moueretur, quia nempe est causa cur motus dextrorsum fiat. Fecit autem iam supra femina huius cauillationis; dicendo enim mobile ferri *vsque ad B*, addidit captiose *siue ad palmos 5<sup>a</sup>* (quod nullibi scripsi), & postea dixit *ambas partiales determinationes ferre mobile in B<sup>b</sup>*, vt sequi videretur: *ergo ad palmos 5*. Sed etsi, improprie loquendo, dici possit *determinationem ferre mobile in B*, vt sensus sit illam esse causam cur eat versus partem B, non tamen dici potest illam ferre mobile *ad B siue ad 5 palmos*, quia non est causa cur eat ad talem distantiam. Et miror aliquem esse in mundo, qui talia, me viuo, fingere non erubuit, nec veritus est ne agnosceretur quam deditâ operâ non quærat veritatem.

D Rem scilicet valde reconditam hic nos docet, tanquam si, ex eo quod dixissem figuram a quantitate esse distinguendam, valde opus esset me moneri alteram tamen ab alterâ non seiungi, nec dari vllum corpus extensum, quod non quantitatem habeat & figuram.

E Hic quæritur quod non errarim, nec inciderim in falebras in quas ipse mox deuoluitur. Notandum enim occursum superficiei CBE diuidere quidem determinationem in duas partes, non autem idcirco vim diui-

3 motus] ipsius motûs. —  
4 cur] non ipsius motûs, sed  
quod ille. — 4-16 Fecit... ve-  
ritatem *omis*. — 19 moneri] ad-

monere, vt recorderar. — 22 quæ-  
ritur] queritur (*mieux*; voir  
p. 108, note).

a. Page 107, l. 11-12.

b. *Ib.*, l. 16-17.

dere : neque id mirum, quia, etsi vis sine determinatione esse non possit, potest tamen eadem determinatio cum maiori vel minori vi esse coniuncta, & eadem vis manere, quamvis determinatio quomodolibet mutetur. Vt, quamvis figura non existat sine quantitate, potest tamen mutari, hac non mutata. Et quamvis cubi superficies diuisa sit in 6 facies quadratas, non tamen idcirco ipse cubus est diuisus in 6 partes, sed vnicuique ex istis faciebus totum eius corpus incumbit, siue correspondet.

Hic æque bene argumentatur ac si diceret : ad scribendum requiritur necessario & atramentum & charta, charta autem est alba, ergo atramentum quoque album esse debet. Notandumque est, etiamsi, vbi de reflexione tantum agitur, verum posset concludi, quamvis fingeretur vim simul cum determinatione diuidi, non tamen id fieri ex vi istius fictitiæ diuisionis, quæ facile in alijs fallere potest ac proinde non est admittenda.

3 majore vel minore. — 5 Vt... figura] Quemadmodum etsi superficies. — quantitate] corpore. — 6 mutari] illa mutari, atque augeri vel minui. — hoc non mutato. — après quamvis] exempli gratiâ ajouté. — 7 diuisa omis. — 7 et 8 : 6] sex. — 7 après quadratas] diuisa ajouté. — 10 siue correspondet omis. — 11 æque bene omis après Hic, ajouté avant ac si. — après argumentatur] in formâ ajouté. — 14-18 Notandumque... admittenda.] Nunquid egregiè ad libellam Analysis accuratæ rationes suas expendit ? Et quidem, etiamsi hîc,

vbi de reflexione tantum agitur, verum posset concludi, quamvis [fingeretur vim simul cum determinatione diuidi, non tamen id esset fingendum, quia conclusio non procederet ex vi istius fictitiæ diuisionis. Sed tantum nouæ & superuacuae difficultates occurrerent, ad explicandum quomodo vires, vna trium, alia quatuor palmorum, vt loquitur, simul junctæ, possint componere vim quinque palmorum &c. Ac præterea cum de refractionibus ageretur, non amplius verum, sed falsum ex tali figmento concluderetur.

- G Quod hic fatetur verum esse, sufficit ad meam conclusionem.
- H Quod vero hic recusat, nihil ad illam facit, pendetque a solo vocabulo *sola*, quod mihi affinxit, & est illi instar Chimææ quam debellandam suscepit. 5
- I Vt hic patet, vbi nihil probat, nisi determinationem dextrorsum non restare *solam*, quia etiam adest alia sursum.
- K Hic vero nihil prorsus probat, sed tanquam prælio fessus condiciones pacis proponit : si nempe ipse probem, primo *cur perseueret eadem determinatio dextrorsum, non aucta, non imminuta*; ac deinde *cur determinatio deorsum mutetur in sursum, nec maiorem nec minorem*. 10
- L Quæ duo, ex eo quod hic dat, & eo quod paulo ante admisit ad G, manifeste demonstrantur. Nam certe, cum maneat eadem vis quæ prius, & superficies CBE non opponatur determinationi dextrorsum, nihil excogitari potest propter quod hæc determinatio, vel vis secundum illam agens, mutetur, ideoque debet perseuerare non aucta, non imminuta. Et quia fieri non potest vt mobile decurrat secundo minuto ; pal- 15 20

1-2 Quod... conclusionem] Hic fatetur id verum esse, quod solum requiritur ad vim meæ conclusionis. — 3 Quod vero] Notandum id omne quod admittere. — nihil... facit *omis*. — 3-4 pendetque] pendere. — 4 solo *omis*. — *sola*] *solam*. — & est] estque. — 6 I *omis*. — Vt] Quod. — 6-7 non restare *solam* ajouté

*après* nisi, *omis* après dextrorsum. — 7 alia etiam est. — 9 K] I. — prorsus *omis* après nihil, *ajouté* après tanquam. — 10 conditiones] de conditionibus. — proponit] agere videtur. — si nempe] petendo scilicet, vt. — 12 deinde] secundo. — 16 manifestissimè. — 19-20 vel... agens *omis*. — 22 : 5] quinque.

mos, simulque maneat vis eodem modo determinata dextrorsum ac prius, ita scilicet vt mobile feratur illo secundo minuto dextram versus ad 4 palmos, nisi determinatio deorsum mutetur in sursum, nec maiorem  
 5 nec minorem, ergo sic mutatur.

Sed nihilominus hic rursus in Chimæram suam se M  
 conuertit, componitque ad præliandum gradum. *Inuoluta multa*, quæ nempe inuoluit; *non cohærent*, quæ  
 disiunxit; *nihil prope suis ex antecedentibus deducitur*,  
 10 quia antecedentia ista distorsit, hocque per vnicum  
 verbulum *sola*, vt mox patebit.

Vt Idololatræ Deos adorant quos manibus suis fa- N  
 bricarunt, ita hic monstrum expauescit quod solus  
 finxit, nempe ex impropria illâ loquutione quam no-  
 15 tauit ad C. Patet autem quam accurata sit eius Analy-  
 sis, & quam legitimam causam habuerit hoc monstrum  
 effingendi, quia mox (ad L) me induxit dicentem: *remanet eadem virtus*, & paulo post (ad M): *supereff determinatio dextrorsum* (verbulum enim *sola* nihil hic ad rem),  
 20 *e(rgo) mobile mouebitur dextrorsum, & idem faciet secundo minuto, quod primo, palmos 4*. Nempe mobile idem faciet, hoc est, tantumdem promouebitur dextrorsum. In quibus nihil plane est *inuolutum*, aut *non cohæ-*

1 eadem, modo determinato.  
 — 2 ac] quo. — après illo eodem  
*ajouté*. — 3 et 21 : 4] quatuor.  
 — 5 ergo sic mutatur] sequitur  
 hinc debere sic mutari. — 9 prope  
 suis *omis*. — avant deducitur]  
 recte *ajouté*. — 10 hocque] &  
 quidem. — vnicum] scænicum.  
 — 12 N *omis*. — Vt] Atque vt. —

13 solus] ipse. — 14-15 nempe...  
 notauit] quodque nihil aliud est  
 quàm impropria eius locutio,  
 notata. — 15 Patet autem] Et  
 quidem vt pateat. — accuratâ  
 hic vtatur Analyfi. — 16 quam  
 legitimam] quantam. — 17 quia  
*omis*. — (ad L) *omis*. — 18 (ad  
 M)] ad H. — 22 mouebitur.

*rens, aut male ex antecedentibus deductum. Sed hic, ut Monstrum habeat quod debellet, fingit me dixisse determinationem fecisse 4 palmos, immemor hoc a me iamiam, ipso referente, de mobili, non de determinatione dictum esse.*

O Hic ut ampliorem habeat materiam ad declamandum, tria in locum unius sibi proponit refutanda : ex quibus primum & ultimum sine controuersia falsa sunt, ideoque facile a quouis alio possent refelli; medium vero, nempe *virtutem facientem*, ut loquitur, *5 palmos, eandem perseuerare*, quia pro vero assumptum est ab illo solo potest impugnari.

P Sed nec primum recte refutat; supponit enim *virtutem 5 palmorum constare ex duabus, altera trium, altera 4 palmorum*, quod ineptum est.

Q Nec secundum, quia tota vis argumenti, quo utitur, pendet a verbulo *sola*, iam toties expulso.

1 Sed hic] Hic vero. — 3 : 4] quatuor. — a me *omis*. — 4 ipso referente *omis*. — 5 esse] fuisse. — 6 à 13, p. 117, O. Hic ut... debellet.] N. Perseuerat usque ad finem magno conatu nihil agere; interrogat, urget, respondet, atque ita scribit ut gesticulari & sudare videatur. Non enim vel minimum quidem inuenire est in egregia ista velitatione, à me aliquando scriptum vel cogitatum, quod vel minimum impugnetur, nihilque præter illa duo insulsissima figmenta, quæ ad B & C notata sunt. O. Nihilominus hic videri vult vicisse; cogit enim me scilicet

ut faterer remanere virtutem quinque palmorum, & determinationem dextrorsum, iam non *sola*, quia alteri deorsum succedit similis sursum; quod principio afferri debuit, nempe ab ipso, si bonâ fide agere voluisset.

Aduerto verò hîc illum ad nouam expeditionem se accingere; nouas enim chimæras hic adornauit, quas fortè aliâ vice sit debellaturus; hîc enim repetit virtutem palmorum quinque idem esse ac virtutem palmorum trium & quatuor; & determinationi deorsum succedere similem sursum. Vbi in verbo *similem* captio est.



Nec tertium; nititur enim eodem *sola*.

R  
S

Quamuis in totâ hac egregiâ velitatione nihil impugnet quod a me vnquam vel scriptum sit vel cogitatum, nihilque præter illa duo infulsissima figmenta, quæ  
5 ad *B & C* notata sunt, vult tamen hic videri vicisse, quia coegit me vt faterer *determinationem dextrorsum non solam remanere, sed aliam sursum ei adiungi*. Quod ante, scilicet, nesciebam. Inducitque me interea dicentem, *determinationi deorsum succedere similem sursum*, vbi in verbo *similem* captio est; & agendo de virtute palmorum 5, subiungit, *hoc est 3 & 4*: quæ videntur esse nouæ Chimææ, quas nunc adornat vt aliâ vice debellet.

Sed sane prælietur in ventos, quantum lubet; si  
15 meliora non affert, non puto vnquam operæ pretium fore vt iterum ei respondeam. | Iamque commodum expecto validiores obiectiones a Reuerendis Patribus Societatis Iesu, tum in eandem meam de reflexione opinionem, tum in reliquas; audiui enim ipsos nuper illam  
20 publice Parisijs impugnasse, statimque rogavi per litteras, quam potui enixissime, vt sua in me argumenta me docere dignarentur; quod breui facturos esse

14 quantum] si. — 15 affert] afferat. — vnquam *omis*. — 16 iterum ei] ampliùs illi. — *après* respondeam.] Satis enim apparebit ijs qui hæc | legent, qualis ille sit; & quamuis plura possem scribere, non tamen ideo possem efficere vt à pluribus legerentur *ajouté*. — Iamque] Ac præterea. — 17 validiores] etiam. — 17-18 a... tum *omis*. — 18 *après*

reflexione] & refractione *ajouté*. — 19 *après* opinionem] à Reuerendis Patribus Societatis Iesu *ajouté*. — tum in reliquas *omis*. — 19-20 illam publice] in Theſibus publicis illam. — 20 Parisijs *omis*. — 20-22 statimque... dignarentur] ideoque per litteras antè octiduum rogavi vt suas rationes me docerent. — 22 breui *omis*.

confido, & vel vinci malim ab illis cataphractis quam de isto velite triumphare. Vale.

Reuerendissime Pater,

Sum V<sup>æ</sup>. R<sup>æ</sup>.

Deutotissimus famulus

5

DESCARTES.

Lugduni Bat., 29 Iulij 1640.

Sur les suites immédiates de cette affaire entre le P. Bourdin et Descartes, nous avons trois renseignements, que voici :

1<sup>o</sup> « Le Père Bourdin, » dit Baillet (t. II, p. 79-80), « ne fut point longtemps après sa Thèse sans sçavoir qu'il avoit donné du chagrin à M. Descartes. ...L'inquiétude qu'il en eut luy fit prendre la plume dès la fin du mois de Juillet pour luy en écrire. Il parut touché des raisons qui sembloient justifier le mécontentement que M. Descartes avoit de la conduite qu'il avoit gardée dans sa Thèse; et il luy avoua qu'il n'avoit manqué à prendre le parti auquel il avoit invité dans son Discours de la Méthode ceux qui auroient des objections à luy faire, que parce qu'il n'avoit pas encore lû cet endroit. M. Descartes répondit à cette lettre d'une manière que nous ne pouvons sçavoir, parce que sa réponse s'est perduë. Mais le Père Bourdin ayant reçû, peu de jours après, la réfutation que Monsieur Descartes avoit faite de sa *Vétilation*, il crut y trouver de quoy se plaindre à son tour de M. Descartes : et il luy en récrivit, le vii jour d'Août, une seconde lettre, qui ne fut renduë à M. Descartes que le sixième jour de Septembre suivant. M. Descartes luy répondit avec une diligence semblable à la sienne (*en marge* : le 8 de Sept. 1640)... » Mais la lettre que Baillet cite ici (Clers., III, 101) est de sept. 1642, comme en fait foi une copie, de Descartes même, qui a été retrouvée. Une note de l'exemplaire de l'Institut donnait à tort la date de 1640, et Baillet l'ayant acceptée, a imaginé, en conséquence, tout le récit qui précède. Même la première lettre de Bourdin, dont il parle, n'a pas été écrite sur la fin de juillet, mais plus tard, et Descartes ne la reçut qu'en octobre, comme il le dit lui-même dans la lettre ci-après du 28 octobre (Clers., III, 89); la réponse, que Baillet dit perdue, n'a donc pas été écrite.

2<sup>o</sup> La même lettre de Descartes, du 28 octobre 1640, nous apprend que Bourdin fit à cette critique de sa vétilation une réponse *française*, adres-

1 confido] non dubito. — illis] istis. — 2 après triumphare.] *tout le reste omis.*

sée au P. Mersenne; celui-ci l'envoya à Descartes en même temps que la réponse latine que Bourdin, au nom du Recteur, fit aux deux lettres du 22 juillet (voir l'*éclaircissement*, p. 100-101) et du 30 août (cette dernière envoyée le 15 septembre). Bourdin voulut même ravoïr sa lettre française, et ce fut l'objet d'un échange de notes entre Mersenne et Descartes, comme on le verra, en novembre et décembre 1640.

3° Enfin, Descartes, dans sa *Lettre latine au P. Dinet*, imprimée à la suite des 7<sup>m<sup>es</sup></sup> *Objections et Réponses* (voir la 2<sup>e</sup> édit. des *Méditations*, Amsterdam, Louis Elzevier, 1642, p. 148-149), parle de trois lettres qui lui furent envoyées à ce propos. La première est du P. Bourdin, à la suite de la réclamation faite au P. Recteur (et comme celle-ci ne fut remise que tardivement, la lettre a sans doute été écrite en septembre ou octobre 1640, et paraît bien être la réponse française dont il a été question dans l'alinéa précédent : « Ad quæ, non ipse R. P. Rector, sed R. P. (*Bourdin*) » principio respondit se tractatus suos, sive rationes quibus meas opinioniones impugnabat, intra octiduum esse missurum. » La seconde lettre, ou plutôt les secondes lettres, semblent avoir été écrites par des Jésuites qui s'entremirent entre le P. Bourdin et Descartes (entre autres le P. Philippeaux sans doute, qui est nommé dans la lettre CCV ci-après de Descartes, Clers., III, 70) : « Ac paulo post (*dit celui-ci*), alii quidam Patres » Societatis idem intra sex menses ejus nomine promiserunt : forte quia, » cum tractatus istos non probarent (expresse enim eorum quæ ab illo in » me suscepta fuerant conscios se non fuisse fatebantur), id temporis ad » illos emendandos requirebant. » La troisième lettre enfin était encore du P. Bourdin, écrite au nom du P. Recteur, en réponse à celles du 22 juillet et du 30 août-15 sept. 1640. Descartes en a reproduit textuellement quatre articles dans sa *Lettre au P. Dinet*, et il y répondra point par point le 28 octobre 1640 (lettre CCXI ci-après).

## CXCIX.

## DESCARTES A MERSENNE.

[Leyde], 30 juillet 1640.

Texte de l'exemplaire de l'Institut, tome II, lettre 40, p. 229-242.

*La 31<sup>e</sup> de la collection de La Hire, et n<sup>o</sup> (25) du classement de Poirier. Variantes du texte imprimé par Clerselier d'après la minute. Clerselier a joint à cette lettre un billet, qui a été envoyé sur une feuille séparée (voir CXCIX bis ci-après), et entre ce billet et la*

*lettre, dont il ne donne pas la fin, il a inséré (p. 239-240) deux fragments de la lettre suivante, du 6 août 1640.*

Mon Reuerend Père,

Je commenceray ma réponse par la lettre de M. Meyssonnier<sup>a</sup>, pource que c'est la plus vieille en datte que vous m'avez enuoyée. Je suis fort son feruiteur, c'est tout ce que ie puis rendre à ses complimens. 5  
Pour les discours qu'il fait du Sel Aërien, & de la différence qu'il met entre les Esprits Vitaux & Animaux, les comparant au Feu Elementaire & au Mercure Aërien, ce sont des choses qui surpassent ma capacité, c'est à dire, entre nous, qui me semblent ne signifier 10  
rien d'intelligible, & n'estre bonnes que pour se faire admirer par les ignorans<sup>b</sup>.

Pour les marques d'Enuie<sup>c</sup>, puis qu'elles ne s'impriment point sur l'enfant, lors que la mere mange du fruit dont elle a enuie, il est bien vray-semblable 15  
qu'elles peuuent aussi quelquesfois estre gueries, lors que l'enfant mange de ce fruit, à cause que la mesme disposition qui estoit dans le cerueau de la mere & cauoit son enuie, se trouue aussi dans le sien, & qu'elle correspond à l'endroit qui est marqué, ainsi que la 20  
mere, en se frottant à pareil endroit, au temps de son enuie, y a rapporté l'effet de son imagination. Car

[3 Moyssonnier. — que c'est] — 18 & qui. — 19 qu'elle *omis.*  
qu'elle est. — 3-4 après en datte] — 20 *avant*, est] en *ajouté.*  
de celles *ajouté.* — 4 enuoyées.

a. Lettre perdue, répondant à celle de Descartes, p. 118 ci-avant.

b. Cf. p. 17 ci-avant, *éclaircissement.*

c. Voir ci-avant p. 119, l.

generalement chaque membre de l'enfant correspond à chacun de ceux de la mere, comme on peut prouuer par raison mechanique; & plusieurs exemples le témoignent, dont i'en ay lû autresfois vn assez remarquable dans Forestus \*, d'une Dame qui, s'estant rompu le bras, lors qu'elle estoit enceinte, accoucha d'un fils qui auoit le bras rompu comme elle, & appliquant à ce bras de l'enfant les mesmes remedes qu'à celuy de la mere, il les guerit tous deux separément.

10 | Pour les Bestes brutes, nous sommes si accoustumez à nous persuader qu'elles sentent ainsi que nous, qu'il est malaisé de nous défaire de cette opinion. Mais si nous estions aussi accoustumez à voir des automates, qui imitassent parfaitement toutes celles de nos actions qu'ils peuuent imiter, & à ne les prendre  
15 que pour des automates, nous ne douterions aucunement que tous les animaux sans raison ne fussent aussi des automates, à cause que nous trouuerions qu'ils different de nous en toutes les mesmes choses,  
20 comme i'ay écrit page 56 de la Methode. Et i'ay deduit tres-particulierement en mon Monde, comment tous les organes qui sont requis à vn automate, pour imiter toutes celles de nos actions qui nous sont communes avec les bestes, se trouuent dans le cors des animaux

25 | Je viens à l'autre paquet, où estoit la These des Iesuites, avec la lettre du Medecin de Sens, laquelle

3 exemples] experiences. —  
4 vn assez] vne fort. — 5 le Forestus. — 19 qu'ils... choses] toutes les mesmes differences entre nous & eux, qu'entre nous

& les Automates. — 22-24 à vn... bestes] pour faire toutes ces actions en Automates. — 25-26 des PP. Iesuites. — 26 de Sens *omis*. — laquelle] que.

i'ay crû vous deuoir renuoyer, pource qu'elle semble n'estre qu'une partie d'un plus long discours\*. Je croy que M. de Martigny vous aura fait voir ce que j'écris au Recteur des Iesuites<sup>a</sup> à l'occasion de ces Theses; car vous ne m'en auiez point nommé l'auteur, & j'ay esté bien aisé de l'ignorer, pour auoir plus d'occasion de m'adresser au Cors. 5

Les histoires de la foye qui croist au front d'une fille, & de l'espine qui fleurist sur le cors d'un Espagnol, meritent bien qu'on s'en enquire fort particulièrement. Et pour la foye, ie ne puis croire que ce soit de la vraye foye qui croisse, mais vne excrescence de chair qui, sortant par le trou de la cicatrice que la foye a laissé, en represente aucunement la figure, ou peut-estre du poil qui sort de ce trou, ce qu'on peut aisément iuger à l'œil. Mais pource que vous dites qu'on ne sçauroit expliquer ce Phainomene, en ne mettant point d'autre principe de vie dans les animaux que la chaleur, il me semble, au contraire, qu'on le peut bien mieux expliquer qu'autrement; car la chaleur estant un principe commun pour les animaux, les plantes, & les autres cors, ce n'est pas merueille que la mesme serue à faire viure vn homme & vne plante; au lieu que, s'il falloit quelque principe de vie dans les plantes, qui ne fust pas de mesme espeece que celuy qui est dans les animaux, ces principes ne pourroient pas si bien compatir ensemble. 10  
15  
20  
25

3 Mart. — 4 de Iesuites. — — 20 après expliquer] ainsi  
12 après mais] ou ajouté. — ajouté. — 23 que la] qu'elle.  
13 que] où. — 14 laissé] esté.

a. Lettre CXCVI, qui avait été adressée aux soins de Martigny.

Pour la lettre de ce docte Medecin, elle ne contient aucune raison pour impugner ce que i'ay écrit de la glande nommée *Conarium*<sup>a</sup>, sinon qu'il dit qu'elle peut estre alterée comme tout le Cerueau\*. Ce  
 5 qui n'empesche point qu'elle ne puisse estre le principal siege de l'ame : car il est certain que l'ame doit estre iointe à quelque partie du cors; & il n'y en a point qui ne soit autant ou plus sujette à alteration que cette glande, qui, bien que fort petite & fort  
 10 molle, toutesfois est si bien gardée au lieu ou elle est, qu'elle n'y peut quasi estre sujette à aucune maladie, non plus que l'humeur vitrée ou crystaline de l'œil. Et il arriue bien plus souuent que des personnes deuiennent troublez d'esprit, sans qu'on en sçache la  
 15 cause, auquel cas on la peut attribuer à quelque maladie de cette glande, qu'il n'arriue que la veuë manque par quelque maladie de l'humeur crystaline; outre que toutes les alterations qui arriuent à l'esprit, lors qu'on dort après qu'on a beu &c., peuvent estre  
 20 attribuées à quelques alterations qui arriuent à cette glande.

Pour ce qu'il dit que l'ame peut bien se seruir des parties doubles, ie luy accorde, & qu'elle se sert aussi des esprits, qui ne peuvent pas résider tous en cette

1 de ce docte] du. — après Medecin] de Sens *ajouté*. — 10 après toutesfois] à cause de sa situation *ajouté*. — 10-11 au lieu... est *omis*. — 11 qu'elle n'y] qu'elle ne. — 12 vitrée

ou *omis*. — 17 maladie] défaut. — l'humeur] cette humeur. — 19 avant lors] comme *ajouté*. — 20 à] en. — 22 peut bien se] se peut.

a. Lettre CLXXXIII ci-avant. p. 19, l. 12.

glande; car ie n'imagin<sup>o</sup> point que l'ame soit telle-  
 ment comprise par elle, qu'elle n'estende bien ailleurs  
 ses actions. Mais c'est autre chose so seruir, & estre  
 immediatement iointe ou vn<sup>ie</sup>; & nostre ame n'estant  
 point double, mais vne & indiuisible, il me semble 5  
 que la partie du cors à qui elle est le plus immediate-  
 ment vn<sup>ie</sup>; doit aussi estre vne & non diuisée en deux  
 semblables, & ie n'en trouue point de telle en tout le  
 cerueau que cette glande. Car pour le *Cerebellum*,  
 il n'est vn que *superficie & nomine tenus*; & il est certain 10  
 que mesme son *processus vermiformis*, qui semble le  
 mieux n'estre qu'un cors, est diuisible en deux moi-  
 tiez, & que la moëlle de l'espine du dos est composée  
 de quatre parties, dont les deux viennent des deux  
 moitez du cerueau, & les deux autres des deux moi- 15  
 tiez du *Cerebellum*; & le *Septum lucidum* aussi, qui se-  
 pare les deux ventricules anterieurs, est double.

Pour l'Esprit Fixe qu'il veut introduire, c'est vne  
 chose qui ne me semble pas plus intelligible que s'il  
 parloit d'une lumiere tenebreuse, ou d'une liqueur 20  
 dure. Et i'admire que des personnes de bon esprit, en  
 cherchant quelque chose de probable, preferent des  
 imaginations confuses & impossibles à des pensées  
 plus intelligibles & sinon vraies, au moins possibles  
 & probables; mais c'est l'usage des opinions de l'Ecole 25  
 qui leur enforcele les yeux\*.

Ie ne trouue rien en sa lettre touchant les Cercles  
 de l'Eau, dont vous m'écriuez; mais il est certain que

2 par] en. — bien *omis.* — ajouté après est. — 25 des opi-  
 4 ou] &. — 6 qui] laquelle. — nions *omis.* — 26 leur] luy.  
 16-17 aussi *omis*\*après *lucidum*,



ces cercles se font beaucoup plus facilement, plus  
 sensiblement & autrement, en la superficie de l'eau,  
 qu'ils ne se font au dedans. Car en la superficie, ils se  
 font à cause que, la pierre entrant dans l'eau, cette  
 5 eau se hausse vn peu autour d'elle; puis, à cause  
 qu'elle est plus pesante que l'air qui la touche, elle  
 redescend, partie dans le trou qu'a fait la pierre, &  
 partie de l'autre costé tout autour. Or celle-cy pouf-  
 fant l'autre eau qui est vn peu plus loin, la fait hausser  
 10 en vn plus grand cercle, & l'eau de ce cercle se ra-  
 baissant en cause vn autre plus grand, & ainsi de suite.  
 De plus, l'eau qui rentre tout à coup dans le trou qu'a  
 fait la pierre, s'y hausse derechef vn peu plus que le  
 niveau de l'eau, puis en redescendant commence vn  
 15 second cercle, & ainsi il s'en fait plusieurs qui s'en-  
 trefuiuent. Ce qui n'arriue point dans le fond de  
 l'eau, ny dans le milieu de l'air; mais il s'y fait d'au-  
 tres cercles, principalement dans l'air, qui sont cau-  
 sés par la Condensation & Raréfaction, & ce sont  
 20 ces cercles qui causent le son. Car lors qu'vn cors se  
 meut vn peu viste dans l'eau ou l'air, la partie de cét  
 air dont il prend la place, ne peut luy ceder si promp-  
 tement qu'elle ne se condense quelque peu, & aussitost  
 après elle se dilate pour se remettre en son naturel,

1 après facilement] & ajouté.  
 — 2 sensiblement] subtilement.  
 — 4 après que] lors que ajouté.  
 — entrant] entre. — 8-9 tout  
 autour omis après costé, ajouté  
 après loin. — 9 d'autre. — qui  
 est omis. — 11 de suite] ce Cer-  
 cle s'accroist succeffiuent. —

14 puis] &. — après commence]  
 derechef ajouté. — 18-19 qui sont  
 causés omis. — 21 après ou] dans  
 ajouté. — 23 &] puis. — 24 à 4,  
 p. 126, elle se... plus loin] s'estre  
 condensée, elle se dilate dere-  
 chef, & presse l'autre Air qui est  
 vn | peu plus loin tout autour en

au moyen de quoy elle presse vn peu tout l'autre air  
 |qui l'environne, & se condense en forme de sphere ou  
 spherode, laquelle se dilatant aussitost après en presse  
 d'autre vn peu plus loin, & ainsi de suite. Et vn cors  
 n'a pas besoin de se mouuoir gueres loin, mais seule- 5  
 ment de mouuoir fort viste tant soit peu d'air pour  
 causer de tels cercles. D'où il est aisé à entendre  
 pourquoy le son ne fait point sensiblement mouuoir  
 la flamme d'vne chandelle, & pourquoy plusieurs  
 mouuemens de grands cors, mais qui ne pressent pas 10  
 l'air, ny ne sont fort vistes, ne causent point de son.  
 Et plusieurs sons ou cercles peuuent estre ensemble,  
 à cause qu'vn mesme cors est capable de plusieurs  
 mouuemens en mesme temps; mais neantmoins ils  
 ne sont pas si distincts, comme aussi l'experience le 15  
 montre.

Le n'ay pas encore fait imprimer mes cinq ou six  
 feüilles de Metaphysique, quoy qu'elles soient prestes  
 il y a long-temps<sup>a</sup>. Et ce qui m'en a empesché est  
 que ie ne desire point qu'elles tombent entre les 20  
 mains des faux Theologiens<sup>b</sup>, ny dorefnauant en celles  
 des Iesuites (avec lesquels ie preuoy que ie vais entrer  
 en guerre), que premierement ie les aye fait voir &  
 approuuer par diuers Docteurs, & si ie puis, par le

forme de Cercle, lequel dere-  
 chef se dilatant en presse d'autre.  
 — 6 *avant* mouuoir] se *ajouté*.  
 — *après* viste], & il ne faut  
 que *ajouté*. — 10 mais *omis*. —

21 faux Theologiens] Ministres.  
 — 22 Iesuites] PP. NN. —  
 23 *avant* que] iusqu'à ce *ajouté*.  
 — premierement *omis*.

a. Voir ci-avant p. 35, l. 21; cf. p. 102, l. 4.

b. Voir ci-après la lettre à Huygens, du 17 juillet 1641, *post-scriptum*,

Cors de la Sorbonne. Et pour ce que i'ay eu dessein de faire vn tour cét esté en France, ie me propoisois d'en estre moy-mesme le porteur, & ne les ay voulu faire imprimer que lors que ie me verrois sur le point de partir, de peur que le libraire en derobast quelque exemplaire qu'il debitaist sans mon sceu, *vt fit*. Mais l'esté est desia si auancé, que i'ay peur de ne pouuoir faire ce voyage, & en ce cas, ie vous en enuoyeray<sup>a</sup> dix ou douze exemplaires, ou plus, si vous iugez qu'il en soit besoin; car ie n'en feray imprimer que iustement autant qu'il en faudra pour cet effect, & ie vous prieray d'en estre le distributeur & protecteur, & de ne les mettre qu'entre les mains des Theologiens que vous iugerez les plus capables, les moins préoccupez des erreurs de l'Ecole, les moins interefsez à les maintenir, & enfin les plus gens de bien, & sur qui la verité & la gloire de Dieu ait plus de force que l'enuie & la ialousie.

Le viens à vostre troisieme paquet, où estoit la lettre pour M. Schuerman, que i'ay adressée. Il demeure sur le cimetiére du Dom, à Vtrecht, & M. Bannius demeure en la rue de Saint-Jean, vis à vis de la Commanderie, à Harlem.

Le suis fort scandalisé de la velitation du P. Bourdin<sup>b</sup>; car il n'objecte pas vn seul mot contre | ce que

5 derobast] debitaist cependant. uantage. — 19-23 où... Harlem  
— 6 qu'il debitaist *omis*. — 6-7 *vt* *omis*. — 24 scandalisé] mécon-  
*fit* *omis*. — 10 après feray] pas tent. — 24-25 la... Bourdin]  
*ajouté*. — 11 que... effect] da- l'écrit de N.

a. Cet envoi ne se fit que le 11 et même le 18 novembre. Voir lettres CCXIV et CCXVIII ci-après.

b. Voir lettre CXCVIII, p. 106-110 ci-avant.

j'ay écrit, mais il me fait dire des sottises auxquelles  
 ie n'ay iamais pensé, afin par après de les refuter, qui  
 est vsr de mauuaise foi d'une façon tres-honteuse  
 pour vn particulier, & bien plus pour vn Religieux. 5  
 le vous prie de me mander si c'est luy qui vous a  
 donné cét Ecrit pour me l'enuoyer, ou comment vous  
 l'avez eu, & si ce n'est point la Preface qu'a recitée le  
 Repondant au commencement de la Dispute. En effet,  
 cette façon de me refuter en son escole est bonne pour  
 me décrier à ses disciples, pendant qu'ils le croiront. 10  
 Mais si ie ne meurs dans peu de temps, ie vous assure  
 que j'auray soin de publier la verité de son mauuais  
 procedé; et par prouision ie feray bien aisé qu'il soit  
 sceu de tous ceux auxquels il vous plaira monstrier ma  
 Réponse. 15

Pour l'objection de ce qu'on peut voir diuers ob-  
 jets, & diuersement colorez, par vn mesme trou, ie  
 pense l'auoir assez resoluë en ma Réponse à M. Morin<sup>a</sup>.  
 Et il faut remarquer que ce trou ne doit pas estre extre-  
 mement petit, comme ces chercheurs de cauillations 20  
 le supposent, mais assez grand, & qu'autrement on ne  
 pourroit gueres voir par luy qu'une couleur. Mais ie  
 voudrois bien qu'il nous expliquast mieux cela par ces  
 Especies Intentionnelles, ou par quelqu'autre moyen

2 afin par] &. — de] il. —  
 refuter] refute. — 3 vsr...façon]  
 vne chose. — 4 pour les 2 fois]  
 en. — Religieux] Philosophe  
 comme luy. — 9-10 cette...  
 croiront] s'il prend ce chemin,  
 de m'attribuer des choses que ie

n'ay point dites, pour les refuter  
 en presence de ses Disciples, c'est  
 bien le moyen de me décrier,  
 pendant qu'ils ne sçauront pas  
 mieux. — 12 mauuais *omis*. —  
 21 & qu'autrement on] ou au-  
 trement qu'on. — 23 ces] ses.

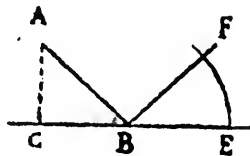
a. Voir t. II, lettre CXXVII (p. 219-220).

que ce puisse estre : car s'il y a là quelque difficulté, elle est en la chose mesme. & non en la façon dont ie l'explique, qui est la plus claire qui puisse estre imaginée; car on ne peut rien trouver de moins materiel, ny par consequent dont plusieurs puissent mieux estre ensemble en mesme sujet, que les diuerfes impressions qui sont receuës en vn mesme cors.

Pour ce qu'il dit : *Vt Causa ad Causam, ita Effectus ad Effectum*, ie luy accorde tres-volontiers; mais cela n'explique rien, car toute la difficulté est icy de montrer comment les Causes font l'une à l'autre.

Pour ce qu'il dit que c'est la densité du milieu qui cause la Refraction, cela peut estre manifestement conuaincu de fausseté, pource que la refraction des rayons de lumiere se fait dans l'eau *versus perpendiculararem*, & celle des bales ou autres corps s'y fait à *perpendicularari*; de façon que la mesme densité auroit, à ce conte, deux effets du tout contraires.

Pour vostre objection, pourquoy le mobile qui va d'A vers B ne retourne pas de B vers A, ie répons qu'il ne peut iamais toucher B en vn point indiuisible, mais tousiours *in parte inadæquatè sumpta*, sur laquelle il appuye autrement à angles inégaux qu'à angles droits. Et il ne peut aussi glisser de B vers E, car la force dont il appuye sur B le fait remonter vers F. Mais



3-4 qui... peut] à cause qu'il est impossible de. — 6 en un mesme. — 10-11 de montrer icy. — 14 pource] parce. — 14-15 des rayons] d'un rayon. — 15 après

lumiere] qui entreajouté. — dans l'eau se fait. — 16 d'une bale. — ou autres corps *omis*. — 27 sur le point B.

pour ſçauoir combien il remonte, cela ſe conclud de ce qu'il doit faire tant de chemin en general dans tel temps, & tant en particulier vers la main droite dans le meſme temps; & c'eſt ce que j'ay écrit en ma Dioptrique<sup>a</sup>.

Pour l'Ingenieur de race dont vous écriuez, j'en voudrois voir les effets pour en croire les propoſitions. On peut bien faire tenir vn cors en l'air quelque temps, mais non pas l'y faire demeurer ferme, s'il n'eſt retenu par en bas; comme le fer qui ſe tiendra ſuspendu à la preſence d'vn ſeul Ayman, ſans courir iuſques à luy, fera ſans doute retenu avec vn ſimple fil de ſoye ſi delié & ſi hors du iour qu'il ne pourra eſtre aperçu, ce qui n'eſt qu'vne inuention puerile; mais pour les oyſeaux, ils battent l'air plus ou moins, ſelon qu'ils en ont beſoin pour s'arreſter ou s'auancer, ce qui ne peut eſtre imité par vne machine faite de main d'homme\*.

Vous nommez le Sel, l'Huile & le Souffre, pour les Principes des Chimistes; où vous mettez l'Huile au lieu du Mercure, car ils prennent l'Huile & le Souffre pour meſme choſe, comme auſſi l'Eau & le Mercure. Or ces Principes ne ſont rien qu'vne fauſſe imagination, fondée ſur ce qu'en leurs diſtillations, ils

3 dans vn tel. — 6 m'écriuez. — j'en] ie. — 9 l'y faire] qu'il y puiſſe. — 10 *avant* retenu] au moins *ajouté*. — 12 *avant* fera] il *ajouté*. — 14 aperçu] vû. — n'eſt] eſt. — qu'vne inuen-

tion *omis*. — 16 qu'ils en ont] qu'il en eſt. — ou s'auancer] en meſme lieu. — 17 vne] aucune. — 22 *avant* meſme] vne *ajouté*.

a. *Dioptrique*, p. 14-16.

tirent des eaux, qui font toutes les parties plus glif-  
fantes & pliantes des cors dont ils les tirent, & ils les  
rapportent au Mercure. Ils en tirent aussi des huiles,  
dont les parties sont en forme de branches, assez de-  
5 liées & pliantes pour pouvoir estre séparées, & ils les  
rapportent au | Souffre; et ils raportent au Sel les par-  
ties plus deliées de ce qui reste, qui se peuvent mêler  
& comme incorporer avec l'eau; puis enfin les parties  
plus grossieres, qui demeurent, sont leur *Caput mor-*  
10 *tuum*, ou *Terra damnata*, qu'ils ne content que comme  
vne chose inutile. Au reste, ie ne conçois point ces  
parties indiuifibles ny autrement differentes en-  
tr'elles, que par la diuersité de leurs figures.

(1) Ie viens à vostre dernière du quinzième juillet,  
15 où vous me menacez de m'enuoyer quelque écrit du  
Geostaticien<sup>a</sup>, ce que ie vous prie de ne point faire :  
car ie suis assuré que tout ce qui vient de luy ne peut  
rien valoir, & ie ne voudrois pas seulement voir ce  
qu'il écrit contre moy.

20 (2) Ie conçois que la Matière subtile tourne par tout  
à peu près de même vitesse, & d'Occident vers l'O-  
rient, & plus vite que la Terre ny la Lune, qui sont

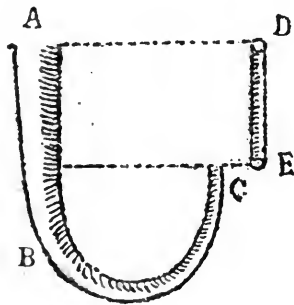
1 avant plus] les ajoutée. —  
4 dont] qui sont. — sont omis.  
— avant assez] qui sont ajoutée. —  
5 & pliantes omis. — 6 ils rapor-  
tent au Sel omis. — 8 après eau]  
ils les rapportent au sel ajoutée.  
— 10-11 que... inutile] point. —  
14, 20 et 7, p. 132, Les numé-  
ros 1, 2, 3, qui figurent dans

*Clers.*, ont été barrés dans l'exem-  
plaire de l'Institut, parce qu'ils  
manquaient sans doute dans l'au-  
tographe. C'est pourquoi nous  
les avons mis entre parenthèses.  
— 16 Geostaticien] Geometre qui  
a écrit contre Monsieur des Ar-  
gues. — 18 voudrois] desire. —  
19 écrit] écrira.

a. Jean de Beaugrand. Voir ci-après lettre CCX, (*Clers.*, II, 256).

ſoutenuës par elle, ainſi que les oyſeaux par l'air. Sa neceſſité ſe prouue aiſément par cela ſeul que *non datur vacuum*, & qu'il y a des pores dans les corps durs par où l'air ne peut paſſer; car de quoy ces pores peuvent-ils eſtre remplis, que de quelque matiere plus ſubtile que l'air?

(3) La largeur de tout vn Tuyau ne ſe doit meſurer que par l'endroit le plus étroit, principalement ſi cét endroit plus étroit eſt ſa ſortie; ny ſa hauteur, que depuis la ſuperficie de l'eau qu'il contient, iuſques au niveau de l'endroit par où elle fort. Comme, ſi l'ouuerture C du tuyau ABC n'eſt pas



plus large que E, celle du tuyau DE, & que les deux lignes AD & CE ſoient paralleles à l'Horizon, encore que tout le reſte de l'un de ces tuyaux ſoit plus large, pouruû qu'aucun endroit de l'autre ne ſoit plus étroit, &

qu'on les ſuppoſe touſiours également pleins, ils ne ietteront pas plus d'eau l'un que l'autre en meſme temps. Mais i'ay icy deux choſes dont ie doute, & qui peuvent aiſément eſtre experimentées : l'une, ſçauoir ſi l'eau ne s'écoulera point plus viſte par le trou E du tuyau ou vaiſſeau FE, lors qu'elle deſcend de haut en bas, que lors qu'elle eſt détournée vers en haut par le

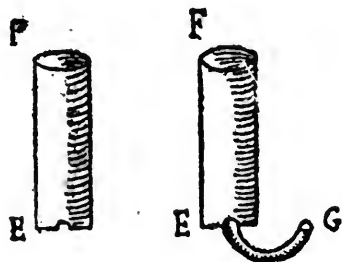
1-6 Sa... l'air? *omis.* —  
18 pouruû] &. — 19 étroit]  
large. — 19-20 &... pleins]  
pourueu qu'il ne ſoit pas auſſi  
plus étroit. — 21 pas] point. —  
22 après temps,] pourueu qu'on

les ſuppoſe touſiours pleins. —  
25 ou vaiſſeau *omis.* — après  
FE,] ou autre vaiſſeau *ajouté.*  
— deſcend] coule perpendicu-  
lairement. — 26 après le] moyen  
du *ajouté.*

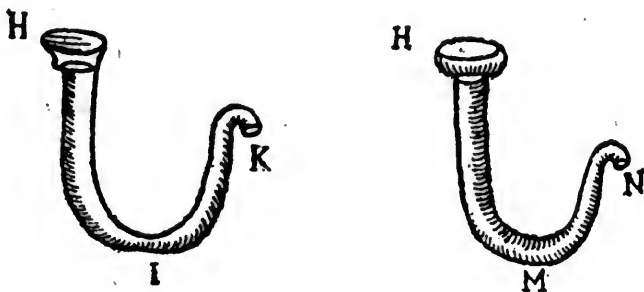


robinet EG, que ie suppose par tout vn peu plus large  
 que ce trou E, à cause que cette largeur ne change  
 rien, au lieu que, s'il estoit  
 tant soit peu plus étroit, cela

5 empêcheroit l'expérience; et  
 ie suppose aussi son ouverture  
 G estre exactement à mesme  
 hauteur ou niveau que le trou  
 E. L'autre est : sçauoir si l'eau



10 contenuë dans le vaisseau H s'écoulera également viste  
 par les deux tuyaux IK & MN, entre lesquels ie ne



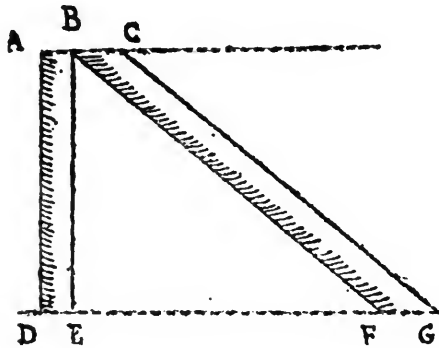
suppose autre difference, sinon que l'endroit le plus  
 étroit de l'vn est en I, & celuy de l'autre est en N, &  
 ces deux ouvertures I & N sont égales.

15 Je croy qu'il y a grande difference entre l'eau qui  
 coule par vn lieu penchant, sans estre enfermée, &  
 celle qui est enfermée dans vn tuyau, & aussi entre la  
 descente d'vne boule. Car, par exemple, si les tuyaux  
 ABDE & BCFG, mis entre les paralleles AC & DG,  
 20 ont leurs ouvertures, ou bazes, égales & semblables,

2 cette] fa trop grande. —  
 3 au lieu que] &. — 4 tant soit  
 peu *omis*. — 5 empêcheroit l'ex-

perience] changeroit beaucoup.  
 — 10 vaisseau] tuyau. — 20 ont]  
 ou entre.

encore que le plus long soit plus étroit que l'autre, a cause que la perpendiculaire  $HI^a$  est plus courte que



$DE$ , ie croy que ces deux tuyaux ne ietteront pas plus d'eau l'un que l'autre. Mais, en l'air libre, l'eau couleroit moins viste par la pente  $BF$  que par la perpendiculaire  $BE$ , & non pas toutesfois de tant

moins qu'une boule iroit moins viste de  $B$  en  $F$  que de  $B$  en  $E$ , dont les raisons seroient trop longues à mettre icy.

Pour les riuieres, si leur lit estoit par tout égal, ie ne crois point qu'elles dussent couler moins viste au fond qu'en leur superficie. Mais pource qu'elles sont ordinairement plus profondes en vn lieu qu'en l'autre, il est certain qu'ou'elles sont plus profondes, elles doiuent aller plus lentement au fond qu'au dessus, à cause que l'eau du fond y est arresté ainsi que dans vne fosse. Et ie ne croy point aussi qu'on puisse iuger de leur pente par l'inégalité de leur vitesse, mais seulement en la mesurant avec vn niueau.

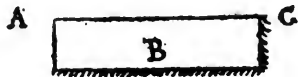
Le voy bien que ie ne me suis pas assez expliqué en vous disant ce que ie prens pour la Pesanteur, que ie dis venir de ce que la Matiere subtile, tournant fort

1-3 l'autre...  $DE$ ] le plus ietteront autant. — 16 crois] court. — 3-5 que... plus] qu'ils vois.

<sup>a</sup>. La ligne  $HI$  est à mener, sur la figure, perpendiculaire entre  $BF$  et  $CG$ .

viste autour de la Terre, chasse les Cors Terrestres vers le Centre de son Mouuement, ainsi que vous pourrez experimenter en faisant tourner de l'eau en rond en quelque grand vaiffcau, & iettant dedans de  
 5 petits morceaux de bois; vous verrez que ces petits bois iront s'assembler vers le milieu du cercle que fait l'eau, & s'y soustiendront comme fait la Terre au milieu de la Matiere subtile, ce qui n'a rien du tout de commun avec la Lumiere. Mais ie ne puis expliquer  
 10 exactement l'vn & l'autre dans vne lettre.

Tous les Cors estant de mesme matiere, deux parties de cette matiere, de mesme grosseur & figure, ne peuuent estre plus pesantes l'vne que l'autre; de façon que, si on pouuoit separer de l'Or des parties qui  
 15 ne fussent pas plus grosses ny d'autre figure que celles de l'air, elles ne seroient en rien plus pesantes. Mais pour les feüilles d'or battu qui volent en l'air, cela ne vient que de leur figure; car elles ne laissent pas d'estre plus pesantes, & dans vn air où il n'y auroit  
 20 point du tout de vent, elles descendroient peu à peu; et ce qui les empescheroit d'aller viste, est que la feüille ABC, par exemple, ne peut tant soit peu descendre, que l'air qui est deffous, vers B, n'aille  
 25 iusques à A ou C, pour en sortir, ce qu'il ne peut faire



4 de] quelques. — 5-6 que... bois] qu'ils. — 6 s'assembler *omis.* — du cercle que fait] de. — 7 fait *omis.* — après Terre] se soustient *ajouté.* — 14 on] l'on. — separer] tirer. — des

parties] vne partie. — 15 fussent] fust. — grosses] grande. — 15-16 ny... pesantes] qu'une partie d'Air, elle ne peseroit pas davantage. — 25 iusques à] vers. — après ou] vers *ajouté.*

en peu de temps, s'il n'estoit plus pressé qu'il n'est, à cause qu'il y a trop de chemin. Mais dans l'air ordinaire, qui est tousiours mû par le vent, ces feüilles sont aisément emportées en haut avec l'air qui les enuironne, lors qu'il monte plus viste qu'elles ne peuuent descendre. 5

Je ne croy point qu'il soit besoin de tant de plis dans le cerueau pour la memoire<sup>a</sup>. Mais on me dit que le messager part, c'est pourquoy ie n'ay pas loisir d'acheuer. Je suis, 10

Mon R. P.,

Vostre très humble & très  
affectionné seruiteur, DESCARTES.

Du 30 Iuillet 1640.

Page 121, l. 5. — On lit, p. 106-107 du recueil intitulé *Sorberiana* (Tolosæ, Colomyez et Posuël, 1691) :

« PETRUS FORESTUS, Alcmarianus, Medicus Delphensis, *Observationum et Curationum Medicinalium ac Chirurgicarum scripsit libros XLI. De incerto ac fallaci urinarum iudicio lib. III.* Quæ omnia in uno spissæ molis volumine edita extant Francofurti 1623; obiit, ut ex literis adjecti Epigrammatis colligitur, anno 1592. Non ineleganti usus, me Hercle, stilo, quamvis vir magnus Latinitatem suam excuset, hoc Manillii versu :

» *Ornari res ipsa negat, contenta doceri.*

» Non puto Medicum operibus hisce honestè carere posse, cùm nullus ferè sit morbus in quo vir ille solertiam suam non exercuerit, faciem vero vel peritioribus præbuerit. (*lire : facem... præluxerit?*) »

1 s'il n'est fort pressé. — 2 trop] beaucoup. — 7-14 Je... 1640. omis. Clers. donne ici deux fragments : C'est vn abus... diuers temps. Puis : Pour l'Ayman... par raison (p. 239, l. 16,

à p. 240, l. 4), qui appartient à la lettre suivante du 6 août 1640 (p. 243 et 244). Vient ensuite l'alinéa : Pour répondre au billet (p. 240), qui est la lettre CXCIX bis ci-après.

a. Voir ci-avant p. 84, l. 19.

Page 122, l. 2. — Les *Lettres MSS. à Mersenne* (Bibl. Nat., fr. n. a. 6205, f. 365-436 et 308-359, ou p. 657-821 et 822-915) ne contiennent pas moins de 44 lettres d'un certain Villiers, médecin de Sens, qui, à plusieurs reprises, fait mention de Descartes et de sa doctrine. Nous avons déjà vu (lettre CLXXXIII, p. 21 ci-avant, *éclaircissement*) et nous verrons encore (lettre CCX ci-après, *Clers.*, II, 259-260), que Mersenne envoyait, comme ici, au philosophe des extraits ou même des lettres entières de ce médecin Villiers.

Page 123. l. 4. — Réponse à ce passage d'une lettre de Villiers à Mersenne, Sens [26 mars 1640 ?], communiquée à Descartes :

« Et a l'esgard de la glande *conarion*, que l'on veut mettre en auant pour » estre cette partie ou l'ame exerce ses principales fonctions, i'en dis de » mesme que de toute la substance du cerueau, puisque c'en est une par- » ticule. Mais encor plus ie dis qu'icelle pouuant estre plus souuent » alteree qu'aucune autre du cerueau, elle ne doit estre cette partye de » question plus qu'un(e) autre, veu qu'a la 1<sup>re</sup> maladie d'icelle, aussy » les susdites operations pourroient souffrir de trop frequents change- » ments, ce que l'on ne voit pas. » (*Bibl. Nat.*, MS. fr. n. a. 6205, f<sup>o</sup> 347, verso, p. 891.)

Cette même lettre de Villiers avait été aussi communiquée à Meysonnier, qui répond là-dessus à Mersenne, de Lyon, le 31 may (?) 1640 :

« ... Commençant par cest aucu que nous ne pouuons dire et expliquer » comment l'ame est iointe si intimement a nostre corps, comment elle y » exerce ses fonctions (nostre raison estant aueugle), il suit par des opi- » nions des Arabes, de Galen et de Campanella, qu'il refute aussi foible- » ment qu'il les allegue inuilement, ... pour conclure par son sentiment » (qu'il tire de la philosophie desraisonnable de Paracelse, duquel les » reueries ont esté quintessentiees inutilement en d'autres galimatias par » Seuerinus Danus, hors toute confirmation d'vne experience sensible), » pour conclure, dis-ie, que ce n'est point le *conarion* qui est le prin- » cipal instrument de l'ame pour faire ses principales fonctions, mais » bien l'esprit fixe, etc., et que nous ne sçauons comment... » (*Bibl. Nat.*, MS. fr. n. a. 6205, f. 61, p. 123.)

Page 124, l. 26. — Villiers raconte ainsi à Mersenne quelles ont été ses études :

Lettre écrite de Sens, le 24 nov. (1639 ?) :

« ... Et pour le regard des formes, ie ne pense pas que M. des Cartes » s'en puisse passer. I'ay bien ouy parler, estant au college des Grassins, » il y a 24 (*lire 14?*) ans ou enuiron, que *Philosophus miles* les vouloit » oster auec quelques Chymiques, admettant pourtant l'ame rationelle » pour forme du corps humain. Mais il n'y succeda pas. M. des Cartes » aura peut estre plus de succes, estant un bien autre esprit que le sus- » dict. » (*Bibl. Nat.*, fr. n. a. 6205, f. 322, p. 851.)

Ce *Philosophus miles* était Anthoine Villon, condamné par arrêt du Parlement, le 4 sept. 1624, avec Estienne de Claves, médecin-chimiste, et Jean Bitault.

Et lettre du 1<sup>er</sup> février 1641 :

« Vous estes celuy seul qui sçachez ce que ie pense des choses de la  
 » philosophie, quoyque ie ne quitte pas l'ancienne, que i'ay plus tost aprise  
 » tellement quellement par ma lecture que par aucun maitre. Iugez par la  
 » ce que peut l'esprit de l'homme en un autre mieux fait que le mien et  
 » mieux instruit de maitres. *Nec vana loquor* ; en effect, de maitres, ie ne  
 » tiens que un peu de latin aux basses classes, et les 6 1<sup>rs</sup> liures d'Euclide,  
 » au tems que ie deuois estudier en philosophie a Paris. Et pour la mede-  
 » cine, qui m'a plus retenu, ie ne pris iamais aucune leçon aux escholes.  
 » C'est tout le procedé de mes estudes, tellement que d'oser entreprendre  
 » une nouvelle philosophie, comme vous me persuadez par vos congratu-  
 » lations plus fauorables, ce seroit entierement abuser de la science... »  
 (*Bibl. Nat.*, MS. fr. n. a. 6205, f. 417, p. 762.)

Page 130, l. 18. — Mersenne était-il revenu sur une question, posée dans une ancienne lettre de Villiers, datée de Sens, le 3 mars 1634 :

« A la premiere question, ie dirois que l'homme peut voler en quelque  
 » façon, et non pas simplement... Un ingenieur a Troye, il y a bien  
 » trente ans, bien duit a la volerie et au maniemment des aisles, voulant se  
 » faire admirer en la pratique de cet art, monta sur la tour de S<sup>t</sup> Pierre,  
 » haute comme celle de S<sup>t</sup> Paul de Paris, ou plus, vola par dessus la ville  
 » de Troye iusques a un quart de lieue, ou peu moins, et cessa de voler a  
 » un pré qui a depuis retenu le nom de cet ingenieur. » (*Bibl. Nat.*, MS.  
 fr. n. a. 6205, f. 334, p. 864.)

## CXCIX bis.

### DESCARTES A MÉRSENNE.

[Leyde, 30 juillet 1640.]

AUTOGRAPHE, Bibliothèque de l'Institut.

*Clerselier* (t. II, lettre 240, p. 40-242), a joint ce billet à la lettre précédente avec une phrase de raccord, qui se trouvait peut-être dans la minute. Un passage de la lettre suivante, du 6 août (ci-après p. 147, l. 6-8), prouve qu'il a bien été envoyé huit jours avant, c'est-à-dire le 30 juillet, en même temps que la lettre CXCIX. —

*L'autographe porte, au bas et à gauche de la première page, le numéro 6; c'était la 6<sup>e</sup> pièce d'un classement primitif, qui devint la 78<sup>e</sup> de la collection La Hire (voir ci-après lettre CC, p. 147, note a; cf. notre Introduction, t. I, p. LI-LIII et p. LIX).*

La raison qui m'a fait iuger que quelques vnes des plus penetrantes parties du sang sont portées dans l'estomac & les intestins par les arteres, pour ayder a la dissolution des viandes, est que i'ay remarqué que  
 5 la salive, qui vient en grande abondance dans la bouche, quand on mange ou seulement quand on en a le desir & l'imagination fort presente, n'y vient pas seulement des amandes qui sont a l'entrée de la gorge (d'ou peutestre elle ne va que vers le gosier, si ce n'est  
 10 qu'on l'attire dans la bouche avec les muscles de la langue), mais des arteres qui descendent aux geniues; car i'en ay fait l'experience tres claire. Et ie n'ay pu douter que ce ne fust le mesme des arteres qui se rendent aux intestins & au ventricule, vû qu'on voit  
 15 que les purgatifs font descendre quantité d'humeurs de tout le cors par les intestins, & qu'il n'y a point d'autres voyes que ie sçache, pour ces humeurs, que les arteres. Car pour les venes, elles ont mille valuules qui en empeschent, comme on peut esprouer, en liant  
 20 les vnes & les autres dans le mesentaire d'vn chien vivant; car on verra que les arteres se desenfleront entre les intestins & le lien, & non au dela, & que les venes, lactées & autres, feront le contraire. Or ces parties du sang qui entrent ainfy dans l'estomac, n'en

1 *Clers. commence ainsi* : Pour répondre au billet que vous m'avez enuoyé de la part de quel-

ques-vns de vos Medecins, ie vous diray icy en peu de mots, que la raison etc. — 3 & dans les.

doivent point retenir la couleur rouge, non plus que la salive (qui ayde aussy dans la bouche a la dissolution des viandes qu'on masche), ny les larmes, ny la sueur &c., qui se separent du sang en mesme façon, en passant par les extremités des arteres, a cause que  
 5 cete rougeur depend des plus gluantes de ses parties, lesquelles ie croy auoir des figures fort irregulieres & estre comme des branches qui, s'entrelaçant les vnes dans les autres, ne peuvent passer par des trous si estroits, mais bien<sup>a</sup> les plus penetrantes, que ie con-  
 10 çoy comme de petites anguilles qui se glissent par les plus petits trous. Et l'experience montre assez la facilité de leur separation dans le sang tiré des veines; car on void que la serosité s'en separe d'elle mesme &  
 15 demeure toute claire, pendant que le reste, qui est rouge ou noir, se congele.

Pour la cause qui fait entrer le chyle dans les veines, ie ne croy point qu'elle soit autre que la mesme qui fait fortir les boyaux du ventre, quand il est percé d'un coup d'espée, c'est a dire, que la pression des  
 20 peaux ou autres parties qui les contiennent. Outre que les plus coulantes parties de ce chyle y peuvent passer sans cete pression, par leur seule pesanteur, ainsi que l'eau sort du lait caillé par les trous d'une  
 25 faisselle, & aussy par leur agitation naturelle; car ie conçois que chaque petite partie des liqueurs est en continuel mouuement. Et enfin l'action des muscles y ayde beaucoup, en ce qu'elle fait que les parties

25 faisselle] Vaisselle.

a. Au lieu de *mais bien*, Descartes avait d'abord écrit, puis barré, *que*.



du chylé vient vis a vis des trous par ou elles peuvent entrer dans les venes, tant les lactées que les autres ; car ie ne mets point de difference entre elles, sinon que le suc est blanc dans lactées, a cause  
 5 qu'elles n'ont point d'arteres qui les accompagne, & rouge dans les autres, a cause qu'il s'y mesle avec le sang qui vient des arteres. Or ie conte icy entre les muscles, non seulement tous ceux du ventre & de la poitrine, & le diaphragme, mais aussy presque tout  
 10 le cors des intestins & du ventricule ; et i'ay remarqué, dans les chiens ouverts tous vifs, que leurs boyaux ont vn mouuement réglé quasi comme celuy de la respiration.

Au reste, ce mouuement des muscles n'est point  
 15 icy entierement necessaire, comme il est necessaire de mouuoir vn crible pour en faire sortir la poudre, a cause que les parties du chyle se meuuent desia d'elles mesmes, ce que ne font pas les parties de la poudre. Mais la comparaison de ce crible me semble  
 20 fort propre pour faire entendre les diuerses separations du sang qui se font dans le reseruoir de la bile, dans les reins & autres endroits (d'ou i'excepte la rate, a cause que ie ne croy pas que l'humour melancholique y viene par separation, mais plustost que le  
 25 sang y prend cete qualité) ; car on fait des cribles par ou il ne passe que la poussiere & les grains rons, d'autres par ou l'auene peut passer & non le seigle, d'autres, au contraire, par ou le seigle passe & non l'auene &c., selon la grandeur ou figure de leurs trous. A l'exem-  
 30 ple de quoy, ie m' imagine que les petits passages, par

4 les lactées. — 5 accompagnent. — 27 et 28 : l'auoine.

ou la bile entre en son referuoir, font faits d'autre figure que ceux par ou passe la ferofité dans les reins &c.

Et pour le pus, quand il s'en remarque dans l'vrine, il ne vient ordinairement que des reins ou de plus bas ; et s'il vient iamais de plus haut, on peut connoistre de cela mesme, qu'il est composé de parties plus penetrantes que celles qui rendent le sang rouge, vû qu'elles passent par vn lieu par ou celles cy ne peuuent passer. Car quelle faculté sçauroit on imaginer, qui eust la force d'empescher le sang de couler par des ouuertures qui seroient assez grandes pour le recevoir ?

CC.

DESCARTES A MERSENNE.

Leyde, 6 août 1640.

AUTOGRAPHE, Bibliothèque V. Cousin, n° 18.

*Variantes de Clerselier, t. II, lettre 41, p. 242-245 ; il a imprime deux fragments de cette lettre (ci-après p. 143, l. 14 à p. 144, l. 3, et p. 146, l. 13 à p. 147, l. 5) dans la lettre précédente (voir p. 136, l. 7, variantes), et donné une fin beaucoup plus courte et incomplète. Cette lettre était la 32<sup>e</sup> de la collection La Hire, n° (26) du classement de dom Poirier.*

Mon Reuerend Pere,

le pris mon tems si court pour vous escrire, il y a

10 sçauroit] pourroit.—13 après      stre tres-humble, & tres-obeïssant  
receuoir] Je suis, M. R. P., Vo-      seruiteur, DESCARTES. *ajouté.*

8 iours, que ie n'eu pas loysir de respondre a tous les  
 pons de vostre derniere, & i'en demeuray au neu-  
 fiesme, qui est touchant les plis de la memoire<sup>a</sup>, les-  
 quels ie ne croy point deuoir estre en fort grand nom-  
 5 bre pour seruir a toutes nos | fouuenances, à cause  
 qu'un mesme pli se rapporte a toutes les choses qui se  
 ressemblent, & qu'outre la memoire corporelle, dont  
 les impressions<sup>b</sup> peuuent estre expliquées par ces plis  
 du cerueau, ie iuge qu'il y a encore en nostre enten-  
 10 dement vne autre sorte de memoire, qui est tout a  
 fait spirituelle, & ne se trouue point dans les bestes;  
 & que c'est d'elle principalement que nous nous  
 seruons.

| Au reste, c'est abus de croire que nous nous sou-  
 15 uenons le mieux de ce que nous auons fait en ieu-  
 nesse, car nous auons fait alors vne infinité de choses  
 dont nous ne nous souuenons plus du tout; & pour  
 celles dont nous nous souuenons, ce n'est pas seule-  
 ment a cause des impressions que nous en auons  
 20 receuës en ieunesse, mais principalement a cause que

1 : 8] huit. — le loisir. —  
 3 qui... les] où vous parlez des.  
 — 5 nos souuenances] les choses  
 | dont nous nous pouuons sou-  
 uenir. — 6 se rapporte] fert. —  
 8 impressions] images. — expli-  
 quées] représentées. — 9 iuge]  
 trouue. — 10-11 est... &] ne  
 depend point des organes du  
 Cors, & qui. — 12 que *omis*.

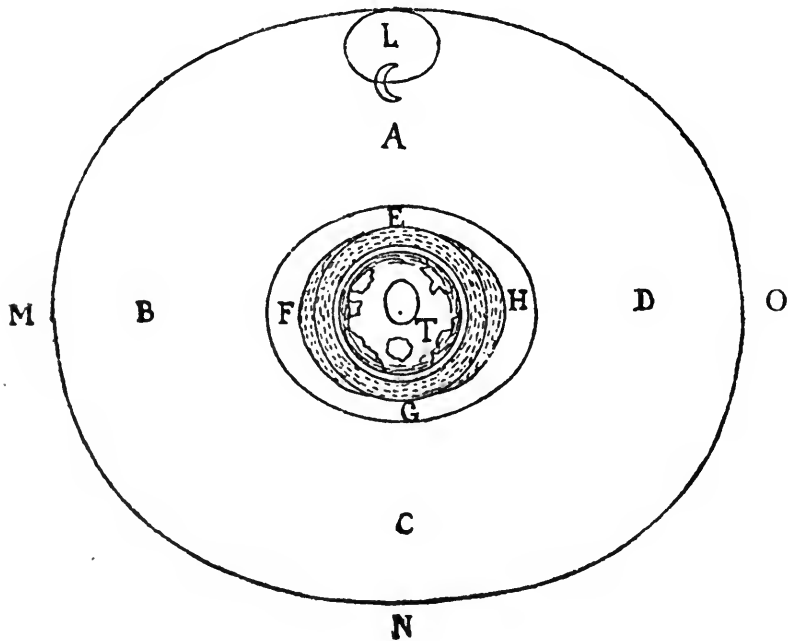
— principalement] particulie-  
 rement. — 14 à 3, p. 144, *omis*  
*p. 243, se retrouve dans la lettre*  
*précédente, p. 239. Voir ci-avant*  
*p. 136, l. 7, variantes.* — 14 Au  
 reste *omis*. — vn abus. — 15 le  
*omis*. — 16 après ieunesse,]  
 que de ce que nous auons fait  
 depuis *ajouté*. — 16 alors] et] ce  
 temps-là.

a. Voir ci-avant p. 84, l. 19.

b. Autog. : *images*, barré, puis *impressions* récrit au-dessus.

nous les auons repetées depuis & en auons renou-  
uélé les impressions, en nous en refouenant a diuers  
tems.

[Pour le flus de la mer, quoy qu'il dépende entiere-  
ment de mon Monde, & que ie ne le puisse gueres  
bien expliquer separement, toutefois a cause que ie  
ne vous puis rien refuser, ie tafcheray icy d'en dire



grossierement quelque chose. Soit T la terre, EFGH  
l'eau qui l'environne, L la lune, ABCD le ciel, que ie  
conçoy comme vne liqueur qui tourne continuelle-  
ment au|tour de la terre, en forte qu'il n'y a rien du

1 depuis & en auons] &. —  
1-2 renouuéllé les impressions]  
renouelées depuis. — 5 après  
entièrement] de la suite ajouté.

— gueres omis. — 7 d'en dire  
icy. — 8 etsuiv. Lettres E, F, G, H  
minusc. sur l'autog. — 9 l'enui-  
ronne] est au-dessus de cette Terre.

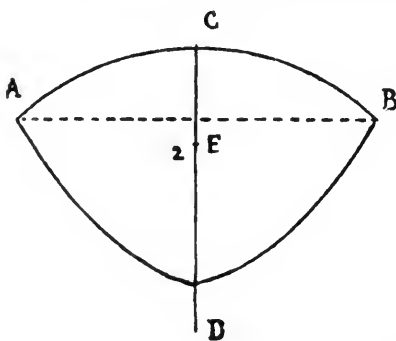
tout qui soutiene cete terre au lieu ou elle est, finon le  
 mouvement circulaire de cete liqueur, lequel la re-  
 tiendroit tousiours exactement dans le centre de ce  
 ciel, si la lune n'empeschoit point; car la mesme ma-  
 5 tiere qui passe vers B, passant aussy vers C, & vers D,  
 auroit besoin d'autant d'espace d'un costé de la terre  
 que de l'autre, & ainfty la presseroit egaleement de tous  
 costez. Mais la lune se trouuant dans ce ciel vers sa  
 superficie, par exemple, au point L, & ne tournant pas  
 10 si viste que luy, elle est cause que la matiere de ce  
 ciel presse vn peu dauantage la terre vers E que vers F  
 ny vers H, au moyen dequoy cete terre fort quelque  
 peu du centre du ciel & s'approche vers N; ce qui fait  
 que l'eau, qui est vers E & vers G, est aussy vn peu pres-  
 15 sée & plus abaissée que celle qui est vers F ou vers H.  
 Or a cause que la terre tourne en 24 heures autour de  
 son centre, le mesme endroit de cete terre qui est  
 maintenant au point E, ou il y a basse marée, sera dans  
 6 heures au point F, ou il y a haute marée, & dans  
 20 12 heures au point G, ou il y a derechef basse marée.  
 Et de plus, a cause que la lune fait aussy le mesme tour  
 presque en 30 iours, il faut rabatre enuiron  $\frac{2}{5}$  d'une  
 heure de chasque marée, en sorte que l'eau n'employe a  
 chasque fois a monter & a descendre que  $11\frac{3}{5}$  heures.

1 la *ajouté avant* soutiene, et  
 cete terre *omis après*. — finon]  
 que. — 4 ne l'empeschoit. —  
 8 *après Mais*] si *ajouté*. — 10  
 de ce] du. — 14 vers E & *omis*.  
 — 14-15 plus *ajouté avant* pres-  
 sée, et *omis avant* abaissée. —  
 16 : 24] vingt-quatre. — 19 : 6]

six. — 20 : 12] douze. — 22 : 30]  
 trente. — rabatre] adjoûter. —  
 $\frac{2}{5}$ ] deux cinquiemes parties. —  
 23 de] à. — 23-24 que... descen-  
 dre] qu'elle employe enuiron  
 douze heures & vingt-quatre  
 minutes à monter & à descendre]  
 en chaque lieu.

Outre cela, ie trouue, en mon Monde, que le ciel LMNO ne doit pas estre exactement rond, mais vn peu en ouale, & que la lune se trouue dans le plus petit diametre de cete ouale, lorsqu'elle est pleine ou nouvelle, ce qui est cause que les marées sont plus grandes alors qu'aux autres tems. Pour les autres particularitez qu'on remarque au flux & reflux, il ne depend que des diuersitez des costes ou elles se remarquent. Au reste, ie ne ferois pas bien ayse que cecy fust publié ny sceu de plusieurs, a cause que c'est vne partie de mon Monde, & que s'il voit iamais le iour, il est bon que la grace de la nouveauté n'en soit pas ostée.

¶ Pour l'aymant qu'on a vû en Angleterre, qui tire de 10 pieds loing les espées hors du fourreau, ie croy qu'il y a vn peu de fable.



lorsqu'elle va d'E vers C. Mais ie ne sçay pas s'il n'y

Et pour le mouuement de la chorde d'vn arc qui se debande, ie ne doute point qu'il ne soit en sa plus grande vitesse, lorsqu'elle arriue au point E, & qu'il ne commence a diminuer,

1 en mon Monde *omis*. — 2 ne doit pas estre] n'est pas. — 3 après lune] estant Pleine, ou Nouvelle, *ajouté*. — 4-5 lorsqu'elle... nouvelle *omis*. — 6-9 Pour... remarquent. *omis*. — 11 si iamais il voit. — 12 n'en... ostée] s'y trouue encore. — 13 à 5, p. 147, Pour... raison. *omis* par Clers., p. 244, se retrouve dans la lettre précé-

dente, p. 239 (voir p. 136 ci-avant, l. 7, variantes). — 14 de 10 pieds loing *omis*. — hors du] d'vn. — après fourreau] de dix piez *ajouté*. — 15 après fable] parmy *ajouté*. — 16 Et pour le mouuement] Pour la vitesse. — 19 et 21 qu'il] qu'elle. — 20-21 lorsqu'elle arriue *omis*. — 23 lorsqu'elle va] en allant.

a point quelque endroit | entre E & D, comme vers 2,  
ou il commence a estre en sa plus grande vitesse, en  
forte qu'il n'augmente ny ne diminue, depuis 2 iuf-  
ques à E. Car cela est vne question de fait, & qui ne  
5 peut estre determinée par raison.

| Je ne sçay quelle responce ie fis dernièrement au  
billet de M<sup>rs</sup> vos Medecins<sup>a</sup>, car ie la fis si a la haste  
que ie | n'eus pas le tems de la reuoir; mais vous  
m'obligerez, s'il vous plaist, lors que vous m'enuoye-  
10 rez ainisy quelque escrit, de m'apprendre plus parti-  
culierement les noms & qualitez de ceux qui vous  
l'auront donné, affin que ie sçache mieux de quelle  
façon i'auray a me comporter en leur respondant. Et  
quoy que s'en<sup>b</sup> soit, ie sçauray tousiours bon gré a ceux  
15 qui s'adresseront a moy, pour auoir esclaircissement  
de ce que i'ay escrit, & ie tascheray de leur satisfaire.  
Mais pour ceux qui taschent de persuader a leurs au-  
diteurs que i'ay escrit des choses qu'ils sçauent bien  
que ie n'ay iamais escrites, & apres les refutent comme  
20 mienes, ie tascheray de faire que leur mauuaise vo-  
lonté ne soit ignorée de personne.

2 et 3 il] elle. — 4 qui *omis*. —  
5 déterminé. — 7 M<sup>rs</sup>] Mes-  
sieurs. — 11-12 les... donné]  
quelles personnes ce sont, &  
leurs noms. — 13 i'auray à me]  
ie me dois. — Et... *jusqu'à la*  
*fin*] Et pour l'Autheur de ce Bil-  
let, ie croy luy auoir de l'obliga-  
tion de ce qu'il s'adresse à moy,

pour auoir éclaircissement de ce  
que i'ay écrit : car cette procé-  
dure est bien plus honneste &  
plus iuste que celle de N. (du  
P. Bourdin, *Inst.*), qui a tâché  
de persuader à ses Auditeurs  
que i'ay écrit des choses aus-  
quelles ie n'ay iamais pensé, afin  
de les pouuoir refuter. Je suis.

a. « Cf. p. 240. La 78<sup>e</sup> des MSS. de M. de la Hire » (*Note de l'exem-  
plaire de l'Institut*), c'est-à-dire la lettre CXCIX bis, p. 138 ci-avant.

b. *Sic pour c'en*,

Le papier que vous trouuerez avec cete lettre contient le fuiet d'une gageure<sup>a</sup> dont M<sup>r</sup> Riuet vous auoit escrit<sup>b</sup>; & c'est Golius qui m'a prié de vous l'enuoyer, fur ce qu'il a eu auis que ce badin, qui a perdu, fait translater quelque escrit en françois<sup>c</sup> pour le faire imprimer & en demander le iugement des Mathématiciens de Paris. Et pource qu'il est extrêmement menteur & impudent, il y mettra fans doute toute autre chose que ce dont il est question; car c'est sa façon ordinaire, & il a tousiours bien sceu que son fait ne valoit rien; mesme peutestre qu'il y mettra la regle donnée par son aduersaire, ou quelque autre trouuée a son imitation, en la place de la siene, affin que, s'il peut seulement tirer de quelques vns cete confession que la regle qu'il leur aura enuoyée est bonne, il s'en puisse icy preualoir, pour faire croyre que les Professeurs de Leyde ont mal iugé<sup>d</sup>. C'est pourquoy ie vous enuoye icy sa fotte regle tout du long\*, fans qu'on en ait omis ou changé vn seul mot, et pour laquelle seule a esté toute la gageure; & ie vous enuoye aussy celle de sa partie\*, tant affin qu'on voye s'il ne s'en fera point serui pour corriger la siene, comme aussy a cause que l'inuention en est nouvelle, & qu'il ne s'en trouue point de complete pour mesme fuiet dans aucun liure, bien que plusieurs ayent tasché d'en donner. le vous prie donc, si vous apprenez que ce badin ait enuoyé quelque escrit aux Mathématiciens de vostre connois-

a. Voir ci-avant p. 16, *éclaircissement* sur p. 6, l. 15.

b. Voir ci-avant p. 88, l. 3.

c. Cet écrit n'a pas été publié, que l'on sache.

d. Sentence du 24 mai 1640; voir p. 69 ci-avant, l. 25, et p. 70-71, *éclaircissement*.



fañce, de leur faire voir aussy ce papier, pour les detromper; mais si vous n'en aprenez rien, ie ne croy pas qu'il soit besoin de leur monstren. Je fuis,

Mon Reuerend Pere,

Vostre tres humble &  
tres affectionné seruiteur,

DESCARTES.

De Leyde, ce 6 Aoust 1640.

Page 148, l. 18. — Voici cette règle tout au long, telle qu'elle se trouve reproduite dans le second ouvrage de Waessenaer, *Den On-wissen Wis-Konstenaer I. I. Stampioenius ontdeekt, etc.*, p. 35 — 36 :

« Een generale ende seer lichten Regel om den Teerlingh-Wortel te » trecken uyt twee-namighe ghetalen. »

« 't Ghegheven : *Laet sijn een twee-namigh ghetal van aert, als A* » *(AA + 3 B) +  $\sqrt{B}(B + 3 AA)$  een tweecnamigh, ofte A (AA + 3 B) —  $\sqrt{B}$*  » *(B + 3 AA) zijn tegendeel. 't begerde : Wy moeten daer uyt vinden* » *sijn Teerlingh-wortel. »*

REGHEL.

« *Eerstelijck, soo treckt den naesten teerlingh wortel uyt het ledighe,* » *als uyt A (AA + 3 B) dat is hy noemt het ledighe A (AA + 3 B) sooda-* » *nigh dat het overschot (te weten als de teerlingh uyt het ledige ghetro-* » *cken is) door dryen ghedeelt sijnde niet overschiet. Dien Teerlingh wor-* » *tel stel ick te sijn A (dat is hy noemt A de selve) daer nae soo deelt het* » *overschot door driemaal de ghevonde A, uyt het comende, dan getrocken* » *den viercant wortel, die wy stellen te sijn  $\sqrt{B}$  (dat is hy noemt  $\sqrt{B}$  die* » *wortel). Voorts soo deelt het wortel ghetal  $\sqrt{B}(B + 3 AA)$  (dat is ghe-* » *noemt hebbende A +  $\sqrt{B}$  de deelen van de wortel, soo volght dat het* » *wortel ghetal van den teerlingh kan ghenoomt worden  $\sqrt{B}(B + 3 AA)$ )* » *door de ghevonden  $\sqrt{B}$  indien dat het komende een viercant ghetal is.* » *diens wortel ghelijck is de somme vant vierkant op  $\sqrt{B}$  ende driemaal 't* » *vierkant op A, 't Gegeven is gheschickt, ende A +  $\sqrt{B}$  is sijn waren* » *Teerlingh wortel. »*

« *Verclaringhe : laet daer toe het tweenamigh ghetal sijn  $26 + \sqrt{673}$ ,* » *diens teerlingh wortel wy moeten vinden : eerstelijck, den naesten Teer-* » *lingh wortel ghetrocken uyt de 26 van eygenschap als boven verhaelt is* » *2, dien stel ick te sijn A den Teerlingh daer van is 8, ghetrocken van*

- » 26 rest 18, dat deelt door 3 mael de A, als door 6, comt 3, diens viercant wortel is  $\sqrt[3]{3}$  voor  $\sqrt{B}$ . Vervolgh, Deelt nu het wortel ghetal, als  $\sqrt[3]{675}$ , door de ghevonden  $\sqrt{B}$ ,  $\sqrt[3]{3}$ , comt een viercant ghetal, als 225, diens wortel is 15, ghelijck de somme van 't viercant op  $\sqrt{B}$ , met 3 mael 't vierkant A. Ick segge, dat  $A + \sqrt{B}$ , als  $2 + \sqrt[3]{3}$ , is den waren Teerlingh uyt  $26 + \sqrt[3]{675}$ , ende den Teerlingh wortel uyt sijn teghendeel, als uyt  $26 - \sqrt[3]{675}$  sal sijn  $2 - \sqrt[3]{3}$ . »

Stampioen part naturellement de l'identité :

$$(a + \sqrt[3]{b})^3 = a^3 + 3ab + \sqrt[3]{b}(3a^2 + b)$$

Ayant à chercher, sous la forme  $a + \sqrt[3]{b}$ , la racine cubique de l'expression  $A + \sqrt[3]{B}$ , on a d'après cette identité :

$$A = a^3 + 3ab, \quad B = b(3a^2 + b)^2.$$

Supposant les nombres entiers, on peut dès lors procéder par tâtonnement pour chercher  $a$ . Mais à prendre à la lettre le texte de Stampioen, il prescrirait d'essayer pour  $a$  le plus grand nombre entier tel que  $\frac{A - a^3}{3} > a$ , (en sorte que l'on ait  $b > 1$ ). Il n'est que trop clair que cette règle ne peut réussir que sur des exemples particuliers, comme celui qu'il choisit :  $\sqrt[3]{26 + \sqrt[3]{675}}$ . L'exposé de son procédé est d'ailleurs aussi maladroit que sa règle est inacceptable.

Page 148, l. 21. — Voir ci-avant p. 27, l. 4, à p. 28, l. 12, avec la traduction française, p. 29-30, et l'*éclaircissement*, p. 30-32.

## CCI.

### HUYGENS A DESCARTES.

14 août 1640.

COPIE MS., Amsterdam, Académie des Sciences.

*Lettres françoises de Constantin Huygens*, tome I, page 953.

Monfieur,

le ne responds pas si tard qu'il semble<sup>a</sup>; car vostre

a. A la lettre CXCVII, p. 101 ci-avant. — Le 8 mai, Huygens avait quitté La Haye pour rejoindre l'armée, et depuis il avait toujours fait

pacquet auoit vieilli de 12 iours, auant que m'estre rendu. Après ceste iustification, qui est fondée sur verité, & au default de laquelle toutefois vous estes prié de vouloir supplier par la consideration de mes occu-  
 5 pations tres assiduelles, i'adioustray que, venant de lire la Preface qui se va publier soubs le nom Waeffenaer<sup>a</sup>, elle me semble vn discours veritable, iudicieux & discret, & portant des coups aueq lesquels on prendra congé de bonne grace de ces petites noïses, pour  
 10 enfin ne respondre plus au fol selon sa folie, qui ne prendroit point de fin. l'estime que vous n'aurez pas voulu prendre la peine de l'escrire en flamen; & de la vous iuge heureux d'auoir trouué de si bons interpretes, qui veritablement vous suiuent de si bonne façon  
 15 & en termes si propres, que la traduction seulement n'y paroist pas, qui n'est pas vn don commun a tous translateurs. M<sup>r</sup> Van Surck, qui est poli en tout, vous y pourra auoir presté de sa diligence; qui que ce soit, vous lui en auez vn peu bien d'obligation.

20 Le vous supplie de me pardonner, si ie vous ai compté *Sabinorum somnia*<sup>b</sup>, de ce que vous auriez soubs la presse de Metaphysique<sup>c</sup>: mes rapporteurs l'auront tres souhaitté ainsi, & moy de mesme, affamé que ie suis sans cesse de vos escrits. Ainsi, Monf<sup>r</sup>, i'aduouë

campagne, sauf une courte apparition à La Haye, du 8 au 10 juillet. Le 14 août, il était au camp, depuis le 6, devant Rynberck. (Voir son *Dagboek*, p. 34 et 35.)

a. Voir plus haut, p. 104, l. 8, et surtout lettre CLXXXIV, du 1<sup>er</sup> février 1640, p. 30 ci-avant, *éclaircissement* sur p. 21, l. 6.

b. Vieux proverbe latin : *Sabini quod volunt somniant*. (Voir Forcellini, *Lexicon*, au mot *Sabini*.)

c. Voir ci-avant p. 102, l. 4.

que les Iesuites se mettent en posture de gagner mon amitié, en ce qu'ils vont vous tailler de la besogne; & enfin i'attendray, & toute raison le requiert, que tant d'autres obiections, qui vous ont esté faictes, paroissent vn iour en ordre aueq vos solutions<sup>a</sup>, ne se pouuant dire combien tout le publiq s'en tiendrat obligé a vostre amitié. 5

Le perpetuel mouuement de cette armée m'a fait negliger de vous enuoyer de certaines Theses Philosophiques, & pour la plus part Mathematiques, que le Pere Merfenne me mande auoir [esté] disputées a Paris, ou on s'en prend aussi a vostre matiere subtile & autres positions<sup>b</sup>; & maintenant qu'il seroit temps de vous les communiquer, ie les trouue esgarées, mes gens me faisant croire que, parmi d'autres pacquets de referue, ie les auroy enuoyés dans mon bateau. Elles paroistront en quelque endroit, & vous les aurez, *si tanti est* & n'aymez mieux d'attendre a les veoir a vostre arriuée a Paris, ou le Pere Merfenne vous en cornera bien d'autres. 10 15 20

Mais, Monsieur, ce fera a mon tres grand regret; car, en me nommant le dessein de ce voyage<sup>c</sup>, il m'a semblé d'vn coup de tonnerre qui me fraploit, & vous dis franchement, bien que ce me soit *præuisum telum*, qu'il me touche par trop viuement. Ce que ie pense y auoir preueu, est le desplaisir que ce sot garçon<sup>d</sup> vous aura donné, comme souuent de mauuais obiects par- 25

a. Voir t. II, p. 49, l. 23; p. 247, l. 5-6; p. 267, l. 14; p. 392, l. 17; p. 547, l. 11.

b. Voir lettres CXCIV et CXCVI, p. 94 et 97 ci-avant.

c. Page 103, l. 28.

d. Stampioen.

ticuliers sont capables de donner vn desgouſt vniuerſel de quelque païs. Mais, ſi i'ay bien deuiné, ie vous prie que le ſoleil ne ſe couche pas deſſus voſtre ire, & voyez ſi ces affaires domeſtiques ne ſe pourroyent  
 5 commettre a ceux qui les ont ſignées ſi longtems. Si ma coniecture eſt faulſe, au moins ranimez-nous de cette aſſurance, que vous n'avez rien veu de ſi hideux en ma Patrie, qui vous la puiſſe faire abhorrer pour touſiours, & ſçachons quel terme d'exil paſſif  
 10 vous nous donnez. I'en viuray en inquietude, iuſques a ce qu'avez prins la peine de m'en eſclaircir; car veritablement, & fans couleur de cour, qui ſont indignes de voſtre entretien, vous ne lairrez perſonne icy, qui ſe reſſente plus de voſtre abſence, ni qui regrette  
 15 plus viuement de n'auoir iamais eu moyen de vous teſmoigner d'effect, comme il eſt d'entiere affection,

Monſieur,

Voſtre &c.

Monſr, maintenant que nous ſommes ſur la communication des diſcours flamens, ie vous ſupplie d'aggreer que i'en ſoubſmette vn a voſtre censure, que i'eſcriuis l'hiuer paſſé (non pas de iour, mais de nuit; car vous ſçauiez que le ſoleil ne me void gueres a moy), ſur le ſubiect de l'vſage des orgues en l'Egliſe<sup>a</sup>  
 20 Monſr de Wicquefort<sup>b</sup> en eſt preſentement en poſſeſſion; ſ'il vous valoit la peine de le luy demander par

a. Publié l'année ſuivante ſous ce titre : *Gebruyck of ongebruyck van 't Orgel in de Kerken der Vereenighde Nederlanden* (Leyde, Elzevier, 1641, in-8).

b. Beau-frère de Wilhelm, lui-même beau-frère de Huygens.

lettre, estant si proche d'Amsterdam<sup>a</sup>, l'adresse en seroit plus seure & courte, que si ie le faisoys r'enuoyer a mon frere<sup>b</sup>, pour vous le faire tenir. Vous m'obligerez extremement de perdre vne couple d'heures a le visiter, et de m'en dire franchement vostre opinion. En mesme temps vous pourrez, s'il vous plaist, renuoyer l'exemplaire manuscrit a mon frere; car il n'y en a point que cestuyla, & ie pretends le faire imprimer pour introduire ce que ie croy vtile, ou faire abroger ce qui est scandaleux sans doute<sup>c</sup>.

5

10

## CCII.

## DESCARTES A WILHELM.

Leyde, 17 août 1640.

AUTOGRAPHE, Leyde, Bibl. de l'Univ., *Collection Huygens*.

*Une feuille moyen format, pliée en deux : sur le recto du premier feuillet, la lettre entière (32 lignes, plus 2 en marge, sans l'en-tête, la signature, etc.); au verso du second feuillet, l'adresse. — Publiée par Foucher de Careil, Œuvres inédites de Descartes, t. II, 1860, p. 16-19.*

Monsieur,

D'autant que l'affaire, dont vous auez pris la peine de m'escrire, est de moindre importance, d'autant vous ay ie plus d'obligation de ce que vous m'auetz

a. Amsterdam n'est qu'à sept lieues de Leyde.

b. Mauritz Huygens, (12 mai 1595-24 septembre 1642).

c. Descartes répondra lettre CCIII ci-après.

fait la faueur de ne la pas negliger<sup>a</sup>. Waeffenaer ne  
 desire rien du tout en cela, que ce qui se doit sans  
 controuerse, & que l'honneur & la conscience l'oblige  
 de rechercher; car Stampion ayant gagé contre luy  
 5 600 ll.<sup>b</sup> pour le profit des pauures, & s'estant con-  
 damné soy mesme a les perdre en cas que M<sup>rs</sup> les  
 Professeurs de cete Vniuersité luy donnassent tort,  
 touchant le point de Mathematique qui estoit entre  
 eux en controuerse, & mesme ayant depósé son  
 10 argent en main tierce<sup>c</sup>, affin qu'il ne pust y auoir  
 aucune difficulté au payement, ie ne voy pas pour  
 quelle occasion, maintenant que M<sup>rs</sup> les Professeurs  
 ont iugé de ce qui estoit de leur charge au defau-  
 tage de Stampion<sup>d</sup>, celuy qui est depositaire de l'ar-  
 15 gent refusé de le mettre entre les mains de M<sup>rs</sup> du  
 Conseil des Eglises de cete ville, en vertu de l'affigna-  
 tion que Waeffenaer leur a enuoyée, pour le receuoir  
 de luy & le distribuer aux pauures, ainisy qu'ils iuge-  
 ront estre a propos. Car de dire qu'il ne le peut, sans  
 20 qu'il y ait condamnation du magistrat, ce seroit vn  
 pretexte sans apparence; d'autant qu'il y a desia con-  
 demnation volontaire de la partie mesme, & que ç'a  
 esté pour n'auoir point a plaider qu'on a fait deposer  
 l'argent. De dire aussy qu'il craint que St(ampion) ne  
 25 luy redemande, ce seroit encore pis, pource qu'il n'y

a. L'affaire Stampioen-Waessenaer (voir lettres CLXXXII, CLXXXIV, CLXXXVII, etc., ci-avant p. 4, 21, 56, etc.)

b. Les actes notariés du temps disent *600 gulden*. L'autographe de Descartes donne deux *l* accolées, avec une barre transversale en bas, ce qui est proprement l'abréviation de *livres*.

c. Entre les mains de Dedel, *Rector Magnificus*, en ce temps-là, le 5 nov. 1639. Voir t. II, p. 615, *éclaircissement* de p. 609, l. 4.

d. Sentence rendue le 24 mai 1640. Voir ci-avant p. 69, l. 25.

peut auoir aucun droit, outre que M<sup>rs</sup> du Conseil de l'Eglise ont offert d'en respondre. Et enfin de dire qu'il a donné cet argent a ceux du Pestehuys, ce n'est pas l'auoir donné aux pauvres; car c'est vne maison que M<sup>rs</sup> de cete ville, qui sont tres riches, ont soin de faire bastir; & encore mesme qu'ils feroient pauvres, M<sup>r</sup> Dedel leur a pû donner du sien, s'il luy a plû, mais *quo iure* l'argent d'un autre sans son sceu, & quelle interpretation ne pourroit on point donner a cela? c'est *depositum, res sacra*, pour les pauvres. Enfin, Monsieur, Waeffenaer estant obligé de rendre conte au public & a Stampion de cet argent, & y ayant desia pres de trois mois qu'il le differe<sup>a</sup>, pour n'estre pas contraint de rien dire au defauantage de personne, ie laisse a vostre prudence d'auiser ce qui se doit & d'ordonner a luy & a moy ce qu'il vous plaira que nous facions; car ie suis,

Monsieur,

Vostre tres obeissant &  
tres affectionné seruiteur,

DES CARTES.

De Leyde, ce 17 d'Aoust 1640.

Adresse :

A Monsieur,  
Monsieur de Wilhelm,  
Conseiller de son Altesse  
& des Estats de Brabant,  
A la Haye.

a. Le récit de toute l'affaire se trouve, en effet, dans l'ouvrage de Waessenaer (et de Descartes), *Den On-Wissen, etc.*, dont il a été question dès le 1<sup>er</sup> février 1640 (lettre CLXXXIV, p. 30-32, *éclaircissement*), et qui pouvait paraître au moins après le 24 mai, date de la sentence.



## CCIII.

## DESCARTES A HUYGENS.

[Leyde, août 1640?]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 108, p. 594-596.

« A Monsieur \*\*\* », dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Mais c'est manifestement la réponse de Descartes à la lettre CCI, du 14 août, p. 150 ci-avant. Elle s'adresse donc à Constantin Huygens vers le commencement de septembre, ou peut-être même la fin d'août 1640.

Monsieur,

Le suis bien glorieux de l'honneur qu'il vous a plu  
me faire, en me permettant de voir vostre traité Fla-  
mend, touchant l'usage des Orgues en l'Eglise<sup>a</sup>, comme  
5 si i'estois fort sçauant en cette langue. Mais, quoy que  
l'ignorance en soit fatale à tous ceux de ma nation, ie  
me persuade pourtant que l'idiome ne m'a pas empef-  
ché d'entendre le sens de vostre discours, dans lequel  
i'ay trouué vn ordre si clair & si bien fuiuy, qu'il m'a  
10 esté aisé de me passer du meflange des mots estrangers,  
qui n'y sont point, & qui ont coustume de me faciliter  
l'intelligence du Flamend des autres. Mais ce n'est  
pas à moy à parler du stile, & i'aurois mauuaise grace  
de l'entreprendre; mais pour vos raisons, ie puis dire  
15 qu'elles sont si fortes & si bien choisies, que vous per-  
suadez entierement au lecteur tout ce que vous auez  
témoigné vouloir prouuer; ce que i'auoüe icy avec

a. Page 153, note a.

moins de scrupule, à cause que ie n'y ay rien remarqué qui ne s'accorde avec nostre Eglise.

Et pour les epithetes que vous nous donnez cependant en diuers endroits, ie ne croy pas que nous de-  
 uions nous en offenser dauantage qu'un seruiteur s'of- 5  
 fense, quand sa maistresse l'appelle *schelme*<sup>a</sup>, pour se  
 vanger d'un baïser qu'il luy a pris, ou plustost pour cou-  
 urir la petite honte qu'elle a de le luy auoir octroyé.  
 Il est vray que ce baïser n'auance gueres, & ie voudrois  
 qu'en nous disant de telles injures, vous eussiez aussi bien 10  
 deduit tous les points qui pourroient seruir à rejoin-  
 dre Geneue avec Rome. Mais pour ce que l'Orgue est  
 l'instrument le plus propre de tous pour commencer  
 de bons accords, permettez à mon zele de dire icy  
*omen accipio*, sur ce que vous l'avez choisie pour sujet. 15  
 En effet, si quelques Indiens ont refusé de se rendre  
 Chrestiens, pour la crainte qu'ils auoient d'aller au  
 Paradis des Espagnols<sup>b</sup>, i'ay bien plus de raison de  
 souhaitter que le retour à nostre Religion me fasse  
 esperer d'estre, apres cette vie, avec ceux de ce païs, 20  
 avec lesquels i'ay monstré par effet que i'aimois mieux  
 viure que dans le mien propre.

Et pardonnez-moy, si ie me plains vn peu de vous  
 à ce propos, de ce que vous m'avez estimé estre vne

a. Mot flamand : *fripon*.

b. « V. Barthél. DE LAS CASAS, *des cruautés des Espagnols*, etc. » (Note de l'exemplaire de l'Institut, qui se retrouve dans l'ouvrage de Baillet, t. II, p. 526, *en marge*.) L'ouvrage parut d'abord en langue espagnole : *Brevisima Relacion de la Destruccion de las Indias* (Séville, 1552, in-4°); puis une traduction latine fut publiée à Francfort, 1598, in-4° : *Narratio regionum Indicarum per Hispanos quosdam devastatarum*; et une traduction française, à Anvers, 1679, in-4° : *Tyrannies et cruautés des Espagnols*.

*fera bestia*, lors que vous auez sceu que i'auois dessein d'aller en France<sup>a</sup>; car, si ie m'en souuiens, c'est ainsi que Iustinien nomme ceux qui n'ont pas *animum redeundi*<sup>b</sup>, & ie me propose de ne faire qu'une course de  
 5 quatre ou cinq mois. Le me plains aussi du sujet que vous dites auoir appris de mon depart<sup>c</sup>; car ie ne suis pas, graces à Dieu, d'humeur si déraisonnable ny si tendre. Le sçay tres-bien que les plus beaux corps ont  
 10 la point voir, ou d'en tirer sujet de raillerie, si elle se monstre à moy par mégarde; et ie n'ay iamais esté si degoûté que d'aimer ou estimer moins, pour cela, ce qui m'auoit semblé beau ou bon auparauant. Au reste, Monsieur, en me plaignant de ce que vous m'auez iugé  
 15 d'autre humeur que ie ne suis, ie ne laisse pas de me sentir tres-obligé de la bien-veillance qu'il vous plaist me témoigner par cela mesme, & ie vous supplie tres-humblement de croire que ie seray toute ma vie, &c.

a. Page 152, l. 22.

b. *Institutes*, l. II, Tit. 1, § 14 et 15. Les juristes distinguaient avec soin, parmi les bêtes sauvages, les *animalia fera*, qui n'appartiennent à personne, et les *animalia mansuefacta*. Ceux-ci sont des animaux sauvages, qui, domestiqués dans une certaine mesure, ont l'habitude d'aller et de revenir (par exemple, les abeilles, le cerf, tel que le décrit Virgile, *Ænéide*, VII, 483, etc.); tant qu'ils conservent l'esprit de retour, *animum redeundi*, ils sont la propriété de leur maître; mais ils redeviennent *animalia fera*, c'est-à-dire *res nullius*, s'ils perdent l'esprit de retour.

c. Page 152, l. 26.

## CCIV.

DESCARTES A MERSENNE.

[Leyde], 30 août 1640.

Texte de l'exemplaire de l'Institut, tome III, lettre 7, p. 61-65.

*L'exemplaire de l'Institut donne un certain nombre d'additions et de corrections, d'après la lettre originale, qu'il indique comme « la 33<sup>e</sup> des MSS. de La Hire »; c'est aussi le n<sup>o</sup> (27) du classement de dom Poirier. Les variantes viennent du texte imprimé par Clerselier, d'après la minute. Cette lettre, ainsi que la suivante, écrites toutes deux le 30 août, ne furent envoyées que le 15 septembre. (Voir la lettre CCVI ci-après.)*

Mon Reuerend Pere,

Le vous fuis tres-obligé, & à Monsieur de Martigny, des peines qu'il vous a plû prendre pour moy, & des soins que vous auez de ce qui me touche; mais ie vous diray que, pour ce qui est de ma lettre au R. P. Rec- 5  
 teur des Iesuites<sup>a</sup>, vous auez eu des considerations entierement contraires aux miennes : car les mesmes pour lesquelles il semble que vous auez trouué bon qu'elle ne luy fust point donnée, sont cause que i'ay regret qu'il ne l'a pas receüe, & que ie vous supplie 10  
 tres-humblement derechef de la luy vouloir donner, ou faire donner par qui il vous plaira, puis qu'elle est entre vos mains. Le vous écris vne lettre latine<sup>b</sup> que

2 de Martigny] Mydorge.

a. Lettre CXCVI, p. 97 ci-avant.

b. Lettre CCV ci-après.

ie ioints avec celle-cy, & que ie feray auffi bien aife  
 qu'il voye, afin qu'il ne puiſſe ignorer, ny feindre d'i-  
 gnorer, les raiſons pour leſquelles ie luy ay écrit; ou  
 bien, s'il ne les veut pas entendre, qu'au moins ie les  
 5 puiſſe faire entendre cy-apres au public & à la poſte-  
 rité. Car enfin ayant reconnu, tant par l'action du P.  
 Bourdin que par celles de pluſieurs autres, qu'il y en  
 a quantité parmy eux qui parlent de moy defauanta-  
 geuſement, & que, n'ayant point moyen de me nuire  
 10 par la force de leurs raiſons, ils ont entrepris de le  
 faire par la multitude de leurs voix, ie ne me veux  
 point adreſſer à aucun d'eux en particulier, ce qui  
 me feroit vn trauail infiny & impoſſible; et mon deſ-  
 fein eſt de les obliger, ou à me propoſer vne bonne  
 15 fois toutes les raiſons qu'ils peuuent auoir contre ce  
 que i'ay écrit, auſquelles i'eſpere de pouuoir aiſement  
 ſatisfaire, & d'authoriſer la verité par mes réponſes,  
 & de finir bien-toſt | avec eux par ce moyen, ou bien de  
 me le refuſer, ce qu'ils ne peuuent ſans faire connoi-  
 20 ſtre qu'ils n'ont rien de bon à contredire; et apres ce  
 refus, ſi aucun d'eux parle contre moy en mon ab-  
 ſence, il ſera reconnu pour médiſant. Et enfin ie taſche  
 à les traiter avec tant de reſpect & de ſoumiſſion,  
 qu'ils ne peuuent témoigner aucune haine ou mépris,  
 25 qui ne tourne à leur blaſme. Et ie vous diray qu'il

2-3 ny... d'ignorer *omis.* —  
 6 P.] Pere. — 7 Bourdin] B.,  
*et ainſi dans toute la lettre.* —  
 10 ont... de] pourroient peut-  
 eſtre. — 11 la multitude] le  
 grand nombre. — 13 *après im-*  
*poſſible;*] mais i'eſpere que ie

feray aſſez fort pour leur reſiſ-  
 ter à tous enſemble *ajouté.* —  
 22 il... médiſant] on aura ſujet  
 de ne le pas croire. — 25 qui ne]  
 contre moy, que cela ne leur. —  
 leur *omis.* — *après blaſme]* & ne  
 ſoit à leur conſuſion *ajouté.*

m'importe fort peu qu'ils refusent de recevoir ma lettre, ou qu'ils la reçoivent sans me répondre, ou qu'ils me répondent avec iniure & mépris, ou enfin qu'ils fassent tout le pis qui se puisse imaginer, pourveu seulement que ie le sçache & que ma lettre leur ait esté  
5 présentée. Mais il m'importe beaucoup qu'elle leur soit présentée, & que ie sçache ce qu'ils auront fait, à cause que i'aurois quelque tort de m'adresser à eux par écrits imprimez, auant que de l'auoir fait par lettres particulieres, & ie preuoy qu'il m'en faudra  
10 dans quelque temps venir là. Vous ne m'avez point mandé si c'est le Pere Bourdin qui vous auoit donné luy-mesme sa velitation<sup>a</sup> pour me l'enuoyer, & par quelle occasion vous l'avez eüe; ce que ie suis curieux de sçauoir, à cause que, n'y ayant rien mis en quoy il  
15 n'ait vsé manifestement de mauuaise foy, i'admire qu'il ait voulu que ie la visse.

Ie ne iuge pas que vostre experience d'un vaisseau de plomb plain d'eau, pour voir combien on la peut condenser, puisse seruir, à cause que la force de l'eau  
20 condensée peut estendre le plomb. Pour ce qui est de condenser l'air le plus qu'on pourra dans quelque vaisseau, & apres le peser, ie croy que l'experience en seroit vtile, afin de sçauoir le poids de l'air, au moins  
25 s'il se trouue sensible en cette façon. Et pour sçauoir

2 *second* ou] mesme *ajouté*.  
— 3 iniure &] aigreur ou. —  
10 m'en] me. — 11 en venir.  
— 15 mis] du tout dedans. —  
16 n'ait... foy] ne me semble

qu'il a fait voir ou sa méprise  
ou son ignorance, qui sont deux  
choses que ie ne puis croire  
de luy. — 17 bien voulu. —  
19 voir .. peut] la.

a. Voir lettre CXCVIII, p. 106-110 ci-avant.

la quantité de l'air qu'on auroit pesé, il ne faudroit que le faire entrer dans vne vessie toute vuide, lors qu'il fortiroit du vaisseau où il auroit esté condensé, & peser derechef ce vaisseau, apres que cét air en seroit  
5 forty.

Pour l'Instrument du Maistre des Mines, où il y a des aymans pour tous les metaux, | ie ne le puis croire iusques à ce que vous l'avez veu. l'ay bien ouÿ dire qu'ils vsent de certaines verges pour connoistre les  
10 lieux où il y a des mines sous terre; mais ie croy qu'il y a en cela plus de superstition ou de tromperie, que de verité.

Le principe que i'ay supposé dans ma Dioptrique, & qu'il semble que les cauillations du P. Bourdin  
15 vous ayent empesché de remarquer, est que la force du mouuement n'est point du tout changée ny diminuée par la reflexion<sup>a</sup>. D'où il suit qu'à la determination de haut en bas, il en doit necessairement succeder vne autre de bas en haut; et ainsi la bale ne  
20 peut couler le long de la superficie ou elle donne, si ce n'est lors que cette superficie est si molle qu'elle diminuë beaucoup le mouuement; mais ce n'est pas de ces superficies qu'il est icy question, car la reflexion ne s'y fait pas à angles égaux.

25 On peut bien faire vne machine qui se soustienne en l'air<sup>b</sup> comme vn oyseau, *metaphysicè loquendo*; car les oyseaux mesmes, au moins selon moy, sont de

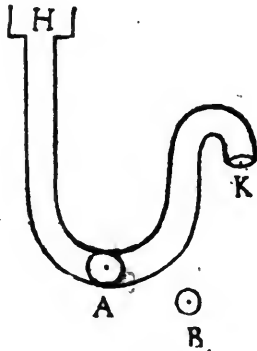
3 fortiroit] sortira. — 10 sou- rencontre. — 22 le] son. — 23 icy] terre. — 20 ou elle donne] qu'elle là.

a. *Dioptrique*, p. 14. Cf. ci-avant, p. 108, l. 7.

b. Voir p. 130, l. 8 ci-avant.

telles machines ; mais non pas *physicè* ou *moraliter loquendo*, pource qu'il y faudroit des ressorts si subtils, & ensemble si forts, qu'ils ne sçauroient estre fabriquez par des hommes.

Vous n'avez pas bien pris ce que ie desirois estre 5  
experimenté pour le jet des eaux, ou plûtoft ie ne  
me suis pas assez expliqué<sup>a</sup>. Car ma difficulté est, si



ayant vn tuyau H A K, par tout 10  
également large, excepté seule-  
ment qu'il soit étreci en vn en-  
droit, par le moyen d'vn bouchon  
percé par le milieu comme B, qui  
remplisse iustement toute la capa-  
cité du tuyau, en sorte que toute 15  
l'eau doive passer par le trou qu'il  
a au milieu, ie demande si, lors

que ce bouchon B fera mis à l'endroit du tuyau mar-  
qué A, il n'empeschera pas moins l'eau de couler,  
que s'il est mis à l'endroit marqué K.

Le vous ay desia écrit plusieurs fois<sup>b</sup> que ie ne croy 20  
point que la vitesse des corps qui descendent s'aug-  
mente tou|jours *in ratione duplicatâ temporum*, mais  
qu'elle peut bien s'augmenter à peu près en cette  
sorte, au commencement qu'ils descendent, bien

2-3 si... si] trop... trop. — 3  
*après &]* tout *ajouté*. — qu'ils ne  
sçauroient] pour. — 7 expliqué]  
fait entendre. — 10 qu'il... étreci  
*omis*. — 11-12 par... milieu] où

il soit bouché de quelque corps.  
— 14-16 en sorte... milieu] & qui  
ait seulement vn trou au milieu,  
par lequel l'eau puisse passer. —  
16 ie demande] à sçavoir, dis-ie.

a. Voir p. 132 ci-avant, l. 23.

b. Tome II, p. 386, l. 15 ; p. 442, l. 21 ; p. 571, l. 13 ; III, p. 11, l. 12 ;  
p. 38, l. 4.



que cela ne puisse continuer ; et mesme que, lorsqu'ils sont paruenus à certaine viteffe, ils ne la peuuent plus augmenter ; & cecy est confirmé par ce que vous escriuez des gouttes de pluye &c.

- 5 Vous demandez pourquoy la colomne d'eau, qui est dans le tuyau A B, pese toute sur ma main, si ie la tiens contre le trou A, & pourquoy la colomne d'air, qui est depuis B iusques au ciel, n'y pese point en mesme façon : ce qui vient de  
 10 ce que, si ma main est ostée du point A, cette colomne d'air ne descendra point pour cela, mais si fera bien celle d'eau. Car il faut sçauoir ; 1, qu'il n'y a rien qui pese, que ce qui peut descendre, lors que le corps sur  
 15 lequel il pese est osté ; et 2, que, n'y ayant point de vuide, lors qu'un corps descend en la place d'un autre, cettuy-cy doit entrer en la place d'un troisieme, & ainsi de suite iusques à ce que le dernier entre en la place du premier, & ainfty qu'il fasse vn cercle : comme,  
 20 l'eau qui est vers A descendant vers C, l'air qui est vers C doit monter vers D, celuy-cy vers E, & celuy-cy vers B en la place de l'eau qui descend, de façon que toute la colomne d'air, qui est au dessus de B iusques au ciel, ne se meut aucunement pour cela, &



1 que... continuer] qu'il s'en faille beaucoup que cela ne continuë. — 1-2 et... à] car apres qu'ils ont acquis vne. — 2-3 ils... augmenter] elle ne s'augmente plus. — 3-4 &... escriuez] & ce que vous dites. — 4 &c.] le confirme. — 6 si]

quand. — 7 contre... A] au-dessous. — 12 de l'eau. — 17 troisieme] autre. — 18 après entre] circulairement ajouté. — 19 &... cercle, omis. — 21 celuy-cy] & celuy-cy doit monter. — & enfin. — 24 pour cela omis.

par consequent auffi ne pese point<sup>a</sup>. Ce qui peut ser-  
uir à entendre vne partie de ce que vous proposez, au  
commencement de vostre seconde lettre du 19 Aoust;  
mais ie ne répons pas plus particulièrement à ce que  
vous y mettez d'Archimede, à cause que ie n'en ay pas  
le liure. 5

Il est certain qu'un poisson, qui nage dans un vais-  
seau plein d'eau & mis dans l'un des plats d'une ba-  
lance, ne le peut rendre plus pesant ny plus leger,  
encore qu'il aille au fond ou qu'il se soutienne à moi- 10  
tié hors de l'eau. Je croy auffy que tous les poissons  
vifs sont à peu près auffi pesans que l'eau, & que, lors  
qu'ils dorment, il n'y a que leur pesanteur naturelle,  
|qui les soutienne ou au dessous ou au dessus de l'eau,  
selon qu'ils sont plus pesans ou legers qu'elle. 15

l'admire ceux qui disent que ce que j'ay écrit ne  
sont que *Centones Democriti*<sup>b</sup>, & ie voudrois bien qu'ils  
m'apprirent de quel liure j'ay pu tirer ces *Centones*,  
& si on a iamais veu quelques écrits où Democrite ait  
expliqué comme moy le sel, la nege hexagone, l'arc- 20  
en-ciel, &c<sup>c</sup>. Ces gens montrent bien leur mauuaise  
volonté & leur impuissance, en disant des choses si  
hors d'apparence; auffi bien que ceux qui s'offensent  
de ce que j'ay dit, que les vœux sont pour remedier à

1-2 Ce... à] Et de cecy on  
peut. — 2 que... proposez] qui  
est. — 4-5 pas... mettez] point  
à ce que vous me demandez. —  
5 n'en ay] n'ay. — 8 & mis]

qui est. — 9 ny] ou. — 11 Ic] Et  
ie. — auffy *omis*. — 15 ou plus.  
— 18 de... tirer] d'où j'ay em-  
prunté. — 21 bien *omis*.

a. Cf. lettre LV, t. I, p. 300.

b. Cf. t. II, p. 396, l. 9-10.

c. Voir les *Meteores*, Discours troisieme, sixiesme et huitiesme.

la foiblesse des hommes <sup>a</sup> ; car outre que j'ay tres expressément excepté, en mon Discours, tout ce qui touche la Religion, ie voudrois qu'ils m'appriissent à quoy les vœux seroient bons, si les hommes estoient immuables & sans foiblesse. C'est vne vertu de se confesser, aussi bien que de faire des vœux de Religieux ; mais pourtant cette vertu n'auroit iamais de lieu, si les hommes ne pechoient point.

Il est certain que la figure empesche beaucoup la viteffe des corps pesans, bien qu'elle n'empesche pas tousiours tout à fait leur mouuement ; comme vne lame, vn peu plus legere que l'eau, viendra au dessus peu à peu, au lieu qu'une boule de mesme matiere y viendra plus viste. Mais ce qui fait que les aiguilles ou autres tels corps nagent sur l'eau, c'est que la superficie de cette eau est plus difficile à diuiser que le dedans, & qu'ils l'enfoncent vn peu sous eux, comme j'ay dit en mes Meteores <sup>b</sup>.

J'ay fait demander aux Elzeuirs les Escrits de Viète que vous leur auez prestés <sup>c</sup> ; ils ont répondu qu'ils ne les pouuoient rendre, à cause qu'ils en auoient desia fait faire les figures, & qu'ils auoient dessein de l'imprimer ;

1 des hommes] humaine. — par exemple. — 14 viendra]  
 5 C'est] Et bien que ce soit. — montera. — 17 sous eux *omis*.  
 après vertu] que *ajouté*. — 6 — 18 dit en] écrit dans. —  
 7 mais pourtant] si est-ce que. 20 prestés] donné. — 22 les im-  
 — 11 tout... leur] le. — comme] primer.

a. *Discours de la Méthode*, p. 25.

b. Page 182.

c. Pour l'édition qu'ils en donnèrent en 1646 : *Francisci VIETÆ Opera mathematica, in unum volumen congesta, ac recognita, operâ atque studio Francisci à Schooten Leydensis, matheseos professoris* (Lugduni Batavorum, ex officinâ Bonaventuræ et Abrahami Elzeviriorum, 1646, in-fol.).

mais qu'ils ne pouuoient dire quand ils commenceroient, & qu'un d'eux iroit bien-toft à Paris, qui vous en parleroit. Je fuis,

Mon R. Pere,

Vostre tres-humble & tres-obeïssant  
seruiteur, DESCARTES. 5

Du 30 Aoust 1640.

CCV.

DESCARTES A MERSENNE.

[Leyde, 30 août 1640.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 8, p. 66-70.

*Sans date dans Clerselier. Mais elle a été écrite le même jour que la précédente (p. 160, l. 13) et envoyée, comme elle, seulement le 15 septembre (voir la lettre CCVI ci-après). Clerselier fait suivre le texte latin de Descartes d'une version française, lettre 9, p. 70-76.*

Reuerendissime Pater,

Cùm meæ ad Rectorem Collegij Claromontani litteræ<sup>a</sup>, nondum ei traditæ, sed à D. Martigny<sup>b</sup>, rus  
forfan ituro, apud Reuerentiam vestram relictæ sint, 10  
operæ pretium est, vt consilium quod in ijs scribendis sum secutus, hîc exponam. Iudico enim amicissimum illum & prudentissimum virum, ad quem ipfas mise-

a. Lettre CXCV, p. 97 ci-avant.

b. L'exemplaire de l'Institut corrige ainsi avec raison (p. 76, *version*) le nom de *Mydorge*, que donne Clerselier. Le MS. donnait sans doute l'initiale *M.* seulement. Cf. t. II, p. 633, l. 15, et p. 596, l. 12.

ram, mihi timuisse, ne fortè omnes in me Patre So-  
 cietatis Iesu irritarent, totque aduersarijs sustinendis  
 impar forem, & idcirco in ijs tradendis cunctantior  
 fuisse. Atqui tantum abest, vt mihi aliquod eâ de re  
 5. periculum esse putem, quin econtra illorum beneuo-  
 lentiam ijs ipsis litteris demereri quam maximè cupio  
 & spero. Nam quantum illos noui, docilibus ingenijs  
 præcipuè delectantur, & eos doctrinæ suæ participes  
 facere nunquam recusant; nihil autem aliud testor in  
 10. istâ epistolâ, quàm discendi cupidissimum me esse, &  
 quidem discendi ab illis potiùs quàm ab vllis alijs,  
 quia iam olim mei præceptores fuerunt, atque vt tales  
 etiam nunc in honore summo habeo & diligo. Nec  
 vereor ne quid hic simulatè dici arbitrentur, quia  
 15. constans vitæ meæ ratio semper testatâ est, me & illos  
 præcipuè obseruare, & nihil magis serió quærere,  
 quàm vt discam. Non vereor etiam ne vitio vertant,  
 quòd ad Rectorem Collegij scribere maluerim, quàm  
 ad ipsum authorem<sup>a</sup> earum Thesium quæ mihi scri-  
 20. bendi ansam dedere. Nam primò illum non noram,  
 atque etiam, vt verum fatear, quanto charitatis Chri-  
 stianæ zelo teneatur, ignorabam; tam expressè enim  
 in Dissertatione de Methodo rogauì omnes, vt me er-  
 rorum, quos in meis scriptis inuenirent, monere digna-  
 25. rentur, | tamque paratum ad illos emendandos me esse  
 testatus sum, vt non crediderim quemquam fore, qui  
 vitam religiosam profiteretur, qui me mallet absentem  
 apud alios erroris condemnare, quàm mihi ipsi  
 meos errores ostendere, de cuius saltem charitate erga  
 30. proximum, non mini liceat dubitare. Neque ob hoc

a. Le P. Bourdin. Voir p. 96, *éclaircissement*.

mihi reliqui Patres Societatis possunt irasci, quia nullo modo in litteris de eo conquestus sum, & omnes sciunt nullum vnquam esse corpus tam sanum, in quo non interdum aliqua pars aliquantulum laboret. Deinde speravi me longè plures, solidiores & fortiores obiectiones, ab omnibus simul, quàm ab illo vno, esse accepturum; nec, vt opinor, in eo studium meum reprehendent, quòd quàm plurima & quàm optima discere velim. Non vereor etiam ne fortè nihil inueniant in meis scriptis quod solidè possint refutare, atque ideo mihi malè velint, tanquam si illos ad aliquid suscipiendum inuitassem, quod non præstituros esse confidebam. Nam neque ausim de meis qualibuscunque inuentis tantum sperare, vt in nullo errauerim, neque, si fortè ita esset, ideo ab optimis Religiosis, & summis defensoribus veritatis, vllam iram vel odium, sed summam potiùs amicitiam expectarem. Itaque non video quicquam obstare quominus istæ litteræ, quas audio à D. M(artigny)<sup>a</sup> apud Reuerentiam vestram fuisse relictas, Reuerendissimo Reçtori reddantur.

Nihil etiam ex quo scriptæ sunt noui accidit, propter quod eas nunc minùs quàm antea dandas putem. Quin imo cùm intellexerim egregiam illam Velitationem ad quam respondi<sup>b</sup>, ab authore Thesium esse profectam, habeamque hîc tẽstem auritum & oculatum<sup>c</sup>, qui affirmat se interfuisse, quando illa in frequentissimo auditorio declamatoriâ voce recitabatur, ibique sub Ano-

a. Mydorge *Clerselier*. Voir p. 168, note b.

b. Lettre CXCVIII, p. 105 ci-avant.

c. Voir *Lettre au P. Dinet*, imprimée à la suite des 7<sup>m<sup>es</sup></sup> *Objections et Réponses*, p. 146 de la 2<sup>e</sup> édit. des *Méditations* (Amsterdam, Elzevier, 1642). — Cf. ci-après lettre CCXXII (Clers., II, 372).

nymi personâ, paucis tantum quis ille Anonymus esset ignorantibus, vapularem, atque ea quæ nunquam dixi pro meis proponebantur, & monstra opinionum vocabantur; cùm, inquam, per hoc authorem illarum  
 5 Thesium in manifestâ & planè inexcusâbili, vt quàm mitissimè loquar, cauillatione deprehenderim, nisi iam priores litteras misissem, mei officij esse putarem nouas scribere, quibus eius | Superiores facti, tali Societate, quantum iudico, parum digni, admonerem;  
 10 quia nemo meliùs quàm ego nosse potest, quid ille mihi affinixerit, & ipsos planè expedit scire, quàm obliquas vias secutus sit, vt veritati fucum faceret, & hominis nec de se nec de suis malè vnquam meriti famam læderet.

15 Quantum autem ad responsum, quod tanquam ab illis nuper accepi<sup>a</sup>, nempe istas Theses à solo Patre B(ourdin), reliquis Patribus non consultis, factas fuisse, hunc autem mei offendendi animum non habuisse, ac denique ipsum intra sex menses aliquid esse  
 20 scripturum, quod, antequam lucem videat, mihi legendum permittet, hoc etiam in causâ est, cur magis velim meas antè scriptas litteras Reuerendissimo Rectori tradi, quia scilicet ex illis agnosceret, me nihil tale quæsiuisse. Neque enim quæsiui an Pater B(ourdin)  
 25 Patres alios sui consilij participes fecisset, quia non credidi hoc ad rem pertinere, iamque lectâ eius Velitatione, magnam iniuriam ipsis facere putarem, si quid tale suspicarer; sed tantùm istam arripui occasionem, vt illos omnes ad mea scripta examinanda quàm potui  
 30 amicissimè inuitarem. Neque etiam quæsiui, an ille me

a. Voir ci-avant, p. 119, *éclaircissement*, n° 3.

offendere voluisset; nam sanè non is sum, qui offenderar. ex eo quòd meæ opiniones refutentur, sed contrà gratissimum mihi semper facient ij omnes, qui seriò & solide illas impugnabunt, & si quis aliquid falsi in ijs esse ostendat, summo me sibi beneficio deuinciet. 5  
 Quin etiam ij, qui cauillationibus & sophismatís ipsas conuellere conabuntur, non quidem à me magni fient, sed tamen non offendent; earum enim veritatem hoc ipso confirmabunt, & eò pluris me ab eiusmodi hominibus fieri credam, quò euidentiùs inuidebunt. Nec 10  
 denique mihi magnæ curæ esset Patris B(ourdin) scriptum videre, si ab illo solo veniret; audacter enim dico, post lectam eius Velitationem, in quâ veritatem non quæri, sed ea quæ nunquam scripsi nec cogitavi, mihi affingi tam manifestum est, vt nulla demonstratio 15  
 Geometrica certior sit, meo iure, quicquid in posterum ab eodem authore solo proficiscetur, possum contemnere, & responsione vel etiam lectione indignum iudicare.

Sed postquam eius | Rector meas litteras acceperit, 20  
 percupidè sanè expectabo, & maximi faciendum esse putabo, id omne quod vel ab eodem Patre B(ourdin), vel à quouis alio ex Patribus Societatis, de meis opinionibus scribetur. Tunc enim certus ero, illud, cuiuscunque tandem nomen ferat, non ab illo vno, 25  
 sed à pluribus ex doctissimis & prudentissimis eiusdem Societatis, compositum, examinatum & correctum fuisse; nullasque idcirco in eo esse cauillationes, nulla sophismata, nulla conuitia, nullamque inanem loquacitatem, sed tantum firmissimas & solidissimas ratio- 30  
 nes; atque ex ijs argumentis quæ iure in me afferri



possunt, nullum planè fore omissum; adeo vt per illud vnum scriptum, erroribus me omnibus meis liberatum iri confidam; & si quid, ex ijs quæ vulgari, non fuerit in eo refutatum, à nemine posse refutari, sed omninò  
5 verum & certum esse arbitror.

Talia enim sunt ea quæ scripsi, vt, cùm non alijs quam Mathematicis rationibus, aut certâ experientiâ nitantur, nihil falsi possint continere, quod non facillè sit viris tam ingeniosis & doctis evidenti demonstratione refellere. Neque, vt spero, negligent illa examinare, quia Mathematicis rationibus probata sunt, & inter Mathesim & Philosophiam distinguentes, hanc magis quam illam profitentur: egi enim de multis quæ soli Philosophiæ tribui solent, vt inter cætera de omnibus Meteoris; & nihil optabilius esse puto in materiâ Philosophicâ, quam vt Mathematica probatio habeatur. Et si autem fortè in multis fuerim hallucinatus, non tamen, vt spero, in omnibus. Nullâ ironiâ vti volo; solent ipsimet mei inimici, cùm cætera quæ ab  
20 amicis de me dicuntur negare student, fateri me in Mathesi aliquid scire. Atqui, si non omnis mea Mathesis me fefellit, & vel in vnâ tantùm aut alterâ Philosophicâ quæstione veritatem eius ope sim affecutus, magnam à Reuerendissimis illis Patribus, qui omnem  
25 ætatem in eâ quærendâ infumunt, gratiam inibo. Et quamuis in nullâ non errassem, non tamen ideo conatum hominis, candidè & ingenuè veritatem quærentis, & absque pertinaciâ doceri cupientis, non laudare non poterunt, neque hunc hominem non amare.  
30 Denique quoniam mea responsio ad Velitationem Patris B(ourdin) non tantùm ipsi, sed etiam R. P. *Phe-*

*lippeaux*<sup>a</sup> ostensa est, non possunt iam reliqui Patres  
 ignorare quid in illâ contineatur. Memini autem me  
 ibi litterarum quas ad Reuerendissimum Rectorem  
 scripseram mentionem fecisse<sup>b</sup>, adeo vt iam mirari  
 possit, cur sibi datæ nondum fuerint; atque etiam, 5  
 quia fatis liberè ad Velitationem istam respondi, vt-  
 potè quam ab vno ex Patribus Societatis scriptam  
 fuisse non suspicabar, occasionem habet hoc ipsum  
 malè interpretandi. Et certè non benè hac in re me-  
 cum actum est, quòd ipsis illa responsio, quæ admo- 10  
 dum grata esse non potest, ostensa sit, non autem  
 datæ litteræ quibus eorum mihi beneuolentiam con-  
 ciliare studebam. Quas ob causas etiam atque etiam  
 rogo vestram Reuerentiam, vt litteras illas Reueren-  
 dissimo Rectori quàm primum tradi curet, vel, si non 15  
 molestum est, ipsamet tradat; atque etiam, si pla-  
 cet, has, quas nunc scribo, ei det legendas, vt tantò  
 meliùs quare ad illum scripserim, & quanta mea sit  
 erga totam Societatem veneratio atque obseruantia,  
 intelligat. Vale. 20

Reuerentiæ tuæ addictissimus,

R. DESCARTES.

a. Sic, en italiques, dans Clerselier. — Voir les *éclaircissements* de la lettre CXCVIII, p. 118-119.

b. Ci-avant p. 117, l. 20.

## CCVI.

DESCARTES A MERSENNE.

[Leyde], 15 septembre 1640.

AUTOGRAPHE, Bibliothèque V. Cousin, n° 5.

*La 34<sup>e</sup> de la collection La Hire, et le n° (28) du classement de dom Poirier. Variantes du texte imprimé par Clerselier, d'après la minute, t. II, lettre 42, p. 245-248.*

Mon Reuerend Pere,

Il y a 15 iours que ie pensois vous enuoyer les lettres qui font iointes a celle cy<sup>a</sup>; mais i'allay inopinément hors de cete ville auant que de les auoir fermées, ce qui est cause qu'elles ont demeuré icy iufques a present, & i'ay receu depuis 3 autres de vos lettres.

1. Le vous remercie des bons auis que vous me donnez en la premiere, touchant mon traité de Metaphysique<sup>b</sup>, ou ie croy n'auoir gueres rien omis de ce qui est necessaire pour demonst<sup>r</sup>er la verité; laquelle estant vne fois bien conceue, toutes les obiections particulieres qu'on peut faire n'auront plus de force.

2 : 15] enuiron quinze. — 3 font... celle cy] precedent. — i'allay] ie fus. — 4 de cete] la. — 5 font demeurées. — iufqu'à. — 6 : 3] trois. — 7 *Les numéros*

1, 2, 3, etc., manquent dans Clers.; dans l'autog., ils sont en marge et de la main de Desc. — 9 gueres] presque. — 11 conceue] connuë. — 12 plus] point,

a. Lettres CCIV et CCV, p. 160 et 168 ci-avant.

b. Voir page 126, l. 18.

2. Je croy que M<sup>r</sup> de Zuylichem se porte bien ; il n'y a pas longtems que j'ay eu de ses nouvelles de l'armée, ou ils sont encore, & il me mandoit que vous luy auiez enuoyé les theses du Pere Bourdin, qu'il m'eust enuoyées, sinon qu'elles se trouuerent egarées au tems qu'il m'escrivoit<sup>a</sup> ; ce qui me fait croire qu'il n'a point receu les Caracteres des Passions<sup>b</sup>, ny aucun autre liure que | vous luy ayez enuoyé pour moy, car il me les eust sans doute adressez. Ils ont eu vne fort mauuaise campagne cete année.

3. Je ne respons point icy a quelques questions que vous me faites touchant le iet des eaux, & autres Mechaniques, a cause qu'estant en des pensées trop éloignées de celles la, j'ay peur de m'y mesprendre, & ie dois faire moy mesme quelques experiences pour en bien sçauoir la verité<sup>c</sup>.

4. Toute la graine de l'herbe sensitiue<sup>d</sup> que vous nous auez enuoyée n'a point leué ; mais on en a receu d'autre des Indes long temps depuis, laquelle leua en fort peu de tems, dans le iardin d'un homme ou ie l'ay veué, & qui en auoit aussy semé de l'autre.

5. Il est certain que les missiles ne reçoient point

1 Monsieur de Z. — 3 ils sont] il est. — 4 Bourdin] B. — eust] auroit. — 9 eust... adressez] auroit enuoyez. — fort *omis.* — 12 *après* autres] questions *ajouté.* — 13 trop] tres. — 17 de l'herbe

*omis.* — 19 des... depuis] icy cét Esté. — laquelle] qui. — 19-20 en... tems] incontinent. — 20 *après* homme] de cette Ville *ajouté.* — 21 & qui... de l'autre] & ie croy qu'elle y est encore.

a. Lettre CCI, p. 152 ci-avant.

b. Voir page 87, l. 12.

c. Voir plus haut p. 164, l. 6. Cf. lettre ci-après du 18 fév. 1643 (Clers., II. 540-552).

d. Voir p. 40, l. 10, p. 47, l. 3, p. 78, l. 22.

5 tout leur mouuement en vn instant, mais en certain tems, & que la main, ou l'arc, ou la poudre a canon, qui les pouffe, augmente sa force & sa vitéffe pendant vn certain espace de tems, & que pendant cela le  
 5 missile reçoit cete mesme vitéffe.

6. Pour la matiere subtile, ie croy que c'est enuiron la mesme qui reuient vers nous apres auoir fait le tour de la terre, non pas iustement en 24 heures, mais en  
 10 quelque autre tems qui est fort difficile a determiner, & ne consiste qu'en l'exces de ce que cete matiere subtile se meut plus viste que la terre; car si elles tournoient, la terre & elle, d'egale vitéffe, a sçauoir en  
 24 heures, la mesme matiere subtile, qui est maintenant sur la Hollande, y deuroit tousiours demeurer.

15 7. Pour l'aymant, ce ne peut estre la seule matiere subtile qui luy donne ses qualitez, & ie ne les puis bien expliquer l'vne sans l'autre, ny toutes dans vne lettre.

8. Il s'en faut beaucoup que les lunettes a puce ne  
 20 puissent faire voir des pores ou tuberositez sur le verre, quoy que non poli; car ces pores sont trop petits a comparaison de la bonté de ces lunettes, si ce n'est qu'elles fussent incomparablement plus parfaites que celles que nous auons, & la superficie du verre  
 25 est tousiours polie de soy mesme, encore que l'art ne l'ait pas repolie.

1-2 en certain tems, & *omis*.  
 — 2 a canon *omis*. — 3 sa force & *omis*. — 4 vn *omis*. — 8 iustement *omis*. — 24] vingt-quatre.  
 — 9-14 quelque... demeurer] plus ou moins, selon qu'elle va

plus viste que la Terre, qui est vne chose fort difficile à determiner.  
 — 15 après estre] que *ajouté*. — 19 ne *omis*. — 22 bonté] force.  
 — 25-26 que... repolie.] qu'elle ne l'ait pas esté par l'Art.

9. Le n'ay point de haste de voir le liure de Geometrie qu'on vous a donné pour moy; car ie ne perds pas encore le dessein de passer en France<sup>a</sup>, & i'espere que l'hyuer ne m'en empeschera pas; mais ie ne partiray pas encore de six semaines. 5

10. Le me soucie fort peu des efforts du Pere Bourdin, & ie n'ay pas peur de ne pouuoir faire paroistre impertinent tout ce qu'il escrira contre moy; mais ie vous prie que son Recteur recoiue la lettre que ie luy ay escrite<sup>b</sup>, & qu'il voye aussy celle que ie vous escris en latin qui est iointe a celle cy<sup>c</sup>. Et ie seray aussy bien ayse que plusieurs autres les voyent, & sçachent que le Recteur les aura veuës, ou refusé de voir, affin qu'il ne le puisse dissimuler &, puisque le nom de Iesuite a serui au Pere Bourdin pour authoriser ses calomnies, <que> ie puisse aussy m'adresser a eux pour m'en deffendre. 10 15

11. Il n'y a aucune comparaison entre vne bale qui vient d'A vers B, & vn baston AB poussé contre BC; car la bale estant toute en B & ayant a continuer son mouuement, elle ne le peut faire sans remonter, comme vous pourrez mieux voir en supposant AB perpendiculaire sur EC, car alors la bale n'ira ny a droit 20

3-4 i'espere que *omis*. — 4-5 ie ne partiray] ce ne fera. — 5 *après* semaines] que ie partiray. *ajouté*. — 6-7 Bourdin] N. — 7-8 faire... impertinent] répondre à. — 8 *après* qu'il] dira ou *ajouté*. — 9 son] le Pere.

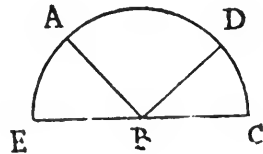
— 10 escris] enuoye. — 11 qui est iointe a] avec. — 14-16 &... deffendre. *omis*. — 18 contre BC] d'A vers B. — 20 elle *omis*. — 21 mieux *omis*. — supposant] faisant. — 22 n'ira] ne va.

a. Voir ci-avant, p. 127, l. 2.

b. Lettre CXCVI, p. 97 ci-avant.

c. Lettre CCV, p. 168.

ny a gauche, mais elle remontera seulement en haut, au lieu que le baston, qui est conduit de la main, coule de B vers C, comme sur vn plan incliné, & acquert continuellement vne nouvelle determination a cela  
 5 par la main qui le conduit. Mais si vous supposez qu'il soit ietté de la main contre EC, en forte qu'elle ne luy touche plus, lorsqu'il est en l'endroit AB, alors son extremité B resleschira vers D,  
 10 bien que son autre extremité A descende encore vers EC, au moyen de quoy il se detournera & prendra vn mouuement composé de ces deux. Ce que i'entens lorsque AB est inclinée sur EC; car si AB est perpendiculaire, alors il resleschira  
 15 en haut, ainsy qu'une bale. Et s'il est conduit de la main, il s'arestera, comme feroit aussy vne bale qui feroit poussée de la main contre le point B.



12. Pour les cors mols qui ne reiallissent point, c'est toute vne autre raison, & i'ay supposé, en escriuant  
 20 de la reflexion<sup>a</sup>, que ie parlois seulement de ceux qui ne perdent rien du tout de leur mouuement contre le cors qui les fait resleschir.

13. Vous auez raison, contre Galilee<sup>b</sup>, de dire que la figure des cors plus pesans que l'eau les peut empes-

i remonte. — 10 autre *omis*.  
 — 13-17 Ce que... point B.  
*omis*. — 19-20 en... parlois  
*omis*. — 20 *après* seulement]

parler *ajouté*. — 21-22 mouue-  
 ment... resleschir.] force en  
 rejaillissant.

a. *Dioptrique*, p. 13.

b. *Discorso... intorno alle cose che stanno in su l'acqua, o che in quella si muovono*. Florence, 1612.

cher de s'y enfoncer, & vostre exemple des metaux dissous en l'eau forte est sans replique.

14. Le ne doute point que le *caput mortuum* des chymistes ne se puisse entierement resoudre en sel, en eau, en huile & en matiere plus subtile, si on le broye & le digere avec quelques dissolvans qui soyent propres a cet effect \*.

15. Pour la grandeur des estoiles, Lansbergius<sup>a</sup> les fait incomparablement plus grandes que le soleil ; mais, pour moy, ie ne les iuge qu'enuiron de mesme grosseur. Et ie ne conçois qu'une seule cause, en tout l'univers, qui fait que la terre se meut en 24 heures autour de son centre, & en un an autour du soleil, Jupiter en 12 ans, Saturne en 30, & ainsi des autres, selon leurs diverses situations. Mais tout cecy ne peut bien estre expliqué, sinon dans le Monde, ny aussi toutes les difficultez qu'on peut avoir de la lumiere.

16. Le croy que la plus grande force d'une espée est, comme vous dites, entre son centre de gravité & sa pointe, mais qu'elle est d'autant plus proche de la pointe qu'on frappe avec plus de violence, & plus proche du centre de gravité que cete violence est moindre.

17. L'*impetus* imprimé en une bale d'arquebuse n'est

1 s'y enfoncer] descendre. —  
4 entierement] tout. — 5-6 si  
on le broye &] en. — 6 digere]  
digerant. — 10 de la mesme. —  
12 : 24] vingt-quatre. — 13 &  
*omis.* — 14 : 12] douze. — 30]  
trente. — 15 *avant* peut] se

*ajouté.* — 16 estre... sinon]  
entendre que. — le] mon. —  
20 mais qu'elle] et que l'endroit  
où elle est. — 21 violence] force.  
— *avant* plus proche] d'autant  
*ajouté.* — 22 cete... moindre]  
le coup est plus foible.

a. PHILIPPI LANSBERGII *Commentationes in motum Terræ diurnum et annum et in verum adspectabilis Cæli typum, etc.* Middelbourg, 1630.



point different de son mouuement, & ainſy voſtre raiſon pour prouuer qu'elle va plus viſte a 30 pas qu'a 2 ou 3, me ſemble nulle, comme auſſy ie doute de l'effect.

5 18. Il eſt certain que tout ce qu'on conçoit diſtinctement eſt poſſible, car la uiſſance de Dieu s'eſtend au moins auſſy loin que noſtre penſee\*. Ie ſuis,

Mon Reuerend Pere,

Votre tres humble &  
10 tres affectionné ſeruiteur,

DESCARTES.

Du 15 ſept. 1640.

Page. 180, l. 7. — Deux paſſages d'une lettre de Villiers à Mersenne, datée de Sens, 4 oct. 1640, et communiquée ensuite à Descartes, ſont à rapprocher de cet alinéa :

1° « ... Que ſi, apres cela, me demandiez, le ſel tiré des cendres, » qu'eſt-ce que le reſte? Et a cela ie reſpondray que c'eſt toujours vn » ſel, quoy qu'on l'apelle *caput mortuum*, et qui ſe pourroit diſſoudre » auſſy bien que le ſel, ſi ce n'eſtoit que le feu, agiſſant ſur les cendres, » les rend grauelees et comme du ſable inepte a la production, vnſſant » par vne vitrification imparfaite pluſieurs atomes en un tres ſenſible de » ſable. Et ſi cela n'eſtoit, et que ces cendres ne fuſſent vn ſel reſolutif » a l'humide, dont elles doiuent auoir eu premierement et comme deſſus » la nature, comment eſt-ce, ie vous prie, qu'elles fuſſent entrees dans les » arbres et leurs branches et feuilles, pour les nourrir, puisqu'elles vont » toujours au fond de l'eaue? » (*Bibl. Nat., MS. fr. n. a. 6205, f. 441, p. 749-750.*)

2° « ... M<sup>r</sup> des Cartes, dont j'attens les *Essais* dans deux ou troys iours » (*en marge, de la main de Mersenne* : il y a long temps que ie luy auois » conſeillé d'achepter vos *Essays*), me ſemble aprocher du ſentiment que » j'ay des principes chymiques, quand il les fait, les principes chymiques. » tous fluides avec l'eaue avec laquelle ils ſont incorporez; car en eſect tous.

1 ſon mouuement] ſa viteſſe.  
-- voſtre] la. — 2 : 30] trente.  
-- 3 : 2 ou 3] deux ou trois.

— 7 au moins auſſy] plus. —  
penſee] Eſprit. — apres Ie ſuis,  
tout le reſte omis.

» rendus fluides, s'euaporent et se dissoluent en l'air, comme dessus, mesme  
 » le sel; et quant au *caput mortuum*, il se dissoudroit aussy, n'estoit l'em-  
 » peschement susdit. Pour les figures qu'il veut faire passer pour formes,  
 » ou du moins pour noter la distinction des choses, ie trouue qu'il y a  
 » bien a penser, quoy que peut estre ce soit le plus court. Mais comme ie  
 » n'entends pas bien son dessein par ce peu de lignes que vous m'avez  
 » escrit de son opinion, aussi ne vous en diray rien pour cette occasion. »  
 (*Ib.*, f. 411, p. 750.)

Page 181, l. 7. — La pensée communiquée à Descartes par Mersenne avait été extraite par lui d'une lettre, en date du 18 août 1640, qui lui avait été adressée par le P. J. Lacombe, minime à Blaye. Dans la lettre suivante, CCVII du 30 septembre, art. 3, Descartes reviendra sur la question, mais ici il ne connaît peut-être l'argument du P. Lacombe que sous une forme plus ou moins modifiée par Mersenne. Voici exactement le passage de la lettre précitée dont il s'agit :

« Le ne voy pas comme avec quelque apparence de raison les athées  
 » peuuent rendre toutes choses independantes. Ils ne peuuent pas au  
 » moins nier qu'il n'y aye quelque production en la nature, car il y a des  
 » mouuemens et des vnions, et mesme des especes comme celles qui se  
 » voient aux miroirs, sans que ces estres soient composés des atomes  
 » eternels. Que s'il y a quelque production, pour quelle raison niera-on  
 » que tout ce au dessus de quoy on pourra conceuoir vn estre plus parfait  
 » ne puisse estre produict? Or pouuoir estre produict et estre absolument  
 » independant, ne s'accordent pas ensemble. Certes *tout estre que nous*  
 » *conceuons distinctement comme possible est possible*. Or nous conceuons  
 » distinctement que tout estre qui n'est pas tout estre, et qui n'est pas  
 » absolument parfait, peut estre produict. Puisque nous voyons par expe-  
 » rience qu'il y a des estres imparfaits qui sont produicts, de dire que  
 » toutes choses soient esgallement parfaites, comme veulent les athées,  
 » cela choque si fort le sens et l'experience que ie ne sçay comme on l'a  
 » peu seulement penser. Diront-ils que mon image représentée dans vn  
 » miroir est aussy parfaite que moy? » (*Bibl. Nat.*, MS. fr. n. a. 6204,  
 p. 212-213.)

Remarquons que le P. Lacombe, dont nous aurons, aux *éclaircissements* des lettres CCVII et CCX, à citer d'autres passages, est, en tout cas, un esprit absolument indépendant et qu'il ne connaissait certainement pas, en 1640, le *Discours de la Methode*.

## CCVII.

DESCARTES A MERSENNE.

Leyde, 30 septembre 1640.

AUTOGRAPHE, Bibliothèque de l'Institut.

*La 35<sup>e</sup> de la collection La Hire, et le n<sup>o</sup> (29) du classement de dom Poirier. Variantes du texte imprimé par Clerelier, d'après la minute, t. II, lettre 43, p. 248-255.*

Mon Reuerend Pere,

Le ne pensois pas encore vous escrire pour ce voyafge, mais ie me suis auisé d'une chose dont ie seray bien ayse d'auoir vostre auis & instruction. C'est que  
 5 ie m'estois cy deuant proposé de ne faire imprimer que 20 ou 30 exemplaires de mon petit traité de Metaphysique, pour les enuoyer a autant de Theologiens & leur en demander leur opinion, ainsy que ie vous auois mandé<sup>a</sup>. Mais pource que ie ne voy pas que ie  
 10 puisse faire cela, sans qu'il soit vû presque de tous ceux qui auront la curiosité de le voir, soit qu'ils l'ayent de quelque vn de ceux a qui ie l'auray enuoyé, soit du libraire qui ne manquera pas d'en imprimer plus d'exemplaires que ie ne voudray, il me semble que ie

2 pensois... pour] vous eusse point encore écrit à. — 3 mais] sinon que. — 6 : 20 ou 30] vingt ou trente. — 10 presque *omis*. —

11 auront la curiosité] seront curieux. — 12 quelques-vns. — 13 après d'en] faire *ajouté*.

a. Lettre CLXXVII, t. II, p. 622, l. 21.

feray peutestre mieux d'en faire faire vne impressiion  
 publique tout du 1<sup>er</sup> coup. Car ie ne crains pas qu'il y  
 ait rien qui puisse desagreer aux Theologiens; mais  
 i'eusse seulement desiré auoir l'approbation de plu-  
 sieurs, pour empescher les cauillations des ignorans 5  
 qui ont enuie de contredire, & qui pourront estre d'au-  
 tant plus eloquens en cete matiere qu'ils l'entendront  
 moins, & qu'ils croyront qu'elle peut estre moins en-  
 tenduë par le peuple, si ce n'est que l'authorité de plu-  
 sieurs gens doctes les retiene. Et pour cela i'ay pensé 10  
 que, si ie vous enuoyois mon traité en manuscrit, &  
 que vous le fissiez voir au R. Pere Gibieuf<sup>a</sup>, auquel ie  
 pourrois aussy en escrire pour le prier de l'examiner,  
 ie suis fort trompé s'il manque a me faire la faueur de  
 l'approuuer. Puis vous le pourrez aussy faire voir a 15  
 quelques autres, selon que iugerez. Et ayant ainsi l'ap-  
 probation de 3 ou 4 ou plusieurs, on le feroit impri-  
 mer, & ie le dedierois, si vous le trouuez bon, a M<sup>rs</sup> de  
 la Sorbone en general, affin de les prier d'estre mes  
 protecteurs en la cause de Dieu. Car ie vous diray que 20  
 les cauillations du Pere Bourdin m'ont fait resoudre a  
 me munir d'orenauant, le plus que ie pourray, de  
 l'authorité d'autruy, puisque la verité est si peu estimée  
 estant seule.

2 tout *omis*. — 1<sup>er</sup>] premier. —  
*après* Car] enfin *ajouté*. — 10 re-  
 tiene] retiennent. — 11 *après*  
 que] ie ne ferois peut estre pas  
 mal *ajouté*. — 12 Pere] P. —  
 13 en *omis*. — 14 *avant* ie] &  
*ajouté*. — 15 pourrez] pourriez.

— 16 vous le iugeriez à propos.  
 — ainsi ayant. — 17 : 3 ou 4]  
 trois ou quatre. — ou de plu-  
 sieurs. — 18-19 M<sup>rs</sup> de la] M<sup>rs</sup>  
 sieurs de. — 21 du Pere Bour-  
 din] de quelques-vns.

a. Voir la lettre CCXV ci-après, du 11 nov. 1640.

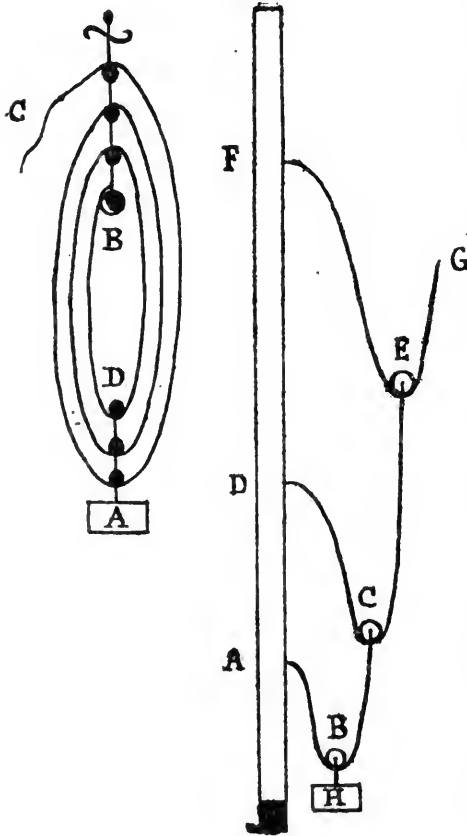
Le ne feray point encore mon voyage pour cet hy-  
 uer; car, puisque ie doy receuoir les obiections des  
 Iesuites dans 4 ou 5 mois, ie croy qu'il faut que ie me  
 tiene en posture pour les attendre. Et cependant i'ay  
 5 enuie de relire vn peu leur Philosophie, ce que ie n'ay  
 pas fait depuis 20 ans, affin de voir si elle me semblera  
 maintenant meilleure qu'elle ne faisoit autrefois. Et  
 pour cet effect, ie vous prie de me mander les noms  
 des auteurs qui ont escrit des cours de Philosophie  
 10 & qui sont le plus suiuis par eux, & s'ils en ont quel-  
 ques nouveaux depuis 20 ans; ie ne me souuiens plus  
 que des Conimbres, Toletus & Rubius\*. Ie voudrois  
 bien aussy sçauoir s'il y a quelqu'un qui ait fait vn  
 abregé de toute la Philosophie de l'Eschole, & qui soit  
 15 suiui; car cela m'espargneroit le tems de lire leurs  
 gros liures. Il y auoit, ce me semble, vn Chartreux ou  
 Feuillant qui l'auoit fait; mais ie ne me souuiens plus  
 de son nom\*. Au reste, si vous trouuez bon que ie  
 dedie mon traité de Metaphysique a la Sorbone, ie  
 20 vous prie aussy de me mander comment il faudroit  
 mettre au titre de la lettre que ie leur escrirois au  
 deuant du liure.

Le viens a vostre lettre du 15 de ce mois, ou la pre-  
 miere difficulté est touchant la force de la troisieme  
 25 poulie, a laquelle ie puis facilement respondre, a  
 cause que ie trouue que tous ont raison, aussy bien

3 Iesuites] PP. Iesuites. —  
 4 ou 5] quatre ou cinq. —  
 5-6 ce... ans *parenthèse*. — 6:  
 20] vingt. — 10 & qui] lesquels.  
 — le] les. — 11 depuis 20 ans  
*omis*. — 12 Toletus & Rubius

*omis*. — 13 bien *omis*. — sça-  
 uoir aussy. — s'il y en a. —  
 14 abregé] Compendium. — 16-  
 17 Fueillant ou Chartreux. —  
 21-22 que... liure.] dedicatoire.  
 — 23 : 15 quinziesme.

ceux qui disent qu'elle quadruple la force de la première, que ceux qui disent qu'elle ne fait que la tripler. Et la différence ne vient que de ce qu'ils la considèrent diuërsément ; car ceux qui disent que la troisième



5  
siesme poulie triple la  
force de la première, &  
que la quatriesme la qua-  
duple, la cinquiesme  
la quintuple, & ainfy a  
l'infini, entendent que  
10 ces poulies dependent  
l'une de l'autre, comme  
elles font d'ordinaire,  
en forte qu'il n'y a  
15 qu'une mesme corde  
qui passe par toutes. Et  
lors il est bien clair  
que, comme la première  
poulie double la force,  
20 ainfy la troiesme la  
sextuple, a cause que,  
pour hauffer, par exem-  
ple, d'un pied le poids  
A par le moyen de la

25  
corde C, qui est passée autour de 3 poulies en D &  
de 3 autres en B, il est euident qu'il faut tirer cete  
corde de la longueur de six pieds, vù qu'elle est pliee  
en six. Mais les autres entendent, ou doiuent enten-  
dre, qu'il y a vne corde particuliere pour chasque

4 car] à scauoir. — 25 autour] au trauers. — 25 et 26 : 3] trois. —  
25 D] B. — 26 de *omis.* — B] D.

poulie : comme, pour leuer le poids H, la chorde  
 passée dans la poulie B est attachée par vn bout a la  
 muraille en A & par l'autre a la poulie C, autour de  
 laquelle est passée vne autre corde attachée en D & a  
 5 la troisieme poulie E, autour de laquelle est passée vne  
 troisieme corde attachée en F, & il est euident que la  
 main en G doit tirer 8 pieds de cete corde FG pour  
 faire hauffer d'un seul pied le poids H, de façon qu'elle  
 quadruple la force de la premiere poulie.

10 Quand aux regles<sup>a</sup> pour tirer la racine cubique des  
 binomes, il est certain que la premiere est tres faulſe  
 & impertinente; mais pour la derniere, ie ne crains  
 pas de vous dire que c'est moy mesme qui l'ay faite &  
 que ie ne croy pas qu'il y manque aucune chose, &  
 15 mesme il est ayſé de l'appliquer aux racines ſurſolides,  
 B ſurſolides, & autres à l'infini; de quoy ie veux bien  
 icy mettre la regle en faueur de M<sup>r</sup> Dounot, que i'eſ-  
 time & que i'ay connu de reputation il y a 20 ans, ayant

1 après comme] par exemple  
 ajouté. — 3 en] au point. —  
 la] vne ſeconde. — 3 et 5 au-  
 tour de] dans. — 4 et 6 avant  
 attachée] qui est ajouté. — 4 en  
 D &] par vn bout a la muraille  
 au point D, & par l'autre. —  
 5 est passée] paſſe derechef.  
 — 6 en F, &] par vn bout a  
 la muraille F, & en tirant le  
 bout G. — 6-7 que... FG]  
 qu'il le faudra hauffer de huit

piez. — 8 hauffer... H] que le  
 poids H ſe hauffe d'un pié. —  
 8-9 qu'elle... force] que cette  
 troiſième Poulie octuple la force  
 ſimple ſans Poulie, & quadruple  
 celle. — 12 crains] craindray.  
 — 16 B ſurſolides *omis*. — 16-  
 17 de quoy... faueur] et pource  
 que ie voudrois bien meriter les  
 bonnes graces. — 17-18 que i'eſ-  
 time & *omis*. — 18 : 20] plus de  
 vingt.

a. Dans l'autographe, toute la 3<sup>e</sup> page : « Quand aux regles... penſer pour le retrouver. » (ci-après p. 190, l. 19) a été marquée (par Mersenne ?) d'une ligne tirée du haut en bas à la marge. Pour tout ce paſſage, cf. lettre du 1<sup>er</sup> fév. 1640, ci-avant p. 21-30, et les *éclairciſſements*, p. 30-32.

Iceu deslors qu'il estoit ami d'un de mes plus intimes, nommé M<sup>r</sup> le Vasseur, que j'honore extrêmement. Il n'est besoin icy de parler que des binomes | dont vne partie est nombre rationel, & l'autre la racine d'un nombre rationel; car il n'y a que ceux la, & ceux qui se peuvent rendre tels par le moyen de quelque multiplication, dont on puisse tirer la racine. Ayant donc un tel binome, il faut tirer la racine<sup>a</sup> de la différence qui est entre les quarrés de ses parties, si elle est rationelle; ou, si elle ne l'est pas, il faut multiplier

2 Vasseur] V. — 2-8 Il n'est... binome] ie tascheray icy de l'expliquer. Premièrement il n'y a point de Binomes | dont la Racine se puisse tirer telle que ce soit, sinon ceux qui, soit du premier coup, soit du moins après auoir esté multipliez ou diuisez par quelque nombre, ont l'un de leurs parties Rationnelle, & dont l'autre partie est la Racine quarrée d'un nombre Rationel; si bien qu'il est seulement besoin de parler de ceux-

cy. Et. — 8 après racine] *parenthèse ajoutée* : Notez... des autres, *c'est-à-dire tout ce qui se trouve en marge dans l'autographe. Quelques variantes pour cette parenthèse* : 12 i'entens] &c, il faut entendre. — 13 a] est de. — 14 la *omis* 2 fois. — 15 (que... cube) *sans signes de parenthèse*. — quelques vns] d'autres. — 16 pour... $\sqrt{7}$ ) *omis*. — 17 a l'infini *omis*. *Après la parenthèse* (l. 8) il faut, dis-je, tirer la racine *ajouté*. — 9 ses] leurs.

a. *En marge* : Notez que partout où ie mets la racine sans dire quarrée ou cubique, i'entens celle qui a mesme denomination que celle qu'on cherche. Et pour la racine cubique, i'escris  $\sqrt[3]{}$ ; pour la racine surfolide (que quelques vns nomment quarrédecube)<sup>b</sup>; i'escris  $\sqrt[5]{}$ ; pour la B surfolide  $\sqrt[7]{}$ , & ainfty des autres a l'infini.

b Descartes aurait dû dire *quarrécube* (quadratoctubus), suivant la terminologie de Diophante, et non pas *quarré de cube* (quadratus cubi), ce qui ne peut désigner que la racine sixième.



le binome donné par cete difference, si on cherche  
 la  $\sqrt{3}$ , ou par son quarré, si on cherche la  $\sqrt{5}$ , ou par  
 son cube, si on cherche la  $\sqrt{7}$ , & ainſy a l'inſini, & lors  
 on aura vn binome duquel la racine de la difference  
 5 qui eſt entre les quarrez de ſes parties ſera rationelle.  
 Apres cela, il faut diuiſer cete racine de la difference  
 par vn nombre rationel vn peu plus grand que la ra-  
 cine de tout le binome, mais qui ne l'excede pas d'un  
 demi, (& ce nombre rationel eſt touſiours ayſé a  
 10 trouuer par l'Arithmetique); au quotient il faut ad-  
 iouſter ce meſme nombre rationel, lorſque la partie  
 rationelle du binome donné eſt plus grande que l'ir-  
 rationelle, (ou l'en oſter, quand elle eſt moindre), &  
 le produit eſt vn nombre rompu, duquel il faut reietter  
 15 la fraction qui eſt moindre que l'vnité; & la moitié  
 du nombre entier qui reſte eſt l'une des parties de la  
 racine, du quarré de laquelle ayant ſouſtrait la racine  
 de la difference ſuſdite, lorſque la partie rationelle eſt  
 la plus grande, (ou luy ayant adiouſté, lors qu'elle eſt  
 20 moindre), le produit eſt le quarré de l'autre partie :  
 au moins ſi la racine du binome donné peut eſtre ex-  
 primée par nombres, de quoy on peut touſiours faire  
 la preuue par la multiplication; car ſi on manque a  
 produire ce binome, il eſt certain qu'il n'a point de  
 25 racine qu'on puiſſe exprimer. Mais i'ay vn peu deguiſé  
 cete preuue dans l'autre regle, pour y faire paroître

4 duquel] dans lequel. — 9 &  
 omis. — 13 et 19-20 (ou...  
 moindre) sans signes de paren-  
 thèse. — 16 l'une des parties] la  
 partie rationelle. — 17 du] Et

de ſon. — de laquelle omis. —  
 20 la moindre. — 23-25 car...  
 exprimer omis. — 25 i'ay... de-  
 guiſé] i'auois engagé. — 26 pour  
 y] afin d'y.

plus d'artifice. Et la démonstration de tout cecy est bien claire : | car la racine de la difference qui est entre les quarrez des parties du binome donné, est toujours la difference des quarrez des parties de sa racine; puis, d'un costé, on sçait que le double de la partie rationnelle de la racine cherchée doit estre vn nombre entier; & d'autre costé, que ce nombre entier ne peut estre moindre d'une vnté que le nombre rompu qu'on a trouué, d'ou il suit qu'en reiettant la fraction on doit auoir le double du nombre cherché. Or par cete regle on peut aussy tirer la racine de  $1C - 6N = 40$ ; car, par la regle de Cardan, on trouue que cete racine est composée de la  $\sqrt[3]{3}$ .  $20 + \sqrt[3]{392}$ , adioustee a la  $\sqrt[3]{3}$  de son residu  $20 - \sqrt[3]{392}$ , de façon qu'ayant tiré ces deux  $\sqrt[3]{3}$ , qui sont  $2 + \sqrt[3]{2}$  &  $2 - \sqrt[3]{2}$ , & les ayant adioustées l'une a l'autre, il vient 4. On le pourroit encore trouuer d'autre façon; mais pourceque ie ne me suis iamais aresté a ces choses la, & n'en ay rien gardé par escrit, il m'y faudroit penser pour le retrouver \*.

1. Il est certain que lorsqu'un tuyau est fort estroit, cela retarde la descente de l'eau, a cause que ses parties ne se deioignent pas volontiers les vnes des autres, comme on voit de ce qu'elles tombent alors par gouttes & non par filets, c'est a dire qu'elles s'affem-

1 plus] vn peu plus. — 4 sa] la. — 6 cherchée *omis.* — 7 d'autre costé] de l'autre. — 9 d'ou... qu'en] de façon qu'on le trouue necessairement en. — 9-10 on... cherché *omis.* — 13 :  $\sqrt[3]{3}$ ] Racine Cubique (*les deux fois*). — *avant* 20] de *ajouté.* — 15 :

$\sqrt[3]{3}$ ] Racines Cubiques. — 18-19 &... escrit *omis.* — 19 le retrouver] vous l'écrire. — 20 *Les numéros 1, et plus loin 2, 3, etc., manquent dans Clerks.* — 21 ses] les. — 24 à 1, p. 191, s'affemblent... tems] se rassemblent plusieurs ensemble.

blent & demeurent quelque tems contre le bas du tuyau, auant qu'aucunes d'elles puisse tomber.

2. Ce n'est pas merueille que la pesanteur relative d'un cors soit plus grande que l'absolue; car cete absolue demeure tousiours vne mesme, au lieu que la relative peut changer en vne infinité de façons & croistre ou diminuer a l'infini.

3. Ce qu'on vous a escrit de Blaye, que tout ce que nous conceuons distinctement possible est possible<sup>a</sup>, & que nous conceuons distinctement qu'il est possible que le monde ait esté produit, donc il a esté produit, c'est vne raison que j'approuue entièrement. Et il est certain qu'on ne sçauroit conceuoir distinctement que le soleil ny aucune autre chose finie soit independante; car l'independance, estant conceue distinctement, comprend en soy l'infinité. Et on se trompe bien fort de penser conceuoir distinctement qu'un atome ou mesme qu'une partie de matiere est indifferante a occuper un plus grand ou un moindre espace; car premiere-ment, pour un atome, il ne peut iamais estre conceu distinctement, a cause que la seule signification du mot implique contradiction, a sçauoir d'estre cors & d'estre indiuisible. Et pour vne vraye partie de ma-

2 aucunes. — 7 ou diminuer *omis*. — 9 après distinctement] comme *ajouté*. — 10 que *omis*. — 14 finie *omis*. — 15-16 car... l'infinité.] si ce n'est qu'on y conçoit vne Puissance infinie, laquelle n'est qu'en Dieu. — 16 Et] Mais. — 17 qu'un] que

chaque. — 18 qu'une] chaque. — de la matiere. — 19 à 3, p. 192, premierement... auoir.] en la pensée distincte d'une partie de la Matiere, la quantité déterminée de l'Espace qu'elle occupe doit necessairement estre comprise.

a. Voir ci-avant, p. 181, l. 7, et l'*éclaircissement*, p. 182.

tiere, la quantité déterminée de l'espace qu'elle occupe est nécessairement comprise en la pensée distincte qu'on en peut avoir. Le principal but de ma Metaphysique est de faire entendre quelles sont les choses qu'on peut concevoir distinctement. 5

4. Pour le flus & reflux, ie m'assure que, si vous auiez vû le peu que ie vous en ay escrit<sup>a</sup> avec le reste de la piece dont il est tiré, vous n'en chercheriez point d'autre cause; celle la est trop evidente & se rapporte exactement a toutes les experiences. Car le flux, qui se fait egaleme[n]t en tout le cors de la mer, doit paroître diu[er]s[em]ent aux diu[er]ses costes, selon qu'elles sont diu[er]s[em]ent disposées. Comme, en la mer qui est icy le long de la Hollande, l'eau est beaucoup moins a monter qu'a descendre, ce qui vient de ce qu'elle se decharge d'un costé dans le Zuyderzee, & de l'autre dans les eaux de la Zelande. Et le mascaret vient de ce que toute l'eau que le flux apporte entre les costes d'Espagne & de Bretagne, se va decharger ensemble vers la Dordogne, comme vous pouuez voir dans la carte. Et ain[sy], en connoissant bien particulieurement toutes les costes, la raison particuliere du flux qui s'y obserue se peut aysement deduire de la generale que i'ay donnée\*. 10 15 20

5. Pour les obiections de l'homme de Nismes\*, ie iuge du peu que vous m'en escriuez, qu'elles ne doi- 25

4 est... sont] n'est que d'expliquer. — 7 le peu] ce. — 12 doit paroître] paroît. — 13 après diu[er]s[em]ent] situées & ajouté.—

16 d'un costé] par le Texel. — 17 de l'autre... de] par. — après Zelande] dans le Rhin ajouté.— mascaret] marfcairet.

a. Plus haut, p. 144. La « piece » est le *Traité de la lumiere*.

uent gueres valoir. Car de dire qu'on ne doit pas sup-  
 poser que la bale n'ait ny pesanteur, ny figure &c.,  
 c'est monstrier qu'il ne sçait ce que c'est de science.  
 On ne doute point que la bale ne soit pesante, ny que  
 5 son mouuement ne diminue tousiours, d'ou il fuit que  
 iamais sa reflexion ne se fait a angles parfaitement  
 egaux. Mais c'est estre ridicule que de ne vouloir pas  
 qu'on examine ce qui arriueroit en cas qu'elle fust  
 telle. Et en la lumiere, ie ne considere pas le mouue-  
 10 ment, mais l'action ou inclination a se mouuoir, la-  
 quelle estant instantanee ne peut ainfty diminuer. Et  
 encore qu'elle diminueroit, il est certain que ce doit  
 estre de fort peu, vû qu'elle ne se pert pas toute en  
 venant du soleil iusques a nous, & ainfty que cela ne  
 15 doit point estre consideré. Je preuoy que i'auray assez  
 de cauillations du Pere Bourdin en cete matiere; c'est  
 pour quoy ie n'ay point enuie d'en voir d'autres.

Pour la grande quantité des odeurs qui s'exhalent  
 des fleurs, elle ne vient que de l'extreme petiteffe des  
 20 parties qui les composent. Je suis,

Mon Reuerend Pere,

Vostre tres humble & tres  
 affectionné seruiteur,

DES CARTES.

25 De Leyde, ce 30 sept. 1640.

3 de] que. — 4 ne... la]  
 sçait bien qu'vne. — ne soit pe-  
 fante] n'est pas sans pesanteur.  
 — après ny] parfaitement dure,  
 & ajouté. — 5 ne omis. —  
 9 après en] l'action de ajouté. —

10 ou... mouuoir omis. — 10-  
 11 laquelle] qui. — 11-15 Et...  
 consideré omis. — 16 Bourdin]  
 N. — 20 les] la. — 21 M. R. P.  
 — 23 affectionné] obeissant. —  
 25 De... 1640 omis.

Page 185, l. 12. — « Les Conimbres », à savoir COMMENTARII COLLEGII CONIMBRICENSIS, Cours de Philosophie péripatéticienne, dicté au Collège des Jésuites de Coimbre, en Portugal, publié à partir de 1592, et souvent réédité dans le premier tiers du xvii<sup>e</sup> siècle. Il comprenait :

1. *Commentarii in octo libros Physicorum Aristotelis*. Conimbricæ, 1592. Lugduni, 1594. Coloniae, 1599. Moguntiae, 1601. Lugduni, 1602. Coloniae, 1602. Lugduni, 1610, 1616. Coloniae, 1616.

2. *Id. in quatuor libros de Cælo*. Conimbricæ, 1592. Lugduni, 1594, 1598, 1616.

3. *Id. in libros Meteorum*. Conimbricæ, 1592. Lugduni, 1594, 1598, 1608. Coloniae, 1618, 1631.

4. *Id. in libros qui parva Naturalia appellantur*. Conimbricæ, 1592. Lugduni, 1593, 1594, 1598, 1608. Coloniae, 1618, 1631.

Les numéros 2, 3 et 4 ont été souvent réimprimés sous un titre commun : Ulyssipone, 1593. Coloniae, 1596. Venetiis, 1606. Coloniae, 1603, 1616, 1631.

5. *Id. in libros Ethicorum*. Conimbricæ, 1594. Lugduni, 1593, 1594, 1598, 1608. Coloniae, 1612. Lugduni, 1616. Coloniae, 1621. — Imprimé aussi, sous un titre général, avec les trois précédents : Lugduni, 1608, 1616.

6. *Id. in duos libros de Generatione et Corruptione*. Conimbricæ, 1597. Lugduni, 1600. Moguntiae, 1601, 1606. Lugduni, 1606, 1613. Moguntiae, 1615.

7. *Id. in tres libros de Anima*. Conimbricæ, 1598. Lugduni, 1600. Coloniae, 1600. Lugduni, 1604. Venetiis, 1606. Lugduni, 1612, 1616. Coloniae, 1617, 1619. Lugduni, 1627. Argentorati, 1627. Coloniae, 1629.

8. *Id. in universam Logicam Aristotelis*. Ex bibliopolo Frobeniano, 1604. Venetiis, 1604.

9. *Id. in universam Dialecticam Aristotelis*. Conimbricæ, 1606. Lugduni, 1607. Coloniae, 1607, 1611. Lugduni, 1610. Venetiis, 1616.

La liste de ces éditions ne remplit pas moins de cinq colonnes, 1273-1278, t. II de la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, nouv. édit. par Carlos Sommervogel, S. J., Strasbourgeois (Bruxelles et Paris, 1891).

TOLETUS, ou TOLEDO, François, né à Cordoue le 4 oct. 1532, cardinal le 17 sept. 1593, mourut le 14 sept. 1596.

La liste de ses ouvrages philosophiques, avec leurs nombreuses éditions, remplit cinq colonnes, 64-69, t. VIII de la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, nouv. édit. par Carlos Sommervogel, S. J., Strasbourgeois (Paris et Bruxelles, 1898). Ce sont :

1. *Introductio in Dialecticam Aristotelis*. Per Magistrum Franciscum Toletum, Sacerdotem Societatis Jesu, ac Philosophiæ in Romano ejusdem Societatis Collegio Professore. Romæ, 1561. Viennæ, 1562. Romæ, 1565, 1569. Venetiis, 1574, 1578. Mexici, 1578. Compluti, 1581. Venetiis, 1588. Romæ, 1601. Venetiis, 1602, 1607. Parisiis, 1620.

2. D. Francisci Toleti, Societatis Jesu, *Commentaria una cum quæstio-*

*ibus in universam Aristotelis Logicam.* Romæ, 1572. Colonia, 1575, 1577. Compluti, 1578. Colonia, 1579. Parisiis, 1581. Venetiis, 1582. Colonia, 1583. Compluti, 1583. Venetiis, 1584, 1587. Lugduni, 1588. Venetiis, 1589. Colonia, 1589. Venetiis, 1590. Colonia, 1595, 1596. Venetiis, 1596. Colonia, 1607. Lugduni, 1608. Colonia, 1615.

3. *Item in octo libros de Physica Auscultatione.* Venetiis, 1573. Colonia, 1574. Compluti, 1577. Venetiis, 1578. — *Item et in lib. Arist. de generatione et corruptione.* Colonia, 1579. Venetiis, 1580. Parisiis, 1581. Compluti, 1583. Colonia, 1585. Lugduni, 1587, 1588. Romæ, 1590. Colonia, 1593. Lugduni, 1598. Venetiis, 1606. Colonia, 1615.

4. *It. in tres libros Aristotelis de Anima.* Venetiis, 1574, 1575. Colonia, 1576. Compluti, 1577. Colonia, 1579. Lugduni, 1580. Venetiis, 1580. Compluti, 1582. Parisiis, 1582. Colonia, 1583. Venetiis, 1586. Lugduni, 1591. Colonia, 1594. Lugduni, 1600, 1602. Venetiis, 1605. Colonia, 1615, 1625.

5. *It. in duos libros Aristotelis de Generatione et Corruptione.* Venetiis, 1575, 1579. Compluti, 1580. Lugduni, 1587. Venetiis, 1590.

6. D. FRANCISCI TOLETI S. J. *omnia quæ hucusque extant opera. Quorum Catalogum versa pagina indicabit.* Lugduni, apud Alexandrum Marsilium Lucensem, 1586, in-8, p. 224. Mais ce n'est là qu'une première partie, et le catalogue ne donne que les titres suivants : *Introductio in Dialecticam.* — *In Aristotelis Physicam Commentaria.* — *In Aristotelis de generatione et corruptione.* — *In Aristotelis de Anima.* — Voici l'ouvrage complet : D. FRANCISCI TOLETI SOCIETATIS JESU *omnia quæ hucusque edita sunt opera philosophica.* Lugduni, in officina Hug. a Porta, apud Fratres de Gabiano, 1592, in-8, 4 vol. — Lugduni, 1608, in-8, 4 vol.

RUBIUS, RUBIO ou RUVIO, né à Rueda, près de Medina del Campo, en 1548, séjourna 25 ans au Mexique où il enseigna 11 ans la philosophie, revint en Espagne et mourut à Alcalá le 8 mars 1615. Voici ses ouvrages philosophiques, dont la liste tient quatre colonnes, 280-284, t. VII de la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, nouv. édit. de C. Sommervogel (Paris et Bruxelles, 1896).

1. *Logica Mexicana siue Commentarii in universam Aristotelis Logicam.* Autore Antonio Rubio Rodensi, Societatis Jesu Theologo, et Professore in Regia Mexicanorum Academia. — Colonia, 1605, 4°. Parisiis, 1615, 4°.

2. *Commentarii in universam Aristotelis Dialecticam, vna cum dubiis et quæstionibus hac tempestate agitari solitis.* — Compluti, 1603. Cracoviæ, 1608. Colonia, 1609. Compluti, 1610 et 1613. Colonia, 1615, 1621 et 1634. Londini, 1641.

3. *Logica Mexicana* R. P. Antonii Ruvio Rodensis, etc.; *hoc est : Commentarii breviores et maxime perspicui in universam Aristotelis Dialecticam...* — Lugduni, 1611 et 1620. Brixia, 1626.

4. *Commentarii in octo libros Aristotelis de Physico Auditu.* — Matriti,

16c5. Valentiaë, 1606. Coloniaë, 1610. Lugduni, 1611. Compluti, 1613. Coloniaë, 1616. Lugduni, 1618, 1620. Brixiaë, 1626. Coloniaë, 1629.

5. *Commentarii in libros Aristotelis Stagyrîtæ de ortu et interitu rerum naturalium, seu de generatione et corruptione earum.* — Lugduni, 1614. Matriti, 1615. Coloniaë, 1619. Lugduni, 1620. Brixiaë, 1626.

6. *Commentarii in libros Aristotelis Stagyrîtæ, philosophorum Principis, de Anima.* — Compluti, 1611. Lugduni, 1613. Coloniaë, 1613. Lugduni, 1620. Coloniaë, 1621. Brixiaë, 1626.

7. *Commentarii in libros Aristotelis Stagyrîtæ de Cælo, et Mundo, etc.* — Matriti, 1615. Lugduni, 1616. Coloniaë, 1617. Lugduni, 1620. Coloniaë, 1626. Brixiaë, 1626.

8. *In libros Physicorum Aristotelis Commentarii et quæstiones.* Compluti, 1620.

Page 185, l. 18. — Frère Eustache de Saint-Paul, dit le Feuillant (de son vrai nom Asseline). La première édition de son ouvrage est de 1609 (Parisiis, Carolus Chastellain, 2 vol. in-8; privilège du roi, 2 juin 1609), les deux premières parties formant un volume, et les deux autres un second, de la façon suivante :

1<sup>o</sup> *Summa philosophica quadripartita, de rebus Dialecticis, Moralibus, Physicis et Metaphysicis. Authore Fr. EUSTACHIO A SANCTO PAULO a Congregatione Fuliensi. Tomus prior duas priores partes hujus Summæ continens.* — *Secunda pars Summæ philosophicæ, quæ est Ethica de rebus Moralibus, in tres partes divisa cum duplici indice locupletissimo.*

2<sup>o</sup> *Tertia pars Summæ philosophicæ, quæ est Physica de rebus Naturalibus, in tres partes divisa...* *Tomus posterior duas posteriores partes hujus operis continens.* — *Quarta pars Summæ philosophicæ, quæ est Metaphysica, in quatuor partes seu tractatus divisa...*

La 2<sup>o</sup> édition est de 1611 (Parisiis, C. Chastellain, in-8), la 3<sup>o</sup> est de 1614 (*ib.*), etc. Il en parut une 7<sup>o</sup> en 1623 (Parisiis, apud Viduam C. Chastellain, deux tomes en un volume in-8), et finalement deux en 1626 (Parisiis, A. Bacot, et Lugduni, Rigaud).

Page 190, l. 19. — Dans le passage mathématique qui précède, on a fidèlement reproduit les notations de l'autographe. Elles appellent quelques observations.

Tout d'abord, nous voyons Descartes (p. 190, l. 11), au lieu d'écrire à la façon l'équation du troisième degré qu'il propose :

$$x^3 - 6x \approx 40,$$

adopter (comme plus familières à Dounot?) les notations de Xylander, le premier traducteur de Diophante, notations d'ailleurs employées par Viete et Bachet. Mais il se sert également ici de notre signe d'égalité actuel, quoiqu'il ne fût guère alors usité en France, mais plutôt propre aux algébristes anglais. Car Viete l'avait appliqué à la désignation d'une diffé-



rence en valeur absolue, et Descartes l'emploie d'ordinaire pour signifier *plus ou moins*.

Quant aux radicaux, on a pu voir (p. 188, note a) que Descartes, au lieu de placer l'indice entre les branches du signe  $\sqrt{\quad}$ , ainsi que nous le faisons actuellement, le met après le signe, en le séparant par une demi-circonférence de la quantité dont la racine est à extraire. Cette notation était nouvelle et de son invention; dans la *Géométrie*, en dehors de la racine carrée, il n'emploie (p. 398) de symbole que pour la racine cubique, et il met, à cet effet, *vc*. Mais, dans le même ouvrage, apparaissent les barres horizontales au-dessus des quantités dont la racine est à extraire, barres que nous ne retrouvons pas dans cette lettre. Descartes s'y tient plutôt à son habitude antérieure de désigner seulement par un point d'abord le commencement, puis la fin de la quantité à laquelle s'applique le radical. C'est ainsi qu'il aurait pu, pour l'équation ci-dessus, représenter en entier la formule de Cardan comme suit :

$$x = \sqrt[3]{3}. 20 + \sqrt[3]{3} 2. + \sqrt[3]{3}. 20 - \sqrt[3]{3} 2.$$

Page 192, l. 24. — Première réponse (voir la seconde, lettre du 28 oct. 1640, *Clers.*, II, 259) à trois passages de deux lettres, qu'un Minime de Blaye, le P. Lacombe, adressait à Mersenne, la première le 30 juin, la seconde le 18 août 1640. Le premier de ces passages, que vise l'article précédent de la lettre de Descartes, a été donné, plus haut, dans les *éclaircissements* de la lettre CCVI, p. 182 (sur p. 181, l. 7) et sera complété dans ceux de la lettre CCX. Voici les deux autres :

1<sup>re</sup> lettre « ... Le ne treuve point que le flux de la mer se puisse expliquer par le soleil et la lune, bien que ie croie que ces astres contribuent à faire les plus grandes marees. La cause la plus probable de ce flux se doit prendre, selon mon iugement, des esprits igneés et autres semblables à ceux qui forment les vents, lesquels s'esleuent de certaines contrees et se meslent parmy les eaux, et leur imprimēt ce mouuement. Ce qui semble estre sensible en ceste mer Oceane, ou la maree est tousiours accompagnee d'un petit vent qui sort de l'eau, et ou, dans douze heures, qui est la duree du flux et reflux ordinaire, on a veu quelquefois trois flux et trois reflux, quelquefois sept, les vents estant pour lors fort grands et extraordinaires. » (*Bibl. Nat.*, fr. n. a. 6204, f. 190, p. 394.)

2<sup>me</sup> lettre « Ceux qui expliquent le flux et reflux de la mer par ce double mouuement de la terre, outre qu'ils expliquent une chose certaine par des choses incertaines, se trouuent courts a expliquer les experiences tres certaines, desquelles ie vous ay escrit, de trois et de sept reflux dans douze heures. Auxquelles i'en adioustē une autre que i'ay veu souuent de mes yeux. C'est qu'aux moys de iuillet et d'aoust, irregulierement et sans ordre certain de temps, la maree entrant dans la Dordogne, il s'esleue quelquefois tantost vers un riuage, tantost vers l'autre, une grande montagne d'eau, qui tient un cinquiesme ou un sixiesme

» de la largeur de la riuere, et se meut beaucoup plus viste que la maree.  
 » On appelle cela *le mascaret*. Comment expliqueront-ils encor diuerses  
 » autres sortes de flux et de reflux qui se trouuent en des puits et en des  
 » fontaines? Aux Pyrenees, il y a une fontaine, appellée en langage du  
 » pays *la fon estorbe*, c'est a dire la fontaine du destourbier, qui a  
 » chasque deux heures a son flux et reflux : le flux durant une heure et le  
 » reflux durant une autre. Et cela seulement durant le printemps et l'esté,  
 » et quelquefois durant l'automne, mais iamais durant l'hyuer. En ces  
 » mesmes Pyrenees, il y a une autre fontaine qui a son flux et reflux  
 » dans cinq heures. » (*Ib.*, f. 110, p. 214.)

Page 192, l. 25. — Sans doute Claude (ou David?) Guiraud. Sorbière en parle ainsi, p. 77 des *Sorberiana* (Tolosæ, 1691) : « *Les nouvelles pensées de Mr. de la Chambre sur les causes de la lumiere*. Je lûs ce livre fort attentivement, à cause que nôtre ami Mr. Guiraud m'avoit depuis peu enuoyé une belle lettre, où il me découuroit son sentiment de la lumiere. » Sorbière en parle encore, p. 53 (*ib.*), à propos du livre de Sébastien Basson, *Philosophia naturalis aduersus Aristotelem*. Enfin, le même Sorbière écrit de La Haye à Gassend, le 1<sup>er</sup> sept. 1646 : « Scire velim an ad Guiraudum nostrum rescripseris. Vir est non spernendî acuminis, quem si responso digneris vel breuissimo, ad maiora, quibus impar non est, stimularis. R. P. Mersennus nouit hominem et apud Rozellum vidit Nemausi. » (*Gass. Op.*, VI, 500.) Voir aussi p. 289-290 de la *Vie de Gassendi*, par le P. Bougerel (Paris, 1737).

## CCVIII.

## DESCARTES A WILHELM.

Leyde, 5 octobre 1640.

AUTOGRAPHE, Leyde, Bibl. de l'Univ., Collection Huygens.

*Une demi-feuille, très grand format, pliée en deux : la lettre occupe tout le premier feuillet, recto (24 lignes) et verso (20 lignes, plus l'en-tête, la signature, etc., et un post-scriptum de 9 lignes); au verso du second feuillet, l'adresse. — Publiée par Foucher de Careil, Œuvres inédites de Descartes, t. II, 1860, p. 19-22. Pour les noms propres, Descartes s'est contenté presque partout d'écrire les initiales.*

Monſieur,

Il y a quelques iours que i'ay eu deſſein d'aller a la Haye, pour auoir l'honneur de vous voir; mais en ayant touſiours eſté diuertit par quelque occupation,  
 5 ie ne puis differer a vous eſcrire celle cy, pour vous ſupplier de me commander ce qu'il vous plaira que ie conſeille a Waeffenaer touchant M<sup>r</sup> Dedel<sup>a</sup>. Car on imprime maintenant l'hiſtoire de la gageure, a la fin de laquelle il eſt obligé de rendre conte de l'argent;  
 10 car c'eſt le principal point & la concluſion de l'hiſtoire. Et il y en a qui diſent que celui de St(ampion) luy a eſté rendu; et meſme St(ampion) fait courre le bruit que Waeffenaer a perdu le ſien. Que s'il plaift a M<sup>r</sup> Dedel de donner celui que St(ampion) a perdu a  
 15 M<sup>rs</sup> du *Kercken-raed*<sup>b</sup>, auxquels Waeffe(naer) a enuoyé ſon aſſignation, ce conte fera facile a rendre; car on fera ſeulement imprimer leur quittance, ainſy que St(ampion) a fait imprimer 2 ou 3 fois l'obligation de M<sup>r</sup> Dedel. Mais, au défaut de cela, on fera contraint de  
 20 faire vn narré de tout le fait, et comment St(ampion), au lieu de mettre ſon argent entre les mains d'vn Profeſſeur en Mathematique, ainſy que Waeffenaer auoit deſiré, il l'auoit donné a M<sup>r</sup> Dedel, auquel W(aeffenaer) n'auoit pû refuſer de donner le ſien, a cauſe  
 25 de la qualité de Recteur qu'il auoit pour lors<sup>c</sup>, quoy

a. Voir la lettre CCII, p. 155 ci-avant, note c.

b. Conseil des Eglises.

c. Les Recteurs de l'Université de Leyde entraient en charge dans les premiers jours de février et en sortaient un an après. Le 6 février 1639, Antonius Walæus avait été nommé Recteur, mais il n'acheva pas son année; le 14 août, il fut remplacé par Dedel, professeur de Droit (*subrogatur Dedel Rect. Acad.*, dit l'*Album academicum* de Leyde), et dès le

que d'ailleurs il n'eust point l'honneur de le connoître, & qu'il a montré depuis qu'il ne l'auoit pas receu en qualité de Recteur, pource que, estant hors de charge, il ne l'a pas donné à son successeur; & enfin que, soit qu'il ait esté ami de St(ampion), soit qu'il ait esté ami de l'argent, on n'a sceu iuques a present faire en sorte qu'il l'ait mis entre les mains de M<sup>rs</sup> du *Kercken-raed*, quoy qu'ils se soient offerts de l'indemniser, en cas que St(ampion) fist quelque poursuite pour le r'auoir, & que cet argent n'ait esté mis entre ses mains qu'affin qu'il pust estre deliuré sans delay aux pauvres, incontinent apres la sentence des premiers Mathematiciens a ce requis par les parties, & nonobstant toute sorte d'appel ou de chiquanerie que celui qui auroit perdu pourroit faire. Le ne parle point de son excuse, qui est qu'il l'a donné a ceux du *Pestehuys*<sup>a</sup>; car ils ne sont point reputez pauvres, & il ne leur peut auoir donné que du sien, sans le consentement des parties; & enfin, par mesme droit qu'il peut l'auoir mis entre leurs mains, il leur peut aussy redemander, quand il luy plaira: en sorte qu'on ne sçait point qu'il y ait autre que luy qui en iouisse. Le croy que la derniere feuille de l'escrit de W(aessenaer) s'imprimera dans 5 ou 6 iours<sup>b</sup>; c'est pourquoy ie vous supplie tres humblement de me vouloir auertir au plu-

7 février 1640, ce dernier eut pour successeur Joannes Polyander, professeur de Théologie.

a. Voir p. 156, l. 3. — *Pestehuys* signifie *Lazaret*.

b. L'affaire fut réglée douze jours après: les Régents du *Pesthuys* de la ville de Leyde donnèrent une quittance des 600 gulden, datée du 17 octobre 1640, et on l'imprima à la dernière page (p. 88) du livre *Den On-Wissen*, etc., de Waessenaer (et de Descartes), qui put enfin paraître. Voir plus haut, p. 156, note a.

toft de ce qu'il vous plaift que ie face, & vous me trou-  
uerez toufiours,

Monfieur,

Voftre tres humble &  
obeiffant feruiteur,

5

DES CARTES.

De Leyde, ce 5 Oct. 1640.

10 Le vous remercie du beau liure que M<sup>r</sup> Hefdin m'ap-  
porta dernièrement de voftre part. l'y ay trouué tant  
de belles chofes que, fi St(ampion) eftoit auffy fçauant  
en latin, en Hebreu, en Philofophie, en Chymie & en  
Medecine, qu'il eft en Mathematique, ie ne douterois  
point qu'il n'en fust l'autheur ; mais ie n'en connois  
15 point d'autre que luy qui ait l'efprit affez releué pour  
cela<sup>a</sup>.

*Adresse :*

A Monfieur  
Monfieur de Wilhelm  
Confeiller de fon Alteffe &  
des Eftats de Brabant  
20 A la Haye.

a. Serait-ce le *Pentalogos*, dont Descartes parle plus loin, lettre CCXX  
(*Clers.*, III, 98) ?

## CCIX.

## REGIUS A DESCARTES.

Utrecht, 7 octobre 1640.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 62 (A)  
et 63-64 (B).

Baillet donne la date du *vii octobre* pour la *lettre 13* de Regius, sans qu'on puisse dire s'il a corrigé cette date, suivant le nouveau style, ce qui nous reporterait au 27 septembre (dix jours avant), ou si nous devons la corriger nous-mêmes, ce qui donnerait le 17 octobre (dix jours après). Dans le premier des deux passages ci-après, Baillet mentionne déjà aussi la *lettre 14*.

« Pour revenir aux *Théses de M. Regius*, nous ne sçavons ni en quel jour du mois de Juin précisément elles furent soutenues, ni même si *M. Descartes y assista*<sup>a</sup>. Mais nous savons que leur grand succès deplut beaucoup à *Voetius*, et que les Médecins de la vieille doctrine en murmurèrent un peu. *Primerose* l'un d'entre eux... entreprit de réfuter ces *Théses de M. Regius* [en marge : *Narrat. hist. Acad. Ultraj. Item. lettr. XIV de Reg.*]; et l'on vid paroître, peu de tems après, son écrit imprimé à *Leyde*, où il attaquoit principalement le dogme de la *Circulation du Sang*<sup>b</sup>. *M. Regius* en eût avis dès la fin du mois d'*Août*, et il prépara aussi-tôt une *Réponse* à ce nouvel adversaire<sup>c</sup>, qui, non content de l'avoir voulu réfuter, avoit jugé à propos de le charger encore d'injures. Une conduite si mal-honnête luy avoit échauffé la bile, et sans songer qu'un homme sage ne doit point pécher

a. Cf. ci-avant p. 65, l. 25.

b. IACOBI PRIMIROSI *Animadversiones adversus Theses, quas pro circulatione sanguinis in Academia Ultrajectina Regius disputandas proposuerat* (Lugd. Bat., 1640). Cf. un ouvrage semblable de l'année précédente, sept. 1639 (t. II, p. 616, note).

c. HENRICI REGII, *Medicinæ Professoris et Doctoris, Spongia, qua eluuntur sordes Animadversionum, quas IACOBUS PRIMIROSIUS, Doctor medicus, adversus Theses pro Circulatione Sanguinis in Academia Ultrajectina disputatas, nuper edidit* (Lugd. Bat., ex officina Wilhelmi Christiani, sumptibus Ioannis Maire, 1640).

par exemple, il avoit employé dans sa Réponse tantôt l'aigreur, tantôt la plaisanterie, lorsqu'il n'étoit question que d'une réfutation sérieuse et modérée. »

« Il envoya cette Réponse à M. Descartes le VII d'Octobre suivant [en marge : Lettr. XIII de Regius] pour la luy faire corriger; et il tâcha de s'excuser auprès de luy sur la dureté des expressions, sous prétexte que le stile mordant de Primerose luy avoit donné trop d'indignation; et de luy faire agréer qu'il eût pris le parti de la raillerie en divers endroits, pour répondre à quelques impertinences de cét auteur. M. Descartes usa de son droit d'autant plus volontiers que M. Regius l'avertissoit qu'il y alloit de son intérêt<sup>a</sup>. » (Vie de Mons. Des-Cartes, t. II, p. 62.)

B « Les Curateurs de l'Université d'Utrecht, sollicitéz par Voetius, Dematius, & quelques autres Professeurs, de remédier aux troubles qu'ils feignoient que les Théses & les opinions singulières de M. Regius commençoient à exciter parmi eux, avoient publié une Ordonnance pour empêcher d'introduire des nouveautez ou des maximes contraires aux statuts de l'Université. La chose étoit assez equivoque [en marge : Lettr. 13 de Regius]. C'est ce qui porta M. Descartes à la démêler, & à faire une explication de l'Ordonnance des Curateurs en forme de Réponse. Monsieur Vander-Hoolck, l'un des Magistrats de la ville, qui fut même Consul l'année suivante, trouva cette réponse fort belle & fort judicieuse; et il goûta merveilleusement le dessein qu'avoit M. Descartes de laisser continuer M. Regius d'enseigner la Philosophie nouvelle, en se contentant de modérer son zèle, et de réformer ce qu'il y auroit de trop hardi dans ses opinions. M. Regius lui avoit envoyé divers petits Écrits sur différens sujets de Physique, auxquels il avoit satisfait très-ponctuellement, quoiqu'il fût alors occupé de beaucoup d'autres affaires [en marge : Lettr. 13 de Reg. MSS.]. » (Vie de Mons. Des-Cartes, t. II, p. 63-64.)

Voici la version officielle de cet incident, telle qu'on la trouve dans un opuscule imprimé à Utrecht en 1643, par les soins du Conseil de l'Université de cette ville, Baillet désigne cet opuscule par l'abréviation *Narrat. hist. Acad. Ultraj.* :

« Imprimis autem novæ Philosophiæ ac Medicinæ opinionones publicè in » hâc Academiâ spargi cœptæ, institutâ à D. Regio disputatione *de san-* » *guinis circulatione* 10 Junii 1640. Ad quam impediendam, primò D.

a. Baillet renvoie par erreur, pour la réponse de Descartes, à Clers., I, 389, c'est-à-dire à la lettre CCLVII ci-après.

» Bernhardus Schotanus, Academiæ Rector, animadvertens novitates has  
 » non placere Professoribus, præsertim Medicinæ et Philosophiæ, D.  
 » Regium, cui aliàs favebat, privatim accessit, conatus quibuscunque  
 » poterat rationibus, ei persuadere, ut ab incepto desisteret, nec Disputa-  
 » tiones Medicas à contentiosâ hâc materiâ inchoaret. Sed cum nec ami-  
 » citiæ, nec sanctis promissis et stipulationibus, quas supra retulimus,  
 » quasque in memoriam illi revocabat, quidquam tribui videret, indixit  
 » conventum Professorum, ibique difficultatem hanc proposuit. Auditis  
 » ultro citroque rationibus tum Medici, tum alterius Medicinæ Professo-  
 » ris, de novâ hâc Philosophiâ et Medicinâ tradendâ aut non tradendâ,  
 » secessit Medicus, et cum eo alter Medicinæ et Philosophiæ Professor  
 » ordinarius, quod Medicus causaretur eos adversam sententiæ suæ Philo-  
 » sophiam sectari, atque adeo partibus studere. Sic itum in suffragia, ac  
 » decretum ab omnibus et singulis, nemine dissentiente, ut D. Regius,  
 » quandoquidem theses jam conceptæ ad typographum nondum delatæ  
 » erant, alias conscriberet de materiâ aliquâ, quæ à communis et receptæ  
 » Medicinæ fundamentis tam procul non recederet; et siquidem omnino  
 » sententiâ staret, nuperam illam Harvei speculationem de circulatione  
 » sanguinis defendendi, id faceret per modum Corollarii, aut mantissæ  
 » thesibus subjectæ, additâ hac formulâ : *Exercitii causâ defendemus.*  
 » Consilio et decreto Professorum D. Regius quidem visus est acquies-  
 » cere, et mutaturum se Theses suas promisit. Quod tamen cum minimè  
 » ab illo præstitum comperisset D. Schotanus, Academiæ Rector, qui  
 » Theses ad Typographum delatas legerat (erant enim eâdem cum prio-  
 » ribus, tantum mutatâ primâ Thesi, quæ quasi vicem proëmioli faciebat),  
 » indicto conventu Professorum, rem omnem exposuit. Interim dum deli-  
 » berant et hæc agunt D. Rector et Senatus Academicus, strenuè conatus  
 » suos ursit D. Regius, et non exspectato Academiæ consensu, partem  
 » Thesium jam excudi curaverat. Delegati ergo sunt D. Schotanus Rec-  
 » tor, D. Voetius, et D. Æmilii, qui Nobiliss. et Ampliss. D. D. Consules  
 » ac Senatores ad Academica negotia Deputatos, nomine Professorum,  
 » seriò n. onerent, ne semina hæc dissidiorum in Academiâ germinare  
 » paterentur. Responsum est, quandoquidem jam Theses excusæ essent,  
 » in præsens se passuros, ut quod inceptum erat, fieret : in posterum  
 » tamen de justo remedio cogitatuos. Non longè pòst, Disputatio hæc *de*  
 » *circulatione sanguinis* oppugnata fuit libello Jacobi Primorosii (*sic*)  
 » Medici, Lugd. Batavorum edito. Cui, cum responsionem illico pararet  
 » D. Regius, bonam ejus partem de scripto sponte et familiariter com-  
 » municavit ac prælegit D. Lyræo, nec non D. Voetio, et D. Carolo de  
 » Maets, qui, nullo interposito judicio, tantùm monuerunt, ut rem ipsam  
 » tractaret, à diceriis abstineret. » (P. 14-15, *Testimonium Academiæ*  
*Ultrajectinæ, et Narratio historica, etc...*, Rheno-Trajecti, ex typogra-  
 phiâ Wilhelmi Strickii, 1643:.)



## CCX.

## DESCARTES A MERSENNE.

Leyde, 28 octobre 1640.

Texte de l'exemplaire de l'Institut, tome II, lettre 44, p. 255-262.

*La 37<sup>e</sup> des MSS. de La Hire, et le n<sup>o</sup> (31) du classement de dom Poirier. Variantes du texte imprimé par Clerselier d'après la minute.*

Mon Reuerend Pere,

Le ne sçauerois affez vous exprimer combien vous  
 m'avez obligé, lors que vous demandastes publique-  
 ment au Pere Bourdin, dans sa classe, que s'il auoit  
 5 quelque chose de bon à m'objecter, il me le deuoit  
 enuoyer; ç'a esté le plus insigne trait d'amy que vous  
 pouuiez iamais faire, & ie m'affure qu'il se fust bien  
 gardé de m'enuoyer sa Velitation sans cela; mais  
 c'est vne piece que ie garderay, pour m'en seruir à  
 10 bonne bouche<sup>a</sup>. Car, enfin, s'ils s'abstiennent dorefna-  
 uant, luy & les siens, de médire de moy, ie seray fort  
 aise d'oublier le passé, & de ne point publier son in-  
 famie. Mais si i'apprens qu'il y en ait aucun qui blasme  
 mes opinions, sans m'enuoyer auparauant les raisons

3 demandastes] dites.—4 Bour-  
 din] B., et ainsi dans toute la  
 lettre. — 7 & omis. — 11 mé-  
 dire] parler. — fort] bien. —

12-13 son infamie] les fautes  
 qu'il a faites en me reprenant.  
 — 14 auparauant omis.

a. Lettre CXCVIII, p. 106, l. 10 ci-avant.

pour lesquelles il les blasme, ie croiray auoir droit de  
publier ce qui s'est passé entr'eux & moy. Et afin d'a-  
uoir toutes les pieces en bonne forme, ie vous écris  
encore icy vne lettre latine<sup>a</sup>, pour seruir de réponse  
à celles que vous m'auuez enuoyées de leur part; vous 5  
leur ferez voir, s'il vous plaist, & mesme, s'ils en de-  
sirent copie, ie feray bien aise qu'ils l'ayent, aussi bien  
que des precedentes, afin qu'ils ayent plus de temps à  
les voir, & qu'ils prennent mieux mon intention; car  
ie n'ay point enuie de les surprendre. Et s'ils n'y font 10  
réponse que de bouche, ie ferois bien aise, si cela ne  
vous importune, que vous voulussiez prendre la peine  
de mettre en latin, en cinq ou six lignes, ce que vous  
aurez à m'écrire sur ce sujet; & mesme vous leur pour-  
riez faire voir, auant que de me l'enuoyer, & y faire 15  
mention, en passant, que vous leur auiez fait voir, ou  
donné copie de ce que ie vous ay enuoyé pour eux. Ie  
vous prie aussi, en cas que le Pere Bourdin voulust en  
son particulier vous enuoyer quelques objections pour  
moy, de ne me les enuoyer qu'apres en auoir auerty 20  
ses Superieurs, ce que vous aurez raison de faire pour  
l'amour d'eux-mesmes, à cause que ie vous ay cy-de-  
uant mandé<sup>b</sup> que ie prendray dorefnauant tout ce qui  
viendra de quelques-vns des leurs, comme s'il venoit  
de tout leur Cors. Ce qui me fait pouruoir à cecy, est 25  
qu'il pourroit arriuer que le Pere Bourdin, pour n'a-  
uoir pas la honte de se dédire, & de souffrir que le

19 enuoyer] donner. — 20 moy] m'enuoyer. — 21 aurez] auez. —  
25 pouruoir] preuoir.

a. Lettre CCXI ci-après.

b. Voir lettre CCV, p. 172 ci-avant, l. 25.

démenty luy demeure, feroit bien aise de m'enuoyer quelques objections, tant mauuaises qu'elles puissent estre, pour gagner cependant le temps, & m'en faire perdre. Mais quand ils verront qu'il y va de l'honneur  
 5 de toute la Societé, ie croy qu'ils aimeront mieux le faire taire; car ie sçay bien qu'il n'a rien de bon à dire.

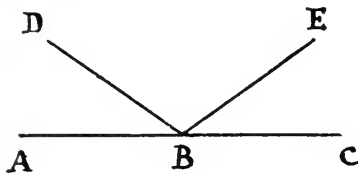
Monfieur de Zuylichem m'a enuoyé quatre Traittez\*, que vous luy auez fait copier. L'vn, des Cercles qui  
 10 se font dans l'eau, où ie voy que l'Autheur a fort bon ftyle, & qu'il tafche de philofopher à la bonne mode; mais les fondemens luy manquent, & il employe beaucoup de paroles, pour vne chose dont la verité se pourroit expliquer en peu de mots. Le fecond est la Lettre  
 15 du Geoftaticien contre M. des-Argues, auquel ie ne voy pas qu'il faffe grand mal. Le 3 est de M. Fermat pour les Tangentes, où le premier point n'a rien de nouveau, & le fuiuant, qu'il dit que i'ay iugé difficile, n'est aucunement refolu. Et bien qu'en l'exemple qu'il  
 20 donne de la Roulette, le *facit* vienne bien, ce n'est pas toutesfois par la force de fa regle; mais pluftoft il paroift qu'il a accom|modé fa regle à cét exemple. Le 4 est pour le mouuement iournalier de la Terre, où ie ne voy gueres rien qui ne foit ailleurs. Pour les Car  
 25 racteres des Passions<sup>a</sup>, il ne me les a point encore enuoyez, non plus que l'Inftitution du Dauphin<sup>b</sup>.

3 le] du. — 16 Fermat] F. — ajouté. — 20 *facit*] fait. —  
 17 a] est. — 18 le fuiuant] pour 25 encore omis.  
 le fecond. — 19 *avant* n'est] il

a. Voir p. 87, l. 12, et p. 176, l. 7 ci-avant.

b. *De l'instruction de Monseigneur le Dauphin*. A Monseigneur l'émi-

Vous demandez d'où ie sçay que la bale venant de D vers B retourne vers E, plustost que de s'opiniastrer



à demeurer vers B; ce que i'apprens par la connoissance des loix de la Nature, dont l'une est que *quicquid est, manet in eodem statu in quo est,*

*nisi à causâ aliquâ externâ mutetur.* Ainsi, *quod est quadratum manet quadratum &c.*; et *quod est semel in motu semper mouetur, donec aliquid impediat.* Et la seconde

est qu'*vnum corpus non potest alterius motum tollere, nisi illum in se sumat.* D'où vient que, si la superficie ABC

est fort dure & immobile, elle ne peut empescher que la bale qui vient vers B ne continuë de là vers E, à cause

qu'elle ne peut receuoir son mouuement; mais si cette superficie est molle, elle l'arreste & le reçoit; & c'est

pour cela que i'ay supposé, en ma Dioptrique<sup>a</sup>, que la superficie & la bale sont parfaitement dures, & que la

bale n'a ny pesanteur ny grosseur &c., pour rendre ma demonstration Mathematique. Car ie sçay bien que la

reflexion d'une bale commune ne se fait iamais exactement à angles égaux, ny peut-estre celle d'aucun rayon

de lumiere; mais toutesfois, pour les rayons, d'autant qu'ils peuvent venir du soleil à nous sans perdre

leur force, tout ce qu'ils en peuvent perdre, en don-

8 *aliquâ omis.* — 14 vient] va de D. — de là *omis.* — 14-15 à cause... mouuement *omis.* —

16 l'arreste] ne peut l'arrester. — & le reçoit *omis.* — 24 soleil] Ciel iusques. — 25 tout *omis.*

nettissime cardinal duc de Richelieu (Paris, Sébastien Cramoisy, 1640, in-4). Privilège du 4 avril 1640. Le nom de l'auteur se trouve dans l'approbation : *le sieur DE LA MOTTE LE VAYER.*

a. *Dioptrique*, p. 13.

nant contre vn cors poly, n'est aucunement considerable.

Les experiences de frapper des boules également fort, avec vn grand & vn petit mail, ou tirer des fleches avec vn grand ou vn petit arc, sont presque impossibles; mais la raison est tres-euidente & tres-certaine. Car, soit que l'arc ou le mail soient grands ou petits, s'ils touchent de mesme force & vitesse, ils auront le mesme effet; mais ce qui trompe est qu'il faut sans comparaison moins de force à la main pour frapper avec vn grand mail aussi fort qu'avec vn plus court, ou pour bander vn grand arc en sorte qu'il ait autant de force qu'un moindre. Et pour les longues arquebuses, elles ne portent plus loin que les courtes, qu'en tant que, la bale demeurant plus long-temps dans le canon, elle est plus long-temps poussée par la poudre, & par consequent aussi plus viste. De dire qu'un boulet, tiré d'un canon ait plus de force, après ses derniers bons, que s'il estoit poussé de la main, en sorte qu'il se must de mesme vitesse, ie croy que ce n'est qu'une imagination, & i'en ay veu l'experience en vne cuirace faussée par le bond d'un boulet, sans que celui qui la portoit fust tué; car sans doute que, si ce boulet eust esté poussé par vne moindre force, mais qui eust esté capable de luy faire faire vn bond de quatre ou cinq pieds de haut, comme il auoit fait en venant contre cette cuirace, il n'auoit pas moins fait

4 avant petit] vn *omis.* —  
6 après impossibles] à faire *ajouté.*  
— 11-12 plus court] petit. —  
13 moindre] petit. — 16 elle

*omis.* — 22 et 25 bond] bon. —  
23 la] le. — ce] le. — 24 poussé]  
iété. — 27 cette] la. — n'auoit]  
n'auoit.

que la fauffer. Il est vray que la bleffure d'un boulet tiré d'un canon est plus dangereuse que s'il n'estoit que poussé de la main; mais c'est pour d'autres raisons, à sçauoir qu'il est plus échauffé, & fouuent tournoye  
 autour de son centre, & qu'il retient encore autour de  
 foy le vent de la poudre, qui peut aisément causer vne  
 gangrene. 5

La difficulté que les parties des metaux flottent dans l'eau forte, se peut resoudre par ce que j'ay dit, en mes Meteores; de celles du sel<sup>a</sup> qui flottent dans  
 l'eau : à sçauoir que leurs parties se meslent & s'en-  
 gagent en telle façon dans celles de l'eau forte, que  
 celles cy en sont aidées en leur mouuement, & non  
 empeschées, & la poussiere qui ne flote pas ainfty en  
 l'eau ne fait pas le mesme. Et il n'y a point de doute  
 que la Matiere subtile ne soit dans l'eau & dans tous  
 les corps terrestres en grande abondance. 10 15

Quand j'ay dit<sup>b</sup> qu'une boule, qui en rencontre vne autre double en grosseur, luy doit donner les deux  
 tiers de son mouuement, j'ay entendu que cette boule,  
 se ioignant à l'autre, l'a poussée deuant foy en forte  
 qu'elles se mouuoient ensemble apres cela, & qu'elles  
 estoient parfaitement dures & rondes, & sur vn plan 20

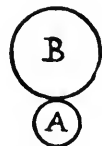
3 d'autres raisons] vne autre  
 raison. — 8 que les] des. —  
 avant flottent] qui *ajouté*. —  
 14-15 &... mesme] mais ce n'est  
 pas le mesme de la poussiere.  
 — 19 *après* autre] qui luy est

*ajouté*. — 20-21 j'ay... forte]  
 cela s'entend afin qu'elle se  
 ioigne à elle, &. — 22 mou-  
 uoient] meuent. — 23 estoient]  
 soient. — & rondes *omis*.

a. *Discours Troisième*, p. 181.

b. Voir t. II, p. 627, l. 17.

parfaitement poli, en fuite de quoy le calcul est aisé à faire, par la loy de la Nature que i'ay tantost touchée<sup>a</sup>, à sçauoir que, si vn cors en meut | vn autre, il doit perdre autant de son mouuement qu'il luy en  
 5 donne : car si A & B se meuuent ensemble, chaque moitié de B a autant de mouuement qu'A, & ainsi B a deux tiers, & A vn tiers de tout le mouuement qui estoit auparauant dans le feul A.



Pour le flux & reflux, il n'y a aucune apparence que  
 10 les estangs ou lacs en puissent auoir, par la raison que i'en donne, si ce n'est qu'ils communiquent avec l'Ocean par plusieurs conduits sou'terrains, ainsi que font aussi quelques puits, qui ont flux & reflux. Car il n'y a que cette grande masse d'eau qui enuironne la  
 15 terre, qui puisse estre pressée en mesme temps en toutes ses parties, de deux costez opposez, & auoir des deux autres plus de liberté que deuant pour se hauffer<sup>b</sup>.

Le passe à la lettre du Medecin de Sens, où ie trouue  
 20 qu'en tout le raisonnement qu'il fait du Sel, il prouue seulement que les cors terrestres se font les vns des autres, mais non point que l'Air ou la Terre se fassent du Sel, plustost que le Sel de l'Air ou de la Terre; & ainsi, il deuoit seulement conclure que tant le Sel, que  
 25 tous les autres cors, ne font que d'vne mesme Ma-

1-2 en fuite... par] etc. D'où il est facile à calculer, suiuant. — 8 dans... A.] en A seul. — 13 après font] quelques-vns, & mesme ajouté. — 15 estre pressée]

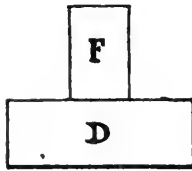
fentir. — 16-17 opposez... de] plus grande. — 18 après hauffer], & de deux autres vn peu de contrainte pour se baiffer. — 25 après font] faits ajouté. —

a. Page 208 ci-avant, l. 11.

b. Voir ci-avant, p. 192, art. 4, et p. 197-198, éclaircissement.

tiere ; ce qui s'accorde avec la Philosophie de l'Ecole, & avec la mienne, finon qu'en l'Ecole on n'explique pas bien cette Matiere, en ce qu'on la fait *puram potentiam*, & qu'on luy adjouste *des formes substantielles*, & *des qualitez réelles*, qui ne sont que des chimeres\*.

Pour la force de la percussion<sup>a</sup>, il est certain qu'elle peut estre égalée par la pesanteur ; & ce qu'il dit que



*le poids F, dessus D, est en son repos, &c.*, n'est nullement receuable ; car il est certain qu'un cors, ainsi appuyé sur un autre, ne pese pas moins, pour estre appuyé sur luy. Et l'exemple que vous

donnez, de la presse dont on marque les pistoles, est fort à propos : car on peut aisement calculer par son moyen, de combien de liures pesant deuroit estre le poids qui, estant appuyé sur vne pistole sans percussion, seroit suffisant pour la marquer, & ainsi égaler la force du coup de marteau qui là peut aussi marquer\*.

Je viens à l'autre lettre d'un de vos Religieux de Blaye. Et pour ce que je ne sçay point quels sont les deux points dont vous vouliez avoir mon sentiment, je m'en vay les parcourir tous.

1. Je croy bien qu'on peut expliquer un mesme effet particulier en diverses façons qui soient possibles ; mais je croy qu'on ne peut expliquer la possibilité des choses en general, que d'une seule façon, qui est la vraie\*.

1 après qui] est tres-vray, & ajoutée. — avec] tant à. — 2 & avec] qu'avec. — 22 m'en...

tous] diray icy un mot de chacun de ceux qu'il traite. — 23 croy] voy.

a. Cf. page 81 ci-avant, art. 3.



2. Il a raison de dire qu'on a eu grand tort d'admettre pour principe, que nul cors ne se meut de soy-mesme. Car il est certain que, de cela seul qu'un cors a commencé à se mouvoir, il a en soy la force de continuer à se mouvoir; ainsi que, de cela seul qu'il est arrêté en quelque lieu, il a la force de continuer à y demeurer. Mais pour le principe de mouvement, qu'il imagine différent en chaque cors, il est du tout imaginaire \*.

3. Je n'approuve point non plus les indivisibles, ny les naturelles inclinations qu'il leur donne. Car ie ne puis concevoir de telles inclinations que dans vne chose qui ait de l'entendement, & ie n'en attribue pas mesme aux animaux sans raison; mais i'explique tout ce que nous appellons en eux appetits naturels ou inclinations, par les seules regles des Mechaniques. Je n'approuve point non plus tous ces Elemens, qui sont des choses moins ou aussi peu intelligibles que celles qu'il veut faire entendre par leur moyen.

4. Deux indivisibles ne pourroient faire, à tout rompre, qu'une chose divisible en deux parties; mais avant de dire qu'ils puissent faire un cors, il faut sçavoir ce qu'on entend par le nom de cors, à sçavoir vne chose longue, large & estendue; ce qui ne peut estre composé d'indivisibles, à cause qu'un indivisible ne peut avoir aucune longueur, largeur, ny profon-

4 à] de. — 6 quelque] son. —  
10 les] ces. — 12-13 que... de  
l'] fans. — 15 naturels *omis.* —  
17 après sont] autant *ajouté.* —  
18 des] de. — moins... peu] non.

— que celles *omis.* — 19 après  
qu'il] en *ajouté.* — après enten-  
dre] d'autres *ajouté.* — leur] son.  
— 21 parties *omis.* — 22 avant  
*omis.* — 26 ny] &.

deur ; ou bien, s'il en auoit, nous le pourrions diuifer du moins par nostre imagination, ce qui suffiroit pour affurer qu'il n'est pas indiuifible ; car si nous le pouuions ainsi diuifer, vn Ange le pourroit diuifer réellement. Pour ce qu'il croit que ce n'est pas assez | d'admettre le mouuement & la figure pour principes, à cause qu'il craint qu'on ne puisse expliquer par leur moyen toutes les diuerses qualitez qui sont dans le vin, par exemple, vous pourrez luy offer cette difficulté, en l'assurant qu'on les a desia toutes expliquées, & avec cela toutes les autres qui se peuuent presenter à nos sens. Mais pour les miracles, on n'y touche point.

5. Le n'entens pas le sujet de cét article, faute d'auoir vû la lettre à laquelle il répond ; mais il est certain que la plus grande vitesse de la corde n'est pas, ny au commencement, ny à la fin, mais enuiron le milieu de chacun de ses tours ou retours.

6. Le ne dis rien de tout cét article qui regarde la Lumiere, à cause qu'il n'y a rien que vous ne puissiez foudre sans doute fort aisément, & ce n'est pas merueille, que ceux qui n'ont ouÿ que quelques mots de

1 le *omis*. — après pourrions] derechef le *ajouté*. — 2 du moins *omis*. — suffiroit] suffit. — 3 affurer] montrer. — le] la. — 3-4 pouuons. — 4 le pourroit] ou Dieu mesme, le peut. — 5-6 croit... principes] ne veut pas | qu'on n'admette point d'autres principes que la figure & le mouuement. — 9 par exemple *omis*. — 9-

10 difficulté] crainte. — 12-13 Mais... point.] Pour le miracle qu'il raporte icy, il auroit besoin d'estre vû pour estre crû. — 15 la] vostre. — 18 chacun... retours.] chaque tour & retour. — 19 de] à. — 20 après que] ie ne croye que *ajouté*. — ne *omis*. — 21 foudre... fort *omis*. — après aisément] foudre *ajouté*.

mes pensées touchant cela, les interpretent mal, & y trouvent plusieurs choses incomprehensibles \*

7. Puis qu'il dit icy que ce qui luy fait admettre tous ses Elemens, est qu'il ne voit pas qu'on puisse  
 5 expliquer les Phainomenes de la Nature avec moins de suppositions, ie m'assure que, si on les luy explique tous par les seules figures & mouuemens, on pourra aisément le conuertir. Car aussi bien ne peut-il pas  
 entendre tous ses Elemens qu'il suppose, & ainsi il ne  
 10 fait que tascher d'expliquer *obscurum per obscurius aut saltem æque obscurum* \*.

8. Je ne voy pas pourquoy il confond la doctrine des Athées avec ceux qui expliquent la Nature par les figures & les mouuemens, comme s'il y auoit quel-  
 15 que affinité entre l'un & l'autre. En ce qu'il dit que *l'Idée d'un Estre simple, que nous conceuons contenir tout Estre, ne pourroit estre conceuë, si elle n'auoit un Exemple veritable, & que nous ne pouuons conceuoir* (supple  
*distinctement*) *que les choses possibles & veritables*, il  
 20 semble auoir lû mes écrits, car ils contiennent cela mesme; mais il met en suite beaucoup de choses que ie ne puis approuuer, comme que cét Estre ait des dimensions, & qu'on puisse conceuoir des dimensions  
 sans composition de parties, c'est à dire sans que ce  
 25 qui a des dimensions soit diuisible, &c. \*. | Il a raison aussi de dire que tout ce que nous ne conceuons pas distinctement n'est pas faux pour cela, & il l'applique

3 Puis] Pour ce. — 4 et 9 [es] ces. — 8 le] les. — 10-11 *aut...* *obscurum* omis. — 13 après avec] celle de *ajouté*. — 14 & par.

— 15 En ce qu'il] Mais quand il. — 19 *veritables*] vraies. — 24 c'est à dire] ou au moins. — 26 de dire *omis*.

bien au Myſtere de la Trinité, qui eſt de la Foy, & ne peut eſtre connu par la ſeule raiſon naturelle. Je ne trouue rien aux autres articles à remarquer, & mon papier manque.

J'eſpere vous enuoyer ma Metaphyſique dans huit ou quinze iours pour le plus tard, puisqu'il vous plaift de la prendre en voſtre protection. Je l'enuerrois dès à preſent, ſinon que j'en veux faire faire auparauant vne copie. Je l'enuerrai peut eſtre par M<sup>r</sup> de Zuylichem<sup>a</sup>. Je ſuis,

M. R. P.,

Votre tres-humble & tres-obeiſſant  
ſeruiteur, DESCARTES.

Page 207, l. 8. — Dans une lettre de Pujos à Mersenne, datée de Lyon, le 9 mai 1641, et transcrite dans la *Copie Boncompagni*, on lit au début (f<sup>o</sup> 29 v<sup>o</sup>) :

« Monsieur, il y a plus de six ſepmaines que ie vous ai enuoyé sous  
» l'adresse de M. Vaquieux les Traités de M<sup>r</sup> de Fermat, excepté celuy  
» *des cercles qui se descriuent dans l'eau*. Je croy qu'à present vous les  
» aures receus, au moins sy le dit Sieur Vaquieux a pris la peyne de les  
» retenir. »

Et à la fin (f<sup>o</sup> 30 r<sup>o</sup>) :

« Je vous ſuplie de pardonner ma negligence touchant les papiers de  
» M<sup>r</sup> Fermat. Je vous renuoieray au 1<sup>or</sup> iour le Traité qui me reste *des*  
» *cercles qui se descriuent dans l'eau*. Je ſuis cependant, Monsieur, Vostre  
» tres humble et obligé et obeysant ſeruiteur, Pujos. »

Il ne faut nullement conclure de là que ce traité soit une œuvre de Fermat (Descartes l'aurait su et dit), mais peut-être qu'il avait été communiqué à Mersenne par l'intermédiaire de Fermat ; peut-être aussi est-il arrivé que, Mersenne ayant fait copier pour Pujos les mêmes opuscules que pour Constantin Huygens, Pujos ait pris Fermat pour l'auteur des quatre, alors qu'il n'a écrit que le troisième.

Sur ce traité *des cercles qui se décrivent dans l'eau*, nous n'avons qu'une

1 & qui. — 3-10 & mon... Zuylichem omis.

a. Voir ci-après lettres CCXIV et CCXVIII.

autre indication, le passage de la lettre CXCIX (ci-avant p. 124, l. 27), où Descartes donne son opinion sur ce sujet qui lui a, semble-t-il, été indiqué par Mersenne comme traité par Villiers. Mais le médecin de Sens était-il, pour cela, l'auteur de l'opuscule envoyé à Constantin Huygens?

Il n'est pas plus aisé de former une conjecture plausible sur la quatrième pièce, *pour le mouvement journalier de la Terre*, alors que l'on ne possède aucune autre indication. Quant aux deux autres Traités, ils ont été imprimés.

La lettre de Beaugrand (*le Géostaticien*) contre Desargues le fut dès 1640. Elle est datée du 20 juillet et se trouve reproduite dans les *Œuvres de Desargues* (t. II, p. 354-360). Nous avons eu l'occasion d'en donner plus haut un extrait (p. 55).

Nous avons également parlé (p. 88-89, *éclaircissement* sur p. 86, l. 2) de l'Écrit de Fermat : *Doctrinam tangentium*. Ajoutons seulement ici que Descartes y a, en réalité, attaché plus d'importance qu'on pourrait le croire d'après ce qu'il dit ici à Mersenne. Dans les fragments mathématiques tirés de ses manuscrits et connus par l'édition des *Opuscula posthuma* d'Amsterdam, 1701, on trouve, en effet, de l'Écrit en question un extrait littéral, comprenant les points les plus importants. Descartes avait donc fait cet extrait, et l'avait consigné dans son registre coté B à l'*Inventaire* du 14 février 1650, registre d'où ont été tirés les fragments précités.

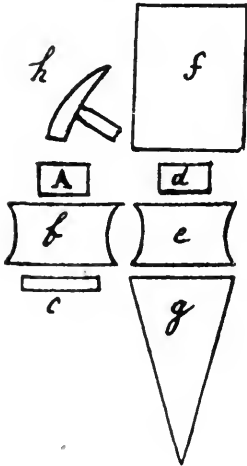
Page 212, l. 5. — Voir une longue lettre que Villiers a écrite, le 4 octobre 1640, à Mersenne, et qui ne remplit pas moins de quatre grandes pages, d'une écriture fine et serrée, où le médecin de Sens expose tout un système à lui, de philosophie chimique avec le *sel universel* pour base (*Bibl. Nat., fr. n. a. 6205, f. 410 et 411, p. 748-752*). Descartes juge en ces quelques lignes toute la première partie de la lettre.

Page 212, l. 18. — Cet alinéa vise la seconde partie de la même lettre de Villiers, communiquée par Mersenne à Descartes; elle fait suite au deuxième passage donné plus haut, p. 181-182 (*éclaircissement* sur p. 180, l. 7) :

« Outre que j'ay a vous repartir quelques lignes sur la force de la percussion, matiere des plus difficiles. Vous demandez un poids qui suplee la force de la percussion du marteau. Mais ie ne pense pas qu'il s'en puisse donner au monde comme vous desirez; car si vous considerez vostre question, vous y trouuerez, ce me semble, une grande disparité, pour laquelle mieux entendre, ie me seruiray de vostre figure, comme s'en suit. Soit le cylindre A, aplati comme c par la percussion du marteau h dessus l'enclume b. Je dis que le cylindre d, de mesme matiere de fer et egal en dimensions, posé sur l'enclume e, ne pourra estre aplaty par aucun poids, representé par f, sans percussion ou cheute de son poids.

» La raison est que le poids f, dessus d, est en son repos et ne peut descendre plus bas, d'autant que l'enclume e, apuyee immediatement sur la terre, les porte tous deux, comme la terre supporte tous les troys, et l'enclume e, et le cylindre d, et le poids f, quel qu'il soit, de façon que

» *f* sur *d* est autant en repos, comme s'il estoit immediatement sur la terre  
 » bien solide et dure, ou est son lieu de repos, ces troys corps-cy *f*, *d*, *e*,  
 » par leur contiguité, ne faisant que comme un seul corps, apuyé sur la  
 » terre et comme en son centre, contre laquelle pourtant agissant, (*en*  
 » *marge ici, de la main de Mersenne, qui s'adresse à Descartes, une petite*  
 » *note que nous donnons plus bas*) la foule et presse iusques a ce qu'il se



» trouue resistance qui l'arreste; ainsy le pieu *g*  
 » contigu a l'enclume, sur laquelle sont *d* et *f*,  
 » s'enfoncera en terre, receuant seul l'effort de  
 » toute la pesanteur de *e*, *d* et *f*, qui ne font que  
 » comme un corps. Et quant bien ils en feroient  
 » troys, *f* poussera *d* par son poids, lequel pressé  
 » agira contre *e* qui enfoncera le pieu, iusq'a ce  
 » qu'il trouue resistance, laquelle trouuee, la terre  
 » portera tout l'effort du poids par consecution  
 » ou suite de ces 3 corps contigus, le poids du  
 » superieur se transmettant es autres, ce qui se  
 » doit entendre de corps de fer et egallement  
 » durs et compacts. »

« Mais en la percussion du marteau *h* sur le  
 » cylindre *A* posé sur l'enclume *b* attachée a la  
 » terre, lequel l'aplatist comme *c*, il n'en est pas  
 » de mesme; parce que, outre l'oppression que

» le poids du marteau ou du belier que vous supposez sur le cylindre *A*,  
 » il y a cette force percussive imprimee au marteau, qui est precipitee  
 » ou au belier par sa descente en raison doublee, comme vous disiez.  
 » autrefois. Or. cette force, multipliee et augmentee ainsy par ce mou-  
 » uement, venant a atteindre le cylindre *A*, luy imprime son coup et  
 » l'aplatist, ce que ne peut faire le poids *f* mis sur *d*, ce poids estant  
 » toujours au commencement de son mouvement ou descente, auquel  
 » temps de commencement tous les poids tombans ne font tant d'effect,  
 » fussent ils de millions de fois plus pesants que le marteau poussé ou le  
 » belier tombant, estant vray ce que vous dites que, tant plus grande est  
 » la vitesse de la main qui frappe, et plus grand en est l'effect, estant aussy  
 » tres vray que le poids qui tombe a moins d'effect incomparablement au  
 » commencement que sur la fin de sa cheute, et, consequemment, aux 1<sup>ers</sup>  
 » instants en aura encor moins. »

« Cela se voit es beliers, lesquels tombans de moins hault, et moindre  
 » est l'effect de leur percussion; qui sera donc a dire qu'auparavant le  
 » 1<sup>er</sup> instant de cette cheute, estant comme apuyé, n'aura point aucun  
 » effect de percussion, la terre estant son appuy, *mediate vel immediate*,  
 » comme i'ay dit. »

« A quoy on pourroit ajouter que ce pendant que le marteau ou belier  
 » fait son effort sur le cylindre *A* mis sur l'enclume *b*, il se fait une resis-  
 » tence subite et une repercussion momentanee par l'enclume qui fait

» que l'efort du marteau imprime plus violemment son coup; car, en-  
 » cor que cela ne paroisse pas, ce neantmoins il me semble qu'il ne  
 » laisse pas de s'y faire un contre coup, moins sensible pourtant qu'en  
 » la question et matiere que nous auons traitee autrefois. Ce qui n'ar-  
 » riue pas au poids *f*, quelqu'il soit, apliqué sur *d* et *e*, ne leur faisant de  
 » violence si subite, ains seulement une oppression qui respond a la  
 » terre qui soustient tous ces poids *f*, *d*, *e*. Et c'est ce que ie puis vous en  
 » dire, estant au reste,

» Monsieur,

» Vostre tres humble seruiteur, VILLIERS.

» Ce 4 octobre 1640. »

Voici la note en marge, signalée plus haut, de la main de Mersenne :

« Puisque la presse et la vis se peuuent analiser et reduire a la percus-  
 » sion, ie croy que ce medecin se trompe icy; vous m'en pourrez dire un  
 » mot d'aus. »

« Et l'ay vu la presse dont on marque icy mouler les escus et les  
 » quadruples qu'on appelle Iustes ou Louis, aussi fort et aussi bien  
 » qu'avecqu'un marteau; et mesme il faut 3 ou 4 coups de marteau, pour  
 » marquer aussi bien qu'avec ladite presse, qui est quasi semblable a celle  
 » des imprimeurs. » (*Bibl. Nat., fr. n. a. 6205, f. 411, p. 750 et 751.*)

Mersenne avait envoyé la même question en Angleterre à l'un de ses correspondants, Haak, et voici la réponse d'un mathématicien anglais, John Pell, que nous avons déjà rencontré (voir plus haut, p. 45 et p. 51), réponse datée de Londres, 29 mars 1640 (*Bibl. Nat., fr. n. a. 6206, f. 160 verso, p. 311*):

« Vim percussionis, qui hinc apud nos expenderit, novi neminem; video  
 » vestrum De Roberval, jam tuo beneficio meum, pag. 13, lin. 2, scriben-  
 » tem : ..... *la puissance du marteau, laquelle est presque incomprehen-*  
 » *sible, et telle que toutes les autres puissances ne sont quasi rien à com-*  
 » *paraison d'elle.* Quæ faciunt ut de nemine plura hoc in genere quàm de  
 » ipso, expectanda putem. »

Page 212, l. 20. — Le P. Lacombe (dont il a déjà été question, p. 182 et 197) avait, comme nous l'avons dit, écrit de Blaye, le 30 juin et le 18 août 1640, deux lettres à Mersenne. Descartes, à ce qu'il semble, répond ici point par point à une troisième lettre, que nous n'avons pas, mais qui touchait les mêmes questions que les deux précédentes, et surtout que la seconde, dont plusieurs passages sont cités ci-après. L'existence de cette troisième lettre résulte de ce que l'on ne trouve rien dans les deux autres qui corresponde en réalité, ni aux citations textuelles que Descartes semble faire d'une pièce qui lui a été communiquée, ni aux articles 1 et 8. Le premier peut avoir été amené parce que, sur une question de Mersenne, le P. Lacombe avait donné deux solutions comme possibles. Quant à l'article 8, c'est une suite de la discussion commencée entre

Mersenne et Lacombe sur la réfutation des athées, discussion à un point de laquelle se rapportait déjà un passage de la lettre de Descartes du 30 septembre 1640 (plus haut, p. 191, art. 3).

Page 212, l. 27. — Comparer cet alinéa du P. Lacombe :

« Je ne trouue point estrange que votre esprit ne soit pas satisfait de  
 » mes solutions, puisque le mien mesme ne l'est pas. Nous viuons icy  
 » dans les tenebres, et, a mon aduis, nos plus grandes demonstrations  
 » physiques ne vont pour l'ordinaire qu'a monstrier que les choses peuuent  
 » estre selon les idees que nous en conceuons, et non qu'elles soient ainsy  
 » en effect. Et de la sorte crois-ie que mes sentiments expliquent la possi-  
 » bilité des choses en la façon que ie les conçoys, et non la verité de leur  
 » estre, qui nous est cachee. » (*Bibl. Nat., fr. n. a. 6204, f. 109, p. 212.*)

Page 213, l. 9. — Comparer le passage suivant du P. Lacombe :

« Chaque corps demande une certaine disposition en ses matieres, c'est  
 » a dire, d'estre plus ou moins rares, d'auoir plus ou moins de pores, etc.  
 » Et lorsqu'il vient a perdre cet estat, il souffre violence, de sorte que,  
 » l'empechement estant osté, il reuiet a son premier estat, chasque chose  
 » ayant la puissance naturelle de se maintenir et pouruoir a son bien, si  
 » elle n'est pas empeschee par une autre plus puissante. Et cette mesme  
 » solution sert a ce que vous demandés apres : par quelle force l'arc bandé  
 » se desbande, la corde estant ostee? Car c'est par la force que ce corps  
 » a de conseruer sa naturelle figure et disposition, tandis qu'il n'est pas  
 » empesché. » (*Ib.*)

Le P. Lacombe parle ensuite, à propos de la *raréfaction* et de la *condensation*, d'*indivisibles matériels*, qui sont pour lui les principes des corps, et que Descartes vise dans les numéros 3 et 4. Ces *indivisibles*, d'ailleurs de diverses natures, sont conçus comme indifférents à occuper un plus grand ou un plus petit espace. Le Minime de Blaye nie donc à la fois le vide et l'impénétrabilité de la matière :

Page 214, l. 18. — Alinéa du P. Lacombe, correspondant à ce n° 5 :

« Vous me demandés de plus si une corde d'arc, en se desbandant, va  
 » plus viste au commencement de son mouuement, ou plus lentement, et  
 » avec quelle proportion? Je croy qu'elle se meut plus viste au commen-  
 » cement. Ce qui semble estre sensible, en ce que la flesche va plus viste,  
 » a mesure que la corde qui luy donne l'impression estoit plus bandee. Il  
 » semble encor que cette vistesse ne se relasche pas esgallément, mais  
 » moins au commencement qu'a la fin. » (*Ib., f. 109 verso, p. 213.*)

Page 215, l. 2. — Alinéa du P. Lacombe, correspondant à ce n° 6 :

« Pour ce qui regarde la lumière, ie croy auoir expliqué en ma 1<sup>re</sup> lettre  
 » comme en un instant tout l'espace qui est entre le ciel et la terre, pou-  
 » uoit estre illuminé par les lumieres secondes, quoy que non pas par les  
 » premières, dont le mouuement est successif, quoy que imperceptible. Ce  
 » que l'expérience nous semble faire voir, en ce que la dernière lumière



» est foible au commencement; et lorsque la lumiere passe plus auant, elle  
 » reçoit les mouuemens successifs, ce qui se fait parce que, a la lumiere  
 » seconde, qui arriue la 1<sup>re</sup>, succede la primitiue qui arriue après. »

« Ce que vous adioustés, que vous soupçonnés quelque mystere en la  
 » lumiere, sçauoir qu'elle est comme un milieu entre les corps et les  
 » esprits, aussy bien que les corps glorifiés, et qu'elle tient en partie de la  
 » nature des corps, et en partie de celle des esprits, me semble fort gentil,  
 » mais ie ne croy pas qu'il soit necessaire de l'admettre, sinon de la  
 » lumiere seconde : ainsy qu'il semble euident que les especes intention-  
 » nelles se penetrent dans un mesme espace. Et si vous l'admettiés de la  
 » lumiere premiere, que vous croyés avec moy n'estre pas distincte de la  
 » substance du feu, comment pourroit subsister votre doctrine, que l'im-  
 » penetration vient des dimensions, puisque le feu est un corps? » (*Ib.*,  
 p. 213.) D'après la première lettre du P. Lacombe, la lumière primitive  
 ou substantielle « est ou la mesme substance du feu, ou bien certes une  
 » autre substance plus subtile qui accompagne d'ordinaire le feu ». La  
 seconde ou accidentelle, « est l'image de la première et telle est celle que  
 » nous voyons dans l'air ».

Page 215, l. 11. — Alinéa du P. Lacombe, correspondant à ce n<sup>o</sup> 7 :

« ... Ces elements primitifs ne sont point ceux des chimistes, mais bien  
 » les principes de toutes les qualites premieres; et sont pour le moins  
 » quinze en nombre. Ils sont premiers principes materiels, sans recourir  
 » a cette 1<sup>re</sup> matiere vulgaire, laquelle ne pouuant estre nettement conceüe,  
 » ie la range avec vous entre les choses imaginaires. Or, et bien que ie  
 » croye que ces elemens primitifs sont les vrais elemens, et tiennent lieu  
 » de matiere premiere, ie ne pense pas neantmoins qu'ils soient tous com-  
 » muns a tous les corps; de mesme qu'en la philosophie d'Aristote, on  
 » admet des mixtes imparfaits, bien que on croye que les quatre ele-  
 » mens vulgaires soient les principes materiels des mixtes. » (*Ib.*)

## CCXI.

## DESCARTES A MERSENNE.

Leyde, 28 octobre 1640.

AUTOGRAPHE, Bibliothèque V. Cousin, n<sup>o</sup> 17.

*Variantes du texte imprimé par Clerselier d'après la minute, t. III, lettre 12, p. 88-92. Clerselier fait suivre le texte latin de Descartes d'une version française, lettre 13, p. 92-97. La*

lettre originale était la 36<sup>e</sup> des MSS. de La Hire (primitivement 48 C) et le n<sup>o</sup> (30) du classement de dom Poirier. — Cette lettre, destinée à être montrée, a été envoyée en même temps que la précédente.

Reuerendissime Pater,

Vidi responsionem a R<sup>is</sup>. P<sup>bus</sup>. Societatis per R. P. Bourdin ad me scriptam<sup>a</sup>, talisque apparet vt maximas illorum virtuti & humanitati gratias me debere existimem : quod litteris ad ipsos datis significarem, nisi vererem ne forte, si rursus illos, vbi nihil neceffe est, interpellem, iudicent me scripturire nimis libenter. Et quia maior mihi familiaritas cum V<sup>a</sup>. R<sup>a</sup>. quam cum illis intercedit, puto hic opportunius ea scribi posse, quæ illos a me scire velim. Nempe in primis & gaudere me & gratias agere, quod tam humaniter & beneuole responderint. Quod autem addant, *nullum a se suscipi, sed nec iri susceptum peculiare prælium aduersus meas opiniones*, nescire an mihi gaudendum sit vel dolendum : nam si forte abstineant vt mihi gratificentur, tanquam si ex illorum numero essem qui ægre ferunt sibi contradici, valde doleo nondum ipsis potuisse persuaderi, me nihil magis optare quam vt discam, atque vt meæ opiniones, si quæ falsæ sint, & mature, & ab illis potissimum, refutentur, ne forte familiam ducant.

2 R<sup>is</sup> P<sup>bus</sup>] Reuerendissimis P.  
— après Societatis] Iesu ajouté.  
— 6-7 si... interpellem *omis*  
après forte, *ajouté* après libenter.  
— est neceffe. — 7 iudicent]

iudicarent. — 8 V<sup>a</sup> R<sup>a</sup>] vestra Reuerentia. — 9 puto *omis*. — 10 après 'posse] arbitror *ajouté*. — imprimis. — 13 *sed omis*.

a. Lettre perdue. Voir p. 100-101 et 118-119, ci-avant, *éclaircissements*. — Descartes feint de regarder cette lettre, de la main du P. Bourdin, comme écrite au nom de la Société de Jésus, en réponse à ses lettres CXCVI et CCV.

Si vero aliam ob causam abſtineant, quia tantum vna alia eſſe poteſt, nempe quod nihil (ſaltem quod ſit operæ pretium) in meis ſcriptis inuenerint, quod falſitatis argui poſſit, admodum lætor. Et ſane ſola eſt tenuitatis meæ conſcientia, quæ prohibet ne in hanc maxime  
 5 partem propendeam. Neque enim ſit veriſimile, illos negligere commodum quod vniuerſa res litteraria ex errorum meorum, ſi quos habeam, refutatione colligeret, vt mihi commodi videantur. Et quicquid eâ de  
 10 re ſit, cum non aliam ob cauſam R<sup>us</sup>. | P. Bourdin nihil, vt ſcribit, antehac dederit petitioni meæ, in Diſſertationis de Methodo pag. 75 expoſitæ, quam quia illam non perlegerat, confido ſaltem in poſterum, quoties alicui eorum aliquid occurret, quod meis opinionibus  
 15 aduerſabitur, illud mihi ab ipſo communicatum iri, atque hoc prius quam vlli ex iunioribus illorum diſcipulis; tum quia ego antiquior ſum illorum etiam diſcipulus; tum quia, ſi forte (vt omnes homines ſumus, & iam R<sup>i</sup>. P<sup>is</sup>. Bourdin exemplum teſtatur) con-  
 20 tingeret illum non aſſequutum fuiſſe meam mentem, æquius eſt vt me ipſum eius ſumat interpretem, quam vt aliquid a veritate alienum alijs dicat; tum denique quia illos omnes quam maxime ſemper colui & obſeruaui.

25 Quantum ad Gallicam epiſtolam<sup>a</sup>, quam veſtra R<sup>a</sup>. ſimul miſit, vt ſibi ante aliquot ſeptimanas a R. P.

2 quod nempè. — 10 R<sup>us</sup> uerendiſſimi Patris. — 25 R<sup>a</sup>] P.] Reueren[diſſimus Pater. — Reuerentia. — 26 et 4, p. 224, 12 pagina 75. — 19 R<sup>i</sup> P<sup>is</sup>] Re- etc. R.] Reuerendiſſimo.

a. Lettre perdue, répondant ſpécialement à celle de Descartes, CXCVIII ci-avant. — Voir p. 118-119. *éclairciſſements*, n<sup>o</sup> 2 et 3.

Bourdin ad me datam, quamvis nec superscripta, nec subscripta, nec clausa sit, quia tamen video illam esse cuius fit mentio in Latinâ his verbis : *Nihil addam ab eo quod eidem R. P. pridem significaui &c.*, eiusdemque R. P. Bourdin manu scripta est, nonnihil puto etiam ad eam debere responderi. Nempe nunquam me esse conquestum, quod nomen meum tacuerit, sed contra potius gratias agere, quod, vbi debebam vapulare, non nisi personatum produxerit. Mirari autem quod iterum dicat, nec tamen probet, *apparere ex meis scriptis solam determinationem dextrorsum manere in reflexione<sup>a</sup>*; nam sane ipsummet nomen reflexionis significat corpus deorsum impulsum, non dextrorsum magis quam sinistrorsum, sed necessario sursum, resilire. Ac deinde, quamvis de isto resultu nihil dixissem, iuxta quam, quæso, analysin sequitur me idcirco illum negasse? Pari iure, quoties Geometræ loquuntur de quadrati angulis, nec expresse dicunt rectos esse, vel de circuli diametris, nec addunt esse inter se æquales, putandum erit illos id negare; nullaque vllibi tam accurata & Mathematica erit demonstratio, in quâ non perfacile sit hac arte monstra opinionum inuenire. Miror etiam quod *affirmet meam de reflexione demonstrationem non valere, imo potius contrarium eius quod intendebam in eâ concludi<sup>b</sup>*, cum interim dicti nul-

3 fit] sit.

a. *En marge* : Que la determination a droit (*sic*) demeure seule, ainſy qu'il paroît dans vos escrits. — Cette citation du texte françois de la lettre du P. Bourdin manque dans Clerselier, aussi bien que les deux suivantes.

b. *En marge* : le raisonnement ne faisoit aucune chose, ains plutoſt concludoit le contraire.

lam plane afferat rationem. Nam quia, si verum diceret, ego ineptissimus & stultissimus essem putandus, ut pote qui in re tam evidenti tam turpiter essem allucinatus, ut verba, nihil nisi contrarium eius quod intendebam probantia, pro Mathematicâ demonstratione venditasset, maledicit mihi, & iniurius est, & calumniatur, quoad hoc dicit & non probat. Neque illum excusant ij tractatus, quos eâ de re se composuisse affirmat, nec quod quædam ex ijs excerpta se ad me mittere hîc scribat; nihil enim interim mittit. Et magna in eo est iniquitas, quod sibi velit in præsens credi, de re cuius rationes in diem tantum promittit: & forte in diem nunquam venturam, quia nempe *aliter*, ut ait, *suaserunt amici*. Miror præterea quod addat, *prætensam meam demonstrationem posse accommodari per vias sibi cognitâs, sed quarum nulla vidit vestigia in meis scriptis, imo, ut ait, quas rejicio tanquam ad rem non facientes*<sup>a</sup>. Hæc enim conferendo cum quintâ & sextâ ex eius thesibus Opticis pag. 9, cumque integrâ eius velitatione, nihil aliud mihi possum persuadere, quam illum de reflexione & refractione eadem, quæ ego, & nullus ante me, demonstravi, discipulos suos docuisse, muta-

6 maledicit mihi, & *omis*. — — 11 iniquitas] æquitas. —  
*après est]* mihi *ajouté*. — 6-7 & 19 pag.] pagina. — 21 & quæ  
 calumniatur *omis*. — 10 Et] Nec. nullus. — 22 demonstravit.

a. *En marge*: qu'on pourroit adiufter la demonstration prætendue par des voyes qui me paroissent, & desquelles ie ne voyois aucun vestige dans vos escrits, i'adioufteray que mesme vous refusez comme hors de propos.

tis tantum verbis & distortis, vt aliud dicere videretur, quædamque alia inepta mihi affinxisse, vt ea deinde corrigeret atque culparet. Nam quod affinxerit, ex velitatione manifestum est; quod verba distorterit, apparet ex 5<sup>a</sup> thesi, in qua vocat angulum refractionis, non illum quem ego cum cæteris omnibus Opticis, sed illum alium qui angulus refractus solet nominari. Et cum ego, Dioptricæ pag. 21, l. 8, dixerim inclinationem linearum esse mensurandam secundum perpendiculares, quæ nempe breuissimam lateris a latere distantiam designant, non autem secundum angulos siue arcus circulorum, hîc pro istâ inclinatione angulos substituit, aitque illos angulos esse mensurandos secundum breuissimam lateris a latere distantiam. Quod interim idem quod ego docuerit, patet tum ex eius velitatione, in qua omnia, quæ ad meam demonstrationem requirebantur, concessit, nec nisi monstra illa quæ ipse finxerat oppugnauit; tum ex 6<sup>a</sup> thesi iam citatâ, quæ idipsum tantum continet, quod inuenti eâ in re mei præcipuum est, præterquam quod verba a meis diuersa nimium affectans, grauiter in eo errauit, quod dixerit : *vt medium in quo fit incidentia, ad medium in quo fit reflexio aut refractione &c.* Neque enim fiunt in ipsis medijs, vt apud omnes Opticæ peritos est in confesso, sed refractione fit in superficie quæ duo media interiacet; reflexio vero in eâ quæ vnum terminat; nam nunquam, vbi fit, duo media occurrunt, quin refractione illi adiungatur. Neque hîc

1 & distortis verbis. — 2 quædamque] atque quædam. — inepta] quæ culparet. — 3 atque

culparet *omis.* — 5 : 5<sup>a</sup>] quinta. — 19 : 6<sup>a</sup>] sextâ. — 22 errauerit. — 24 *après* enim] hæ *ajouté.*

habet vllum effugium, nisi forsan dicat superficiem ipsam Medium a se appellari, quia media est inter duo illa spatia, quæ ab alijs Media dicuntur, atque ita verborum significationes mutare pergat, & omnia confundere : quæ hîc obiter addo, vt intelligat se non difficile a me, si velit, impetraturum, quod hætenus ab ipso non potui, nempe vt meas, contra ea quæ in lucem edet, rationes ipsi exponam. Quod denique videri voluerit errores meos correxisse, declarat eius epistola, in quâ *prætensam meam demonstrationem dicit posse accommodari per vias sibi cognitâs, non autem mihi, qui illas vt ad rem non facientes reieci*<sup>a</sup>. Quæ eadem multo adhuc magis illum apud alios, vbi nemo mihi adest amicus, iactitare credendum est, quandoquidem in hac ipsâ ad me epistolâ scripsit, quod forte non fecisset, nisi vt apertam relinqueret. Cæterum hîc non dico illum in omnibus meas opiniones esse sequutum; neque enim nisi valde pauca ex eius scriptis vidi, sed plane affirmo neminem vnquam contra ea quæ de hac materiâ vulgavi, argumentaturum, nec etiam quicumquam dicturum quod cum meis non consentiat, quin ab illo vel paralogismum vel caillationem committi probem. Faciat modo periculum vel in vnico exemplo, & quidem in eo quod optimum putabit ex ijs omnibus, quibus se meas opiniones refutasse tanto strepitu iactauit, & dabo libenter manus, si falsum aut ineptum esse non demonstrarem. Sed si id præstem, vel

1 vllum habet. — 25 tanto] cum. — 26 après strepitu] fortè ajouté.

a. Voir plus haut, p. 225, l. 14-17.

si | recuset mihi sua argumenta declarare, rogo illum  
 etiam atque etiam, ne amplius de me male loqui per-  
 feueret, ne tandem cogat me meum ius etiam pu-  
 blice deffendere. Malim enim vt præterita fopiantur,  
 & me sibi suisque addictum esse experiatur. Sum,

5

Reuerendissime Pater,

V<sup>a</sup>. R<sup>a</sup>.

Deuotissimus famulus,

DESCARTES.

Lugduno Bat., 28 Oct. 1640.

10

Pour le R<sup>nd</sup>. Pere Mercenne.

CCXII.

DESCARTES A SON PÈRE.

Leyde, 28 octobre 1640.

[A. BAILLET], *La Vie de Mons. Des-Cartes*, tome II, pages 56 (A), 94 (B)  
 et 240 (C).

Cette lettre ne put être remise à son destinataire. Le père du philosophe, Joachim Descartes, venait de mourir. Il fut inhumé le 20 octobre 1640 dans l'église des Cordeliers de Nantes.

« *Ce fut* (l'impression qu'il fallut faire de l'histoire de la gageure entre Waessenaer et Stampioen) *ce qui retarda ou qui fit rompre même un voyage qu'il (Descartes) méditoit de faire cette année en France pour des affaires de famille, et pour aller consoler M. son Père dans*

6 Reuerendissime] R. — 7 V<sup>a</sup>. R<sup>a</sup>.] V. R. — 9 après DESCARTES, tout le reste omis.



*son grand âge et ses infirmités* [en marge : De Leyde, lettr. MS. de Desc. à son Père, du 28 Octob. 1640]. » (Baillet, II, 56.)

B « *Dix ou douze jours après la mort du Doyen du Parlement de Bretagne, M. Descartes son fils qui n'avoit reçu aucun avis de tout ce qui étoit arrivé, lui récrivit de Leyde* [en marge : Lettr. MS. de Desc. à son père, du 28 Octob. 1640] *pour lui marquer les obstacles qui s'étoient opposés au voyage qu'il avoit eü dessein de faire en France l'été dernier. Il y réitéroit tous les témoignages du respect & de l'obéissance qu'il lui devoit. Il lui marquoit la passion qu'il avoit de le revoir pour lui demander ses ordres & sa bénédiction. Et il n'oublioit pas de lui faire entendre les raisons qu'il avoit de demeurer en Hollande plutôt qu'en France, pour philosopher à l'abri des intrigues de quelques Péripatéticiens qu'il croyoit mal intentionnez pour lui, dans la créance qu'il en vouloit à leur Philosophie.* » (Baillet, II, 94.)

C « *Il (Descartes) sentit renaître les pensées qu'il avoit eües autrefois de réfuter la philosophie qu'ils (les Jésuites) enseignoient.* [en marge : Page 512, t. I. Item la lettre MS. à son père écrite dès le 28 Octobre 1640.] *Il vint à bout néanmoins de les étouffer.* » (Baillet, II, 240.)

Ce dernier passage, avec tout l'alinéa qui suit dans Baillet, se trouve imprimé par celui-ci sous la date de 1644, et se rapporte à une lettre de Descartes, que nous imprimerons plus loin, lettre CCXXIV (*Clers.*, I, 512).

## CCXIII.

DESCARTES A [HUYGENS].

[Leyde, 11 novembre 1640.]

AUTOGAPHE, Collection Foucher de Careil.

*Publiée par Foucher de Careil; Œuvres inédites de Descartes, t. II, 1860, p. 234, sans date et avec le nom de Wilhelm (?) comme destinataire. Un passage de la lettre suivante, du 11 novembre, nous apprend que Descartes a envoyé « dès hier » (p. 235, l. 10) son écrit de Métaphysique à Huygens, sans doute pour l'expédier en France à moindres frais, sous le couvert diplomatique. On pourrait donc*

*penser que la présente accompagnait ce Traité; elle serait alors du 10 novembre. Mais les « encloses » dont il est question (l. 3), semblent être, non seulement la « Lettre à Messieurs de Sorbonne », que Descartes envoyait séparée du Traité (voir lettre CCXVI ci-après, p. 239, l. 17), mais aussi sans doute les suivantes, CCXV et CCXVI, adressées au P. Gibieuf et à Mersenne et datées du 11 novembre, quoique ne devant arriver à Paris qu'en même temps que le manuscrit des Méditations. Voir ci-après le début de la lettre CCXVIII.*

Monfieur,

l'espère que i'auray l'honneur de vous présenter moy mesme ces enclofes, & ce mot n'est que pour vous supplier, en cas que ie ne le puisse, de les vouloir ioindre avec l'escrit de metaphysique que i'adresse au Pere Mercenne<sup>a</sup>. Je suis,

Monfieur,

Vostre tres obeissant seruiteur,

DESCARTES.

CCXIV.

DESCARTES A MERSENNE.

Leyde, 11 novembre 1640.

Texte de Clerselier, tome II, lettre 45, p. 262-265.

Mon Reuerend Pere,

le vous remercie des nouuelles du sieur [Voëtius]<sup>b</sup>;

a. Le manuscrit des *Meditationes* semblerait ainsi avoir été envoyé la veille à Constantin Huygens, peut-être sans lettre, mais par l'intermédiaire d'une personne sûre, chargée de recommandations verbales. Voir la lettre CCXVII ci-après, adressée à Huygens.

b. Voëtius *Inst., N. Clers.* — Voët s'était adressé directement au P. Mer-

ie n'y trouue rien d'estrange, sinon qu'il ait ignoré ce que ie vous suis ; car il n'y a personne icy, qui me connoisse tant soit peu, qui ne le sçache. C'est le plus franc pedant de la terre, & il creue de depit, de ce  
 5 qu'il y a vn Professeur en Medecine en leur Academie d'Vtrecht<sup>a</sup>, qui fait profession ouuerte de ma Philosophie, & fait mesme des leçons particulieres de Physique, & en peu de mois rend ses disciples capables de se moquer entierement de la vieille Philosophie.  
 10 Voëtius & les autres Professeurs ont fait tout leur possible pour luy faire defendre par le Magistrat de l'enseigner ; mais, tout au contraire, le Magistrat luy a permis malgré eux<sup>b</sup>. Ce Voëtius a gasté aussi la Damoiselle de Schurmans ; car au lieu qu'elle auoit l'esprit excellent pour la Poësie, la Peinture & autres  
 15 telles gentilleffes, il y a desia cinq ou six ans qu'il la possede si entierement, qu'elle ne s'occupe plus qu'aux controuerfes de la Theologie, ce qui luy fait perdre la conuersation de tous les honnestes gens ; & pour  
 20 son frere, il n'a iamais esté connu que pour vn homme de petit esprit. l'ay fait rendre|vne<sup>c</sup> lettre pour Voëtius au Messager, afin qu'il en paye le port, comme si elle n'estoit point venuë sous couuert, & que vous soyez par là vn peu vangé des six liures qu'il vous a fait payer  
 25 pour ses Theses.

Pour la Philosophie de l'Ecole, ie ne la tiens nulle-

senne, pour l'engager dans sa querelle contre Descartes, comme on le verra dans le récit détaillé qu'en a fait ce dernier, *Lettre Apologétique au Magistrat d'Utrecht* (Clers., III, 4-5).

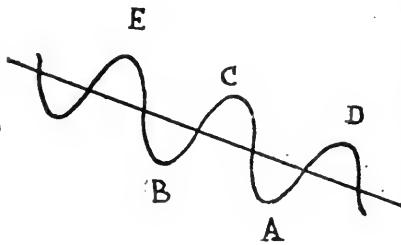
a. Henry de Roy ou *Regius*.

b. Voir lettre CCIX ci-avant, p. 203, B.

c. Lire « *vostre* », qui aura été abrégé en *vre* sur la minute.

ment difficile à refuter, à cause des diuerfitez de leurs opinions; car on peut aifement renuerfer tous les fondemens defquels ils font d'accord entr'eux; & cela fait, toutes leurs difputes particulieres paroiffent ineptes. I'ay achepté la Philofophie du frere Euft. à fancto P.<sup>a</sup>, qui me femble le meilleur liure qui ait iamais esté fait en cette matiere; ie feray bien aife de fçauoir fi l'auteur vit encore<sup>b</sup>.

Vofre fupputation de la force de la preffe, comparée<sup>c</sup> avec la pefanteur, eft fort bonne, & ie n'y fçauois rien adioufter<sup>d</sup>. Pour la Vis d'Archimede, elle n'a point d'autre raifon, finon que le creux, ou la concavité qui contient l'eau, monte toufours, à mefure



que la vis tourne. Car, par exemple, le creux A, dans lequel eft l'eau, fera monté à B, lors que la vis aura fait vn tour; & cette eau ne peut fortir de ce creux, pendant que la vis tourne, ou

bien il faudroit qu'elle montast; car A eft plus bas que C & D, & B eft auffi plus bas que C & E.

Ie répondrois tres-volontiers à ce que vous demandez touchant la flame d'vne chandelle, & choses femblables; mais ie voy bien que ie ne vous pourray iamais bien fatisfaire touchant cela, iufques à ce que

a. « Eustachius a S<sup>to</sup> Paulo, vulgo *Le Feuillant*. » (Inst.) Voir p. 185, l. 16-18, ci-avant. — Clerselier imprime B, au lieu de P.

b. Il mourut le 26 décembre 1640.

c. Clerselier imprime *composée*.

d. Voir page 212 ci-avant, l. 6-18, et *éclaircissement*, p. 217.

vous ayez veu tous les principes de ma Philosophie, & ie vous diray que ie me suis resolu de les écrire auant que de partir de ce païs, & de les publier peut-estre auant qu'il soit vn an. Et mon dessein est d'écrire par  
5 ordre tout vn Cours de ma Philosophie en forme de Theses, où, sans aucune superfluité de discours, ie mettray seulement toutes mes conclusions, avec les vraies raisons d'où ie les tire, ce que ie croy pouuoir  
10 imprimer vn Cours de la Philosophie ordinaire, tel que peut estre celuy du Frere Eustache, avec mes Notes à la fin de chaque question, où i'adjousteray les diuerses opinions des autres, & ce qu'on doit croire de toutes, & peut-estre à la fin ie feray vne compar-  
15 raison de ces deux Philosophies<sup>a</sup>. Mais ie vous supplie de ne rien encore dire à personne de ce dessein, sur tout auant que ma Metaphysique soit imprimée; car peut-estre que, si les Regens le sçauoient, ils feroient leur possible pour me donner d'autres occupations,  
20 au lieu que, quand la chose sera faite, i'espere qu'ils en seront tous bien aises. Cela pourroit aussi peut-estre empescher l'approbation de la Sorbonne, que ie desire, & qui me semble pouuoir extremement seruir à mes desseins : car ie vous diray que ce peu de Meta-  
25 physique que ie vous enuoye, contient tous les Principes de ma Physique.

La raison pour la Diuinité, du liure dont vous m'écriuez, que, si le Soleil a luy eternellement, il n'a pû illuminer vn Hemisphere auant l'autre &c., ne prouue

a. Voir lettres CCXXII (*Clers.*, II, 275-276) et CCXXIV (*ib.*, I, 512) ci-après.

rien, sinon que nostre ame, estant finie, ne peut comprendre l'infiny.

Le vous ay desia écrit que i'ay veu quatre des discours que vous auez fait écrire pour M. Huygens<sup>a</sup>; i'auray soin de luy demander encore celuy du flux & reflux, & celuy de la reflexion. 5

Le verray aussi le Cours de Philosophie de M. Draconis<sup>b</sup>, qui, ie croy, se trouuera icy\* : car s'il estoit plus court que l'autre, & autant receu, ie l'aimerois mieux. Mais ie ne veux rien faire en cela sur les écrits d'un homme viuant, si ce n'est avec sa permission, laquelle il me semble que ie deurois aisément obtenir, lors qu'on sçaura mon intention, qui fera de considerer celuy que ie choisiray, comme le meilleur de tous ceux qui ont écrit de la Philosophie, & de ne le reprendre point plus que tous les autres. Mais il n'est point temps de parler de cecy, que ma Metaphysique n'ait passé. 10 15

Pour la vitesse des bales qui sortent d'un mousquet, ie croy qu'elle est plus grande en sortant de la bouche d'un canon qu'en aucun autre lieu. Et la raison que vous m'écrivez est du tout nulle; car l'impetuosité qui est dans la bale ne sert qu'à lui faire conseruer son mouvement, & non point à l'augmenter, au lieu que la pesanteur produit à chaque moment vne nouvelle impetuosité, & ainsi augmente la vitesse. 20 25

Je suis bien aise de ce que M. le Cardinal de Bagné se souuient encore de moy; il luy faudra enuoyer ma Metaphysique, lors qu'elle sera imprimée. Il n'est point

a. Voir p. 207, l. 8, et l'éclaircissement, p. 216-217.

b. Sic pour DE RACONIS (Charles-François d'Abra).

besoin que vous m'adressiez rien pour M. de Zuylichem ; mais plustost, lors que vous m'enuoyerez quelque paquet vn peu gros, vous luy pourez adresser, pendant qu'il n'est point à l'Armée ; car i'ay pris garde  
 5 qu'on me rend icy souuent de vos lettres qui ont esté ouuertes, ce que i'attribuë à l'infidelité du Messager, qui s'accorde avec quelqu'vn qui est curieux de sçavoir ce que vous m'écriuez. Le bon est qu'il n'y a iamaïs rien qui ne puisse bien estre vû.

10 I'ay enuoyé dés hier ma Metaphysique à M. de Zuylichem pour vous l'adresser<sup>a</sup> ; mais il ne l'enuoyera que dans huit iours, car ie luy ay donné ce temps pour la voir. Le n'y ay point mis de titre, mais il me semble que le plus propre fera de mettre *Renati Descartes Meditationes de prima Philosophia* ; car ie ne  
 15 traite point en particulier de Dieu & de l'Ame, mais en general de toutes les premieres choses qu'on peut connoistre en philosophant. Vous verrez assez, par les lettres que i'y ay iointes<sup>b</sup>, quel est mon dessein ; & ie  
 20 n'en diray icy autre chose, sinon que ie croy qu'il n'y aura pas de mal, auant que de la faire imprimer, de stipuler avec le libraire qu'il nous en donne autant d'exemplaires que nous en aurons de besoin, & mesme qu'il les donne tout reliez ; car il n'y a pas plaisir  
 25 d'acheter ses propres Ecrits, & ie m'assure que le libraire pourra bien faire cela sans y perdre. Le n'auray besoin icy que d'enuiron trente exemplaires ; pour

a. Voir lettre CCXIII, p. 229 ci-avant, *prolégomène*, et lettre CCXVII ci-après.

b. Les lettres CCXV et CCXVI ci-après ; l'*Epitre à la Faculté de Théologie de Paris* ; peut-être aussi la *Préface au Lecteur*, en tête des *Méditations*.

Paris, c'est à vous de juger combien il nous en faudra.  
le fuis,

M. R. P.

De Leyde, le 11 Nouembre 1640.

Page 234, l. 8. — *Totius Philosophiæ, hoc est Logicæ, Moralis, Physicæ, et Metaphysicæ, brevis et accurata, facillique et clara methodo disposita tractatio.* Additæ sunt quædam Morales Digressiones ad vsum Concionatorum ex Ethica desumptæ ejusdem Autoris opera. Auctore C. P. D'ABRA DE RACONIS, almæ Facultatis Theologicæ Parisiensis Doctore Navarrico, Concionatore, et Eleemosynario Regio. Huic postremæ editioni (quæ cæteris emendatior) adiunximus in calce operis Definitiones, Diuisiones, ac Regulâs ex Logica et Physica Aristotelis, singulari industria depromptas; quarum cognitio Philosophiæ studiosis apprime utilis et necessaria. (Parisiis, apud Mathurinum Henault, viâ Clopinianâ, e Regione parux Nauarræ, 2 vol. in-8, 1637.) Un premier volume contient : 1° la *Logique* (p. 1-505), 2° la *Morale* (p. 506-764), plus les *Définitions, Divisions et Règles, tirées de la Logique et de la Physique d'Aristote* (p. 765-816). Un second volume contient : 1° la *Physique* (p. 1-744), et 2° la *Métaphysique* (p. 745-868). Cette édition de 1637 est la 6°; l'approbation pour la 1° est datée du 21 février 1617. On y trouve en tête des pièces de vers avec le jeu de mots sur de *Raconis* et *Draconis, Draco*. Deux sont signées : *Geraldus Cordemoy, discip.*

CCXV.

DESCARTES AU P. [GIBIEUF].

[Leyde, 11 novembre 1640.]

Texte de Clerselier, tome II, lettre 46, p. 266-267.

« A un Reuerend Pere, Docteur de Sorbonne », dit Clerselier, sans donner de date. Mais Descartes a nommé le P. Gibieuf, et n'a nommé que lui (p. 184, l. 12), comme le juge à qui Mersenne ferait voir d'abord les Méditations, et à qui il pourrait lui-même écrire. Enfin, d'autre part, la lettre suivante mentionne expressément celle-ci



*comme adressée au P. G. (Gibieuf). Elle a sans doute été écrite le même jour pour accompagner l'envoi des Méditations, mais n'a été adressée à Paris que le 18 novembre (voir lettre CCXVIII ci-après).*

Monfieur & Reuerend Pere,

L'honneur que vous m'avez fait, il y a plusieurs années<sup>a</sup>, de me témoigner que mes sentimens touchant la Philosophie ne vous sembloient pas incroyables, & la connoissance que j'ay de vostre singuliere doctrine<sup>b</sup>, me fait extremement desirer qu'il vous plaise prendre la peine de voir l'écrit de Metaphysique, que j'ay prié le Reuerend Pere Mersenne de vous communiquer. Mon opinion est que le chemin que j'y prens, pour faire connoistre la nature de l'Ame humaine, & pour demonstrier l'existence de Dieu, est l'vnique par lequel on en puisse bien venir à bout. Je iuge bien qu'il auroit pû estre beaucoup mieux fuiuy par vn autre, & que j'auray obmis plusieurs choses qui auoient besoin d'estre expliquées ; mais ie me fais fort de pouuoir remédier à tout ce qui manque, en cas que j'en fois auerty, & de rendre les preuues dont ie me fers si euidentes & si certaines, qu'elles pourront estre prises pour des demonstrations. Il y manque toutesfois encore vn poinct, qui est que ie ne puis faire que toutes sortes d'esprits soient capables de les entendre, ny mesme qu'ils prennent la peine de les lire avec attention, si elles ne leur sont recommandées par d'autres que par moy. Et d'autant que ie ne sçache personne au monde qui puisse plus en cela que Messieurs de Sor-

a. Voir t. I, p. 16.

b. T. I, p. 151, 153 et 220.

bonne, ny de qui i'espere des iugemens plus sinceres, ie me suis proposé de chercher particulièrement leur protection ; et pource que vous estes l'vn des principaux de leur Cors<sup>a</sup>, & que vous m'avez toujourns fait l'honneur de me témoigner de l'affection ; et sur  
 | tout à cause que c'est la cause de Dieu que i'ay entre- 5  
 pris de deffendre, i'espere beaucoup d'assistance de vous en cecy, tant par vostre conseil, en auertissant le Pere Mersenne de la façon qu'il doit ménager cette  
 affaire, que par vostre faueur, en me procurant des 10  
 iuges fauorables, & en vous mettant de leur nombre. En quoy vous m'obligerez à estre passionnément toute ma vie,

Monfieur & R. P.,

Vostre tres-humble, & tres-obeïssant 15  
 seruiteur, DESCARTES.

## CCXVI.

### DESCARTES A MERSENNE.

[Leyde], 11 novembre 1640.

Texte de Clerselier, tome II, lettre 47, p. 267-268.

*Cette lettre, comme la précédente, a été jointe à la lettre CCXIII ci-avant, puis remise par Huygens à Descartes, qui les adressa à Mersenne le 18 novembre, avec la lettre CCXVIII ci-après.*

Mon Reuerend Pere,

le vous enuoye enfin mon écrit de Metaphysique,

a. Le P. Gibieuf avait été reçu, en 1609, de la Société de Sorbonne.

auquel ie n'ay point mis de titre, afin de vous en faire le parain, & vous laisser la puissance de le baptiser. le croy qu'on le pourra nommer, ainsi que ie vous ay écrit par ma precedente, *Meditationes de prima Philo-*  
 5 *sophia*<sup>a</sup>; car ie n'y traite pas seulement de Dieu & de l'Ame, mais en general de toutes les premieres choses qu'on peut connoistre en philosophant par ordre. Et mon nom est connu de tant de gens que, si ie ne le voulois pas mettre icy, on croiroit que i'y entendois  
 10 quelque finesse, & que ie le ferois plustost par vanité que par modestie.

Pour la Lettre à Messieurs de Sorbonne, si i'ay manqué au titre<sup>b</sup>, ou qu'il y faille quelque souscription, ou autre ceremonie, ie vous prie d'y vouloir suppléer,  
 15 & ie croy qu'elle sera aussi bonne, estant écrite de la main d'un autre, que de la mienne. le vous l'enuoye separée du Traitté<sup>c</sup>, à cause que, | si toutes choses vont comme elles doiuent, il me semble que le meilleur seroit, après que le tout aura esté vû par le P. G(i-  
 20 bieu), &, s'il vous plaist, par vn ou deux autres de vos amis, qu'on imprimast le Traitté sans la Lettre, à cause que la copie en est trop mal écrite pour estre leuë de plusieurs, & qu'on le presentast ainsi imprimé au Cors de la Sorbonne, avec la Lettre écrite à la  
 25 main; en suite dequoy il me semble que le droict du jeu sera qu'ils commettent quelques-vns d'entr'eux pour l'examiner; & il leur faudra donner autant

a. Voir page 235, l. 14-15, ci-avant.

b. *Sapientissimis Clarissimisque viris Sacræ Facultatis Theologiæ Parisiensis Decano et Doctoribus*. RENATUS DES CARTES. S. D.

c. Page 235, l. 19, ci-avant.

d'exemplaires pour cela qu'ils en auront besoin, ou  
 plutoſt autant qu'ils ſont de Docteurs, & s'ils trouuent  
 quelque choſe à objecter, qu'ils me l'enuoyent, afin  
 que i'y réponde; ce qu'on pourra faire imprimer à la  
 fin du liure. Et apres cela il me ſemble qu'ils ne pour- 5  
 ront refuſer de donner leur jugement, lequel pourra  
 eſtre imprimé au commencement du liure, avec la  
 Lettre que ie leur écrits. Mais les choſes iront peut-  
 eſtre tout autrement que ie ne penſe; c'eſt pourquoy 10  
 ie m'en remets entierement à vous & au P. G(ibieuf),  
 que ie prie par ma lettre<sup>a</sup> de vous vouloir aider à  
 ménager cette affaire: car la Velitation que vous ſça-  
 uez<sup>b</sup> m'a fait connoiſtre que, quelque bon droit qu'on  
 puiſſe auoir, on ne laiſſe pas d'auoir touſiours beſoin  
 d'amis pour le deffendre. L'importance eſt en ceçy 15  
 que, puis que ie ſouſtiens la cauſe de Dieu, on ne ſçau-  
 roit rejeter mes raiſons, ſi ce n'eſt qu'on y monſtre  
 du paralogiſme, ce que ie croy eſtre impoſſible, ny les  
 mépriſer, ſi ce n'eſt qu'on en donne de meilleures, à  
 quoy ie penſe qu'on aura aſſez de peine. Je ſuis, 20

M. R. P.,

Votre tres-humble, & tres-acquis  
 ſeruiteur, DESCARTES.

Ce 11 Nouembre 1640.

a. Lettre CCXV, p. 236, ci-avant. Cf. p. 184, l. 12.

b. Lettre CXCVIII, p. 106.

## CCXVII.

DESCARTES A [HUYGENS].

[Leyde], 12 novembre 1640.

AUTOGRAPHE, Londres, Collection Morrison.

*Fac-simile publié dans le Catalogue of the Collection of Autograph Letters de Morrison (p. 32, pl. 62, t. II, 1885). Sans adresse; mais on connaît le nom du destinataire d'après un passage de la lettre CCXIV ci-avant (p. 214, l. 10-11). Par là se trouve identifié un fragment que Clerselier donne à la fin du tome II (lettre 118, fin), p. 563-564, et qui fournit quelques variantes. — Descartes écrit à Huygens, sans doute parce qu'il n'a pu le voir à La Haye l'arant-veille, comme il l'espérait (lettre CCXIII, p. 229-230).*

Monfieur,

Encore que la principale cause qui m'a fait vous importuner pour l'adresse de mes refueries de Metaphy-  
 fique, est que i'ay recherché cete occasion pour les  
 5 pouuoir soumettre a vostre censure, & vous prier de  
 m'en apprendre vostre iugement, si est ce que, consi-  
 derant les affaires infinies qui, si elles ne sont suffi-  
 santes pour vous occuper, ne peuuent au moins man-  
 quer de vous interrompre, i'apprehende bien fort | que  
 10 vous ne prendrez gueres de gouft ny de plaisir a cete  
 lecture, a cause que ie ne me persuade pas qu'il soit  
 possible d'y en prendre aucun, ie dirois : si ce n'est  
 qu'on emploie des iours & des semaines entieres a  
 mediter sur les mesmes matieres que i'ay traitées, si

1 Monsieur *omis.* — 2 cause] raison. — 4 est] foit. — 6-7 consi-  
 derant les] pensant aux. — 10 ne...

gueres] n'y puissiez prendre. —  
 10-11 a cete lecture *omis.* — 12-  
 13 si... entieres *omis.*

ie ne craignois que cela vous en dégouftat tout a fait,  
 — mais ie dirai : fi ce n'est qu'on prene au moins la  
 peine de lire tout d'une haleine les cinq premieres  
 Meditations avec ma responce a la lettre qui est a la  
 fin<sup>a</sup>, & qu'on face vn abregé des principales conclu- 5  
 sions, affin qu'on en puisse mieux remarquer la fuite.  
 Ie serois bien impudent de vous auertir de cela, si ie  
 le faisois comme pour vous donner quelque instruc-  
 tion que vous ne pourriez prendre aysement de vous  
 mesme en parcourant cet escrit; mais pour ce que 10  
 ie ne le fais que pour vous espargner le tems & la  
 peine que vous y employeriez, ie m'assure que vous  
 trouuerez bon que ie vous prie de ne point commencer  
 a lire ces resueries, que lorsqu'il vous plaira y perdre  
 deux heures de fuite sans estre diuertit par personne. 15

Et ie ferai toute ma vie, Monsieur,

Vostre tres obeissant & tres passionné  
 seruiteur, DES CARTES.

12 Nou. 1640.

1 que... fait] par là de vous  
 en dégouter de telle sorte que  
 vous ne daignassiez les regarder.  
 — 4 a la lettre] de ce. — 5 après  
 fin] des sixiemes Objections  
*ajouté (glose de Clerselier, les*  
*Méditations n'étant suivies à cette*  
*date que des premieres Obje-*  
*ctions, avec les réponses).* —  
 face... des] écrite brièvement  
 sur vn papier les. — 7 bien im-

pudent] mal aisé. — 9 ne pour-  
 riez] pouvez. — aysement] meil-  
 leure. — 10-12 en... employe-  
 riez] mais pour ce que cette  
 Instruction vous couteroit neces-  
 sairement le temps & la peine  
 de parcourir vne partie de cet  
 écrit, & que ie ne le fais que  
 pour vous épargner l'un & l'autre.  
 — 16 après vie] toute la fin  
 manque.

a. *Réponses aux Premières Objections* sous forme de lettre à Bannius et Bloemaert (*Viri Clarissimi*), qui avaient servi d'intermédiaires entre Des-cartes et Caterus, l'auteur de ces *Premières Objections*.

## CCXVIII.

## DESCARTES A MERSENNE.

[Leyde, 18 novembre 1640.]

Texte de Clerselier, tome II, lettre 48, p. 269-271.

*Sans date dans Clerselier. Mais les lettres écrites « il y a huit jours », dont il est question l. 2, sont fixement datées du 11 novembre. De plus Constantin Huygens est passé « par icy (c'est-à-dire à Leyde) il y a deux iours pour aller à Groningue » (l. 4-5), et on lit dans son Dagboek, en 1640 : « 16 Nov. Cum principe Hagâ Groeningam proficiscor. — 17. Mane cum diluculo Ultrajecti appellimus... » Or, Leyde n'étant qu'à deux lieues de La Haye, Huygens a dû y passer le 16. Cette lettre est donc bien du 18 novembre.*

Mon Reuerend Pere,

Il y a huit iours que i'auois écrit les enclofes<sup>a</sup> pour vous estre adressées par M. Zuylichem, avec ma Metaphyfique; mais il passa par icy, il y a deux iours, pour  
 5 aller à Groningue avec Monsieur le Pr(ince), & me les rapporta, comme ne pouuant écrire en France de quelques semaines. l'ay fait prix avec le Messager, qui ne doit auoir que trois liures de port; ie vous en ay desia laiffé payer beaucoup d'autres pour mes lettres,  
 10 & ie voudrois bien auoir occasion de vous les pouuoir rendre; ce fera quand il vous plaira me la donner.

Ie suis bien obligé à M. des Argues, de ce qu'il luy a plû deffendre ma cause contre le P. B(ourdin), & ie suis tres-aïse de ce que vous l'avez fait témoin de

a. Lettres CCXV et CCXVI, p. 236 et 238 ci-avant.

nostre procedé. Je ne puis croire qu'il desapprouve  
 que vous fassiez voir ma dernière Lettre Latine<sup>a</sup> à ceux  
 de la Compagnie : car, encore que le P. B(ourdin) ne  
 vous ait point prié de m'envoyer sa Lettre Française,  
 toutesfois ne vous ayant point aussi prié de ne me la  
 pas envoyer, comme il n'a eu aucune occasion de le  
 faire, vû qu'il vous l'a envoyée pour vous faire voir ce  
 qu'il avoit eu intention de m'écrire, & vous en ayant  
 donné vne autre pour moy, je ne voy pas qu'il puisse  
 en aucune façon trouver mauvais que vous me l'avez  
 envoyée, comme pour me témoigner la mesme chose  
 qu'il avoit voulu vous témoigner par cette lettre, à  
 sçavoir qu'il avoit pris la peine, il y a long-temps, de  
 me répondre ; et ainsi vous pourrez dire que ç'a esté  
 pour le gratifier que vous me l'avez envoyée. Au reste,  
 tout bien considéré, je croy que je n'ay rien mis de  
 trop en ma réponse ; car, quelque amitié & douceur  
 qu'ils fassent paroître, je suis assuré qu'ils m'observeront  
 soigneusement, & qu'ils auront d'autant moins  
 d'occasion de me nuire, qu'ils verront que je leur répons  
 plus vertement, & que, si j'vse ailleurs de douceur,  
 c'est par moderation, & non par crainte ny par foiblesse.  
 Outre que ce qu'a écrit le P. B(ourdin) ne mérite  
 rien moins que ce que je luy mande.

J'ay receu l'imprimé de M. des Argues\* ; mais je  
 n'en ay pû lire que l'exorde & la conclusion, à cause  
 que je n'en ay pas encore les figures, & je crains de ne  
 les avoir de long-temps, puis qu'elles viennent par  
 M. Zuylichem qui est en voyage.

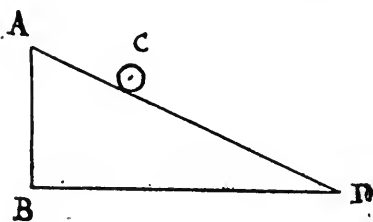
Je vous remercie des passages de saint Thomas pour

a. Lettre CCXI, p. 221. Pour la *Lettre Française*, voir p. 223, note.



les Vœux, bien que ie n'en aye iamais esté en peine ;  
 car la chose est trop claire, & ceux qui objectent de  
 telles choses<sup>a</sup>, comme aussi le *fiat Lux*, dont vous  
 m'écriuez, monstrent qu'ils ont de la mauuaise volonté  
 5 fans science. Et ie croy que vous auez plus de raison  
 de vous moquer d'eux, de ce qu'ils veulent refuter des  
 choses qu'ils n'entendent pas, par d'autres qu'ils en-  
 tendent encore moins, qu'ils n'en peuuent auoir de  
 vous brocarder. La réponse que vous leur auez donnée,  
 10 à sçauoir que, lors que Dieu a dit : *fiat Lux*, il a fait  
 mouuoir les parties de la Matiere, & leur a donné in-  
 clination à continuer ce mouuement en lignes droites,  
 est bonne ; car cela mesme est la Lumiere. Mais ie croy  
 que vous ferez mieux de laisser telles gens fans autre  
 15 réponse, sinon que, s'ils ont quelque chose à m'objec-  
 ter, ils me le doiuent enuoyer, quand ce ne seroit qu'un  
 seul mot, & que ie le receuray en bonne part ; mais  
 que ie me mocque de tous ceux qui parlent de ce que  
 i'ay écrit sans m'en auertir, & que ie publie par tout  
 20 que ie les tiens pour médifans.

Il est certain que le poids C ne pese, sur le plan  
 A D, que la difference qui est  
 25 entre la force qu'il faut à le  
 soûtenir sur ce plan, & celle  
 qu'il faut pour le soûtenir en  
 l'air. Comme, s'il pese cent  
 liures, & qu'il n'en faille  
 quarante pour le soûtenir sur A D, ce plan A D en  
 porte soixante seulement. Et mesme la force d'un  
 30 coup de canon ou de mousquet le peut mesurer ainsi,



a. Voir p. 166, l. 23, ci-avant.

comme vous pouuez voir en ma Dioptrique, page 19, où l'eau se trouue assez forte pour resister à vn coup de canon tiré obliquement. Mais neantmoins il y a diuerfes choses à considerer en cecy, aufquelles ie ne puis penser à present\* ; car ie n'ay le temps que de vous dire que ie vous suis,

M. R. P.

Page 244, l. 25. — Il s'agit de l'ouvrage suivant : *Brouillon proiect d'exemple d'une maniere vniuerselle du S. G. D. L., touchant la pratique du trait a preuues pour la coupe des pierres en l'architecture; et de l'esclaircissement d'une maniere de reduire au petit pied en perspectiue comme en geometral, et de tracer tous quadrans plats d'heures egales au Soleil.* (Paris, en août 1640, avec priuilege.)

Dans la lettre ci-après du 28 janvier 1641 (Clers., II, p. 290), Descartes dira encore de Desargues à Mersenne : « Je n'ay pù encore estudier son » *Traitté pour la coupe des pierres, à cause que ie n'en ay pas receu » les figures. »*

Cet ouvrage de Desargues a été réimprimé dans l'édition Poudra (Paris, Leiber, 1864), t. I, p. 303-358.

Page 246, l. 5. — Ce dernier alinéa est, de fait, assez peu compréhensible, et l'assertion de Descartes, en ce qui concerne la charge sur un plan incliné, n'est valable que si l'on estime les forces suivant leur projection sur la verticale. Il savait cependant, sans aucun doute, que l'on ne peut pas *soutenir* un poids sur un plan avec une force verticale inférieure à ce poids, et que, si on le soutient par une force des deux cinquièmes *parallèle à la ligne de plus grande pente*, le plan supporte normalement une charge bien supérieure aux trois cinquièmes, soit  $\sqrt{21}/5$ . Mais il est douteux que Mersenne comprit exactement ce qui en était, et la réponse de Descartes, écrite à la hâte, ne pouvait guère éclaircir ses idées.

## CCXIX.

DESCARTES A \*\*\*.

[Leyde, novembre 1640.]

Texte de Clerselier, tome II, p. 563.

*Fragment sans aucune indication, rejeté par Clerselier à la fin du second volume de Lettres (3<sup>e</sup> morceau de la lettre 118). Il ne s'adresse pas à Huygens, comme le fragment qui suit dans Clerselier (lettre CCXVII, p. 241), Descartes annonçant que son écrit de Métaphysique « est déjà en chemin pour aller à Paris » (p. 248, l. 8), ce que Huygens savait fort bien, puisque c'est à lui qu'on s'était adressé pour l'envoyer. Mais c'est, semble-t-il, quelqu'un de Hollande et à qui Descartes écrivait en français. Ce fragment serait de novembre ou au plus tard décembre 1640, en tout cas antérieur à la lettre CCXXII ci-après, Descartes indiquant à Mersenne dans celle-ci, au dernier alinéa, le passage de S<sup>r</sup>. Augustin dont il est question ci-après.*

Vous m'avez obligé de m'auertir du passage de saint Augustin, auquel mon *Je pense, donc je suis* a quelque rapport <sup>a</sup>; ie l'ay esté lire aujourd'huy en la Bibliothèque de cette Ville, & ie trouue veritablement qu'il  
 5 s'en fert pour prouuer la certitude de nostre estre, & en suite pour faire voir qu'il y a en nous quelque image de la Trinité, en ce que nous sommes, nous sçauons que nous sommes, & nous aymons cét estre & cette science qui est en nous; au lieu que ie m'en fers pour  
 10 faire connoistre que ce moy, qui pense, est *une substance immatérielle*, & qui n'a rien de corporel; qui font deux

a. *De Civitate Dei*, lib. XL, cap. 26.

choses fort différentes. Et c'est vne chose qui de foy est si simple & si naturelle à inferer, qu'on est, de ce qu'on doute, qu'elle auroit pû tomber sous la plume de qui que ce soit; mais ie ne laisse pas d'estre bien aise d'auoir rencontré avec saint Augustin, quand ce ne seroit que pour fermer la bouche aux petits esprits qui ont tasché de regabeler sur ce principe. Le peu que i'ay écrit de Metaphysique est desia en chemin pour aller à Paris, où ie croy qu'on le fera imprimer, & il ne m'en est resté icy qu'un broüillon si plein de ratures, que i'aurois moi-mesme de la peine à le lire, ce qui est cause que ie ne puis vous l'offrir; mais si-tost qu'il sera imprimé, i'auray soin de vous en enuoyer des premiers, puis qu'il vous plaist me faire la faueur de le vouloir lire, & ie feray fort aise d'en apprendre vostre iugement.

## CCXX.

## DESCARTES A MERSENNE

[Leyde], 3 décembre 1640.

Texte de Clerselier, tome III, lettre 14, p. 97-100.

*Datée, dans Clerselier, après la suscription : Au R. Pere Mersenne.*

Mon Reuerend Pere,

Ce que vous me mandez de saint Augustin & de saint Ambroise, que nostre cœur & nos pensées ne sont pas en nostre pouuoir, & que *mentem confundunt aliòque*

*trahunt* &c., ne s'entend que de la partie fenfitive de l'ame, qui reçoit les impreffions des objets, foit extérieurs, foit intérieurs, comme les tentations &c. Et en cecy ie fuis bien d'accord avec eux, & ie n'ay iamais  
 5 dit que toutes nos penfées fuffent en noftre pouuoir ; mais feulement que, *s'il y a quelque chofe abfolument en noftre pouuoir, ce font nos penfées<sup>a</sup>*, à fçauoir celles qui viennent de la volonté & du libre arbitre, en quoy ils nè me contredifent aucunement ; & ce qui m'a fait  
 10 écrire cela, n'a efté que pour faire entendre que la juridiction de noftre libre arbitre n'eftoit point abfoluë fur aucune chofe corporelle, ce qui eft vray fans contredit.

I'admire qu'on vous ait fait lire le *Pentalogos*, & fi  
 15 c'eft le mefme qui vous recommande le liure Allemand, où il y a de fi hautes penfées, ie n'en puis auoir bonne opinion. En effet, ie voy que, fi ceux des petites Maisons faifoient des liures, ils n'auroient pas moins de lecteurs que les autres ; car ie ne tiens pas l'auteur  
 20 du *Pentalogos* en autre rang. C'eft vn Chymifte Boëmien, demeurant à la Haye, qui me femble m'auoir fait beaucoup d'honneur, en ce qu'ayant témoigné vouloir dire de moy tout le pis qu'il pouuoit, il n'en a rien fceu dire qui me touchaft<sup>b</sup>.

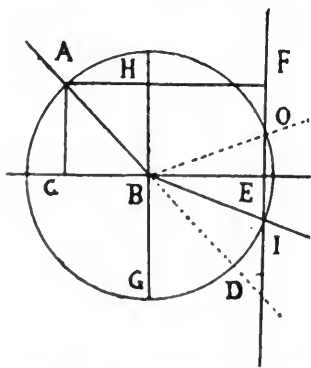
25 Ie fuis extremement obligé à Monsieur Des-Argues. & ie veux bien croire que le Pere Bourdin n'auoit pas compris ma demonftration<sup>c</sup> ; car il n'y a gueres de gens au monde fi effrontez. que de contredire à vne de-

a. *Discours de la Methode*. p. 27.

b. Voir p. 201 ci-avant. note.

c. Cf. page 243, l. 12.

monstration qu'ils entendent, quand ce ne feroit que de crainte d'estre repris par les autres qui l'entendent aussi ; & ie voy que mesme vos grands Geometres, Messieurs Fer(mat) & Rob(erual), n'ont pas veu clair en celle-cy. Mais cela n'empesche pas que la velitation<sup>a</sup> du Pere Bourdin ne contienne des cauillations, qui n'ont pas esté inuentées seulement par ignorance, mais par quelque subtilité que ie n'entens point. Et pour son encloëure, que vous dites consister en ce qu'il ne pouuoit conceuoir comment l'eau ne retarde point la bale de gauche à droite, aussi bien que de haut en bas, il me semble que ie l'auois assez |preuenüë, en ce que, page 18<sup>b</sup>, i'auois fait considerer la refraction dans vne toile, pour monstrier qu'elle ne se fait point dans la profondeur de l'eau, mais seulement en sa superficie ; & en ce que i'auertis expressément, à la fin de la page 18,



qu'il faut seulement considerer vers quel costé se determine la bale en entrant dans l'eau, à cause que, par apres, quelque resistance que l'eau luy fasse, cela ne peut changer sa determination. Comme, par exemple, si la bale qui est poussée d'A vers B, estant au point B, est déterminée par la superficie CBE à aller vers I, soit qu'il y ait de l'air au dessous de cette superficie, soit qu'il y ait de l'eau, cela ne changera point sa determination, mais seulement sa vitesse, qui diminuëra beaucoup plus dans l'eau que

a. Voir lettre CXCVIII, p. 106 ci-avant.

b. Page 18 de la *Dioptrique*.

dans l'air. Mais ie croy que ce qui l'aura auffi em-  
 arrassé fera le mot de *determination*, qu'il aura voulu  
 confiderer fans aucun mouuement, ce qui est chyme-  
 rique & impossible; au lieu qu'en parlant de la deter-  
 5 mination vers la droite, i'entens toute la partie du  
 mouuement qui est determinée vers la droite; toutes-  
 fois ie n'ay pas crû deuoir faire mention du mouue-  
 ment en cela, pour n'embarasser point le lecteur de  
 ce calcul surprenant de la velitation, où il dit que 3  
 10 & 4 font 5, & ne perdre point de paroles à l'expliquer.  
 Car on peut assez voir en ce que i'ay écrit, que i'ay  
 tafché d'éuiter les paroles superfluës<sup>a</sup>.

I'ay veu la Philosophie de Monsieur de Raconis<sup>b</sup>,  
 mais elle est bien moins propre à mon dessein que  
 15 celle du Pere Eustache; & pour les Conimbres, ils sont  
 trop longs<sup>c</sup>; mais ie souhaiterois bien de bon cœur,  
 qu'ils eussent écrit auffi brièvement que l'autre<sup>d</sup>, &  
 i'aimerois bien mieux auoir affaire à la grande Societé,  
 qu'à vn particulier. I'espere, avec l'aide de Dieu, que  
 20 mes raisons feront auffi bien à l'épreuue de leurs argu-  
 mens que de ceux des autres.

Au reste, la derniere | lettre que vous m'avez en-  
 uoyée m'apprend la mort de mon Pere<sup>e</sup>, dont ie  
 suis fort triste, & i'ay bien du regret de n'auoir pû  
 25 aller cét esté en France, afin de le voir auant qu'il  
 mourust; mais puisque Dieu ne l'a pas permis, ie ne

a. Voir ci-avant p. 111, l. 15 et suiv.

b. Voir ci-avant p. 236, *éclaircissement*.

c. Voir ci-avant, p. 194, *éclaircissement*.

d. *que l'autre*, c'est-à-dire *que Monsieur de Raconis*, qui était de la Société de Jésus.

e. Voir ci-avant lettre CCXII, p. 228.

croy point partir d'icy que ma Philosophie ne soit faite. Je suis,

Mon R. P.

CCXXI.

DESCARTES A SON FRÈRE AINÉ.

[Leyde], 3 décembre 1640.

[A. BAILLET], *La Vie de Mons. Des-Cartes*, tome II, p. 94 (A) et 95 (B).

- A « Cette lettre (lettre CCXII ci-avant, du 28 octobre 1640) ayant été reçûe dans la famille un mois après la mort du Père, fit souvenir les enfans qu'ils avoient encore un frère vivant; et l'ainé prit la plume par bienséance, pour lui faire sçavoir les nouvelles de la maison. [en marge : Lettr. MS. de Desc. à son frère ainé, du 3 décemb. 1640.] » (Baillet, II, 94.)
- B « Monsieur son père n'ayant pas jugé à propos de le traiter en Philosophie ni en Etranger, comme il semble que firent Messieurs ses frères. avoit eû la bonté en mourant de lui laisser quelques biens à partager avec eux. M. Descartes ayant perdu le principal en perdant M. son père, ne jugea point que le reste valût la peine qu'il prendroit de se transporter sur les lieux. Il établit pour procureur de ses affaires son ami M. de la Villeneuve du Boüëxic, qui le servit avec toute l'affection, toute l'exacritude et toute la diligence qu'il n'avoit osé espérer d'aucun autre. [en marge : T. II des lettr. p. 285. Et lettr. MS. de Desc. à son frère, du 3 Décembre 1640.] » (Baillet, II, 95.)

La lettre Clers. II, p. 285, est celle du 21 janvier 1641, ci-après CCXXVII.



## CCXXII.

DESCARTES A MERSENNE.

[Leyde, décembre 1640.]

Texte de Clerselier, tome II, lettre 49, p. 271-276.

*Sans date dans Clerselier, mais après la 48<sup>me</sup>, qui est du 18 novembre 1640 (lettre CCXVIII ci-avant, p. 243). D'autre part, on y trouve la suite d'incidents ou de projets, dont il a été question dans cette lettre CCXVIII et dans la CCXX<sup>e</sup>, du 3 décembre (M. Desargues et le P. Bourdin, p. 255, l. 12; cours de philosophie, réfutant celui des Jésuites, p. 259, f. 21, etc.). Elle est donc au plus tôt du 10 décembre, mais peut avoir été écrite huit ou quinze jours plus tard.*

Mon Reuerend Pere,

Je ne puis manquer de vous renvoyer la Lettre Françoise du P. B(ourdin)<sup>a</sup>, puis que vous la demandez; mais ie ne sçay comment vous la luy pourrez  
 5 rendre, à cause que vous auez écrit dessus, & qu'il y a aussi à la marge vn apostille de ma main, que i'y ay mis cy-deuant, en l'enuoyant à vn de mes amis pour la luy faire voir. Car ie ne vous puis celer que  
 ie l'ay monstrée à plusieurs : et comme les Iesuites  
 10 ont par tout des intelligences, & mesme qu'il y en a vn en cette ville fort familier à vn de mes amis<sup>b</sup> (duquel pourtant il n'a rien appris que l'autre ait crû

a. Voir ci-avant p. 223, l. 25, et p. 244, l. 4.

b. Cet ami de Descartes à Leyde, si familier avec un Jésuite, et par conséquent catholique, était sans doute M. de Hoogheland. Quant à cet unique Jésuite, qui se trouvait à Leyde en 1640, nous n'avons pu encore découvrir son nom.

estre à mon prejudice, car c'est vn amy qui m'est tres-  
 fidelle), peut-estre qu'ils sçauent desia que vous m'a-  
 uiez enuoyé cette lettre; c'est pourquoy, fauf meilleur  
 auis, il seroit, ce me semble, aussi bon de luy dire  
 franchement que vous me l'auiez enuoyée, pensant luy 5  
 faire plaisir en cela. Car, en effet, il ne peut y auoir  
 aucune raison, au moins qui luy soit honneste à con-  
 fesser, pour laquelle il puisse dire vous l'auoir en-  
 uoyée, que pour la mesme il n'ait dû|aussi trouuer  
 bon que ie la visse; & il ne le peut trouuer mauuais, 10  
 qu'il ne témoigne par là que le sujet qui luy a fait  
 écrire, a esté pour vous faire croire qu'il vouloit main-  
 tenir des choses contre moy, qu'il n'ose pourtant ny  
 ne peut maintenir deuant moy. Et cependant il en a  
 composé de gros Traittez pour les debiter à ses dis- 15  
 ciples; car vn Danois m'a dit icy en auoir vû vn  
 entre les mains d'vn des soûtenans, nommé Potier<sup>a</sup>,  
 duquel il s'estoit promis d'auoir copie, mais il n'a pû;  
 peut-estre que le Pere B(ourdin) l'a empesché.

Mais ie vous enuoye derechef la réponse<sup>b</sup> que i'auois 20  
 faite à leur Lettre Latine, afin que vous leur puissiez  
 faire voir toute seule, s'il vous plaist. Car il me semble  
 necessaire qu'ils sçachent en quel sens i'ay pris leurs  
 paroles, & si vous trouuez bon d'auoüer au Pere  
 B(ourdin) que vous m'auiez enuoyé sa lettre, vous 25  
 pourrez aussi luy faire voir en confidence la réponse  
 que i'y auois faite, & luy dire que vous n'avez pas  
 voulu luy monstrier auparauant, à cause que vous la

a. Voir ci-avant, p. 170, l. 25. — Ce Danois pourrait être Thomas Bartholin, qui, en 1640, vint précisément de Paris à Leyde.

b. Lettre CCXI, du 28 octobre 1640, p. 221 ci-avant.

iugiez trop rude, & craigniez que cela n'empeschast que nous ne pussions deuenir amis. Et enfin, en confessant toute la pure verité, ie croy que vous ferez plaisir à l'un & à l'autre; car i'esperé que, voyant que  
 5 i'ay bec & ongle pour me deffendre, il fera d'autant plus retenu, quand il voudra parler de moy à l'auenir. Et bien qu'il me seroit peut-estre plus aduantageux d'estre en guerre ouuerte contre eux, & que i'y sois entierement resolu, s'ils m'en donnent iuste sujet,  
 10 i'ayme toutesfois beaucoup mieux la paix, pourueu qu'ils s'abstiennent de parler.

Au reste, ie suis extremement obligé à M. des Argues de ce qu'il veut prendre la peine de catechiser le Pere B(ourdin)<sup>a</sup>; c'est la meilleure inuention qu'il est  
 15 possible, pour faire qu'il chante la palinodie de bonne grace, au moins s'il se veut laisser conuertir. S'il le fait, ie seray tres-aise de dissimuler le passé, & mesme d'estre particulièrement son seruiteur; et i'en auray beaucoup meilleure opinion de luy & des siens.

20 Pour la Musique de M. Bau.<sup>b</sup>, ie croy qu'elle differe de l'Air de Boffet, comme la Creye<sup>c</sup> d'un Escolier qui a voulu pratiquer toutes les regles de sa Rethorique, differe d'une Oraison de Ciceron, où il est mal-aisé de les reconnoistre. Je luy en ay dit la mesme chose, & ie  
 25 croy qu'il l'auoué à present; mais cela n'empesche pas qu'il ne soit tres-bon Musicien, & d'ailleurs fort honneste homme, & mon bon amy, ny aussi que les regles ne soient bonnes, aussi bien en Musique qu'en Rethorique\*.

a. Voir ci-avant p. 249, l. 25.

b. *Sic* pour *Bannius* (Jean-Albert Ban, archiprêtre de Harlem).

c. *Sic* pour *Chrie*. — Pour *Bosset*, lire *Boësset*.

Je vous remercie de la lettre qu'il vous a plû faire  
 transcrire pour moy ; mais ie n'y trouue rien qui me  
 serue, ny qui ne me semble aussi peu probable que la  
 Philosophie de l'Ecole. Pour vostre difficulté, à sça-  
 uoir. pourquoy les parties tres-subtiles s'applatissent 5  
 plustost, pour remplir les angles des cors, que ne font  
 celles qui sont plus grosses, nonobstant que la ma-  
 tiere des vnes & des autres ne differe rien du tout,  
 elle est aisée à foudre par cette seule consideration,  
 que, plus vn cors est petit, plus il a de superficie à rai- 10  
 son de la quantité interieure de sa matiere : comme,  
 par exemple, vn cube qui n'aura que la huitiesme par-  
 tie d'autant de matiere qu'un autre, n'aura pas seule-  
 ment vne huitiesme de sa superficie, mais deux hui- 15  
 tiesmes, ou vn quart, & ainsi des autres figures. Car  
 c'est de la quantité interieure que dépend la durescé,  
 ou resistance à la diuision ; & c'est, au contraire, la  
 grandeur de la superficie qui la facilite, & avec cela  
 l'extreme vitesse de cette matiere tres-subtile.

Je ne connois pas assez la nature de l'Or, pour de- 20  
 terminer comment se meuent ses parties dans l'Eau  
 forte, autrement que par l'exemple de celles du Sel,  
 que i'ay décrites en mes Meteores<sup>a</sup>. Mais il y a vn  
 million d'experiences qui peuuent prouuer le mouue-  
 ment des parties de l'eau qu'on ne voit point à 25  
 l'œil : comme, quand on a dissout dedans du salpêtre,  
 comment est-ce que toutes les parties de ce Sel se  
 vont attacher en formes de bastons au fonds & aux  
 côstés du vaisseau, si elles ne se remüent en y allant ?  
 Enfin, iettez vne goutte de vin rouge dans de l'eau, & 30

a. Page 188.

vous verrez à l'œil comme il coule par tout pour se  
 mesler avec elle. Je croy bien que les parties de l'or,  
 & des autres cors durs, ont quelque mouuement, à  
 cause de la Matière subtile qui passe par leurs pores,  
 5 mais non pas qui les separe, comme les feuilles &  
 branches des arbres sont ébranlées par le vent, fans  
 en estre détachées.

Pour la<sup>o</sup> pression de la Lune, elle ne peut estre sen-  
 sible sur les lacs, à cause qu'ils n'ont aucune propor-  
 10 tion avec toute la masse de la Terre, à laquelle cette  
 pression se raporte.

Le sieur Saumaïse a grand tort, s'il me prend pour  
 amy de H(einsius), auquel ie n'ay encore iamais parlé,  
 & que i'ay sceu auoir auersion de moy, il y a long-  
 15 temps, à cause que i'estois amy de Balzac<sup>a</sup> & qu'il  
 est pedant. Mais M. Saum(aïse) est ingenieux à se for-  
 ger des aduerfaires; H(einsius) a fait imprimer vn  
 vers à la fin de son Liure sur le Nouveau Testament<sup>b</sup>,  
 composé en sa faueur par M. de Z(uylichem). Il a de-  
 20 clamé contre ce vers, en la Preface de son second  
 Tome *De Vsuris*<sup>c</sup>, que ceux qui flatent ainsi les au-  
 theurs des liures qu'ils n'ont point veus, *vtrem inflare*  
*pergunt* &c. M. de Z(uylichem) s'en plaignt à M. Riuet,  
 auquel Monsieur Sau(maïse) écrit vne lettre, non

a. « qui a censuré sa Tragédie d'Hérode », ajoute entre parenthèses Baillet, en citant ce passage, *Vie de Mons. Des-Cartes*, II, 69-70.

b. Voir t. II, p. 150, l. 21-22. Il s'agit non d'un seul vers, mais d'une pièce assez longue, composée par C. Huygens et placée en tête de l'ouvrage de Heinsius, sous le titre: *In Viri Danielis Heinsii Equitis ad Libros Novi Fæderis Exercitationes*.

c. *De modo Vsurarum liber*, Claudio Salmasio auctore (Lugd. Bat. ex officina Elzeviriorum, 1639, petit in-8), second tome d'un ouvrage dont le premier portait le titre *De Vsuris liber* (*ib.*, 1638).

tant pour s'en excuser, que pour se deffendre; et M. de Z(yulichem) a fait quelques remarques sur cette lettre<sup>a</sup>, lesquelles il m'enuoya pour me les faire voir, & ie luy en manday mon sentiment, en telle sorte que ie suis assuré, bien que ie ne me souuienne plus de ce qui estoit en ma lettre, qui estoit si peu estudiée que ie n'en auois pas fait de broüillon<sup>b</sup>, de n'y auoir rien mis au defauantage de M. de Saumaïse, sinon peut-estre qu'il estoit vn peu trop aisé à offenser. Ce qu'il verifie en s'offensant de moy pour cette lettre; car c'est celle qu'il dit auoir veuë, & ie n'ay d'ailleurs iamais eu grande familiarité avec luy.

Ie ne suis pas marry que les Ministres fulminent contrë le mouuement de la Terre; cela conuiera peut-estre nos Predicateurs à l'approuuer. Et à propos de cecy, si vous écriuez à ce M(edecin) du C(ardinal) de B(aigné)<sup>c</sup>, ie serois bien aise que vous l'auertissiez que rien ne m'a empesché iusques icy de publier ma Philosophie, que la deffense du mouuement de la Terre, lequel ie n'en sçauois separer, à cause que toute ma Physique en dépend; mais que ie seray peut-estre bien-toft contraint de la publier, à cause des calomnies de plusieurs, qui, faute d'entendre mes principes, veulent persuader au monde que i'ay des sentimens fort éloignez de la verité; & que vous le priez de sonder son Cardinal sur ce sujet, à cause

a. Voir t. II, p. 641, l. 18 et suiv.

b. Cette lettre est perdue, à moins qu'elle ne se retrouve dans les papiers de Constantin Huygens. Elle doit avoir été écrite en décembre 1639.

c. « Naudé, domestique du Cardinal de Baigné », en marge de l'exemplaire de l'Institut. Il a été question du Cardinal dans la lettre CCXIV, p. 234 ci-avant, l. 27.

qu'estant extremement son seruiteur, ie ferois tres-marry de luy déplaire, & qu'estant tres-zelé à la Religion Catholique, i'en reuere generalement tous les chefs. Je n'adjouste point que ie ne me veux pas met-  
 5 tre au hazard de leur censure ; car, croyant tres-fermement l'infailibilité de l'Eglise, & ne doutant point aussi de mes raisons, ie ne puis craindre qu'une verité soit contraire à l'autre.

Vous avez raison de dire que nous sommes aussi  
 10 affurez de nostre libre Arbitre que d'aucune autre notion premiere ; car c'en est veritablement vne.

Quand vne chandelle s'allume à vne autre<sup>a</sup>, ce n'est qu'un mesme feu qui s'estend d'une mesche à l'autre, pource que les parties de la flamme, agitées par la  
 15 Matiere tres-subtile, ont la force d'agiter & de separer celles de cette autre mesche ; & ainsi ce feu s'augmente, puis il est diuisé en deux feux, quand on separe ces deux mesches.

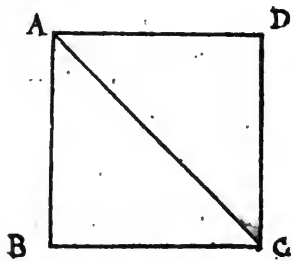
Mais ie ne puis bien expliquer le feu qu'en don-  
 20 nant toute ma Philosophie, & ie vous diray, entre nous, que ie commence à en faire vn Abregé, où ie mettray tout le Cours par ordre, pour le faire imprimer avec vn Abregé de la Philosophie de l'Ecole, tel que celuy du F. Eust(ache)<sup>b</sup>, sur lequel j'adjouteray mes Notes à  
 25 la fin de chaque Question, qui contiendront les diuerfes opinions des auteurs, ce qu'on en doit croire de toutes, & leur vtilité ; ce que ie croy pouuoir faire en telle sorte, qu'on verra facilement la comparaïson de l'une avec l'autre, & que ceux qui n'ont point

a. Voir ci-avant page 232, l. 24.

b. Cf. plus haut, p. 232, l. 6, et p. 233, l. 11.

encore appris la Philosophie de l'Ecole, l'apprendront beaucoup plus aisément de ce liure que de leurs maistres, à cause qu'ils apprendront par mesme moyen à la mépriser, & tous les moindres maistres seront capables d'enseigner la mienne par ce seul liure. Si le Pere E. à S. P.<sup>a</sup> vit encore, ie ne me feruiray pas de son liure sans sa permission; mais il n'est pas encore temps de la demander; ny mesmes d'en parler, à cause qu'il faut voir auparavant comment mes Meditations de Metaphysique seront receuës.

Tout ce que vous m'écriuez touchant la Reflexion & la Refraction est entierement selon mes pensées, & ie suis bien aise que ce qu'a écrit le P. B(ourdin)<sup>b</sup> vous



ait conuié à les mieux examiner; & ce que vous dites des deux diuerses determinations, l'une d'A vers D, qui demeure toujours la mesme, & l'autre d'A vers B, qui, changeant tant qu'on voudra, n'empesche pas que le mobile

n'arriue toujours en temps égal à quelque point de la ligne D C, est vne chose si claire, & vne si belle façon pour expliquer ma demonstration, que le Pere B(ourdin), ne l'ayant pas voulu entendre, a monsté par là qu'il aime mieux que ce soit M. des Argues que vous, qui ait l'honneur de sa conuersion<sup>c</sup>.

Le croy que ce que ie vous écris pour eux en Latin<sup>d</sup>

a. Le Frère Eustachius a Sancto Paulo, mourut à Paris, le 26 décembre 1640.

b. Dans sa *Vétilation*, p. 106 ci-avant.

c. Voir plus haut, p. 255, l. 12.

d. Voir plus haut, p. 254, l. 20 et note b.



est fuffifant pour l'obliger à m'enuoyer ses objections, s'il en a enuie, sans qu'il foit befoin que ie luy en écriue plus particulièrement ; car ie mande que, puis qu'il n'y a rien eu qui l'ait empesché de me les enuoyer, finon qu'il n'auoit pas lû la page 75 de ma Preface ou de ma Methode<sup>a</sup>, ie me promets qu'il n'y manquera pas d'oresnauant, puis qu'il fçait ce qu'elle contient.

10 Le verray S. Anfelme à la premiere occasion. Vous m'auiez cy-deuant auerty d'vn passage de S. Augustin, touchant mon *Je pense, donc ie fuis*, que vous m'auiez, ce me semble, redemandé depuis ; il est au Liure onzième de *Ciuitate Dei*, chap. 26<sup>b</sup>. Le fuis,

M. R. P.

Page 255, l. 28. — Antoine Boësset, sieur de Villedieu, intendant de la musique du roi Louis XIII, avait composé un air sur les paroles suivantes :

- « Me veux-tu voir mourir, insensible Climaïne ?
- » Viens donner à tes yeux ce funeste plaisir !
- » L'excez de mon amour, et celui de ta haine,
- » S'en vont en un moment contenter ton desir ;
- » Mais au moins souviens toy, cruelle,
- » Si je meurs malheureux, que j'ay vescu fidelle. »

Ces six vers furent envoyés de France en Hollande à l'archiprêtre de Harlem, Jean-Albert Ban (*Bannius*), pour qu'il les mit à son tour en musique. Les deux compositions musicales, de Boësset et de Bannius, furent comparées, et l'on donna la préférence au musicien français. En vain Bannius en appela au jugement d'Anne-Marie de Schurman, la célèbre demoiselle d'Utrecht ; Constantin Huygens lui-même, qui servit d'intermédiaire, avec Mersenne, entre le musicien hollandais et les connaisseurs et amateurs de Paris, se rangea définitivement à l'avis de Descartes. Les pièces de ces curieux débats se trouvent publiées par Jonckbloet et Land,

a. Cf. plus haut p. 223, l. 12.

b. Voir plus haut, lettre CCXIX, p. 247.

*Correspondance et Œuvre musicales de Constantin Huygens* (Leyde, E.-J. Brill, 1882). On n'en compte pas moins de seize, que voici :

- 1° Bannius à Huygens, Harlem, 19 mai 1640 (p. LXIX).
  - 2° — à — , — , 13 août 1640 (p. LXIX).
  - 3° — à — : — , 1640 (p. LXX).
  - 4° Examen du Sieur Bannius de l'air : *Me veux-tu voir mourir*, composé par M<sup>r</sup>. Boësset (p. LXX-LXXIX).
  - 5° Huygens à Mersenne, 31 août 1640 (p. 8).
  - 6° Mersenne à Huygens, Paris, 3 nov. 1640 (p. LXXX).
  - 7° Huygens à Boisset (*sic*), La Haye, 5 nov. 1640 (p. 9).
  - 8° Mersenne à Huygens, Paris, 14 nov. 1640 (p. LXXX-XC).
- A la fin de cette lettre (que Huygens reçut à Rolde, en Drenthe, le 29 nov. 1640), se trouve une phrase de Mersenne, qui se rapporte à la réponse de Descartes : « Je vous diray, avant que de finir, que quelques » uns entreprendront peut estre de faire des loix et des reigles des beaux » chantz sur ceux de nostre Orphée (*Boësset*), afin que, comme celuy » qui aproche le plus près du style de Ciceron est estimé composer le » plus elegamment, de mesme les compositeurs qui imiteront plus parfaic- » tement la methode dont il use pour faire ses airs, soient jugez les plus » excellentz. » (p. xc.)
- 9° Jugement d'un Trésorier général sur la lettre de M<sup>r</sup> Bannius, reçu le 6 déc. 1640 (p. xci-xciv).
  - 10° Bannius à Huygens, Harlem, 12 janvier 1641 (p. xciv-cvii).
  - 11° — à — , — , 13 janvier 1641 (p. cviii).
  - 12° — à Mersenne, — , — (p. cviii-cxii).
  - 13° — à Huygens, — , 18 janvier 1641 (p. cxii-cxvii).
  - 14° Huygens à Boisset (*sic*), 19 janvier 1641 (p. 10).
  - 15° Bannius à Huygens, Harlem, 28 janvier 1641 (p. cxvii).
  - 16° — à — , — , 31 janvier 1641 (p. cxviii-cxix).

## CCXXIII.

## DESCARTES A MERSENNE.

[Leyde, 24 décembre 1640?]

Texte de Clerselier, tome II, lettre 50, p. 277-281.

*Sans date dans Clerselier, mais placée après la précédente, qui est au plus tôt du 10 décembre 1640, et écrite huit jours avant la CCXXV<sup>e</sup> ci-après, qui paraît bien être du 31 décembre.*

Mon Reuerend Pere,

Le ne viens que de receuoir vos lettres vne heure ou  
deux auant que le Messager doiue retourner; ce qui  
fera cause que ie ne pourray pour cette fois répondre  
5 à tout ponctuellement. Mais pour ce que la difficulté  
que vous proposez pour le *conarium*, semble estre ce  
qui presse le plus, & que l'honneur que me fait celuy  
qui veut deffendre publiquement ce que i'en ay touché  
en ma Dioptrique<sup>a</sup> m'oblige à tâcher de luy satisfaire,  
10 ie ne veux pas attendre à l'autre voyage à vous dire  
que *glandula pituitaria* a bien quelque rapport *cum*  
*glandula pineali*, en ce qu'elle est située, comme elle,  
entre les carotides & en la ligne droite par où les  
esprits viennent du cœur vers le cerueau, mais qu'on  
15 ne sçauroit soupçonner pour cela qu'elle ait mesme  
vsage, à cause qu'elle n'est pas, comme l'autre, dans le  
cerueau, mais au deffous, & entierement separée de sa  
masse dans vne concauité de l'os sphenoïde<sup>b</sup>, qui est  
faite exprés pour la receuoir, *etiam infra duram menin-*  
20 *gem*, si i'ay bonne memoire; outre qu'elle est entiere-  
ment immobile, & nous éprouuons, en imaginant, que  
le siege du sens commun, c'est à dire la partie du cer-  
ueau en laquelle l'ame exerce toutes ses principales  
operations, doit estre mobile. Or ce n'est pas mer-  
5 ueille que cette *glandula pituitaria* se rencontre où  
elle est, entre le cœur & le *conarium*, à cause qu'il s'y  
rencontre aussi quantité de petites arteres, qui com-

a. Page 29, etc. — Cf. lettre CLXXXIII, et aussi plus haut, p. 137, l'éclaircissement de p. 123, l. 4.

b. Spheroïde *Clers*.

posent le *plexus mirabilis*, & qui ne vont point du tout iusques au cerueau ; car c'est quasi une regle generale par tout le cors, qu'il y a des glandes, où plusieurs branches de veines ou d'arteres se rencontrent. Et ce n'est pas merueille aussi que les carotides enuoyent en ce lieu-là plusieurs branches ; car il y en faut pour nourrir les os & les autres parties, & aussi pour separer les plus grossieres parties du sang des plus subtiles, qui montent seules, par les branches les plus droites de ces carotides, iusques au dedans du cerueau, où est le *conarium*. Et il ne faut point conceuoir que cette separation se fasse autrement que *mechanicè*, de mesme que, s'il flote des joncs & de l'escume sur vn torrent, lequel se diuise quelque part en deux branches, on verra que tous ces joncs & cette escume iront se rendre en celle où l'eau coulera le moins en ligne droite. Or c'est avec grande raison que le *conarium* est semblable à vne glande, à cause que le principal office de toutes les glandes est de receuoir les plus subtiles parties du sang qui exhalent des vaisseaux qui les environnent, & le sien est de receuoir en mesme façon les esprits animaux. Et d'autant qu'il n'y a que luy de partie solide en tout le cerueau, qui soit vnique, il faut de necessité qu'il soit le siege du sens commun, c'est à dire de la pensée, & par consequent de l'ame ; car l'vn ne peut estre separé de l'autre. Ou bien il faut auoüer que l'ame n'est point immediatement vnie à aucune partie solide du cors, mais seulement aux esprits animaux qui sont dans ses concauitez, & qui y entrent & sortent continuellement ainsi que l'eau d'vne riuiera, ce qui seroit estimé trop absurde. Outre que

la situation du *conarium* est telle, qu'on peut fort bien entendre comment les images qui viennent des deux yeux, ou les sons qui entrent par les deux oreilles &c., se doiuent vnir au lieu où il est : ce qu'elles ne sçauroient  
 5 faire dans les concautez, si ce n'estoit en celle du milieu, ou dans le conduit au dessus duquel est le *conarium*, ce qui ne pourroit suffire, à cause que ces concautez ne sont point distinctes des autres où les images sont necessairement doubles. Si ie puis quelque autre  
 10 chose pour celuy qui vous auoit proposé cecy, ie vous prie de l'assurer que ie feray tres-volontiers tout mon possible pour le satisfaire.

Pour ma Metaphysique, vous m'obligez extrêmement des | soins que vous en prenez<sup>a</sup>, & ie me remets  
 15 entierement à vous pour y corriger ou changer tout ce que vous iugerez à propos. Mais ie m'estonne que vous me promettiez les objections de diuers Theologiens dans huit iours, à cause que ie me suis persuadé qu'il falloit plus de temps pour y remarquer tout ce  
 20 qui y est ; et celuy qui a fait les objections qui sont à la fin, l'a iugé de mesme. C'est vn Prestre d'Alcmaer, qui ne veut point estre nommé<sup>b</sup> ; c'est pourquoy, si son nom se trouue en quelque lieu, ie vous prie de l'effacer. Il faudra aussi, s'il vous plaist, auertir l'imprimeur de  
 25 changer les chiffres de ses objections, où les pages des Meditations sont citées, pour les faire accorder avec les pages imprimées.

Pour ce que vous dites, que ie n'ay pas mis vn mot

a. Cf. lettre CCXVI, p. 238-240 ci-avant.

b. Descartes le nomme un peu plus bas (p. 267, l. 9) : CATERUS.

de l'Immortalité de l'Ame<sup>a</sup>, vous ne vous en devez pas estonner ; car ie ne sçaurois pas demonstrier que Dieu ne la puisse annihiler, mais seulement qu'elle est d'une nature entierement distincte de celle du cors, & par consequent qu'elle n'est point naturellement sujette à mourir avec luy, qui est tout ce qui est requis pour establi-  
 5  
 r la Religion ; et c'est aussi tout ce que ie me suis proposé de prouuer.

Vous ne devez pas aussi trouuer estrange que ie ne prouue point, en ma seconde Meditation, que l'ame soit réellement distincte du cors, & que ie me contente de la faire conceuoir sans le cors, à cause que ie n'ay pas encore en ce lieu-là les premisses dont on peut tirer cette conclusion ; mais on la trouue après, en la sixiesme Meditation.  
 10  
 15

Et il est à remarquer, en tout ce que j'écris, que ie ne suis pas l'ordre des matieres, mais seulement celuy des raisons : c'est à dire que ie n'entreprends point de dire en vn mesme lieu tout ce qui appartient à vne matiere, à cause qu'il me seroit impossible de le bien prouuer, y ayant des raisons qui doiuent estre tirées de bien plus loin les vnes que les autres ; mais en raisonnant par ordre à *facilioribus ad difficiliora*, j'en déduis ce que ie puis, tantost pour vne matiere, tantost pour vne autre ; ce qui est, à mon auis, le vray chemin pour bien trouuer & expliquer la verité. Et pour l'ordre des matieres, il n'est bon que pour ceux dont toutes les raisons | sont détachées, & qui peuuent  
 20  
 25

a. Le titre primitif était : RENATI DES-CARTES *Meditationes de prima philosophia, in qua Dei existentia et animæ immortalitas demonstratur* (sic). Descartes ne le changera que pour la seconde édition : ... *in quibus Dei existentia et animæ humanæ a corpore distinctio demonstrantur*.

dire autant d'une difficulté que d'une autre. Ainsi ie ne iuge pas qu'il soit aucunement à propos, ny mesme possible, d'insérer dans mes Meditations la réponse aux objections qu'on y peut faire; car cela en interrom-  
 5 proit toute la suite, & mesme osteroit la force de mes raisons; qui dépend principalement de ce qu'on se doit détourner la pensée des choses sensibles, desquelles la pluspart des objections seroient tirées. Mais i'ay mis celles de Caterus à la fin, pour monstrier le  
 10 lieu où pourront aussi estre les autres, s'il en vient.

Mais ie seray bien aise qu'on prenne du temps pour les faire; car il importe peu que ce Traité soit encore deux ou trois ans sans estre diuulgué. Et pource que la copie en est fort mal écrite, & qu'elle ne pourroit  
 15 estre veüe que par vn à la fois, il me semble qu'il ne seroit pas mauuais qu'on en fist imprimer par auance vingt ou trente exemplaires, & ie seray fort aise de payer ce que cela coustera; car ie l'aurois fait faire  
 20 dès icy, sinon que ie ne me suis pû fier à aucun libraire, & que ie ne voulois pas que les Ministres de ce pais le vissent auant nos Theologiens.

Pour le style, ie serois fort aise qu'il fust meilleur qu'il n'est; mais, reserué les fautes de grammaire, s'il y en a, ou ce qui peut sentir la phrase françoise,  
 25 comme *in dubium ponere* pour *reuocare*<sup>a</sup>, ie crains qu'il ne s'y puisse rien changer sans prejudice du sens; comme, en ces mots: *nempe quicquid haectenus vt maximè verum admisi, vel à sensibus vel per sensus accepi*<sup>b</sup>, qui adiousteroit *falsum esse*, comme vous me mandez,

a. Page 7 (édit. 1641 et édit. 1642), titre de la 1<sup>re</sup> Médit.

b. Page 9 (édit. 1641) ou page 8 (édit. 1642).

on<sup>a</sup> changeroit entierement le sens, qui est que i'ay receu des sens, ou par les sens, tout ce que i'ay crû iufques icy estre le plus vray. De mettre *erutis fundamentis*, au lieu de *suffossis*<sup>b</sup>, il n'y a pas si grand mal, à cause que l'vn & l'autre est latin & signifie quasi le mesme; mais il me semble encore que le dernier, n'ayant que la seule signification en laquelle ie le prens, est bien aussi propre que l'autre, qui en a plusieurs. . 5

Le vous enuoyeray peut-estre dans huit iours vn Abregé des principaux points qui touchent Dieu & l'Ame<sup>c</sup>; lequel pourra estre imprimé auant les Meditations, afin qu'on voye où ils se trouuent; car autrement ie voy bien que plusieurs seront dégoustez de ne pas trouuer en vn mesme lieu tout ce qu'ils cherchent. Le seray bien aise que Monsieur des-Argues soit aussi vn de mes Iuges, s'il luy plaist d'en prendre la peine, & ie me fie plus en luy seul qu'en trois Theologiens. On ne me fera point aussi de déplaisir de me faire plusieurs objections, car ie me promets qu'elles seruiront à faire mieux connoistre la verité, & graces à Dieu, ie n'ay pas peur de n'y pouuoir satisfaire; l'heure me contraint de finir. Je suis, 10 15 20

M. R. P.,

Vostre tres-humble, & tres-acquis  
seruiteur, DESCARTES. 25

a. Lire en ?

b. Page 9 (édit. 1641) et p. 8 (édit. 1642). — Descartes a maintenu *suffossis*.

c. C'est la *Synopsis* dont il sera question lettre CCXXV, p. 271, l. 7.



## CCXXIV.

DESCARTES AU P. [CHARLET]?

[Décembre 1640?]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 113, p. 512-513.

« A vn Reuerend Pere Iesuite », dit simplement Clerselier, sans indiquer la date. La 112<sup>e</sup> qui précède est de mars 1637 (voir t. I, p. 347), et la 114<sup>e</sup> qui suit, du 22 février 1638 (ib., p. 558). Mais Descartes dit qu'il est informé, ici même (à Leyde?), que plusieurs Jésuites parlent désavantageusement de lui (à Paris); or un Danois, venant de Paris, venait de l'en informer en effet (lettre CCXXII, p. 254, l. 16). En outre il parle de ce projet (en l'attribuant à un ami) d'un livre où sa philosophie et celle de l'Ecole seraient comparées (p. 270, l. 4); or c'est le projet dont il est question, lettre CCXXII (p. 259, l. 21) et lettre CCXIV (p. 233, l. 5). Descartes dit, il est vrai, « la Philosophie, que j'ay publiée », ce qui reporterait cette lettre à 1644 et au delà, s'il s'agissait des Principes; mais ces mots peuvent bien ici désigner les Essais de 1637. Toutefois, la date de la présente lettre ne peut guère être précisée; le 11 novembre (voir p. 233), Descartes recommande à Mersenne le secret sur son projet. N'a-t-il pas attendu au moins l'année 1641, pour en informer un Jésuite, même avec la précaution, bien peu suffisante de déguiser la part qu'il comptait y prendre? — Quant au destinataire, ne serait-ce pas le P. Charlet?

Mon Reuerend Pere,

5 Le sçay que vous auez tant d'occupations, qui valent mieux que de lire les lettres d'une personne qui n'est point capable de vous rendre aucun seruice, que ie fais scrupule de vous importuner des miennes, lors que ie n'ay point d'autre fujet de vous écrire, que pour vous affurer du zele que j'ay à vous honorer.

Mais pour ce qu'il y a icy quelques perſonnes, qui me  
 veulent perſuader que pluſieurs des Peres de voſtre  
 Compagnie parlent defauantageuſement de mes écrits,  
 & que cela incite vn de mes amis<sup>a</sup> à écrire vn traité  
 dans lequel il veut faire vne ample comparaiſon de la  
 Philoſophie qui s'enſeigne en vos écoles avec celle  
 que j'ay publiée, afin qu'en monſtrant ce qu'il penſe  
 eſtre mauuais en l'vne, il faſſe d'autant mieux voir ce  
 qu'il juge meilleur en l'autre ; j'ay crû né deuoir pas  
 conſentir à ce deſſein, que ie ne vous en euſſe aupara-  
 uant auerty, & ſupplié de me preſcrire ce que vous  
 jugez que ie dois faire. L'obligation que j'ay à vos  
 Peres de toute l'inſtitution de ma jeunefſe, l'inclina-  
 tion tres-particuliere que j'ay touſiours eüe à les ho-  
 norer, & celle que j'ay auſſi à preferer les voyes  
 douces & amiables à celles qui peuuent déplaire, ſe-  
 roient des raiſons aſſez fortes pour m'obliger à prier  
 cet amy de vouloir exercer ſa plume ſur quelque autre  
 ſujet, où ie ne fuſſe point meſlé, ſi ie n'eſtois comme  
 forcé de pancher de l'autre coſté, par le tort qu'on dit  
 que cela me fait, & par la regle de prudence qui m'a-  
 prend qu'il vaut beaucoup mieux auoir des ennemis  
 declarez que couuerts ; principalement en telle oc-  
 caſion, où n'eſtant queſtion que d'honneur, d'autant  
 que la querelle éclattera plus, d'autant ſera-t-elle plus  
 auantageuſe à celui qui aura iuſte cauſe. Mais le reſ-  
 pect que ie vous dois, & l'affection que vous m'avez  
 touſiours fait la faueur de me témoigner, a plus de  
 force ſur moy qu'aucune autre choſe, & fait que ie  
 deſire attendre vos commandemens ſur ce ſujet ; & ie

a. Cet ami eſt évidemment Descartes lui-même. Voir le *Prolégomène*.

ne souhaite rien tant que de vous pouvoir monſtrer, par effet, que ie ſuis, &c.

## CCXXV.

## DESCARTES A MERSENNE.

[Leyde, 31 décembre 1640.]

Texte de Clerselier, tome II, lettre 51, p. 281-285.

*Sans date dans Clerselier. Mais 1° Descartes reçoit ce jour même une lettre de Mersenne, du 23 décembre (p. 274, l. 25); 2° il souhaite à son ami « une heureuse nouvelle année » (p. 277, l. 2). C'eût été un peu tard que d'envoyer ce souhait le 7 janvier 1641; la présente lettre semble donc du 31 décembre 1640.*

Mon Reuerend Pere,

5 Je n'ay point receu de vos lettres à ce voyage; mais pource que ie n'eus pas le temps, il y a huit iours, de vous répondre à tout, i'adjouſteray icy ce que i'auois obmis. Et premierement, ie vous enuoye vn Argument de ma Metaphyſique, qui pourra, ſi vous l'approuuez, eſtre mis au deuant des ſix Meditations. En fuite de  
10 ces mots qui les precedent : *eaſdem quas ego ex ijs con- cluſiones deducturos*<sup>a</sup>, on adjouſtera : *Sed quia in ſex*

a. On ne trouve ni cette fin de phrase, ni le commencement de la suivante dans la 1<sup>re</sup> édition et pas davantage dans la seconde. La rédaction primitive a donc été modifiée. La 1<sup>re</sup> édit., suivie en cela par la 2<sup>e</sup>, donne d'abord une *Epistola* au Doyen et aux Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, puis une *Præſatio ad Lectorem*, puis un *Index* (qui manque dans la 2<sup>e</sup>), puis une *Synopsis ſex ſequentium Meditationum*, enfin les Méditations elles-mêmes. L'*Index* de la 1<sup>re</sup> édit. commence ainſi : *Post ſynopſim perlegendam, à prima pagina vsque ad 7, ſequentur ſex Medi- tationes quarum prima, etc.* L'argument dont parle ici Descartes n'est autre que la *Synopsis*.

*sequentibus Med. &c.* On pourra voir là en abrégé tout ce que j'ay prouvé de l'Immortalité de l'Ame, & tout ce que j'y puis adjouster en donnant ma Physique. Et ie ne sçauois, sans peruertir l'ordre, prouuer seulement que l'Ame est distincte du Cors, auant l'Existence de Dieu. 5

Ce que vous dites, *qu'on ne sçait pas si l'Idée d'un Estre tres parfait n'est point la mesme que celle du Monde Corporel*, est aisé à soudre, par cela mesme qui prouue que l'Ame est distincte du Cors, à sçauoir, parce qu'on conçoit toute autre chose en l'un qu'en l'autre. Mais il est besoin pour cela de former des idées distinctes des choses dont on veut iuger, ce que l'ordinaire des hommes ne fait pas ; & c'est principalement ce que ie tâche d'enseigner par mes Meditations. Mais ie ne m'arreste pas dauantage sur ces objections, à cause que vous me promettez de m'enuoyer, dans peu de temps, toutes celles qui se pourront faire. Sur quoy j'ay seulement à vous prier qu'on ne se haste point : car ceux qui ne prendront pas garde à tout, & se feront contentez de lire la seconde Meditation, pour sçauoir ce que j'écris de l'Ame, ou la troisiéme, pour sçauoir ce que j'écris de Dieu, m'objecteront aisément des choses que j'ay desia expliquées. 10 15 20

Ie vous prie, en l'endroit où j'ay mis *iuxta leges Logicæ meæ*, de mettre au lieu *iuxta leges veræ Logicæ* ; c'est enuiron le milieu de mes Réponses *ad Caterum*, où il m'objecte que j'ay emprunté mon argument de S. Thomas<sup>a</sup>. Et ce qui me fait adjoûter *meæ* ou *veræ* au 25

a. Correction faite ainsi dans la 1<sup>re</sup> édition, p. 141 : *iuxta leges Logicæ veræ*, et dans la 2<sup>e</sup>. p. 115 : *juxta leges veræ Logicæ*.

mot *Logicæ*, est que i'ay lû des Theologiens qui, sui-  
uant la Logique ordinaire, *quærun̄t prius de Deo quid*  
fit, *quàm quæsiuerint* an sit.

Vous avez raison qu'ou i'ay mis : *quod facultas ideam*  
5 *Dei in se habendi, esse non possset in nostro intellectu, si*  
*ille &c.* <sup>a</sup>, au lieu de *ille*, il vaut mieus dire *hic*; c'est  
enuiron la quatriéme ou cinquiéme page de ma Ré-  
ponse aux Objections. Et il est bon aussi de mettre *sui*  
*causam* au lieu de *causam*, en la ligne suiuate, comme  
10 vous remarquez.

Pour ce que ie mets en suite, que *nihil potest esse in*  
*me, hoc est in mente, cuius non sim conscius* <sup>b</sup>, ie l'ay  
prouué dans les Meditations, & il s'uit de ce que  
l'ame est distincte du cors, & que son essence est de  
15 penser.

Pour la periode où vous trouuez de l'obscurité, que  
ce qui a la puissance de créer ou conseruer quelque  
chose séparée de soy-mesme, a aussi, à plus forte raison,  
la puissance de se conseruer, &c. <sup>c</sup>, ie ne voy gueres  
20 de moyen de la rendre plus claire, sans y adjoüster  
beaucoup de paroles, qui n'auroient pas si bonne  
grace en vne chose dont ie n'ay touché qu'un mot en  
passant.

Il est bon, où ie parle de *infinito*, de mettre, comme  
25 vous dites, *infinitum, qua infinitum est, nullo modo à*  
*nobis comprehendit* <sup>d</sup>.

Le monde *fortasse limitibus caret ratione extensionis,*

a. Cf. 1<sup>re</sup> édit., p. 138, et 2<sup>e</sup> édit., p. 113.

b. Cf. 1<sup>re</sup> édit., p. 140 : *nihil in me, cuius nullo modo sim conscius, esse posse*; et 2<sup>e</sup> édit., p. 115 : *id.*

c. Cf. 1<sup>re</sup> édit., p. 146, et 2<sup>e</sup> édit., p. 119-120.

d. Voir 1<sup>re</sup> édit., p. 148, et 2<sup>e</sup> édit., p. 121.

*sed non ratione potentia, intelligentia, &c. Et sic non omni ex parte limitibus caret*<sup>a</sup>.

Vn peu après, on peut mettre, comme vous dites, *qua de re nullum dubium esse potest*, après le mot *aliquid reale*<sup>b</sup>, en l'enfermant entre deux parentheses. 5  
Mais il ne me semble pas obscur, de la façon qu'il est, & on trouuera mille endroits dans Cicéron qui le font plus.

Il me semble bien clair qu'*existentia possibilis continetur in omni eo quod clarè intelligimus, quia ex hoc ipso quod clarè intelligimus, sequitur illud à Deo posse creari*<sup>c</sup>. 10

Pour le Mystere de la Trinité, ie iuge, avec saint Thomas, qu'il est purement de la Foy, & ne se peut connoistre par la Lumiere Naturelle. Mais ie ne nie point qu'il n'y ait des choses en Dieu que nous n'entendons pas, ainsi qu'il y a mesme en vn triangle plusieurs proprietéz que iamais aucun Mathematicien ne connoistra, bien que tous ne laissent pas pour cela de sçauoir ce que c'est qu'un triangle. 15

Il est certain qu'il n'y a rien dans l'effet *quod non contineatur, formaliter vel eminenter, in causa EFFICIENTE & TOTALI*, qui sont deux mots que j'ay adjouctez expressément<sup>d</sup>. Or le soleil ny la pluye ne sont point la cause totale des animaux qu'ils engendrent. 20

Pacheuois cecy, lors que j'ay receu vostre derniere lettre<sup>e</sup>, qui me fait souuenir de vous prier de m'écrire 25

a. Cf. 1<sup>re</sup> édit., p. 148-149, et 2<sup>e</sup> édit., p. 121.

b. Voir 1<sup>re</sup> édit., p. 151, et 2<sup>e</sup> édit., p. 123. Cette addition au texte n'a pas été faite.

c. Cf. 1<sup>re</sup> édit., p. 153, et 2<sup>e</sup> édit., p. 125.

d. Voir 1<sup>re</sup> édit., p. 41, et 2<sup>e</sup> édit., p. 35.

e. Lettre du 23 décembre 1640, sur laquelle Descartes reviendra lettre CCXXVII ci-après, page 284, l. 1.

si vous auez sceu la cause pourquoy vous ne receustes pas ma Metaphysique, au voyage que ie vous l'auois enuoyée, ny mesme si-tost que les lettres que ie vous auois écrites huit iours après<sup>a</sup>, & si le paquet n'auoit point esté ouuert; car ie l'auois donné au mesme Messager.

Le vous remercie du *maiolem* que vous auez changé en *maius*, comme il falloit. Je ne m'estonne pas qu'il se trouue de telles fautes en mes Ecrits; car i'y en ay souuent rencontré moy-mesme de telles, qui arriuent lors que i'écris en pensant ailleurs. Mais ie m'étonne que trois ou quatre de mes amis qui ont lû cela ne m'auoient pas auerty du folœcisme<sup>b</sup>.

Le ne seray pas marry de voir ce que M. Morin a écrit de Dieu<sup>c</sup>, à cause que vous dites qu'il procede en Mathematicien, bien qu'*inter nos* ie n'en puisse beaucoup esperer, à cause que ie n'ay point cy-deuant ouy parler, qu'il se mélast d'écrire de la forte; non plus que l'autre imprimé à la Rochelle. M. de Z(uylichem) est de retour, & si vous luy enuoyez cela avec le discours de l'Anglois<sup>d</sup>, ie les pourray receuoir par luy, pourueu toutesfois qu'il soit prié de me les enuoyer promp-

a. Voir ci-avant lettres CCXVI, du 11 novembre, et CCXVIII, du 18 nov., p. 238 et 243.

b. Voir ci-avant lettres CLXXXVIII, p. 61, c, et CXC, p. 63, l. 5.

c. *Quod Deus sit Mundusque ab ipso creatus fuerit in tempore, ejusque providentiâ gubernetur. Selecta aliquot theoremata adversus Atheos. Illustrissimis ac Reverendissimis DD. DD. Archiepiscopis, Episcopis, totique Clero ad sacra Comitia Gallica convocato. Authore IOANNE BAPTISTA MORINO, Doctore medico atque Parisiis Regio Mathematicum Professore* (Parisiis, Ioannes Libert, 1635, in-4°, p. 8). Approbation datée *Die tertia Augusti anni Domini millesimi sexcentissimi trigesimi quinti*.

d. Thomas Hobbes. Voir ci-après lettre CCXXVIII.

tement; car il a tant d'autres affaires, qu'il les pourroit oublier.

Au reste, referué ce qui touche ma Metaphysique, à quoy ie ne manqueray pas de répondre, si-tost que vous me l'aurez enuoyé, ie seray bien aise de n'auoir que le moins de diuertiffemens qu'il se pourra, au moins pour cette année, que i'ai resolu d'employer à écrire ma Philosophie en tel ordre qu'elle puisse aisément estre enseignée. Et la premiere partie, que ie fais maintenant<sup>a</sup>, contient quasi les mesmes choses que les Meditations que vous auez, sinon qu'elle est entierement d'autre stile, & que ce qui est mis en l'vn tout au long, est plus abregé en l'autre, & *vice versa*.

Je croy n'auoir plus rien à répondre au Pere B(ourdin), sinon que, pour ce qu'il met que d'autres des leurs pourroient encore me refuter deuant leurs disciples, sans m'apprendre leurs refutations, faute d'auoir lû le lieu de la Methode où ie les en prie<sup>b</sup>, ie tiens cela pour vne deffaite; & ie vous assure que, si ie puis apprendre qu'aucun d'eux me fasse iniustice, ie le sçauray faire éclater en bon lieu; & il faudra que ie tâche d'auoir ce qu'il dicte maintenant, touchant la Reflexion, à ses disciples.

Pour le billet du Pere Gib(ieuf)<sup>c</sup>, ie n'y répons aussi encore rien; car, puis qu'il veut m'écrire & faire voir mes Meditations à leur General, ie dois attendre cela,

a. Il s'agit de la première partie des *Principia Philosophiæ*, lesquels ne seront publiés qu'en 1644.

b. Voir ci-avant, p. 223, l. 10-13, et p. 261, l. 5.

c. Réponse à la lettre CCXV, p. 236 ci-avant.



& ie feray bien aisé qu'ils ne se hastent point. le vous souhaitte vne heureuse nouvelle année.

Le ne manqueray d'enuoyer vn transport à M. Soly<sup>a</sup> pour le Priuilege, si-tost qu'il en sera besoin, & aussi  
5 la copie du Priuilege, si vous ne l'auuez. le croy que, dans l'impression, il me faudra nommer *Cartesius*<sup>b</sup>, à cause que le nom françois est trop rude en Latin. le prie Dieu pour les ames de M. Dounot<sup>c</sup> & de Beau-  
grand. Mais pour Monsieur de Beaune, ie prie Dieu  
10 qu'il le conferue; car, puis que vous n'auuez | point de nouvelles de sa mort, ie ne la veux pas croire, ny m'en attrister auant le temps; & ie le regretterois extreme-  
ment, car ie le tiens pour vn des meilleurs esprits qui soient au monde<sup>d</sup>. le suis,

15 M. R. P.,

Vostre tres-humble, & tres-obeissant  
seruiteur, DESCARTES.

a. Le libraire qui imprimait la première édition des *Méditations*.

b. Cf. ci-avant lettre CXC, p. 68, l. 13. Les deux premières éditions portent cependant comme titre : *Renati DES-CARTES Meditationes*, etc.

c. « Ou Donaut », dit Faillet en marge de sa *Vie de Descartes*, II, 95. peut-être par confusion avec un autre correspondant de Mersenne dont on a des lettres datées de Toul en 1642 et 1644 et signées Donot(?) (Bibl. nat., fr. n. a. 6205, p. 141 et 384). — Ici, la lecture *Dounot* paraît exacte. Voir t. II, p. 509, *éclaircissement* de p. 503, l. 6. Cf. t. III, p. 187, l. 17.

d. Florimond de Beaune survécut à Descartes et ne mourut qu'en 1652.

## CCXXVI.

DESCARTES A [POLLOT].

Leyde, mi-janvier 1641.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 107, p. 486-488.

« A Monsieur. \*\*\* », dit Clerselier, sans donner de date; et comme titre, à la table des matières : « consolation sur la mort d'un frère. » Or Alphonse de Pollot avait un frère, Jean-Baptiste, qui mourut à La Haye, le 14 janvier 1641, « Premier Gentilhomme de la Chambre » de S. A. d'Oranges, et Capitaine en Ollande, etc. » (Archives MS., Eugène de Budé, à Genève.) De plus le même Alphonse avait précisément perdu un bras par un accident de guerre (p. 279, l. 16-19). C'est donc bien lui le destinataire de la présente lettre, qui fut écrite entre le 14 janvier et le 21, date de la lettre suivante (voir p. 283, l. 28).

Monsieur,

Je viens d'apprendre la triste nouvelle de vostre affliction, & bien que ie ne me promette pas de rien mettre, en cette lettre, qui ait grande force pour adoucir vostre douleur, ie ne puis toutesfois m'abstenir d'y 5. tafcher, pour vous témoigner au moins que i'y participe. Je ne suis pas de ceux qui estiment que les larmes & la tristesse n'appartiennent qu'aux femmes, & que, pour paroistre homme de cœur, on se doive contraindre à montrer toujours vn visage tranquille. l'ay 10 fenty depuis peu la perte de deux personnes qui m'estoient tres-proches<sup>a</sup>, & i'ay éprouué que ceux qui

a. Sa fille Francine, morte à Amersfort, le 7 septembre 1640 (Bailet, II, 90), et son père, Joachim Descartes, mort à Nantes, en octobre de la même année (voir ci-avant p. 251, l. 23, et p. 252).

me vouloient deffendre la tristesse, l'irritoient, au lieu  
que i'estois soulagé par la complaisance de ceux que  
ie voyois touchez de mon déplaisir. Ainsi ie m'affure  
que vous me souffrirez mieux, si ie ne m'opose point à  
5 vos larmes, que si i'entreprendois de vous détourner  
d'un reffentiment que ie croy iuste. Mais il doit neant-  
moins y auoir quelque mesure; & comme ce seroit estre  
barbare | que de ne se point affliger du tout, lors qu'on  
en a du sujet, aussi seroit-ce estre trop lasche de s'aban-  
10 donner entierement au déplaisir; & ce seroit faire fort  
mal son conte, que de ne tascher pas, de tout son pou-  
voir, à se déliurer d'une passion si incommode. La pro-  
fession des armes, en laquelle vous estes nourry, acou-  
tume les hommes à voir mourir inopinément leurs  
15 meilleurs amis; & il n'y a rien au monde de si fâ-  
cheux, que l'acoutumance ne le rende suportable. Il  
y a, ce me semble, beaucoup de raport entre la perte  
d'une main & d'un frere; vous auez cy-deuant souffert  
la premiere\*, sans que i'aye iamais remarqué que  
20 vous en fussiez affligé; pourquoy le seriez vous da-  
uantage de la seconde? Si c'est pour vostre propre in-  
terest, il est certain que vous la pouuez mieux reparer  
que l'autre, en ce que l'acquisition d'un fidele amy  
peut autant valoir que l'amitié d'un bon frere. Et si  
25 c'est pour l'interest de celuy que vous regrettez,  
comme sans doute vostre generosité ne vous permet  
pas d'estre touché d'autre chose, vous sçavez qu'il n'y  
a aucune raison ny religion, qui fasse craindre du mal,  
apres cette vie, à ceux qui ont vescu en gens d'hon-  
30 neur, mais qu'au contraire l'une & l'autre leur promet  
des joyes & des recompenses. Enfin, Monsieur, toutes

nos afflictions, quelles qu'elles soient, ne dépendent que fort peu de<sup>a</sup> raisons auxquelles nous les attribuons, mais seulement de l'émotion & du trouble interieur que la nature excite en nous mesmes; car, lors que cette émotion est appaisée, encore que toutes les raisons que nous auions auparauant demeurent les mesmes, nous ne nous sentons plus affligez. Or ie ne veux point vous conseillier d'employer toutes les forces de vostre resolution & constance, pour arrester tout d'vn coup l'agitation interieure que vous sentez : ce seroit peut-estre vn remede plus fascheux que la maladie; mais ie ne vous conseille pas aussi d'attendre que le temps seul vous guerisse, & beaucoup moins d'entretenir & prolonger vostre mal par vos pensées. Ie vous prie seulement de tascher peu à peu de l'adoucir, en ne regardant ce qui vous est arriué que du biais qui vous le peut faire paroistre le plus suportable, & en vous diuertissant le plus que vous pourrez par d'autres ocupations. Ie sçay bien que ie ne vous aprens icy rien de nouveau; mais on ne doit pas mépriser les bons remedes pour estre vulgaires, & m'estant seruy de cettuy-cy avec fruit, i'ay crû estre obligé de vous l'écrire : car ie suis, &c.

Page 279, l. 19. — Le document ci-dessous, communiqué par M. E. de Budé, qui le conserve dans ses Archives MSS., à Genève, permet d'identifier le destinataire de cette lettre, en expliquant le passage visé :

<sup>a</sup> Epitaphe d'*Alphonse de Pollot*, cy deuant *Premier Gentilhomme de la Chambre* de Son Altesse Serenissime d'Orange, Monseigneur le Prince Frederic Henry, *Mareschal de la Cour* de Madame la Princesse douariere, *Capitaine d'infanterie* au service des Etats generaux des

a. Lire des ?

Provinces Unies, et gouverneur du fort S<sup>te</sup> Anne et de ses dependances, decedé a Geneve en sa 65<sup>e</sup> année, le 8<sup>e</sup> d'octobre 1668. »

## SONNET.

Alphonse, dont le sort est si digne d'enuie,  
A meprisé souvant la glace et les frimats ;  
Ni le feu, ni les eaux ne l'étonnerent pas,  
Quant il falut aller ou l'honneur nous conuie.

Il affronta la mort mille fois en sa vie :  
Intrepide par tout, aux sieges, aux combats,  
Pour gagner de la gloire, *il y perdit un bras,*  
*Ce bras dont la Hollande estoit si bien seruie.*

Les paisibles vertus suiuirent sa valeur,  
Il eut de la sagesse autant qu'il eut de cœur,  
Sa pieté sur tout est digne de memoire.

Tout luy fut glorieux, et la guerre et la paix ;  
Non, ne le pleurons point, il est mort plain de gloire  
Et mourir de la sorte est ne mourir iamais.

Dum tegit ossa lapis, mentem sibi servat Olympus.

Votivum hoc carmen

Ad gloriosam

Fortissimi viri

Præstantissimique amici

Memoriam

Tota nocte lugens

Scripsit S. C.

## CCXXVII.

## DESCARTES A MERSENNE.

[Leyde, 21 janvier 1641.]

Texte de Clerselier, tome II, lettre 52, p. 285-289.

*Sans date dans Clerselier. Mais Descartes répond à une lettre du 3 janvier, reçue « il y a huit iours » (p. 282, l. 2 et 3), c'est-à-dire le lundi 14; la présente lettre est donc du lundi 21.*

Mon Reuerend Pere,

Les glaces sont maintenant cause que nostre Messager arriue si tard, que ie ne receus, il y a huit iours, vostre derniere, du troisieme iour de l'an, qu'à l'heure mesme que l'ordinaire deuoit retourner. L'ay esté  
5  
bien aise d'auoir les objections que vous m'auuez enuoyées<sup>a</sup>, & ie suis obligé à ceux qui ont pris la peine de les faire.

La lettre qu'on vous auoit adressée pour moy vient de Rennes, de celuy auquel i'auois cy-deuant écrit<sup>b</sup>,  
10  
qui vous en adressera encore cy-apres plusieurs autres, si cela ne vous importune; car c'est vn mien intime amy, auquel i'ay resolu de laisser tout le soin des affaires que la mort de mon pere me peut auoir  
15  
laissé en ce pais-là, afin de n'estre point obligé de partir d'icy, que ma Philosophie ne soit acheuée & imprimée.

Ie seray bien aise de receuoir encore d'autres objections des Docteurs, des Philosophes & des Geometres, comme vous me faites esperer; mais il sera bon que  
20  
les derniers voyent celles des premiers, & aussi celles qui m'ont desia esté enuoyées, afin qu'ils ne repetent point les mesmes choses. Et c'est, ce me semble, la meilleure inuention qu'il est possible, pour faire que  
25  
tout ce en quoy le lecteur pourroit trouuer de < la > difficulté, se trouue eclaircy par mes réponses; car i'espere qu'il n'y aura rien en quoy ie ne satisfasse entie-

a. Imprimées sous le titre de *Secundæ Objectiones*.

b. « M. de la (sic) Villeneuve du Bouëxic. » (Inst.). Voir, en effet, lettre CCXXI ci-avant, p. 252.

rement avec l'aide de Dieu. Et i'ay plus de peur que les objections que l'on me fera soient trop foibles, que non pas qu'elles soient trop fortes. Mais, comme vous me mandez de saint Augustin, ie ne puis pas ouvrir  
 5 les yeux des lecteurs, ny ies forcer d'auoir de l'attention aux choses qu'il faut considerer pour connoistre clairement la verité; tout ce que ie puis est de la leur montrer comme du doigt.

M. de Zuyt(lichem) m'enuoya hier le liure de  
 10 M. Morin<sup>a</sup>, avec les trois feüilles de l'Anglois<sup>b</sup>. Ie n'ay pas encore lû le premier; mais pour les dernieres, vous verrez ce que i'y répons<sup>c</sup>. Ie l'ay mis en vn feüillet à part, afin que vous luy puissiez faire voir, si vous le trouuez à propos; & aussi afin que ie ne sois point  
 15 obligé de répondre au reste de la lettre que ie n'ay pas encore. Car, entre nous, ie voy bien qu'il n'en vaudra pas la peine; et puis que c'est vn homme qui témoigne faire quelque estat de moy, ie serois marri de le desobliger. Ie n'ay pas peur que sa Philosophie semble la  
 20 mienne, encore qu'il ne veuille considerer, comme moy, que les figures & les mouuemens. Ce sont bien les vrais principes; mais si on commet des fautes en les suiuant, elles paroissent si clairement à ceux qui ont vn peu d'entendement, qu'il ne faut pas aller si  
 25 viste qu'il fait, pour y bien reüssir. Ie prie Dieu qu'il vous conserue en santé; nous auons aussi eu icy plusieurs malades, & ie n'ay esté occupé tous ces iours qu'à en visiter, & à écrire des lettres de consolation<sup>d</sup>.

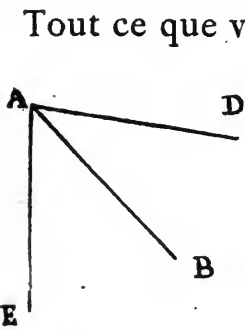
a. Voir ci-avant p. 275, l. 15 et note c.

b. Page 275, l. 21.

c. Lettre CCXXVIII, p. 287 ci-après.

d. Par exemple, la lettre CCXXVI, p. 278 ci-avant.

Le reuiens à vostre lettre du vingt-troisiesme Decembre<sup>a</sup>, à laquelle ie n'ay pas encore fait réponse. Le passage de saint Augustin touchant cecy, à sçauoir que Dieu est ineffable, ne dépend que d'une petite distinction qui est bien aisée à entendre. *Non possumus omnia quæ in Deo sunt verbis complecti, nec etiam mente comprehendere, ideòque Deus est Ineffabilis & Incomprehensibilis; sed multa tamen sunt reuera in Deo, siue ad Deum pertinent, quæ possumus mente attingere ac verbis exprimere, imò etiam plura quàm in vllâ aliâ re, ideòque hoc sensu Deus est maximè Cognoscibilis & Effabilis.*



Tout ce que vous proposez icy de la Refraction est tres-vray, à sçauoir que, si la bale qui vient d'A vers B, perdoit en quelque point de la ligne AB tout le mouuement qui la porte de gauche à droite, sans rien perdre de celui qui la porte de haut en bas, elle commenceroit en ce point là à descendre à plomb; et que, si elle perdoit tout le mouuement qui la porte de haut en bas, sans perdre l'autre, elle iroit horizontalement de gauche à droite. Car, perdant ce mouuement, on perd aussi la determination qui luy est iointe; mais la determination se peut bien perdre sans le mouuement.

Assurez-vous qu'il n'y a rien, en ma Metaphysique, que ie ne croye estre *vel lumine naturali notissimum, vel accuratè demonstratum*; & que ie me fais fort de le faire entendre à ceux qui voudront & pourront y mediter.

a. Ci-uant p. 274, l. 26 et note e.



Mais ie ne puis pas donner de l'esprit aux hommes, ny faire voir ce qui est au fonds d'un cabinet, à des gens qui ne veulent pas entrer dedans pour le regarder.

Le croy bien qu'*inter Corpora Physica*, il n'y en a  
 5 gueres *quæ non atterantur vna ab alijs, quia constant ex  
 particulis variarum figurarum, & fieri potest, vt aëris vel  
 cuiuslibet alterius tenuissimi corporis particula sit talis  
 figuræ, & incurrat tali modo in particulam auri, vel  
 cuiuslibet alterius corporis densissimi aut durissimi, vt in*  
 10 *illam possit agere.* Mais ce n'est pas à dire pour cela que  
*minima vis possit aliquantulum mouere id quod maximè  
 resistit; et aussi nullum corpus mouet, nisi moueatur.* Et  
 vôtre instance de l'Ayman ne presse pas : car on peut  
 dire que ce n'est pas luy immédiatement qui tire le fer,  
 15 mais qu'il le fait par l'entremise de quelque Matière  
 subtile qui se meut pour luy. *Sed etsi hoc verum sit de  
 corporibus, quis dixit illi Authori idem esse de omni aliâ  
 substantiâ? nempe nullam aliam agnoscit, sed in eo errat.*

De dire que les pensées ne sont que des mouue-  
 20 mens du cors, c'est chose aussi apparente, que de dire  
 que le feu est glace, ou que le blanc est noir, &c.; car  
 nous n'auons point deux idées plus diuerses du blanc  
 & du noir, que nous en auons du mouuement & de la  
 pensée. Et nous n'auons point d'autre voye pour con-  
 25 noistre si deux choses sont diuerses, ou vne mesme,  
 que de considerer si nous en auons deux diuerses  
 idées, ou vne seule.

Le ne ferois pas marry de sçauoir qui vous a dit que  
 i'auois icy des ouuriers : car, bien que ce soit vne  
 30 chose si éloignée de la verité, qu'il n'y a personne, qui  
 me connoisse tant soit peu, qui ne sçache assez le con-

traire, ie ferois toutesfois bien aise de sçauoir qui sont ceux qui se plaisent à mentir ainsi à mes dépens.

Le suis marri de la mort du Pere Eustache; car encore que cela me donne plus de liberté de faire mes Notes sur la Philosophie, i'eusse toutesfois mieux aimé 5  
le faire par sa permission, & luy viuant<sup>a</sup>.

Le vous prie d'affurer Monsieur de Beaune que ie suis extremement son seruiteur, mais que ie n'ay aucune esperance en ses verres concaues & conuexes<sup>b</sup>. Si ie fusse allé en France l'esté passé, comme ie pensois, il eust esté l'un des premiers que i'eusse esté voir; 10  
car i'eusse pris mon chemin par Blois tout exprés, & peut-estre que nous eussions pû auiser ensemble à quelque moyen pour les hyperboliques, plustost en les rendant conuexes des deux costez; mais de faire un 15  
concaue & un conuexe, c'est vne chose qui me semble trop difficile.

Le n'ay pas le loisir d'acheuer ma Réponse aux Objections contre ma Metaphysique<sup>c</sup>, ce qui me contraint d'attendre au prochain voyage à vous les en- 20  
uoyer. Le suis,

M. R. P.,

Vostre tres humble, & tres obeïssant  
seruiteur, DESCARTES.

a. Voir ci-avant p. 260, l. 6 et note a.

b. Cf. plus haut p. 43, l. 21-24, et p. 277, l. 9.

c. Page 282, l. 6-7.

## CCXXVIII.

DESCARTES A MERSENNE POUR HOBBS.

[Leyde, 21 janvier 1641.]

Texte de la Copie Boncompagni, f° 34 v°.

*Variantes du texte de Clerselier, tome III, lettre 29, p. 119-122. A la suite du texte latin, vient une version française, lettre 30, p. 122-127. — Cette pièce, non datée, est la réponse « aux trois feuilles de l'Anglois (Hobbes) », réponse envoyée avec la lettre précédente, c'est-à-dire le 21 janvier (voir ci-avant p. 283, l. 12.) L'exemplaire de l'Institut porte cette note : « Collationné sur l'original de M. de la Hire. » Cette collation, qui n'a pas été achevée (voir ci-dessous, p. 289, note b) permet en tout cas de se fier à la Copie Boncompagni, (sauf à en résoudre les très fréquentes abréviations). — L'original a été classé par dom Poirier sous le n° (67) ; le n° de La Hire est inconnu. — Hobbes répliquera le 7 février, lettre CCXXX ci-après.*

Reuerendissime Pater,

Legi partem epistolæ ad Vestram Reuerentiam ex Angliâ missæ\*, hîcque à D. de Zuylichem mihi concessæ<sup>a</sup>; & valde miratus sum quod, cùm ex modo  
5 scribendi eius author ingeniosus & doctus appareat, in nullâ tamen re, quam vt suam proponat, à veritate non aberrare videatur.

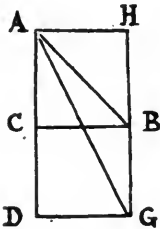
Omittam initium de animâ & Deo corporeis, de spiritu interno, & reliquis quæ me non tangunt. Etsi  
10 enim dicat materiam meam subtilem eandem esse cum

6 proponit.

a. Voir ci-avant p. 283, l. 10.

fuo spiritù interno, non possum tamen id agnoscere : primo, quia illud facit causam duritiei, cùm mea potius e contra mollitiei sit causa ; deinde, quia non video quâ ratione iste spiritus valde mobilis corporibus duris ita includi possit, vt nunquam ex ijs egrediatur, nec quomodo ingrediatur mollia, cum durefcunt. Sed venio ad ea quæ scribit contra Dioptricam.

In primis ait me clariùs loquutum fuisse, si, pro determinatione, motum determinatum dixissem. Quâ in re ipsi non assentior : etsi enim dici possit velocitatem pilæ ab A ad B componi ex duabus



alijs, ab A ad H, & ab A ad C, abstinendum tamen esse putavi ab isto modo loquendi, ne fortè ita intelligeretur, vt ipsarum velocitatum in motu sic composito quantitas, & vnus ad alteram proportio, remaneret ; quod nullo modo est verum. Nam si, exempli causâ, ponamus pilam ab A ferri dextrorsum vno gradu celeritatis, & deorsum vno etiam gradu, perueniet ad B cum duobus gradibus celeritatis, eodem tempore quo alia, quæ feretur etiam ab A dextrorsum vno gradu celeritatis, & deorsum duobus, perueniet ad G cum tribus gradibus celeritatis : vnde sequeretur lineam AB esse ad AG vt 2 ad 3, quæ tamen est vt 2 ad  $\sqrt{10}$ , &c.

Quod ait postea, terram tollere celeritatem deorsum, est contra hypothesim : supposui enim nihil planè

2 illud] illum *mieux*. — 9 Imprimis. — locurum. — 13 après alijs,] scilicet *ajouté*. — *Les let-*

*tres de figure sont minuscules.* — 22 ferretur. — 26 ] r.

de celeritate detrahi<sup>a</sup>; & contra omnem experientiam :  
 alioqui enim pila, perpendiculariter in terram inci-  
 dens; nunquam resiliret. Nullâ igitur in parte laborat  
 mea demonstratio; sed ille seipsum valde fefellit, quia  
 5 motum à determinatione non distinxit : motus enim  
 ipse nullo modo minui debet, vt reflexio fiat ad angu-  
 los accuratè æquales. Præterea id quod assumpsit,  
*nullâ vi amoueri quod non cedit leuissimæ*, nullam habet  
 speciem veritatis; quis enim credat, exempli gratiâ,  
 10 in bilance pondus centum librarum aliquantulum  
 cedere ponderi vnus libræ in aliâ lancis parte positæ,  
 quoniam cedit ponderi 200 librarum<sup>b</sup>? Concedo ta-  
 men libenter partem terræ, in quam pila impingit,  
 aliquantulum vi cedere, vt etiâ partem pilæ in terram  
 15 impingentem non nihil introrsum recuruari, ac deinde,  
 quia terra & pila restituunt se post ictum, ex hoc iuuari  
 resultum pilæ; sed affirmo hunc resultum magis sem-  
 per impediri ab istâ incuruatione pilæ & terræ, quàm  
 ab eius restitutione iuuetur; atque ex eo posse demon-  
 20 strari reflexionem pilæ, aliorumque eiusmodi corpo-  
 rum non extremè durorum, nunquam fieri ad angulos  
 accuratè æquales. Sed, absque demonstratione, facile  
 est experiri pilas molliores non tam altè resilire, nec  
 ad tam magnos angulos, quàm duriores. Inde patet  
 25 quàm perperam adducat istam terræ mollitiem ad  
 æqualitatem angulorum demonstrandam; præsertim  
 cum ex eâ sequatur, si terra & pila tam duræ essent,

14 vi] ei. — 24 Inde] Vnde.

a. *Dioptrique*, p. 13.

b. « Collationnée iusques icy. » (*Note de l'exemplaire de l'Institut.*)

vt nullo modo cederent, nullam fore reflexionem; quod est incredibile. Patet etiam quàm meritò ego & terram & pilam perfectè duras assumpserim<sup>a</sup>, vt res sub examen mathematicum cadere possit.

Non fœlicior est circa reflexionem, cùm distinguit 5  
eam quæ fit quando corpus motum permeat media  
ipsummet, ab eâ quæ fit quando non permeat; vtraque  
enim fit versus eandem partem, à corpore eiusdem  
generis. Nec satis intellexit id quod scripsi eâ de re.  
Non enim dico lumen facilius propagari in denso quàm 10  
in raro; sed in duro (in quo scilicet materia subtilis  
non communicat motum suum parietibus meatuum  
quibus inest) quàm in molli<sup>b</sup>, siue hoc sit rarius, siue  
densius; habeoque eius rei & experientiam & demon-  
strationem, tam de ipso lumine, quàm de corporibus 15  
quæ tactu sentiuntur. Nec valet exceptio ex tapetis  
asperitate desumpta; in tapete enim ex serico vel  
corio nullo modo aspero idem continget. Quod ait ab  
amico suo esse demonstratum non vidi, nec ideo pos-  
sum de eo iudicare<sup>c</sup>. 20

Miror verò quod subiungat meam demonstrationem  
non esse legitimam, cùm tamen nihil planè afferat ad  
eam impugnandam, nisi quod dicat quædam repu-  
gnare experientiæ, quæ cum experientiâ consentiunt,  
& sunt verissima. Sed non videtur aduertisse differen- 25  
tiam quæ est inter refractionem pilæ, aliorumue cor-

5 reflexionem (*écrit par inadvertance*) Refractionem. — 7 ipsummet *omis*.

a. *Dioptrique*, p. 13.

b. *Ib.*, p. 23.

c. Voir ci-après lecture CCXXX, p. 312, l. 8.

porum in aquam incidentium, & refractionem luminis, cum tamen sit duplex & maxima. Primo, quia vna refractione fit versus perpendicularem, alia modo contrario; et cum radij luminis tertiâ sui impetûs parte, aut  
 5 circiter, facilius per aquam transeant quàm per aërem, non tamen ideo pila mulctari debet, ab eâdem aquâ, tertiâ parte suæ velocitatis, nullaque est inter ista duo connexio. Deinde, quia lumen quidem debile non ad alios angulos, quàm forte, ab eâdem aquâ refringitur;  
 10 sed planè aliud est de pilâ quæ, magnâ vi in aquam impulsâ, non tantâ parte suæ velocitatis ab eâ potest mulctari, quàm si lentius procedat. Ideoque non mirum est, quod expertus sit globum plumbeum, maximâ vi sclopeto emissum, aquam ingredi in eleuatione  
 15 quinque graduum, quia tunc fortè non millesimâ suæ velocitatis parte mulctabitur.

Affingit mihi postea quod supposuerim omnem iacturam velocitatis computandam esse in motu deorsum: dixi enim constantissimè computandam esse in toto  
 20 motu simpliciter sumpto<sup>a</sup>.

Modus verò quo ipse vtitur ad refractionis causam explicandam, vel ex eo apparet non esse accuratus, quòd apertè pugnet cum eo quod antè admisit, vt ab amico suo demonstratum: nempe esse in refractione,  
 25 vt sinus anguli inclinationis vnus ad sinum anguli inclinationis alterius, ita sinum anguli refracti in vnâ inclinatione ad sinum anguli refracti in alterâ; exurgit enim ex eius parallelogrammo planè alia, & qui-

16 mulctabatur.

a. *Dioptrique*, p. 15-16.

dem maximè irrationalis, inter istos finus proportio.  
Reliquum epistolæ nondum vidi, nec ideo possum res-  
pondere<sup>a</sup>. Sum,

R. Pater,

V<sup>æ</sup>. R<sup>æ</sup>. Addictissimus famulus,

DESCARTES.

Page 287, l. 3. — « C'est une feinte. Hobbes écrivoit de Paris. » (*Note de l'exemplaire de l'Institut.*) Voir, en effet, lettre CCXXX ci-après. On lit aussi dans Baillet : « Les troubles de la Grand-Bretagne l'ayant fait reve-  
» nir en France sur la fin de l'an 1640, il trouva dans Paris le repos et la  
» sureté qu'il cherchoit pour cultiver sa Philosophie à loisir, et il se lia  
» plus étroitement que jamais avec le P. Mersenne et M. Gassendi, qui  
» étoient les principaux conseillers et les compagnons de ses études. » (*Vie de Mons. Des-Cartes*, II, 120.)

## CCXXIX.

DESCARTES A MERSENNE.

[Leyde, 28 janvier 1641.]

Texte de Clerselier, tome II, lettre 53, p. 289-292.

*Sans date dans Clerselier. Mais Descartes avait promis, lettre CCXXVII (p. 286, l. 18-21), du 21 janvier, d'envoyer sa réponse à des objections contre sa Métaphysique, « au prochain voyage », c'est-à-dire huit jours après ; et il s'excuse ici de ne pouvoir encore le faire « pour ce voyage » (p. 293, l. 3) ; la présente lettre est donc bien du 28 janvier 1641.*

1 istos omis. — 5 Addictissimus] Deuotissimus.

a. Descartes recevra plus tard le reste de la lettre de Hobbes, et y répondra le 18 février 1641, lettre CCXXXI ci-après.



Mon Reuerend Pere,

Ce mot n'est que pour vous dire que ie n'ay pû encore pour ce voyage vous enuoyer ma Réponse aux Objections, partie à cause que i'ay eu d'autres occupations, qui ne m'ont quasi pas laissé vn iour libre, & partie aussi que ceux qui les ont faites semblent n'auoir rien du tout compris de ce que i'ay écrit, & ne l'auoir lû qu'en courant la poste, en sorte qu'ils ne me donnent occasion que de repeter ce que i'y ay desia mis; et cela me fait plus de peine que s'ils m'auoient proposé des difficultez qui donnassent plus d'exercice à mon esprit. Ce qui soit toutesfois dit entre nous, à cause que ie ferois tres-marry de les desobliger; & vous verrez, par le soin que ie prens à leur répondre, que ie me tiens leur redeuable, tant aux premiers<sup>a</sup> qu'à celuy aussi qui a fait les dernieres<sup>b</sup>, que ie n'ay receuës que Mardy dernier, ce qui fust cause que ie n'en parlay point en ma dernière, car nostre Messager part le Lundy.

I'ay parcouru le liuret de M. Morin<sup>c</sup>, dont le principal defect est qu'il traite par tout de l'Infiny, comme si son esprit estoit au dessus, & qu'il en pust comprendre les proprietéz, qui est vne faute commune quasi à tous; laquelle i'ay tâché d'éuiter avec soin, car ie n'ay iamais traité de l'Infiny que pour me soumettre à luy, & non point pour determiner ce qu'il est, ou < ce > qu'il n'est pas. Puis, auant que de rien expliquer qui soit

a. Les auteurs des *Secondes Objections*.

b. Hobbes, l'auteur des *Troisiemes Objections*, encore anonymes.

c. Voir ci-avant p. 275, l. 15, et p. 283, l. 10.

en controuerse, dans son feizième Theorème, où il commence à vouloir prouuer que Dieu est, il appuye son raisonnement sur ce qu'il pretend auoir refuté le Mouuement de la Terre<sup>a</sup>, & sur ce que tout le Ciel tourne autour d'elle, ce qu'il n'a nullement prouué. 5  
 Et il suppose aussi qu'il ne peut y auoir de nombre infiny &c., ce qu'il ne sçauroit prouuer non plus; & ainsi tout ce qu'il met iusques à la fin, est fort éloigné de l'euidence & de la certitude Geometrique, qu'il sembloit promettre au commencement. Ce qui soit dit 10  
 aussi, s'il vous plaist, entre nous, à cause que ie ne desire nullement luy déplaire.

Je viens de receuoir vostre derniere, du dix-neufiesme Ianuier, avec le papier de M. des Argues<sup>\*</sup>, que ie viens de lire tout promptement. L'inuention en est 15  
 fort belle, & d'autant plus ingenieuse qu'elle est plus simple. Car il n'y a pas grande difficulté à reconnoistre qu'elle est conforme à la Theorie, en considerant seulement que ces<sup>b</sup> trois premieres verges representent 20  
 trois lignes droites en la superficie du cone que décrit l'ombre du Soleil ce iour-là, & que leur rencontre est le fommet de ce cone; que le triangle est imaginé inscrit dans le cercle de l'Equateur, duquel il trouue le centre par la rencontre des deux perpendiculaires 25  
 sur les deux costez de ce triangle; & que la ligne tirée de la rencontre de ces perpendiculaires à l'un des angles, est le rayon de ce cercle : d'où le reste est euident.

Mais il me semble que, pour la pratique, l'usage de

a. Voir t. I, p. 258, l. 6, et l'*éclaircissement*, p. 260.

b. Lire *ses* ou *les*?

ces deux fils de metal n'est pas si exact que s'il faisoit faire vn triangle de carton, ou autre matiere, dont on appliqueroit les trois angles aux trois diuisions marquées sur les verges, apres y auoir fait vn trou rond  
 5 de la grosseur du stile, dont le centre seroit en la rencontre des perpendiculaires. Car, en passant le stile par ce trou, & le haussant iusques à la rencontre des trois verges, on le poseroit en sa iuste situation\*.

Le vous prie de l'assurer que ie suis fort son seruiteur, & le remercie de ce qu'il a souuenance de moy,  
 10 pour m'enuoyer de ses écrits. le n'ay pû encore estudier son Traitté pour la coupe des pierres, à cause que ie n'en ay pas receu les figures<sup>a</sup>. Si vous m'apprenez quelque chose de ce qu'il dit auoir trouué touchant  
 15 l'Algebre, ie pourray peut-estre iuger ce que c'est en peu de mots; mais pour ce qui est de se seruir en mesme façon du *plus* & du *minus*, c'est chose que nous auons tousiours pratiquée.

Le vous suis extremement obligé de tous les bons  
 20 auis que vous me donnez touchant ma Metaphysique, & autres choses.

Le pretens que nous auons des idées non seulement de tout ce qui est en nostre Intellect, mais mesme de tout ce qui est en la Volonté. Car nous ne sçaurions  
 25 rien vouloir, sans sçauoir que nous le voulons, ny le sçauoir que par vne idée; mais ie ne mets point que cette idée soit differente de l'action mesme.

Il n'y aura, ce me semble, aucune difficulté d'accommoder la Theologie à ma façon de philosopher;  
 30 car ie n'y voy rien à changer que pour la Transubstan-

a. Voir plus haut, p. 246, *éclaircissement* de p. 244, l. 25.

tiation, qui est extrêmement claire & aisée par mes principes. Et ie feray obligé de l'expliquer en ma Physique, avec le premier chapitre de la Genese, ce que ie me propose d'enuoyer aussi à la Sorbonne, pour estre examiné auant qu'on l'imprime. Que si vous trouuez qu'il y ait d'autres choses qui meritent qu'on écriue vn Cours entier de Theologie, & que vous le vouliez entreprendre, ie le tiendray à faueur, & vous y feruiray en tout ce que ie pourray.

I'ay connu autresfois vn M. Chauueau à la Fleche, qui estoit de Melun; ie feray bien aise de sçauoir si ce ne seroit point celuy-là qui enseigne les Mathematiques à Paris; mais ie croy qu'il s'alla rendre Iesuite, & nous estions, luy & moy, fort grands amis\*.

I'ay receu, il y a desia quelques semaines, le liure de M. de la N., & vn autre du dixiesme liure d'Euclide mis en François\*. Mais pour vous auouer la verité, sur ce que M. de Z(uylichem) m'auoit dit, auant que de me les enuoyer, qu'ils ne contenoient rien de fort exquis, & que i'auois d'autres occupations, ie les ay laissé reposer, apres auoir lû deux ou trois heures dans le premier, sans y rien trouuer que des paroles.

Ie ne croy point qu'il faille rien changer de ce que i'ay mis au commencement de ma Metaphysique\*, à l'occasion du sieur N.; car c'est le moins que i'ay pû, & que i'ay creu auoir dû dire sur ce sujet. Car ie me serois fait tort de n'en auoir point du tout parlé, vû que son écrit a esté vû de plusieurs, & ie vous assure que ie me soucie aussi peu qu'il le fasse imprimer, que i'ay fait du Pentalogos que vous auez vû<sup>u</sup>. Ie croy

u. Voir ci-avant p. 249. l. 14.

donc qu'en faisant imprimer ma Metaphyfique, il fera bon d'y mettre ce commencement, afin qu'on voye que ce que i'auois écrit dans le Discours de ma Methode, n'est que la mesme chose que i'explique plus au long.

5 Mais il est vray que, pour faire écrire des copies, ce fera assez de commencer par l'Abregé que ie vous ay enuoyé.

10 Le feray bien aise qu'on me fasse le plus d'objections & les plus fortes qu'on pourra, car i'espere que la verité en paroitra d'autant mieux; mais ie vous prie de faire voir ma réponse & les objections que vous m'avez desia enuoyées, à ceux qui m'en voudront faire de nouvelles, afin qu'il ne me proposent point ce à quoy i'auray desia répondu.

15 I'ay prouvé bien expressement que Dieu estoit Createur de toutes choses, & ensemble tous ses autres Attributs : car i'ay démontré son Existence par l'idée que nous auons de luy; et mesme parce qu'ayant en nous cette idée, nous deuous auoir esté créés par luy. Mais  
20 ie voy qu'on prend plus garde aux titres qui sont dans les liures; qu'à tout le reste. Ce qui me fait penser qu'au titre de la seconde Meditation, *de Mente humana*, on peut adiouster, *quod ipsa sit notior quàm corpus*, afin qu'on ne cröye pas que i'aye voulu y prouuer son  
25 Immortalité. Et après, en la troisiéme, *de Deo*, — *quod existat*. En la cinquiéme, *de Essentia rerum materialium*, — & *iterum de Deo, quod existat*. En la sixieme, *de Existentia rerum materialium*, — & *reali mentis à corpore distinctione*\*. Car ce sont là les choses à quoy ie desire qu'on  
30 prenne le plus garde. Mais ie pense y auoir mis beaucoup d'autres choses; et ie vous diray, entre nous, que

ces fix Meditations contiennent tous les fondemens de ma Physique. Mais il ne le faut pas dire, s'il vous plaist; car ceux qui fauorifent Ariftote feroient peut-estre plus de difficulté de les approuuer; et i'espere que ceux qui les liront, s'accouëtumeront insensiblement à mes principes, & en reconnoistront la verité auant que de s'aperceuoir qu'ils détruisent ceux d'Ariftote.

5

Page 294, l. 14. — Ce « papier de M. Desargues » est la « Maniere vniuerselle de poser le style aux rayons du soleil en quelconque endroit possible, avec la regle, le compas, l'esquerre et le plomb », imprimée pages 385-392 du premier volume des *Œuvres de Desargues* (éd. Poudra, Paris, Leiber, 1864).

Desargues prescrit de faire sceller, sur le plan du cadran solaire à construire, les extrémités de trois verges aboutissant à un même point S hors du cadran et dirigées suivant les rayons d'ombre de ce point à trois moments différents de la journée. Sur chacune de ces verges, à partir du sommet S, il porte une même longueur et obtient ainsi trois points, A, B, C. Il reporte sur le papier le triangle ABC, construit le centre O du cercle circonscrit, puis par le triangle rectangle SOA, dont il connaît l'hypoténuse SA et un des côtés OA, il obtient la distance SO du point de rencontre S des verges à celui du style avec le plan ABC. Il fait alors entortiller autour de deux verges (soit SA, SB), aux points A et B, deux fils de métal qu'il réunit à des distances égales AO, BO, « en les tordant ensemble par leurs têtes », et qu'il attache, en leur point de jonction O, avec la verge préparée pour servir de style, à une distance SO de son sommet. En ajustant ce sommet au point de rencontre S des verges et en disposant le tout de façon à tendre les fils AO, BO, il a placé le style perpendiculairement au triangle ABC, donc suivant la direction de l'axe du monde.

Page 295, l. 8. — La remarque de Descartes peut avoir été l'origine d'un des procédés indiqués en 1643 par Abraham Bosse pour *poser le style* à la manière de Desargues, c'est-à-dire en cherchant l'axe d'un cône circulaire droit dont trois génératrices sont données (par les arêtes des trois verges dont il est parlé dans l'éclaircissement qui précède). Ce procédé consiste à monter une tige, qui doit servir de style, au centre d'un plan circulaire (*platine*) et perpendiculairement à ce plan. Il suffit ensuite de placer la tige de façon à ce qu'elle passe par le sommet du cône et qu'en même temps le bord de la *platine* touche aux trois arêtes des verges.

L'ouvrage en question d'Abraham Bosse a pour titre :

*La maniere vniuerselle de M. Desargues Lyonnois, pour poser l'essieu*

et placer les heures et autres choses aux cadrans au soleil. Par A. Bosse Graueur en Taille Douce, en l'Isle du Palais deuant la Megisserie, à la Roze Rouge. (A Paris, de l'Imprimerie de Pierre Des-Hayes, ruë de la Harpe, à la Roze Rouge. Privilège du 3 novembre 1642, enregistré le 12 mai 1643.)

Le privilège est donné « a la requisition de Girard Desargues, de la ville » de Lion, qui a instruit Abraham Bosse, de la ville de Tours, graueur » en taille douce, de ses manieres uniuerselles pour pratiquer diuers Arts, » comme la perspectiue a la maniere mesme dont on traueille en Geome- » tral, le Trait pour la coupe des pierres en l'Architecture, les Quadrans » au Soleil et autres, lesquelles iceluy Desargues auoit cy-deuant com- » mencé de publier en diuers exemples et projects. » Ce privilège a servi pour trois ouvrages distincts (Coupe des pierres, Gnomonique, Perspec- » tive), en tête de chacun desquels figure une longue reconnaissance de De- » sargues attestant que « tout y est conforme à ce qu'il (Bosse) a voulu » prendre la patience d'en ouyr et conceuoir de mes pensées ». (*Œuvres de Desargues*, t. I, p. 469-493.) Si la rédaction desdits ouvrages, très diffuse, appartient à Abraham Bosse, il n'en est pas moins probable qu'ils ne contiennent guère que des idées de Desargues, et qu'en particulier les diuers procédés pour *poser le style* sont de son invention. On remarquera qu'en tout cas il aurait encore simplifié celui que Descartes lui proposait.

Page 296, l. 14. — « Cela ne s'accorde pas avec ce que dit le fils du » S<sup>r</sup> Chauveau, que M<sup>r</sup> Desc. fit present d'un exemplaire de sa Geometrie » a son pere en 1637 par une distinction singuliere. » (*Note de l'exem- » plaire de l'Institut.*) Voir aussi t. I, p. 519, *éclaircissement*, et t. II, p. 115. Baillet déclare aussi qu'il n'a point eu connaissance d'un Père Chauveau (*Vie de Mons. Des-Cartes*, I, 21). La question de savoir si le mathématicien Jean-Baptiste Chauveau a été condisciple de Descartes à la Flèche n'est cependant pas éclaircie. Tout d'abord le présent d'un exemplaire de la *Geometrie* en 1637 doit avoir été indiqué par Mersenne, sur la réputation que Chauveau s'était déjà acquise (il paraît avoir été d'ailleurs particulièrement lié avec Desargues, *Œuvres de D.*, t. I, p. 225). Mais précisément, si ce présent a été fait, et que Chauveau eût été le condisciple de Descartes, il peut paraître singulier qu'il ne se soit pas, dès 1638, rappelé à son souvenir. Enfin le Chauveau de la Flèche a évidemment pu disparaître, sans devenir Jésuite.

Page 296, l. 17. — Il s'agit probablement ici, en premier lieu, du livre de La Chambre, *Les Caracteres des Passions* (voir plus haut, p. 87, note b), que Descartes n'avait pas encore reçu le 28 octobre (p. 207, l. 25), et sur lequel Mersenne paraît avoir attendu son jugement. Quant à la traduction du X<sup>e</sup> livre d'Euclide, on peut remarquer qu'il existait déjà à cette époque trois versions françaises complètes pour les *Éléments* (Dounot, 1610; Henrion, 1615; Mardelé, 1622); mais pour le X<sup>e</sup> livre seul, on ne connaît que le *Traité des Incommensurables, avec l'explication du*

*dixième livre d'Euclide*, qui est probablement d'Albert Girard; et est inséré dans le volume VI des *Œuvres mathématiques de Simon Stevin* (Leyde, Elzevier, 1634). Il est très possible que ce *Traité* soit tombé isolé entre les mains de Mersenne et qu'il ait également désiré avoir le jugement de Descartes sur la matière. Ou bien serait-ce le livre de Géométrie, donné à Mersenne pour Descartes (dans le même but sans doute) et dont il est fait mention dans la lettre du 15 septembre? (Voir p. 178, art. 9.)

Page 296, l. 24. — *Præfatio ad Lectorem*, 1<sup>re</sup> édit., p. 2-3 (non paginée), et 2<sup>e</sup> édit., p. 2-4 (*id.*). Il s'agit, en particulier, du passage : *Vidi quidem præterea duò quædam scripta satis longa*, où sont visées des Objections faites au *Discours de la Méthode*, et qui, comme on le voit ici, avaient circulé manuscrites. L'un de ces écrits doit être celui de Petit (voir t. II, p. 344, note a), dont Clerselier aura remplacé le nom par l'initiale « N. ». L'autre peut être soit celui du cousin de Du Maurier (t. II, p. 397, l. 16), soit celui des « *Analystes* » (t. II, p. 622, l. 7, et p. 629, l. 22).

Page 297, l. 29. — Tous ces titres se trouvent complétés ainsi dès la première édition : *Index Tractatum hoc volumine contentorum*, et Mersenne les avait ajoutés sur la copie MS. qu'il distribuait. Voir à ce sujet une lettre de Gassend, du 3 mai 1641, citée plus loin comme *éclaircissement* de la lettre CCXXXVII, du 28 avril 1641 (*Clers.*, II, 296).

## CCXXX.

### HOBBS A MERSENNE POUR DESCARTES.

Paris, 7 février 1641.

Texte de Clerselier, tome III, lettre 31, p. 127-136.

« *Réponse de M. Hobbes à la précédente* », dit Clerselier, c'est-à-dire à notre lettre CCXXVIII, p. 287 ci-avant. A la suite du texte latin, Clerselier donne une version française, lettre 32<sup>me</sup>, p. 137-149. — Descartes répondra le 4 mars 1641, lettre CCXXXII ci-après.

Reuerendissime Pater,

Quod ea, quæ superiori epistolâ<sup>a</sup> tuo iussu tibi

a. Lettre perdue, aux trois premiers feuillets de laquelle Descartes avait



scripsi, Domino Descartes minùs arrideant, plurimum doleo, tùm quod ingenium eius plurimi æstimo, tùm quod nullam rationem adhuc inuenio, propter quam ea quæ reprehendit debeam mutare. Libentissimè enim  
 5 mutarem (si Paralogismos meos possem detegere), quæ minus rectè dicta sunt; quippe qui nihil edidi in publicum, quo tenear vnâ cum honore errores meos pertinaciter defendere. Ne tamen tanti viri autoritate existimatio mea apud te opprimatur, visum est mihi,  
 10 epistolâ hâc, obiectionibus eius, eo ordine quo à te relatæ sunt, paucis quantum possum & quâ possum perspicuitate respondere.

Dicis, primo loco, Dominum Descartes *non agnoscere spiritum illum internum*, quem ego ibi suppono,  
 15 *eundem esse cum materia subtili*, quam supponit ille<sup>a</sup>.

Respondeo : certè ego per spiritum intelligere me dixi corpus subtile & fluidum; quid autem intersit inter corpus subtile & materiam subtilem, equidem non intelligo.

20 Adducis, proximo loco, causas quare hoc non agnoscit, quas dicis esse duas : *primam, quia ego statuo spiritus internos causam esse duritiei, ille materiam subtilem causam esse mollitiei; secundam, quia non videt ille, quâ ratione iste spiritus valde mobilis corporibus duris ita*  
 25 *includi possit, vt nunquam ex ijs egrediatur; nec quomodo ingrediatur, quando mollia durescunt*<sup>b</sup>.

|Quæso te, Reuerendissime Pater, (tibi enim nunc

répondu, lettre CCXXVIII, p. 287 ci-avant. Elle en comprenait huit autres, envoyés plus tard en Hollande, et auxquels répliquera la lettre CCXXXI.

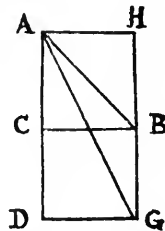
a. Page 287 ci-avant, l. 10, à page 288, l. 1.

b. Page 288, l. 2 à 7.

foli fatiscere fatago), nunquid tibi capere impossibile est, spiritum fluidum & subtilem talem & tam velocem motum habere posse, vt partes eius minùs cedant tactui & impulsui nostro, quàm si eadem alio motu & minùs veloci concitarentur? Quid autem est 5  
durum, præter id cuius partes, stante toto, *minùs*; molle, præter id cuius partes *magis* corporis incurrentis impulsui cedunt? Quod si sit verum, (nam supposui tantùm huiusmodi motuum in spiritibus diuersitatem, vt rem possibilem), sequetur idem corpus 10  
tenue, siue materiam subtilem, causam fore & mollietiei & duritiei, prout diuersâ velocitate & diuerso modo mouebitur. Prima ergo causa, propter quam *negat eandem esse rem spiritum & materiam subtilem*, ostendit potius voluntatem quàm rationem dissentiendi. 15  
Quod attinet ad secundam causam dissentiendi, nempe quod *non vidit quâ ratione &c.*, dico eam non esse sufficientem causam quare dissentiret, sed potius quare diligentius consideraret. Neque enim ego dixi durefcere corpora per ingressum spirituum, neque 20  
mollescere per exitum eorundem; sed spiritus subtiles & liquidos, vehementiâ motûs sui, posse constituere corpora dura, vt adamantem; & lentitudine, alia corpora mollia, vt aquam vel aërem. Hypothesis autem illa vehementiæ motûs spirituum in vno corpore, 25  
maioris quàm in alio, ad saluandum phænomenon duritiei, mihi quidem non videtur inferior illâ Domini Descartes, qui ponit atomorum suarum nodos & implicationes quasdam, quibus partes corporum durorum debeant cohærere. Si quis enim interrogaret 30  
illum, quibus vinculis & quibus nodis particulæ illa-

rum partium craffiorum, quas in duris supponit, inter se cohæreant, credo hæreret, neque se sciret vlllo modo meliùs extricare, quàm supponendo motum aliquem materiæ subtilis in illis ipsis atomis, quas ponit  
5 pro minimis.

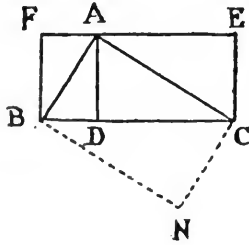
Dicis, tertio, quod vbi dixerim *illum clariùs locuturum fuisse, si pro determinatione posuiffet motum determinatum*<sup>a</sup>, eum mihi non assentiri, sed respondere his verbis : | *Et si enim dici possit velocitatem pilæ ab A ad B componi ex duabus alijs, ab A ad H, & ab A ad C, absti-*  
10 *nendum tamen esse putavi ab isto modo loquendi, ne fortè ita intelligeretur, vt ipsarum velocitatum in motu sic composito quantitas, & vnius ad alteram proportio, remaneret; quod nullo modo est*  
15 *verum. Nam si, exempli gratiâ, ponamus pilam ab A ferri dextrorsum vno gradu celeritatis, & deorsum vno etiam gradu, perueniet ad B cum duobus gradibus celeritatis, eodem tempore quo alia, quæ fer-*  
20 *retur etiam de. trorsum vno gradu celeritatis, & deorsum duobus, perueniet ad G cum tribus gradibus celeritatis; vnde sequeretur lineam AB esse ad AG vt 2 ad 3, quod tamen est vt 2 ad  $\sqrt{10}$ .*



Resp(ondeo): quoniam confitetur Dominus Descartes  
25 *dici posse velocitatem pilæ ab A ad B componi posse ex duabus alijs ab A ad H & ab A ad C, debebat confiteri quoque id verum esse; nam existimat is, à Philosopho, in Philosophiâ, nihil dici posse, quod non sit verum. Sed abstinuit ab isto loquendi modo, quoniam inde colligi*  
30 *videtur posse id quod falsum est, nempe rationem lineæ*

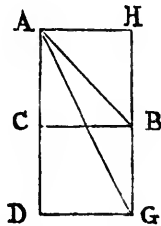
a. Page 288 ci-avant, l. 9 à 26.

*AB non esse ad lineam AG vt 2 ad  $\sqrt{10}$ , sed vt 2 ad 3;*  
 quæ ratio abstinendi non est iusta. Nam, si non rectè  
 infertur ab isto modo loquendi falsitas illa, non debe-  
 bat timere à Paralogismis quos alij postea sibimetipsis  
 possent facere; sed ipse putauit illationem illam veram  
 esse, quam ideo ipse quoque colligit, sed fallaci ratio-  
 cinatione. Nam, *et si pilam ponamus ferri ab A dextror-*  
*sum vno gradu celeritatis, & deorsum vno etiam gradu,*  
 non tamen perueniet ad B duobus gradibus celerita-  
 tis; similiter, *si A feratur dextrorsum vno gradu, deor-*  
*sum duobus,* non tamen perueniet ad G tribus gradi-  
 bus, vt ille supponit. Supponamus enim duas rectas  
 constitutas ad angulum rectum, AB, AC, sitque  
 velocitas ab A versus B in ratione ad velocitatem ab  
 A versus C, quam habet ipsa AB ad ipsam AC; hæ  
 duæ velocitates componunt velocitatem quæ est à B  
 versus C. Dico velocitatem à B versus C esse ad velo-



citatem ab A versus C, vel ab A  
 versus B, vt recta BC ad rectam  
 AC vel AB. Ducatur ab A recta  
 AD perpendicularis ad BC, & per  
 A, recta FAE eidem BC parallela;  
 item BF, CE, perpendiculares ad  
 FE. Quoniam igitur motus ab A  
 ad B componitur ex motibus ab F ad A & ab F ad B,  
 non contribuet motus compositus AB plus celeritatis  
 ad motum à B versus C, quàm possunt contribuere  
 componentes FA, FB; sed motus FB nihil contribuit  
 motui à B versus C; motus enim ille determinatur  
 deorsum, nec omnino tendit à B versus C. Solus igitur  
 motus FA dat motum à B versus C. Similiter probatur

AC dare motum à D versus C in virtute folius AE; sed  
 celeritas quam participat AB ab FA, & quâ operatur  
 à B versus C, est ad celeritatem totam AB in propor-  
 5 AC, virtute AE, est ad celeritatem totam AC, vt AE  
 vel DC ad AC. Sunt ergo ambæ celeritates iunctæ,  
 quibus fit motus à B versus C, ad celeritatem simpli-  
 citer sumptam in AC vel in AB, vt tota BC ad AC  
 vel AB. Quare, sumptâ præcedenti figurâ,  
 10 erunt celeritates per AB, AG, vt ipsæ  
 AB, AG, hoc est vt  $\sqrt{2}$  ad  $\sqrt{5}$ , hoc est  
 vt  $\sqrt{4}$  ad  $\sqrt{10}$ , hoc est vt 2 ad  $\sqrt{10}$ ,  
 & non vt 2 ad 3. Non igitur sequitur ab-  
 surdum illud ab isto modo loquendi, quod  
 15 putabat D. Descartes. Vides, Pater, quàm pronum sit  
 etiam doctissimis viris per nimiam securitatem quan-  
 doque παραλογίζεσθαι.



Quarto, scribis dicere illum, non debuisse me dicere,  
 celeritatem sublatam esse à terrâ, propterea quod ille  
 20 contrarium supposuerat, & propterea quod contra expe-  
 rientiam est; alioqui enim pila perpendiculariter in terram  
 incidens nunquam resiliret<sup>a</sup>.

| Respondeo : certè ego in epistolâ meâ hypothesim  
 illius non sustuli, sed dixi ipsum eam sustulisse, ideoque  
 25 eâ vti non debuisse (nam, quantum ad meam de eâ re  
 opinionem attinet, puto sanè dari motum qui neque  
 tolli neque ideo minui vnquam possit). Sed vt iudices  
 vtrum suam ipsius abstulerit hypothesim, nec ne, re-  
 petamus figuram. Supponit ille moueri A versus B,  
 30 motu quidem nunquam cessaturo, sed tamen qui non

a. Page 288 ci-avant, l. 27, à page 289, l. 3.



impactum in B, | minùs velociter fertur quàm ante; quæ est propriæ hypothefis fuæ destructio. Quod addit, talem motûs diminutionem effe contra experientiam, quia videmus ea quæ incidunt in terram perpendiculariter ad perpendicularum refurgere, miror quomodo  
 5 ab experientiâ sciri potest vtrum reflexio hæc ad perpendicularum fiat, ab eo quod nulla fit motûs iactura, an verò à motûs restitutione; nam idem effectus fieri potest vtrouis modo. Verum est, quod experientia  
 0 docet fieri reflexionem per angulos æquales, sed non à quâ causâ.

Scribis, quinto, Dominum Descartes *libenter concedere partem terræ incumbenti pilæ aliquantulum cedere, ipsiusque pilæ partem incumbentem non nihil introrsum*  
 15 *incuruari, & vtrumque, scilicet pilam & terram, se restituere; et nullâ vi amoueri quod non cedit leuissimæ, videri ipsi nullam habere veritatis speciem*<sup>a</sup>.

Resp(ondeo) : ostenderam tamen, si vis leuissima non faciet cedere id cui impingit, saltem aliquantulum, du-  
 20 pla vis non sufficit, quia bis nihil nihil est, & sic, quotiescunque multiplicaueris vim illam, fiet nihil. Quæ sanè demonstratio est, cuius vitium ille non detegit, sed ait pugnare cum experientiâ : quia, *in balance, appensum pondus 100 librarum mouebitur à 200 libris ex*  
 25 *alterâ parte iugi appensis, ab vnâ librâ non mouebitur;* quasi ego dixerim vim leuissimam sufficere ad mouendum à loco suo, non modò partem in quam impingit & quam tangit, sed etiam totum quod illi parti adhæret. Quando is concedit *partem terræ, cui incurrit pila, ali-*  
 30 *quantulum cedere,* intelligitne totum telluris orbem

a. Page 289 ci-avant, l. 7 à 17.

loco cedere? Puto non. Quare igitur non sufficit ad confirmationem propositionis meæ, quod, sicut terra premitur & parte suâ aliquâ recedit propter pilam impactam, ita iugum bilancis aliquantulum premitur & pars eius deprimitur propter pilam suspensam? Et, sicut multiplicata vis impactæ pilæ sufficit ad mouendam totam tellurem, ita multiplicata vis suspensæ libræ, vel pilæ, vel, si placet, plumæ, sufficit ad tollendum pondus 100 librarum.

Sexto, quod dicis eum affirmare *resultum pilæ magis impediri ab istâ incuruatione pilæ & terræ, quàm ab eius restitutione iuuetur; atque ex eo posse demonstrari reflexionem pilæ, & aliorum eiusmodi corporum non extremè durorum, nunquam fieri ad angulos accuratè æquales*<sup>a</sup>.

Respondeo : verum hoc est de pilâ & eiusmodi corporibus, propterea quod non modò velocitas in ijs continuò minuitur vel augetur à grauitate, sed etiam corpora, in quæ incidunt, non perfectè compensant iacturam illam velocitatis; ideoque, quatenus loquutus sum de pilâ, in exemplum reflexionis luminis, supposebam motum eius neque minui eundo, & perfectè restitui quod perdiderat iâ occurfu corporis resistentis. Sed in lumine, cuius motus neque à grauitate neque à leuitate diuertitur, & cuius materia facillimè mobilis est, ideoque motus eius restitui à resistente integrè potest, angulorum æqualitas rectè ex tali restitutione saluari potest.

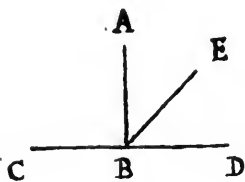
Septimo, ais dicere illum, *perperàm à me adduci istam terræ mollitiem ad æqualitatem angulorum demonstrandam; præsertim cùm ab eâ sequatur, si terra & pila*

a. Page 289 ci-avant, l. 17 à 23.



*tam duræ essent, vt nullo modo cederent, nullam fore reflexionem; quod est incredibile*<sup>a</sup>.

Resp(ondeo) : primùm me non adscribere reflexionem mollitiei terræ, sicut neque vitri vel chalybis; sed  
 5 scire me, docente experienciâ, <eo> fortio- rem esse reflexionem, quo durius est corpus in quod impingitur & quod impingit, modò non sit durities ea actu infinita (quod est impossibile). Nam si non sit ea durities actu infinita, cedit vi alicui, & proinde etiam, vt ante  
 10 ostensum est, leuissimæ. Dura autem, quo magis sunt dura, tanto magis se restituunt, ideoque tanto fortio- rem faciunt reflexionem. Quod si supponeret quis du- ritiem illam actu infinitam & impossibilem, tam in im- pingente quàm in eo in quod impingitur<sup>b</sup>, nemo  
 15 vnquam experienciâ cognoscet, vtrum reflexio fieret necne. Sit enim durum actu in infinitum, tam quod descendit per AB, quàm quod sub- sternitur in CD; quæ ratio reddi potest quare non vel quiescat in B  
 20 id quod ibi impingit, vel, si frangi potest, quare non pars altera mo- ueatur per BC, altera per BD? Vel, si descenderit obliquè per EB, quid impedit (si franga- tur) quominus pars moueatur, fortasse pars maior, per  
 25 BC, altera pars minor per BD? Nam quod aliter fieri videmus, id prouenire potest ex eo quod non dentur corpora infinitæ duritiei.



Octauo, quod dicis, *distinctionem quàm attuli inter refractionem eorum quæ media permeant* (vt quando p la

a. Page 289 ci-avant, l. 25, à page 290, l. 2.

b. Hypothèse de Descartes; voir plus haut, p. 290, l. 3.

permeat aërem & aquam), & eorum quæ non permeant, ab eo non approbari, propterea quod utroque modo, si corpora sint eiusdem generis, refringuntur versus easdem partes<sup>a</sup>.

Respondeo, me non satis intelligere quæ corpora ille sub eodem & quæ sub diuerso genere collocat. Ego fanè duo genera propagationis motûs posui, quamquam in eodem genere corporis : potest enim pila corpus durum perfringere, in quo casu dico viam pilæ refringi intra durum in partes à perpendiculo auersas; potest etiam eadem pila à duritie corporis repelli, ita tamen vt motus propagetur successiuè per totam corporis crassitiem, vt quando campana percutitur malleo, (vel quando, vt ego censeo, lumen propagatur per medium durius eo ex quo venerat), & dixi in hoc casu fieri refractionem versus perpendiculum. Quam ille distinctionem non confutauit, neque ego mutare debeo, nisi Dominus Descartes demonstraret aliquid in contrarium. Nam suppositiones illæ de pororum parietibus, & de velociori motu luminis in duro quàm in molli, vel in denso quàm in raro, (vtro enim modo loquendum sit, nescio, donec mihi definitiones suas duri, mollis, densi & rari, communicauerit, quod in libris suis non fecit), aberrant, meâ quidem sententiâ, à verâ methodo demonstrandi.

Nono, scribis Domino Descartes videri *me nihil attulisse contra demonstrationem eius refractionis, quam tamen damnaueram; neque aduertisse differentiam quæ est inter refractionem pilæ aliorumque corporum in aquam incidentium, & refractionem luminis*<sup>b</sup>.

a. Page 290 ci-avant, l. 5 à 9.

b. *Ib.*, l. 21, à page 291, l. 2.

| Respondeo me illam distinctionem & animaduertisse & attulisse : nempe illam ipsam quam ille proximè suprà damnauit, & ego defendi. Vtrum autem nihil attulerim contra eius explicationem refractionis, iudicabis tu, Reuerendissime Pater, qui ipsam meam epistolam apud te habes. Confitetur tamen *obiecisse me repugnantiam quandam cum experienciâ in hypothesi eius*, quod certè ipsum non est parum; cui tamen obiectioni non respondet. Obseruauì quidem in fluminibus velociùs ferri aquam inter nauigia quàm liberam, & vbi non impeditur: Applicari autem hoc præsentì dubio non potest, quia id accidit ex eleuatione aquæ, vnde sequitur motus velocior à grauitate; quod fieri non potest in materiâ subtili, dum permeat poros corporum durorum, quia nulla ibi fit eleuatio, neque est vlla grauitas materiæ eius subtilis. Similiter, quando corpus graue mouetur tardiùs super tapetem sericum quàm super mensam marmoream, ratio eius rei est quod insurgentes tapetis partes anteriores opponunt se prementi graui, & impediunt motum totius, propter consistentiam eius; id tamen accidere non potest materiæ subtili, quæ & fluida est maximè, & minimè grauis. Adde quòd corpus planum faciliùs mouetur super tapetem sericum, sequendo inclinationem pilorum, modò extremitas corporis moti promineat vltra extremitatem tapetis, & supposito quod tapes pressus non conetur se restituere. Quæ omnia impedimenta absunt à motu materiæ subtilis per durì poros.

30 Scribis, decimo loco, quòd queritur Dominus Descartes *me affinxisse ei, quòd computauerit omnem iactu-*

*rām velocitatis in motu deorsum; dixisse autem illum constantissimè computandam esse in motu toto simpliciter sumpto*<sup>a</sup>.

Respondeo : fateor dixisse illum directè, computandam esse illam iacturam in motu toto; sed cùm dixit 5  
determinationem, perpendicularem tantùm & non lateralem, minui in primâ duri penetratione, dixit per consequens motum totum perpendicularem minui; nam determinatio minui non potest, nisi per determinationem intelligat motum. | Non ergo constantissimè 10  
dixit iacturam motûs computandam esse in toto motu simpliciter. Si igitur ille vtrumque contradictoriorum dixit, ego autem alterum eorum ei adscribo, non est hoc ei aliquid affingere. Præterea, si ille iacturam velocitatis totam computat in toto motu, nullam autem 15  
computat in motu laterali, necesse est vt totam computet in solo perpendiculari.

Vides, Reuerendissime Pater, quàm clarè & perspicuè illius obiectionibus, breuiter tamen, respondi. Ex quo patet doctissimum & ingeniosissimum virum, vel 20  
incuriâ vel præiudicio, non satis intendisse animum ad ea quæ scripseram; nihilominus liberum tibi sit communicare ei reliqua quæ in eâdem epistolâ continentur<sup>b</sup> circa refractionem; videbit enim parallelogrammum illud quo vsus sum, ad explicandam refractionem pilæ, minimè pertinere ad refractionem luminis, prout ille suspicatur<sup>c</sup>. 25

Quod attinet ad demonstrationem amici mei, eam,

a. Page 291 ci-avant, l. 17 à 20.

b. Voir ci-après la lettre CCXXXI.

Page 291, l. 28.

nisi perijt eo quem nosti casu, credo me habiturum  
 proximâ septimanâ<sup>a</sup>; si habuero, tibi eam communi-  
 cabo, neque Domino Descartes eandem inuidebo. In  
 quo iudicandi facultatem summè admiror, diligentiam  
 5 desidero, quam si, auctore te, in legendis meis adhi-  
 bere velit, nemo est cui ego censuram eorum libentiùs  
 deferrem. Plurimum vale, & faue

Tuî obsequentissimo

HOBBS

10 Parisijs, Feb. 7 1641.

CCXXXI.

DESCARTES A MERSENNE POUR HOBBS.

[Leyde, 18 février 1641.]

Texte de l'exemplaire de l'Institut, tome III, lettre 33, p. 149-152.

*Sans date dans Clerselier; mais la lettre suivante, qui est fixement datée du 4 mars 1641, nous apprend que celle-ci a été écrite quinze jours auparavant, c'est-à-dire le 18 février. — « Collationnée sur l'original de M. de la Hire », dit une note en marge. Le numéro de cet original est inconnu; dans le classement de dom Poirier, il a été coté (66). — Variantes de Clerselier, d'après la minute. Clerselier donne, en outre, une version française, lettre 34, p. 153-157.*

Reuerendissime Pater,

Etsi sperassem ea quæ in superioribus meis litteris

a. C'est la démonstration à laquelle il a été fait allusion, p. 290, l. 19. et p. 291, l. 24. Elle venait sans doute d'Angleterre; et l'ami dont il est question était peut-être Cavendish, dont Hobbes parlera, lettre CCXXXIV ci-après.

responderam <sup>a</sup> ad initium scripti à doctissimo quodam Anglo ad Reuerentiam vestram missi, me liberatura esse onere ad reliqua respondendi; quia tamen nihilominus vltima octo folia scripti eiusdem à vestrà Reuerentiâ hodie accepi <sup>b</sup>, simulque admoneor aliquos esse ex doctis vestris, qui ea quæ ibi de refractionibus aliter quàm in meâ Dioptricâ traduntur, pro veris & rectè demonstratis admittant, officij mei esse existimo, |breuiter hîc ostendere, quibus ex notis aurum ab orichalco dignosci possit. 5 10

In fine 3 folij, vtitur valdè inani ratione, vt refutet id quod scripsi Diop. pag. 19, *quia*, inquit, *sequeretur pilæ inesse intellectum rerum Geometricarum*; tanquam si ex eo quod aliquid fiat in naturâ iuxta leges Geometriæ, sequatur idcirco in corporibus, in quibus id fit, esse intellectum. Ego verò satis esse putauî ad demonstrandum aliquid fieri, quod Geometriæ leges docerent ita fieri oportere. Nec ille quicquam noui hîc affert, sed tantùm rem à me traditam magis explicat, dicendo *in magnâ inclinatione resistentiam aquæ superare impulsum deorsum*, quod, vt intellectu facillimum, explicare neglexeram. Sed, hoc explicando, in magnam difficultatem à suis principijs adducitur: quomodo scilicet pila resiliat? an enim dicet aquæ superficiem incur- 15 20

4 eiusdem *omis.* — 6 vestris] — 17 aliquid fieri] quid fieret. —  
 viris. — 9 ostendere] monere. — 19-21 in... deorsum *non en ita-*  
 12 Diop. *omis.* — 12-13 quia... *liques.* — 24 *après pila]* fursum  
 Geometricarum *non en italiques.* *ajouté.*

a. Lettre CCXXVIII, p. 287 ci-avant.

b. C'est le reste de l'écrit de Hobbes, dont Descartes n'avait d'abord reçu que la première partie (p. 283, l. 10, et p. 292, l. 2-3); il répond ici à la seconde partie, reçue seulement le 18 février.

uari etiam instar arcûs &, dum se restituit, pilam sursum repellere?

In reliquis omnibus agit de refractione, & in primâ suâ hypothesi falsum assumit, *quod nempe omnis actio sit motus localis*. Cùm enim, exempli causâ, baculo innixus terram premo, actio meæ manûs communicatur toti isti baculo, & transit vsque ad terram, quamuis nullo planè modo baculum illud, nec quidem insensibiliter, vt infra assumit, moueri supponamus.

10 Quintam etiam hypothesim, *quod aër sit minus contumax aduersus motum luminis quàm aqua vel vitrum*, non probat; cùmque eius contrarium in Dioptricâ demonstrarim, ille verò nullam dicti sui afferat rationem, quæro: vtri magis sit credendum? Neque enim verisimilitudinem aliquam in eo esse putandum est, quod aër faciliùs cedat motui manuum quàm aqua vel vitrum; quoniam actio luminis non est in ipsis corporibus aëris & aquæ, sed in materiâ subtili eorum poris contentâ.

20 Hic autem ex occasione animaduerto, me in præcedenti epistolâ scripsisse *lumen faciliùs propagari in duro quàm in molli<sup>a</sup>*; quod ita est intelligendum, vt durities ista non referatur ad tactum manuum nostrarum, sed ad motum materiæ subtilis tantum; ne fortè quis putet  
25 inde sequi, refractionem esse debere multo maiorem in vitro quàm in aquâ; etsi enim vitrum sit multo

3 après agit] tantum ajouté.  
— 4-5 quod... localis non en italiques. — 10-11 quod... vitrum idem. — 17 quoniam]

neque enim. — non est] est.  
— 20 animaduerto] aduerto. —  
21-22 lumen... molli non en italiques.

durius respectu tactûs nostri, non tamen multo minus resistit motui materiæ subtilis.

Prima propositio planè est imaginariâ, destruiturque eius probatio; ex eo quod vtatur ad ipsam primâ suâ hypothesi iam refutatâ. 5

Secunda propositio, si in ipsâ pro *reiectione* ponatur *repulsio*, vt etiam de impulsione sine motu possit intelligi, vera est, & mea.

Quæ in tertiâ habet de Systole &c., planè destruitur ex iam dictis; vt & ea quæ dicit in corollario de inclinatione, quam vult esse motum, idque ob valde leuem rationem: *quia*, inquit, *principium motûs est motus*; quis enim illi concessit inclinationem esse principium siue partem primam motûs? 10

In propositione quartâ, malè dicit *radium esse spatium solidum*; melius fortè dixisset, esse vim per spatium solidum diffusam; sed adhuc melius, si cum omnibus Opticis radium vt lineam tantum consideraret: non enim vtitur postea eius latitudine, suâque lineâ lucis, nisi ad imaginarias rationes adornandas. 15 20

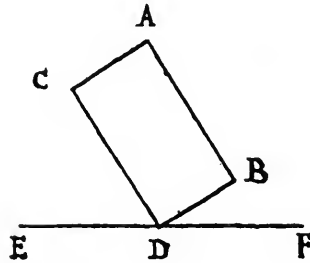
Sed præcipuus eius error est in causâ Physicâ refractionis radiorum explicandâ: tota enim fictitia est, & à Mechanicæ principijs aliena. Fictitia, quia nititur latitudine quam radijs gratis affingit, quamque in decimâ quartâ propositione ipsdem detrahit, & nihilo- 25

1 tactûs nostri manuum nostrarum. — minus] magis. — 4 après ipsam probandam ajouté. — 7 etiam de] de solâ. — sine] non de. — 9 &c. omis. — 11 idque] hocque. — 11-12 valde leuem, egrégiam. — 12-13 quia...

motus non en italiques. — 15-16 radium... solidum idem. — 18 radium] illum. — tantum vt lineam. — 18-19 non enim omis. — 19 après vtitur] enim tantum ajouté. — eius radij. — suâque] vt & suâ. — 20 nisi omis.



minus eodem modo refringi fatetur ; et quia, si vera  
 esset, multo magis haberet locum in motu pilæ quàm  
 in radijs luminis, quod tamen ipse suprà negavit, at-  
 que experientiæ repugnat. Vt & ratio propter quam  
 5 suprà voluit pilam in aquâ refrangi à perpendiculari,  
 radijs luminis meliùs, vel saltem æquè benè ac motui  
 pilæ, potest applicari ; in ipsâ enim nulla fit mentio  
 motûs successiui ; in alterâ autem quam affert pro ra-  
 dijs, fictitij cuiusdam parallelogrammi considerat mo-  
 10 tum successiuum, estque à legibus Mechanicæ aliena :  
 tum quia supponit motum par-  
 tis D parallelogrammi ABCD  
 tantundem tardari à superficie  
 aquæ EDF, cùm primùm illam  
 15 ingreditur, quàm paulo post,  
 cùm plures partes lineæ CD in  
 aquam demersæ sunt ; tum quia  
 in transitu radij à medio densiori in rarius vult au-  
 geri celeritatem motûs, nec tamen dare potest vllam  
 20 causam istius augmenti ; facilè enim intelligitur mo-  
 tum tardari à densitate medij ; non autem inde sequi-  
 tur, vbi non est tanta densitas, illum augeri, sed tan-  
 tum minùs imminui ; tum propter alias causas, quas  
 omnes recensere esset longum.



25 Quinta propositio, *quod radius obliquè incidens sit  
 considerandus vt habens latitudinem*, iam est refutata,  
 & pugnat cum decimâ quartâ ; nec valet eius pro-  
 batio, ad quam gratis assumit *considerari radium vno  
 termino longiùs operari quàm altero*. Quod nemo ipsi

21 non autem] sed non. — 25-26 quod... latitudinem non en  
*italiques.*

concedet, qui radium absque latitudine considerabit.

Sequentia, vsque ad decimam quartam propositio-  
nem, satis, vt puto, sequuntur ex eius principijs; dico  
*vt puto*, quia satis attentè non legi vt ausim affirmare.  
Cæterùm non mirum est quod ex falsis hypothesibus 5  
sequatur verum, quia illas ad veritatem sibi ante co-  
gnitam accommodauit.

In fine de Coloribus nihil habet quod non ante scrip-  
serim, nisi quod rem sufficienter non explicet. Et malè  
ait me, globulos supponendo, priorem meam hypo- 10  
thesim destruxisse; quia, illos globulos describendo,  
non affirmaui nihil esse in spatiolis quæ ab ipsis non  
implentur; nec opus habui plura explicare, quàm  
quæ ad institutum meum faciebant. Denique, vt verbo  
absoluam, ne minimam quidem rationem in toto hoc 15  
scripto reperi à meis diuersam, quæ vera & legitima  
esse videatur. Sum,

Reuerendissime Pater,

V<sup>x</sup> R<sup>x</sup> deuotissimus famulus, DESCARTES.

## CCXXXII.

DESCARTES A MERSENNE.

Leyde, 4 mars 1641.

AUTOGRAPHE, Bibl. Nat., fr. n. a. 5160, f. 22-26.

*Variantes de Clerselier, t. III, lettre 35, p. 157-165, pour une  
partie de cette lettre, avec le titre : Réponse de Monsieur Descartes*

6 après illas] hypotheses ajouté. plentur] replent. — 17-19 Sum...  
— 12 ab ipsis] ipsi. — 13 im- DESCARTES omis.

à la lettre de Monsieur Hobbes (c'est-à-dire à la lettre CCXXX ci-avant p. 300). L'original se compose de deux feuilles, grand format : la première, pliée en deux feuillets, est entièrement remplie, et ces quatre pages correspondent presque entièrement à l'imprimé ; le premier feuillet de la seconde est rempli, recto et verso, ainsi que le recto seulement du second feuillet, soit trois pages, dont le texte a été publié, pour la première fois, dans l'Archiv für Geschichte der Philosophie, 1891, IV, p. 445-449. Sur la première page, en bas et à gauche, on trouve 46 c, numéro du premier classement de La Hire, compté plus tard pour le numéro 38, comme on le voit dans l'exemplaire de l'Institut ; en haut et à droite, (32), numéro du classement de Poirier. Sur cette même page, on lit en marge, de la main de Legrand, cette note : « 1684, imprimée dans le 3<sup>e</sup> volume, page 157, lettre 35 », ce qui vaut à partir du passage : « ayant leu... » (p. 320, l. 1). Voir, à ce sujet, notre Introduction, t. I, p. XLVII.

Mon Reuerend Pere,

l'ay receu de vos lettres a ces deux derniers voyaf-  
ges, mais il semble neanmoins que vous m'en auez  
enuoyé dauantage que ie n'en aye receu ; car en celle  
5 qui vint il y a 8 iours, vous me mandiez que ie deuois  
auoir vù les obiections qui ont esté faites en la dispute  
du *conarium*, lesquelles ie n'ay toutefois point veuës  
en aucune façon<sup>a</sup> ; & en cete derniere, ou estoit en-  
fermee la lettre de mon frere<sup>b</sup>, vous mandez que vous  
10 auiez desia enuoyé vostre lettre a la poste, lorsqu'on  
vous a donné celle de mon frere, de façon que ie de-  
urois receuoir cete autre lettre que vous auiez enuoyée  
a la poste, & toutefois le messager dit qu'il ne l'a  
point ; s'il y a eu dedans quelque chose de confe-  
15 quence, vous m'en auertirez, s'il vous plaist.

2-1, p. 320 l'ay... Au reste, *omis*.

a. Voir ci-après lettre CCXXXVII (*Clers.*, II, 295), et ci-avant, lettre CCXXXIII, p. 262.

b. Lettre perdue. Voir lettre CCXXI ci-avant, p. 252.

Au reste, ayant leu a loysir le dernier escrit de l'Anglois<sup>a</sup>, ie me suis entierement confirmé en l'opinion que ie vous manday, il y a 15 iours<sup>b</sup>, que i'auois de luy, & ie croy que le meilleur est que ie n'aye point du tout de commerce avec luy, & pour cete fin, que ie m'abstiene de luy respondre; car, s'il est de l'humeur que ie le iuge, nous ne sçaurions gueres conferer ensemble sans deuenir ennemis; il vaut bien mieux que nous en demeurions, luy & moy, ou nous en sommes. le vous prie aussy de ne luy communiquer que le moins que vous pourrez de ce que vous sçauiez de mes opinions & qui n'est point imprimé; car ie me trompe fort, si ce n'est vn homme qui cherche d'acquérir de la reputation a mes despens, & par de mauuaises pratiques. Que si vous luy auez promis de me faire faire responce a ce dernier escrit, vous m'en excuserez, s'il vous plaist, enuers luy, sur ce que ie m'assure que vous me deffendrez beaucoup mieux que ie ne me pourrois deffendre moy mesme. Et affin que vous y ayez moins de peine, ie m'en

1-2 vostre Anglois. — 3 : 15] huit. — 4 croy] iuge. — 7 nous... conferer] & s'il a les desseins que ie croy qu'il a, il seroit impossible que nous eussions communication. — 8-9 il... sommes] & i'aimę mieux qu'il en demeure où il en est. — 10 aussy] seulement. — 10-15 de... pratiques *omis*. — 15 Que *omis*. — 16-18 vous... m'assure] de

luy dire que ie vous ay mandé que ce qui m'empesche d'y répondre, est que ie me promets que vous me ferez la faueur de répondre pour moy, &. — 20 Et... peine] outre que i'ay des occupations qui ne me permettent en aucune façon de donner du temps à de telles conferences. En suite de quoy vous pourrez l'assurer, s'il y auoit en-

a. Lettre CCXXX, p. 300 ci-avant.

b. Lettre CCXXXI, p. 313 ci-avant.

vais mettre icy mon sentiment de les 10 poins.

Ad 1<sup>um</sup>. *Per spiritum, inquit, intelligere me dixi corpus subtile & fluidum; ergo idem est cum eius materia subtili<sup>a</sup>.*

5 Tanquam si omnia quibus eadem aliqua generalis descriptio conuenit, eadem idcirco sint dicenda. Equus est animal quadrupes : & lacerta etiam animal quadrupes : ergo equus & lacerta idem sunt. Egregie.

Ad 2. Quandoquidem vult sustinere suum spiritum  
internum & meam materiam subtilem esse vnum &  
10 idem, habet hic duo contradictoria probanda, nempe  
idem corpus subtile vi suæ agitationis esse causam duritiei, quod ille opinatur, & simul etiam vi suæ agitationis esse causam mollitiei, quod ego, existimo. Sed  
mutat quæstionem, & postquam finxit duritiem esse a  
15 motu maxime veloci, mollitiem vero a motu minus  
veloci, vult hoc sufficere ad suum institutum; etsi ego  
econtra putem motum magis velocem efficere molli-  
tiem, & duritiem esse a quiete. Additque *me hic ostendere potius voluntatem quam rationem dissentendi<sup>b</sup>*, nempe

core par hazard quelqu'autre  
pacquet de luy par les chemins,  
que ie n'y réponsray pas vn  
seul mot, & que ce seroit peine  
perduë de m'en enuoyer dauantage. Mais cependant afin que  
vous ne pensiez pas que ce soit  
faute de sçauoir que dire, que ie  
m'abstiens de luy répondre. —  
P. 320, l. 20, à p. 321, l. 1, m'en  
vais mettre] mettray. — 1 de les  
10] touchant les quatre premiers.  
— 2 Ad 1<sup>um</sup>] Primò. — 4-5 qui-

bus... conuenit] quæ sub eadem  
aliquâ generali descriptione conueniunt. — 5 après idcirco] absolument ajouté. — dicenda sint.  
— avant Equus] vt ajouté. —  
6 et 7 après quadrupes] caudatum ajouté. — 6 après etiam] est ajouté. — 7 Egregie omis.  
— 8 Ad 2] Secundò. — 10 duo  
hic contradictoria habet. —  
12 quod] vt. — vi etiam. —  
15. maxime] magis. — 16 etsi] quamuis. — 17 econtra] contra.

a. Page 301 ci-avant, l. 16-19.

b. Page 302 ci-avant, l. 15-16.

quia nolo admittere duo contraria esse vnum & idem. | Nunquid ille potius ostendit sibi perinde esse quid  
 sustineat, modo tantum altercetur? Nam quid ad rem,  
 si eius corpus subtile idem sit quod mea materia sub- 5  
 tilis, vel non sit, cum præfertim, si esset idem, possem  
 dicere illum a me esse mutuatum, quia prior scripsi?  
 Quidque magis ridiculum & impudens, quam quod  
 velit, ut fatear me sentire plane contrarium eius quod re-  
 uera sentio, & mille in locis testatus sum me sentire, ut  
 scilicet illi assentiar? Cætera, quæ hic addit sunt adhuc 10  
 ineptiora; & mihi affingit opinionem de causa duri-  
 tæ, quam nunquam habui, ut nosti; sed rogo ne plura  
 ex te discat de meis principijs quam iam novit, nam  
 indignus est.

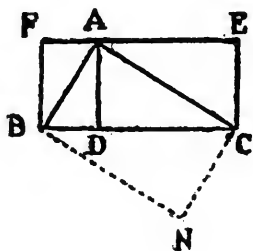
Ad 3. Credidi illud quod fassus sum, *dici posse*<sup>a</sup>, ali- 15  
 quo sensu posse intelligi in quo sit verum, sed & alio  
 etiam sensu, eoque magis obuius, posse intelligi in quo  
 sit falsum; ideoque ab isto loquendi modo abstinui, ut  
 minus apto, & qui lectoribus errandi occasionem præ-  
 buisset: quæ causa fuit iustissima. Ille vero valde in- 20  
 iustus est, quod pro iustâ non admittat, & plane impor-  
 tunus & absurdus, quod inde velit inferre me rem

1 duo] ea, quæ planè. — après  
 contraria] sunt *ajouté*. — 3 al-  
 tercetur] possit disputare. — 4-  
 5 subtilis] subtili. — 5 esset idem]  
 idem sit. — possem] possim. —  
 7 ridiculum & impudens] ab-  
 sonum. — 10 illi] ipsi. — sunt]  
 non sunt. — 10-11 adhuc inepti-  
 oria] minus absurda. — 13-

14 nam indignus est *omis*. —  
 15 : 3.] tertium. — Credidi illud  
*omis*. — *avant* aliquo] credidi  
*ajouté*. — 16 in *omis*. — sit ve-  
 rum] verum esset. — 17 magis  
 obuius] communiori. — in *omis*.  
 — 18 sit] erit. — 22 & absur-  
 dus *omis*.

a. Page 303 ci-avant, l. 25; cf. l. 9.

non recte intellexisse, cum ipse illam ne nunc quidem intelligat, vt mox patebit. Proponitque hic inanissimam demonstrationis laruam, vt non satis attendentibus illudat. Nam in primis vellem scire quid supponat, cum ait<sup>a</sup> : *Sit velocitas ab A versus B in ratione ad velocitatem ab A versus C, quam habet ipsa AB ad ipsam AC; hæc duæ velocitates componunt velocitatem quæ est a B versus C.* Non enim potest supponere pilam ab A moueri eodem tempore versus B & versus C; hoc enim fieri nequit. Sed proculdubio voluit dicere *a B versus A*, vbi dixit ab A versus B; ita scilicet vt intelligamus pilam moueri a B versus A supra lineam BA, dum interim hæc linea BA mouetur versus NC, ita vt eodem tempore pila perueniat a B ad A & linea BA ad lineam NC; sic enim motus pilæ describet lineam BC. Sed forte ista de industria turbauit, vt aliquid dicere videretur in sequentibus, vbi tamen reuera nihil dicit | quod non sit plane nugatorium. Vt enim probet velocitatem a B ad C componi ex velocitatibus a B ad A & ab A ad C, diuidit vtramque, dicendo : *Quoniam motus ab A ad B* (hoc



2 Proponitque hic inanissimam] Audetque hic speciem quandam. — 3 laruam] proponere. — satis attendentibus] intelligentibus. — 4 in primis] primo. — 5 *Sit*] *Sitque*. — 11 & versus] &. — 13 *après dicere*] ve-

locitatem *ajouté*. — *avant vbi*] & *C ajouté*. — 13-14 vbi... B; *omis*. — 14 intelligamus] intelligatur. — pilam] pila. — 15 dum interim] & tota. — 16 mouetur] moueri. 19-20 in sequentibus *omis*. — 20 vbi] cum. — dicit] dicat.

est a B ad A) componitur ex motibus ab F ad A & < ab > F ad B, non contribuet motus compositus AB plus celeritatis ad motum a B versus C, quam contribuit FA, nec AC quam contribuit AE &c.<sup>a</sup>. Vnde inferre debuisset BC componi ex FA & AE, non autem ex BA & AC; atque sic apparuisset eius nugatio: nam FA & AE idem est quod BC. Dicere autem celeritatem BC componi ex BA & AC, quia in BA & AC continentur FA & AE, idem est ac si diceret securim componi ex silua & ex monte, quia silua lignum contribuit ad manubrium & mons ferrum ex ipso effossum. Postque has ineptias, homo scilicet vrbaniſſimus me incusat, tanquam si quem paralogiſmum admisſſem; sed qua in re? quæſo: nempe vbi dixi me isto tam improprio loquendi modo vti noluisse.

Ad 4. Hic<sup>b</sup> ostendit se in eo ipso errare in quo paulo ante dixit, *me non timere debuisse a paralogiſmis quos alij postea ſibimetipſis facerent*<sup>c</sup>; nam per hoc ipsum sibi paralogiſmum facit, quod motum determinatum loco determinationis, quæ est in motu, consideret. Ad quod intelligendum notandum est motum

6 sic... eius] hic apparet. — verò. — 12 incusat] arguit. — 13  
6-7 idem... quod] est ipsa. — sed omis. — 14 isto omis. — 16:  
7-8 Dicere... AE omis. — 4] quartum. — 17 debuisse ti-  
9 idem est] Idemque egit. — inere. — 18-19 per hoc ipsum]  
diceret] probare vellet. — in hoc ipso. — 19 Paralogiſ-  
10 contribuit lignum. — 11 ipso effoſ- mum sibi. — facit] fingit. —  
sum] eius fodinis erutum. — 20 quæ... motu omis. — 21 no-  
Postque has ineptias] Post hæc tandum] putandum.

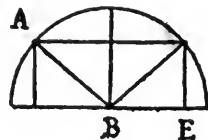
a. Page 304, l. 24, à p. 305, l. 1.

b. Page 305, l. 17, à p. 307, l. 11.

c. Page 304, l. 3-5.



determinatum esse ad ipsam determinationem motus,  
 vt corpus planum est ad planiciem siue superficiem  
 eiusdem corporis. Nam quemadmodum, mutatâ vnâ  
 5 superficie, non sequitur reliquas mutari, vel plus mi-  
 nusue corporis illis adiungi, etiamsi omnes in eodem  
 sint corpore, ac sine ipso esse non possint; ita, mutatâ  
 vnâ determinatione, non sequitur aliam mutari, vel  
 plus minusue motus illi adiungi, quamuis neutra pos-  
 sit esse sine motu. Quam rem si noster intellexisset,  
 10 non diceret oportuisse me demonstrasse quod, retentâ  
 integrâ velocitate ab A versus B, im-  
 possibile esset pilam promoueri longius  
 in eadem determinatione quam ad E<sup>a</sup>.  
 Vidisset enim id ex hoc ipso esse de-  
 15 monstratum, quod demonstrarim de-  
 terminationem dextrorsum non esse mutatam, quia  
 non potest augeri nec minui motus in illam partem,  
 quin tantundem illi de|terminationi accedat vel re-  
 cedat; vt neque potest corpus in superficie mutari,  
 20 quin etiam superficies mutetur. Nec postea dixisset :  
*Iam vero si determinationes illæ sint motus &c.*<sup>b</sup>. Neque  
 enim magis sunt motus, quam superficies sunt cor-



1 motus determinationem. —  
 2 est ajouté après vt, omis après  
 planum. — 4 reliquas] alias. —  
 4-5 minusue omis. — 5 après  
 corporis] vel minus ajouté. —  
 omnes omis. — 5-6 sint in eo-  
 dem. — 6 & non possint esse sine

ipso. — 8 minusue omis. —  
 après motus] siue celeritatis  
 ajouté. — 9 Quam rem] Quod. —  
 17 nec] vel. — 20 après mutetur.]  
 Nec tamen determinatio est mo-  
 tus, vt neque superficies est cor-  
 pus ajouté. — 22 sunt magis.

a. Page 306, l. 18-21,

b. Page 306, l. 28-29.

pora; sed in hoc errauit & paralogismum sibi fecit, quod motum determinatum considerauit loco determinationis motus; vt promiseram me probaturum.

l'aurois honte d'employer du tems a pourfuiure le reste de ses fautes; car il y en a partout de mesme. 5  
|C'est pourquoy ie ne croy pas deuoir iamais plus respondre a ce que vous me pourriez enuoyer de cet homme, que ie pense deuoir mespriser a l'extreme. Et ie ne me laisse nullement flater par les louanges que vous me mandez qu'il me donne; car ie connois qu'il 10  
n'en vse que pour faire mieux croire qu'il a raison, en ce ou il me reprend & me calomnie. |Je suis marry que vous & M<sup>r</sup> de Beaune en ayez eu bonne opinion. Il est vray qu'il a de la viuacité & de la facilité a s'exprimer, ce qui luy peut donner quelque esclat; mais 15

1 errauit] se ipsum fallit. — &... fecit *omis*. — 2 considerauit] consideret. — 3 motus *omis*. — promiseram] dixeram. — après probaturum.] Puderet me reliqua eius verba hinc persequi tempusque in re tam inutili consumere *ajouté*. — 4-5 l'aurois... mesme *omis*. Suit p. 161, l. 10, à p. 164, l. 30, dans *Clerselier, une traduction française de tout ce qui précède, à partir de Ad 1<sup>um</sup>* (p. 321, l. 2). — 6 ne... deuoir] vous promets de ne. — 6-7 répondre iamais plus. — 7 ce] tout ce. — 7-8 cet... l'extreme] luy. — 12 me calomnie] ou il m'impute fausement des fautes. Tous vos amis ont bien parlé de l'arc;

mais Monsieur de | Roberual a considéré le premier moment auquel la fleche commence à se mouuoir, & les autres ont considéré celui auquel elle cesse d'estre poussée par la corde. Je suis. *L'exemplaire de l'Institut donne en marge de cette dernière phrase la note suivante : « Ce petit alinéa de 4 lignes doit estre transporté en quelque autre endroit et n'est point de cette lettre », ce qui est une erreur; voir plutôt ci-après, p. 327, l. 5-21. — Dans Clerselier, cette lettre est suivie (page 165) d'un fragment traduit, que nous en avons détaché, pour former la lettre CCXXXVI ci-après.*

vous connoistrez en peu de tems qu'il n'a point du tout de fonds, qu'il a plusieurs opinions extrauagantes, & qu'il tafche d'acquerir de la reputation par de mauuais moyens.

5 Quoy que M<sup>r</sup> de Roberual ne foit pas de ceux qui me fauorifent, la verité veut pourtant que ie tiene fon parti en ce qu'il dit d'vn grand arc, a fçauoir que, fi la fleche va auffy vifte, lorsqu'elle commence a en partir, que lorsqu'elle commence a partir d'vn moindre,  
 10 elle ira plus loin. Mais notez que ie dis *lorsqu'elle commence a partir*; car la corde du grand arc, pouffant plus long tems cete fleche que celle du petit, fera qu'elle ira plus vifte auant qu'elle la quitte, si elle a esté auffy vifte au commencement, & en fuite qu'elle  
 15 ira plus loin; mais si on fuppose que la fleche va egalemment vifte au moment qu'elle s'esloigne de la chorde du grand arc que du petit, elle ne pourra aucunement aller plus loin, & ainfy vous auez eu, ie croy, tous raifon; mais il a confideré le moment au-  
 20 quel la fleche commence d'estre pouffée, & vous celuy auquel elle acheue d'estre pouffée. Mais ie ne voy point pour quoy il conclud de cela que *quod femel motum est, sponte postea cessat moueri, etsi non impediatur*.

25 Il est certain que la cheute d'vn fort grand poids aura bien plus de force, pour faire entrer vn pieu en terre, que le mouuement 100 fois plus vifte d'vn poids qui n'aura que la centiesme partie de la pesanteur du premier, a cause qu'elle agira beaucoup plus long  
 30 tems<sup>a</sup>.

a. Page 212 ci-avant, l. 6 et suiv.

Je voudrois bien que vous n'eussiez point enuoyé de  
 copie de ma Metaphysique a M<sup>r</sup> Fermat; & si vous ne  
 l'avez encore fait, ie vous prie de vous en excuser\*  
 sur ce que ie vous ay prié tres expressement de n'en  
 enuoyer aucune copie hors de Paris, & mesme a Paris 5  
 de n'en mettre point la copie entre les mains de per-  
 sonne, qui ne vous promette de la rendre; comme en  
 effect ie vous en prie, affin de me retenir la liberté  
 d'y changer ou adiouster tout ce que ie iugeray a  
 propos, pendant qu'elle ne sera point imprimée. Et, 10  
 entre nous, ie tiens M<sup>r</sup> Fermat pour l'un des moins  
 capables d'y faire de bonnes obiections; ie croy qu'il  
 sçait des Mathematiques, mais en Philosophie i'ay  
 toujours remarqué qu'il raisonnoit mal.

Et enfin ie vous ay enuoyé cet escrit, pour en auoir 15  
 le iugement de M<sup>rs</sup> de la Sorbone, & non pour m'arester  
 a disputer contre tous les petits esprits qui se voudront  
 mesler de me faire des obiections. Toutefois si quelque  
 fierabras s'en veut mesler, a la bonne heure; ie ne  
 refuseray pas de luy respondre, si on iuge que ce qu'il 20  
 proposera vaille la peine d'estre imprimé. Pour ceux  
 qui ont fait les premieres<sup>a</sup>, ils m'ont obligé; & s'il  
 leur plaist de repartir a mes responses, ie dupliqueray  
 aussy fort volontiers. Je ne vous enuoye pas encore  
 ma response a M<sup>r</sup> Arnaut<sup>b</sup>, partie a cause que i'ay eu 25  
 d'autres occupations, & partie aussy a cause que ie ne  
 me veux point haster; mais ie croy pourtant vous les  
 enuoyer dans 8 iours. Et si tost que vous les aurez re-

a. Imprimées sous le titre de *Secondes Objections*.

b. Réponses aux quatrièmes objections. Elles furent envoyées en deux fois le 18 et le 31 mars 1641, lettres CCXXXIII et CCXXXV ci-après.

ceuës, ie croy qu'il fera tems de faire voir le tout a M<sup>rs</sup> de la Sorbone, pour en sçauoir leur iugement & en suite le faire imprimer, au moins s'ils le trouuent bon, comme i'espere qu'ils feront. Car ie croy que  
 5 dauantage d'obiections ne seruiroient qu'a grossir le liure & le gaster, si ce n'est qu'elles soient fort bonnes.

Au reste, ie vous prie de ne rien changer en ma copie, sans m'en auertir; car il est extremement aysé de s'y meprendre, & il m'arriueroit bien a moy mesme  
 10 que, regardant les periodes chascune a part, comme on fait pour mettre les poins & virgules, ie prendrois quelquefois vn sens pour l'autre. Ainsy, ou vous me mandiez, il y a 15 iours, que vous auiez mis *intelligere* pour *adipisci*, ou sont ces mots *reliquas Dei perfectiones adipisci*<sup>a</sup>, i'ay vû depuis l'endroit par hasard; ie croy que c'est en la 3<sup>e</sup> meditation, & ie trouue qu'il y faut *adipisci*; car i'ay dit deuant que, *si a me essem, non modo possem intelligere, sed possem reuera mihi comparare siue adipisci omnes Dei perfectiones.*

Nota<sup>b</sup>. — Ie vous prie aussy de corriger ces mots, qui sont en ma responce a la penultiesme des obiections du theologien<sup>c</sup>: *Deinde quia cogitare non possumus eius existentiam esse possibilem, quin simul cogitemus aliquam dari posse potentiam cuius ope existat,*  
 25 *illaque potentia in nullo alio est intelligibilis quam in eodem ipso ente summe potenti, omnino concludemus illud propria sua vi posse existere, &c.*; & de mettre seulement ceux cy en leur place: *Deinde quia cogitare non possu-*

a. Voir 1<sup>re</sup> édit., p. 51; et 2<sup>e</sup> édit., p. 42-43.

b. *Nota* est écrit en marge et de la main de Descartes.

c. Les *Premieres Objections*, celles de Caterus.

*mus eius existentiam esse possibilem, quin simul etiam, ad immensam eius potentiam attendentes, agnoscamus illud propriâ suâ vi posse existere &c.* Mais ie vous prie de les corriger tellement, en toutes les copies, qu'on n'y puisse aucunement lire ny dechiffrer les mots *cogitemus aliquam dari posse potentiam cuius ope existat, illaque potentia in nullo alio est intelligibilis quam in eodem ipso ente summe potenti, omnino concludemus*<sup>a</sup>. Car plusieurs sont plus curieux de lire & d'examiner les mots qui sont effacez que les autres, afin de voir en quoy l'auteur a creu s'estre mespris, & d'en tirer quelque fuiet d'obiections, en l'attaquant ainfty par l'endroit qu'il a iugé luy mesme estre le plus foible.

Et, entre nous, ie croy que c'est la cause qui a fait que M<sup>r</sup> Arnaut s'est fort aresté sur ce que i'ay dit que *Deus est a se positiuè*<sup>b</sup>; car ie me souuiens que, de la façon que ie l'auois escrit la premiere fois, il estoit trop rude; mais ie l'auois tellement corrigé par apres & adouci, que, s'il n'eust leu que les corrections, sans s'arester aussy a lire les mots effacez, il n'y eust peutestre rien du tout trouué a dire; comme, en effect, ie croy qu'il n'y a rien qui ne soit bien, & vous mesme, quand vous le leustes la premiere fois, vous me mandastes que vous le trouuiez rude; & a la fin de la mesme lettre, vous m'escruiiez qu'apres l'auoir releu, vous n'y trouuiez rien de mal; ce que i'attribuë a ce que vous auiez pris garde, la premiere fois, aux mots qui n'y sont que legerement effacez, au lieu qu'a la

a. La correction a été faite. Voir 1<sup>re</sup> édit., p. 157, et 2<sup>e</sup> édit., p. 128-129.

b. Voir 1<sup>re</sup> édit., p. 145-146, et 2<sup>e</sup> édit., p. 119.

- 2<sup>e</sup> fois, vous ne confideriez que les corrections. Mais i'expliqueray cela & le reste plus au long, en ma responce a M<sup>r</sup> Arnaut, lequel m'a extremement obligé par ses obiections; & ie les estime les meilleures de
- 5 toutes : non qu'elles pressent dauantage, mais a cause qu'il est entré plus auant qu'aucun autre dans le sens de ce que i'ay escrit, lequel i'auois bien preuû que peu de gens atteindroient, a cause qu'il y en a peu qui
- 10 Le fus si pressé de vous respondre<sup>a</sup>, lors que i'eu receu vostre paquet, il y a 15 iours, que i'oubliai tout a fait la lettre de M<sup>r</sup> de Beaune, que vous m'auiez enuoyée. Le vous prie de l'affurer que ie suis extremement son seruiteur, & que ie suis bien glorieux du
- 15 tesmoignage qu'il rend de ma Geometrie; car ie croy qu'il est en cela plus croyable luy seul, vû la preue qu'il en donne par la solution de toute sorte de problefmes, que ne seroit vn milion de tels que ceux qui l'ont blasinée, vû qu'aucun d'eux n'y a rien entendu.
- 20 Pour les lunettes<sup>b</sup>, ie m'estonne de la difficulté qu'il trouue pour le costé plat; car ie croy que, si le conuexe estoit aussy exactement taillé que la superficie plate de tous les miroirs, nous aurions des lunettes tres excellentes\*. Le tourneur qui auoit commencé icy
- 25 a y trauailler<sup>c</sup> n'en est pas venu a cela pres; car il n'a pû tailler aucun verre qui ne parust a l'œil plus espais d'vn costé que d'autre, ou qui n'eust deux centres & vne infinité de cercles; & toutefois il en a fait qui,

a. Par la lettre qui précède, du 18 février 1641.

b. Voir ci-avant p. 286, l. 7.

c. Cf. T. II, lettre CXLIV, p. 373.

tous troubles & mal taillez en cete sorte, faisoient  
 autant que les lunettes ordinaires. Si ie fusse allé en  
 France, nous eussions peut-estre fait ensemble quelque  
 chose; mais il est impossible par lettres, a cause que les  
 petites difficultez ne se peuvent escrire. 5

Ie vous remercie de l'avis que vous me donnez du  
 Conseiller & de l'autre<sup>a</sup>, qui me veulent venir visiter;  
 i'ay vû & connois le premier de reputation, il y a long  
 tems.

I'ay encore du tems & du papier; mais ie n'ay plus 10  
 de matiere, finon que l'hyuer recommence en ce país,  
 & il a tellement neigé cete nuit, qu'on se promene icy  
 maintenant en traîneaux par les rues. Ie suis,

Mon Re<sup>nd</sup> Pere,

Vostre tres humble & tres 15  
 obligé & affectionné seruiteur,

DESCARTES.

De Leyde, ce 4 mars 1641.

Page 328, l. 3. — C'était déjà chose faite; ou Mersenne ne tint pas  
 compte de la recommandation de Descartes. On lit, en effet, dans une  
 lettre que Bonnel, médecin et mathématicien de Montpellier, écrivit plus  
 tard à Mersenne, le 2 juillet 1646, le passage suivant, à propos des ou-  
 vrages du philosophe :

« I'ay aussi sa *Metaphysique*, que i'auoy desia veue a Thoulouse, lors  
 » que vous l'enuoyastes manuscrite a Monsieur de Fermat, pour vous en  
 » dire son jugement; ce qu'il ne fist point, aprehendant quelque response  
 » facheuse, comme celles qu'ont receu Monsieur Gassendi et quelques

a. « L'autre » est sans doute l'abbé Picot, dont il est question plus loin,  
 lettre CCXXXIII (page 340, l. 3). et qui sera, en effet, à Leyde l'été  
 de 1641 (voir ci-après lettre CCXLIV du 23 juin, n° 10). Quant au Con-  
 seiller qui devait l'accompagner, ne serait-ce pas M. des Barreaux, qui vint  
 aussi visiter Descartes ce même été? (*Baillet*, II, 176.)



» autres, pour en auoir donné librement leur aduis. Je la leus avec  
 » le Pere Bonnaduanture, pour lors superieur et gardien au couvent  
 » des Capucins de Thoulouse, personnage doué d'vn excellent sçauoir et  
 » d'vne rare vertu, et qui me fait l'honneur de m'aymer. Et nous ju-  
 » geasmes tous d'vn accord qu'il falloit laisser a cest autheur librement  
 » estaler ses pensees, sans le choquer ni luy contredire, de peur de l'irriter  
 » hors de propos, chascun deuant estre libre de produire le talent que  
 » Dieu luy a desparti, et face mieux qui pourra. » (Bibl. Nat., MS. fr. n.  
 a. 6206, f. 128, p. 244.)

Citons, par contre, l'opinion de Descartes sur Fermat, exprimée aussi dans une conversation familière à Endegeest (c'est-à-dire entre le 1<sup>er</sup> mai 1641 et le 1<sup>er</sup> mai 1643). Schooten la rapporte à Christian Huygens, lettre du 19 sept. 1658 :

« In Fermatianis ubique aliquid istius Nationis redolere mihi videtur,  
 » nimirum, ipsum Vasconem esse; ita ut non abs re Dominus des Cartes,  
 » cum e Gallia redux ipsum Endegestæ inviserem, eidemque inter deam-  
 » bulandum narrarem plura egregia a Fermatio fuisse inventa, de quibus  
 » multum gloriabatur, tunc responderit mihi : *Monsieur Fermat est Gas-*  
 » *con, moy non. Il est vray qu'il a inventé plusieurs belles choses particu-*  
 » *lières, et qu'il est homme de grand esprit. Mais quant à moy, j'ay*  
 » *tousjours étudié à considerer les choses fort generalement, afin d'en*  
 » *pouvoïr conclure des Reigles, qui ayent aussy ailleurs de l'usage.* »  
 (Œuvres complètes de Huygens, II, 221-222.)

Page 331, l. 24. — Sur cette question de pratique, Descartes se trompait, et l'on a finalement préféré les lentilles biconvexes ou biconcaves à celles qui ont une face plane. Citons à ce sujet un passage d'une curieuse lettre écrite par Tito Livio Burattini à Ismaël Boulliau, de Varsovie, le 7 octobre 1672, et publiée par Libri (*Histoire des Sciences mathématiques en Italie*, Paris, 1841, I, p. 218 à 228), puis par A. Favaro (*Intorno alla vita ed ai lavori di Tito Livio Burattini*, Venise, Ferrari, 1896, p. 126-129).

« ... e sapi ancora che per fare una superfite piana non si può perfet-  
 » tionare se non se ne fa tre nel medesimo tempo e tutte perfettissime, e  
 » questo basta d'accennare ad un gran Mathematico come è V. S. Le sfe-  
 » riche, tanto concave quanto convesse, sono infinitamente più facili a  
 » farsi, ma le piane sono assai più difficili. . . . »

## CCXXXIII.

DESCARTES A MERSENNE.

Leyde, 18 mars 1641.

AUTOGRAPHE, Bibliothèque Victor Cousin, n° 6.

*Variantes d'après le texte de Clerselier, t. III, lettre 109, p. 596-600. Cette lettre était la 39<sup>e</sup> du classement général des MSS. de La Hire (sur l'exemplaire de l'Institut, le numéro 39 est récrit au-dessus de 45 c, qui est barré, et que porte encore l'original); c'est le n° (33) du classement de Poirier.*

Mon Reuerend Pere,

Je vous enuoye enfin ma responce aux obiections de M<sup>r</sup> Arnaut<sup>a</sup>, & ie vous prie de changer les choses fuiuantes en ma Metaphyfique, affin qu'on puisse connoistre par la que i'ay deféré a son iugement, & ainfy que les autres, voyant combien ie suis prest a fuiure conseil, me dient plus franchement les raisons qu'ils auront contre moy, s'ils en ont, & s'opiniaftrent moins a me vouloir contredire sans raison. 5

La premiere correction est in *Synopsi ad 4<sup>am</sup> Med.*, 10  
 apres ces mots : *quam ad reliqua intelligenda*, ou ie vous prie d'adioufter ceux cy : [*Sed ibi interim est aduertendum nullo modo agi de peccato vel errore qui commit-*

3 M<sup>r</sup> Arnaut] Monsieur Arnaut. — 4 en] dans. — 9 vouloir omis. — 10 : 4<sup>am</sup> Med.] *quartam Meditationem.* — 12 comme 5 et 9, p. 335, les signes [] manquent.

a. Voir ci-avant, p. 328, l. 25.

titur in persequutione boni & mali, sed de eo tantum qui contingit in dijudicatione veri & falsi. Nec ea spectari quæ ad fidem pertinent vel ad vitam agendam, sed speculatiuas tantum & solius luminis naturalis ope cognitatas veritates.], & de les enfermer entre ces signes [], affin qu'on voye qu'ils ont ont esté adioustez<sup>a</sup>.

2. Dans la 6 Med., page 96, apres ces mots : *cum authorem meæ originis adhuc ignorarem*, ie vous prie de mettre : [vel saltem ignorare me fingerem], aussy entre ces signes []<sup>b</sup>.

3. Puis en ma responce aux premieres obiections, ou il est question *an Deus dici possit esse a se vt a causâ*, a l'endroit ou sont ces mots : *Adeo vt si putarem nullam rem idem quodammodo esse posse erga se ipsam, &c.*, ie vous prie de mettre a la marge : *Notandum est per hæc verba nihil aliud intelligi, | quam quod alicuius rei essentia talis esse possit vt nullâ causâ efficiente indigeat ad existendum*<sup>c</sup>.

4. Et vn peu plus bas, ou sont ces mots : *Ita, etiamsi Deus nunquam non fuerit, quia tamen ille ipse est qui se reuera conseruat, &c.*, de mettre aussy a la marge : *Notandum etiam hic non intelligi conseruationem quæ*

5 entre... [] dans vne parenthese. — 7 le numéro 2, ainsi que les suivants 3, 4, etc., inscrits en marge dans l'autographe, manquent dans Clerselier. —

6 Med.] fixième Meditation. — 9-10 entre... [] en parenthese. 11 en] dans. — 21 après &c.] ie vous prie ajouté. — aussi de mettre.

a. Voir 1<sup>re</sup> édit., p. 5-6, et 2<sup>e</sup> édit., p. 4-5.

b. L'addition a été faite, 1<sup>re</sup> édit., p. 96, et 2<sup>e</sup> édit., p. 79, mais sans être mise entre crochets, ni dans l'une ni dans l'autre.

c. Addition faite, non pas à la marge, mais entre crochets, dans la 1<sup>re</sup> édit., p. 142, omise entièrement dans la 2<sup>e</sup>, p. 116.

*fiat per positivum vllum causæ efficientis influxum; sed tantum quod Dei essentia sit talis vt non possit non semper existere*<sup>a</sup>.

5. Et trois lignes plus bas, ou sont ces mots : *Etsi enim ij qui putant impossibile esse vt aliquid sit causa efficiens sui ipsius, non soleant, &c.*, ie vous prie de corriger ainſy le texte : *Etsi enim ij qui non nisi ad propriam & strictam efficientis significationem attendentes cogitant impossibile esse vt aliquid sit causa efficiens sui ipsius, nullumque hic aliud causæ genus efficienti analogum locum habere animaduertunt, non soleant, &c.*<sup>b</sup>. Car mon intention n'a pas esté de dire que *aliquid potest esse causa efficiens sui ipsius*, en parlant de *efficiente proprie dictâ*; mais seulement que, lors qu'on demande *an aliquid possit esse a se*, cela ne se doit pas entendre de *efficiente proprie dictâ*, quia *nugatoria esset quæstio*, comme i'ay dit<sup>c</sup>; et que l'axiome ordinaire de l'Eschole : *Nihil potest esse causa efficiens sui ipsius*, est cause qu'on n'a pas entendu le mot *a se* au sens qu'on le doit entendre. En quoy ie n'ay pas voulu toutefois apertement blasmer l'eschole.

6. Ie vous prie aussy de n'oublier pas la correction dont ie vous ay escrit en mes precedentes, pour la fin des mesmes responſes, ou sont les mots : *Deinde quia*

16 *quia*] Parce que. — 17 *ria* (l. 16). — 23 en] dans. —  
comme i'ay dit *avant* *nugato-* 24 les] ces.

a. Addition faite entre crochets, 1<sup>re</sup> édit., p. 143, telle que l'indique Descartes (*fluxum*, pour *influxum*, est corrigé dans l'*errata*); sans crochets, dans la 2<sup>e</sup> édit., p. 117, et avec ce début : *Ubi tamen est notandum...*

b. Addition faite, 1<sup>re</sup> édit., p. 144, et 2<sup>e</sup> édit., p. 117.

c. Voir 1<sup>re</sup> édit., p. 142, et 2<sup>e</sup> édit., p. 116.

*cogitare non possumus*, &c.<sup>a</sup>. Car pendant que mon écrit n'est pas imprimé, ie pense auoir droit d'y changer ce que ie iugeray a propos.

5 Le pense aussy auoir quelque droit de desirer que dans les obiections de M. Arnault, vers la fin de celle ou il examine *an Deus sit a se vt a causâ*, & il cite de moy ces paroles : *Adeo vt si putarem nullam rem idem esse posse erga seipsam &c.*, qu'on mist : *idem quodammodo esse*, &c. Car ce mot *quodammodo*, qu'il a oublié, change  
10 le sens, & il est, ce me semble, mieux que ie vous prie de l'adiouster dans son texte, que si ie l'accusois en ma responce de n'auoir pas cité le mien fidèlement; outre qu'il semble né l'auoir omis que par oubliance. Car il conclud : *Cum euidētissimum sit nihil vllō modo*  
15 *erga se ipsum &c.*, ou son *vllō modo* se raporte a mon *quodammodo*<sup>b</sup>.

Le pourrois en mesme façon vous prier, au commencement de la mesme obiection, ou il cite de moy : *Ita vt Deus quodammodo idem præstet respectu sui ipsius, &c.*,  
20 de mettre : *Ita vt liceat nobis cogitare Deum quodammodo idem præstare &c.*, comme il y a dans mon texte<sup>c</sup>. Et vn peu plus bas, ou il me cite que *efficientis significatio non videtur ita esse restringenda*<sup>d</sup>, il omet la principale raison que i'en ay donnée, qui est que *nuga-*

6 &] & où. — 11 en] dans. ces mots ajoutés. — 20 après de  
— 17 après prier] de mettre mettre] dis-ie; ceux-cy ajoutés.  
ajouté. — 18 après de moy] — 22 après cite] disant ajouté.

a. Voir plus haut, p. 329, l. 22.

b. *Quodammodo* a été rajouté, 1<sup>re</sup> édit., p. 297, et 2<sup>e</sup> édit., p. 246.

c. La rectification n'a été faite ni dans la 1<sup>re</sup> édit., p. 290, ni dans la 2<sup>e</sup>, p. 240.

d. Voir 1<sup>re</sup> édit., p. 291, et 2<sup>e</sup> édit., p. 241. Cf. plus haut, p. 336. art. 5

*toria quæstio effjet &c.*, & raporte seulement la moins principale. Mais i'ay remedié a cela tout doucement par ma responce; c'est pourquoy il importe moins de le changer, & il ne le faudroit pas faire sans sa permission. 5

Le viens a vostre derniere du 2 Mars que i'ay receuë il y a 8 iours, car ie n'ay point eu de vos lettres a ce voyage. Vous y parlez de l'opinion de l'Anglois<sup>a</sup> qui veut que la reflexion des cors ne se face qu'a cause qu'ils sont repouffez, comme par vn reffort, par les autres cors qu'ils rencontrent. Mais cela se peut re- 10  
futer bien aysément par l'experience. Car s'il estoit vray, il faudroit qu'en pressant vne bale contre vne pierre dure, aussy fort qu'elle frape cete mesme pierre, quand elle est ietée decontre, cete seule pression la 15  
puft faire bondir aussy haut que lors qu'elle est ietée. Et cete experience est aysée a faire, en tenant la bale du bout des doigts, & la tirant en bas contre vne pierre qui soit si petite qu'elle puisse estre entre la main & la bale, ainsy que la chorde d'un arc de bois 20  
est entre la main & la fleche, quand on la tire du bout des doigts pour la decocher; mais on verra que cete bale ne reiallira aucunement, si ce n'est peut estre fort peu, en cas que la pierre se plie fort sensiblement comme vn arc. Et pour leur faire auouer que la bale 25  
ne s'aresté en aucune façon au point de la reflexion, il leur faut faire considerer que, si elle s'arestoit quand la reflexion se fait iustement a angles droits,

6 : 2] deuxieme. — 7 : 8] elle. — 16 après ietée] contre huit. — 15 decontre] contre ajoutée.

a. Hobbes.

elle deuroit auffy s'arefter quand ils font tant foit peu  
 moindres, & ainfy par degrez, encore qu'ils foient les  
 plus aigus qui puiffent eftre; car il n'y a pas plus de  
 raifon pour l'un que pour l'autre. Mais ces angles plus  
 5 aigus font les angles de contingence, qui fe trouuent  
 en tous les poins imaginables qui font en la circonfe-  
 rence d'un cercle, en forte qu'il faudroit imaginer  
 que, lorsqu'une bale fe meut en rond, elle s'arefte en  
 tous les poins de la ligne qu'elle décrit; ce qui ne fe  
 10 peut foutenir que par vne opiniaftreté ridicule, fi ce  
 n'est qu'on auouë auffy qu'elle s'arefte en tous les  
 poins de fon mouuement, quand elle va en ligne  
 droite; car on ne voit point qu'elle aille notablement  
 plus vifte en droite ligne qu'en rond. Et fi on veut  
 15 qu'elle s'arefte en tous les poins de fon mouuement,  
 ce n'est rien de particulier de dire qu'elle s'arefte  
 auffy au point de reflexion; & il leur faut expliquer  
 la caufe qui luy fait reprendre fon mouuement, apres  
 qu'elle l'a perdu, en chascun des poins ou elle s'arefte,  
 20 ainfy qu'ils pretendent la donner, par leur reffort, de  
 ce qui luy fait reprendre au point de la reflexion.  
 Mais ie ne me fouuiens point d'auoir dit que fes con-  
 clufions touchant la refraction fuiuffent mal de fes  
 fuppoſitions<sup>a</sup>; car, en effect, ie croy qu'elles fuiuent  
 25 bien, & il n'est pas malayſé de baſtir des principes  
 abſurdes dont on puiſſe conclure des veritez qu'on a  
 apprifes d'ailleurs. Comme ſi ie diſois : *omnis equus eſt*  
*rationalis, omnis homo eſt equus, ergo omnis homo eſt*

20-21 de ce qui] qui le.

a, Cf. plus haut, p. 318. l. 2 à 7.

*rationalis*; la conclusion est bonne & l'argument est en forme, mais les principes ne valent rien

Je fais bien ayse que M<sup>r</sup> Picot ait pris quelque gout en ma Met.; car vous sçavez qu'il y a plus de ioye dans le ciel pour vn pecheur qui se conuertist, que pour mille iustes qui perseuerent.

Je vous laisse le soin de tous les titres de ma Metaphysique; car vous en ferez, s'il vous plaist, le parrain. Et pour les obiections, il est fort bon de les nommer *1<sup>re</sup> obiectiones*, | *2<sup>re</sup> obiectiones*, &c., & apres, de mettre *Responsio ad obiectiones*, plutost que *Solutiones obiectionum*, affin de laisser iuger au lecteur si mes responses en contiennent les solutions ou non. Car il faut laisser mettre *Solutiones* a ceux qui n'en donnent que de fausses; ainfy que ce sont ordinairement ceus qui ne sont pas nobles, qui se vantent le plus de l'estre<sup>a</sup>.

Je ne vous enuoye pas encore le dernier feuillet de ma response a M<sup>r</sup> Arnaut, ou i'explique la transubstantiation suiuant mes principes; car ie desire auparauant lire les conciles sur ce suiuet, & ie ne les ay encore pu auoir<sup>b</sup>. Je fais,

Mon R<sup>nd</sup> Pere,

Vostre tres obligé & tres obeissant  
seruiteur, DESCARTES.

De Leyde, ce 18 Mars 1641.

3 M<sup>r</sup> Picot] Monsieur Petit. — 18 Monsieur Arnaut. —  
— 4 Met.] Metaphysique. — 21 auoir] voir. — 22-25 Mon...  
10: 1<sup>re</sup>] *primæ*. — 2<sup>re</sup>] *secundæ*. 1641 *omis*.

a. Mersenne s'est conformé au désir de Descartes : dès la 1<sup>re</sup> édit., l'*Index* donne partout *Responsiones*.

b. Voir 1<sup>re</sup> édit., p. 347-354, et 2<sup>e</sup> édit., p. 285-294. Cette seconde partie sera envoyée le 31 mars, lettre CCXXXV ci-après.



## CCXXXIV.

## HOBBS A MERSENNE POUR DESCARTES.

Paris, 30 mars 1641.

MS., Bibl. Nat., fr. n. a. 6206, f. 1-5.

*Inserée au 3<sup>m</sup>e volume des Lettres MSS. à Mersenne; elle est écrite d'une autre main que celle de Hobbes, mais signée de lui, avec quelques corrections et additions de sa main. C'est la réponse de Hobbes à une partie de la lettre CCXXXII, du 4 mars précédent (p. 318), dont Mersenne lui avait donné connaissance. Descartes y fera quelques répliques, lettre CCXXXVI ci-après, du 21 avril.*

*Reuerende Pater*

*Sic ais : quoniam tu facis motum velocem tui spiritûs causam duritiei, ille verò motum suæ materiæ subtilis causam mollitiei, & eius quietem causam duritiei,*  
 5 *ideo me non idem intelligere per spiritum, quod ille per materiam subtilem<sup>a</sup>. Quæ argumentatio similis est ac si quis diceret : est qui putat Dominum de Cartes optimum Philosophum, est qui putat contrarium, ergo illi non intelligunt eundem Dominum de Cartes. Credere*  
 10 *nullo modo possum, quod sit tua. Ergo spiritûs nomine possum & volo intelligere corpus subtile, & vocem eam spiritus eo modo definio. Is, si vult suam materiam esse corpus, & suum subtile esse subtile, necessario vult idem esse quod ab vtrisque diuersis nominibus significatur. Si*  
 15 *non vult, non repugno.*

a. Cf. ci-avant, p. 321. l. 8 à 13.

Quod dicis, non fuisse opus tantà circa hanc rem altercatione, *consentio. Sed altercatio hæc ab illo, sicut ipse nosti, profecta est. Quod autem ais, me potuisse hypothèsim eam ab ipso qui prior scripserat mutuassee<sup>a</sup>, spero te testem mihi futurum esse, me septem abhinc annis, cum tecum in domo vestrà differerem primùm, de reditu arcús<sup>b</sup>, præsentè Domino de Beaugrand, pro ratione adduxisse motum illum internum quem ibi supposui spirituum. Iam vero monitus, hoc dicere apud te amplius habeo, me doctrinam illam de naturâ & productione luminis, & soni, & omnium Phantasmatum siue idearum, quam Dominus de Cartes nunc respuit, explicasse coram Dominis fratribus excellentissimis, Gulielmo Comite de Newcastle & Carolo Cauendish Equite aurato, communi nostro amico, anno 1630. Quod ideo dico, ne is eam doctrinam aliquando agnoscens, fundatam esse dicat principijs suis. Næ illius principia nulla sunt, neque opus habet fundamentis, qui vi ingenij in aere ipso ædificare potest quidquid vult<sup>c</sup>.*

Quod attinet ad disputationem de differentiâ inter motum determinatum & determinationem motûs<sup>d</sup>, video necessarium esse vt sententiam meam apertiùs & explicatiùs ostendam, quàm hætenus factum est.

Primùm igitur sciendum est quod, sicut omnis homo est vel Petrus vel Socrates vel aliquis indiuiduorum, vtcunque vox hæc Homo vox communis sit (vna nempe quinque vocum quas declarat Porphyrius in *Isagoge ad Artem*),

a. Ci-avant, p. 322, l. 6.

b. Cf. lettre LIV. du 15 mai 1634, t. I, p. 294. l. 9. Voir aussi *ib.*, p. 580-581, *additions*.

c. Cf. *Discours de la Méthode*, p. 43.

d. Ci-avant. p. 324, l. 19, à p. 326, l. 3.

ita quoque motus omnis est vel hic vel ille, motus nempe determinatus per terminos a quo & ad quem. Vt igitur Socrates & homo non sunt duo homines, nec duæ res, sed vnus homo sub duabus appellationibus (nam quæ res nomine Socratis, eadem & nomine hominis appellata est), ita motus & motus determinatus vnus sunt motus, & vna res sub duobus nominibus.

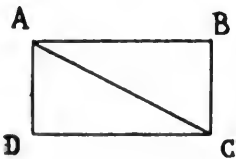
Secundò, sciendum est quod causa efficiens cuiuscunque motûs propositi, est causa efficiens quoque per quam motus ille sic determinatur, ita vt motûs determinatio, actiue sumpta, sit actio mouentis per quam fertur patiens versus vnâ partem potius quàm versus aliam. Quod si aliquando vox hæc Determinatio motûs significet passiuè, hoc est aliquid in patiente, tum idem valet quod esse sic motum, hoc est determinatè motum, & in hoc sensu motus determinatus & determinatio motûs idem sunt.

Iam Dominus de Cartes, vbi dicit me decipi in eo quod motum determinatum dixerim loco determinationis quæ est in motu<sup>a</sup>, intelligit determinationem vt in corpore moto & passiuè, & sic idem est motus determinatus & determinatio motûs. Quomodo autem intelligit ille determinationem esse in motu? Num vt in subiecto? Absurdum est, quia motus est accidens; sicut absurdum esset dicere Albedinem esse in colore, quanquam albedo talis determinatio sit coloris, qualis motûs determinatio est moueri dextrorsum vel sinistrorsum. Sed quantumuis absurdum sit determinationem esse in motu, vt accidens in subiecto, ab eo tamen Dominus de Cartes non abstinuit; nimirum, quia dixit motum determinatum esse ad ipsam determinationem motûs, vt corpus planum est ad planitiem

a. Ci-avant, p. 324, l. 19-20.

siue superficiem eiusdem corporis<sup>a</sup>; nam planities est in corpore ut in subiecto. Sed comparatio debebat esse huiusmodi: motus determinatus est ad ipsam determinationem motûs, ut superficies determinata (hoc est plana vel rotunda &c.) ad determinationem superficiei 5 (hoc est ad planitiem, rotunditatem, &c.). Iam tantundem differet superficies plana a planitie superficiei, quantum motus determinatus a determinatione motûs. Neque id quod dicis postea: quemadmodum, mutatâ vnâ superficiei, non sequitur reliquas mutari, ita mutatâ 10 vnâ determinatione non sequitur aliam mutari<sup>b</sup>, quicquam valebit; nam accidentium in subiecto (quales sunt duæ diuersæ superficies) aliud perire, aliud manere potest. Sed quando vnum est tantum accidens sub duobus 15 nominibus, ut vnus motus sub nominibus motûs determinati & determinationis motûs, si quod significatur ab vno nomine perit, perit id quoque quod significatur ab altero.

Tertiò, animaduertendum est motum vnum non posse habere duas determinationes; nam in figurâ ascriptâ, 20 sit A corpus quod incipiat moueri versus C, viam habens rectam AC. Si quis dicat mihi moueri A per viam rectam ad C, is determinauit mihi motum illum; ipse enim eandem viam desi- 25 gnare possum, ut vnâ & certâ. Sed si dicat moueri A per rectam viam versus rectam DC, non mihi huius motûs determinationem commonstrauit, quia viæ tales infinitæ sunt; non sunt igitur motus ab AB versus DC,



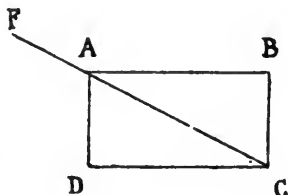
a. Ci-avant, p. 325, l. 1-2.

b. Page 325, l. 3 à 7.

& ab  $AD$  versus  $BC$ , determinationes vnus motus corporis  $A$  versus  $C$ , sed determinationes duorum motuum duorum corporum quorum vnum procedit ab  $AB$  ad  $DC$ , alterum ab  $AD$  ad  $BC$ .

5 Quartò, ostendendum est quomodo motus duo determinati, quorum vnus est corporis longitudinem habentis  $AB$ , moti perpendiculariter ad  $DC$ , alter corporis longitudinem habentis  $AD$ , moti lateraliter ad  $BC$ , efficiant motum corporis positi in  $A$ , determinatum ab  $A$  ad  $C$ .

10 Supposito ergo  $AB$  ferri ad  $DC$  perpendiculariter in vno minuto temporis, item  $AD$  ferri ad  $BC$  < lateraliter > in eodem minuto



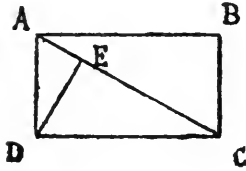
15 minuti temporis dati corpus  $A$  esse alicubi in  $DC$  & alicubi etiam in  $BC$ ; erit ergo in  $C$  vbi  $BC$  &  $DC$  concurrunt. Et quoniam  $AB$ ,  $AD$  &  $A$  faciunt eodem minuto temporis spatia  $AD$ ,  $AB$ ,  $AC$ , erunt velocitates quibus feruntur  $AB$ ,  $AD$ ,  $A$ , in ratione  
20 reclarum  $AD$ ,  $AB$ ,  $AC$ .

Quintò, notandum est quod, siue moueatur  $A$  versus  $C$  ab illis duobus motoribus  $AB$ ,  $AD$ , quasi a duobus ventis, vel ab vno tantum motore, tanquam vento qui spiraret ab  $F$ , semper ipse motus, effectus ab  $A$  versus  $C$ , idem erit, &  
25 easdem semper habebit proprietates.

Postremo, considerandum est, quia duo motus corporum  $AB$  &  $AD$  conferunt suis velocitatibus velocitatem qua fertur corpus vnum  $A$ , quam partem celeritatis confert<sup>a</sup> motus vterque seorsim. Patet autem quod motus corporis

a. Lire conferat? — Le raisonnement qui suit. p. 346. est erroné.

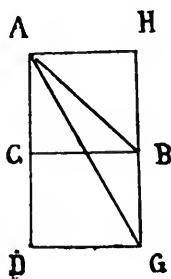
*AB* versus *DC* non confert corpori *A* totam suam velocitatem, neque motus corporis *AD* versus *BC* totam suam; nam alter alterum impedit, ne possit proximâ viâ pergere



qua cæperant, alter ad *DC*, alter ad *BC*. Quærendum est igitur qua proportione utriusque *AB* & *AD* vis minuatur. Ducatur a *D* ad *AC* perpendicularis *DE*. Dico motum perpendiculararem ab *AB* deorsum conferre motui corporis *A* versus *C* celeritatem, quanta sufficit ad mouendum ipsum versus *C* ad spatium quantum est *AE*; motum autem lateralem corporis *AD* conferre celeritatem motui corporis eiusdem *A*, quanta sufficit ad portandum ipsum ad spatium quantum est *EC*. Quoniam enim celeritas qua fertur *AD* lateraliter, est ad celeritatem qua fertur *AB* perpendiculariter, ut recta *AB* ad rectam *AD*, ut supra ostensum est, sunt autem rectæ *AD* & *AB* inter se ut *AE* & *EC*, erit celeritas lateralis corporis *AD* ad celeritatem perpendiculararem corporis *AB*, ut *AE* ad *EC*. Et, componendo, ut celeritas utraque, lateralis & perpendicularis, ad celeritatem perpendiculararem solam, ita utraque recta *AE* & *EC* simul ad vnâ rectam *AE*. Quoniam igitur utraque simul celeritas, lateralis & perpendicularis, mouet corpus *A* per spatium *AC* in vno minuto, celeritas perpendicularis sola sufficiet ad mouendum corpus *A* eodem minuto per spatium præcisè tantum quantum est *AE*; eâdem ratione celeritas lateralis sola sufficiet ad mouendum corpus *A* per spatium præcisè tantum quantum est *EC* in eodem minuto secundo. Atque hoc est quod volui, cum dicerem celeritatem corporis *A* versus *C* componi ex duabus celeritatibus, *AE* & *EC* nimirum

*diminutis in compositione, non ex celeritatibus integris AD & AB<sup>a</sup>.*

- Atque hoc, eo instituto, volui demonstrare, quia Dominus de Cartes inferebat ex meâ sententiâ falsam consequentiam, nempe in motu sic composito euenire absurdum quod sequitur. Ponamus pilam ab A ferri dextrorsum vno gradu celeritatis, & deorsum vno gradu celeritatis, perueniet ad B duobus gradibus celeritatis, eodem tempore quo alia, quæ ferretur etiam dextrorsum vno gradu celeritatis & deorsum duobus, perueniet ad G tribus gradibus celeritatis; vnde sequeretur lineam AB esse ad lineam AG vt 2 ad 3, quæ tamen est vt 2 ad  $\sqrt{10}$ <sup>b</sup>.
- Sed ex demonstratione supra proximè allatâ, satis clarè, opinor, constat quod celeritas ab A ad B non erit, ex meis principijs, ad celeritatem ab A ad G vt 2 ad 3, sed vt  $\sqrt{2}$  ad  $\sqrt{5}$ , quæ est ipsarum linearum AB ad AG proportio, atque eadem cum ratione 2 ad  $\sqrt{10}$ .
- Nam celeritas ab A ad B ad celeritatem ab A ad G non est vt composita ex AH & HB ad compositam ex AH & HG, sed vt subtensæ ipsæ AB, AG, hoc est, vt radices quadratorum aggregatorum ex lateribus. Sed ratiocinatio qua id volebam in superiore meâ ad te Epistolâ<sup>d</sup>, datâ Parisijs, Feb. 7<sup>o</sup>, non erat legitima, fateor. Errores meos non omnino, nedum pertinaciter, defendo. Nisi Do-



a. Cf. ci-avant, p. 303, l. 6, à p. 305, l. 17. — Hobbes semble ici viser le texte de sa première lettre, que nous n'avons pas.

b. Page 288, l. 19-26. — Au lieu du signe  $\sqrt{\quad}$ , Hobbes écrit, ici et plus loin, l'R majuscule, avec une barre sur la queue.

c. Le manuscrit porte : « AH ad AG ».

d. Lettre CCXXX ci-avant. Cf. p. 303-305.

minus des Cartes idem faciat, superior sane ero in morali-  
 libus. Sed quid attinet ad rei veritatem inter nos disputa-  
 tam, quod ego eam non satis ostenderit? Quid si, sciens  
 veritatem alicuius propositionis *Element. Eucl.*, & tentans  
 demonstrationem eius, non assequerer? num ideo minus 5  
 vera erit, cum ab alijs, vel a me ipso, alio tempore de-  
 monstrata fuerit?

Cæteris illius *Epistolæ meæ* partibus an consentit, quia  
 tacet?<sup>a</sup> Minime verò id puto. Sed quia nihil obiecit, nihil  
 habeo quod huic *Epistolæ* adjiciam nisi quod iniquior in 10  
 me est, dum suspicatur me turbare de industriâ voluisse,  
 ut viderer aliquid dixisse post<sup>b</sup>. Si sic fecissem, possem  
 adhuc turbare, ut error meus lateret; sed etiam nunc istâ  
 erroneâ meâ ratiocinatione video posse ab homine, non  
 ante occupato, eandem conclusionem vere demonstrandi 15  
 viâ inueniri. Is verò, quo animo in discursu secundo *Diop-*  
*tricorum* pag. 18 supponit rectam *HF* esse duplam *AH*,  
 in schemate tamen apposito facit eam paulo maiorem quam  
 est ipsa *AH*, ipse scit. Tu verò, mi Pater, id scire potes,  
 si consideres quod, ita faciendo, linea *FI* extra circulum 20  
 cecidisset, & per consequens pila in aquam proiecta in  
 elevatione anguli *ABC* deberet reflecti; quod est contra  
 experientiam. Nunquid is turbat de industriâ, ut videatur  
 aliquid probare in sequentibus? Nimum te moror nugis  
 alienis; finem igitur facio, precatus tibi commoda & prof- 25  
 pera omnia quæ vis. Vale.

Tui studiosissimus,

THO. HOBBS.

*Parisijs, in vigiliâ Paschalis, 1641.*

a. Page 326, l. 4-5.

b. Page 323, l. 18-20.



## CCXXXV.

## DESCARTES A MERSENNE.

[Endegeest], 31 mars 1641.

AUTOGRAPHE, Bibliothèque de l'Institut.

*Publiée dans le Journal des Savants, août 1884, p. 469; et déjà par V. Cousin, Fragments Philosophiques, 3<sup>e</sup> édition, 1838, t. II, p. 153. Ou Clerselier n'en avait pas la minute, ou bien il ne l'aura pas imprimée à cause des passages sur l'Eucharistie et sur Galilée (p. 349, l. 6, à p. 350, l. 6). — Cette lettre est la 40<sup>e</sup> de la collection La Hire, n<sup>o</sup> (34) du classement de Poirier.*

Mon Reuerend Pere,

Le n'ay pas beaucoup de choses a vous mander a ce  
 voyage, a cause que ie n'ay point receu de vos let-  
 tres; mais ie n'ay pas voulu differer pour cela de vous  
 5 enuoyer le reste de ma responce aux obiections de  
 M<sup>r</sup> Arnaut<sup>a</sup>. Vous verrez que i'y accorde tellement  
 avec ma Philosophie ce qui est determiné par les con-  
 ciles touchant le S<sup>t</sup> Sacrement, que ie pretens qu'il est  
 impossible de le bien expliquer par la Philosophie  
 10 vulgaire; en forte que ie croy qu'on l'auroit reietée,  
 comme repugnante a la foy, si la miene auoit esté  
 connuë la premiere. Et ie vous iure serieusement que  
 ie le croy, ainsy que ie l'escriis. Auffy n'ay-ie pas voulu  
 le taire, affin de battre de leurs armes ceux qui meslent  
 15 Aristote avec la Bible, & veulent abuser de l'autorité  
 de l'Eglise pour exercer leurs passions, i'entends de

a. Voir plus haut, p. 340, l. 17.

ceux qui ont fait condamner Galilée, & qui feroient bien condamner auffy mes opinions, s'ils pouuoient, en meme forte; mais, si cela vient iamais en difpute, ie me fais fort de monſtrer qu'il n'y a aucune opinion, en leur Philoſophie, qui s'accorde ſi bien avec la foy  
5  
que les mienes.

Au reſte, ie croy que, ſi toſt que M<sup>r</sup> Arnaut aura vû mes reſponſes, il fera tems de preſenter le tout a la Sorbone, pour en auoir leur ſentiment, & de le faire  
10  
imprimer. Pour la grandeur du volume & les caracteres de l'impreſſion, les titres que i'ay omis & les auertiffemens au lecteur, ſ'il eſt beſoin de l'auertir de quelque choſe que ie n'aye pas eſcrit, ie m'en remets  
15  
entierement a vous, qui auez deſia pris tant de peine pour cet eſcrit, que la meilleure part vous en appartient.

Je ſuis,

Mon Reu<sup>nd</sup> Pere,

Vostre tres obligé &  
tres paſſionné ſeruiteur,  
20

DESCARTES.

Du iour de Paſques 1641.

Je vous enuoye vn eſcrit pour le libraire, que vous ne trouuerez pas daté de Leyde, a cauſe que ie n'y demeure plus, mais en vne maiſon qui n'en eſt qu'a  
25  
demi-lieuë\*, en laquelle ie me ſuis retiré pour tra-uaiſſer plus commodement a la Philoſophie & enſemble aux experiences. Il n'eſt point beſoin pour cela de

changer l'adresse de vos lettres, ou plutoſt il n'eſt point beſoin d'y mettre aucune autre adreſſe que mon nom, car le meſſager de Leyde ſçait aſſez le lieu ou il les doit enuoyer<sup>a</sup>.

Page 350, l. 26. — Sur cette installation nouvelle de Descartes, à Endegeest (voir ci-après lettre CCXLIII, du 16 juin), nous avons un précieux document. En 1657, lorsque parut le premier volume des *Lettres de M. Descartes*, Sorbière écrivit, à propos de la *Préface* de Clerselier, deux lettres « à M. Petit, Conseiller du Roy et Intendant de ses fortifications », le même dont nous avons plus d'une fois rencontré le nom dans la correspondance du philosophe, aux années 1638 et 1639. Ces deux lettres, datées de Paris, 10 nov. 1657 et 20 fév. 1658, ont été imprimées, lettres LXXXVII et LXXXVIII, pages 677 et 684, dans le volume de *Lettres et Discours de M. de Sorbière sur diuerses matieres curieuses* (in-4, Paris, chez François Clousier, 1660; dédicace à Mazarin, 12 sept. 1659; privilège et achevé d'imprimer, 4 nov. 1659).

On lit dans la première de ces deux lettres :

« Il me souvient que ie courus à Endelgeest (*sic pro* Endegeest), à demie lieuë de Leyden du costés de Warmont, dès que ie fus en Hollande au commencement de l'année mil six cents quarante deux. I'y visitay M. Descartes dans sa solitude avec beaucoup de plaisir... » (P. 679.)

« ... Je remarquay avec beaucoup de ioye la ciuilité de ce Gentilhomme, sa retraite et son œconomie. Il estoit dans vn petit Chasteau en tres-belle situation, aux portes d'vne grande et belle Vniuersité, à trois lieuës de la Cour, et à deux petites heures de la Mer. Il auoit vn nombre suffisant de domestiques, personnes choisies et bien faites, vn assés beau iardin, au bout duquel estoit vn verger, et tout à l'entour des prairies, d'où l'on voyoit sortir quantité de Clochers plus ou moins éleués, iusques à ce qu'au bord de l'horison il n'en paroissoit plus que quelques pointes. Il alloit à vne iournée de là par canal à Vtrect, à Delft, à Rotterdam, à Dordrecht, à Haerlem, et quelquesfois à Amsterdam où il auoit deux mille liures de rente en banque. Il pouuoit aller passer la moitié du iour à la Haye et reuenir au logis, et faire ceste promenade par le plus beau chemin du monde, par des prairies et des maisons de plaisance, puis dans vn grand bois qui touche ce Village, comparable aux plus belles Villes de l'Europe, et superbe en ce temps-là par la demeure de trois Cours; dont celle du Prince d'Orange, qui estoit toute militaire, attiroit deux mille gentils-hommes en equipage guerrier, le collet de buſle, l'écharpe orangée, la grosse botte, et le cimenterre estant

a. Ce dernier alinéa est écrit à la marge et en travers.

» leur principal ornement. Celle des Estats Generaux comprenoit les  
 » deputés des Prouinces-vnies, faisant voir l'Aristocratie en habit de  
 » velours noir avec la large fraise et la barbe quarrée, qui marchoit gra-  
 » uement dans les Places publiques. La Cour de la Reine de Boheme  
 » estoit celle des Graces, qui n'y estoient pas moins de quatre, puis que  
 » sa Majesté auoit quatre filles, vers lesquelles se rendoit tous les iours le  
 » beau monde de la Haye, pour rendre hommage à l'esprit et à la beauté  
 » de ces Princesses. Ausquelles i'appliquois alors ce que le Cavalier Marin  
 » a dit elegamment des Princesses de Sauoye,

» *Per queste, onde risona è Thile, è Battro,*  
 » *Le Gratie, che son trè, diuerran quattro.*

» Comme l'eusse volontiers appliqué plus particulièrement à Madame la  
 » Princesse Elizabeth, qui prenoit plaisir à entendre discourir M. Des-  
 » cartes, ces autres vers du mesme Poëte,

» *Quant' aspetto real ritiene è serba,*  
 » *Bella, ne men che bella, honesta, et saggia,*  
 » *Isabella Palatina, il cui valore*  
 » *E tesoro de virtu, pompa d'honore.*  
 » *Bella, che far potrebbe in fôrme nuoue*  
 » *Spuntar le corna, è nascer l'ali à Gioue.*

» Je louay grandement en moy-mesme le choix que M. Descartes auoit  
 » fait d'une demeure si commode, et l'ordre qu'il auoit mis à son diuertis-  
 » sement, aussi bien qu'à sa tranquillité. » (P. 681-683.)

Sorbière reporte sa visite à 1642; mais il y joint des souvenirs empruntés sans doute aux années suivantes. En effet, la première mention que nous trouvons de la princesse Elisabeth dans la correspondance de Descartes est du 6 octobre 1642 (lettre à Pollot).

Remarquons que cette installation nouvelle du philosophe, plus dispendieuse, semble-t-il, que les précédentes, suivit de près la mort de son père (oct. 1640), le bien dont Descartes hérita alors. (voir ci-avant p. 252, B, et p. 282, l. 10), l'ayant mis un peu plus au large. — D'ailleurs, une première fois déjà, en 1637, il avait quitté Leyde, précisément aux approches de l'été (voir t. I, p. 373-374, et p. 401, *éclaircissement*), peut-être, entre autres raisons, pour celle-ci qu'indique Sorbière : « *LEYDÆ... Fossarum*  
 » *aqua gravius olet æstate, tum ob situm humiliorem, tum à coriariis et*  
 » *villioribus artificibus sordibus omnia inquinantibus.* » (*Sorberiana*, Tolosæ, Colomyez et Posuël, 1691, p. 149.)

Quant aux expériences que le philosophe pouvait faire dans une maison des champs plus commodément qu'à la ville, elles sont sans doute du même genre que celles que rapporte aussi Sorbière, à propos d'un séjour postérieur de Descartes, à Egmond, il est vrai (à partir de mai 1643). On lit dans la seconde des deux lettres mentionnées plus haut :

« ... Il y eût vn peu de vanité en ce qu'il respondit à vn de mes amis »  
 » qui fut le visiter à Egmond. Ce gentilhomme le pria de luy dire quels  
 » estoient les Liures de Physique dont il faisoit le plus d'estat, et desquels  
 » il auoit fait sa plus ordinaire lecture. Je vous les monstreray, luy res-  
 » pondit-il, s'il vous plaist de me suivre, et le menant dans vne basse  
 » court sur le derriere de son logis, il luy monstra vn veau, à la dissection  
 » duquel il dit qu'il se deuoit occuper le lendemain. Je croy de vray qu'il  
 » ne lisoit plus guere; mais il arriue souuent à ceux qui ont leu autres-  
 » fois, qu'ils oublient beaucoup de choses, et qu'ils se croyent inuenteurs  
 » de ce dont ils se souuiennent; pource qu'ils ne voyent plus l'endroit par  
 » où cela est entré dans leur esprit. » (*Lettres et Discours, etc.*, p. 689-  
 690.)

## CCXXXVI.

DESCARTES A [MERSENNE POUR HOBBS].

[Endegeest, 21 avril 1641.]

Version française de Clerselier, tome III, lettre 35, p. 165-167.

« *Et dans vne autre Lettre on trouue ce qui suit, dont voicy la version. VERSION* », dit Clerselier en donnant deux pages, t. III, p. 165-167, à la suite de la lettre CCXXXII ci-avant, dont il igno-rait la date (4 mars 1641). Mais ces deux pages sont une réponse à la dernière réplique de Hobbes, lettre CCXXXIV, du 30 mars, que Clerselier n'a pas connue. Elles sont donc certainement d'avril 1641, du 21 ou du 28, comme la lettre suivante, avec laquelle elles doivent avoir été envoyées (cf. p. 358, l. 2). — Nous donnons ici la version française de Clerselier, plutôt que le texte de l'édition latine, lequel ne serait cette fois qu'une traduction de la version française. Plusieurs raisons le donnent à penser : 1° les expressions tantôt négligées, tantôt recherchées de ce texte; 2° plusieurs contre-sens manifestes qui s'y trouvent, si on le compare aux passages correspondants de la version française (et ce n'est pas celle-ci qui est inexacte, on peut s'en convaincre en la comparant au texte de Hobbes); 3° divers passages cités de cette lettre de Hobbes, et qu'on devrait retrouver textuellement dans le latin, au lieu que ce que donne celui-ci n'est qu'une traduction, telle qu'elle, de la version française. Les fragments latins,

donnés au bas des pages en guise de variantes, expliquent que nous ayons dû préférer celle-ci. Enfin, dernière remarque : dans tout ce tome III, Clerselier donne à la fois pour chaque lettre latine l'original latin et une version française; ce fragment est le seul dont on n'ait que la version; est-il vraisemblable que les traducteurs et éditeurs hollandais de l'édition latine aient pris la peine de faire des recherches tout exprès pour se procurer l'original latin de ces deux pages, dernière partie d'une lettre française? Ils auront traduit celle-ci d'un bout à l'autre, sans prendre garde, et assez hâtivement, comme on le verra.

Quant à ce que vous me mandez de l'Anglois, qui dit que son Esprit & ma Matière subtile sont la même chose, & qu'il a expliqué par son moyen la lumière & les sons dès l'année 1630, ce qu'il croit être parvenu jusques à moy<sup>a</sup>, c'est une chose puerile & digne de 5  
risée. Si la Philosophie est telle qu'il ait peur qu'on la lui dérobe, qu'il la publie; pour moy, je lui promets que je ne me hâteray pas d'un moment à publier la mienne à son occasion.

Ses derniers raisonnemens, que vous m'écriuez, sont 10  
aussi mauvais que tous les autres que j'ay veus de lui. Car, premièrement, encore que l'Homme & Socrate ne soient pas deux diuers suppos<sup>b</sup>, toutesfois on signifie autre chose par le nom de Socrate que par le

3-4 & qu'il a... 1630] quod eius ope iam ab anno 1630 explicauerit lumen & sonos. — 6-7 qu'il... dérobe] ut metuat ne ipsi possessio eius interuertatur. — 7-9 pour moy... occasion]

ego vero ipsi affirmare ausim, me ne momento quidem metu ipsius in mea publicanda præfestinaturum. — 10 de quibus mihi scribis. — 13 deux... suppos] duæ diuersæ hypotheses.

a. Voir ci-avant p. 342, l. 10-15.

b. Page 343, l. 3. — Descartes a dû écrire *supposita*, dans le sens de *προσέτιθετα*.

nom d'Homme, à ſçauoir les differences indiuiduelles ou particulieres. De meſme le mouuement determiné n'eſt point different du mouuement, mais neantmoins la determination eſt autre choſe que le mouuement.

5     Secondement, il n'eſt pas vray que la cauſe efficiente du mouuement ſoit auſſi la cauſe efficiente de la determination<sup>a</sup>. Par exemple, ie iette vne balle contre vne muraille; la muraille determine la balle à reuenir vers moy, mais elle n'eſt pas la cauſe de ſon  
10    mouuement.

Troiſiémement, il vſe d'une ſubtilité tres-legere, quand il demande ſi la determination eſt dans le mouuement comme dans vn ſujet<sup>b</sup>; comme s'il eſtoit icy  
15    queſtion de ſçauoir ſi < le > mouuement eſt vne ſubſtance ou vn accident. Car il n'y a point d'inconuenient ou d'abſurdité à dire qu'un accident ſoit le ſujet d'un autre accident, comme on dit que la quantité eſt le ſujet des autres accidens. Et quand i'ay dit que le  
20    mouuement eſtoit à la determination du mouuement, comme le corps plan eſt à ſon plan ou à ſa ſurface<sup>c</sup>, ie n'ay point entendu par là faire comparaifon entre le mouuement & le corps, comme entre deux ſubſtances, mais ſeulement comme entre deux choſes

1-2 indiuiduales & particulaires. — 3 mais] &. — 9 mais elle n'eſt pas] nec tamen eſt. — 12 il demande ſi] quærit vtrum. — 13-14 comme... ſçauoir] ac ſi hic quæreretur. — 16 à dire]

ſtatuer. — 20 comme... ſurface] vti corpus planum eſt ad ſuperficiem ſuam. — 21 ie n'ay point entendu] non inſtitui. — 23 mais ſeulement] ſed ſaltem.

a. Page 343, l. 8-10.

b. Page 343, l. 21-22.

c. Page 325, l. 2-3.

concretes, pour montrer qu'elles estoient differentes de celles dont on pouuoit faire l'abstraction.

Enfin c'est tres-mal à propos qu'il conclud qu'une determination estant changée, les autres le doiuent estre aussi; parce, dit-il, que toutes ces determinations ne sont qu'un accident sous diuers noms<sup>a</sup>. Si cela est, il s'ensuit donc que, selon luy, l'Homme & Socrate ne sont qu'une mesme chose sous deux noms differens; & partant, pas une difference indiuiduelle de Socrate ne sçauroit perir, par exemple la connoissance qu'il a de la Philosophie, qu'en mesme temps il ne cesse d'estre Homme.

Ce qu'il dit en suite, à sçauoir qu'un mouuement n'a qu'une determination<sup>b</sup>, est le mesme que si ie disois qu'une chose estenduë n'a qu'une seule figure; ce qui n'empesche pas que cette figure ne se puisse diuiser en plusieurs parties, comme la determination le peut aussi estre.

Ce qu'il reprend en la Dioptrique, page 18<sup>c</sup>, fait voir seulement qu'il ne cherche que les occasions de reprendre, puis qu'il me veut imputer iusques aux fautes de l'imprimeur. Car i'ay parlé en ce lieu-là de la proportion double, comme de la plus simple, pour expliquer la chose plus facilement, à cause que la

6 ne sont... noms] nihil aliud sunt quàm accidentia sub diuersis nominibus. — 19-21 fait.,. reprendre] testatum facit, se nihil

quam reprehensiones quærere. — 22 Car... lieu-là] Eo quippe loci egi.

a. Page 344, l. 14-18.

b. Page 344, l. 19-20.

c. Page 348. l. 16-19.



vraye ne peut estre determinée, pource qu'elle change à raison de la diuersité des sujets. Mais si, dans la figure, la ligne HF n'a pas esté faite iustement double de la ligne AH, c'est la faute de l'imprimeur, & non pas la mienne. Et en ce qu'il dit estre contre l'experience<sup>a</sup>, il se trompe entierement, à cause qu'en cela l'experience varie, selon la varieté de la chose qui est iettée dans l'eau, & de la vitesse dont elle est meüe. Et ie ne me suis pas mis en peine de corriger en ce lieu-  
 5 là la faute de l'imprimeur, pource que i'ay crû aisément qu'il ne se trouueroit point de lecteur si stupide, qu'il eust de la peine à comprendre qu'une ligne fust double d'une autre, à cause que la figure en represente vne qui n'a pas cette proportion, ny qui fust  
 10 aussi si peu iuste, que de dire que pour cela ie meritois d'estre repris.

Enfin lors qu'il dit que i'approuue cette partie de ses écrits que ie ne reprens point, & dont ie ne dis mot<sup>b</sup>, il se trompe encore; car il est plus vray que  
 20 c'est que ie n'en ay pas fait assez de cas, pour croire que ie deusse m'employer à la refuter.

2-4 Mais si... AH] Quod si . . . AH. — 5-6 Et... l'experience] vero, in figurâ, lineâ HF non . . . Et in eo quod dicit experientiæ præcise duplum continet lineâ . . . refragari.

a. Page 348, l. 22-23.

b. *Ib.*, l. 8-9. — En particulier, dans la présente lettre, Descartes a négligé de relever une grossière erreur de Hobbes en géométrie (plus haut, p. 340, l. 18-19, où il est dit que le rapport de AD à AB est le même que celui de AE à EC).

## CCXXXVII.

## DESCARTES A MERSENNE.

[Endegeest, 21 avril 1641.]

Texte de Clerselier, tome II, lettre 54, p. 293-296.

*Sans date dans Clerselier. Mais la dernière lettre à Mersenne étant du 31 mars 1641 (lettre CCXXXV, p. 349), et Descartes « ayant été deux ou trois voyages sans lui écrire », celle-ci est du 21 ou du 28 avril.*

Mon Reuerend Pere,

l'ay esté deux ou trois voyages fans vous écrire, partie à cause que i'ay eu peu de choses à vous mander, & partie aussi que le séjour de la campagne m'a rendu vn peu plus negligent que ie n'estois auparauant. Le 5  
n'ay pas laissé toutesfois de chercher la question de M. des Argues, car la façon dont vous me l'auiez proposée estoit telle, qu'il n'eust pas esté honneste que ie m'en fusse excusé; mais pource que ie n'auois pas encore acheué, il y a huit iours, que i'appris par 10  
votre lettre que M. de Rob(erual) l'auoit trouuée, il me sembla que ie ne m'y deuois pas arrester dauantage; car le calcul en est fort long & difficile, & en effet ie n'y ay pas pensé depuis".

Les lieux de saint Augustin, citez par M. Arnaud, 15  
font, en la seconde page, *Libri secundi de Libero Arbi-*

a. On n'a aucune autre indication sur cette question de Desargues, que Roberval aurait résolu.

*trio, capite tertio*<sup>a</sup>. Puis, en la neufiesme page, il cite de *Animæ quantitate, cap. 15, & Sol(iloq.), l. 1, cap. 40*<sup>b</sup>. Mais au principal passage, qui est en la penultiesme page : *Tria enim sunt, vt sapienter monet Augustinus, &c.*<sup>c</sup>,  
 5 il a oublié de citer le liure.

Le me remets entierement à vous de ce qui concerne l'approbation & l'impression de ma Metaphysique; car ie sçay que vous en auez plus de soin que ie n'en  
 10 pourrois auoir moy-mesme, & vous pouuez mieux iuger ce qui est expedient, estant sur les lieux, que ie ne puis faire d'icy.

l'admire les objections de vos Docteurs, à sçauoir que nous n'auons point de certitude, suiuant ma Philosophie, que le prestre tient l'Hostie à l'autel, ou qu'il  
 15 ait de l'eau pour baptiser, &c. Car qui a iamais dit, mesme entre les Philosophes de l'Ecole, qu'il y eust autre certitude que morale de telles choses? & bien que les Theologiens disent qu'il est de la Foy de croire que le cors de IESVS-CHRIST est en l'Eucharistie, ils ne  
 20 disent pas toutesfois qu'il soit de la Foy de croire qu'il est en cette Hostie particuliere, sinon en tant qu'on suppose, *ex Fide humana, quod Sacerdos habuerit voluntatem consecrandi, & quod verba pronunciarit, & sit ritè ordinatus, & talia quæ nullo modo sunt de Fide.*

25 Pour ceux qui disent que Dieu trompe continuellement les damnez, & qu'il nous peut aussi continuellement tromper, ils contredisent au fondement de la

a. *Renati DES-CARTES Meditationes, etc.. Objectiones quartæ*, 1<sup>re</sup> édit., p. 274, et 2<sup>e</sup> édit., p. 226.

b. *Ib.*, 1<sup>re</sup> édit., p. 286, et 2<sup>e</sup> édit., p. 236.

c. *Ib.*, 1<sup>re</sup> édit., p. 301, et 2<sup>e</sup> édit., p. 249. Dès la première édition, Mersenne a ajouté l'indication qui manquait : *De utilit. credendi, c. 15.*

Foy & de toute notre creance, qui est que *Deus mentiri non potest*; ce qui est repeté en tant de lieux dans S. Augustin, S. Thomas & autres, que ie m'estonne que quelque Theologien y contredise, & ils doiuent renoncer à toute certitude, s'ils n'admettent cela pour axiome que *Deus nos<sup>a</sup> fallere non potest*.

Pour ce que i'ay écrit, que l'Indifferencè est plustost vn défaut qu'une perfection de la Liberté en nous<sup>b</sup>, il ne s'en suit pas de là que ce soit le mesme en Dieu; & toutesfois ie ne sçache point qu'il soit *de Fide* de croire 10 qu'il est indifferent, & ie me promets que le Pere Gib(iouf) deffendra bien ma cause en ce point là; car ie n'ay rien écrit qui ne s'accorde avec ce qu'il a mis dans son liure *de Libertate<sup>c</sup>*.

Je n'ay point dit, en aucun lieu, que Dieu ne court pas immediatement à toutes choses, & i'ay assuré expressément le contraire en ma réponse au Theologien<sup>d</sup>. 15

Je n'ay pas crû me deuoir étendre plus que i'ay fait en mes Réponses à l'Anglois, à cause que ses Objections m'ont semblé si peu vray-semblables, que c'eust esté les faire trop valoir, que d'y répondre plus au long<sup>e</sup>. 20

Pour le Docteur qui dit que nous pouons douter si nous pensons ou non, aussi bien que de toute autre chose, il choque si fort la Lumiere Naturelle, que ie 25

a. Clerselier : *Deus non fallere non potest*.

b. *Medit. quarta*, p. 67 (1<sup>re</sup> édit.), ou p. 56 (2<sup>e</sup> édit.).

c. Voir t. I, p. 151 et p. 219-220.

d. *Meditationes*, etc. *Responsio ad primas objectiones*, 1<sup>re</sup> édit., p. 143; 2<sup>e</sup> édit., p. 117.

e. Les *Objectiones tertiæ* sont de Hobbes.

m'affure que personne, qui pensera à ce qu'il dit, ne fera de son opinion.

Vous m'auiez mandé cy-deuant qu'en ma réponse à l'Anglois, i'ay mis le mot *Ideam* deux ou trois fois fort proche l'un de l'autre<sup>a</sup>; mais il ne me semble pas superflus, à cause qu'il se rapporte à des idées différentes; & comme les repetitions sont rudes en quelques endroits, elles ont aussi de la grace en quelques autres.

C'est en un autre sens que i'enferme les imaginations en la definition de *cogitatio* ou de la pensée, & en un autre que ie les en exclus, à sçauoir : *Formæ siue species corporeæ, quæ esse debent in cerebro vt quid imaginemur, non sunt cogitationes; sed operatio mentis imaginantis, siue ad istas species se conuertentis, est cogitatio.*

La lettre où vous m'écriuiez cy-deuant les Objections du *Conarion*<sup>b</sup>, doit auoir esté perduë, si ce n'est que vous ayez oublié de les écrire; car ie ne les ay point, sinon ce que vous m'en auez écrit depuis, à sçauoir que nul nerf ne va au *conarion*, & qu'il est trop mobile pour estre le siege du sens commun. Mais ces deux choses sont entierement pour moy : car si, chaque nerf estant destiné à quelque sens ou mouuement particulier, les vns aux yeux, les autres aux oreilles, aux bras &c., si quelqu'un d'eux se rendoit au *conarion* plustost que les autres, on pourroit inferer de là qu'il ne seroit pas le siege du sens commun, auquel ils se doiuent tous rapporter en mesme façon; & il est im-

a. *Meditationes*, etc. *Objectiones et responsiones tertiæ*. Sans doute p. 259-260 (1<sup>re</sup> édit.), ou p. 214-215 (2<sup>e</sup> édit.).

b. Voir ci-avant page 319, l. 7.

possible qu'ils s'y rapportent tous autrement que par l'entremise des esprits, comme ils font dans le *conarion*. Il est certain aussi que le siege du sens commun doit estre fort mobile, pour recevoir toutes les impressions qui viennent des sens; mais il doit estre tel qu'il ne puisse estre mû que par les esprits, qui transmettent ces impressions, & le *conarion* seul est de cette sorte. 5

*Anima* en bon latin signifie *aërem, siue oris halitum*; d'où ie croy qu'il a esté transferé *ad significandam Mentem*, & c'est pour cela que i'ay dit que *sæpe sumitur pro re corporea*<sup>a</sup>. 10

L'Axiome que *Quod potest facere maius, potest etiam minus*<sup>b</sup>, s'entend *in eadem ratione operandi, vel in ijs quæ requirunt eandem potentiam*. Car *inter homines*, qui doute que tel pourra faire vn bon discours, qui ne sçauroit pour cela faire vne lanterne? 15

| Le Mathematicien de Tubinge est Schickardus<sup>c</sup>, auquel i'ay crû faire plus d'honneur, en le nommant par le nom de sa ville, que par le sien, à cause qu'il est trop rude & peu connu. Mais pour ceux qui disent que i'ay pris quelque'autre chose de luy que la simple obseruation que ie cite, ils ne disent pas la verité: car ie vous assure qu'il n'y a pas vn seul mot de raisonnement en son liuret Allemand, que i'ay icy, qui fust à mon vsage, non plus que dans la Lettre Latine que Monsieur Ga(ssendi) a écrite à Monsieur R(eneri) sur ce mesme Phainomene; car ie iuge que c'est luy qui 20 25

a. *Medit. secunda*, p. 20 (1<sup>re</sup> édit.), ou p. 17 (2<sup>e</sup> édit.).

b. Cf. *Medit. tertia*, p. 52-53 (1<sup>re</sup> édit.), ou p. 44 (2<sup>e</sup> édit.).

c. Clerselier: *Schickardus*. — Voir *Disc. de la Meth.*, etc., plus la *Dioptrique*, les *Meteores*, etc., p. 287-288 des *Meteores*. Cf. t. I, p. 318, l. 7.

vous a fait ce discours. Mais il a tort, s'il s'offense de ce que j'ay tâché d'écrire la verité d'une chose dont il auoit auparauant écrit des chymeres; ou s'il a crû que ie le deuois citer en ce lieu-là, où ie n'ay pas eu  
 5 de luy vne seule chose, sinon que c'est de ses mains que l'obseruation du Phainomene de Rome, qui est à la fin de mes *Meteores*<sup>a</sup>, est venuë à Monsieur Ren(eri) & de là à moy, comme par les mains des meffagers, & fans qu'il y ait rien contribué. Et j'aurois crû luy faire  
 10 plus de tort, si j'auois auerty les lecteurs qu'il a écrit de ce Phainomene, que ie n'ay fait de m'en taire\*.

Pour les Objections qui pourront encore venir contre ma *Metaphysique*, ie tâcheray d'y répondre ainsi qu'aux precedentes, & ie croy que le meilleur  
 15 sera de les faire imprimer telles qu'elles seront, & au mesme ordre qu'elles auront esté faites, pour conseruer la verité de l'histoire, laquelle agréera plus au lecteur que ne feroit vn discours continu, où ie dirois toutes les mesmes choses. Je croy auoir icy répondu à  
 20 tout ce qui a esté dans vos lettres<sup>b</sup>.

Page 363, l. 11. — Gassend partit d'Aix-en-Provence en janvier 1641, pour se rendre à Paris, où il fit aussitôt visite à Mersenne le 9 février. Celui-ci lui parla sans doute dès le premier jour des *Méditations* de Descartes. Mais Gassend dut repartir de Paris, le 23 février, pour Mantes où, le 25, s'ouvrait l'Assemblée du Clergé. Il ne partit de Mantes pour Paris que le 2 mars, et tout occupé de l'impression de sa *Vie de Peiresc*, il ne parait pas avoir étudié les *Méditations* avant avril et mai, bien que les propos de lui, que Mersenne rapporte ici à Descartes, soient antérieurs. Au reste, les trois passages suivans, que l'on trouve dans la *Correspondance* de Gassend, donnent à peu près la date de ses *Objections* :

a. P. 288-289. Voir t. I, p. 29, *éclaircissement*.

b. Clerselier imprime ensuite, comme fin de cette lettre, un fragment postérieur, que nous donnerons plus loin, lettre CCXLIII, du 16 juin 1641.

1° Lettre au comte d'Alais, Louis de Valois, datée de Paris, 3 mai 1641  
(*Gass. Op.*, VI, 106-107) :

« Quod ad te scribam nihil est, nisi hoc ipsum, nihil esse quod scribam.  
 » Fallor tamen? Sed nempe consilium vt in arena accipio. Quid hoc est?  
 » inquires. Succurrit, inquam, vt ad te perscribam quid iam agam rerum.  
 » Ecquid verò est? Absoluo examen Primæ Philosophiæ, siue Metaphy-  
 » sicæ Renati Cartesij viri celeberrimi, quam manuscriptam Mersennus ha-  
 » buit, meaque censuræ commisit. Operis argumentum rogas? Ecce  
 » author illud distribuit in Meditationes sex, quarum Prima inscribitur,  
 » *de iis, quæ in dubium reuocari possunt*. Secunda, *de natura Mentis*  
 » *humanæ, quòd ipsa sit notior quam corpus*. Tertia, *de Deo, quòd existat*.  
 » Quarta, *de vero et falso*. Quinta, *de essentia rerum naturalium*; et  
 » *iterum de Deo, quòd existat*. Sexta, *de rerum naturalium existentia, et*  
 » *reali Mentis a corpore distinctione*. Vis pernosce quidpiam vberius?  
 » Ecce. *In Prima*, dubium facit, quidquid in hunc diem cognouit, tum ob  
 » frequentem Sensuum fallaciam; tum ob somniorum delusionem, ob  
 » quam certus esse non potest, iam-ne dormiat, an vigilet; tum ob quem-  
 » piam fortè errorem, in quem possit, nisi a Deo, saltem a malo Genio  
 » induci. *In Secunda*, Cogito, inquit, igitur existo : ac tum requirit  
 » ecquid-nam sit, animaduertitque se non esse corpus, sed præcisè rem  
 » cogitantem. Heinc se dicit Mentem, quæ corpora esse iudicans, quia illa  
 » cognoscit, tantò magis se esse inferat, quantò se clariùs, hoc est, cogita-  
 » tione propria cognoscit. *In Tertia*, habet pro Regula, *Quidquid clarè*  
 » *distinctèque percipit, verum esse*; vnde et quia cognoscit per Ideas, et  
 » Idearum vna repræsentat Deum, scilicet substantiam æternam, infini-  
 » tam, omnipotentem, ac cætera; et hæc Idea tantum habet realitatis ob-  
 » iectiuæ, vt neque ipse, neque alia causa, præter Deum, producere illam  
 » in Mente potuerit; eam ob rem cum ipsam clarè distinctèque percipiat,  
 » et aliunde a Deo se habere sciat, neque ea in re possit decipi, concludit  
 » existere Deum. *In Quarta*, probat Deum fallere non posse, esse se  
 » errori obnoxium, quòd de nihilo participet; errorem esse Voluntatis,  
 » seu arbitrij, quatenus latiùs quàm Intellectus patet, et iudicium de rebus  
 » fert, quas Intellectus non percipit clarè. *In Quinta*, agnoscit se habere  
 » Ideas corporeorum accidentium, vt extensionis ac figuræ; et acceptà  
 » figurarum vnà, vt puta Triangulo, argumentatur Deum necessariò exsis-  
 » tere, quia non minùs impossibile est concipere Deum, seu Ens perfectis-  
 » simum, cui desit existentia perfectionum præcipua, quàm concipere  
 » Triangulum, qui non habeat tres angulos pares duobus rectis. Additque  
 » propositionem, quod Deus existat, certiore esse quacumque alia  
 » etiam Mathematica; quòd de cæteris certum esse non liceat, nisi priùs  
 » constiterit Deum esse, neque esse fallacem. *In Sexta*, ratiocinatur esse  
 » aliquid, præter ipsum, id est præter Mentem, ac specialiter proprium  
 » corpus, et quia habet Ideam corporis distinctam ab Idea Mentis, con-  
 » cludit esse proinde Mentem distinctam a corpore, ac existere sine illo  
 » posse. Quid de istis sentiam, cognoscere aues? Cum conclusiones pro-



» sum amplectar, nempe Deum exsistere, Mentem separabilem esse, non  
 » adridem tamen ratiocinia, quibus ille putat se eas demonstrasse. Hæc  
 » et non habui, et habui scribenda. Tu optimè Vale, Decus principum, et  
 » Præsidium meum. Parisiis, V Non. Maias M DC XLI. »

2<sup>o</sup> L'édition de 1658. donne ensuite, comme lettre de Gassend à Descartes, le début des *Objections* du premier — contre les *Méditations* (cf. *Medit.*, p. 295, 2<sup>o</sup> édit., Amsterdam, Louis Elzevier, 1642), en y ajoutant la date : « Parisiis, Eid. Maij. M. DC. XLI » (Paris, le 15 mai 1641), avec la mention suivante : « Habetur sub Titulo, Disquisitio Metaphysica, seu »  
 » Dubitationes, et Instantiæ aduersus R. Cartesium » (*Gass. Op.*, VI, 107), ce qui renvoie à un ouvrage publié in-4, 1644, à Amsterdam, chez Blæu, par les soins de Sorbière, où se trouvent réunies les *Objections* de Gassend, les *Réponses* de Descartes, et les *Instances* de Gassend à ces *Réponses*.

3<sup>o</sup> Enfin, dans une lettre suivante au comte d'Alais, datée de Paris, le 17 mai 1641 (« xvi kal. Junij »), on lit cette phrase de Gassend : « Nunc »  
 » me Mersennus noster facit occupatissimum, qui transmissurus crastina »  
 » luce in Hollandiam Animaduersiones illas meas in Cartesianam Meta- »  
 » physicam, donec exscribuntur, sollicitè instat. » (*Gass. Op.*, VI, 107, 2<sup>o</sup> col.) Il faut donc rectifier Baillet qui dit en marge, t. II, p. 135, de sa *Vie de Descartes* : « Le P. Mersenne l'envoya (l'écrit de Gassend) en »  
 » Hollande le 16 de May 1641. » Ce fut au plus tôt le 18, *lendemain* du 17, et peut-être seulement le 19, en même temps que la lettre CCXLI ci-après, datée fixement de « Paris, 19 mai 1641 ».

## CCXXXVIII.

## REGIUS A DESCARTES.

Utrecht, 1<sup>er</sup> mai 1641.

[A. BAILLET], *La Vie de Mons. Des-Cartes*, tome II, *passim*, p. 139-149.

Baillet a composé tout un récit avec des fragments traduits de cette lettre de Regius (lettre 14) et même d'une lettre suivante (lettre 15 du 24 janvier 1642), qu'il a insérés dans des passages empruntés à plusieurs lettres de Descartes, notamment aux deux *Epîtres à Dinet* et à Voet, ainsi qu'à un opuscule d'Utrecht, déjà cité, *Narrat. historic. Acad. Ultr.* Nous n'avons pas à reproduire ici des passages de Descartes qui trouveront leur place ailleurs; quant à l'opuscule d'Utrecht, nous donnerons dans le texte même les endroits cités et traduits par

*Baillet. Toutes les dates mentionnées dans les extraits qui suivent sont d'ailleurs sans doute en style julien, ce qu'indique en particulier une note de l'exemplaire de l'Institut, citant la présente lettre comme du 21 avril/1 mai, tandis que Baillet la marque comme du 21 avril.*

« Paulò post, cùm ab inclyto urbis Senatu munus Rectoris Theologo »  
 » (Voetio) impositum esset, 16 Martii anno 1641, aliquot post diebus »  
 » convenit eum Medicus (Regius), et præmisso proëmio de benevolentia »  
 » et favore ejus erga se, de ejusdem in Academiâ auctoritate, et quæ istius »  
 » erant farinæ, aperuit nunc demum sub ipsius Rectoratu affulgere pul- »  
 » cherrimam occasionem Academiæ huic industriam suam probandi, »  
 » eamque pro virili illustrandi : quod ille fore putabat evulgatione suæ »  
 » Philosophiæ. In quem finem postulabat consilium et auxilium Theo- »  
 » logi, tunc Rectoris, sine cujus auctoritate nihil se tentaturum dicebat. »  
 » Consultabat verò utrum satius esset sententiam suam libro edito, an »  
 » Thesibus Academicis, in lucem proferre. Cumque posterius sibi potis- »  
 » simùm arridere ostenderet, Theologus conabatur persuadere, si omnino »  
 » statuisset meditationes suas in publicum edere, priorem modum potius »  
 » amplecteretur : neque enim posse collegium disputationum, præsertim »  
 » paradoxarum, de totâ Physicâ ordine proponi à Professore Medicinæ, »  
 » sine præjudicio Professorum Philosophiæ, atque εὐταξίας Academicæ »  
 » perturbatione. Cumque Medicus obtenderet partim auctoritatem Rec- »  
 » toris, partim lectionem problematicam, cujus respectu etiam esset »  
 » Professor Philosophiæ, Theologus utrumque diluebat, additis ratio- »  
 » nibus rei et tempori tunc convenientibus. Tandem cum videret Theo- »  
 » logus eum à proposito dimoveri non posse, consilium suggestit, ut »  
 » totam Medicinam disputationibus publicis ventilandam proponeret, »  
 » quæque haberet paradoxa primæ parti, sc. Physiologiæ, sive per appen- »  
 » dices et Corollaria (quod maximè suadebat), sive ipsis Thesibus inse- »  
 » reret; additâ antiquâ monitione, de tradendâ receptâ Philosophiâ, atque »  
 » paradoxorum suorum solidis demonstrationibus non negligendis. »

« Ita inchoatæ sunt 17 Aprilis 1645 (*sic pro 1641*) Disputationes, titulo »  
 » primum Medicæ, quamvis magnam, si non potiorem, partem essent »  
 » Physicæ; quippe in quibus Respondentium partes inter alios etiam »  
 » obirent nonnulli Philosophi, Theologico studio destinati, qui Medi- »  
 » cinam nunquam vel à limine salutarant. Sed disputationum istarum »  
 » cursus sub schemate illo non diu se continuit; quin 24 Novembris et »  
 » deinceps admistæ sunt disputationes, hoc titulo *De illustribus quæstio-* »  
 » *nibus Physiologicis.* » (P. 17-18 : *Testimonium Academiæ Ultrajectinæ* »  
 » *et Narratio historica etc.*, Rheno-Trajecti, ex typographia Wilhelmi »  
 » Strickii, 1643.)

« *Le Recteur charmé de la déférence & des honnêtetez de M. Re-* »  
 » *gius [En marge : Lettr. 14 de Regius MS. à Desc.], qui luy avoit*

apporté ses thèses à corriger, se contenta d'y faire quelques remarques pour sauver l'honneur de la Philosophie ancienne. . . »

« La première dispute publique de ces thèses se fit le XVII<sup>e</sup> jour d'Avril de l'an 1641. M. Regius y présidoit; & celui qui la soutenoit sous luy étoit le jeune Monsieur de Raey, qui s'est rendu depuis fort célèbre par ses écrits & son sçavoir, & qui est encore aujourd'huy au nombre des vivans <sup>a</sup>. » (Baillet, II, 140.)

« M. Regius, pour défendre ses sentimens contre la médisance & les vers satyriques de ses envieux, jugea à propos de faire imprimer une exposition simple de cette première dispute. Il en écrivit le XXI<sup>e</sup> d'Avril à M. Descartes pour l'informer de toutes choses, & pour luy marquer que ces oppositions ne serroient qu'à luy augmenter le courage avec lequel il espéroit soutenir les efforts des adversaires de leur Philosophie commune. Mais pour lui faire sentir les besoins qu'il avoit de son secours, il luy donna avis que la plus grande partie de l'Université se soulevoit contre luy par les pratiques de Voetius, qui prétendoit employer le crédit de son Rectorat à la ruine du Cartésianisme. [En marge : Lettr. 14. MS. de Reg.] Il luy exagéra sur tout la fierté du jeune Voetius, Maître-ès-Arts, qui ne manquoit pas d'esprit, mais que l'autorité de son père sembloit avoir rendu insolent dans les accusations fausses & ridicules dont il avoit prétendu le charger. »

« Il luy envoya en même tèm̄s la suite des thèses qu'il devoit encore faire le V<sup>e</sup> jour de May, avec les remarques que M. le Recteur y avoit faites avant que de les lui passer. » (Ib., t. II, p. 141.)

« Les secondes Thèses, soutenues le 5 de May, n'eurent pas moins d'éclat que les premières, & elles ne firent pas moins de peine aux Professeurs de Philosophie, de Médecine & de Mathématique, auxquels Voetius voulut persuader que Regius avoit juré la ruine de la Philosophie qu'ils professoient, & qu'il sapoit les fondemens de leurs connoissances. Après les disputes de Physiologie, il en eût d'autres, dans le cours de l'été, touchant les opérations de l'Esprit, touchant les Passions de l'Ame, la Substance, la Quantité, le Mouvement; & sur les principales questions de Médecine. » [En marge : Lettr. 14. MS. de Reg.] Mais ses Thèses, quoy que corrigées par M. Descartes,

a. Johannes de Raey ne mourut, en effet, que le 30 nov. 1702, dit l'*Album Academicum* de Leyde, ou le 30 nov. 1701, dit celui d'Amsterdam, où Raey fut aussi professeur, et l'ouvrage de Baillet fut publié en 1691.

à qui il ne donna pas peu d'exercice pendant tout le reste de l'année 1641, ne servirent qu'à augmenter la jalousie qu'on avoit de sa réputation, & à aigrir les esprits des autres Professeurs qui estoient déjà mal disposez pour luy. [En marge : T. I des Lettr. de Descart., pag. 396, 397, 398, 399, etc. Lettr. 15 MS. de Reg.] (Ib., t. II, p. 142.)

« Interim multa partim editis Thesibus, et in ipsarum disputationum  
 » concertatione, partim in dictatis, ac collegiis privatis asserta à Medico,  
 » quæ non tantum absurda et à communi sapientum sensu abhorrentia  
 » erant, sed etiam facultatibus superioribus præjudicatura, imprimis  
 » Theologiæ, quæque pacem ac incrementum novæ Academiæ, commu-  
 » niaque juventutis studia perturbatura videbantur. Qualia sunt inter  
 » alia :

- » *De quinque decantatis novæ Philosophiæ principiis : Quantitate sc.,*
- » *quiete, motu, situ, et figurâ ;*
- » *item de particulis insensibilibus ;*
- » *de definitione substantiæ corporeæ, mentis humanæ, accidentis,*
- » *caloris et frigoris ;*
- » *de quantitatis efficaciâ ;*
- » *de homine, quod sit ens per accidens, ac conflatus ex animâ, mente*
- » *et corpore ;*
- » *de sede animæ, et glandulâ pineali ;*
- » *de omnium rerum motu circulari ;*
- » *de mundo indefinito ;*
- » *de Christi personâ, quod non magis sit unum per se, quam homo ;*
- » *de vino supernaturali, quod scil. miraculosè productum erat in Cana*
- » *Galilæa ;*
- » *de bove vivo et mortuo, ejusdemque differentiâ ;*
- » *de bove mortuo, et à demone moto ;*
- » *de globulis ætheriis, deque crassâ parte mundi, quæ in variarum*
- » *figurarum particulas distributa, à subtilioribus Elementis circumrapi-*
- » *tur in gyrum ;*
- » *de terrâ, quod sit Planeta ; quippe quæ duplici motu circumgyretur,*
- » *diurno et annuo ;*
- » *porro constitutionem cæli, secundum dogmata Ptolomæi et Tychonis,*
- » *adversari Mechanicæ, quæ illi ferè unicum Physicæ est fundamentum ;*
- » *denique quod, quicquid movetur, à seipso moveatur ; et quæ sunt ejus*
- » *generis alia. »*
- » Non rarò autem accidit, ut in disputationibus, cum Philosophiæ stu-  
 » diosi acrius urgerent, et haut obscurè in absurda et præcipitia illum  
 » adigere viderentur, ad tergiversationem, aut silentium, aut insectationes  
 » opponentium ac receptæ Philosophiæ confugeret. »
- « Hinc indecoræ ortæ sunt contentiones et clamores, animorumque dis-

» tractiones; hinc carmina satyrica, quibus utriusque partis Philosophia  
 » cum suis disputatoribus laudata aut traducta, quorum primam originem  
 » cum Medici asseclis (quin et ipsi Medico, quem carmen ejusmodi in  
 » Typographeio corrigentem deprehēdisse se dicebant) tribuērent stu-  
 » diōsi; putabant sibi non minus licitam esse receptā et innocuā Philoso-  
 » phiā justam defensionem, quam aliis ejus temerariam derisionem. »  
 (P. 18-19, *Testim. Acad. Ultr. et Narrat. Hist.*, etc.)

Voir les réponses de Descartes, lettres CCXXXIX et CCXL ci-après.

## CCXXXIX.

DESCARTES A REGIUS.

[Endegeest, mai 1641.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 85, p. 396.

*Sans date dans Clerselier. Mais c'est une réponse partielle à la lettre qui précède (p. 365); elle fut envoyée par Descartes l'avant-veille de la suivante, lettre CCXL, comme on le voit par la dernière phrase de celle-ci. — Si l'envoi spécial de la pièce qui suit semble devoir faire supposer, entre Regius et Descartes, des communications postérieures à la lettre ci-dessus du 1<sup>er</sup> mai, on peut croire que ces communications auront eu lieu par l'intermédiaire de M. Van Sureck (voir ci-après, page 374, l. 6).*

Vir Clarissime,

Tota nostra controuersia de *anima triplici*, magis est de nomine quàm de re.

Sed primò, quia Romano-Catholico non licet dicere  
 5 *animam* in homine esse *triplicem*, vereor que ne mihi homines imputent quod in tuis thesibus ponis, mallem ab isto loquendi modo abstineas.

2 Etsi *vis vegetandi & sentiendi* in brutis sint actus

primi, non tamen idem sunt in homine, quia *mens* prior est, faltem dignitate.

3 Et si ea quæ sub aliqua generali ratione conueniunt, possint à logicis tanquam eiusdem generis partes poni, omnis tamen eiusmodi generalis ratio non est verum genus ; nec bona est diuisio nisi veri generis in veras species, & quamuis partes debeant esse oppositæ ac diuersæ, vt tamen bona sit diuisio, non debent partes à se mutuo nimium distare. Nam si quis, exempli causa, totum humanum corpus in duas partes distingueret, in quarum vnâ solum nasum, & in aliâ cætera omnia membra poneret, peccaret ista diuisio, vt tua, quod partes essent nimis inæquales. 5 10

4 Non admitto *vim vegetandi & sentiendi* in brutis mereri *animæ* appellationem, vt *mens* illam meretur in homine ; sed vulgus ita voluisse, quia ignorauit bruta *mente* carere, atque idcirco *animæ* nomen esse æquiuocum, respectu hominis & brutorum. 15

5 Denique <sup>a</sup>.....

## CCXL.

DESCARTES A REGIUS.

[Endegeest, mai 1641.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 84, p. 392-396.

*Sans date dans Clerselier. Mais c'est la réponse à la lettre CCXXXVIII ci-avant, du 1<sup>er</sup> mai (p. 365). Voir le prolégomène de la lettre précédente.*

a. Clerselier ajoute : *Deest reliquum.*

Vir Clarissime,

Queri sane non possum de tua & Domini de Raey  
 humanitate, quod meum nomen vestris thesibus præ-  
 mittere volueritis; sed neque etiam scio qua ratione  
 5 à me gratiæ vobis agenda sint; & tantum video nouum  
 opus mihi imponi, quod nempe homines inde sint cre-  
 dituri, meas opi|niones à vestris non dissentire, atque  
 adeo ab ijs quæ asseruistis, pro viribus deffendendis,  
 me imposterùm excusare non debeam; & tantò dili-  
 10 gentius ea quæ legenda misisti debeam examinare, ne  
 quid in ijs prætermittam, quod tueri recusem.

Primum itaque, quod ibi minus probo, est quod di-  
 cas *Animam homini esse triplicem*; hoc enim verbum, in  
 mea religione, est hæresis; & reuerà, sepositâ reli-  
 15 gione, contra Logicam etiam est, *animam* concipere  
 tanquam genus, cuius species sint *mens, vis vegetatiua,*  
 & *vis motrix animalium*. Per *animam* enim *sensitiuam*  
 non aliud debes intelligere, præter *vim motricem*, nisi  
 illam cum *rationali* confundas. Hæc autem *vis motrix*  
 20 à *vi vegetatiua* ne specie quidem differt; vtraque autem  
 toto genere à *mente* distat. Sed quia in re non dissen-  
 timus, ego rem ita explicarem.

*Anima* in homine vnica est, nempe *rationalis*; neque  
 enim actiones vllæ humanæ censendæ sunt, nisi quæ à  
 25 ratione dependent. *Vis* autem *vegetandi*, & *corporis*  
*mouendi*, quæ in plantis & brutis *anima vegetatiua* &  
*sensitiua* appellantur, sunt quidem etiam in homine,  
 sed non debent in eo *animæ* appellari, quia non sunt  
 primum eius actionum principium, & toto genere dif-  
 30 ferunt ab *anima rationali*.

*Vis autem vegetatiua* in homine nihil aliud est quam certa partium corporis constitutio, quæ &c.

Et paulo post : *Vis autem sensitiua* est, &c.

Et postea : Hæ duæ itaque nihil aliud sunt quam corporis humani &c. 5

Et postea : Cumque *mens, siue anima rationalis*, à corpore sit distincta &c., non immerito *sola* à nobis *anima* appellatur.

Denique, vbi ais : *Volitio vero & intellectio differunt tantum, vt diuersi circa diuersa obiecta agendi modi, mallem : differunt tantum vt actio & passio eiusdem substantiæ*. Intellectio enim propriè mentis passio est, & volitio eius actio ; sed quia nihil vnquam volumus, quin simul intelligamus, & vix etiam quicquam intelligimus, quin simul aliquid velimus, ideo non facile in ijs 15 passionem ab actione distinguimus.

Quod autem tuus Voëtius hic annotauit, nullo modo tibi aduersatur. Cum enim dicunt Theologi nullam substantiam creatam esse immediatum suæ operationis principium, hoc ita intelligunt, vt nulla creatura possit absque concursu Dei operari, non autem quod debeat habere facultatem aliquam creatam, à se distinctam, per quam operetur ; absurdum enim esset dicere istam facultatem creatam esse posse immediatum alicuius operationis principium. & ipsam substantiam non posse. 25

Alia vero quæ annotauit, in ijs quæ misisti non reperio, ideoque nihil possum de ipsis iudicare.

Vbi agis de coloribus, non video cur nigredinem ex illorum numero eximas, cum alij etiam colores sint tantum modi. Sed dicerem tantum : *nigredo etiam in-* 30



*ter colores cenferi folet, fed tamen nihil aliud eft quam certa difpofitio, &c.*

De iudicio, vbi ais : *Hæc nifi accurata & exacta fuerit, neceffario in decidendo &c., pro neceffario ponerem facile.* Et paulo poft, *pro itaque hæc poteft fufpendi &c., ponerem atque hæc &c. ;* neque enim quæ fubiungis ex præcedentibus deducuntur, vt verbum *itaque* videtur fignificare.

Quod dicis de affectibus, *illorum fedem eſſe in cerebro,* eſt valde paradoxum, atque etiam, vt puto, contra tuam opinionem. Etſi enim ſpiritus mouentes muſculos veniant à cerebro, fedes tamen affectuum ſumenda eſt pro parte corporis quæ maxime ab illis alteratur, quæ proculdubio eſt cor ; & idcirco dicerem :  
 15 *Affectuum, quatenus ad corpus pertinent, fedes præcipua eſt in corde, quoniam illud præcipue ab illis alteratur ; fed quatenus etiam mentem afficiunt, eſt tantum in cerebro, quoniam ab illo ſolo mens immediatè pati poteſt.*

Paradoxum etiam eſt dicere, *receptionem eſſe actionem,* cum reuerà tantum ſit paſſio actioni contraria ; ſed eadem tamen quæ poſuiſti, videntur ſic poſſe retineri : *Receptio eſt actio (vel potius paſſio) animalis automatica, qua motus rerum recipimus ; hic enim, ad omnia quæ in homine peraguntur ſub vno genere comprehendenda, paſſiones cum actionibus coniunximus.*

Quæ denique habes in fine *de temperie ad calidum aut frigidum &c. deficiente,* non examinaui ; quia nullis talibus, tanquam Euangelio, credendum puto.

Gaudeo tuum reſpondentem rectè functum fuiſſe  
 30 officio, nec puto quicquam tibi eſſe metuendum ab ijs qui contra te ſtilum exercebunt. Quæcumque mittes

libenter legam, & cum solita mea libertate, quicquid  
 fensero, rescribam. Nihil scripsi de Centro grauitatis,  
 sed de vario pondere grauium, secundum varia à cen-  
 tro terræ interualla. Quod non habeo nisi in libro, in  
 quo multa alia simul compacta sunt; sed tamen, si le- 5  
 gere vis, prima occasione qua D. Van S.<sup>a</sup> Ultraiectum  
 ibit, illum ad te per ipsum transmittam.

Non probo quod nolis *squammas piscium &c. vocari*  
*corpora lucida, quia non impellunt ipsæmet globulos æthe-*  
*reos.* Id enim etiam non facit carbo ignitus, sed sola 10  
 materia subtilissima, quæ tunc carbonis partes ter-  
 restres, tunc globulos illos æthereos impellit.

Quod etiam *venæ Mezeraïcæ Chylum in Pancreate*  
*à venis lacteis accipiant,* mihi non constat; nec sanè 15  
 affirmare debes, nisi certissimâ experienciâ cognoueris,  
 nec etiam eâ de re scribere, tanquam si nullæ venæ  
 lacteæ ad hepar vsque chylum deferant, quoniam sunt  
 qui affirmant se id expertos, & admodum verisimile  
 mihi videtur<sup>b</sup>.

Vellem etiam vt ea deleres quæ habes contra Wa- 20  
 leum *de motu cordis*<sup>c</sup>, quia vir ille est pacificus, &  
 tibi nihil gloriæ potest accedere, ex eo quod ipsi con-  
 tradicas.

Non etiam tibi assentior, cum definis *actiones esse*  
*operationes ab homine vi animæ & corporis factas;* sum 25  
 enim vnus ex illis qui negant hominem corpore in-

a. « Sureck » (*Exemplaire de l'Institut*). On écrit aussi Zurek. — Des-  
 cartes parle sans doute ici de son *Examen de la question géostatique* (voir  
 t. II, p. 222).

b. « C'est l'opinion de Bartolin. V. la remarque de M. de la Forge sur  
 l'art. 3 de l'*Homme* de Desc. » (*Exemplaire de l'Institut.*)

c. Voir p. 70 ci-avant, premier éclaircissement.

telligere. Nec moueor argumento quo contrarium probare contendis; etsi enim mens impediatur à corpore, ab illo tamen ad intellectionem rerum immaterialium iuuari planè non potest, sed tantummodò impediri.

5 De *Anima* | hominis *triplici* iam respondi in præcedentibus quas mihi nudius-tertius<sup>a</sup>, & idcirco hic tantum addo, me tibi addictissimum semper futurum.

## CCXLI.

X\*\*\* A MERSENNE POUR DESCARTES.

Paris, 19 mai 1641.

Texte de Clerselier, tome III, lettre 121, p. 627-628.

« Au R. Pere Mersenne, objections Metaphysiques », dit Clerselier. La lettre 122, qui suit, p. 629-631, est une version de celle-ci; la date du « 19 mars 1641 », qui contredit celle qui est au bas de la lettre 121, est une faute d'impression. Cette lettre partit en même temps que les Objections de Gassend (voir ci-avant, p. 365, éclaircissement n° 3). Descartes y répondra par les deux lettres CCXLIII et CCXLV ci-après.

10 *Lectæ (Reuerendissime Pater) Meditationes quarum copiam mihi fecisti, semel tantum, sed per diligentem, sublimem & pereruditæ mihi visæ sunt. Dubia tamen mihi inter legendum non pauca orta sunt. Æquum non est vt poscam solutionem eorum ab ipso authore, nisi sæpius & attentissimè perlectis iisdem Meditationibus ne sic quidem satisfacere mihi met ipse possim.*

15 *Vnum tamen est quod clariùs mihi explicatum interim*

a. Lettre CCXXXIX, p. 369 ci-avant.

vellem, nimirum quid intelligere debeam per voces has,  
 ideam Dei, ideam Animæ, & vniuersaliter ideas rerum  
 insensibilium. Philosophorum vulgus per ideam significare  
 solet conceptum simplicem, qualis est imago manens (vt  
 loquuntur) in phantasiâ, quæ vocatur etiam phantasma. 5  
 Sed negat Author Meditationum intelligere se talem Dei  
 ideam. Neque, si sic eam intelligeret, vlla omnino Dei  
 ideâ esse posset. Deus enim incomprehensibilis & infinitus  
 non potest repræsentari per facultatem nostram imagina-  
 tiuam, quæ rerum sensibilium & finitarum tantum capax 10  
 est. Videtur autem is ponere ideam quandam rationalem,  
 quæ ratiocinando excitatur, & quam ideò non phantasiæ,  
 sed menti, rationi, intellectui tribuit. Vt, verbi gratia,  
 idea Solis phantastica sit imago illa eius quæ habet di-  
 mensiones eas quas per Astronomicas demonstrationes in 15  
 Sole esse concipimus<sup>a</sup>. Item si Poligonum mille laterum  
 visui obijciatur, statim habetur eius idea quæ pertinet ad  
 imaginatiuam; sed ea quæ pertinet ad mentem, non ha-  
 betur nisi lateribus prius numeratis.

Ego iam distinctionem idearum per hæc exempla consi- 20  
 derans, inuenio, in exemplo primo, habere me per visio-  
 nem quidem ideam Solis consistentem circulo lucidissimo  
 non magno; quæ idea simplici nomine exprimitur, vt  
 quando dico Sol; nomina enim significant conceptus sim-  
 plices tantum. Postquam autem ratiocinando collegerim 25  
 Solem multoties maiorem esse quàm idea illa quæ oculis  
 apparuit, tunc vel fingo circulum ei æqualem, quæ semper  
 est idea imaginatiua, vel concipiens Solem sine aliâ idea  
 præter illam pedalem, dico tamen multo maiorem eum  
 esse quàm videtur. Iam si id quod his verbis exprimitur, 30

a. Cf. *Meditatio Tertia*. p. 39-40 (1<sup>re</sup> édit.), ou p. 33-34 (2<sup>e</sup> édit.).

idea vocanda sit, eo sensu quo idea Dei intelligitur, sequitur ideam Dei exprimendam esse per propositionem, puta hanc : Deus existit, non per nomen vnum tantum, quod non est nisi propositionis pars. Similiter idea Poli-  
 5 goni quæ videndo acquiritur, eadem est in phantasiâ ante & post laterum numerationem ; sed idea quæ latera numerando acquiritur, (si tamen idea vocanda est), est conceptus complexus, & exprimitur propositione, puta hæc : Fi-  
 10 gura hæc habet mille latera. Hæc, inquam, sunt quæ ego intelligo circa distinctionem inter ideam quam ponit ille in phantasiâ, & illam quam collocat in mente, siue intellectu, siue ratione.

Quæ si rectè & secundum sententiam Authoris intelligo, erit summa argumentationis qua probat Deum existere, petitio principij. Vel enim sumit, sine probatione, quod datur idea Dei, & per ideam Dei intelligit cognitionem (per rationem) huius propositionis, Deus existit ; & sic sumit quod debebat probare. Vel non sumit, sed probat, dari ideam Dei, per hoc quod ratiocinando possumus  
 20 inferre Deum existere ; & sic probat idem per idem : idem enim est habere ideam Dei, & ratiocinando inferre Deum existere. Idem vitium est in argumentatione qua probare vellet, Animam existere incorpoream.

Sed vereor ne meâ hebetudine non satis assequutus  
 25 sim sententiam eius de talibus ideis. Nolo tamen meâ causâ interpelles virum, vt audio, in promouendis scientijs occupatissimum. Tuâ ope, vbi conuenerimus tractatumque illum relegero, spero me, quid per ideas eius intelligendum sit, melius expiscaturum. Vale.

## CCXLII.

DESCARTES A [MERSENNE].

[27 mai 1641 ?]

Version française de Clerselier, tome I, lettre 112, milieu, p. 506-509.

*Cette lettre 112 de Clerselier se compose de trois parties : la première est notre lettre XXII, du 6 mai 1630, t. I, p. 147, et la dernière, notre lettre LXX, de mars 1637, t. I, p. 347. Entre les deux est ce fragment postérieur aux Méditations. Nous le plaçons ici, à tout hasard, parce que, dans la lettre CCXXXVII (p. 360, l. 7), il est question du même sujet (liberté d'indifférence), et que Descartes y revient encore dans la lettre CCXLIV, du 23 juin 1641, n° 3 et n° 8. Peut-être ce fragment faisait-il partie d'une lettre perdue, du 27 mai 1641, la 41<sup>e</sup> de La Hire, n° (35) du classement de dom Poirier<sup>a</sup>. — L'exemplaire de l'Institut donne l'indication suivante : « Dans les manuscrits de M. D., j'ai trouvé cet alinéa jusqu'au suivant, écrit en latin, fort raturé et griphoné... C'est un article qu'il faudra rejeter dans l'endroit des lettres non datées, et qui ne méritent d'être ramassées qu'à cause de la matière dont elles traitent. Voyez la page 111 à ce nouveau cahier. » — D'après Baillet, le R. P. (l. 2) serait le P. Gibieuf.*

Pour le Libre Arbitre, ie suis entierement d'accord avec le R. P. Et pour expliquer encore plus nettement mon opinion, ie desire, premierement, que l'on remarque que *l'Indifference* me semble signifier proprement cet état dans lequel la volonté se trouue, lors qu'elle n'est point portée, par la connoissance de ce qui est vray ou de ce qui est bon, à suiure vn party plutoft que l'autre; et c'est en ce sens que ie l'ay

a. Sur une mention de cette lettre par Baillet, voir ci-après le dernier éclaircissement de la lettre CCXLIV, p. 390.

prise, quand i'ay dit que le plus bas degré de la liberté consistoit à se pouuoir determiner aux choses auxquelles nous sommes tout à fait indifferens<sup>a</sup>. Mais peut-estre que, par ce mot d'*Indifference*, il y en a  
 5 d'autres qui entendent cette faculté positive que nous auons de nous determiner à l'vn ou à l'autre de deux contraires, c'est à dire à poursuiure ou à fuir, à affirmer ou à nier vne mesme chose. Sur quoy i'ay à dire que ie n'ay iamais nié que cette faculté positive  
 10 se trouuast en la volonté ; tant s'en faut, i'estime qu'elle s'y rencontre, non seulement toutes les fois qu'elle se determine à ces fortes d'actions, où elle n'est point emportée par le pois d'aucune raison vers vn costé plustost que vers vn autre ; mais mesme  
 15 qu'elle se trouue mêlée dans toutes ses autres actions, en forte qu'elle ne se determine iamais qu'elle ne la mette en v'sage ; iusques-là que, lors mesme qu'une raison fort évidente nous porte à vne chose, quoy que, *Morallement* parlant, il soit difficile que nous puissions  
 20 faire le contraire, parlant neantmoins *Absolument*, nous le pouuons : car il nous est tousiours libre de nous empescher de poursuiure vn bien qui nous est clairement connu, ou d'admettre vne verité évidente, pouruû seulement que nous pensions que c'est vn bien  
 25 de témoigner par-là la liberté de nostre franc-arbitre.

De plus, il faut remarquer que la liberté peut estre considerée dans les actions de la volonté, ou auant qu'elles soient exercées, ou au moment mesme qu'on les exerce.

30 Or il est certain; qu'estant considerée dans les ac-

a. Voir *Medit. IV*, p. 67 (édit. 1641), ou p. 56 (édit. 1642).

tions de la volonté auant qu'elles soient exercées, elle emporte avec soy *l'Indifference*, prise dans le second sens que ie la viens d'expliquer, & non point dans le premier. C'est à dire qu'auant que nostre volonté se soit déterminée, elle est toujours libre, ou a la puissance de choisir l'un ou l'autre de deux contraires, mais elle n'est pas toujours indifferente; au contraire, nous ne deliberons iamais qu'à dessein de nous oster de cet état, où nous ne sçauons quel party prendre, ou pour nous empescher d'y tomber. Et bien qu'en opposant<sup>a</sup> nostre propre iugement aux commandemens des autres, nous ayons coutume de dire que nous sommes plus libres à faire les choses dont il ne nous est rien commandé, & où il nous est permis de suiure nostre propre iugement, qu'à faire celles qui nous sont commandées ou deffenduës; toutesfois, en opposant nos iugemens ou nos connoissances les vnes aux autres, nous ne pouuons pas ainsi dire que nous soyons plus libres à faire les choses qui ne nous semblent ny bonnes ny mauuaises, ou dans lesquelles nous voyons autant de mal que de bien, qu'à faire celles ou nous apperceuons beaucoup plus de bien que de mal. Car la grandeur de la liberté consiste, ou dans la grande facilité que l'on a à se déterminer, ou dans le grand vsage de cette puissance positive que nous auons de suiure le pire, encore que nous connoissions le meilleur. Or est-il que, si nous embrassons les choses que nostre raison nous persuade estre bonnes, nous nous déterminons alors avec beaucoup de facilité: que si nous faisons le contraire, nous faisons alors un

<sup>a</sup> Clerselier : *poposant*; Cousin : *proposant* a tort



plus grand vſage de cette puiffance poſitiue ; et ainſi nous pouuons touſiours agir avec plus de liberté touchant les choſes où nous voyons plus de bien que de mal, que touchant celles que nous appellons *Indifférentes*. Et en ce ſens-là auſſi, il eſt vray de dire que nous faiſons beaucoup moins librement les choſes qui nous ſont commandées, & auſquelles ſans cela nous ne nous porterions iamais de nous-mêmes, que nous ne faiſons celles qui ne nous ſont point commandées. D'autant que le iugement, qui nous fait croire que ces choſes-là ſont difficiles, s'opole à celuy qui nous dit qu'il eſt bon de faire ce qui nous eſt commandé ; leſquels deux iugemens, d'autant plus également ils nous meuuent, & plus mettent-ils en nous de cette indifférence, priſe dans le ſens que i'ay le premier expliqué, c'eſt à dire qui met la volonté dans vn état à ne ſçauoir à quoy ſe déterminer.

Maintenant, la liberté eſtant conſiderée dans les actions de la | volonté au moment meſme qu'elles ſont exercées, alors elle ne contient aucune indifférence, en quelque ſens qu'on la veuille prendre ; parce que ce qui ſe fait, ne peut pas ne ſe point faire dans le tems meſme qu'il ſe fait ; mais elle conſiſte ſeulement dans la facilité qu'on a d'operer, laquelle, à meſure qu'elle croiſt, à meſure auſſi la liberté augmente ; et alors faire *Librement* vne choſe, ou la faire *Volontiers*, ou bien la faire *Volontairement*, ne ſont qu'une meſme choſe. Et c'eſt en ce ſens-là que i'ay écrit que ie me portois d'autant plus *Librement* à vne choſe, que i'y eſtois pouſſé par plus de raiſons <sup>a</sup>, parce qu'il eſt cer-

a. Voir *Medit. IV.* p. 67 (édit. 1641), ou p. 56 (édit. 1642).

tain que nostre volonté se meut alors plus facilement  
& avec plus d'impetuofité<sup>a</sup>.

## CCXLIII.

DESCARTES A MERSENNE.

[Endegeest, 16 juin 1641.]

Texte de Clerselier, tome II, lettre 54, fin, p. 296-297.

*L'exemplaire de l'Institut donné en marge la note suivante : « Cet » article n'est point de cette lettre, mais de la 42<sup>e</sup> des MSS. de La » Hire, datée d'Endegeest, ce 16 juin 1641. » Cette 42<sup>e</sup> lettre, dont la plus grande partie nous manque sans doute, était au reste le n<sup>o</sup> (36) du classement de dom Poirier. Nous avons en tout cas détaché le fragment qui suit de la lettre CCXXXVII, du 21 avril 1641, (voir p. 363 ci-avant note b), pour le donner après la lettre CCXLI, du 19 mai, à laquelle il paraît être une première réplique, Descartes répondant plus amplement, lettre CCXLV ci-après.*

Le ne fais point encore réponse aux deux petits  
feuillets d'Objections que vous m'avez enuoyées, à  
cause que vous me mandez que ie les pourray ioin- 5  
dre avec celles que ie n'ay pas encore receuës, bien  
que vous me les ayez enuoyées il y a huit iours. Mais  
à cause que celuy qui demande ce que i'entens par le  
mot *Idea*, semble promettre dauantage d'Objections,  
& que la façon dont il commence me fait espérer que 10  
celles qui viendront de luy seront des meilleures &  
des plus fortes qui se puissent faire, si par hazard il  
attendoit ma réponse à cecy, auant que d'en vouloir

a. « Icy finit ce fragment. » (*Exemplaire de l'Institut.*)

enuoyer d'autres, vous luy en pourrez faire sçauoir la  
 substance, qui est que, par le mot *Idea*, i'entens tout  
 ce qui peut estre en nostre pensée, & que i'en ay di-  
 stingué de trois sortes<sup>a</sup> : à sçauoir *quædam sunt aduen-*  
 5 *titiæ*, comme l'idée qu'on a vulgairement du Soleil ;  
*aliæ factæ vel factitiæ*, au rang desquelles on peut met-  
 tre celle que les Astronomes font du Soleil par leur  
 raisonnement ; & *aliæ innatæ*, vt *Idea Dei, Mentis,*  
*Corporis, Trianguli, & generaliter omnes quæ aliquas*  
 10 *Essentias Veras, Immutabiles & Æternas representant.*  
*Iam vero, si ex Ideâ factâ concluderem id quod ipsam fa-*  
*ciendo explicitè posui, esset manifesta petitio principij ;*  
*sed quod ex Ideâ Innatâ aliquid eruam, quod quidem in*  
*eâ implicitè continebatur, sed tamen prius in ipsâ non*  
 15 *aduertebam, vt ex Ideâ Trianguli, quod eius tres anguli*  
*sint æquales duobus rectis, aut ex Idea Dei, quod existat,*  
*&c., tantum abest vt sit petitio principij, quin potius est,*  
*etiam secundum Aristotelem, modus demonstrandi om-*  
 20 *nium perfectissimus, nempè in quo vera rei definitio habe-*  
*tur pro medio.*

## CCXLIV.

DESCARTES A MERSENNE.

[Endegeest], 23 juin 1641.

AUTOGRAPHE, Bibl. Nat., fr. n. a. 5160, f. 27 et 28.

*Trois pages grand format. Des numéros en marge indiquent les alinéas. Lettre 43<sup>e</sup> de la collection La Hire, et n<sup>o</sup> (37) du classement*

a. *Méditations*, p. 37 (1<sup>re</sup> édit.), ou p. 31 (2<sup>e</sup> édit.).

*de dom Poirier. Non imprimée par Clerselier, soit que la minute de cette lettre manquât, soit à cause de l'alinéa 7 (p. 387), où il est question de l'Eucharistie ou même de l'alinéa 5 où Jansénius est nommé (p. 386, l. 27).*

Mon Reu<sup>nd</sup> Pere,

Le vous enuoye le reste des obiections de M<sup>r</sup> Gaf-  
fendi<sup>a</sup>, avec ma réponse. Touchant quoy, ie vous  
prie de faire imprimer, s'il est possible, les dites obiec-  
tions, auant que l'autheur voye la réponse que i'y 5  
ay faite; car, entre nous, ie trouue qu'elles contiennent  
si peu de raison, que i'apprehende qu'il ne veuille pas  
permettre qu'elles foyent imprimées, lorsqu'il aura vû  
ma réponse; & moy, ie le desire entierement, car,  
outre que ie serois marry que le tems que i'ay pris a 10  
les faire fust perdu, ie ne doute point que ceux qui  
ont creu que ie n'y pourrois respondre, ne pensassent  
que ce seroit moy qui n'aurois pas voulu qu'elles fuf-  
sent imprimées, a cause que ie n'aurois pû y satisf-  
faire\*. Je seray bien ayse aussy que son nom y soit en 15  
teste, ainsy qu'il l'a mis\*. Il est vray que, pour ce der-  
nier, s'il ne le veut pas permettre, il a droit de l'em-  
pescher, a cause que les autres n'ont point mis leurs  
noms; mais il ne peut pas empescher qu'elles ne  
foyent imprimees. Et ie vous prie aussy de donner au 20  
libraire la mesme copie que i'ay veüe, pour estre im-  
primee, affin qu'il n'y ait rien de changé.

Au reste, quelque soin que i'aye eu de m'enquerir

a. Descartes avait donc renvoyé déjà une partie de ces objections, sans doute avec la lettre du 16 juin, dont nous n'avons qu'un fragment (lettre CCXLIII, p. 382 ci-avant). Rappelons que les objections de Gassend avaient été envoyées de Paris par Mersenne le 19 mai (p. 365 ci-avant, éclaircissement, n<sup>o</sup> 3).

du messager ou estoit demeuré le paquet que ie devois recevoir, il y a 15 iours<sup>a</sup>, dans lequel estoient les deux feuilles G & H, avec certaines obiections auxquelles vous me mandastes, il y a 8 iours, qu'il falloit  
 5 adiouster deux articles, dont l'un commence *Quod enim &c.*, & l'autre *Quod autem sapiens &c.*, \* ie n'en ay sceu apprendre aucunes nouvelles. C'est pourquoy ie vous prie de m'enuoyer derechef au plustost tant ces 2 feuilles G & H que ces obiections, affin que  
 10 i'y responde, si ce n'est que vous appreniez a Paris ce qui a retardé ce paquet, & que ie le reçoive encore cy apres ; car il m'est arriué assez souvant que i'ay receu vos lettres 2 ou 3 semaines plus tard qu'il ne faloit.

15 1. Je viens de recevoir vostre dernier paquet avec les feuilles O, P, Q, & la lettre de M<sup>r</sup> l'abé de Launay, a laquelle ie ne feray point responce pour ce voyage\*, a cause que ie suis trop las d'auoir transcrit toute ma responce a M<sup>r</sup> Gassendi. Et pour les obiections du  
 20 R. P. de la Barde, ie les ioindray avec les precedentes\* puisque vous le iugez a propos ; mais cela fera cause que ie ne vous en pourray enuoyer la responce, que lorsque i'auray receu derechef celles qui ont esté perdues par les chemins.

25 2. Je feray bien ayse d'auoir quelques exemplaires a grande marge, puisque Soli en a fait imprimer ; & affin qu'il ne perde rien a cela, ie le quitteray de la relieure de ceux qui seront a grande marge.

30 3. Pour ce que i'ay escrit de la liberté, il est conforme a ce qu'en a aussy escrit auant moy le R. Pere

a. Page 382 ci-avant, l. 7.

Gibieuf<sup>a</sup>, & ie ne crains pas qu'on m'y puisse rien obiecter.

4. Pour les *a capite* dans l'impression, ie trouue qu'on en a mis plusieurs ou ils ne sont pas necessaires, & qu'on en a omis ou il eust esté meilleur d'en 5  
 metre : comme, au commencement de la 209 page, il n'en faloit point; mais il en faloit vn 3 lignes apres, au mot *Supereſt*<sup>b</sup>. Et enfin ie croy auoir obserué tous ceux qui y deuoient estre, en ma copie; c'est pourquoy ie voudrois que vous l'eussiez donnée a l'imprimeur pour estre fuiuite, & ie vous prie de le faire 10  
 pour ce qui reste, excepté que ie puis auoir omis plusieurs points & virgules, que ie seray bien ayse qu'on y adiouste; mais les imprimeurs ont des gens qui sont accoustumez a les metre, sans qu'il soit besoin 15  
 que vous en preniez la peine, & ie ne vous donne que trop de peine en autres choses.

(*En marge de cet alinéa 4 :*) Ie vous prie aussy de faire adiouster les chiffres que i'ay mis dans les obiections de M<sup>r</sup> Gassendi, pour seruir de distinctions, affin qu'on 20  
 puisse voir a quel endroit de son escrit se raporte chascun endroit de ma responce. Et il n'y faut point d'autres *a capite* que ceux qui sont marquez par ces chiffres 1, 2, 3.

5. Ie n'ay point vû *Antoniana Margarita*\*, ny ne 25  
 croy pas auoir grand besoin de les voir, non plus que les theses de Louvain, ny le liure de Ianse-

a. Voir page 360 ci-avant, l. 7, et tout le fragment imprimé comme lettre CCXLII, p. 378.

b. L'édition de 1641, p. 209, faisait commencer l'alinéa à *Cumque iam ipse...*, et non à *Supereſt*. Rectification a été faite dans l'édition de 1642, p. 170.

nius<sup>a</sup> ; mais ie seray bien ayse de sçauoir ou il a esté imprimé, affin que, si i'en auois besoin, ie le peusse trouuer.

6. Pour les 2 endroits de ma letre a M<sup>rs</sup> de la Sorbone que vous iugez a propos de changer, i'y acquiesce fort volontiers & remercie M<sup>r</sup> de S<sup>te</sup> Croix du soïn qu'il a en cela de mon bien. Vous osterez donc, s'il vous plaist, le *forte*, bien que ie ne l'eusse pas mis comme doutant de la chose, mais affin de ne point  
 10 entrer en dispute contre ceux qui en pourroient douter. Et pour l'autre passage, il me semble qu'on le pourra ainfy changer : *hoc a me summopere flagitarunt : ideoque officij mei esse putauit, nonnihil hac in re conari. Quicquid autem &c.*<sup>b</sup>.

7. Pour la superficie que i'ay dit ne faire point partie du pain ny de l'air qui est autour<sup>c</sup>, elle ne differe en rien du *locus Aristotelicus* des escholes, ny de toutes les superficies que considerent les Geometres, excepté en l'imagination de ceux qui ne les conçoient pas  
 20 comme ils doiuent, & qui supposent que *superficies corporis ambientis* soit vne partie du cors circoniacent. En quoy ils se meprenent. Et pour cete cause, en la Dioptrique, ie n'ay pas parlé de la superficie du verre, ny

a. CORNELII JANSENI, *episcopi Iprensis, Augustinus; seu doctrina S. Augustini de humanæ naturæ sanitate, ægritudine, medicina, aduersus Pelagianos et Massilienses* (Lovanii, 1640, 3 tomes en 1 vol. in-fol.).

*Idem.* — *Accedit huic editioni Florentii Conrii tractatus de Statu parvulorum sine baptismo decedentium* (Parisiis, 1641, 3 tomes en 1 vol. in-fol.).

b. Au bas de la page 5 de cette *Epistola* (non paginée), édit. 1642, ou p. 6, édit. 1641. On ne sait pas à quel endroit était le mot *forte* supprimé.

c. Rép. aux 4<sup>es</sup> Objections, p. 288-289 (édit. 1642).

de l'air, mais de celle qui separe l'air du verre (p. 22, l. 15).

8. Je suis grandement ayse de ce que le Pere Gibieuf entreprend mon parti & tafche de me faire auoir approbation des Docteurs : ie ne manqueray de l'en 5  
remercier quand il sera tems<sup>a</sup>, & si ie la reçoÿ par l'entremise de M<sup>de</sup> d'Aiguillon<sup>b</sup>, i'en feray encore plus ayse, a cause que, par ce moyen, i'auray en quelque façon la faueur pour moy.

9. Pour les fautes de l'impression, elles importent 10  
peu, & i'en trouue beaucoup moins aux dernieres feuilles qu'aux premieres; mais pour les 7 ou 8 principales, qui changent le sens des Meditations, il me semble qu'on les pourroit faire corriger a la main en toutes les feuilles, auant qu'elles soyent assemblées, 15  
& i'aymerois mieux en payer les frais. Et ie feray bien ayse de sçauoir combien on en tire d'exemplaires; car si on en tire peu, & qu'il se fist cy apres vne 2<sup>e</sup> impression, il seroit ayse de la rendre beaucoup plus correcte. 20

10. M<sup>r</sup> Picot \* est icy a Leyde & semble auoir enuie de s'y arester; nous sommes assez souuent ensemble. Pour ses deux camerades, ils vont & viennent, & ie croy que dans peu de tems ils retourneront en France.

11. Vous verrez que i'ay fait tout ce que i'ay pû 25  
pour traiter M<sup>r</sup> Gassendi honorablement & doucement; mais il m'a donné tant d'occasions de le mes-

a. Voir ci-avant lettre CCXV, page 236, et ci-après lettre CCXLIX.

b. La duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, qui s'intéresse ici aux *Méditations*, serait-elle la même dame qui déjà s'intéressait au *Discours de la Méthode* et aux *Essais* en 1637? Voir t. I, page 376. l. 14



priser & de faire voir qu'il n'a pas le sens commun & ne sçait en aucune façon raisonner, que i'eusse trop laissé aller de mon droit, si i'en eusse moins dit que ie n'ay fait; & ie vous assure que i'en aurois pu dire  
5 beaucoup davantage. Je suis,

Mon Reu<sup>nd</sup> Pere,

Vostre tres passionné &  
tres obligé seruiteur, DESCARTES.

Du 23 Iuin 1641.

Page 384, l. 15. — On a là l'impression que les *Remarques* de Gassend firent sur Descartes. Voici maintenant celle que les *Réponses* de Descartes firent sur Gassend.

Le 19 juillet 1641, « XIV Kal. Augusti », celui-ci écrivit de Paris au comte d'Alais, Louis de Valois, la lettre suivante :-

« Nihil fuerat opus, Optime Princeps, conscribi ad te Cartesianæ Meta-  
» physicæ argumentum (*allusion à une lettre précédente, du 3 mai, que*  
» *nous avons citée, p. 364*), quando ea iam excuditur, Mersennusque  
» noster editionem curat. Ita ipsemet est nuper confessus, qui initio ce-  
» lauerat; adiecitque imprimi vnà cum Obiectiones alias, tum Animad-  
» uersiones meas, solutione iam a Cartesio missa. Requisiui ipsum, vt  
» mihi illius copiam faceret. Cum verò tergiuersaretur : *Annon facis,*  
» *inquàm, quòd Antagonista se acerbiorẽ præbuit, vererisque ne ex*  
» *lectione aliquid molestiæ creetur?* Annuit ingenuè. Tum autem ego :  
» *Tu non igitur me sat nosti, qui, si quid rationis occurrat, ardentè*  
» *excipiam, si quid stomachi, facilè condonem?* Dedit itaque demum  
» pellegendam. Cum perfecissem : *Quàm benè, inquàm, mecum agitur,*  
» *quòd meæ Animaduersiones secundum totam seriem cum Responsionibus*  
» *imprimantur! quippe erit vnde Lectores æquum de controuersiâ, deque*  
» *stylo iudicium ferant.* Hæc ipse ad illum. Tu, Optime Princeps, cum  
» liber erit præ manibus, quid id totum sit, vberius cognosces. Heic solum  
» addo, per-mirum esse, quàm simus quisque nostri amantes, quàm sen-  
» tentiæ semel infixæ tenaces, quàm contradictionis minime patientes!  
» Cumque id minus quemlibet deceat, tum præcipuè virum sapientiam  
» professum, qui dignus esse eo nomine, nisi pro scopo habeat veritatem  
» solam, non potest. Non modò enim æquum videtur, vt patiamur Pla-  
» cita nostra controuerti ab aliis; sed etiam vt ipsimet nos, veritatis ergò,  
» ipsa euertamus... » (*Gass. Op.*, VI. 111-112.)

Page 384, l. 16. — Mersenne suivit les instructions de Descartes. Dans l'*Index* de la première édition des *Méditations*, on lit : « *Objectiones* » *quintæ Petri Gassendi, Diniensis Ecclesiæ Præpositi et acutissimi Philosophi, à pag. 355 ad 492.* »

Page 385, l. 6. — Descartes ajoutera ce second article à la fin du cinquième point, 6<sup>m<sup>e</sup></sup> *Objections*, p. 459 (édit. 1642); quant à l'autre, il le divisera en deux parties, dont la première forme le septième point, p. 460-461, et la seconde se trouve à la fin du troisième, p. 456-457. Voir la lettre CCXLVIII ci-après, du 22 juillet 1641. (*Clers.*, II, 297-298.)

Page 385, l. 17. — Descartes répondra à l'abbé de Launay, le 22 juillet 1641, lettre CCXLIX ci-après.

Page 385, l. 21. — C'est-à-dire avec les *sixièmes objections*. Ce sont les objections du P. de la Barde, que Descartes vise à la fin de sa réponse, p. 489 (édit. 1642), comme on le voit, lettre CCXLIX ci-après. (*Clers.*, II, 300.)

Page 386, l. 25. — Livre d'un médecin espagnol, Gomez Pereira, qui l'intitula ainsi du nom de ses père et mère, et le publia à Medina del Campo, en 1554. Descartes avait pris là, disait-on, sa fameuse opinion de l'automatisme des bêtes. Mais, dit Baillet (II, 537), « comme l'a fort » bien remarqué M. Bayle (*Nouvell. de la Rép. des Lettr.*, 1684, t. I, p. 22), Pereira n'ayant pas tiré son paradoxe de ses véritables principes, » et n'en ayant point pénétré les conséquences, il ne peut pas empêcher » que M. Descartes ne l'ait trouvé le premier par une méthode philosophique ». Et Baillet rappelle que ce « dogme » était soutenu déjà du temps de S. Augustin (*De Quantitate Animæ, cap. 30*), et remonte même jusqu'aux Stoïciens et aux Cyniques; il cite à ce propos un M. du Rondel. (*Nouv. de la Rép., ibid., p. 291.*)

Page 388, l. 21. — « Il n'eut point d'amis plus assidus à le fréquenter » pendant cette année 1642 (*sic*), dit Baillet, que M. l'Abbé Picot et M. l'Abbé de Touchelaye le jeune, qui avoit étudié sous le P. Bourdin Jésuite, et qui avoit un frère aîné pareillement Bénéficiaire à Tours, » intime ami de M. Descartes. » (*Vie de Mons. Des-Cartes*, II, 176), avec cette note *en marge* : « Lettr. MS. de Desc. à Mers. du 27 May 1641. » (C'est la lettre 41<sup>e</sup> de La Hire et 35<sup>e</sup> de Poirier, aujourd'hui perdue, au moins en grande partie. Voir plus haut, lettre CCXLII, p. 378.)

## CCXLV.

DESCARTES A MERSENNE.

[Endegeest, juillet 1641.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 123, p. 632-636.

« Réponse à la précédente », c'est-à-dire à la lettre CCXLI, du 19 mai 1641 (p. 375). Elle est datée, en conséquence, sur l'exemplaire de l'Institut, du 1<sup>er</sup> juillet 1641 (lundi). Après une première réponse, lettre CCXLIII, où Descartes disait qu'il attendrait d'autres objections du même personnage, il semble s'être ravisé et avoir répondu plus amplement sans rien attendre d'autre. Mais s'il l'a fait sur la demande de Mersenne, ce ne peut guère être avant le 8 juillet.

Mon Reuerend Pere,

Si ie ne me trompe, celuy dont vous m'auez fait voir la Lettre Latine qu'il vous a écrite, n'est pas encore à prendre party dans le iugement que nous de-  
 5 uons faire des choses. Il s'exprime trop bien, quand il explique ses propres pensées, pour croire qu'il n'ait pas entendu celles des autres ; ie me persuade bien plustost qu'estant preueni de ses opinions, il a de la peine à gouster ce qui s'oppose à ses iugemens. Ainsi  
 10 ie preuoy que ce ne fera pas là le dernier different que nous aurons ensemble ; au contraire, ie m' imagine que cette premiere lettre est comme vn cartel de défi qu'il me presente, pour voir de quelle façon ie le receuray, & si, apres auoir moy-mesme ouuert le champ  
 15 de bataille à tous venans, ie ne feindray point de me-

furer mes armes avec les fiennes<sup>a</sup>, & d'éprouver mes  
 forces contre luy. Le vous auoüe que ie prendrois vn  
 singulier plaisir d'auoir à faire avec des personnes  
 d'esprit comme luy, si, par ce qu'il m'en a fait paroi- 5  
 stre, il ne me sembloit desia trop engagé; mais ie crains  
 fort<sup>b</sup> qu'à son égard tout mon trauail ne soit inutile,  
 & que, quelque soin que ie prenne pour le satisfaire, &  
 pour tascher de le retirer du mal-heureux engagement  
 où ie le voy, il ne s'y replonge plus auant de luy-  
 mesme, en cherchant les moyens de me contredire. 10

Est-il croyable qu'il n'ait pü comprendre, comme il  
 dit, ce que i'entens par l'idée de Dieu, par l'idée de  
 l'Ame, & par les idées des choses insensibles<sup>c</sup>, puisque  
 ie n'entens rien autre chose, par elles, que ce qu'il a dû  
 necessairement comprendre luy mesme, quand il vous 15  
 a écrit qu'il ne l'entendoit point? Car il ne dit pas qu'il  
 n'ait rien conceu par le nom de Dieu, par celuy de  
 l'Ame, & par celuy des choses insensibles; il dit seule-  
 ment qu'il ne sçait pas ce qu'il faut entendre par leurs  
 idées. Mais s'il a conceu quelque chose par ces noms, 20  
 comme il n'en faut point douter, il a sceu en mesme  
 temps ce qu'il falloit entendre par leurs idées, puis  
 qu'il ne faut entendre autre chose que cela mesme  
 qu'il a conceu. Car ie n'appelle pas simplement du  
 nom d'idée les images qui sont depeintes en la fantai- 25  
 sie; au contraire, ie ne les appelle point de ce nom,  
 en tant qu'elles sont dans la fantaisie corporelle; mais  
 i'appelle generalement du nom d'idée tout ce qui est

a. Clerselier a imprimé *Sciences*.

b. Mot ajouté dans l'*errata* de Clerselier.

c. Voir ci-avant p. 376, l. 2-3.

dans nostre esprit, lors que nous conceuons vne chose, de quelque maniere que nous la conceuions.

Mais i' apprehende qu'il ne soit de ceux qui croyent ne pouuoir conceuoir vne chose, quand ils ne se la  
 5 peuent imaginer, comme s'il n'y auoit en nous que cette seule maniere de penser & de conceuoir. Il a bien reconnu que ie n'estois pas de ce sentiment ; & il a aussi assez monstré qu'il n'en estoit pas non plus, puis qu'il dit luy-mesme que Dieu ne peut estre con-  
 10 ceu par l'imagination. Mais si ce n'est pas par l'imagination qu'il est conceu, ou l'on ne conçoit rien quand on parle de Dieu (ce qui marqueroit vn épouuantable aueuglement), ou on le conçoit d'une autre maniere ; mais de quelque maniere qu'on le conçoie, on en a  
 15 l'idée, puisque nous ne sçaurions rien exprimer par nos paroles, lors que nous entendons ce que nous disons, que de cela mesme il ne soit certain que nous auons en nous l'idée de la chose qui est signifiée par nos paroles.

20 Si donc il veut prendre le mot d'idée en la façon que i'ay dit<sup>a</sup> tres-expressément que ie le prenois, sans s'arrester à l'equiuoque de ceux qui le restraignent aux seules images des choses materielles qui se forment dans l'imagination, il luy fera facile de recon-  
 25 noistre que, par l'idée de Dieu, ie n'entens autre chose que ce que tous les hommes ont coustume d'entendre lors qu'ils en parlent, & que ce qu'il faut aussi de nécessité qu'il ait entendu luy-mesme ; autrement, comment auroit-il pû dire que Dieu est infiny & incom-  
 30 prehensible, & qu'il ne peut pas estre représenté par

a. *Medit. III<sup>e</sup>*, p. 35-36 (édit. 1641), ou p. 30-31 (édit. 1642).

nostre imagination? & comment pourroit-il affurer que ces attributs, & vne infinité d'autres qui nous expriment sa grandeur, luy conuiennent, s'il n'en auoit l'idée? Il faut donc demeurer d'accord qu'on a l'idée de Dieu, & qu'on ne peut pas ignorer quelle est 5 cette idée, ny ce que l'on doit entendre par elle; car sans cela nous ne pourrions du tout rien connoître de Dieu. Et l'on auroit beau dire, par exemple, qu'on croit que *Dieu est*, & que quelque attribut ou perfection luy appartient, ce ne seroit rien dire, puisque 10 cela ne porteroit aucune signification à nostre esprit; ce qui seroit la chose la plus impie & la plus impertinente du monde.

Pour ce qui est de l'Ame, c'est encore vne chose plus claire. Car, n'estant, comme i'ay demonsté, qu'une 15 chose qui pense, il est impossible que nous puissions iamais penser à aucune chose, que nous n'ayons en mesme temps l'idée de nostre Ame, comme d'une chose capable de penser à tout ce que nous pensons. Il est 20 vray qu'une chose de cette nature ne se scauroit imaginer, c'est à dire, ne se scauroit représenter par vne image corporelle. Mais il ne s'en faut pas estonner; car nostre imagination n'est propre qu'à se représenter des choses qui tombent sous les sens; et pour ce que 25 nostre Ame n'a ny couleur, ny odeur, ny faueur, ny rien de tout ce qui appartient au corps, il n'est pas possible de se l'imaginer, ou d'en former l'image. Mais elle n'est pas pour cela moins conceuable; au contraire, comme c'est par elle que nous conceuons 30 toutes choses, elle est aussi elle seule plus conceuable que toutes les autres choses ensemble.

Après cela, ie suis obligé de vous dire que vostre amy n'a nullement pris mon sens, lors que, pour marquer la distinction qui est entre les idées qui sont dans la fantaisie, & celles qui sont dans l'esprit, il dit que  
5 celles-là s'expriment par des noms, & celles-cy par des propositions <sup>a</sup>. Car, qu'elles s'expriment par des noms ou par des propositions, ce n'est pas cela qui fait qu'elles appartiennent à l'esprit ou à l'imagination; les vnes & les autres se peuuent exprimer de ces  
10 deux manieres; mais c'est la maniere de les concevoir qui en fait la difference; en sorte que tout ce que nous conceuons sans image est vne idée du pur esprit, & que tout ce que nous conceuons avec image en est vne de l'imagination. Et comme les bornes de nostre  
15 imagination sont fort courtes & fort estroites, au lieu que nostre esprit n'en a presque point, il y a peu de choses, mesme corporelles, que nous puissions imaginer, bien que nous soyons capables de les concevoir. Et mesme toute cette science que l'on pourroit peut-  
20 estre croire la plus soûmise à nostre imagination, parce qu'elle ne considere que les grandeurs, les figures & les mouuemens, n'est nullement fondée sur ses fantômes, mais seulement sur les notions claires & distinctes de nostre esprit; ce que sçauent assez ceux qui  
25 l'ont tant soit peu approfondie.

Mais par quelle induction a-t'il pû tirer de mes écrits, que l'idée de Dieu se doit exprimer par cette proposition *Dieu existe*, pour conclure, comme il a fait, que la principale raison dont ie me fers pour prouuer  
30 son existence, n'est rien autre chose qu'une petition de

a. Voir ci-avant p. 376, l. 23, et p. 377, l. 2-8.

principe<sup>a</sup>? Il faut qu'il ait veu bien clair, pour y voir ce que ie n'ay iamais eu intention d'y mettre, & ce qui ne m'estoit iamais venu en pensée, deuant que i'eusse veu sa lettre. I'ay tiré la preuue de l'existence de Dieu de l'idée que ie trouue en moy d'vn Estre souuerainement parfait, qui est la notion ordinaire que l'on en a. Et il est vray que la simple consideration d'vn tel Estre nous conduit si aisément à la connoissance de son existence, que c'est presque la mesme chose de conceuoir Dieu, & de conceuoir qu'il existe; mais cela n'empesche pas que l'idée que nous auons de Dieu, ou d'vn Estre souuerainement parfait, ne soit fort differente de cette proposition : *Dieu existe*, & que l'vn ne puisse seruir de moyen ou d'antecedant pour prouuer l'autre.

De mesme, il est certain qu'apres estre venu à connoissance de la nature de nostre Ame, par les degrez que i'y suis venu, & auoir par ce moyen connu qu'elle est une substance spirituelle, parce que ie voy que tous les attributs qui appartiennent aux substances spirituelles luy conuiennent, il n'a pas fallu estre grand Philosophe pour conclure, comme i'ay fait, qu'elle n'est donc pas corporelle; mais sans doute qu'il faut auoir l'intelligence bien ouuerte, & faite autrement que le commun des hommes, pour voir que l'vn ne suit pas bien de l'autre, & trouuer du vice dans ce raisonnement. C'est ce que ie le prie de me faire voir, & ce que i'attens d'apprendre de luy, quand il voudra bien prendre la peine de m'instruire. Quant a moy, ie ne luy refuseray pas mes petits éclaircisse-

a. Page 377, l. 15.



mens, s'il en a besoin, et s'il veut agir avec moy de bonne foy. Je fuis,

## CCXLVI.

X\*\*\* A DESCARTES.

[Paris, juillet 1641.]

Texte de l'édition latine, tome II, epist. 15, p. 76-85.

*Sans nom d'auteur et sans date. Mais ce sont des remarques sur les réponses de Descartes aux objections de Gassend, réponses envoyées le 23 juin 1641 (ci-avant p. 384, l. 2), et l'auteur ne dit mot des réponses aux sixièmes objections, envoyées, ce semble, le 22 juillet (voir ci-après lettre CCXLVIII), lorsque Descartes avait déjà reçu ces remarques (ib., Clers., II, 299); elles sont donc du mois de juillet 1641. Descartes (ib.) désigne l'auteur sous le nom d'Hyperaspistes; c'est le qualificatif que celui-ci prend lui-même à la fin de cette lettre. Il se trouvait à Paris, faisant des expériences, fréquentant même, pour des études philosophiques, l'hôpital des Quinze-Vingts (Clers., II, 122), sans doute ami de Gassend. — Clerselier donne, t. II, lettre 15, p. 110-126, une version française, négligée et fautive, de cette lettre. Le texte, qui se trouve dans l'édition latine, paraît bien être l'original, comme les autres lettres du tome II (voir notre Introduction, t. I, p. xxvi). Voici, en outre, un détail décisif: la pagination des passages cités par l'auteur. La traduction de Clerselier donne, pour la commodité des lecteurs de France, les pages des Méditations traduites en français et publiées en 1647; or les éditeurs hollandais, à supposer qu'ils aient voulu renvoyer à une édition latine, auraient choisi l'une des plus récentes, ou tout au moins la deuxième qui parut à Amsterdam, chez Louis Elzevier, en 1642; mais ils indiquent les pages de la toute première édition, qui devait être rare en Hollande, celle de Soly, à Paris, 1641, et encore se sont-ils trompés à deux reprises (nos 2 et 3). Suivaient-ils, en le lisant mal, le texte original de l'auteur de ces objections? Ou bien faut-il admettre que toutes ces indications de pagination ont été ajoutées après coup, et sans grand soin, au texte de la lettre envoyée à Descartes?*

*Cette seconde hypothèse est peut-être la plus probable; car la première entraînerait celle que l'impression des Réponses aux Cinquièmes Objections aurait été menée avec une rapidité singulière. Mais ni dans l'un, ni dans l'autre cas, ce ne sont pas les éditeurs hollandais qui ont introduit les indications de pagination; sauf peut-être une addition qui semble de leur fait (ci-après l. 11), ils ont dû imprimer, dans l'état où ils l'ont trouvée, une pièce antérieure à la version de Clerselier. — Voir la réponse de Descartes, lettre CCL ci-après.*

*Vir Clarissime,*

*Lectis responſionibus quas hætenus attuliſti, non mihi defuere quæ racematim colligerem. Meas igitur poſt tot athletas vires experire, quibus ſi te parem eſſe iudices, tuo tandem certamini glorioſum colophonem imponenti mortales omnes gratias habituri ſint immortales, quibus immortalitatem oſtenderis, ad quam totis viribus contendant. Hæ ſunt igitur obiectiones quæ mihi ſupereſſe videntur.*

*Primo, non parum miror, quod pag. 498<sup>a</sup> reſponſionis ad ſubtiliſſimum Philoſophum P. Gaſſendum, quemadmodum ex pluribus alijs in locis [eiuſdem Solianæ editionis]<sup>b</sup>, fueris auſus affirmare, non eam eſſe veritatem in vitâ regendâ quærendam, quam proſequeris in contemplatione. Nunquid ergo vita probe ducenda? Quî probe ſanctæque vixeris, niſi iuxta veritatis normam tuos actus direxeris? An veritas Chriſtianiſ moribus deeſſe debet? Certe vita Chriſtiani iudicabitur optima, ſi ſe ſuaque omnia ſemper referat ad Dei gloriam; nunquid hoc æque verum eſt ac quicquid clare & diſtincte percipimus? Nunquid ſemper ab actione quapiam abſtinere debet, cum*

a. Page 498 de la première édition (Paris, Soly, 1641), ou page 411 de la deuxième (Amsterdam, Louis Elzevier, 1642).

b. Les trois mots, que nous mettons entre crochets, sont sans doute une addition (des libraires hollandais?) destinée à spécifier à laquelle des deux premières éditions sont faits les renvois du texte.

eam Deo credit displicituram? An vero tenetur vnquam  
 abstinere, nisi clare nouerit abstinendum? Et in affirma-  
 tiuis, nunquid semper illud aggredi debet, quod clare videt  
 5 Deum ab eo requirere? Quisnam vero dixerit illum aliã  
 ratione teneri? Itaque cum absque illã claritate nunquam  
 agere vel abstinere teneatur, cur minorem veritatem in  
 moribus, quã in scientiã postulas, vel supponis? cum malle  
 debeat Christianus in Metaphysicis aut Geometricis, quã  
 in moribus aberrare. At vero, inquires, si quis in vitã  
 10 regendã de corporibus & alijs obiectis dubitare velit, vt  
 in Metaphysicã, fere nihil agetur. — Quid tum? Nihil  
 agatur, dummodo non peccetur. — Atqui, | verbi gratiã,  
 non audies sacrum die Dominico, quòd dubitare possis num  
 muri Ecclesiæ, quos videre putas, sint veri muri, an po-  
 15 tius, velut in somnijs fieri solet, nihil sint? — Sed quamdiu  
 cum ratione dubitabis an sint muri, an Ecclesia vera, tunc  
 eam non teneris ingredi; quemadmodum neque comedere,  
 si, quantumuis vigilans, panem tibi præsentem nescias  
 præsentem, & dubites an dormias. — Sed, inquires, inte-  
 20 rim fame consumeris & morieris. — At non teneor come-  
 dere, nisi mihi sit clarum & perspectum mihi adesse ex  
 quo vitam sustineam, quam, ob alimenti non clare cogniti  
 inopiam, Deo velut in holocaustum offerre possim & debeam,  
 qui me non obligat ad agendum, nisi clare perspiciam me  
 25 vere agere, veraque obiecta mihi adesse, circa quæ verser.  
 Duo itaque veritatis genera statuere non debuisti. Neque  
 dicas : quis vnquam hæc audiuerit, aut cogitarit? Hic  
 enim iniquum esset, vt mecum præiudicijs ageres, quibus  
 me liberum esse voluisti, & quæ, vel te nolente, aut omni-  
 30 bus repugnantibus, etiam in vitã regendã reijcere velim,  
 nisi demonstraueris id neque fieri posse, neque debere.

*Secundo, cum ais, pag. 103<sup>a</sup>, non sequi animam imperfectiorem esse, quòd in infante, quàm in adulto, imperfectius agat, non etiam sequitur quod non sit imperfectior. Quemadmodum etiam, cum dicitur in vtero nihil animam cogitare, licet enim id neges, nullam negati rationem aut experientiam affers; idque solum asseris, quod putes mentem, vbicunque sit, semper cogitare, licet non recordemur, quia vestigia nulla relinquit in cerebro. An igitur animæ seu mentis operatio incorporea possit vlla sui vestigia corporea imprimere? Cum enim sint in cerebro corporeo, & quodlibet ad modum recipientis excipiantur, prorsus corporea sint necesse videtur. At non minus ἀδύνατον est, vt mens vestigium habeat corporeum, quàm corpus incorporeum. Deinde quomodo vestigia corporea cerebri nos ad incorpoream cogitationem deducunt? Quomodo mens corporea illa vestigia speculari potest? An per se ipsam, absque vllâ imagine, vti credis? vel etiam absque spiritali specie? Sed hunc speculari modum, absque vllâ specie, soli Deo Theologi tribuunt. Forte dices eam vti specie incorporeâ. Seda aqua causâ producetur illa species? Non a vestigio cerebri, puta corporeo; non a solâ mente: aliòqui cur vestigio eguisset? Vides igitur ad tuendam tuam sententiam in quas te salebras conijcis.*

*Tertio, cum ais, p. 108<sup>b</sup>, aliud esse aliquid ad te pertinere, aliud ad tuam notitiam, videris innuere tuam Metaphysicam nil omnino statuere, quàm quæ pertinent ad notitiam; ita vt dubij remaneamus, an aliquid reuera sit in rebus, quas te speculari fingis aut credis. Itaque tua*

a. « Pag. 103 », sic pro 503 (édit. 1641), — plus exactement au-bas de la page 502, — ou page 415 (édit. 1642).

b. « P. 108 », sic pro 508 (édit. 1641), ou page 419-420 (édit. 1642).

*mens vel non erit incorporea, vel saltem certum non erit  
 illam esse incorpoream, sed tantum in tuâ cogitatione ve-  
 rum erit; non enim sequitur rem a parte rei se habere  
 prout eam esse cogitas, sed tantum verum esse te id cogi-  
 5 tare de re ipsâ, vel aliquid a tuâ mente fingi vt rem ali-  
 quam veram. Vbi velim scire cur verbo credere sæpius  
 vtaris, cum scire debueris dicere. Neque enim scimus  
 quod solum credimus, nisi forte negare velis vnquam esse  
 credendum, nisi clare videas id esse verum, quod creden-  
 10 dum proponitur, vti dicere videris in tuâ responsione ad  
 secundas obiectiones<sup>a</sup>; in qua mirantur omnes, quod affir-  
 maris tantam aut etiam aliquando maiorem esse clarita-  
 tem in quibusdam ex dono gratiæ diuinæ, vt credendorum  
 veritatem percipiant clarius, quàm Geometricam aut simi-  
 15 lem. Sed quis vnquam apud se id expertus est? An credis,  
 verbi gratiâ, clarius te mysterij Trinitatis veritatem per-  
 cipere, aut a quoquam illud percipi clarius, quàm a Iudæo  
 vel Ariano videatur contrarium? Rursus interrogo de  
 his, quos dicis mortem oppetere pro falsis opinionibus<sup>b</sup>,  
 20 quarum veritatem perspicue non vident; an censeas illos  
 esse peioris conditionis, quàm alios, qui pro veris mortem  
 subeunt, quarum tamen veritatem non magis, quàm primi  
 suarum opinionum falsarum, vident? Cum enim prius  
 dixeris in vitâ regendâ sufficere probabilitatem, & vtrique  
 25 se probabilitatem habere credant, cur dispares erunt obi-  
 tus & merita? Quod tamen absurdum videatur; alioqui  
 par fuerit in martyrio quispiam cum Orthodoxo Hære-  
 ticus. Quod si neges tibi ad ea respondendum, quod non  
 sis Theologus, obijcio te esse Christianum, vti putas, or-*

a. Page 119-200 (édit. 1641), ou page 163-164 (édit. 1642).

b. Page 556 (édit. 1641), ou page 424 (édit. 1642).

*thodoxum, quem | paratum esse ad reddendam de sua fide rationem Scriptura Sacra iubet, præsertim cum eâ de re tuis in Responſionibus anſam loquendi dederis.*

Quarto, circa finem pag. 530<sup>a</sup>, nego ſatis accurate Methodum a te traditam fuiſſe, qua quis ſcire poſſit, 5  
an aliquid clare perſpiciat, necne. Enimvero ſummus apex tuæ certitudinis eſt, cum rem aliquam ita nos clare cernere putamus, vt eo veriorẽ exiſtimemus, quo magis de eâ cogitamus : vt cum de hoc axiomate cogitamus, æqualia, a quibus abſtuleris æqualia, etiamnum æqua- 10  
lia ſupereſſe, & ex te, mentem humanam eſſe incorpoream. Atqui peræque clarum videtur Turcæ & Sociniano implicare, Verbum, ſeu Filium Dei, a Deo Patre habere quidquid habet, quin ab eo pendeat, quin obligetur ad gratias reddendas de eſſentiâ, ſeu naturâ ſuâ, a Patre ac- 15  
ceptâ; implicare tres eſſe Perſonas, & non eſſe tres Eſſentias, ſeu tres Res, ſeu tria Entia. Æque clarum videtur Caluiſtæ implicare corpus Chriſti eſſe in duobus pluri-  
buſue locis, quod tamen ex Eucharिſtiæ ſacramento ſequi videtur. Æque clarum Deïſtæ, implicare vt ſumma Dei 20  
bonitas vllum pœnis æternis cruciandum tradat, & huiuſcemodi plurima, quæ tamen credis eſſe veriſſima, tantum abeſt vt ea repugnare putes. Dices : Illi non percipiunt clare & diſtincte ea inuoluere contradiccionem. Atqui credunt ſe percipere, contenduntque nihil in Geometriâ vel 25  
Metaphyſicâ clarius. An igitur experiri velis, num ijs, quas ſe demonſtrationes habere dicunt, ita reſpondere queas, vt ſis clare demonſtraturus illos nullas habere veras demonſtrationes?

a. Page 530 (édit. 1641), ou page 442 (édit. 1642). — Blæu a imprimé « 536 ».

| Quinto, pag. 515<sup>a</sup>, *negare videris esse necesse vt quid sit res intelligas, ad percipiendum te rem esse cogitantem. Fierine potest vt propositionem intelligas, non intellectis illius subiecto & prædicato? At vero nescis quid*  
 5 *fit res, quid existere, quid cogitatio; alioqui me, quid fit, ita clare doceas, vt etiam illius propositionis veritatem clare percipiam. Adde quod nescias si ipse cogites, an anima mundi, quæ sit in te, cogitet, vt volunt Platonici. Sed, dato quod cogites, si centies rogem centiesque respon-*  
 10 *deas, nil aliud cogitabis præter rem corpoream, cuius magnitudini seu partibus singulis applicetur & adaptetur, seu congruat, mens & cogitatio : vides igitur esse necessarium vt ad modum rei corporeæ, suo tamen pro modulo, extendantur; vt pars cogitationis vni parti obiecti, parsque*  
 15 *altera parti alteri congruat, vti fit in oculo, cuius singulæ partes partibus obiecti singulis respondent.*

*Sexto, pag. 518<sup>b</sup>, perperam ais non a nobis infinitum intelligi per negationem limitationis. Cum enim limitatio contineat negationem infiniti, ergo negatio limitationis continet cognitionem infiniti; contrariorum enim*  
 20 *causa est contraria.*

*Et, pag. 522<sup>c</sup>, fateris ipse sufficere, si res intelligatur nullis limitibus comprehendendi, vt vera idea totius infiniti habeatur. Igitur hæc ratiocinatio, quam negabas,*  
 25 *optima est : hæc res nullos habet limites, igitur infinita est; adeo vt tibi ipsi penitus contradicere videaris.*

*Et, pag. 525<sup>d</sup>, ais facultatem mentis, qua res am-*

a. Page 515 (édit. 1641), ou page 425 (édit. 1642).

b. Page 518 (édit. 1641), ou page 427 (édit. 1642).

c. Page 522 (édit. 1641), ou page 431 (édit. 1642).

d. Page 525 (édit. 1641), ou page 433 (édit. 1642).

pliat, | esse a Deo in nobis; *sed non probas, nec ullibi probasti. Nunquid enim est ab ipsâ mente, quæ sit æterna substantia & independens? Non enim clarius vides tuam mentem aliunde pendere, quàm meam non pendere videam; cum minime sequatur eam omnimodam habere debere perfectionem, quod sit a se, hoc est, a nullo pendeat; quandoquidem sufficit eam esse naturâ suâ talem, ut quodlibet obiectum propositum finitum possit ampliare cogitatione. Neque desunt subtilissimi Philosophi, qui credant atomos & prima corpora esse a seipsis; quod si clare satis non videant, neque etiam quod pendeant aliunde clare videre possunt, nisi face splendidiori eos ad palinodiam cogas, de qua tibi maximas gratias habituri sint.*

Pag. 520<sup>a</sup>, dicis turbinem se gyrando in seipsum agere, cum tamen nil agat, sed patiatur a verbere, licet absente, cuius nempe ictus turbinem ad gyrum coëgit; atque adeo patitur, potius quàm agat, ut lapis in sublime proiectus & globus e bombardâ bellicâ missus.

Denique, paulo post<sup>b</sup>, ostendis te credere ideas rerum corporalium ab intellectu seu mente humanâ posse manare, uti fit in somnis, ut alibi dicere videris. Hoc posito, sequitur nos, etiamsi Deus non sit deceptor, nescire posse an quid corporeum sit in rerum naturâ; nam si semel alicuius rei corporeæ ideam ex se mens proferat, cur non semper? Adde quod, cum res corporea non sit nobilior ideâ, quam mens habet de eâ, & mens corpora contineat eminenter, sequatur omnia corpora, atque adeo totum hunc mundum visibilem, ab humanâ mente produci posse. Vnde vides quo nos tuæ | ducant opiniones : cur enim cæusa non pro-

a. Page 520 (édit. 1641), ou page 429 (édit. 1642).

b. Page 521 (édit. 1641), ou page 429-430 (édit. 1642).



*ducat quæcunque continet eminenter? cum etiam ea sit ratio, cur mundum a Deo creari posse credamus.*

*Septimo negas, pag. 524<sup>a</sup>, puncto 9, quidquam in esse suo conseruari posse absque continuo Dei influxu, quemadmodum neque lux absque Sole seruatur. Dico, primo, lucem Solis absque Sole in clauso cubiculo seruari a lapide Bononiensi, vti sæpius expertus sum; igitur & quælibet res absque Dei influxu conseruari potest. Deinde licet Deus cessaret a concursu suo, nunquid mens nostra, vel Sol, verbi gratiâ, euanesceret, an potius adhuc subsisteret? Quis igitur illorum substantiam destrueret? Certe, cum nihil ex nihilo fiat, neque etiam aliquid ex seipso in nihilum abire potest, quod entia quælibet summopere oderunt & fugiunt. Quod si dixeris creaturam nihil aliud esse quàm Dei influxum, igitur creatura non est substantia, sed accidens, veluti motus localis, quod nemo dixerit. Quod si substantia fuerit, ergo subsistere potest; in quo Deus maxime mirabilis, quod rem facere potuerit adeo firmam, vt eius concursu non indigeat; quam potentiam & bonitatem a Deo tollis, cum ais contrarium.*

*Obijcis, alioqui Deum tendere in non ens, si alio modo creaturam destruat, quàm solâ sui concursus cessatione : vbi recidis in tuam, quam parabas, foueam; nunquid enim tendit in non ens, cum a suo concursu cessat? Tunc enim illum destruit. Sed & sufficit quodlibet a Deo posse destrui, vt sit ab eo dependens, quo tandem cumque modo illud destruere possit. Quanquam de destructione non sit laborandum, cum nunquam id destruat quod semel fecit, quemadmodum neque destruit naturam trianguli, & simi-*

lium entium æternorum, quæ putas ab eo produci, vt  
 postea dicemus. Sed & contendo Deum non posse destruere  
 naturam vllius rei æternæ & immutabilis, qualia sunt  
 entia Geometrica & Metaphysica, & tamen, ex te, pen-  
 dent a Deo in fieri & in conseruari. Probo vero ea non  
 posse destrui. Faciat Deus quicquid potest, & nunquam  
 de triangulo cogitarit (per impossibile), sis tamen tu,  
 qualis iam es, in rerum naturâ, nunquid fateberis verum  
 esse, trianguli tres angulos æquales esse duobus rectis? An  
 Deus efficere potest vt, si ab æqualibus æqualia demas,  
 reliqua non sint æqualia? Quid igitur faciat, aut ab  
 æterno facere debuit, vt hæc iam vera non sint? Quid  
 facere potuit, quominus verum sit, idem simul posse esse  
 & non esse? Atqui non minus hæc veritates per se pendent a  
 Deo, vt contendis pag. 538<sup>a</sup>, quàm mens aut corpus  
 tuum; igitur, si Dei concursu non indigeant illæ veritates,  
 si sint immutabiles, si destrui nequeant, vide quàm sis  
 firmus & constans; sed, amabo, si pendent a Deo, in quo  
 genere causæ?

Octauo, eodem puncto 9<sup>b</sup>, negas progressum infinitum  
 in causis subordinatis, sed frustra, cum Deus ita potue-  
 rit omnia ordinare, vt quilibet effectus a causis infinitis  
 penderet; nunquid enim facit vt sint infinitæ partes in  
 quolibet corpusculo quantumuis exiguo? Cur & causas  
 infinitas statuere non potuerit? vt, cum totus Deus in vnicâ  
 causâ repræsentari nequeat, numerus quadamtenus com-  
 penset. Sed neque vlla est demonstratio contra progressum  
 causarum inter se connexarum; si quæ enim, esset maxime  
 quod nullus effectus sequeretur, ob causarum numerum

a. Page 538 (édit. 1641), ou page 443 (édit. 1642).

b. Page 525 (édit. 1641), ou page 433 (édit. 1642).

*infinitum pertranseundum; atqui non est absurdum eas infinito tempore pertransiri, ut iam quilibet effectus & olim tempus infinitum antecedens supposuerit. Quod neque debet negare Aristoteles, qui mundum ab æterno crediderit; nunquid enim eodem æternitatis instanti, quo creatus est, generatio fieri, aut stuppam vel puluerem pyrium siccissimum flamma comburere potuit? Quid si cum alijs Philosophis antiquis mundum a seipso supponis æternum? nunquid idem continget, ac si ab æterno conditus fuisset? quem æternum mundi conditum plerique Theologi celeberrimi iudicant esse possibilem : posito autem possibili in actu, nil absurdi sequitur.*

*Nono, mirari videris omnes Dei ideam in se non percipere<sup>a</sup>. Sed obijcio, non hic deesse Geometras & Theologos, qui, postquam pro viribus mentem à corporeis rebus abstraxerunt, asserunt, nondum in se ullam Dei ideam innatam animaduertisse; nec sperant imposterum se, post decimam tuarum Meditationum lectionem, ideam istam in se reperturos. Vnde conijciunt vel te mentem Angelicam habere, vel decipi, quod credas te frui ideâ, quam non habeas; & a te postulant, num̄ adeo certus sis de hac ideâ, quæ in te existat, ut etiam certus sis imposterum te semper illam in te reperturum. Cur enim, solidiori doctrinâ imbutus, non possis post viginti annos percipere te reuera deceptum fuisse in ideâ Dei & tuæ mentis ab omni corpore distinctæ? ut dicturus sis te prius credidisse ideas illas clare & distincte recognouisse; postea vero detexisse, quod deceptus fueris eo modo quo decipiebatur, qui credebat se clare videre duas lineas; quæ semper in eodem plano ad se inuicem accedunt, non posse*

a. Page 529 (édit. 1641), ou page 436-437 (édit. 1642).

*tandem aliquando sibi ipsis non occurrere. Licet enim dixeris ea esse habenda pro claris & indubitatis, quæ tanto certiora videntur, quanto sæpius considerantur, & etiam semper addideris; cum tamen illud semper æternitatem possit significare, neque fueris æternum expertus, aut possis experiri, num illæ ideæ semper tibi veræ apparituræ sint; nunquid saltem fateri cogaris nil respectu nostri posse dici vel esse verum, nisi quamdiu credimus illud esse verum? & cum de futuro simus incerti, nihil a nobis veri posse affirmari, nisi quod sit præsens in mente, neque prædici posse deinceps tale nobis visum iri, adeo ut nihil absolute verum affirmare debeamus?*

*Decimo, pag. 531<sup>a</sup>, negas fines Dei a nobis æque facile ac alias causas cognosci posse, cum tamen æque clarum sit, Dei finem esse ut omnia fiant ad eius gloriam, ac ipsum Deum habere voluntatem; nec dubium quin fecerit mentem humanam, ut Deum contemplaretur & adoraret; solem, ut nos illuminaret &c.: licet alios fines peculiare sibi præstitueret potuerit. Vnde patet finem Dei, saltem præcipuum, longe cognitu faciliorem quàm ullam aliam causam: contra id quod putabas.*

*Vndecimo, pag. 535<sup>b</sup>, multa differis de voluntatis determinatione, quam contendo esse non posse, nisi facem ei præbuerit intellectus: si enim determinet aliquid, quod non præmonstrarit intellectus, igitur illud videbit sine intellectu, hoc est, intelliget absque intellectu, atque adeo ipsa erit intellectus: quod absurdum est. Et potius concessero quod ais, nempe eam fortuito ferri in id quod proponit intellectus, quàm ut seipsam ad aliquid determinet*

a. Page 53. l'édit. 1641), ou page 438 (édit. 1642).

b. Page 535 édit. 1641', ou page 441 édit. 1642).

*ab intellectu minime propositum. Ibidem ais falsum non apprehendi ab intellectu sub ratione veri. Nunquid ergo falsum est non dari in nobis Dei ideam? Et tamen eam non dari Geometræ nostri ut verum apprehendunt, credunt & contendunt; nunquid ergo falsum sub ratione veri apprehendunt, contra id quod asseris?*

*Duodecimo, mirum videtur, quod alicubi dicās infantes ante visa triangula, illorum ideas penes se habuisse<sup>a</sup>. Erravit igitur Aristoteles, dum asseruit animam esse veluti tabulam rasam, in qua cum nil depictum sit, semper credidit nihil esse posse in intellectu, quin prius fuerit in sensu; & cum eo quotquot fuerunt Philosophi & Theologi errarunt, quippe idem & crediderunt, & se demonstrare iudicarunt. Ecquis, amabo, cæcus a natiuitate, quidpiam de luce vel colore percepit? Certe nullus; testibus nostris 300 cæcis Parisiensibus, quos inter versatur Philosophus, qui rogatus negavit se posse colore vel lumen concipere, licet cum eo de lucis essentiâ, colorumque naturâ, differerem. Neque certe video quin cerebrum ad cogitationis de colore vestigia recipienda dispositum habeat, si quando mens illius de eo cogitasset; quanquam nil ausim asserere, quia non est mihi clarum an ille defectus sit in cerebro, vel in ipsâ mente. Sed neque etiam tibi clarum est, ut iam ad summum par mihi sis : sed & me superiorem ostendo, quod oculus cæco redditus faciat ut lumen videat; nec enim quidquam illius menti tribuitur, cum sit indiuisibilis, atque adeo nec augeri nec minui possit, ausisque etiam asserere illam, in ipso matris utero, trianguli, Dei, sui que ipsius ideam seu cognitionem habuisse. Rogo tamen : cur nunquam in somnis, cum sensus sopiti meram libertatem senti*

a. Page 540 (édit. 1041), ou page 445-446 (édit. 1642).

*restituere videntur, mens demonstrationes Archimedeis similes conficiat?*

*Verùm memini te negare mentem postea recordari, quod cerebrum vestigia respuerit, pag. 507<sup>a</sup>. Sed cur cerebrum, diu vigilando, melius disponitur ad illa recipienda retinendaque cogitationum præcedentium vestigia? Certe, si mens humana perspicacior est, absque corpore & organorum usu, quàm cum illo, non video quin mentis errores, qui manant a corpore, sint in ipsum Deum refundendi; quod in opinione communi Philosophorum minime contingit, qui dicunt animam nil scire, vel addiscere posse, nisi per organa corporea, hoc est nihil esse posse in intellectu, quin prius fuerit in sensu.*

*| Decimo tertio, pag. 542<sup>b</sup>, dicis essentiam Dei non posse cogitari absque eius existentia, ut fit in triangulo, quia Deus est suum esse : quid est suum esse? an igitur triangulus est alienum esse, & non suum?*

*Deinde, pag. 543<sup>c</sup>, negas Scepticos dubitare posse de veritate rerum Geometricarum, si Deum, ut par est, agnoscerent. Sed contra, cum ipse easdem, quas illi, dubitandi rationes habeas, & æque ac tu demonstrent tam analytice quàm synthetice quæcunque prostant apud Euclidem & alios Geometras (quibus enim medijs uti potes, quæ in numerato non habeant?); & tamen dubitant, igitur & tu dubitas, quamvis te credas Deum agnoscere. Nunquid cum summis Philosophis dubitas an linea componatur ex punctis, an ex partibus finitis vel infinitis? Quas si ponis infinitas, vide qua capiaris abyssò, ut cogaris fateri pedem*

a. Page 507 (édit. 1641), ou page 418-419 (édit. 1642).

b. Page 542 (édit. 1641), ou page 447 (édit. 1642).

c. Page 543 (édit. 1641), ou page 448 (édit. 1642).

*æqualem esse milliari, guttam Oceano; si finitas, vide vt conchois sit reſtam, ad quam inclinatur, breui tactura. Si punctis conſtantem ais, vide quomodo ruat decimus Euclidis, & quicquid de incommenſurabilibus affertur; ſi non*  
 5 *punctis, vide quo abeant eiufdem puncti moti ſuper planum applicationes, contactuſque varij, qui ſeipſis lineam generant. Nunquid ergo, licet Deum agnoſcas, de rebus Geometricis dubitabis? Quod ſi reſpondeas te ſemper | clare videre reſtanguli trianguli ſubtenſam æqualem eſſe po-*  
 10 *teſtate duobus reliquis lateribus, idem poterit reſpondere Scepticus, licet Deum non agnoſcat, qui tecum dicturus ſit : Fallat me quantum poteſt quiſpiam malus ille genius, certe nunquam efficere poterit vt illâ propoſitione me fallat, quæ mihi peræque clara eſt ac me*  
 15 *exiſtere, dum illam demonſtro aut de eâ cogito<sup>a</sup>.*

*Decimo quarto, pag. 548<sup>b</sup>, negas mentem eſſe extenſam, etſi vniatur extenſo corpori. Quomodo fieri poteſt vt toti corpori vniatur, neque tamen pars illius vni parti corporis & altera pars alteri parti vniatur? Et cum id*  
 20 *ſit inintelligibile, nunquid vis mentem contingere corpus in vnico puncto, vt globus contingit planum? Idemne de Deo toti mundo coextenſo putas? Quantum tibi debiturus ſim, vix poſſim explicare, ſi modum illum ita explicaris, vt mente capi poſſit; quibus ſi addideris qua ratione*  
 25 *ſit intelligendus Eccleſiaſtes, qui, c. 3, ait hominem nil habere iumento amplius. Qui nil dicit, ipſam mentem, quæ pars eſt hominis, complectitur : quam propterea mortalem eſſe fatearis neceſſe eſt, ſi iumentum moriatur anima; ſi enim de ſolo corpore loqui dixeris Eccleſiaſtem, quo-*

a. Page 20 (édit. 1641), ou page 16 (édit. 1642).

b. Page 548 (édit. 1641), ou page 452 (édit. 1642).

modo id euinces? Vnicum circa claram cognitionem addo :  
 num semper iudicare debeamus duo non esse inter se  
 distincta, quando vnum sine alio concipere non possumus,  
 quemadmodum etiam ais esse distincta, cum alterutrum  
 absque alio complete concipimus? Nunquid enim modus 5  
 iste concipiendi potius mentis nostræ testatur imbecilli-  
 tatem, quàm vt ex illius operatione debeamus iudicare de  
 verâ res inter distinctione? Licet enim non possum filium  
 absque patre concipere, distinguitur tamen pater a filio;  
 & cum essentiam hominis aut trianguli absque illorum 10  
 existentia concipio, non tamen distinguitur esse<sup>a</sup> hominis  
 ab eius existentia, nisi ad summum ratione ratiocinata,  
 vti docent maximi Philosophi.

Hæc sunt, Vir Clarissime, quibus, vt vltimo te impu-  
 gnantium impetui, respondendum superest; neque enim 15  
 video quid porro afferre quispiam debeat, quod non possis  
 merito spernere, nisi novos Hyperaspistas nouus mundus  
 emittat.

## CCXLVII.

HUYGENS A DESCARTES.

Camp d'Offelen (?), 17 juillet 1641.

Copie MS., Amsterdam, Académie des Sciences.

Lettres françoises de Constantin Huygens, tome II, page 14.

Monsieur,

Le Pere Mercenne me commande de vous enuoyer ces  
 feuillets de vostre œuure, a cause que le pacquet dans 20  
 lequel ils vous venoyent auroit esté perdu<sup>b</sup>. C'est, dit-il,

a. Esse pour essentia.

b. Voir ci-avant, p. 385, sur les feuilles G et H.



pour y marquer les fautes d'impression. Cela estant fait, ie vous supplie tres humblement que ie les puisse rauoir, comme ledit Pere me le promet; par ce que, de sepmaine a autre, il m'enuoye ce qui s'en imprime, ce que ie ramasse aueq soyn, pour le lire aueq attention & diligence, des que tout sera acheué; qui me semble sanius consilium, que si ie m'y iettois par boutades, a mesure que les ordinaires arriuent. Car, durant l'interualle de la sepmaine, il passe tant de choses si peu metaphysiques par mes  
 5 mains, que ce seroit me confondre l'esprit, sans fruiçt, que de m'y appliquer, sans passer d'vne suitte de l'vn a l'autre bout. Cependant ie pense y auoir tant veu, qu'il me semble que ie vous entendray; & ne puis m'empescher de vous dire par auance, que i'admire cum stupore comme  
 15 vous demeslez les plus subtiles matieres du monde, d'vne facilité d'expression si claire, si ronde & si candide, qu'il est difficile, en vous lisant, de ne deuenir pas promptement aussi sçauant que vous ont rendu vos longues & profondes meditations. Ie ne sçay ce qu'on m'a voulu pro-  
 20 mettre du dessein que vous auriez de publier aussi vostre Physique. Obligez moy, s'il vous plaicçt, de m'en dire quelque chose; vous voyez comme ie me retiens de vous importuner souuent; & i'vseray tousiours de la mesme discretion, tres informé que ie suis de la cherté de vos  
 25 heures, & de ce qu'elles valent au bien commun de tout le monde. C'est ce qui me faicçt mesme abreger ces lignes, en vous assurant que ie suis de passion,

Monsieur, vostre, etc.

Au camp, a Offelen<sup>a</sup>, le 17<sup>e</sup> de Iuillet 1641.

<sup>a</sup>. Ne faut-il pas lire *Offerden*, près de Gennep, que le prince d'Orange assiégeait alors?

Monfieur,

*I'ay ofé dire quelque mot au P. Mersenne, touchant les obiecti-  
ons qui paroiftront a la fin de voftre liure; & s'il  
ne feroit bon que, parmi vos aduerfaires catholiques, il  
en feuft veu auffi de noftre Religion. I'auoy pensé que 5  
Barlæus\*, qui est vn bon philosophe & bien difant, en  
eust peu eſtre. Si l'ouuerture que vous en pourra faire  
ledit P. Mersenne vous choque, vſez-en ſelon voftre pru-  
dence; ſeulement n'en veuillez point de mal a l'incoupable,  
meme, adfum qui feci<sup>a</sup>, & a bonne intention. 10*

Page 414, l. 6. — Barlæus (Caspar van Baerle), allié de Huygens, dont il édita plus tard les *Momenta desultoria: Poematum libri XI*, edente Caspare Barlæo (Lugd. Bat., typis Bonaventuræ et Abrahami Elzevirii, 1644). — Descartes, qui désirait avant tout l'approbation de la Sorbonne pour ses *Méditations*, n'avait garde de suivre ici le conseil de Huygens et d'y joindre les objections d'un théologien protestant; au contraire, les premières qu'il ait sollicitées sont celles d'un prêtre catholique, Caterus, d'Alckmaer, afin d'avoir là comme un garant de son orthodoxie. — Voir d'ailleurs ci-avant p. 267, l. 20.

## CCXLVIII.

### DESCARTES A MERSENNE.

[Endegeest, 22 juillet 1641 ?]

Texte de Clerselier, tome II, lettre 55, p. 297-299.

*Sans date dans Clerselier. Mais Descartes envoie ses réponses aux sixièmes Objections; or les réponses aux cinquièmes, de Gassend, ont été envoyées le 23 juin 1641 (voir p. 384, l. 2); et l'impression de tout le livre sera terminée en août (achevé d'imprimer, 28 août 1641).*

a. VIRGILE, *Enéide*, IX, 427.

*En outre, Descartes parait répondre, sur les fautes d'impression (p. 415, l. 19), à quelques remarques de Mersenne sur l'art. 9 de la lettre du 23 juin (p. 388, l. 10); celle-ci serait donc du lundi 15 juillet ou du suivant, 22 juillet.*

Mon Reuerend Pere,

Le vous renuoye les sixièmes Objections avec mes Réponses; & pource que ces Objections sont de plusieurs pieces, que vous m'avez enuoyées à diuerses  
 5 fois, ie les ay transcrites de ma main, en la façon qu'il m'a semblé qu'elles pouuoient le plus commodement estre iointes ensemble. A sçauoir, vous m'auiez enuoyé deux nouveaux articles en l'vne de vos lettres, l'vn desquels i'ay adiousté à la fin du cinquiesme point,  
 10 apres les mots *non poterit reperire*<sup>a</sup>, ainsi que | vous m'auiez mandé. Et pour l'autre, à cause que vous n'auiez point marqué le lieu où il deuoit estre, i'ay trouué à propos de le diuiser en deux parties, & de faire le septiesme point de la premiere<sup>b</sup>, & de mettre  
 15 la seconde à la fin du troisieme<sup>c</sup>. Puis enfin i'ay trouué vne nouvelle obiection dans la seconde copie que vous m'auiez enuoyée, de laquelle i'ay composé le huitiesme point<sup>d</sup>.

20 Pour les fautes de l'impression, ie sçay bien qu'elles ne sont pas de grande importance, & ie vous assure que ie ne vous suis pas moins obligé des soins que vous avez pris de les corriger, que s'il n'en estoit

a. Voir p. 557 (édit. 1641), où on trouve *recipere*, au lieu de *reperire*; ou p. 459 (édit. 1642). — Comparer plus haut, p. 390, *éclaircissement* de p. 385, l. 6.

b. Voir p. 559 (édit. 1641), ou p. 460-461 (édit. 1642).

c. Voir p. 555 (édit. 1641), ou p. 456-457 (édit. 1642).

d. Voir p. 561 (édit. 1641), ou p. 461 (édit. 1642).

resté aucune : car ie sçay que celá vous a donné beaucoup de peine, & qu'il est moralement impossible d'empescher qu'il n'en demeure tousiours quelques-vnes, principalement dans les Ecrits d'un autre \*.

l'approuue fort que vous ayez retranché ce que 5  
i'auois mis à la fin de ma Réponse à M. Arnauld\*, principalement si cela peut aider à obtenir vne approbation; & encore que nous ne l'obtenions pas, ie m'affure que ie ne m'en mettray pas fort en peine\*.

Pour M. Gas(sendi), il me semble qu'il seroit fort 10  
iniuste, s'il s'offensoit de la réponse que ie luy ay faite; car i'ay eu soin de ne luy rendre que la pareille, tant à ses complimens qu'à ses attaques, nonobstant que i'ay tousiours ouy dire que le premier coup en vaut deux; en sorte que, bien que ie luy eusse rendu le 15  
double, ie ne l'aurois que<sup>a</sup> iustement payé. Mais peut-estre qu'il est touché de mes réponses, à cause qu'il y reconnoist de la verité, & moy ie ne l'ay point esté de ses obiections pour vne raison toute contraire; si cela est, ce n'est pas ma faute. Pour ce que i'ay mis, que 20  
*satis commodè possum respondere*<sup>b</sup>, le mot *satis commodè* ne regarde pas la force des raisons, mais seulement la facilité que i'auray à les trouuer; & ainsi il ne signifie autre chose que *facilè*, mais il m'a semblé plus modeste. Et l'autre, que *existentia Dei partem diuinæ 25  
essentiæ facit*<sup>c</sup>, il est bien clair que ie n'entens pas parler de *parte physicâ*, mais seulement qu'*existentia est*, comme vous dites, de *intrinsico conceptu essentiæ*

a. Au lieu de *que*, Clerselier a imprimé *pas*.

b. Voir p. 494 (édit. 1641), ou p. 408 (édit. 1642).

c. Voir p. 541 (édit. 1641), ou p. 446-447 (édit. 1642)..

*diuinæ*. Et pour ceux qui voudroient fonder des obiections sur de telles pointilles, ils ne feroient que témoigner par là qu'ils n'auroient rien à dire qui fust solide, & ainsi se feroient plus de tort qu'à moy.

5 Au reste, j'ay lû vostre Hyperaspistes<sup>a</sup>, auquel ie réponderay tres-volontiers; mais pource que ces réponses se font pour estre imprimées, & ainsi que ie dois considerer l'interest du lecteur, lequel s'ennuyeroit de voir des redites, ou des choses qui sont hors  
10 de suiet, obligez-moy, s'il vous plaist, de le prier auparavant, de ma part, de reuoir ses obiections, pour en retrancher ce à quoy i'ay desia répondu ailleurs, & ce où il a pris tout le contraire de mon sens, comme  
15 en son huitiesme article<sup>b</sup>, & ailleurs. Ou du moins, s'il iuge que ces choses ne doiuent point en estre retranchées, qu'il permette qu'on imprime son nom, pour me seruir d'excuse enuers les lecteurs. Ou bien enfin  
20 ie luy<sup>c</sup> réponderay, pour vous prier de luy faire voir ma réponse, & à ceux qui auront vû ses obiections, mais non point pour les faire imprimer, de crainte qu'on ne m'accuse d'auoir voulu grossir le liure de choses superflües.

Le n'entens pas bien la question que vous me faites, sçauoir si nos idées s'expriment par vn simple terme; c. p. 37. l. 2.  
25 car les paroles estant de l'invention des hommes, on peut tousiours se seruir d'une ou de plusieurs, pour expliquer vne mesme chose; mais i'ay expliqué, en ma

a. Voir lettre CCXLVI, p. 397 ci-avant, et ci-après lettre CCL.

b. Page 406, l. 20. — La révision demandée par Descartes ne paraît point avoir été faite.

c. Lire *vous* ? ou bien sous-entendre : *par votre entremise* ?

Réponse *ad primas Obiectiones*<sup>a</sup>, comment vn triangle inscrit dans vn quarré peut estre pris pour vne seule idée, ou pour plusieurs. Et enfin, ie tiens que toutes celles qui n'enuelopt aucune affirmation ny negation, nous font *innatae*; car les organes des sens ne nous rapportent rien qui soit tel, que l'idée qui se réueille en nous à leur occasion, & ainsi cette idée a dû estre en nous auparauant. Le suis,

M. R. P.,

Vostre tres-humble, & tres-obeissant  
seruiteur, DESCARTES.

Page 416, l. 4. — A la dernière page de la première édition des *Meditationes*, l'errata est précédé de cette note : *Quoniam hæc absente Authore, atque ab exemplari, non ab eius manuscripto, typis mandata sunt, nulla diligentia potuit impedire, quin aliqui errores irreperint, quorum præcipui sic corrigentur.*

Page 416, l. 6. — Le texte des deux premières éditions est identique jusqu'aux mots *miraculose sola subsistant*. (1<sup>re</sup> édit., p. 354; et 2<sup>o</sup> édit., p. 290.)

La seconde édition donne ensuite quatre pages (p. 290-294) : *Sed cum forte primi Theologi... censura libentissime submitto*, que Descartes a rétablies, et auxquelles avait été substituée dans la première cette simple phrase : « *Omitto cætera, quæ hic requiri possent, donec fusiùs in Summa* » *Philosophiæ, quam præ manibus habeo, ea omnia demonstrarem, ex quibus* » *solutiones deducantur, quæ singulis obiectionibus hac in materia fieri* » *solitis satisfaciant.* »

Page 416, l. 9. — La première édition parut avec cette mention en tête : *Cum Priuilegio, et Approbatione Doctorum*. On y trouve à la fin un *Extrait du Priuilege du Roy*, donné le 4 mai 1637, suivi de ces mots : *Le Sieur René des-Cartes a permis à Michel Soly, marchand Libraire à Paris, d'imprimer le present Liure, intitulé Meditationes Metaphysicæ, de prima Philosophiæ, et de iouïr du Priuilege, pour le temps, et aux conditions entr'eux accordées. A Paris, le 2 Aoust 1641.* Et au-dessous : *Acheué d'imprimer le 28 Aoust 1641.* Mais on n'y trouve point l'*Approbation des Docteurs*, annoncée en tête. Dans la deuxième édition, faite à

a. Page 155 (édit. 1641), ou page 127 (édit. 1642).

Amsterdam chez Louis Elzevier, 1642, Descartes a supprimé cette double mention de *Privilege* (inutile en Hollande) et d'*Approbation* (qui n'avait pas été accordée). Voir lettre CCLXIV ci-après (*Clers.*, I, 480).

## CCXLIX.

DESCARTES A [L'ABBÉ DE LAUNAY].

[Endegeest, 22 juillet 1641 ?]

Texte de Clerselier, tome II, lettre 56, p. 300-301.

*Sans nom ni date dans Clerselier. Mais l'article 1 de la lettre CCXLIV (p. 385 ci-avant), où il est question, comme dans celle-ci, du P. de la Barde, dont l'abbé de Launay transmet les objections à Descartes, montre que le philosophe répond ici à cet abbé. Et comme, au même endroit, il remet sa réponse à un prochain voyage, il l'a certainement envoyée avec ses réponses aux sixièmes objections (p. 415, l. 2-3) et la lettre CCXLVIII à Mersenne, qu'elle suit d'ailleurs immédiatement dans Clerselier. Elles seraient donc toutes deux du 15 ou 22 juillet 1641, d'autant que, dans l'une et dans l'autre, il est question d'une approbation (p. 416, l. 7-8, et p. 419, l. 4-5), qu'on pouvait encore obtenir par les soins du P. Gibieuf, avant que les Méditations ne fussent publiées (l'achèvement d'imprimerie étant du 28 août).*

Monfieur,

Le tiens à tres-grande faueur d'estre en la foue-  
 nance d'une personne de vostre merite, & ie suis tres-  
 obligé au R. Pere Gibieuf des soins qu'il daigne pren-  
 5 dre pour moy<sup>a</sup>; ce n'est pas d'aujourd'huy qu'il a  
 commencé à me témoigner de la bien-veillance,  
 comme aussi l'eminence de sa vertu & de son sçavoir

a. Voir ci-avant. p. 388, l. 3.

m'a donné, il y a long-temps, vne tres-particuliere inclination à l'honorer.

La reputation du R. Pere de la Barde a passé aussi iusques à moy dans le desert, & ie serois bien aise de pouuoir entierement satisfaire aux trois points, où vous auez pris la peine de m'aduertir qu'il trouue principalement de la difficulté<sup>a</sup>, dans ces petits commencemens de Metaphysique que i'ay ébauchez. Mais, pource que vous ne les auez touchez qu'en trois mots, i'ay peur de n'auoir pû deuiner la source des difficultez qu'il y trouue; ce qui est cause que i'ay seulement parlé, à la fin des dernieres obiections que i'en uoye au R. Pere Merfenne, de la plus generale occasion pour laquelle il me semble que la pluspart ont de la peine à remarquer la distinction qui est entre l'ame & le cors : c'est à sçauoir, que les premiers iugemens que nous auons faits dès nostre enfance, & depuis aussi la Philosophie vulgaire, nous ont accoustumez à attribuer au cors plusieurs choses qui n'appartiennent qu'à l'ame, & d'attribuer à l'ame plusieurs choses qui n'appartiennent qu'au corps; & qu'ils mélent ordinairement ces deux idées du cors & de l'ame, en la composition des idées, qu'ils forment des qualitez réelles & des formes substantielles, que ie croy deuoir estre entierement reiettée. Au lieu qu'en bien examinant la Physique, on y peut reduire toutes les choses qui tombent sous la connoissance de l'entendement, à si peu de genres, & desquels nous auons des notions si claires & si distinctes les vnes des autres, qu'après les auoir considerées, il ne me semble pas qu'on puisse

a. Voir page 385, l. 16 et 19.



manquer à reconnoître si, lors que nous conceuons  
 vne chose sans vne autre, cela se fait seulement par  
 vne abstraction de nostre esprit, ou bien à cause que  
 ces choses sont veritablement diuerfes. Car en tout ce  
 5 qui n'est separé que par abstraction d'esprit, on y  
 remarque necessairement de la conionction & de  
 l'vnion, lors qu'on les considere l'un avec l'autre; et  
 on n'en scauroit remarquer aucune entre l'ame & le  
 cors, pourueu qu'on ne les conçoieue que comme il  
 10 les faut conceuoir, à scauoir l'un comme ce qui remplit  
 l'espace, & l'autre comme ce qui pense; en sorte  
 qu'après l'idée que nous auons de Dieu, qui est extre-  
 mement diuerse de toutes celles que nous auons des  
 choses creées, ie n'en sçache point deux en toute la  
 15 nature, qui soient si diuerfes que ces deux là. Mais ie  
 ne propose en cecy que mon opinion, & ie ne l'estime  
 point tant, que ie ne fusse prest de la changer, si ie  
 pouuois apprendre mieux de ceux qui ont plus de  
 lumiere. Et ie suis,

20 Monsieur,

CCL.

DESCARTES A X\*\*\*.

[Endegeest, août 1641.]

Texte de l'édition latine, tome II, epist. 16, p. 85-92.

*Sans nom ni date, avec cette seule mention : « Responso ad Hyperaspistem », c'est-à-dire à l'auteur de la lettre CCXLVI, p. 397 ci-avant. Descartes espère encore pouvoir faire imprimer sa réponse et*

*se hâte de l'envoyer à cet effet (ci-dessous, l. 6); or, l'impression sera achevée le 28 août 1641, sans les deux lettres CCXLVI et CCL; celle-ci était donc arrivée à Paris trop tard, et elle aura été envoyée de Hollande dans le courant d'août 1641. D'autre part, si, comme il est probable, Descartes a attendu la réponse de Mersenne à sa lettre du 22 juillet (voir ci-avant p. 417, l. 10), la présente ne saurait être antérieure au 12 août. — C'est d'ailleurs évidemment à Mersenne qu'elle fut adressée en réalité. La suscription : Vir Clarissime, n'est qu'une fiction en vue de la publication. — Clerselier donne une version française, l. II, lettre 16, p. 126-139.*

### Vir Clarissime,

Etsi, præcedentibus prælo commissis, reliquas obiectiones, si quæ forte venturæ essent, in aliud volumen referuare decrevissem, quia tamen hæ instar omnium quæ superfunt proponuntur<sup>a</sup>, libentissime ad ipsas respondere festinabo, vt simul cum alijs edi possint. 5

1. Optanda quidem esset tanta certitudo in ijs quæ pertinent ad vitam regendam, quanta ad scientiam acquirendam desideratur<sup>b</sup>; sed tantam tamen non esse ibi quærendam nec expectandam, perfacile demonstratur : & quidem *a priori*, | ex eo quod compositum humanum sit ex naturâ suâ corruptibile, mens autem incorruptibilis & immortalis; sed & facilius *a posteriori*, ex ijs quæ inde sequerentur : vt, si quis ab omnibus cibis vellet abstinere, donec fame absumeretur, propterea quod certus non esset nullum venenum ijs esse admistum, putaretque se non teneri comedere, quia non esset clarum & perspectum sibi adesse ex quo vitam sustineret, satiusque esse mortem expectare abstinendo quàm se occidere comedendo, profecto tan- 20

a. Page 398, l. 8, et page 412, l. 14-18.

b. Page 398, l. 12-14.

quam infanus & suū ipsius interfectoꝝ esset culpandus. Quin, si ponamus ipsum nullos plane cibos sibi posse comparare, nisi venenatos, qui tamen ei non venenati, sed contra valde salubres, appareant; atque etiam  
 5 eundem ita esse a naturâ constitutum, ut inedia eius valetudini conducatur, etsi non minus quam reliquis hominibus nocitura videatur; tenebitur nihilominus uti istis cibis, atque ita id quod apparet, potius quam quod reuera utile est, amplecti. Hocque est omnibus  
 10 per se tam notum, ut mirer alicui aliter videri potuisse.

2. Nullibi dixi, *ex eo quod mens imperfectius agat in infante quam in adulto, sequi illam non esse imperfectiorem*<sup>a</sup>, nec proinde eo nomine sum reprehendendus; sed quia non etiam sequitur ipsam esse imperfectiorem,  
 15 ille qui hoc assumpserat, non immerito fuit a me reprehensus. Nec etiam sine ratione affirmavi, animam humanam, ubicunque sit, etiam in matris utero, semper cogitare: nam quæ certior aut euidentior ratio ad hoc posset optari, quam quod probarim eius naturam  
 20 siue essentiam in eo consistere, quod cogitet, sicut essentia corporis in eo consistit, quod sit extensum? Neque enim vlla res potest vnquam propriâ essentiâ priuari; nec ideo mihi videtur ille magis audiendus, qui negat animam suam cogitasse ijs temporibus,  
 25 quibus non meminit se aduertisse ipsam cogitasse, quam si negaret etiam corpus suum fuisse extensum, quamdiu non aduertit illud habuisse extensionem. Non autem idcirco mihi persuadeo, mentem infantis de rebus Metaphysicis in matris utero meditari; sed contra, si quid liceat de re non perspectâ conijcere, cum  
 30

a. Page 400, l. 1-3.

experiamur mentes nostras corporibus ita esse ad-  
 iunctas, vt fere semper ab ijsdem patiantur; & quam-  
 uis in adulto & sano corpore vigens animus nonnullâ  
 fruatur libertate cogitandi de alijs, quàm quæ ipsi a  
 sensibus offeruntur, eandem tamen non esse liberta- 5  
 tem in ægris, nec in dormientibus, nec in pueris, &  
 folere esse eo minorem, quo ætas est tenerior; nihil  
 magis rationi consentaneum est, quàm vt putemus  
 mentem corpori infantis recenter vnitam in solis ideis  
 doloris, titillationis, caloris, frigoris & similibus, quæ 10  
 ex istâ vnione ac quasi permissione oriuntur, confuse  
 percipiendis siue sentiendis occupari. Nec minus ta-  
 men in se habet ideas Dei, suâ & earum omnium veri-  
 tatum, quæ per se notæ esse dicuntur, quàm easdem  
 habent homines adulti, cum ad ipsas non attendunt; 15  
 nec enim postea, crescente ætate, illas acquirit; nec  
 dubito quin, si vinculis corporis eximeretur, ipsas  
 apud se esset inuentura. Nec in vllas plane falebras  
 sententia hæc nos conijcit. Nam, | quod mens, realiter  
 a corpore distincta, nihilominus ei coniuncta sit, & a 20  
 vestigijs in eo impressis afficiatur, aut etiam noua in  
 ipsum imprimat, non difficilius potest intelligi, quàm  
 vulgo intelligitur accidentia realia (nempe ab ijs, qui  
 ipsa supponunt) in substantiam corpoream agere,  
 quamuis ab eâ toto genere sint diuersa. Nec refert 25  
 quod accidentia illa dicantur esse corporea; si enim  
 per *corporeum* intelligatur id omne quod potest aliquo  
 modo corpus afficere, mens etiam eo sensu corporea  
 erit dicenda; sed si per *corporeum* intelligatur id quod  
 componitur ex eâ substantiâ quæ vocatur corpus, nec 30  
 mens, nec etiam ista accidentia, quæ supponuntur esse

realiter a corpore distincta, corporea dici debent :  
 atque hoc tantum sensu negari solet mentem esse  
 corpoream. Ita igitur, cum ipsa corpori vnita de re  
 corporeâ cogitat, particulæ quædam cerebri loco mo-  
 5 uentur, interdum quidem ab obiectis externis in or-  
 gana sensuum agentibus, & interdum a spiritibus  
 animalibus a corde ad cerebrum ascendentibus; sed  
 interdum etiam ab ipsâ mente, cum scilicet ad ali-  
 quam cogitationem a propriâ tantum libertate impel-  
 10 litur; atque a motu istarum cerebri particularum fit  
 vestigium ex quo recordatio dependet. De rebus vero  
 pure intellectualibus, nulla proprie recordatio est; sed  
 primâ vice qua occurrunt, æque bene cogitantur ac  
 secundâ; nisi quod soleant nominibus quibusdam alli-  
 15 gari, quæ cum corporea sint, de ipsis etiam recorda-  
 mur. Sed & alia multa hac in re sunt notanda, quæ  
 accuratius explicare non est huius loci.

3. Ex eo quod distinxerim inter ea quæ ad me siue  
 ad meam naturam, & ea quæ tantum ad meam noti-  
 20 tiam pertinent, nullo iure potest inferri, *meam Meta-  
 physicam nil omnino statuere, quàm quæ pertinent ad  
 notitiam<sup>a</sup>*, nec cætera quæ hic obiecta sunt. Nam facile  
 a lectore dignosci potest, quandonam de solâ notitiâ,  
 & quando de ipsâ rerum veritate tractarim. Nec vllibi  
 25 vsus sum verbo *credere*. vbi de *scientiâ* fuit loquen-  
 dum<sup>b</sup>; quin etiam in loco hic citato verbum *credere*  
 non habetur. Et in Responsione ad Secundas Obiec-  
 tiones, dixi nos a Deo *supernaturaliter illustratos, con-  
 fidere, ea quæ credenda proponuntur ab ipso esse reue-*

a. Ci-avant p. 400. l. 25-27.

b. Ci-avant p. 401, l. 6-7.

*lata*<sup>a</sup>; quia ibi non de humanâ scientiâ, sed de fide sermo erat. Neque affirmavi per lumen gratiæ nos *mysteria ipsa fidei clare cognoscere* (quanquam etiam hoc fieri posse non negem), sed tantum *nos confidere illis esse credendum*. Quod autem eidentissimum sit, 5  
 ea, quæ a Deo reuelata sunt, esse credenda, quodque lumen gratiæ lumini naturæ sit præferendum, nemini fidem catholicam vere habenti dubium vel mirum esse potest. Nec quæ hic deinde interrogantur ad me pertinent, cum nullam de ijs inquirendi dederim occasionem in meis scriptis; & quia iam supra in Responsione ad Sextas Obiectiones professus sum me ad talia non esse responsum<sup>b</sup>, nihil addo. 10

4. Nullibi habeo id quo nititur hæc quarta obiectione, nempe *summum apicem meæ certitudinis esse, cum rem aliquam ita nos clare cernere putamus, ut eo veriores existimemus, quo magis de eâ cogitamus*<sup>c</sup>; nec proinde meum est, ad ea quæ subiunguntur respondere, quamuis esset perfacile lumen fidei a lumine naturali distinguenti, & huic illud præferenti. 15 20

15. Nullibi etiam habeo id quo nititur quinta obiectione<sup>d</sup>; ac prorsus nego nos ignorare quid sit *res*, quidue *cogitatio*, vel opus esse ut alios id doceam, quia per se tam notum est, ut nihil habeatur per quod clarius explicetur. Nego denique *nihil nos cogitare præter res corporeas*. 25

6. Verissimum est, *non a nobis infinitum intelligi per*

a. Page 200 (édit. 1641), ou page 164 (édit. 1642).

b. Page 576 (édit. 1641), ou page 475 (édit. 1642).

c. Ci-avant p. 402, l. 6-9.

d. Page 403, l. 1, 5, 10.

*limitationis negationem; & ex eo quod limitatio contineat negationem infiniti, perperam infertur negationem limitationis continere cognitionem infiniti*<sup>a</sup>; quia id, quo infinitum differt a finito, est reale ac positivum; contra  
 5 autem limitatio, qua finitum differt ab infinito, est non ens, siue negatio entis; non autem potest id quod non est, nos adducere in cognitionem eius quod est; sed contra ex rei cognitione percipi debet eius negatio. Et cum dixi<sup>b</sup>, pag. 522, sufficere quod intelligamus rem  
 10 nullis limitibus comprehensam, ad intelligendum infinitum, sequutus sum modum loquendi quàm maxime vsitatum; vt etiam cum retinui nomen *infiniti*, quod rectius vocari posset *ens amplissimum*, si nomina omnia naturis rerum vellemus esse conformia; vsus autem  
 15 voluit vt per negationem negationis exprimatur, tanquam si, ad designandam rem maximam, dicerem esse non parvam, vel quæ nihil plane habet paruitatis; per hoc verò non significaui positivam naturam infiniti cognosci ex negatione, ac proinde mihi nullo modo  
 20 contradixi.

Quod verò facultas sit in mente ad rerum ideas ampliandas, non negaui; sed quod in eà esse non possint ideæ istæ ita ampliatae, & facultas in eum modum eas ampliandi, nisi ipsa mens a Deo sit, in quo omnes per-  
 25 fectiones, quæ per istam ampliationem attingi possunt, reuera existant, sæpe inculcaui; & probaui ex eo,

a. Page 403, l. 17-20.

b. Quoique Descartes, à la date de cette lettre, dût sans doute avoir déjà entre les mains les bonnes feuilles de ses *Réponses aux Cinquièmes Objections*, cette indication de pagination peut avoir été ajoutée à son texte. Quelques autres semblables plus loin sont également suspectes. Cf. plus haut, *prolégomène* de la lettre CCXLVI, p. 397-398; et aussi p. 403, l. 22.

quod nihil esse possit in effectu, quod non præextiterit  
 in causa. Nullique putant atomos esse a se ipsis, qui  
 pro subtilissimis Philosophis illâ in re sint habendi,  
 quia lumine naturali manifestum est, non nisi vnicum  
 ens summum ab omni alio independens esse posse. 5  
 Cum verò dicitur turbinem in se ipsum non agere,  
 dum se circumuoluit, sed tantum pati a verberare, licet  
 absente, vellem scire quo pacto vnum corpus ab alio  
 absente pati possit, & quomodo actio & passio ab inui-  
 cem distinguantur. Ego enim fateor me non adeo esse 10  
 subtilem, ut capere possim quo pacto aliquid patiat  
 ab eo quod non adest, (atque etiam quod supponi  
 potest non amplius existere, si nempe statim post ver-  
 beratum turbinem flagellum esse desinat), nec video  
 cur non eodem iure dici possit, nullas iam actiones 15  
 esse in mundo, sed omnia quæ fiunt esse passiones ac-  
 tionum, quæ in primâ mundi origine fuerunt. Semper  
 autem existimaui vnam & eandem rem esse, quæ, cum  
 refertur ad terminum *a quo*, vocatur actio, cum verò  
 ad terminum *ad quem* siue *in quo* recipitur, vocatur 20  
 passio : adeo ut plane repugnet, vel per minimum tem-  
 poris momentum, passionem esse sine actione. Denique,  
 quamuis concedam ideas rerum corporalium, atque  
 etiam, non quidem totum hunc mundum visibilem, ut  
 obijcitur, sed ideam tot rerum quot sunt in hoc mundo 25  
 visibili, ab humanâ mente produci posse, non ideo  
 recte infertur nos scire non posse an quid corporeum  
 sit in rerum naturâ; nec ad |vllas angustias deducunt  
 meæ opiniones, sed tantum illationes perperam ex ijs  
 deductæ; non enim rerum materialium existentiam ex 30  
 eo probaui, quod earum ideæ sint in nobis, sed ex eo,



quod nobis sic adueniant, vt simus conscij, non a nobis fieri, sed aliunde aduenire.

7. Hic dico<sup>a</sup>, primo, lumen Solis non conseruari in lapide illo Bononiensi, sed nouum lumen a radijs solaribus in eo accendi, quod postea in vmbrâ conspici-  
 5 tur; & secundo, non recte inde inferri quamlibet rem absque Dei influxu conseruari posse; quia sæpe licet res veras per falsa exempla illustrare, ac multo certius est, nullam rem sine Dei concursu posse existere,  
 10 quàm nullum lumen Solis sine Sole. Nec dubium est, si Deus cessaret a suo concursu, quin statim omnia quæ creauit in nihilum essent abitura, quia, antequam creata essent & ipsis concursum suum præberet, nihil erant. Nec ideo minus vocari debent substantiæ, quia,  
 15 cum dicimus de substantiâ creatâ quod per se subsistat, non ideo excludimus concursum diuinum, quo indiget ad subsistendum; sed tantummodo significamus illam esse talem rem, vt absque omni aliâ creatâ esse possit, quod idem de modis rerum, vt de figurâ vel numero,  
 20 dici non potest. Nec Deus ostenderet potentiam suam esse immensam, si res tales efficeret, vt postea sine ipso esse possent; sed contra, illam in hoc testaretur esse finitam, quod res semel creatæ non amplius ab eo penderent. Nec recido in foueam a me paratam, cum  
 25 dico fieri non posse, vt Deus quicquam aliter destruat quàm cessando a suo con|cursu, quia alioqui per positiuam actionem veniret in non ens. Magna enim differentia est inter ea quæ fiunt per positiuam Dei actionem, quæ omnia non possunt non esse valde bona;  
 30 & ea quæ ob cessationem positiuæ actionis eueniunt,

a. Page 405. l. 3 et suiv.

vt omnia mala & peccata, & destructio alicuius entis, si vnquam aliquid existens destruat. Nec vrgent quæ adduntur de naturâ trianguli : vt enim varijs in locis inculcaui, de ijs quæ ad Deum vel infinitum spectant, non quid comprehendere possimus, cum sciamus illa non debere a nobis posse comprehendi, sed tantum quid certâ aliquâ ratione attingamus, est considerandum. Nunc autem ad cognoscendum in quo causarum genere istæ veritates dependeant a Deo, videantur Responiones ad sextas obiectiones, art. 8<sup>a</sup>.

8. Nunquam memini me scripsisse, nec censuisse quod hîc mihi tribuitur<sup>b</sup>.

9. Nec etiam memini, me vnquam miratum fuisse, quod omnes non sentiant in se ideam Dei<sup>c</sup>; tam frequenter enim animaduerti, ea quæ homines iudicabant ab ijs quæ intelligebant dissentire, vt, quamuis non dubitem quin omnes ideam Dei, saltem implicitam, hoc est aptitudinem ad ipsam explicite percipiendam, in se habeant, non mirer tamen quod illam se habere non sentiant, siue non aduertant, nec forte etiam post millesimam mearum Meditationum lectionem sint aduersuri. Sic, cum iudicant spatium, quod inane appellant, nihil esse, illud nihilominus vt rem positiuam intelligunt. Sic, cum accidentia putant esse realia, repræsentant sibi ipsa tanquam substantias, etsi substantias esse non iudicent<sup>d</sup>; | ac sæpe alijs multis in rebus hominum

a. Page 586-587 (édit. 1641), ou page 483-484 (édit. 1642).

b. Page 406, l. 20, à page 407, l. 12.

c. Page 407, l. 13-14.

d. La version de Clerselier comporte ici toute une phrase qui manque dans l'édition latine : *Ainsi. quoy que, dans la notion qu'ils*

iudicia ab ipsorum perceptione dissentiunt. At quicumque nullum vnquam iudicium ferunt, nisi de rebus quas clare & distincte percipiunt (quod, quantum in me est, semper obseruo), non possunt vno tempore  
 5 aliter quàm alio de eâdem re iudicare. Quamuis autem *quæ clara & indubitata sunt, eo certiora nobis appareant, quo sæpius & attentius considerantur*, non memini tamen me hoc vllibi pro claræ & indubitatæ certitudinis notâ posuisse. Nec etiam scio vbi sit illud *semper*,  
 10 de quo hîc fit mentio; sed scio, cum dicimus aliquid a nobis semper fieri, per hoc *semper* non solere significari æternitatem, sed tantummodo omnes vices quibus occasio occurrit, vt id faciamus.

10. Fines Dei a nobis sciri non posse, nisi Deus ipsos  
 15 reuelet, est per se manifestum<sup>a</sup>. Et quamuis verum sit, respiciendo ad nos homines, vt fit in Ethicis, omnia ad Dei gloriam facta esse, quia nempe Deus propter omnia opera sua est a nobis laudandus, Solemque ad nos illuminandos factum esse, quia experimur nos a  
 20 Sole illuminari : puerile tamen esset atque absurdum, si quis in Metaphysicis assereret Deum, tanquam hominem aliquem valde superbum, non alium finem in condendo Vniuerso habuisse, quàm vt ab hominibus laudaretur; & Solem, multoties terrâ maiorem, non

*ont de l'ame, ils ne remarquent rien qui ait du rapport avec le cors ou l'estenduë, ils ne laissent pas de se la représenter comme corporelle, & de se seruir de leur imagination pour la conceuoir, & ensuite, d'en iuger & d'en parler comme d'un cors.*

a. Ci-avant page 408. l. 13.

alio fine creatum esse, quàm vt homini, minimam terræ partem occupanti, lumen præberet.

| 11. Hic voluntatis & intellectûs functiones confunduntur<sup>a</sup>: neque enim voluntatis est intelligere, sed tantùm velle; ac quamuis nihil vnquam velimus, de quo non aliquid aliquo modo intelligamus, vt iam ante concessi, plura tamen eâdem de re nos posse velle quàm cognoscere, fatis experientia declarat. Neque etiam falsum sub ratione veri apprehenditur, nec qui negant ideam Dei esse in nobis, id ipsum apprehendunt, etsi forte affirmant, credant & contendant. Vt enim mox notavi puncto 9, persæpe hominum iudicia ab ipsorum perceptione siue apprehensione dissentiunt.

12. Cum nihil hic præter auctoritatem Aristotelis & eius Sectatorum mihi opponatur<sup>b</sup>, nec dissimulem me ipsi minus credere quàm rationi, non est quod multum de responsione laborem.

Qui autem a natiuitate cæcus est, vtrum habeat ideas colorum, necne, parum refert; & frustra de hac re cæci Philosophi testimonium aduocatur; quamuis enim ponamus ipsum habere ideas plane similes ijs quas de coloribus habemus, non potest tamen scire illas esse similes nostris, nec proinde vocari colorum ideas, quia quales nostræ sint ignorat. Nec video quo iure hic inferior sim, quia, etsi mens sit indiuisibilis, non ideo variarum proprietatum acquirendarum minus est capax. Nec mirum quod in somnis nullas demonstrationes Archimedeis similes conficiat; ma-

a. Page 408, l. 22 et suiv.

b. Page 409, l. 9 et suiv.

net enim corpori vnita etiam in fomnis, nec vllo modo liberior est, quàm in vigiliâ. Nec cerebrum diu vigilando melius disponitur ad vestigia sibi impressa retinenda; sed | tam in fomno, quàm in vigiliâ, quo  
 5 fortius vestigia ista impressa sunt, eo melius retinentur; ideoque interdum etiam fomniorum recordamur, sed melius eorum quæ cogitauimus vigilando, cuius rei rationes in Physicâ erunt manifestæ.

13. Vbi dixi Deum esse *suum esse*<sup>a</sup>, vsus sum modo  
 10 loquendi Theologis vsitatissimo, quo intelligitur ad Dei essentiam pertinere vt existat; quod idem de triangulo dici non potest, quia tota eius essentia recte intelligitur, etsi nullum in rerum naturâ esse supponatur.

Dixi vero Scepticos de veritatibus Geometricis dubituros non fuisse, si Deum, vt par est, agnouissent, quia, cum istæ veritates Geometricæ sint admodum perspicuæ, non habuissent vllam occasionem de ijs dubitandi, si sciuisent ea omnia, quæ perspicue intelliguntur, esse vera; hoc autem in sufficienti Dei cognitione continetur, atque hoc ipsum est medium, quod  
 20 in numerato non habeant.

Quæstio denique, an linea constet ex punctis vel partibus, nihil hîc ad rem, nec huius est loci ad ipsam respondere; sed moneo tantùm, in loco citato, p. 543,  
 25 me non locutum esse de qualibet re ad Geometriam pertinente; sed tantùm de ijs eius demonstrationibus, de quibus, licet clare intellectis, Sceptici dubitabant. Nec recte hîc inducitur Scepticus dicens: *Fallat me quantum potest malus ille genius &c.* Quicumque enim id  
 30 dicet, hoc ipso non erit Scepticus, quia non de om-

a. Page 410, l. 16.

nibus dubitabit. Et sane nunquam negavi ipsos Scepticos, quamdiu aliquam veritatem clare percipiunt, ipsi sponte assentiri, nec, nisi nomine tenus & forte etiam voluntate ac instituto, in suâ illâ de omnibus dubitandi hæresi permanere. Sed egi tantum de ijs 5  
quæ meminimus nos antea clare percepisse, non de ijs quæ in præsentî clare percipimus, ut videre est<sup>a</sup> pag. 84 & 344.

14. Quomodo mens corpori extenso coextendatur, et si non habeat ullam veram extensionem, hoc est 10  
ullam per quam locum occupet, atque aliud quid ab eo excludat, iam supra exemplo gravitatis sumptæ pro qualitate reali explicui. Quod autem Ecclesiastes, ubi ait *hominem nihil habere iumento amplius*, de corpore tantum loquatur, etiam supra ostendi ex eo quod 15  
statim postea separatim agat de animâ, his verbis : *Quis novit si spiritus filiorum Adam &c.*

Denique, ad dignoscendum vter concipiendi modus sit imperfectior, & imbecillitatem mentis nostræ potius testetur : an ille quo *vnum quid sine alio concipere non possumus, ut mentem sine corpore?* an verò ille quo *alterutrum absque alio complete concipimus?* considerandum est vter ex his duobus procedat a positiuâ aliquâ facultate, cuius facultatis privatio alterius sit causa. Nam facile intelligetur realem esse mentis fa- 25  
cultatem, per quam duas res, vnam absque aliâ, complete percipit ; atque eiusdem facultatis privationem, ob quam duas istas res, confuse tantum, instar vnius apprehendit. Ut etiam in visu maior perfectio est, cum singulas obiecti particulas accurate distinguit, quam 30

a. Pages 70 et 283 de l'édition de 1642.

cum omnes simul instar vnius tantum aduertit.. Si quis  
 verò titubantibus oculis vnam rem pro duabus sumat,  
 vt ebrijs sæpe contingit; atque si quando | Philosophi,  
 non dico essentiam ab existentiâ distinguant, quia non  
 5 solent aliam inter ista duo distinctionem supponere,  
 quàm reuera est, sed in eodem corpore materiam,  
 formam & varia accidentia, tanquam totidem res a se  
 mutuo diuersas concipiant, tunc facile, ex perceptionis  
 obscuritate ac confusione, ipsam non tantum a posi-  
 10 tiuâ facultate, sed etiam ab alicuius facultatis defectu  
 oriri deprehendent, si diligentius attendentes ani-  
 maduertant, se non habere plane diuersas ideas eorum,  
 quæ sic diuersa esse supponunt.

Cæterum, si loca omnia, quæ non satis in præce-  
 15 dentibus explicuimus, in his obiectionibus notata sint,  
 permultum debeo eorum Autori, quod eius operâ  
 iustam habeam occasionem nullas amplius expectandi.

## CCLI.

## DESCARTES A MERSENNE.

[Septembre 1641.]

Texte de Clerselier, tome II, lettre 57, p. 301-303.

*Sans date dans Clerselier, mais entre les lettres 55-56, du 22 juillet 1641 (p. 414 et 419 ci-avant), et la lettre 58<sup>e</sup>, du 17 novembre (lettre CCLIV ci-après); elle semble d'ailleurs venir, dans la correspondance avec Mersenne, immédiatement après la réponse à l'Hyperaspistes, lettre CCL ci-avant (voir p. 436, l. 15). L'intervalle paraît cependant être de plusieurs semaines. La correspondance subit ensuite une interruption, et on peut croire que Descartes s'est absenté*

en octobre (voir ci-après le prolégomène de la lettre CCLIII). La probabilité semble donc être que la présente ait été écrite vers le commencement de septembre 1641 (le lundi 2?).

Mon Reuerend Père,

le vous suis extremement obligé de tous les soins que vous prenez pour moy, & du zele que vous témoignez auoir pour ce qui me touche; mais, pour ce que i'en ay incomparablement moins que vous, ie croirois 5  
commettre vne iniusti|ce, si ie manquois à vous supplier de mépriser entierement tout ce qu'on vous peut dire à mon defauantage, & de ne prendre pas seulement la peine de l'écouter ny de m'en écrire. Car pour moy, il y a si long-temps que ie sçay qu'il y a des 10  
sots dans le monde, & ie fais si peu d'estat de leurs iugemens, que ie ferois tres-marry de perdre vn seul moment de mon loisir ou de mon repos à leur suiet.

Et pour ma Metaphysique, ie cessay entierement d'y penser, dès le iour que ie vous enuoyay ma réponse *ad* 15  
*Hyperaspisten*<sup>a</sup>; en forte que mesme ie ne l'ay pas eüe depuis ce temps-là entre mes mains; & ainsi ie ne puis répondre à aucune chose de tout ce que vous m'en écriuiez, il y a huit iours<sup>b</sup>, sinon que ie vous supplie de n'y penser non plus que moy. l'ay fait, en la publiant, 20  
ce à quoy ie pensois estre obligé pour la gloire de Dieu, la décharge de ma Conscience. Que si mon dessein n'a pas reüssi, & qu'il y ait trop peu de gens au monde qui soient capables d'entendre mes raisons,

a. Lettre CCL, page 421 ci-avant.

b. Il s'agissait, sans doute, avant toute chose, dans cette lettre de Mersenne, de l'impossibilité d'obtenir l'approbation de la Sorbonne pour les *Meditationes*. Voir l'*éclaircissement*, p. 418-419 ci-avant.



ce n'est pas ma faute, & elles n'en sont pas moins vrayes pour cela; mais il y auroit de ma faute, si ie m'en fâchois, ou que i'employasse dauantage de temps à répondre aux impertinentes obiections de vos gens.

5 l'admire que vous vous foyez auisé de m'enuoyer vne des lettres de feu M. N.<sup>a</sup> apres sa mort, veu que vous ne les auiez pas iugé dignes que ie les viffe pendant sa vie. Car cét homme n'a iamais esté capable de rien écrire que des paralogismes tres impertinens,  
 10 quand il a mesme cherché la verité; ce seroit merueille s'il l'auoit rencontrée en n'ayant dessein que de médire d'un homme qu'il haïssoit, & ie ne répons autre chose à sa belle lettre, sinon qu'il n'y a pas vn feul mot contre moy qui ne soit faux, & sans preuue.  
 15 le ferois bien marri que vous prissiez la peine de m'enuoyer ses autres lettres; car nous auons icy assez de papier pour le dernier vsage, & elles ne peuuent seruir à autre chose. Si le ieune Schoten ne les entend pas, ce n'est pas ma faute, & en vous le recommandant,  
 20 ie ne croy pas vous auoir assuré qu'il fust fort iudicieux, & fort sçauant<sup>b</sup>.

le vous ay desia mandé, | touchant la question de Geo(metrie)<sup>c</sup>, que ie n'ay que faire de perdre du temps

a. « Beaugrand. » (*Inst.*) Il était mort à la fin de 1640 (voir plus haut, p. 277, l. 8). — Sur les pamphlets mathématiques qu'il avait composés contre Descartes, cf. t. II, p. 508, *éclaircissement* de p. 502, l. 21.

b. Schooten fils, âgé de vingt-six ans, voyageait alors en France. Voir ci-avant, p. 333, *l'éclaircissement* de p. 328, l. 3. — Cette curieuse boutade de Descartes contre le futur traducteur de sa *Géométrie*, montre que le philosophe était, ce jour-là, d'assez méchante humeur.

c. Sur cette question, voir plus loin, dans les *Additions* du présent volume, la pièce CCXLIII bis (*Clers.*, III, 475-479). On y trouvera la figure à laquelle se rapporte le présent alinéa, et aussi l'énoncé latin dont Descartes donne ici la démonstration.

à enseigner des gens qui ne m'en sçauroient point de  
 gré, & i'adiouste que ie les reconnois fort peu capables  
 d'estre enseignez, vù qu'ils n'ont pas mesme sceu com-  
 prendre que *quadratum AK æquatur quadratis ex KH*  
 & *AH*. Car *AH* estant la perpendiculaire qui tombe 5  
 du sommet du cone sur le centre de l'ellipse cherchée,  
 & *HK* estant la commune section de cette ellipse & de  
 la parabole donnée, il est évident que l'angle *AHK*  
 est droit; & pour la ligne *PB*, elle n'a garde d'estre  
 perpendiculaire sur *AH*, à cause qu'elle n'est pas dans 10  
 le mesme plan, mais elle est parallele à sa perpendi-  
 culaire.

Le vous prie derechef de ne m'enuoyer plus ny au-  
 cunes obiections contre ma *Metaphysique*\*, ny tou-  
 chant la *Geometrie*, ny choses semblables, ou du 15  
 moins de n'attendre plus que i'y fasse aucunes ré-  
 ponses.

M. R. P.

Vostre tres-humble, & tres-obeissant  
 seruiteur, DESCARTES.

20

Page 438, l. 14. — Mersenne avait-il communiqué à Descartes une ap-  
 préciation venue de Londres d'un certain HUEBNER'S, et non pas HUELNE-  
 RUS ou HUELNER, comme l'appelle Baillet (*Vie de M. Des-Cartes*, II, 131 et  
 138), qui avait mal lu le nom dans le recueil des *Lettres MSS. à Mer-*  
*senne*? Voici les passages les plus intéressants de cette lettre de J. HUEB-  
 NER'S, 19/29 Augusti, anno 1641 :

« Hæc demum septimana, Vir Clarissime, gaudii nobis feracissima fuit.  
 » Biduo abhinc accepimus accuratissimas Præstantissimi GASSENDI contra  
 » *Meditationes* Dni CARTESII *objectiones*. Heri reddita nobis sunt : *Res-*  
 » *ponsio* Cartesii ad illas, pars item postrema *Responsionis* ejusdem ad  
 » *Objectiones quartas*. *Idea tua Philosophiæ moralis*, et omnes tuæ pos-  
 » treme literæ, quas Dno. BOSCHIO tradidisti. Quæ omnia Dnus HAAKE  
 » spero fusius recensabit. »

« ... Dni DES CARTES *Meditationes* non exigua voluptate a me lectæ et

» relectæ sunt. Quanquam secundæ et quintæ Objectiones, quarum auctor  
 » est doctissimus et ingeniosissimus GASSENDUS, omnia propemodum, quæ  
 » afferre contra illas cogitabam, præripuere, dabo tamen operam, ut quæ  
 » ab illis relicta mihi sunt, quamprimum chartis commissa ad te able-  
 » gentur, in aliquod saltem summæ meæ in Te et DNUM DES CARTES obser-  
 » vantia testimonium. »

« Summopere probo methodum, qua argumentum suum exsequitur, et  
 » illâ, quæ in scholis vulgo obtinet, ad docendum veritatem commodio-  
 » rem existimo; magnique facio iudicium et rationes ejus, quibus nixus  
 » Analyticam in demonstrando et docendo methodum Syntheticæ præ-  
 » ponit. Non legi qui ante ipsum idem ita clare professus sit, præter  
 » JACOBUM ACONTIUM in libello *de Methodo*, mole exiguo, sed plus intra se  
 » occultante, quam exterior ejus facies promittere videtur. Idem ACONTIUS  
 » videtur Methodi ejus, quam ipse Analyticam appellat, specimen tantum  
 » dedisse in egregio *de Stratagematis Satani* libro... »

HUEBNER cite ensuite plusieurs livres, entre autres, « KIRKERI Jesuitæ  
 opus *de Magnete* », qui venait de paraître, le 2 mai 1641, et que nous  
 retrouverons entre les mains de Descartes, lettre du 31 janvier 1642. Puis  
 vient ceci :

« Haud dubie jamdudum legisti libellum FRANCISCI SANCHEZ, titulo,  
 » *quod nihil scitur*. Difficultates scientiæ veræ acquirendæ egregie et  
 » ingeniose exaggerat; sed tamen ad hyperbolicas ejusmodi dubitationes,  
 » quales Cartesianæ sunt, non progreditur. »

Il termine ainsi :

« Hæc pauca raptim in chartam conjeci, non alio fine, quam ut scires  
 » omnia, quæ hactenus ad nos ablegasti, recte advenisse, omnique adeo  
 » hac de causa metu solvereris. Plenum ad omnia responsum proxime,  
 » Deo volente, expectabis. »

Le *post-scriptum* de la lettre est de THÉODORE HAAK, ainsi conçu :

« Monsieur,

» Il me fust entièrement impossible d'écrire a ce coup; mais nous vous  
 » supplions pour le jugement de Mons. GASSEND *de Veritate Herberti*;  
 » nous le mesnagerons bien a l'honneur de l'Autheur. »

Enfin, HUEBNER avait nommé, dans sa lettre, un autre correspondant de  
 Mersenne, JOHN PELL : « PELLUS, qui nunc ipsum apud me est, officiosis-  
 » simam quoque salutem tibi nunciat. » (*Bibl. Nat.*, fr. n. a. 6206,  
 f<sup>o</sup> 121, p: 228-229.)

## CCLII.

DESCARTES A REGIUS.

[Endegeest, novembre 1641.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 82, p. 389-390.

*Non datée dans Clerselier; mais la date se détermine par la lettre suivante, que celle-ci précède de peu, juste le temps pour Regius de la recevoir et d'y répondre. Voir le prolégomène, p. 443.*

Vir Clarissime,

Cum tuæ litteræ allatæ sunt, hîc non eram, iamque primùm domum reuerfus ipfas accipio. Non magni momenti Siluij obiectiones mihi videntur, nihilque aliud quàm ipsum Mechanicæ parùm intelligentem esse testantur; sed tamen vellem vt paulo blandiùs ei responderes. Transuersâ lineâ in margine notauî ea loca quæ duriuscula mihi videntur.

Ad primum punctum, vellem adderes : *etsi<sup>a</sup> paucus sit sanguis in corpore, venas nihilominus ipso esse plenas,* 10  
*quia se contrahunt ad eius mensuram.* Imo hoc ipsum posuisti, sed obiter tantùm, & puto esse præcipuum ad eius difficultatem dissoluendam.

Ad secundum, puto sanguinem moribundi ascitici refriguisse in eius venulis minoribus & à corde re- 15  
motioribus, ibique coagulatum impedisse ne nouus ex arterijs in venas per circulationem influeret, dum

a. Peut-être faut-il lire *et, si.*

interim fanguis, adhuc calens in cauâ iuxta cor, in dextrum eius ventriculum incidebat, atque ita cauam fuisse vacuatam.

Ad tertium, grauitas est quidem plerumque causa  
5 concomitans & adiuuans, sed non est causa primaria; nam contra, situ corporis inuerso, & grauitate repugnante, fanguis tamen in cor non quidem incideret, sed flueret, vel infiliret, ob circulationem & spontaneam vasorum contractionem.

10 Ad quartum, vbi loqueris de efferuescentiâ sanguinis, mallet ageres de eius rarefactione; quædam enim magis feruent, quæ tamen non adeo rarefcunt.

Ad quintum, vbi te accusat, quod affinxeris ipsi  
15 obiectionem quam non agnoscit pro suâ, responderem me nihil ipsi affinxisse. Nam cum dixisti : *neque his aduersatur quod ventriculi in sistole non sint omni corpore vacui*, idem sensus fuit, ac si dixisses : *sufficere quod maximam partem saltem vacui sint*; quâ ratione verò  
20 *maximâ ex parte vacuentur, te postea fusè explicuisse, nullamque eius argumenti vim declinasse.*

Denique, circa auriculas cordis, malè videris ipsas distinguere ab ostijs venæ cauæ & arteriæ venosæ; nihil enim aliud sunt quàm ista lata ostia. Et malè  
25 etiam aliquam ipsis tribuis sanguinis coctionem per ebullitionem specificam, &c. Vale.

Une erreur de date a fort embarrassé Baillet pour cette lettre et la suivante. Les croyant toutes deux une réponse à la lettre de Regius, du 7 (17) octobre 1640 (lettre CCIX, p. 202 ci-avant), il s'étonnait, à bon droit, de n'y pas retrouver le nom de Primerose, mais celui de Silvius. Ce passage de Baillet fait suite à celui qui est reproduit plus haut p. 202-203 (cf. p. 203, note a, où il faut lire « Lettre CCLI »), et à un

emprunt à la *Narratio historica*, p. 15 (fin du passage donné ci-avant, p. 203-204) :

« ... Ces Messieurs<sup>a</sup> appellent cét adversaire *Primerosius*, comme fait  
 » aussi M. Regius<sup>b</sup>. Cependant il est nommé *Silvius* en deux rencontres  
 » par M. Descartes (*en marge : Cartes. tom. I Epist. pag. 389 et 391*), et  
 » il se trouvoit effectivement un jeune Docteur en Médecine du nom de  
 » *Silvius* à Leyde dans ce même tems, et dont M. Descartes avoit fait  
 » mention en une autre occasion (*en marge : Page 388, tom. I ibid.*<sup>c</sup>).  
 » Pour concilier ces diversitez, l'on pourroit s'imaginer que *Primerosius*  
 » auroit emprunté le nom de *Silvius*. Mais agissons avec plus de simpli-  
 » cité, et convenons plutôt que M. Regius s'étoit attiré deux adversaires  
 » en même tems, qu'il les a réfutez tous les deux séparément, qu'il a com-  
 » muniqué sa Réponse contre *Primerosius* aux Professeurs ses Collègues  
 » que nous avons nommez, mais qu'il a envoyé à M. Descartes celle qu'il  
 » avoit faite contre *Silvius*; que comme les Professeurs lui avoient con-  
 » seillé de traiter plus doucement *Primerosius* qui étoit dans leurs senti-  
 » mens touchant la *Circulation du sang*, de même M. Descartes l'avoit  
 » averti d'en user avec plus d'honnêteté à l'égard de *Silvius*, dont il ap-  
 » prouvoit plutôt le sentiment que celui de M. Regius *sur les veines*  
 » *lactées*; enfin que c'est la Réponse à *Silvius*, que M. Descartes a cor-  
 » rigée, et sur laquelle nous avons encore deux lettres latines (*en marge :*  
 » ce sont la 82<sup>e</sup> et la 83<sup>e</sup> du 1<sup>er</sup> volume) qu'il en écrivit à Monsieur  
 » Regius. » (*Vie de M. Des-Cartes, II, 63.*)

Comme les deux lettres en question sont certainement de novembre 1641, la conclusion de Baillet est erronée en ce qu'il considère comme simultanées les polémiques de *Primerosius* et de *Silvius* contre Regius. Ce dernier a tenu au courant Descartes de la première par ses lettres 13 et 14, du 7 octobre 1640 et du 1<sup>er</sup> mai 1641. Mais nous n'avons pas la réponse de Descartes à la première de ces lettres, et en répliquant à la seconde, il ne parle point de *Primerosius* (lettres CCXXXIX et CCXL). La querelle avec celui-ci est donc close à ce moment. Quant à *Silvius*, il n'intervient que plusieurs mois après, mais cette fois, si nous avons deux lettres de Descartes, Baillet n'a point vu celles que Regius a écrites pendant cette période, et nous n'avons aucune indication qui puisse le suppléer.

a. Les professeurs d'Utrecht, auteurs de la *Narratio historica*.

b. Baillet cite en marge : *Reg. Epist. 14*, c'est-à-dire la lettre de Regius du 1<sup>er</sup> mai 1641, ci-avant CCXXXVIII, p. 365.

c. Voir ci-avant p. 69, l. 5 (lettre CXC, de Descartes à Regius, du 24 mai 1640).

## CCLIII.

## DESCARTES A REGIUS.

[Endegeest, novembre 1641.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 83, p. 390-392.

*Non datée dans Clerselier. Mais Descartes parle de ses Méditations, achevées d'imprimer à Paris il y a trois mois, « ante tres menses » (p. 445, l. 25), c'est-à-dire le 28 août 1641, et il rappelle ce même délai dans la lettre CCLIV (Clers., II, 304), qui est du 17 novembre. D'autre part, il félicite M. van der Hoolck d'avoir été élu encore une fois bourgmestre d'Utrecht (p. 446, l. 3), et cette élection remonte au 1<sup>er</sup> octobre 1641; si Descartes a attendu jusqu'en novembre pour le féliciter, c'est que lui-même s'était absenté quelque temps pour un voyage (voir p. 440, l. 2-3). Enfin, les Thèses, dont il est ici question (p. 443, l. 4), furent soutenues le 24 novembre, et la lettre est certainement antérieure. Nous la daterons donc de novembre 1641, sans autre approximation.*

Vir Clarissime,

Legi omnia quæ ad me misisti, cursim quidem, sed  
 ita tamen vt non putem quicquam in ijs contineri  
 quod impugnem. Sed fanè multa sunt in Theſibus tuis,  
 5 quæ fateor me ignorare, ac multa etiam, de quibus si  
 fortè quid ſciam, longè aliter explicarem quàm ibi  
 explicueris. Quod tamen non miror; longè enim dif-  
 ficilius est, de omnibus quæ ad rem medicam perti-  
 nent suam ſententiam exponere, quod docentis offi-  
 10 cium est, quàm cognitu faciliora | ſeligere, ac de  
 reliquis prorsus tacere, quod ego in omnibus ſcientijs  
 facere confueui. Valdè probo tuum conſilium, de non

amplius respondendo Syluij quæstionibus, nisi fortè  
 vt paucissimis verbis illi significes, tibi quidem eius  
 litteras esse pergratas, eiusque studium inuestigandæ  
 veritatis, & gratias agere quod te potissimum elegerit  
 cum quo conferret; sed quia putas te abundè in tuis 5  
 præcedentibus ad omnia, quæ circa motum cordis  
 pertinebant, respondisse, nuncque videtur tantum  
 disputationem ducere velle, atque ex vnâ quæstione  
 ad alias transire, quæ res esse posset infinita, rogare vt  
 te excuset si, alijs negotijs occupatus, ipsi non amplius 10  
 respondeas.

Initio enim, cum disputat an venæ, contractæ ad  
 mensuram sanguinis quem continent, dicendæ sint  
 plenæ vel non plenæ<sup>a</sup>, mouet tantum quæstionem de  
 nomine. 15

Ac postea, dum petit sibi ostendi alligatum ferro  
 sanguinem, & quænam sit vera grauitatis natura<sup>b</sup>,  
 nouas quæstiones mouet, quales imperitissimus quisque  
 plures posset proponere, quàm omnium doctissimus  
 in totâ vitâ dissoluere. 20

Cum ex eo quod sanguis ex venis in cor possit inti-  
 lire, infert venas ergo debere pulsare, facit æquiuoca-  
 tionem in verbo *infilire*<sup>c</sup>, tanquam si dixeris sanguinem  
 falire in venis.

Cum in comparatione inflationis vesicæ notat ali-  
 quam dissimilitudinem, quod sit violenta, & puer à  
 patente fistulâ os auferat, nihil agit, quia nulla com-  
 paratio in omnibus potest conuenire; vt neque cum 25

a. Lettre CCLII, page 440. l. 9. ci-avant.

b. Page 441. l. 4.

c. *Ib.* l. 8.



aliâ ratione quàm per spontaneam venarum contractionem vult explicare sanguinis propulsationem; affert enim fibras transfuersas vasa coarctantes, quod non est diuersum à venarum contractione; idem enim significat fibras vasa coarctare, ac venas contrahere. Cætera persequerer, sed omnia per te meliùs potes, & iam ex parte soluisti in Thesisibus\*.

In his autem adiungis corollarium de maris æstu, quod non probo; non enim rem satis explicas, vt intelligatur, nec quidem vt aliquo modo probabilis fiat; quod iam in multis alijs, quæ eodem modo proposuisti, à plerisque reprehensum est.

Qui motum cordis aiunt esse Animalem, non plus dicunt quàm si faterentur se nescire causam motûs cordis, quia nesciunt quid sit motus Animalis. Cum autem partes anguïum dissectæ mouentur, non alia in re causa est quàm cum cordis mucro etiam dissectus pulsât, nec alia quàm cum nerui testudinis in particulas dissecti, atque in loco calido & humido existentes, vermium instar se contrahunt, quamuis hic motus dicatur Artificialis, & prior Animalis; in omnibus enim istis causa est dispositio partium solidarum & motus spirituum, siue partium fluidarum, solidas permeantium.

Meditationum mearum impressio ante tres menses Parisijs absoluta est, necdum tamen vllum exemplar accepi, & idcirco secundam editionem hîc fieri consensi.

Causam, cur in vorticibus iniecta corpora ad centrum ferantur, puto esse, quia aqua ipsa, dum circulariter mouetur in vortice, tendit versus exteriora; ideo

enim alia corpora, quæ nondum habent istum motum circula-rem tam celerem, in centrum protrudit.

Gratulor D. Van der H(oolck) iterum Confuli, & dictaturâ perpetuâ dignum existimo, tibi-que gratulor quod in eo fidum & potentem habeas defensorum. Vale.

5

Page 445, l. 7. — Sur ces thèses, où Regius défendait la circulation du sang, et qui furent soutenues à Utrecht le 24 novembre 1641, voici quelques renseignements empruntés à l'opuscule latin *Testimonium Academiae Ultraiectinae et Narratio historica etc.* :

« Medicinæ studiosus Thesibus Mathematicis sub D. Ravensbergero »  
 » Professore Matheseos disputandis (quibus titulus erat *Disputatio Ma-*  
 » *thematico-Philosophica*) Corollarium subjecerat pro sententiâ communi  
 » ac receptâ, contra nuper exortam opinionem de circulatione sanguinis,  
 » his verbis : *Continuus ille et Ellipticus sanguinis motus, quem ingenio-*  
 » *sissimus G. Harvæus ingeniosissimè primus excogitavit variisque*  
 » *experientiis astruere conatus est, an à nobis admitti debeat? Non ne-*  
 » *gamus probabilem esse sententiam Harvæi, à communi tamen non*  
 » *temerè discedendum judicamus.* »

« Medicus (Regius) ubi id rescivit, cursitationibus, obtestationibus et  
 » querelis, primùm apud alterum Nobiliss. et Ampliss. D. D. Consulum  
 » (Van der Hoolck), deinde apud Theologum (Voetium), Academiae Rec-  
 » torem, propositionem istius corollarii, aliorumque nonnullorum iisdem  
 » Thesibus (inter quæ illud 3 Thesi Opticâ, de Myopibus non curandis  
 » per antidota medica), impedire voluit : causatus inter alia Professore  
 » Matheseos ex suâ sententiâ illud corollarium non defendere (quippe  
 » quem antehac contrarium sensisse nôrat), sed tantum ad postulatam et  
 » beneplacitum respondentis ; adhæc involari in professionem Medicam,  
 » immo nequidem moris esse, aut licitum in Academiis, ut Mathematici  
 » Theses ad disputandum proponant. Tantum vero effectum est, ut Pro-  
 » fessor Matheseos de consilio Rectoris cederet Medico, et Corollarium  
 » ita mutatum Typographo excudendum daret : *An continuus ille et*  
 » *Ellipticus sanguinis motus, quem ingeniosissimus G. Harvæus inge-*  
 » *niosissimè primus excogitavit, variisque experientiis astruere conatus*  
 » *est, à nobis admitti debeat? Probabilis est Harvæi opinio; probabilior*  
 » *communis. Nobis tamen id nunc Quodlibeticum esto.* Respondens dis-  
 » putationis in correctione probæ (quam vocant), inscio præside, cum  
 » omisisset vocem *ingeniosissimè* et substituisset *à nobis in lycæum medi-*  
 » *cum*, posteriora hæc verba, de quibus Medicus conquerebatur, in omni-  
 » bus exemplaribus (quæ distribuebantur) suasionem Rectoris inducta sunt. »  
 « Qua ratione tamen Medico vix est satisfactum. Hæc verò cum Pro-  
 » fessoribus innotuissent, non poterant non ipsis displicere, quod Me-  
 » dicus non contentus libertate, quam sibi quotidie magis ac magis sume-

» bat, contra Academiæ judicium et decretum, contraque promissa  
 » (quorum supra meminimus), nec expectato Inclviti Senatus expresso  
 » consensu, insuper contrariæ ac communis sententiæ in Academiã  
 » defensionem proviribus impeditum iret; immo et in Theses aliorum  
 » Professorum propriã autoritate inquireret, deque iis querelas clam ad  
 » ipsos D. D. Consules deferret, non expectatã Facultatis Medicæ, aut  
 » Philosophicæ. aut Academici Senatus sententiã, ad quæ tribunalia prius  
 » hæc querela et causa, ex more Academiarum, deferenda fuisset. Acce-  
 » debat, quod Medicus Mathematici disputationi opponeret Elencticam.  
 » 24 Novembris 1641, in quã, circulationem sanguinis de novo asserens,  
 » verba nonnulla, ex responsione Professoris Mathematici, Thesi 23 et  
 » 24, et Respondentis, thesi 25 et 26, alio caractere expressa exhibens,  
 » exagitabat; in quo fidem et dexteritatem illius desiderare se postea con-  
 » questi sunt. »

« Quo facto putabat defendens dictæ disputationis, et Professor Mathe-  
 » maticus plus satis occasionis sibi datum utendi communi libertate  
 » Academiarum, et suam mentem ex professo explicandi, oppositisque  
 » disputationibus se tuendi. Et factum fuisset, nisi Theologus, Rector  
 » Academiæ, amicã persuasione Professore Matheseos rationibus qui-  
 » busdam ab instituto avertisset; quibus ille acquievit: quamvis alii graves  
 » et prudentes viri, etiam ex professoribus, aliter judicarent. Satis ergo  
 » fuit Professore Matheseos, inter alia corollaria novæ Philosophiæ op-  
 » posita disp. Mathematicæ de puncto, 11 Decemb., suam responsionem  
 » contra circulationem sanguinis, nuper publicè datam, ventilandam pro-  
 » posuisse, his verbis: *An spirituum propulsio sanguinem ex arteriis in*  
 » *venas præsertim in Phlebotomiã promovere possit?* »

« Contra hoc Corollarium duo doctissimi ex Medici sectatoribus ad  
 » satietatem usque opponebant, donec ipsi desisterent. » (*P. 20-22, Testi-*  
*monium Acad. Vltr. Et Narratio historica etc., Rheno-Trajecti, ex typ.*  
*Wilhelmi Strickii, 1643.)*

## CCLIV.

## DESCARTES A MERSENNE.

[Endegeest], 17 novembre 1641.

AUTOGRAPHE, Bibliothèque V. Cousin, n° 7.

Variantes d'après le texte de Clerselier, tome II, lettre 58, p. 303-306.

*Cet autographe porte le n° (38) du classement de dom Poirier. La cote de la collection La Hire est cachée par un morceau de papier collé dessus; mais ce devrait être la pièce 44 de cette collection.*

Mon Reuerend Pere,

le n'ay point receu de vos lettres a ces 2 derniers  
 voyafges, & i'ay peu de choses a vous respondre tou-  
 chant celles que i'auois receuës auparauant; mais i'ay  
 a vous dire que mes Meditations s'impriment en ce 5  
 pais, & qu'ayant esté auerti par vn de mes amis que  
 diuers libraires en auoient enuie, & que ie ne le  
 pourrois empescher, d'autant que le priuilege de Soli  
 n'est que pour la France, & qu'ils vsent icy de tant de  
 liberté, que mesme vn priuilege des Estats ne les re- 10  
 tiendroit pas, i'ay mieux aymé qu'il y en eust vn qui le  
 fist avec mon consentement & mes corrections, & qui,  
 en faisant courir le bruit, empeschast le dessein des  
 autres, que non pas qu'il s'en fist vne impression sans  
 mon sceu, laquelle ne pourroit manquer d'estre pleine 15  
 de fautes: ce qui m'a fait consentir qu'vn des Elzeurs  
 qui demeure a Amsterdam l'imprima, a condition  
 toutefois qu'il n'en enuoyeroit aucuns exemplaires en  
 France, affin de ne point faire de tort a Soli. Et nean-  
 moins ie n'ay pas fuiet d'estre fort satisfait de luy, en 20  
 ce qu'y ayant desia 3 mois que le liure est acheué  
 d'imprimer<sup>a</sup>, il ne m'en a pas toutefois encore enuoyé

2 : 2] deux. — 3 chose. —  
 7 diuers] plusieurs. — le] les. —  
 8 de Soli] du Libraire. — 9 tant  
 de toute. — 10 que] en sorte.  
 — vn] qu'vn. — 12-14 & qui...  
 autres *omis*. — 14 qu'il... im-  
 pression] que d'autres le firent.  
 — 15 laquelle... pleins] avec

beaucoup. — 16-17 des... Am-  
 sterdam] Libraire d'Amsterdam,  
 appelé Elzeur. — 19 de *omis*  
*avant* tort. — a Soli] au Libraire.  
 — 19-22 Et... toutefois] duquel  
 toutefois ie n'ay pas de satis-  
 faction, en ce qu'il ne m'a.

a. Le 28 août 1641.

aucun exemplaire, & mesme il y a 5 ou 6 iours que le Maire m'a dit qu'il n'auoit encore receu aucun puis de Soli, qu'il y eust des exemplaires pour luy ou pour moy par les chemins, & qu'il luy auoit seulement vne  
 5 fois escrit, il y a 2 ou 3 mois, qu'il imprimoit le liure & qu'il luy en enuoyeroit des exemplaires; & mesme le Maire disoit auoir enuie de l'imprimer, & qu'il auoit respondu a Soli que, s'il n'enuoyoit promptement ses exemplaires; on l'imprimeroit icy. C'est  
 10 pourquoy il ne doit pas trouuer mauuais qu'on l'imprime icy, puisqu'il n'y en veut point enuoyer.

I'ay seulement a vous demander si vous ne iugez pas a propos que i'y face adiouster ce que vous auiez retranché de la fin de ma responce a M<sup>r</sup>. Arnaud touchant l'Eucharistie<sup>a</sup>, & l'Hyperaspistes avec ma responce<sup>b</sup>; & en suite de cela, que ie face metre au titre, *Editio secunda, priori Parisiis factâ emendatior & auctior*<sup>c</sup>. Cete impressio ne fera acheuée de 2 mois, & si les 100 exemplaires que vous m'avez mandé que

1 après exemplaire] ny au Maire non plus ajoutée. — & mesme] car il m'a dit. — 5 ou 6] cinq ou six. — 1-2 que... dit omis. — 2 après n'auoit] pas seulement ajoutée. — aucun omis. — 2-3 de Soli] du Libraire. — 3-4 y... chemins] luy en eust enuoyé par mer. — 4 &] mais. —

4-5 vne fois omis. — 5 : 2 ou 3] deux ou trois. — 5-6 qu'il... liure] que le Liure s'imprimoit. — 6 des exemplaires omis. — 6-9 &... icy omis. — 9-10 C'est pourquoy] Ainsi. — 12-13 ne iugez pas] iugez. — 14-15 touchant l'Eucharistie omis. — 18 : 2] deux. — 19 : 100] cent.

a. Voir plus haut p. 418, éclaircissement de p. 416, l. 6.

b. Lettres CCXLVI et CCL, p. 397 et p. 421 ci-avant.

c. Descartes n'a pas donné suite à cette idée. On lit simplement en tête de la 2<sup>e</sup> édition : *Secunda editio septimis objectionibus antehac non visis aucta*.

Soli enuoyeroit icy font par les chemins, ils pourront ayfement estre debitez auant ce tems la ; & s'ils n'y font pas, il les peut retenir, si bon luy femble.

l'ay vne priere a vous faire de la part d'vn de mes intimes amis<sup>a</sup>, qui est de nous enuoyer le plan du iardin de Luxembourg, & mesme auffy des bastimens, mais principalement du iardin. On nous a dit qu'il y en auoit des plans imprimez ; si cela est, vous m'obligerez, s'il vous plaist, de m'en enuoyer vn ; ou, s'il n'y en a point, de le faire demander au iardinier mesme qui l'a fait ; ou enfin, si vous ne pouuez mieux, de le faire tracer par le ieune homme qui a fait les figures de ma Dioptrique<sup>b</sup>, & luy recommander qu'il obserue bien toute l'ordonnance des arbres & des parterres, car c'est principalement de cela qu'on a affaire : & ie me feruiray des adresses de M<sup>r</sup> Picot, pour faire donner a Paris l'argent que cela coustera, & ie ne plaindray pas d'y employer 7 ou 8 pistoles, s'il ne se peut faire faire a moins.

|Je viens a ce qui est dans vos lettres.

1. l'ay dit qu'vn mail qui a 2 fois autant de matiere

1 Soli] le Libraire. — enuoyeroit] enuoyoit. — 10 le... au] tâcher à l'auoir du. — mesme *omis*. — 11 enfin *omis*. — 13 &] & de. — 15 & *omis*. — 16 M<sup>r</sup> Picot] Monsieur P. — 18 : 7 ou

8] sept ou huit. — s'il] si cela. — 19 faire *omis*. — 20 Je... lettres.] Pour vos questions, la premiere est touchant vne boule de mail, à qui. — 21 *Le numéro 1, ainsi que les autres, 2, 3, etc., inscrits*

a. Sans doute Huygens, désireux d'embellir sa maison, dont il avait envoyé le plan à ses amis de France, notamment à Balzac (*Œuvres de Balzac*, 1665, t. I, p. 560). Voir aussi *Lettres de Jean Chapelain* (Paris, Imprimerie nationale, 1880, t. I, p. 710 et 718).

b. Schooten le jeune qui se trouvait alors à Paris. Voir ci-avant p. 437, note b. Voir aussi t. I, p. 395-396.

que la boule qu'il frape, ne luy imprime que le tiers  
 de son mouuement<sup>a</sup>; ce qui vous sera facile a enten-  
 dre, si vous confiderez le mouuement, ou la force a se  
 mouuoir, comme vne quantité qui n'augmente iamais  
 5 ny ne diminuë, mais qui se transfmet seulement d'un  
 cors en vn autre, selon qu'un cors en pouffe vn autre,  
 & qui se respand esgalement en toute la matiere qui se  
 meut de mesme vitesse. Car vous m'auouerez bien que,  
 pendant que le mail touche & pouffe la boule, ils se  
 10 meuent ensemble, luy & la boule, c'est a dire de  
 mesme vitesse; & ainfy, que toute la force a se mou-  
 uoir, qui estoit auparauant dans le mail seul, est alors  
 respanduë egalement en toute la matiere du mail &  
 de la boule; & ainfy, que celle qui compose la boule,  
 15 n'estant que le tiers de toute cete matiere, a cause  
 que le mail est supposé double de la boule, & que 2 &  
 vn font 3, elle ne peut receuoir que le tiers de cete  
 force.

2. Il est certain qu'une goutte d'eau peut estre si  
 20 petite, qu'elle ne pourra descendre dans l'air: & i'en  
 ai vû l'experience en des brouillars, que ie voyois a  
 l'œil n'estre composez que de fort petites gouttes d'eau,  
 qui ne descendoient point en bas, sinon que, lorsqu'on  
 émouuoit vn peu l'air, elles se ioignoient plusieurs

*en marge de l'autographe, man-  
 quant dans Clerselier.* — qui a 2]  
 de deux. — 1 que... frape *omis*.  
 — ne luy imprime] n'imprime.  
 — 4-5 iamais *omis* après n'aug-  
 mente, *ajouté* après diminuë. —  
 8 bien *omis*. — 10-11 luy...

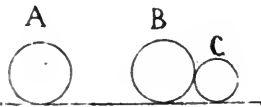
*vitesse omis.* — 14 ainfy *omis*. —  
 15 a cause] dautant. — 16-17 &...  
 3 *omis*. — 17 après peut] aussi  
*ajouté*. — le tiers] la troisième  
 partie. — 23-24 en... peu] mais.  
 — 24 après l'air] estant tant soit  
 peu émû *ajouté*.

a. Ci-avant p. 210. l. 18 (?).

ensemble, & ainſy, deuenant plus groſſes, deſcendoyent en pluye.

3. Le vous aſſure que M<sup>r</sup> Picot ne va point en Perſe, & qu'il n'en a eu aucune penſée.

4. Pour voſtre experience de la boule A qui, eſtant pouſſée contre les boules B & C, pouſſe la petite C



par l'entremiſe de la groſſe B, ſans faire quaſi mouuoir B, la raiſon ſ'en peut ayſement rendre. Car bien que, au premier moment que ces 2 boules B & C ſont touchées, elles ſe meuuent ſans doute d'egale viteſſe, toutefois, a cauſe que B eſt plus peſante que C, elle eſt beaucoup plus empeſchée par les inegalitez du plan ſur lequel elles roulent, & ce ſont ces inegalitez qui areſtent la boule B & ne ſont pas capables d'areſter la boule C; meſme encore que ces 2 boules fuſſent de meſme groſſeur, C pourroit aller plus viſte que B; car toutes les inegalitez du plan qui luy reſiſtent, reſiſtent auſſy a B qui la fuit, & elles employent coniointement leurs forces pour les ſurmonter; mais ce qui reſiſte a B, n'empeſche point pour cela C, laquelle pour ce ſuiet ſe peut incontinent éloigner d'elle, & ayant commencé a ſ'en eſloigner, continuer apres de plus en plus.

5. Les enfans, en remuant les iambes, montent ſur

3-4 *Ic. . . penſée omis.* — 6 C *omis après petite.* — 7 B *omis.* — 8 *après mouuoir]* cette groſſe *ajouté.* — 10 *que, au]* qu'au. — 11 *et 17 : 2]* deux. — 12 *d'egale]* de meſme. — 13 *empeſchée]* ar-rété. — 15 *& ne]* & qui ne. —

17 C] celle de deuant. — 18 B] l'autre. — 19 B] celle. — 21 B] la ſuiuante. — 22 C] la prece-dente. — laquelle] qui. — 22-23 incontinent *omis après peut,* *ajouté après d'elle.* — 23-24 *&... en plus omis.*



les cheuaux, a cause que ce remuement leur ayde a remuer les costes & les muscles de la poitrine, par l'ayde desquels ils se glissent peu a peu sur le dos du cheual ; mais pource qu'ils battent l'air avec les iam-  
 5 bes, cela ne leur peut ayder sensiblement.

Je ne trouue rien de plus en vos lettres a quoy ie puisse respondre ; car pour la descente des eaux, ie ne m'en suis pas encore esclaircy moy mesme, & c'est vne chose a laquelle ie me suis proposé de penser plus  
 10 particulièrement ; si tost que i'en auray le loysir<sup>a</sup>. Je suis,

Mon Reuerend Pere,

Vostre tres obeissant &  
 tres obligé & passionné  
 15 seruiteur, DESCARTES.

Du 17 Nou. 1641.

Vous m'obligerez, s'il vous plaist, d'enuoyer l'en-  
 close a Renes.

3 peu a peu *omis*. — 4 après  
 mais] non pas *ajouté*. — pource]  
 parce. — 5 cela... sensiblement.  
*omis*. — 9-10 chose... loysir]  
 estude que ie veux faire a la pre-

miere occasion. — 12 Mon...  
 Pere] M. R. P. — 13 après  
 Vostre] tres humble & *ajouté*. —  
 13-14 &... passionné *omis*. —  
 16-18 Du... Renes. *omis*.

a. Voir ci-après lettre du 18 février 1643.

## CCLV.

DESCARTES A REGIUS.

[Endegeest, décembre 1641 ?]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 86, p. 397-398.

*Non datée dans Clerselier, et faisant partie d'une série de lettres dont l'ordre chronologique est dérangé. Elle appartient sûrement à l'année 1641, mais sa date réelle (entre avril et décembre) étant tout à fait incertaine, elle est placée ici comme à une limite extrême. Le remerciement (l. 2) semble un accusé de réception pour des thèses imprimées, dont la totalité n'aurait pas été communiquée auparavant à Descartes en manuscrit. A la rigueur, ce peuvent être les thèses du 24 novembre 1641, dont Descartes avait en tout cas eu connaissance, au moins partiellement, lorsqu'il écrivait sa lettre CCLIII, page 443 ci-avant. Les chartulæ (p. 455, l. 20) doivent être au contraire des projets pour des soutenances futures, et peuvent donc encore se rapporter à celles du 8 décembre 1641, après lesquelles Regius devra surtout songer à se défendre (voir plus loin lettre CCLVIII). Mais comme il dirigea des Disputationes tout l'été (voir p. 367 ci-avant), la présente lettre peut tout aussi bien remonter à cette période.*

Vir Clarissime,

Accepi tuas theses, & gratias ago; nihil in ipsis inuenio quod non arrideat. Quæ ais de actione & passione, nullam mihi videntur habere difficultatem, modò illa nomina rectè intelligantur: nempe, in rebus corporeis omnis actio & passio in solo motu locali consistunt, & quidem actio vocatur, cum motus ille consideratur in mouente, passio verò, cum consideratur in moto. Vnde sequitur etiam, cum illa nomina ad res immateriales extenduntur, aliquid etiam motui

5

10

analogum in illis esse considerandum; & actionem dicendam esse, quæ se habet ex parte motoris, qualis est volitio in mente; passionem verò ex parte moti, vt intellectio & visio in eâdem mente. Qui verò putant  
 5 perceptionem dicendam esse actionem, videntur sumere nomen actionis pro omni reali potentiâ, & passionem pro solâ negatione potentiæ; vt enim perceptionem putant esse actionem, ita etiam haud dubiè dicerent in corpore duro receptionem motûs, vel vim  
 10 per quam admittit motus aliorum corporum, esse actionem; quod rectè dici non potest, quia passio isti actioni correlatiua esset in mouente, & actio in moto. Qui autem dicunt actionem omnem ab agente auferri posse, rectè, si per actionem motum solum intelligant,  
 15 non autem, si omnem vim sub nomine actionis velint comprehendere; vt longitudo, latitudo, profunditas, & vis recipiendi omnes figuras & motus, à materiâ siue quantitate tolli non possunt, nec etiam cogitatio à  
 |mente.

20 In Chartulis quas misisti, pag. 2, lineâ 7, ac præcipuè cordis: videtur ibi esse aliquis error calami; non enim premuntur partes à corde, sed sanguis ad hepar ex alijs partibus missus, ac præcipuè ex corde, iuuat coctionem. Non intelligo etiam quæ ibi sequuntur de  
 25 ligaturâ geminatâ, & alternatim dissolutâ.

Paginâ 4, experimentum de corde follibus inflando, nisi feceris, non author sum vt apponas; vereor enim ne, corde exciso & frigido, tam rigidum euadat, vt ita inflari non possit; sed facile est experiri, & si succedat,  
 30 pones vt certum, non autem cum verbis *iudico* & *videntur*.

Paginâ 5, quæ habes de magnete, mallem omitti ; neque enim adhuc planè sunt certa ; vt neque illa quæ habes, pag. 6, de gemellis, & similitudine sexûs. Vale & me ama, & communes amicos meo nomine plurimum saluta.

5

## CCLVI.

DESCARTES A REGIUS.

[Endegeest, décembre 1641?]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 87, p. 398 399.

*Le fragment ci-dessous et la lettre CCLVII qui suit, traitent un même sujet, à l'occasion de thèses préparées par Regius, et ont dû se succéder à peu d'intervalle. Mais leur date réelle est tout aussi incertaine que celle de la lettre CCLV, qui les précède dans Clerselier et n'a pas, avec elles, de relations bien marquées. Voir plus haut le prologomène de cette lettre CCLV, p. 454.*

Vir Clarissime,

Legi raptissimè illa omnia quæ iusseras vt perlegerem, nempe partem primi, & partem secundi quaternionis. & quinque alios integros.

Quæ in primo de adstringentibus, incrassantibus 10  
& narcoticis. de tuo habes. mihi non placent ; peculiarrem enim aliquem modum, quo fortè potest aliquando contingere vt res fiat, tanquam vniuersalem proponis, cum tamen plures alij possint excogitari, ex quibus 15  
probabile est eisdem effectus sæpius sequi.

In secundo. ais *Idiopathiam esse morbum per se subsistentem* mallem dicere *esse ab alio non pendentem*. ne

quis philoso|phus inde concludat, te fingere morbos esse substantias.

De febris autem breuiter hîc dicam quid sentiam, ne nihil in hâc epistolâ contineatur; de reliquis enim  
5 vix quicquam dicam. Itaque febris est<sup>a</sup>...

## CCLVII.

DESCARTES A REGIUS.

[Décembre 1641 ?]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 88, p. 399-400.

*Voir les prolégomènes, pp. 454 et 456.*

Vir Clarissime,

Accepi tuas litteras, in quibus duas proponis difficultates circa ea quæ de febris ad te scripseram<sup>b</sup>.

Ad quarum primam : *cur scilicet causam regularium recursuum in febris fere semper oriri dixerim à materiâ, quæ maturatione quâdam indiget, antequam sanguini misceri possit; irregularium verò, ab eâ quæ, cauitatem aliquam implendo, solâ distentione poros aperit,*  
10 *facile intelliges, si aduertas non dari rationem cur istæ*  
15 *cauitates tantæ sint magnitudinis, & tantus fiat in illis materiæ affluxus, vt semper in omnibus hominibus, vel singulis diebus, vel alternis, vel quarto quoque*

a. Clerselier ajoute : *Deest reliquum. Et si candidè et generosè D. Regius velit agere, illud suplebit.* Voir à ce sujet notre *Introduction*, t. I. p. xxiv-xxv.

b. Voir plus haut, l. 3-5.

die, vacuentur; dari autem rationem cur aliquis humor vnâ tantum die, alius duobus, alius tribus indigeat ad maturefcendum.

Alteram etiam : *cur nempe, poris apertis, tota aut fere tota materia expurgetur*, facilè folues, aduertendo 5  
 multò difficilius effe poros planè claufos aperire, quàm, poftquam femel aperti funt, impedire ne rursus claudantur; adeo vt fatis magna copia materiæ debeat effluere, antequam claudantur; imo fere tota debet effluere, cum nulla eft cauitas, nifi quæ ex af- 10  
 fluxu iftius materiæ, partes vi diftendentis, efficitur; quia partes diftentæ ad | fitum naturalem redire debent, antequam pori claudantur. Si autem fit cauitas per exefionem partium facta, concedo quidem illam materiâ corruptâ plenam manere poft expurgationem; 15  
 adeo vt, cum pori aperti funt, non nifi pars exfuperans, & latera cauitatis impellens, expurgetur, quæ poteft effe decima vel vigefima tantum pars materiæ in illâ cauitate contentæ : fed quia fola eft hæc pars exfuperans, quæ febris paroxifmum accendit, ideo fola 20  
 videtur effe numeranda, & ita femper verum eft, totam materiam febris expurgari in fingulis paroxifmis.

Quantum autem ad gangrenam, etfi fanguinis circulatio, in aliquâ parte impedita, poftit aliquando effe remota eius caufa, proxima tantum eft corruptio fiue 25  
 putrefactio ipfius partis, quæ ab alijs caufis quàm ab impeditâ circulatione poteft oriri, atque, ipfâ iam factâ, circulationem impedire.

Quæ de palpitatione habes, non mihi fatisfaciunt, & tam varias iudico effe poffe eius caufas, vt non 30  
 aulim etiam aggredi ipfas hîc enumerare.

Non etiam existimo excrementa difficilius egredi per pilos amputatos quàm per integros, sed planè econtra facilius, nisi fortè cum radicitus extirpantur, & pori, per quos egressi fuerant, occluduntur; multique capitis dolores experiuntur, cum longos alunt pilos, ijsque postea liberantur, capillis amputatis. 5  
Causam autem cur capilli amputati crescant, puto esse quod excrementa copiosius per amputatos egrediantur. Hocque etiam confirmat experientia : quia maiores 10  
recrescunt quàm si nunquam fuissent amputati, quia nempe ob maiorem copiam excrementorum per ipsorum radices transeuntium, eæ ampliores euadunt.

Denique conuulsionem non puto fieri propter tunicarum densitatem, sed tantùm quia valuulæ quædam, 15  
in neruorum tubulis existentes, præter ordinem aperiantur aut claudantur, quod & spirituum crassities, & organi læsio, vt punctura in tendine vel neruo, causare potest. Vale.

## CCLVIII.

## DESCARTES A REGIUS.

[Endegeest, mi-décembre 1641.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 90, p. 416-417.

*Sans date dans Clerselier. Mais cette lettre se rapporte à des thèses que Regius soutint le 8 décembre 1641; elle fait même allusion à des faits qui se sont passés le lendemain et le surlendemain (voir à ce sujet l'éclaircissement). D'autre part, il n'est pas encore question de la riposte des adversaires de Regius, qui eut lieu le 18 et le*

24 décembre. Cette lettre est donc de la mi-décembre environ. — Il semble bien au reste que Descartes n'avait pas été consulté d'avance sur la proposition qui souleva l'orage contre Regius.

Vir Clarissime,

Vix quicquam durius, & quod maiorem offensæ ac  
 criminationis occasionem daret, in Thesis tuis po-  
 nere potuisses, quàm hoc : *quod homo sit ens per acci-*  
*dens*; nec video quâ ratione melius possit emendari, 5  
 quàm si dicas te, in nonâ thesi, considerasse *totum*  
*hominem in ordine ad partes ex quibus componitur*,  
 contra verò, in decimâ, considerasse *partes in ordine*  
*ad totum*. Et quidem in nonâ, te dixisse *hominem ex*  
*corpore & animâ fieri per accidens*, vt significares 10  
 dici posse *quodammodo* accidentarium corpori, quod  
 animæ coniungatur, & animæ quod corpori, cum &  
 corpus sine animâ, & anima sine corpore esse possint.  
 Vocamus enim accidens, omne id quod adest vel abest  
 sine subiecti corruptione, quamvis fortè, in se specta- 15  
 tum, sit substantia, vt vestis est accidens homini. Sed  
 te non idcirco dixisse *hominem esse ens per accidens*, &  
 satis ostendisse, in decimâ thesi, te intelligere illum  
 esse ens per se. Ibi enim dixisti animam & corpus, ra-  
 tione ipsius, esse substantias incompletas; & ex hoc 20  
 quod sint incompletæ, sequitur illud quod componunt,  
 esse ens per se. Vtque appareat, id quod est ens per se,  
 fieri posse per accidens, nunquid mures generantur  
 siue fiunt per accidens ex sordibus? & tamen sunt en-  
 tia per se. Obijci tantum potest, non esse accidentarium 25  
 humano corpori, quod animæ coniungatur, sed  
 ipsissimam eius naturam; quia, corpore habente omnes



dispositiones requisitas ad animam recipiendam, & sine quibus non est propriè humanum corpus, fieri non potest sine miraculo, vt anima illi non vniatur; atque etiam non esse accidentarium animæ, quod iuncta sit corpori, sed tantùm accidentarium esse illi post mortem, quod à corpore sit seiuncta. Quæ omnia non sunt prorsus neganda, ne Theologi rursus offendantur; sed respondendum nihilominus, ista ideo dici posse accidentaria, quod, considerantes corpus solum, nihil planè in eo percipiamus, propter quod animæ vniri desideret; vt nihil in animâ, propter quod corpori debeat vniri; & ideo paulo ante dixi, esse *quodammodo* accidentarium, non autem *absolutè* esse accidentarium.

Alteratio simplex est illa quæ non mutat formam subiecti, vt calefactio in ligno; generatio verò, quæ mutat formam, vt ignitio; & sanè, quamuis vnum alio modo non fiat quàm aliud, est tamen magna differentia in modo concipiendi, ac etiam in rei veritate. Nam formæ, saltem perfectiores, sunt congeries quædam plurimarum qualitatum, quæ vim habent se mutuo simul conseruandi; at in ligno est tantùm moderatus calor, ad quem sponte redit, postquam incaluit; in igne verò est vehemens calor, quem semper conseruat, quamdiu est ignis.

Non debes irasci Collegæ illi, qui consilium dabat de addendo corollario ad interpretandam tuam Thesim; amici enim consilium fuisse mihi videtur.

Omisisti aliquod verbum in tuis thesibus manuscriptis, thesi decimâ: *omnes aliæ*. Non dicis quæ sint illæ aliæ, nempe *qualitates*. In cæteris nihil habeo

quod dicam; video enim vix quicquam in ijs contineri, quod non iam ante alibi posueris, & laudo : effect enim laboriosum noua semper velle inuenire. Si huc adueneris, semper mihi tuus aduentus erit pergratus<sup>a</sup>.  
Vale.

5

Voici la version officielle de la soutenance de ces thèses, avec les circonstances qui les accompagnèrent, et les troubles qui les suivirent, telle qu'elle fut rédigée par les soins du Conseil de l'Université d'Utrecht :

« ... Quod imprimis Professoribus cogitationes iniecit de quærendis  
» remediis, contra crescentem hunc Academiae suæ morbum, fuerunt per-  
» tinaces concertationes et frequentes suppositiones, quæ evenere in dispu-  
» tatione Medici [*Regii*], de illustribus quæstionibus Physiologicis, habitâ  
» 8 Decembris 1641. Ac causæ suppositionum ad primi et secundi opponen-  
» tis oppositiones erant manifestæ, atque aliàs etiam usitatæ, videlicet con-  
» tentiones de vicibus opponendi inter duos studiosos Medicinæ, alterum  
» receptæ, alterum novæ Philosophiæ propugnatorem; ac deinde inter  
» studiosum Medicinæ novæ, et studiosum Theologiæ, receptæ Philoso-  
» phiæ sectatorem. Tertiam et iteratam suppositionem concitabant nonnulli  
» Medico fauentes, ut scilicet abrumperent oppositionem Theologiæ studiosi  
» qui pressè ac solidè, modestè tamen, rationibus quibusdam Metaphysicis  
» ab absurdo urgebat paradoxon Medici, *de homine, quod sit ens per acci-*  
» *dens*, ut ille ait, *deque accidentali unione animæ et corporis*; utque in  
» locum illius succederet Medicinæ studiosus, Medici discipulus et assecla;  
» qui paratus astabat, et gestibus atque habitu corporis ad oppositionem  
» sese offerebat; quin et audientibus multis studiosis Medicus ingeminabat  
» hæc exercitia esse pro studiosis Medicinæ, itaque Theologiæ studiosis  
» nullas hîc esse partes. Atque hactenus illis quidem suppositionibus soli  
» petebantur oppositæ; Præsidi enim verba faciente, veluti aliis in dis-  
» putationibus fieri solet, cessabant. Sed cum nonnulli ex Medici asseclis  
» et discipulis pergerent aliquoties inturbare dictum Theologiæ stu-  
» diosum, subtiliter et formâ Syllogisticâ argumentum suum prosequen-  
» tem, ad quod Medicus non respondebat, factum est tandem, ut sub  
» finem disputationis suppositio inchoata à Medici fautoribus continua-  
» retur, ipso etiam Medico, disputationis præside, loquente : quod in hæc  
» Academiâ planè est insolens. Ea vero suppositio excitabatur (quantum  
» audiri poterat) à maximâ parte Auditorii, quod frequentissimum erat,  
» numerum ibi aliquem facientibus Medicinæ et Theologiæ, sed multò  
» maximum Literarum, Philosophiæ et Juris studiosis. Atque ita cum

a. Regius avait annoncé sa visite à Descartes pour les vacances de la nouvelle année. Voir ci-après lettre CCLXIV, *prolégomène*.

» supposicione finita est disputatio, dum Pedellus horam auditam nuntiaret. »

« Cumque Medicus una cum Rectore, reliquisque Professoribus, qui  
 » disputationi interfuerant, more solito ex Auditorio exirent, ingens totius  
 » Auditorii orta est supposio, quâ Medicus explodi videbatur. Hujus  
 » verò insolentiæ rationes studiosi passim illo die et postea rogati, hanc  
 » reddebant: Quod Medicus tum per se, tum per sectatores suos, insolenter  
 » et superbè proscriberet receptam Philosophiam, ejusque doctores et  
 » discipulos indignè contemneret; cum tamen ejus refutationem (quippe  
 » cujus ne terminos quidem satis videretur didicisse) aut sententiæ suæ  
 » defensionem vix mediocriter in publico theatro moliri posset; deinde  
 » quod, cum ad turpes tergiversationes aut ad silentium manifestè adige-  
 » retur, si non ad absurda et periculosa quamplurima effutienda, ipse  
 » tamen, et nonnulli ipsius discipuli, optimis inter opposcentes Philosophis  
 » satis indecorè antehac insultare, et nunc oppositiones eorum intertur-  
 » bare non erubuissent. Denique quod indigna essent paradoxa et absurda  
 » illa, *de homine ente et uno per accidens, de quantitatis efficaciâ, etc.*,  
 » quæ in Academiâ proponerentur; imprimis si tam miserè et fugientium  
 » in morem defenderentur. »

« Cumque Medicus Theologum (*Voetium*), Acad. Rectorem, ab Acad.  
 » ad ædes ipsius comitaretur, hâc occasione hic eum monuit, meliùs fac-  
 » tum fuisse, si paradoxum illud de homine non proposuisset, ut quod  
 » periculosum esset in recessu, et errorum aliquod syrma post se trahere  
 » posset, si quidem pertinaciter defenderetur. Excusavit verò se primùm  
 » Medicus, quod lectum hoc sibi esset in Gorkæi exercitationibus, atque  
 » inde disputationi insertum: se nescivisse aliquid detrimenti aut præju-  
 » dicii veritati Theologicæ hinc adferri posse. Postea tamen cum Theolo-  
 » gus præcipitiam et absurda quædam ostenderet, pro viribus sententiam  
 » suam tueri conabatur. Idem præstitit die postero, cum Theologum  
 » domi suæ super hoc negotio cum eo collaturus, et consilium, uti præ-  
 » se ferebat, petiturus inviseret; ubi etiam de paradoxâ ipsius Philosophiâ  
 » in genere, deque ratione et Methodo, quâ eam tradebat per sceleta defi-  
 » nitionum et dichotomiarum, atque demonstrationibus, nonnulla obiter  
 » dicta sunt. Sed nihil nisi pervicaciam, non sine maledictis, reposuit. »

« Alter ex Theologiæ professoribus de eodem paradoxo cum Medico  
 » domi suæ conferens, et salubre consilium illi suggerens, tantundem  
 » ferè abstulit. Quin et postridie, qui tertius erat à disputatione dies, in  
 » ordinariâ lectione problematicâ idem paradoxum pro virili astruebat, et  
 » auditoribus inculcabat. Hæc et similia cum plerosque studiosos Philo-  
 » sophiæ aliarumque facultatum pessimè haberent, eorumque querelæ  
 » apud Professores non minus multiplicarentur, quam contentiones cum  
 » novæ Philosophiæ sectatoribus, non potuerunt Professores diutius pru-  
 » rientes suorum animos ac manus, quod hactenus pacis causâ pertina-  
 » citer fecerant, continere ab apertâ scientiarum defensione, ac calumnia-  
 » rum, quibus gravabantur, discussione. »

« Proposita sunt itaque à Medicinæ studioso, sub primarii Medicinæ professoris præsidia. 22 Decembris 1641, ista Corollaria :

« COROLLARIA RESPONDENTIS. »

- « 1. *In malo Scorbutico, ut et ejus remediis, occulta qualitas est.* »  
 « 2. *Hepar sanguificationis præcipuum est organum.* »  
 « 3. *Lien est alterum viscus sanguificationis.* »  
 « 4. *Excrementum serosum, urinæ materia, non per solas arterias, sed et venas emulgentes ad venas abit.* »  
 « 5. *Sanorum pulsus, citra causas evidentes, nunquam est creber.* »  
 « 6. *Glandula pinealis non est unicum sensorium, neque animæ domicilium.* »  
 « 7. *Ventriculi cerebri non sunt Spiritu animali distenti.* »  
 « 8. *Valvulæ in nervis non nisi imaginariæ sunt.* »  
 « 9. *Naturalis circulatio sanguinis non datur.* »  
 « 10. *Qui propter eam Artis Medicæ fundamenta eversum eunt, graviter errant.* »  
 « 11. *Qui Medicos eam non admittentes pro Empiricis habent, si Praxim viderint, iniqui sunt; si non viderint, de Praxi, tanquam qualitate ipsis occulta, ut cæci de coloribus, judicant.* »  
 « 12. *Posse quempiam absque cibo et potu diu vivere, asserimus.* »  
 « 13. *Cochlearia non est Britannica, nec Telephium veterum.* »  
 « 14. *Flos Armenius non est Saponaria.* »  
 « 15. *Helleboraster non est Helleborus verus niger.* »  
 « 16. *Helleborus ferulaceus non est Doronicum Americanum.* »  
 « 17. *Filipendula ita dicta est, quod radices quasi filis pendere videantur, non quod flores.* »  
 « 18. *Solanum hortense non est Amara dulcis: Nisi plantarum nomina ignorantibus liceat aliena nomina ignotis plantis indere.* » (P. 22-25, Testimonium Acad. Vltr. et Narratio historica etc., Rheno-Trajecti, 1643.)

CCLIX.

DESCARTES A MERSENNE.

Endegeest, 22 décembre 1641.

AUTOGRAPHE, Bibl. Nat., fr. n. a. 5160. fol. 49 et 50.

Trois pages petit format; l'adresse sur la quatrième. Sans date, mais envoyée en même temps que la suivante (voir p. 469, l. 7), qui est datée du 22 décembre 1641. — N° (69) du classement de dom Poirier; on ne sait pas bien à quel numéro de La Hire elle corres-

pond, ce numéro étant caché sous un papier collé ensuite<sup>a</sup>. Particularité intéressante : cette lettre porte deux cachets de cire noire, avec rubans de soie vert sombre, tandis que, partout ailleurs, la cire est rouge et la soie jaune. Descartes portait-il encore, à cette date, le deuil de son père, mort en octobre 1640? — Non imprimée par Clerkselien, peut-être à cause de la vivacité du ton à l'égard des Jésuites.

Reuerendissimo Patri M. Mercenno

R. DESCARTES S. D.

Mirror R<sup>os</sup>. Patres Societatis sibi potuisse persuadere mihi contra ipsos scribendi animum esse; hoc enim a  
 5 moribus meis vitæque instituto, & a perpetuâ meâ in ipsos obseruantia, quàm maxime est alienum. Summam quidem Philosophiæ conscribo, & in eâ fateor permulta esse ab ijs quæ in ipsorum scholis doceri solent, valde diuersa; sed quia sine vlllo contradicendi  
 10 studio, & folius amore veritatis, a me proponuntur, non sane contra ipsos, sed potius pro ipsis, vt summis amatoribus veritatis, scribere me confido.

Mirror etiam R<sup>um</sup>. P. Bourdin, nomine totius Societatis, tractatum<sup>b</sup> composuisse ac R<sup>e</sup>. V<sup>e</sup>. ostendisse, in  
 15 quo demonstrare contendit, nihil in ijs quæ de 1<sup>a</sup> Philosophiâ scripsi, non falsum aut ridiculum aut saltem inutile contineri, quemque promittit, si velim in Societatem non scribere, se non vulgaturum, ac, nemine præter V<sup>am</sup>. R<sup>am</sup>. conficio, ad me missurum.

a. Cependant, par transparence, on distingue un chiffre. M. Adam (voir l'*Introduction*, t. I, p. LIII et LIX), avait d'abord admis que c'était un 1. Je crois, après examen, y reconnaître plutôt un 5, c'est-à-dire la cote de la pièce 79 de la collection (T.).

b. C'est-à-dire l'écrit publié l'année suivante, ainsi que les réponses de Descartes, à la suite de la 2<sup>e</sup> édit. des *Méditations*, avec une pagination à part, sous le titre de : *Objectiones septimæ in Meditationes de prima Philosophia cum notis Authoris* (Amstelodami, apud Ludovicum Elzevirium,

Mirror, inquam, R<sup>um</sup>. P. Bourdin, cui iam ante velitatio in meam Dioptricam<sup>a</sup> non admodum fœliciter successit, mihi potius quàm aliquem alium opponi.

Mirror illum minari editionem sui tractatûs, cum iam ante annum alios in Dioptricam scripserit quos 5  
deinde suppressit, etsi ipsos intra sex menses editurum se esse promisisset, atque ego rationibus obtestationibusque vrgentissimis ad id faciendum ita inuitassem, vt omittere, saluo suo honore, non posse videretur<sup>b</sup>.

Mirror eundem tam aperte significare suos ægre esse 10  
laturos, si in ipsos scribam, tanquam si ego essem tantus, vt me aduersarium timere possent.

Mirror tam prouidum fuisse in parandâ vltione, vt antequam inquireret an verum sit me contra illos scribere, cumque re ipsa verum non sit, iam tamen vltorem 15  
suum tractatum absoluerit.

Mirror condiciones pacis quas proponit : si nempe in suos non scribam, se tractatum etiam suum non vulgaturum, sed ad me, nemine conscio, missurum. Nouit enim me nihil magis optare, quàm vt quamplurimi & 20  
quandoctissimi meas opiniones impugnent, vt earum veritas tanto magis elucescat, malleque omnes, tam viuos quàm posteros, eorum quæ a me aut in me fiunt conscios esse, quàm neminem. Atque idcirco rogo V<sup>am</sup>. R<sup>am</sup>., vt quacunque poterit ratione ipsum impellat ad 25  
tractatum illum suum edendum, vel saltem huc mit-

1642, cum Authoris consensu), et en-tête du texte : *Objectiones septimæ cum notis Authoris sive Dissertatio de Prima Philosophia*. Descartes ne reçut ces objections qu'à la fin de janvier 1642.

a. Lettre CXCVIII, p. 106 ci-avant.

b. Ci-avant, lettre CCV, p. 172 ; cf. p. 119, *éclaircissement* de la lettre CXCVIII.

tendum, vt reliquis obiectionibus quæ in Meditationes meas factæ sunt adiungatur<sup>a</sup>.

Denique miror quammaxime R. P. Bourdin R<sup>æ</sup>. V<sup>æ</sup>. significasse suos per facile posse famam omnem  
 5 meam delere, siue me infamem reddere, tum Romæ tum alijs omnibus in locis (non melius hæc verba latine possum reddere : *Le R. P. Bourdin m'a bien fait voir combien ils vous peuuent aysement perdre de reputation a Rome & partout*). Cum enim ita mihi  
 10 conscius sim, vt qui de me vera tantum loquentur, famæ meæ nocere nunquam possint, necesse est vt quicumque volent illam lædere, mentiantur, quod de sanctissimis Religiosis timere nefas puto ; cumque vita mea multis nota sit, & scripta in hominum manibus ver-  
 15 sentur, quicumque vel de vita vel de scriptis meis mali quid dicent, facile pro calumniatoribus agnoscentur, atque ideo non tam mihi quam sibi ipsis nocebunt, quod viri prudentissimi nunquam committent. Et quamuis forsan Romæ alijsque in locis hinc remotis, vbi minus sum notus, calumniæ de me pro tem-  
 20 pore credi possent, non existimo tamen illas ab homine, nullum ab vlllo beneficium expectante, sed suis quammaxime contento nihilque extra se quærente, magnopere esse pertimescendas. Quibus attente con-  
 25 sideratis, plane iudico solum R<sup>um</sup>. P. Bourdin, inscijs alijs Patribus Societatis, hanc in me fabricam excogitasse, vt ad scribendum in suos, illosque hoc pacto in me concitandos, impelleret : neque enim credibile est, tam prudentes & tam pios viros talia mihi per il-

a. Phrase reproduite par Descartes dans la première de ses *Notes* sur l'écrit du P. Bourdin, *Objectiones septimæ*, etc., p. 4 (édit. 1642).

lum significari voluisse; multoque est credibilis ip-  
 sum, qui me iam superiore anno sine vllâ ratione  
 laceffuit, dolere quod non omnes suos in eâdem secum  
 causâ coniunxerim, sed ita ius meum tueri conatus  
 sim, vt simul etiam Societatis beneuolentiam omni 5  
 cultu atque obseruantia demereri studerem. Quam-  
 obrem nihil magis optarem, quam vt R<sup>us</sup> P. Dinet  
 Prouincialis, quem audio Parisijs nunc esse, horum  
 omnium moneri posset: memini enim illum aliquan-  
 diu Præfectum meum fuisse, cum olim in Collegio 10  
 Flexiensi conuictor essem, satisque firma memoria il-  
 lius temporis animo meo adhuc hæret, vt sciam  
 quanta vis sapientiæ in eo sit: ideoque non dubito  
 quin, si mihi esset occasio instituti mei rationem, &  
 quid putem me posse ac debere, ipsi declarandi, fa- 15  
 cile per ipsum totius Societatis gratiam & beneuolen-  
 tiam acquirere, ipsumque etiam R<sup>um</sup>. Patrem Bourdin  
 placare possem. Nihil audeo super hac re a R<sup>a</sup>. V<sup>a</sup>. po-  
 stulare, quia nescio an R<sup>us</sup>. P. Prouincialis non inuito  
 R<sup>o</sup>. P. Bourdin adiri possit; & video R<sup>am</sup>. V<sup>am</sup>. huic valde 20  
 esse amicam, Patresque omnes illius Societatis admo-  
 dum colere & obseruare: sed in aure tantum dicam  
 me serio mihi persuadere, non magis meæ quam ipso-  
 rum gloriæ interesse, vt faueant meis institutis.

*Adresse :*

Au Reuerend Pere 25  
 Le Reu<sup>nd</sup>. Pere Mercenne  
 Religieux de l'ordre des peres  
 Minimes en leur couuent  
 proche de la place Royale, Paris.

13 S (*marque du port*).

30



## CCLX.

DESCARTES A MERSENNE.

[Endegeest], 22 décembre 1641.

Texte de Clerselier, tome III, lettre 28. p. 117-118.

Mon Reuerend Pere,

Vos lettres ont esté gelées par les chemins, car la datte m'apprend que ie les deuois receuoir il y a quinze iours<sup>a</sup>, ce qui est cause que ie n'ay pû y répondre plus-tost. Le vous remercie de ce que vous m'écriuez de la part des Peres Iesuites, & vous verrez, en ma lettre latine<sup>b</sup>, de quelle façon i'y répons; mais ie vous prie de la faire voir à leur Prouincial<sup>c</sup>, & ie voudrois bien qu'une autre fois, s'ils vous prient derechef de me faire sçauoir quelque chose de leur part, vous le refusassiez, si ce n'est qu'ils le missent eux-mesmes par écrit, à cause qu'ils peuuent mieus defauoüer leur parole que leur écriture. Et ie preuoy desia qu'ils defauoüeront vne partie de ce que vous m'auuez cette fois écrit de leur part, & à quoy i'ay esté obligé de répondre; mais n'importe, cela vous seruira d'excuse pour ne vous plus charger de leurs commissions, s'ils ne les écriuent. Le vous renuoye la lettre du Pere Bourdin, que i'ay trouuée peu iudicieuse; mais ie n'en ay pas

a. C'est-à-dire le 8 décembre. Mersenne avait donc avisé Descartes des intentions du P. Bourdin dès la fin de novembre, mais non plus tôt. Ce Jésuite avait donc composé son écrit sur les *Méditations* imprimées (dès le 28 août), et non pas au vu du manuscrit qui ne lui avait pas été communiqué.

b. Lettre CCLIX, page 464 ci-avant.

c. Le P. Dinet. Voir p. 468, l. 7.

voulu toucher vn seul mot, à cause que vous me l'a-  
 uiez deffendu. Le croy bien que son Prouincial l'a en-  
 uoyé, pour vous demander s'il estoit vray que i'écri-  
 uisse contre eux, mais non pas pour me menacer de  
 choses qu'ils sçauent bien que ie ne crains pas, & qui 5  
 peuvent bien plus m'obliger à écrire que m'en em-  
 pescher. Il est certain que i'aurois choisi le Compen-  
 dium du Pere Eustache<sup>a</sup>, comme le meilleur, si i'en  
 auois voulu refuter quelqu'un ; mais aussi est-il vray  
 que i'ay entierement perdu le dessein de refuter cette 10  
 Philosophie ; car ie voy qu'elle est si absolument & si  
 clairement détruite, par le seul establissement de la  
 mienne, qu'il n'est pas besoin d'autre refutation ; mais  
 ie n'ay pas voulu leur en rien écrire, ny leur rien pro-  
 mettre, à cause que ie pourray peut-estre changer de 15  
 dessein, s'ils m'en donnent occasion. Et cependant ie  
 vous prie de ne craindre pour moy aucune chose ; car  
 ie vous assure que, si i'ay quelque interest d'estre bien  
 avec eux, ils n'en ont peut-estre pas moins d'estre bien  
 avec moy, & de ne se point opposer à mes desseins : 20  
 car, s'ils le faisoient, ils m'obligeroient d'examiner  
 quelqu'un de leurs Cours, & de l'examiner de telle  
 forte, que ce leur seroit vne honte à iamais.

I'ay feint de n'oser pas vous prier de faire voir ma  
 lettre au Pere Prouincial<sup>b</sup> ; mais ie serois pourtant 25  
 bien marry qu'il ne la vist point. Je suis, mon R. Pere,

Vostre tres-humble & tres-obeïssant  
 seruiteur, DESCARTES.

Le 22 Decembre 1641.

a. Voir ci-avant p. 196, *éclaircissement* sur p. 185, l. 18.

b. Page 468, l. 18.

## CCLXI.

## DESCARTES A SON FRÈRE AINÉ.

[Endegeest], 28 décembre 1641.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 95 (A) et 462 (B).

- A « *Cet ami<sup>a</sup>, auquel il se fioit plus qu'en luy-même [en marge : Lettr. MS. de Desc. à son frère du 28 Décembre 1641], ayant reçu sa procuration [en marge : Cette Procuration étoit du 13 Février 1641], ne tarda point à exécuter sa commission : & ayant réglé toutes choses avec ses Parens, ils passèrent entr'eux divers contrats l'an 1641, dont ils envoyèrent les copies collationnées à M. Descartes, & qui furent trouvées parmi les papiers de son Inventaire. [En marge : Inventaire page 7.]* » (Baillet, II, 95.)
- B « ... S'il (Descartes) avoit le des-intéressement des Philosophes pour les richesses, il n'en avoit pas l'orgueil. Non seulement il regardoit de bon œil ceux qui en font un bon usage; mais il ne crut pas même devoir négliger le bien que son père avoit eü la bonté de luy conserver, & de luy laisser à sa mort. Il ne voulut pas que son absence préjudiciât aux soins qu'il en devoit prendre : & pendant qu'il étoit en Hollande, il ne laissa point d'agir avec ses frères & ses beaux-frères [en marge : M. de la Bretaillière. M. de Chavagnes. M. Rogier du Crevis. M. du Bois d'Avaugour.] par ses procureurs, c'est-à-dire par Messire Jacques du Boüexic ou Boïssic, sieur de la Ville-neuve, Trésorier de Kimper, demeurant à Rennes, Messire Claude du Boüexic son frère, sieur de la Chapelle, Conseiller au Parlement de Bretagne, & M. l'Abbé Picot, Prieur du Rouvre, demeurant à Paris. Il faisoit peu de cas de tous les biens que l'on peut acquérir dans la suite de cette vie, auprès de ceux d'un patrimoine légitime, qu'il considéroit comme un présent de la Nature, plutôt que de la Fortune; & il n'en trouvoit point dont la possession luy parût plus innocente, & plus dans l'ordre de Dieu. C'est ce qui luy fit écrire un jour à M. de la Bretaillière son
- a. M. de la Villeneuve du Boüexic. Voir ci-avant p. 252 B., le texte auquel ce passage fait suite immédiatement.

*frère aîné* [en marge : Lettr. MS. de Descartes à son frère du 28 Déc. 1641], *qu'il estimoit*

plus mille francs de succession, que dix mille livres qui viennent d'ailleurs. »

(Baillet, II, 462.)

## CCLXII.

DESCARTES AU P. [GIBIEUF].

[Endegeest, 19 janvier 1642.]

COPIE MS., Bibliothèque Nationale, fr. n. a. 6205, f° 71 (p. 143).

*Variantes d'après le texte de Clerselier, t. I, lettre 105, p. 479-484. « A m R. Pere de l'Oratoire, Docteur de Sorbonne », dit-il simplement, sans donner de nom ni la date de cette lettre. Mais la lettre suivante (p. 480) nous apprend que celle-ci est adressée au P. Gibieuf et a été envoyée en même temps, le 19 janvier 1642.*

Monfieur & Reuerend Pere,

I'ay tousiours assez esprouué combien vous fauorifiés le desir que i'ay de faire quelque progrès en la recherche de la verité<sup>a</sup>, & le tesmoignage que vous m'en rendés encor par lettres m'oblige extremement. le suis aussy tres obligé au Reuerend Pere de la Barde<sup>b</sup>, pour auoir pris la peine d'examiner mes pensées de Metaphysique, & m'auoir fait la faueur de les defendre contre ceux qui m'accusoient de mettre tout en doute.

1 Reuerend] R. — 2 tousiours *omis*. — 6 R. P. — 7 d'examiner] de lire.

a. Voir t. I, p. 16, et ci-avant, t. III, p. 236.

b. Ci-avant p. 420, l. 3.

Il a tres-parfaitement pris mon intention, & si i'auois plusieurs protecteurs telz que vous & luy, ie ne douterois point que mon party ne se rendist bientoft le plus fort; mais quoy que ie n'en aye que fort peu, ie ne laisse pas d'auoir beaucoup de satisfaction de ce que ce sont les plus grans hommes & les meilleurs esprits qui goustent & fauorifent le plus mes opinions. Je me laisse aysement persuader que, si le Reuerend Pere de Gondran<sup>a</sup> eust vescu, il en auroit esté des principaux; & bien qu'il n'y ait pas long-temps que Mon<sup>r</sup> Arnaut est Docteur<sup>b</sup>, ie ne laisse pas d'estimer plus son iugement que celuy d'une moitié des anciens<sup>c</sup>. Mon esperance n'a point esté d'obtenir leur approbation en corps: i'ay trop bien sceu & predict, il y a long-tems<sup>d</sup>, que mes pensées ne seroient pas au goust de la multitude, & qu'ou la pluralité des voix auroit lieu, elles seroient aisement condamnées. Je n'ay pas aussy desiré celle des particuliers, à cause que ie serois marry qu'ils fissent rien a mon suiet, qui peust estre desagreable aux yeux de leurs confreres, & aussy qu'on a coutume de l'obtenir si facilement pour tous les liures qui ne sont point plus hæretiques que le mien,

8 R. P. — 8-9 de Gondran] 21 qu'on...l'obtenir] qu'elles'ob-  
 G. — 10 Monsieur. — 11 est] tient. — 21 tous les] les autres.  
 soit. — 20 aux yeux de] à. — 20- — 22 qui... mien *omis*.

a. Il venait de mourir, général de l'Oratoire, le 7 janvier 1642.

b. Antoine Arnault, l'auteur des 4<sup>mes</sup> *Objections* (voir ci-avant p. 328. l. 25), reçut le bonnet de Docteur de Sorbonne le 19 décembre 1641.

c. C'est-à-dire *des anciens Docteurs*. Voir, pour ce qui suit, lettre CCLI ci-avant, p. 436, note b.

d. Note de l'exemplaire de l'Institut: « Lettre au P. Dinet. art. 36 ou plutôt commencement du fragment intitulé *Studium bonæ mentis*. » — Cf. *Discours de la Methode*, p. 18.

que i'ay creu que la cause pour laquelle on pouroit iuger que ie ne l'ay pas, ne me seroit point defaduentageuse. Mais cela ne m'a pas empesché d'offrir mes Meditations à vostre Faculté, afin de les faire d'autant mieux examiner, & que, si ceux d'un Cors si celebre ne trouuoient point de iustes raisons pour les reprendre, cela me peult assurer des veritez qu'elles contiennent. 5

Pour ce qui est du principe par lequel il me semble connoistre que l'idée que i'ay de quelque chose, *non redditur a me inadæquata per abstractionem intellectûs*<sup>a</sup>, ie ne le tire que de ma propre pensée ou conscience. Car, estant assuré que ie ne puis auoir aucune connoissance de ce qui est hors de moy, que par l'entremise des idées que i'en ay eu en moy, ie me garde bien de rapporter mes iugemens immediatement aux choses & de leur rien attribuer de positif, que ie ne l'apperçoie auparavant en leurs idées; mais ie croy aussy que tout ce qui se treuve en ces idées, est necessairement dans les choses. Ainsy, pour sçauoir si mon idée n'est point rendüe non complete, ou *inadæquata*, par quelque abstraction de mon esprit, i'examine seulement si ie ne l'ay point tirée, non de quelque chose hors de moi qui soit plus complete, mais de quelque autre idée plus ample ou plus complete que i'aye 25

6-7 reprendre] entreprendre.  
— 10 de quelque] d'une — 12 ou conscience *omis*. — 15 eu *omis*.  
— 23-24 chose... complete] sujet

plus complet. — 25 plus ample ou *omis*. — après complete] & plus parfaite ajouté.

a. Cf. *Réponses aux 1<sup>res</sup> Objections*, p. 159 (édit. 1641), ou p. 130 (édit. 1642).

en moy, & ce *per abstractionem intellectus*, c'est à dire,  
 en détournant ma pensée d'une partie de ce qui est  
 compris en cete idée plus ample, pour l'appliquer  
 d'autant mieux & me rendre d'autant plus attentif à  
 5 l'autre partie. Ainsy, lors que ie considere vne figure,  
 sans penser à la substance ny à l'extension dont elle  
 est figure, ie fais vne abstraction d'esprit que ie puis  
 aysément reconnoistre par après, en examinant si ie  
 n'ay point tiré cete idée que i'ay, de la figure seule,  
 10 hors de quelque autre idée plus ample que i'aye aussy  
 en moy, à qui elle soit tellement iointe que, bien qu'on  
 puisse penser à l'une, sans auoir aucune attention à  
 l'autre, on ne puisse touttefois la nier de cete autre,  
 lorsqu'on pense à toutes deux. Car ie voy clairement  
 15 que l'idée de la figure est ainsy iointe à l'idée de l'ex-  
 tension & de la substance, vû qu'il est impossible que ie  
 conçoie vne figure, en niant qu'elle ait vne extension,  
 ny vne extension, en niant qu'elle soit l'extension  
 d'une substance. Mais l'idée d'une substance estendue  
 20 & figurée est complete, à cause que ie la puis conce-  
 uoir toute seule, & nier d'elle toutes les autres choses  
 dont i'ay des idées. Or il est, ce me semble, fort clair  
 que l'idée que i'ay d'une substance qui pense, est com-  
 plete en cete façon, & que ie n'ay aucune autre idée  
 25 qui la precede en mon esprit, & qui luy soit tellement  
 iointe, que ie ne les puisse bien conceuoir en les niant

1 ce] si ie ne l'en ay point  
 tiré. — 3 plus ample] complete.  
 — 5 Ainsy] Comme. — 6 l'exten-  
 sion] la quantité. — 9-11 seule...  
 moy] de quelqu'autre que i'ay eu

auparauant, &. — 11 soit] est. —  
 13 on ne] qu'on. — 14 toutes les  
 deux. — 17 ait vne] ait aucune.  
 — 18 ny vne extension] &. —  
 25 en mon esprit qui la precede.

l'une de l'autre ; car s'il y en auoit quelqu'une en moy qui fust telle, ie deurois necessairement la connoistre. | On dira peut estre que la difficulté demeure encor, à cause que, bien que ie conçoie l'ame & le cors  
 5 comme deux substances que ie puis concevoir l'une  
 sans l'autre, & mesme en niant l'une de l'autre, ie ne suis pas touttefois assuré qu'elles sont telles que ie les  
 10 conçois. Mais il en faut reuenir à la regle cy-deuant posée, à sçauoir, que nous ne pouuons auoir aucune  
 connoissance des choses, que par les idées que nous en  
 conceuons ; & que, par consequent, nous n'en deuous  
 iuger que suiuant ces idées, & mesme nous deuous  
 15 penser que tout ce qui repugne à ces idées est absolument impossible, & implique contradiction. Ainsy  
 nous n'auons aucune raison pour assurer qu'il n'y a  
 point de montaigne sans vallée, sinon que nous voions  
 que leurs idées ne peuuent estre completes, quand  
 nous les considerons l'une sans l'autre, bien que nous  
 puissions, par abstraction, auoir l'idée d'une montai-

1-2 s'il... connoistre] il ne peut y en auoir de telle en moy, que ie ne la connoisse. *Suit toute une longue phrase omise dans la copie MS.* : Et enfin ce ne sont que les modes seuls, dont les idées sont rendus non completes par l'abstraction de nostre esprit, lors que nous les considerons sans la chose dont ils sont modes ; car pour les substances, elles ne peuuent n'estre pas completes ; & mesme il est impossible de concevoir aucune de ces qua-

litez qu'on nomme réelles, que, par cela seul qu'on les nomme réelles, on ne les conçoie comme completes ; ce qui fait aussi qu'on auoie qu'elles peuuent estre separées de la substance, sinon naturellement, au moins surnaturellement, ce qui suffit. — 5 que... concevoir] qui peuuent estre. — 6 &... l'autre *omis.* — 7 sont] soient. — 8 conçois] croy. — 12 nous deuous *omis.* — 15 après aucune] autre *ajouté.*



gne, ou d'un lieu qui va en montant de bas en haut, sans considérer qu'on peut aussi descendre par le même de haut en bas. Ainsi nous pouvons dire qu'il implique contradiction, qu'il y ait des atomes, ou  
 5 des parties de matière qui aient de l'extension & toutefois qui soient indivisibles, à cause qu'on ne peut avoir l'idée d'une chose étendue, qu'on ne puisse avoir aussi celle de sa moitié, ou de son tiers, ny, par conséquent, sans qu'on la conçoive divisible en 2 ou en 3.  
 10 < Car, de cela seul que je considère les deux moitiés d'une ><sup>a</sup> partie de matière, tant petite qu'elle puisse être, comme deux substances complètes, & *quarum ideæ non redduntur a me inadequatæ per abstractionem intellectûs*, je conclus certainement qu'elles sont reel-  
 15 lement divisibles. Et si on me disoit que, nonobstant que je les puisse concevoir, je ne sçay pas, pour cela, si Dieu ne les a point unies ou jointes ensemble d'un lien si estroit, qu'elles soient entièrement inseparables, & ainsi que je n'ay pas raison de le nier; je respondrois que, de quelque lien qu'il puisse les avoir jointes,  
 20 je suis assuré qu'il peut aussi les dejoindre de façon qu'absolument parlant, j'ay raison de les nommer di-

1 qui... montant] par lequel on monte. — 4 implique] m'explique. — 7 d'une... puisse] d'aucune extension, sans. — 9 qu'on la conçoive] la concevoir comme. — en deux ou en trois. — 10-11 Voir la note ci-dessous. — 15 si l'on. — 16 après

concevoir] l'une sans l'autre ajouté. — 17 ensemble] l'une à l'autre. — 19 le nier] l'affurer. — 21 après qu'il] les ajouté. — 21-22 aussi... qu'] séparer, & ainsi. — 22 à 1, p. 478, j'ay... divisibles] qu'elles peuvent être séparées.

a. Une ligne a été passée ici dans la copie MS., que complète heureusement l'imprimé de Clerselier. *Parties* avait été écrit d'abord au pluriel, comme se rapportant à *trois*; puis l'*s* a été barré.

uisibles, puis qu'il m'a donné la faculté de les concevoir comme telles. Et ie dis tout le mesme de l'ame & du corps, & generallement de toutes les choses dont nous auons des idées diuerfes & completes, à sçauoir qu'il implicque contradiction qu'elles soient inseparables. Mais ie ne nie pas pour cela qu'il ne puisse y auoir dans l'ame ou dans le corps plusieurs propriétés dont ie n'ay aucunes idées; ie nie seulement qu'il y en ait aucune qui repugne aux idées que i'en ay &, entre autres, à celle que i'ay de leur distinction; car autrement Dieu seroit trompeur, & nous n'aurions aucune regle pour nous assurer de la verité.

La raison pour laquelle ie croy que l'ame pense tousiours, est la mesme qui me fait croire que la lumiere luit tousiours, bien qu'il n'y ait point d'yeux qui la regardent; que la chaleur est tousiours chaude, < bien qu'on ne s'y chauffe point ><sup>a</sup>; que le cors, ou la substance estendueë, a tousiours de l'extension; & generallement, que ce qui constituë la nature d'une chose est tousiours en elle, pendant qu'elle existe; en sorte qu'il me seroit plus aisé de croire que l'ame cesseroit d'exister, quand on dit qu'elle cesse de penser, que non pas de concevoir qu'elle fust sans pensée. Et ie ne voy icy aucune difficulté, sinon qu'on iuge superflus de croire qu'elle pense, lors qu'il ne nous en demeure

2 telles] separées. — 4-6 à sçauoir. . . inseparables *omis*. — 7 propriétés] choses. — 8 en *omis*. — 9 aucune] rien. — 9-10 &. . . distinction *omis*. —

19 après chose] y ajouté. — 20 en elle *omis*. — 21 après seroit] bien ajouté. — 21-22 exister] estre. — 23 fust] soit. — 24 sinon] qu'à cause. — 25 demeure] reste.

a. Incidente donnée par Clerselier.

aucun souuenir par apres. Mais si on considere que nous auons toutes les nuits mille pensées, & mesme en veillant que nous en auons eu mille depuis vne heure, dont il ne nous reste plus aucune trace en la  
 5 memoire, & dont nous ne voions pas mieux l'vtilité, que de celles que nous pouuons auoir eues auant que de naistre, on aura bien moins de peine à se le persuader qu'à iuger qu'une substance dont la nature est de penser, puisse exister, & toutefois ne penser point.  
 10 Le ne voy aussi aucune difficulté à entendre que les facultés d'imaginer & de sentir appartiennent à l'ame, à cause que ce sont des especes de pensées; & neantmoins n'appartiennent qu'à l'ame en tant qu'elle est iointe au cors, à cause que ce sont des sortes de  
 15 pensées, sans lesquelles on peut conceuoir l'ame toute pure.

Pour ce qui est des animaux, nous remarquons | bien en eux des mouemens semblables à ceux qui suiuent de nos imaginations ou sentimens, mais non  
 20 pas pour cela des imaginations ou sentimens. Et au contraire, ces mesmes mouemens se pouuant aussi faire sans imagination, nous auons des raisons qui preuent qu'ils se font ainsi en eux, comme i'espere faire voir clairement, en descriuant par le menu toute  
 25 l'architecture de leurs membres, & les causes de leurs mouemens.

3 qu'en veillant nous. — 4 plus *omis.* — 4-5 en la memoire *omis.*  
 — 13 *avant* n'appartiennent] elles *ajouté.* — qu'à l'ame] à l'ame qu'. — 14 fortes] especes.  
 — 17 remarquons] connoissons.

— 21 aussi *omis.* — 22-23 des... preuent] raison de croire que c'est ainsi. — 23 ainsi *omis.* — comme] ainsi que. — 25 leurs membres] leur cors. — 26 mouemens] *Fin de la copie MS.*

Mais ie crains que ie ne vous aye déjà ennuyé par la longueur de cette lettre; ie me tiendray tres-heureux si vous me continuez l'honneur de vostre bienveillance & la faueur de vostre protection, comme à celui qui est, &c.

5

## CCLXIII.

DESCARTES A MERSENNE.

[Endecest], 19 janvier 1642.

AUTOGRAPHE, Bibliothèque Victor Cousin, n° 13.

*Variantes d'après le texte de Clerselier, t. III, lettre 114, p. 609-611. L'exemplaire de l'Institut marque que cette lettre est la 45<sup>e</sup> (chiffres corrigés sur 39 barrés) des MSS. de La Hire. Elle porte d'ailleurs la cote 39 C, et c'est justement aussi le n° (39) du classement de dom Poirier.*

Mon Reu<sup>nd</sup> Pere,

Ie vous enuoye ma responce au R. P. Gibieuf<sup>a</sup>; ie l'ay fermée seulement par bienfiance, car il n'y a rien que tout le monde ne puisse voir, & si vous tesmoignez auoir enuie de sçauoir ce que ie respons au R. P. de la Barde<sup>b</sup>, ie ne doute point qu'il ne vous la monstre.

Pour les Iesuites, ie ne voy point encore de franchise en leur fait; i'ay receu les billets du P. Bourdin<sup>c</sup>,

6 Reuerend, — 7 et 10 Reuerend Pere. — 11 la] le. — 12- 13 de franchise] bien clair. — 13 Pere.

a. Lettre CCLXII ci-avant, p. 472.

b. Voir ci-avant, p. 474, l. 9, à p. 479, l. 26.

c. En réponse à la lettre CCLIX ci-avant, p. 464.

qui montrent qu'ils ne cherchent que des voyes indirectes, & pendant qu'ils n'agiront avec moy que par luy, ie ne croyray pas qu'ils veuillent la paix; aussy ne suis ie pas resolu de taire au public ce qui se passera entre eux & moy. Vous pouuez bien leur donner parole que ie n'ay aucun dessein d'escrire contre eux, c'est a dire d'vsfer d'iniures & de calomnies pour tacher a les decrediter, ainfy que le Pere Bourdin a cy deuant fait contre moy; mais ie vous prie de ne leur pas donner parole que ie ne prendray point vn de leurs cours de Philosophie<sup>a</sup> pour en montrer les erreurs; car, au contraire, ie veux bien qu'ils sçachent que ie le feray, si ie le iuge vtile a faire connoistre la verité, & qu'ils ne le doiuent aucunement trouuer mauuais, s'ils preferent la verité a la vanité de vouloir estre estimez plus sçauans qu'ils ne sont. Mais i'attens leurs obiections pour determiner ce que i'en feray. M<sup>r</sup> de Zuylichem ne m'a encore rien enuoyé; ie luy escriray dans 4 ou 5 iours<sup>b</sup>, pour le prier de ne retarder pas entre ses mains les obiections des Iesuites.

Pour le calcul touchant le mouuement d'vne boule de mail<sup>c</sup>, frappée plusieurs fois de mesme force, vous l'avez fort bien pris; car au 1<sup>er</sup> coup elle reçoit  $\frac{1}{3}$  de la

1-2 que... indirectes] pas vn accommodement. — 8-9 ainfy... 17-18 Monsieur de Zuylichem. — 19 quatre ou cinq. — 23 premier. — vn tiers.

a. Voir ci-avant p. 185, l. 5; p. 251, l. 13; et p. 470, l. 2 à 10.

b. Descartes écrivit-il en effet? Voir, à ce sujet, lettre CCLXVII ci-après, à Huygens, du 31 janvier 1642 (p. 523, l. 6). A cette date, Descartes dit avoir reçu, depuis quatre ou cinq jours, l'écrit du P. Bourdin, qu'il intitulera *Objectiones septimæ* (voir ci-avant p. 465, note b).

c. Ci-avant p. 450, l. 21.

force du mail, au 2<sup>nd</sup>  $\frac{1}{9}$ , au 3<sup>e</sup>  $\frac{1}{27}$ , au 4<sup>e</sup>  $\frac{1}{81}$ , & ainſy a l'infini. Vous auiez ſeulement laiſſé couler vne erreur de plume, a ſçauoir que le tiers de 13 eſt  $4\frac{1}{4}$ , au lieu que c'eſt  $4\frac{1}{3}$ , ce qui vous auoit empesché de trouuer le conte iuſte.

5

Le n'ay point d'heures de reſte pour penſer a la roulete de M<sup>r</sup> de Roberual; & apres luy en auoir cy deuant donné les tangentes, qu'il auoit confeſſé ne pouuoir trouuer<sup>a</sup>, il auroit, ce me ſemble, mauuaiſe grace a ſe vanter d'auoir trouué quelque choſe de plus, & dire que ie ne ſçauois le trouuer. Et c'eſt a ſçauoir ſ'il a rien trouué; il ſ'en vante peuteſtre, affin de m'inciter a le chercher & luy aprendre; mais ce n'en eſt pas le moyen, bien que ie ne croy pas que ce qu'il propoſe ſoit fort difficile.

10

15

Pour ce que M<sup>r</sup> Vitus\* m'obiecte touchant la rarefaction de l'eau, quand elle ſe change en vapeur, diſant : *Sed ei primo declarandum eſt vnde talis ille motus competat, & quæ neceſſitas tantam violentiam ijs exprimens; deinde in vacuo vel in pleno fit hæc volutatio &c.*, ie reſpons que cete force ou violence de mouuement eſt communiquée aux parties de l'eau par la matiere ſubtile, & qu'elle rempliſt auſſy tout l'eſpace qu'elles n'occupent pas, & ainſy que leur mouuement ſe fait

20

1 ſecond vn neuſième. — troiſième vn vingt-ſeptième. — quatrième vn 81. — 3 treize. — quatre & vn quart. — 4 quatre

& vn tiers. — 6-15 Ie... difficile *omis.* — 16 Monsieur. — 19-20 *imprimens.*

a. Voir t. II, p. 312, l. 7, et l'*éclairciſſement*, p. 338. — La nouvelle queſtion, poſée par Roberval ſur la cycloïde, était probablement celle du *olide autour de l'axe* (cf. plus haut, p. 8, l. 13).

*in pleno*. Mais ie ne trouue pas estrange que cela luy semble difficile; car ie n'ay pas encore assez expliqué la nature de cete matiere subtile. Le tafcheray de le faire cy apres en son lieu, & i'ay ouy faire telle estime  
 5 de M<sup>r</sup> Vitus par M<sup>r</sup> D'Igby, que ie me promets de l'auoir de mon costé.

L'inuention du point de reflexion *datis speculo, oculo & obiecto*, est vn problème solide que Vitellion a resolu avec vne hyperbole touchant les miroirs conuexes; & il n'y a point plus de difficulté pour les concaues, de façon que cela ne vaut pas la peine d'estre  
 10 cherché; & il y a plus de 20 ans que ie l'ay trouué, mais ie ne m'en souuiens plus.

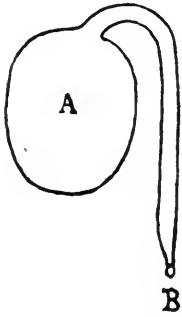
Il a neigé icy quelque peu, & apres gelé 4 ou 5 iours la semaine passée; & le plus froid fut le dimanche  
 15 12 de Ian(uier). Depuis il a fait vn air de printemps, comme il auoit fait auffy auparauant. Voyla responce a tout ce que i'ay receu de vous en ces 3 voyages<sup>a</sup>.

Au reste, i'ay esprouué ces iours vn moyen de pefer  
 20 l'air qui m'a reussi; car ayant vne petite fiole de verre, fort legere & soufflée a la lampe, de la figure que vous la voyez icy peinte, de la grosseur d'vne petite bale de ieu de paume, & n'ayant qu'vne petite ouuerture, a  
 25 passer vn cheueu, en l'extremité de son bec B, ie l'ay

5 Monsieur deux fois. — 20 après iours] passez ajouté.  
 10 point] pas. — 12 vingt. — — 21 après m'a] assez bien  
 14-19 Il a... voyages. omis. — ajouté.

a. Le signe d'accentuation sur l'*a* remplace évidemment la lettre *s* qui le suivrait dans l'orthographe ordinaire de Descartes : *voyasge*. Cf. t. I, *Introduction*, p. xciv, note 1.

pesée dans vne balance tres exacte, & estant froide elle pesoit  $78\frac{1}{2}$  grains. Apres cela, ie l'ay chauffée sur des charbons; puis, la remetant dans la balance en la situation qu'elle est icy peinte, c'est a dire le bec en



bas, i'ay trouué qu'elle pesoit a peine 5  
78 grains. Puis, plongeant le bec B dans de l'eau, ie l'ay laissé ainsy rafraï-  
dir, & l'air se condensant a mesure qu'elle se refroidissoit<sup>a</sup>, il est entré de-  
dans autant d'eau que la chaleur en 10  
auoit chassé d'air auparauant. Enfin, la pesant avec toute cete eau, i'ay trouué  
qu'elle pesoit  $72\frac{1}{2}$  grains plus que deuant; d'ou ie con-  
clus que l'air, qui en auoit esté chassé par le feu, est a  
l'eau qui estoit rentrée en sa place, comme  $\frac{1}{2}$  a  $72\frac{1}{2}$ , ou 15  
bien comme vn a 145. Mais ie me puis estre trompé  
en cecy, car il est malaysé d'y estre iuste; seulement  
fuis ie assuré que le pois de l'air est sensible en cete  
façon, & i'ay mis icy mon procedé tout au long, affin  
que, si vous auez la curiosité d'en faire l'espreuue, 20  
vous la puissiez faire toute semblable.

Ie n'ay receu aucuns exemplaires de Soli<sup>b</sup>, & si vous luy parliez ou faisiez parler, ie croy qu'on le pourroit auertir que ie l'empescherais de iouir de mon priuilege, puis qu'il n'a pas satisfait aux conditions pour 25

2 : 78 grains & demy. — 1 est à. — 21 après semblable.]  
7 laissée. — 13 : 72 grains & 10  
demy. — 15 a] est à. — 16 vn a]

a. Descartes avait d'abord écrit *rafroidissoit*, puis il a corrigé l'*a* en *e*. Il n'a point fait cette correction deux lignes plus haut, *rafroidir*.

b. Voir ci-avant p. 448, l. 20.



lesquelles ie luy ay donné, & que i'ay, par escrit signé de sa main. Je suis,

Mon R<sup>nd</sup> Pere,

Vostre tres obeissant &  
tres obligé seruiteur,

DESCARTES.

Du 19 Jan. 1642.

Mandez moy qui est maintenant  
General de l'Oratoire\*.

Page 482, l. 16 — « *M. Vitus* », c'est-à-dire *Thomas White*, appelé aussi *Thomas Anglus*, ou *Monsieur Thomas*, ou *Monsieur Blanc*. Ce nom se retrouve dans une lettre d'un Minime, le P. Durel (ou Du Relle), écrite de Rouen, le 26 février 1642, à Mersenne, qui en dit un mot à Descartes (lettre CCLXXIII ci-après, *éclaircissement*). *Thomas White* avait publié *trois dialogues du Monde*, à savoir *de sa matiere, de sa forme et de ses causes*, dont deux exemplaires furent envoyés à Huygens. un pour lui, l'autre pour Descartes; voir lettre CCLXXXIV ci-après, du 13 octobre 1642.

Page 485, l. 9. — Le P. Charles de Condren, élu Général de l'Oratoire, le 30 octobre 1629 (voir t. I, page 37, *éclaircissement*), était mort le 7 janvier 1642. Son successeur, le P. François Bourgoing, ne fut élu qu'en avril suivant.

## CCLXIV.

DESCARTES A REGIUS.

[Endegeest, janvier 1642?]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 91, p. 418.

*Non datée dans Clerselier; mais Descartes s'attendait à une visite de Regius (cf. ci-avant, p. 462, note a), sans doute aux vacances du nouvel an, et ne l'a point reçue; en outre, il fait allusion aux ennuis*

de celui-ci, sans doute à la suite des Thèses de Voetius, soutenues le 18 et le 24 décembre 1641; enfin, une phrase de cette lettre (ci-dessous, l. 12-15) ressemble singulièrement à une autre de la lettre CCLXII ci-avant (p. 473, l. 14-17), du 19 janvier 1642, comme si elles avaient été écrites à peu près en même temps. Nous nous arrêterons donc à la date de janvier 1642. (C. A.) — Cependant il convient de remarquer qu'aucune mesure effective touchant l'enseignement de Regius ne fut prise avant le 19 février; voir, plus loin, lettre CCLXX. Il avait seulement dû différer une disputatio préparée pour les derniers jours de décembre; voir ci-après lettre CCLXV. (T.)

Vir Clarissime,

Hic te ab aliquot diebus expectavi; iam autem aliquid audio quod, etsi non videatur esse vllius momenti, vereor tamen ne fortè tuum iter tardauerit; & ego econtra tanto magis tecum loqui exopto, vt quid super 5  
hac re agendum sit, communibus consilijs videamus. Nempe audio tuos aduersarios tandem vicisse, atque effecisse, vt tibi interdiceretur, ne nostra amplius doceres. Quo animo istud feras, nescio; sed, si mihi credis, planè irridebis & contemnes, tamque apertam 10  
inuidiam tibi magis gloriosam esse existimabis, quàm imperitorum applausus. Neque profecto mirandum est, quod in re, in quà vocum pluralitas locum habet, tu solus, cum veritate paucisque fautoribus, aduersariorum multitudini resistere non potueris. Si hoc solo risu 15  
& silentio vlcisci velis, atque otium sequi, non dehortabor; sin minus, quantum in me erit, tibi non deero. Interim rogo vt, vel voce vel litteris, tui me instituti quamprimùm facias certiolem. Vale & me ama.

Si huc venias, rogo vt quamplurimas ex aduersarij 20  
tui thesibus tecum afferas. Vale.

## CCLXV.

REGIUS A DESCARTES.

[Utrecht], 24 janvier 1642.

[A. BAILLET], *La Vie de Mons. Des-Cartes*, tome II, p. 146, 147-8 et 148-9.

*Cette lettre, la 15<sup>e</sup> MS. de Regius à Descartes, contenait sans doute le récit de tout ce qui s'était passé à Utrecht après les thèses du 8 décembre (voir ci-avant, lettre CCLVIII, p. 459 à 464). Baillet y entremêle, en effet, des passages traduits de la version officielle, publiée par les soins de l'Université d'Utrecht, et que nous donnerons in extenso d'après l'original latin.*

*Voici d'abord trois corollaires que Voetius fit ajouter à des thèses soutenues le 18 et le 24 décembre, en réponse à celles de Regius, du 8 décembre.*

## COROLLARIA,

*Quæ ad necessariam præmonitionem studiosorum Theologiæ, præhabito judicio et consensu Facultatis Theologicæ, serio et Scholasticè ventilanda proponimus 18 et rursus 24 Decemb., horis et loco solitis.*

I. *Assertio παραδοξολόγου TAURELLI (quem Atheum Medicum vocabant Theologi Heidelbergenses, in judicio suo de VORSTII tractatu, de Deo, perscripto ad deputatos Synodi Hollandicæ anno 1610) in Triumpho Philosophiæ, in præmissis axiom. D. 4, et D. 5, quam imprudentiâ juvenili ex illâ adoptare voluit popularis noster David GORLEUS, tunc temporis in Theologiâ, cui studere cæperat, aut cujus studio destinatus erat, vertiginem patiens et vacillans, in Exercit. Philosoph., Exerc. 14, pag. 267, quâ statuitur : Hominem ex animâ et corpore compositum esse Ens et unum per accidens, non verò per se : incurrit in veritatem non tantùm Physicam (quam Physicis explicandam relinquimus) sed et Metaphysicam, Pneumatologicam, et Theologicam. Monemus ergo studiosos nostros videant, ne uno absurdo temerè dato, multa alia sequantur, et error parvus in principio, fiat magnus in fine.*

II. *Rotatio Terræ diurna et annua (quam nostrâ ætate Keplerus, alii que nonnulli Mathematici ex oblivionis tenebris eruerunt) veritati divinæ sacrissimis literis revelatæ directè et evidentè repugnat ; nec convenit cum rationibus luminis Naturalis quas sana sobriaque Philosophia hactenus æfatim sug-*

gessit. Dubia quædam, ut et conjecturæ partim incertæ partim absurdæ, quæ contra adferri solent, nullam solidam Philosophiam, in quâ mens veritatis avida acquiescat, fundare queunt. Hactenus ergo reverentia scripturæ, et rationis ac luminis naturalis præjudicata quædam, quietem terræ nobis relinquunt; saltem à contrarii assertionem avertant, moderatisque ingeniis suadeant ἐπέχειν ac doctè ignorare.

III. *Negativa Philosophia de substantialibus rerum formis earumque propriis ac specificis facultatibus, seu qualitâtibus actibus, et consequenter specificis rerum et distinctis naturis (quam Taurellus, Gorlæus, et Bassonis in scenam nostrâ hâc ætate reducere conati), non satis cum Physicâ Mosaicâ et sacrâ hactenus conciliari posse videtur. Consulant studiosi nostri Danæum, Zanchium, Commentatores in Genesin etc., scholasticos ad Lombardum et Thomam. Deinde, quicquid sit de summâ rei, quam Philosophorum disquisitioni relinquimus, hoc unum saltem hypomnema studiosis nostris subjicimus: Achillæi istius argumenti, quo formas explodere conantur, consequentiam suspectam habeant. Quæ hæc est: negatur Essentia et Existentia formarum, quia earum origo seu modus originis incertus est, aut explicari non potest, sic ut patroni formarum et sibi et aliis in eo satisfaciunt. Hoc periculoso axiomate semel hausto, proclive erit vanitati, scepticismo, et petulantiaæ humani ingenii, disputare non dari animam rationalem, nec generationem et conceptionem hominis non in utero matris, nec ventum, nec lumen, nec processionem divinarum personarum, nec assitionem carnis et unionem hypostaticam in Christo, nec peccatum originale, nec miracula, nec prophetias, nec illapsus Dei in mentem et voluntatem hominis, nec regenerationem hominis per gratiam Dei, nec Energemata dæmonum intra corpus hominis, aut circa ejus mentem etc., quod modus originis istorum, teste experientia, et scripturâ de nonnullis (Psal. 139. Eccles. I, 10. 3. etc.), sic explicari nequeat, ut doctissimi non cogantur doctam ignorantiam profiteri, et mentes eorum quiescere si non evidentia veritatis inspectæ, saltem altitudine veritatis occultæ. (P. 28-30, Testimonium Acad. Vltr., et Narrat. Hist. etc., Rheno-Trajecti, ex typographiâ Wilhelmi Strickii, 1643.)*

« Ces corollaires, suivis d'une appendice, avec les thèses Théologiques sur le Jubilé Romain, devoient être publiquement soutenus les XVIII, XXIII & XXIV jours de Décembre. Mais le dessein de Voetius étoit de les faire signer par avance aux autres Professeurs en Théologie, & même à tous les Théologiens qui étoient Ministres ou Prédicateurs, & de députer ensuite quelques-uns de ses collègues vers le Magistrat, pour luy donner avis que le Médecin, c'est-à-dire M. Regius, auroit été condamné d'hérésie par un Consistoire ou un Concile Ecclésiastique & mis au rang de Taurellus & Gorlæus [en marge: Lettr. 15 de Reg. MS.], & que par ce moyen le Magistrat ne pût se dispenser honnêtement de l'ôter de la chaire. » (Baillet, II, 146.)

« Medicus (*Regius*) nescio quo indicio aut conjecturâ odoratus disputationi Theologicæ de Jubilæo nunc propemodum excusæ corollaria nonnulla subjicienda, quæ ipsius paradoxa tangerent, omnimodo per suos inquisivit in Typographico in dicta Corollaria; præterea querelis ac cursitationibus nullum non lapidem movit, ut disputationem (saltem quod ad Corollaria) impediret. Eaque ab eo factitata privatâ autoritate, consilio suo, nec cum Theologo (*Voetio*), Academiæ Rectore et disputationis præside, nec cum Senatu Academico, nec cum Facultate Theologica (quos hoc negotium tangebatur) prius communicato. Quæ autoritas ab illo usurpata, nunquam tamen in ipsius paradoxas disputationes à Rectore aut Senatu Academico exercita, non poterat non Professoribus graviter displicere. »

« Tantum verò Medicus effecit, ut scheda continens Corollaria ad alterum ex Nobiliss. et Ampliss. D. D. Coss. (*Van der Hoolck*) à Typographo sit delata: qui, lectis corollariis, intercessit apud Theologum, ut in gratiam Medici, re ipsâ manente, modus et forma proponendi paululum mutaretur; utpote ejus spem et existimationem putabat hâc ratione, imprimis præscripto Corollariis titulo Facultatis Theologicæ, planè supplantatum et ad incitas redactum iri. »

« Adebat Ampliss. D. Cos. se Medicum seriò monuisse de hâc temeritate. Insuper spondebat eum posthac cautiorem fore, seque effecturum, ut in posterum intra terminos suos se continendo à talibus paradoxis abstineret, quin et die proximo Facultatem Theologicam accederet, eique coram in omnibus satisfaceret. Atque hæc acta 16 Decemb. »

« Theologus Ampliss. D. Cos. (cujus meritis in Academiam et in se nihil non dandum putabat) operam suam pollicitus, postridie 17 Decemb. ad octavam conventu Facultatis indicto, postulatum Ampliss. D. Consulibus, et promissum nomine Medici præstitum ibidem exposuit. »

« Stetit se in eodem conventu sub horam nonam Medicus, ac testatus se ignorasse assertiones suas (quibus Corollaria erant opposita, et nominatim de unione animæ et corporis humani) Theologiam tangere, aut periculosas esse: pollicitus est se nolle Theologiam vel minimum lædere, aut in eam incurrere. »

« Theologi amicè eum hortati sunt, ut à periculosis et litigiosis illis paradoxis Academiam turbaturis abstineret, ac potius spartam suam sedulo et fideliter ornaret. Obtulerunt porro, ut indicaret, quæ verba in Corollariis (quorum præba, uti vocant, à Typographo exhibita, ad manum erat) mutari aut induci vellet: quo factò, plura ipsi induxerunt, quàm designarat, testati se omnia in ipsius gratiam facturos, modò securitati juventutis fidei suæ commissæ, et Theologiæ ac conscientiæ suæ cautum esset. Petiit insuper Medicus consilium à Theologis, an satius esset disputationem, quam secundum Ordinem Collegii paratam habebat, proponere ante serias, an verò differre, atque ad tempus à disputationibus abstinere, donec recenti perturbatione paulatim evanescente, occasio et rerum vices aliud ferrent. »

« Ipse satis ostendebat hoc sibi non inconsultum videri, si quidem » Theologi ita suaderent : quod factum. »

« Hæc ita acta Ampliss. D. Cos. ilicò relata sunt à Theologo, Academiæ » Rectore et disput. præside. qui respondebat sibi omnia perplacere. » (p. 30-31, *Testim. Acad. Ultrai. et Narrat. Hist.*)

« On réforma donc les Corollaires; on ôta de leur titre le nom de la Faculté Théologique, & on corrigea ce qui pouvoit regarder personnellement M. Regius & M. Descartes. Mais comme les endroits des thèses, où l'un & l'autre étoient nommez ou désignez par leurs écrits ou leurs opinions, étoient déjà imprimez, la précaution du Consul fut inutile pour ce point, et Voetius se crût fort heureux d'avoir ce prétexte pour courrir sa dés-obéissance & sa mauvaise volonté. »

« Les thèses furent soutenues le XVIII de Décembre pour la première dispute, continuées durant les deux jours qui précédoient la fête de Noël. Le Repondant, qui étoit le sieur Lambert Vanden Waterlaet [en marge : Gernerthanus], s'y signala autant que son Président [en marge : Epist. 15 Reg. MS. ad Cart. & Epist. Cart. ad P. Dinet.], par la chaleur qu'on y fit paroître contre les opinions nouvelles, soutenues avec une ardeur égale par les Opposans, qui étoient presque tous écoliers de M. Regius. »

« Le Président trouvant qu'on n'y parloit pas assez de Monsieur Descartes chercha sur la fin de la dispute quelque question très-difficile, pour embarrasser l'un de ces Opposans dans la réponse, sans avoir néanmoins intention de l'écouter favorablement. C'est pourquoy voyant que l'Opposant se mettoit en devoir de le satisfaire sur la question par des réponses conformes aux Principes de la Philosophie nouvelle, il l'interrompit brusquement pour dire que ceux qui ne s'accommodoient pas de la manière ordinaire de philosopher, en attendoient une autre de M. Descartes, comme les Juifs attendent leur Elie qui doit leur apprendre toute vérité. » (Baillet, II, 147-148.)

« M. Regius... prit le party de répondre par écrit aux thèses de Voetius. Il en écrivit à M. Descartes le 24 jour de janvier de l'année suivante pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé, et luy demander avis sur l'avenir [en marge : Lettr. 15 MS. de Reg.] Il luy marqua combien les esprits s'aigrissoient contre luy, & comment le party de Voetius se fortifioit de jour en jour; ajoutant que M. le Consul Vander-Hoolck leur protecteur étoit d'avis qu'il gardât le silence, ou qu'il calât la voile en traitant Voetius & les autres Professeurs avec le plus de douceur & de respect qu'il luy seroit possible. Il luy envoya en

*même tème la Réponse qu'il avoit préparée contre les thèses de Voetius, afin qu'il l'examinât avec le même droit qu'il avoit sur ses autres écrits.* » (Baillet, II, 148-149.)

Voir la réponse de Descartes, lettre suivante.

## CCLXVI.

DESCARTES A REGIUS.

[Endegeest, janvier 1642.]

Texte de Clerselier, tome I; lettre 89, p. 401-410.

*Sans date dans Clerselier. Mais il est question d'une réponse à l'Appendice et aux Corollaires de Voetius, réponse qui paraîtra le 16 février 1642. D'autre part, Descartes conseille de la faire paraître avant la fin des vacances s'il est possible (p. 509, l. 26); or les vacances durèrent jusqu'au 1<sup>er</sup> février (« feriis hybernis exactis ad kal. Februar. », p. 53, Testim. Acad. Vltr. et Narr. Hist.); cette lettre est donc de janvier 1642; elle répond à la précédente. — Sur une difficulté relative à la page finale de cette longue lettre, voir le dernier éclaircissement.*

Vir Clarissime,

Habui hîc toto pomeridiano tempore præstantissimum virum D. Al(phonsum), qui multa mecum de rebus Ultraiectinis amicissimè ac prudentissimè differuit\*. Planè cum ipso sentio, tibi ad aliquod tempus à publicis disputationibus esse abstinendum, & summo perè cauendum, ne vlllos in te verbis asperioribus irrites. Vellem etiam quammaximè, vt nullas vnquam nouas opiniones proponeres, sed antiquis omnibus  
 5  
 01 nomine tenus retentis, nouas tantùm rationes afferres: quod nemo possit reprehendere; & qui tuas rationes

rectè caperent, sponte ex ijs ea quæ velles intelligi, concluderent. Vt, de ipsis Formis Substantialibus & Qualitatibus Realibus, quid opus tibi fuit eas palam reijcere? Nunquid meministi me, in Meteoris pag. 164 [editionis gallicæ]<sup>a</sup>, expressissimis verbis monuisse 5  
 ipfas nullomodo à me reijci aut negari, sed tantummodo non requiri ad rationes meas explicandas? Quod idem si fuisses secutus, nemo tamen ex tuis auditoribus non illas reiecisset, cum nullum earum 10  
 vsum esse perspexisset, nec interim in tantam collegarum tuorum invidiam incidisses. Sed quod factum est, infectum fieri nequit. Nunc curandum est, vt quæcumque vera proposuisti, quàm modestissimè deffendas, & si quæ minus vera, vel tantum minus aptè dicta, 15  
 elapsa sint, absque vllâ pertinaciâ emendes, putessque nihil esse in philosopho magis laudandum quàm liberam errorum fuorum confessionem. Vt in hoc, *quod homo sit ens per accidens*, | scio te nihil aliud intellexisse quàm quod alij omnes admittunt, nempe illum esse 20  
 compositum ex duabus rebus realiter distinctis; sed quia verbum, *ens per accidens*, eo sensu non vsurpatur in scolis, idcirco longè melius est (si fortè vti non possis explicatione, quam præcedentibus meis litteris 25  
 suggesseram<sup>b</sup> : video enim te ab illâ nonnihil deflectere, necdum scopulos satis vitare in tuo vltimo scripto), vt apertè fatearis te illum scolæ terminum non rectè intellexisse, quàm vt malè dissimules; ideoque, cum de re planè idem quod alij sentires, in verbis

a. *Editionis gallicæ*, addition de Clerselier, les *Essais* de 1637 n'ayant pas encore, à cette date de 1642, d'autre édition que la française.

b. Ci-avant, p. 460, l. 4.



tantum discrepasse. Atque omnino vbicumque occur-  
 ret occasio, tam priuatim quàm publicè, debes profiteri  
 te credere hominem esse *verum ens per se, non autem per*  
*accidens*, & mentem corpori realiter & substantialiter  
 5 esse vnitam, non per situm aut dispositionem, vt habes  
 in tuo vltimo scripto (hoc enim rursus reprehensioni  
 obnoxium est, & meo iudicio non verum), sed per ve-  
 rum modum vnionis, qualem vulgo omnes admittunt,  
 etsi nulli, qualis sit, explicent, nec ideo etiam teneris  
 10 explicare; sed tamen potes, vt ego in *Metaphysicis*<sup>a</sup>,  
 per hoc, quod percipiamus sensus doloris, aliosque  
 omnes, non esse puras cogitationes mentis à corpore  
 distinctæ, sed confusas illius realiter vnitæ percep-  
 tiones: si enim Angelus corpori humano ineffet, non  
 15 sentiret vt nos, sed tantum perciperet motus qui cau-  
 sarentur ab obiectis externis, & per hoc à vero homine  
 distingueretur.

Quantum ad tuum scriptum, etsi non videam quid  
 eo facere velis, mihi videtur, vt ingenuè & candidè  
 20 fatear quod sentio, nec ad rem propositam, nec ad for-  
 tunam huius temporis satis esse accommodatum;  
 multa enim in eo nimis dura, & non satis apertè ra-  
 tiones explicas, quibus bona causa deffenditur, adeo  
 vt in eo scribendo, ex tædio forsan atque indigna-  
 25 tione, ingenium tuum languisse videatur. Excusabis,  
 vt confido, libertatem meam; & quia mihi esset diffi-  
 cilius, de singulis quæ scripsisti monere quid sentiam,  
 quàm aliquod tale scriptum delineare, hoc potius  
 |agam, & quamuis multò me alia negotia vrgeant,  
 30 vnã tamen aut alteram huic rei diem impendam.

a. *Meditatio 6<sup>a</sup>*, p. 91-94 (édit. 1641), ou p. 75-78 (édit. 1642).

Exiftimo itaque operæ pretium effe, vt ad Appendicem Voëtij \* publico fcripto refpondeas; quia fi planè taceres, tibi fortè tanquam victo magis infultarent inimici; fed tam blandè ac modeftè refpondeas, vt neminem irrites, fimulque tam folidè, vt rationibus tuis fe 5  
vinci Voëtius animaduertat, & ideo, ne fæpius vincatur, tibi contradicendi animum deponat, feque à te demulceri patiatur. Curfim hic ponam argumentum illius refponfionis, qualem ego ipfam faciendam putarem, fi tuo in loco effem; & partim gallicè, partim 10  
latinè fcribam, prout verba celerius occurrent, ne fortè, fi latinè tantùm fcriberem, verba mea mutare negligeres, & ftilus nimis incultus pro tuo non agnofceretur.

*Henrici Regij &c. Refponfio ad Appendicem, vel Notæ in 15*  
*Appendicem ac Corollaria Theologico-Philofophica*  
*Domini Gifb. Voëtij, &c.*

Ie voudrois, apres, commencer par vne honnefte lettre à Monsieur Voëtius, en laquelle ie dirois qu'ayant veu les tres-doctes, tres-excellentes & tres-subtiles 20  
Thefes qu'il a publiées touchant les Formes Subftantielles & autres matieres appartenantes à la Phyfique, & qu'il a particulierement adreffées aux Profefseurs en Medecine & en Philofophie de cette Vniuerfité, au nombre defquels ie fuis compris, i'ay efté extreme- 25  
ment aife de ce qu'un fi grand homme a voulu traiter de ces matieres, comme ne doutant point qu'il n'auroit vfé de toutes les meilleures raifons qui fe peuvent trouuer, pour prouuer les opinions qu'il deffend,

en forte qu'après les siennes, il n'en faudroit plus attendre d'autres. Et mesme, que ie me suis réioüy de ce que, la pluspart des opinions qu'il a voulu defendre en ces Theses, estant directement contraires à  
5 celles que i'ay enseignées, il semble que ç'a' esté particulièrement à moy à qui il a adressé sa Preface, & qu'il a voulu par là me conuier à luy répondre, & ainsi m'inuiter, par vne honneste émulation, à rechercher d'autant plus curieusement la verité. Que ie  
10 m'estime bien glorieux de ce qu'il m'a voulu faire cét honneur. Que ie ne puis manquer de tirer de l'auantage de cette attaque, à cause que ce me fera mesme de la gloire, si ie suis vaincu par vn si fort aduersaire. Que ie luy en rens graces tres-affectueusement,  
15 & mets cela au nombre des obligations que ie luy ay, & que ie reconnois estre tres-grandes. *Hic fuse commemorarem quomodo me iuuerit in professione acquirendâ, quomodo mihi patronus, mihi fauitor, mihi adiutor semper fuerit, &c.* Enfin, que ie n'aurois pas manqué  
20 de répondre à ses Theses par d'autres Theses, & de faire, comme luy, des disputes publiques touchant ces matieres, si ie pouuois esperer vne audience aussi fauorable & aussi tranquille; mais qu'il a en cela beaucoup d'auantage par dessus moy, à cause que le  
25 respect & la veneration qu'on a pour luy, non seulement à cause de ses qualitez de Recteur & de Ministre, mais beaucoup plus à cause de sa grande pieté, de son incomparable doctrine & de toutes ses autres excellentes qualitez, est capable de retenir les plus  
30 insolens, & d'empescher qu'ils ne fassent aucun desordre aux lieux où il preside; au lieu que, n'ayant

point le mesme respect pour moy, deux ou trois fripons, que quelque ennemy aura enuoyez à mes disputes, seront suffisans pour les troubler; & ayant éprouué cette fortune en mes dernieres<sup>a</sup>, ie croyois m'abaisser trop, & ne pas assez conseruer la dignité du lieu que nostre tres-sage Magistrat m'a fait l'honneur de vouloir que i'occupasse en cette Academie, si ie m'y exposois d'orénaunt. Non pas que ie sois fâché pour cela, ny que ie pense deuoir aucunement estre honteux de ce qui s'est passé; car, au contraire, ces faiseurs de bruit ayant tousiours interrompu nos réponses, auant que de les auoir pû entendre, il a esté tres-aisé à remarquer, que nous n'auons point donné occasion à leur insolence par nos fautes, mais qu'ils estoient venus à nos disputes tout à dessein de les troubler, & d'empescher que nous ne pussions auoir le temps de faire bien entendre nos raisons. Et l'on ne peut iuger de là autre chose, sinon que mes ennemis, en se seruant d'un moyen si seditieux & si iniuste, ont témoigné qu'ils ne cherchent pas la verité, & qu'ils n'esperent pas que leurs raisons soient si fortes que les miennes, puis qu'ils ne veulent pas qu'on les entende. Et quand on ne scauroit pas que ces troubles m'auroient esté procurez par l'artifice d'aucuns ennemis, *sed à solâ iuuenum aliquorum lasciuiâ*, on sçait bien que les meilleures choses, estant exposées au public, sont aussi souuent suiettes à cette fortune que les plus mauuaises ou impertinentes. Ainsi on estoit autresfois fort attentif aux badineries d'un danceur de corde, là où ceux qui representoient vne tres-belle & tres-

a. Voir ci-avant, p. 462-463, *éclaircissement*.

elegante Comedie de Terence<sup>a</sup>, estoient chassez du theatre par de tels battemens de mains ; ainsi, &c. Ces raisons donc me donnent suiet de publier plustost cette réponse que de faire des Theses ; ioint aussi  
 5 qu'on peut mieux trouuer la verité, en examinant à loisir, & de sens froid, deux écrits opposez sur vn mesme suiet, que non pas en la chaleur de la dispute, où l'on n'a pas assez de temps pour peser les raisons de part & d'autre, & où la honte de paroistre vaincus, si les nostres estoient les plus foibles, nous en  
 10 oste souuent la volonté. C'est pourquoy ie le supplie de la receuoir en bonne part, comme ne l'ayant faite que pour luy plaire, & luy témoigner que ie ne suis pas si negligent, que de manquer de satisfaire à l'hon-  
 15 neste semonce qu'il m'a faite, par ses Theses, de faire voir au public les raisons que j'ay pour soutenir les opinions qu'il a impugnées ; & ce, pour le bien general *totius rei litterariæ*, & particulierement pour le bien & la gloire de cette Vniuersité ; & que ie l'honoraray & estimeray tousiours *vt patronum, fautorem amicissimum, &c. Vale.*

Après vne lettre de cét argument, ie ferois imprimer : *Domini Gisberti Voëtij præfatiuncula, ad Doctiss. expertiss. Medic. &c., vsque ad Thesim primam* \*.

25

## | RESPONSIO AD PRÆFATIONEM.

Que ie louë icy grandement sa ciuilité & sa courtoisie, de ce que, nonobstant le pouuoir que sa Theo-

a. Terence, *Hécyre*, Prolog. I, 4-5 ; et Prolog. II, 33-35.

logie, qui est la principale science, luy donne sur toutes les autres, & celuy que sa qualité de Recteur luy donne particulièrement en cette Academie, il n'a pas voulu traiter des matieres de Physique, sans vser de quelque excuse enuers les Professeurs en Philosophie & en Me- 5  
decine. Que ie suis fort d'acord avec luy de ce qu'il blâme les *adolescentes, qui vix elementis Philosophiæ imbuti, absque euidenti & validâ demonstrationum euictione, omnem scolarum Philosophiam exhibitant, antequam terminos eius intellexerint, eorumque notione destituti,* 10  
*authores superiorum facultatum sine fructu legant, lectionesque & disputationes, tanquam mutæ personæ aut statuæ dedaleæ, audire cogantur. Sed quia valdè diligenter ipsos hoc in exordio admonet, ne tam facilè id agant,* & comme si c'estoit vne faute fort ordinaire, laquelle 15  
toutesfois a esté inconnuë iusques à present, *non immeritò suspicor hoc de solis auditoribus meis intelligi :* car i'ay déjà sceu que quelques-vns, estant ialoux de voir les grans progrez que mes auditeurs faisoient en peu de tems, ont tafché de décrier ma façon d'enseigner, 20  
en disant que ie negligeois de leur expliquer les termes de la Philosophie, & ainsi que ie les laissois incapables d'entendre les liures ou les autres Professeurs, & que ie ne leur apprenois que certaines subtilitez, dont la connoissance leur donnoit apres cela tant de presomp- 25  
tion, qu'ils osoient se mocquer des opinions communes. Et, pour ce fuict, ie me persuade que Monsieur Voëtius (ou *Reclor magnificus, &c.*; donnez-luy les titres les plus obligeans & les plus auantageux que 30  
vous pourrez), ayant esté auerty de cette calomnie, en a voulu toucher icy vn mot en passant, afin de me donner

occasion de m'en purger ; ce que ie feray facilement,  
 en faisant voir que ie ne manque pas d'expliquer tous  
 les termes de ma profession, lors que les occasions s'en  
 presentent, bien que i'aye encore plus de soin d'ensei-  
 5 gner les choses. Et ie veux bien confesser que, d'au-  
 tant que ie ne me fers que de raisons qui sont tres-  
 euidentes & intelligibles à ceux qui ont seulement le  
 sens commun, ie n'ay pas besoin de beaucoup de  
 termes étrangers pour les faire entendre ; & ainsi,  
 10 qu'on peut bien plustost auoir appris les veritez que  
 i'enseigne, & trouuer son esprit satisfait touchant  
 toutes les principales difficultez de la Philosophie,  
 qu'on ne peut auoir appris tous les termes dont les  
 autres se seruent pour expliquer leurs opinions tou-  
 15 chant les mesmes difficultez, & avec tous lesquels ils  
 ne satisfont iamais ainsi les esprits qui se seruent de  
 leur raisonnement naturel, mais les remplissent seule-  
 ment de doutes & de nuages. Et enfin, que ie ne laisse  
 pas d'enseigner aussi les termes qui me sont inutiles, &  
 20 que, les faisant entendre en leur vray sens, *celerius à me  
 quàm vulgo ab alijs discuntur*. Ce que ie puis prouuer  
 par l'experiance que plusieurs de mes auditeurs ont  
 faite, & dont ils ont rendu preuue en disputant publi-  
 quement, apres n'auoir étudié que tant de mois, &c.  
 25 Or ie m'affure qu'il n'y a personne de bon sens, qui ose  
 dire qu'il y ait rien à blâmer en tout cecy, ny mesme  
 qui ne soit grandement à prifer. *Et, si enim sæpe hinc con-  
 tingat, vt qui mea audiuerunt, ea quæ ab alijs in contra-  
 rium docentur, vt minus rationi consentanea, contemnant,  
 30 vel etiam, si placet, exhibent*, on n'en doit pas reietter  
 la faute sur ma façon d'enseigner, mais plustost sur

celle des autres, & les conuier à fuiure la mienne autant qu'il leur sera possible, plutost que de la calomnier, & *velte ipsam calumniâ suâ obruere.*

*THESIS PRIMA, &c.\**

*Responso ad primam Thesis.*

5

Planè hîc assentior sententiæ Domini Reſtoris Magistri, nempe quod *innoxia illa entia*, quæ formas substantiales & qualitates reales vocant, non sint temerè de antiquâ suâ possessione deturbanda; quin & ipsa nondum hætenus absolutè reiecimus, sed tantummodo profitemur nos ipsis non indigere ad causas rerum naturalium reddendas, putamusque rationes nostras eo præcipuè nomine esse commendandas, quod ab eiusmodi assumptis incertis & obscuris nullomodo dependant. Quoniam in talibus idem ferè est dicere, se ijs nolle vtî, ac dicere, se non admittere : quia nempe ab alijs non aliam ob causam admittuntur, quàm quia necessariæ esse putantur ad effectuum naturalium causas explicandas; non difficiles erimus in confitendo nos illa planè reijcere. Neque id, vt spero, Mag. Rector vitio nobis vertet, quia dudum scolarum Philosophiam, nominatim Logicam, Metaphysicam, Physicam, si non accuratissimè, saltem mediocriter perdidicimus, & *misera illa entia* nullius vsûs esse percepimus, nisi ad excæcanda studiosorum ingenia, & ipsis, in locum *doctæ illius ignorantia*, quam Reſt. Mag. tantoperè commendat, superbam quandam aliam ignorantiam obtrudendum. Sed ne parùm liberales videamur, laudo

10

15

20

25



etiam quod Mag. Rect. adolescentes à *feroce contemptu*  
 & *fugâ studij Philosophici*, atque *insuper ab idioticâ, ru-*  
*sticâ & superbâ ignorantia* velit reuocare, nec vllomodo  
 5 possum suspicari eum hîc respexisse ad illam in meos  
 auditores querelam, de quâ paulo antè<sup>a</sup>, quod scilicet  
 vulgarem Philosophiam, meâ intellectâ, contemnant.  
 Neque enim fas puto, existimare tam pium virum, ab  
 omni maledicendi studio tam alienum, & mihi priuatim  
 summè amicum, tam alienis nominibus vti voluisse, vt  
 10 cognitionem Philosophiæ quam doceo, quæque tam  
 vera & aperta est, vt qui semel ipsam didicit, alias fa-  
 cilè contemnat, *rusticam, idioticam, & superbam igno-*  
*rantiam* appellet, *contemptumque* istum opinionum quæ  
 falsæ existimantur, ortum ex cognitione Philosophiæ  
 15 verioris, vocet *ferocem, & fugam studij Philosophici*;  
 tanquam si, per studium Philosophicum, nil nisi studium  
 earum controuersiarum, in quibus nulla vnquam|certa  
 veritas habetur, non autem studium ipsius veritatis, sit  
 intelligendum.

20

*THESIS SECVNDA, &c. \**

*Responso ad Thesim secundam, &c.*

Duodecim hîc puncta proponuntur, quæ optimè  
 paulo antè ab ipso Mag. Rectore *præiudicia & dubia*  
 fuerunt appellata; quia nihil affirmandi, sed dubitandi  
 25 tantum, occasionem dare possunt ijs qui magis præ-  
 iudicijs quàm rationibus mouentur, & perfacilè sol-  
 uuntur ab ijs qui rationum momenta examinant.

*In primo, quærit an conciliari possit opinio negans for-*

a. Page 498. l. 17.

*mas substantiales cum sacrâ scripturâ.* Quâ de re nemo potest dubitare, qui tantum sciet Prophetas & Apostolos, aliosque qui dictante Spiritu Sancto sacras scripturas composuerunt, de Entibus istis Philosophicis, & extra scolas planè ignotis, nunquam cogitasse. Ne enim aliqua sit ambiguitas in verbo, hìc est notandum, nomine formæ substantialis, cum illam negamus, intelligi substantiam quandam materiæ adiunctam, & cum ipsâ totum aliquod merè corporeum componentem, quæque non minùs, aut etiam magis quàm materia, sit vera substantiâ, siue res per se subsistens, quia nempe dicitur esse Actus, illa verò tantum Potentia. Huius autem substantiæ, seu formæ substantialis, in rebus merè corporalibus, à materiâ diuersæ, nullibi planè in sacrâ scripturâ mentionem fieri putamus. Atque inter cætera, vt agnoscatur quàm parum vrgeant ea loca scripturæ, quæ à Mag. Rect. hìc citantur, puto sufficere si omnia referamus. Nempe, Gen. 1, vers. 11, habetur : *Et ait : Germinet terra herbam virentem & facientem semen, & lignum pomiferum faciens fructum iuxta genus suum.* Et 21 : *Creauit Deus cete grandia, & omnem animam viuentem atque motabilem, quam produxerunt aquæ in species suas, & omne volatile secundum genus suum, &c.* — le vous prie de mettre tous les autres passages, car ie les ay tous cherchez, & ie ne voy rien qui serue aucunement à son suiet. — Neque enim potest dici verba generis aut speciei designare | differentias substantiales, cum sint etiam genera & species accidentium ac modorum, vt figura est genus, respectu circulorum & quadratorum, quæ tamen nemo suspicatur habere formas substantiales, &c.

2. Veretur ne, si formas substantiales in rebus purè materialibus negemus, dubitare etiam possimus, an detur aliqua in homine, illorumque errores qui Animam Mundi Vniuersalem aut quid simile imaginantur, non tam fœliciter & tutò retundere, quàm assertores formarum.

Ad secundum addi potest, econtra ex opinione affirmante formas substantiales, facillimum esse prolapsum in opinionem eorum qui dicunt Animam humanam esse Corpoream & Mortalem; quæ cum agnoscitur sola esse forma substantialis, alias autem ex partium configuratione & motu constare, maxima hæc eius supra alias prærogatiua ostendit ipsam ab ijs naturâ differre, & naturæ differentia viam aperit facillimam ad eius Immaterialitatem Immortalitatemque demonstrandam, vt in Meditationibus de primâ Philosophiâ nuper editis videri potest; adeo vt nulla excogitari possit, hâc de re, opinio Theologiæ magis fauens.

Ad quintum. Absurdum sanè sit pro ijs qui ponunt formas substantiales, si dicant ipsas esse immediatum suarum actionum principium; non autem absurdum esse potest pro ijs qui formas istas à qualitatibus actiuis non distinguunt. Nos autem qualitates actiuas non negamus, sed negamus tantum ipsis Entitatem aliquam maiorem quàm Modalem esse tribuendam; hoc enim fieri non potest nisi tanquam substantiæ concipiantur. Nec etiam negamus habitus, sed duplicis generis illos intelligimus: nempe alij sunt purè Materiales, qui à solâ partium configuratione, aut aliâ dispositione, dependent; alij verò Imateriales, siue Spirituales, vt habitus fidei, gratiæ &c. apud Theologos, qui ab eâ non pendent, sed sunt modi spirituales menti inxi-

stentes, vt motus, aut figura, est modus corporeus corpori inexistentis.

*Ad octauum.* Vellem explicare, quomodo etiam automata sint opera naturæ, & homines in ijs fabricandis nihil aliud faciant quàm applicare actiua passiuus; vt etiam faciunt dum triticum feminant, vel mulum generari curant; quod nullam differentiam essentialem, sed tantum à naturâ inductam affert, valdè tamen facit differre secundum magis & minus, vt ais, quia pauca illæ rotæ in horologio cum innumeris ossibus, neruis, venis, artèrijs &c. vilissimi animalculi nullomodo sunt comparandæ. — Loca autem Scripturæ quæ citat, essent hîc rursus omnia afferenda, vt calumnia appareat; nihil enim vrgent.

*Ad decimum.* Eodem titulo Geometria & Mechanicæ omnes essent rejiciendæ; quod quàm ridiculum & à ratione alienum nemo non videt. Nec hoc sine risu possem prætermittere, sed non suadeo.

*Ad vndecimum.* Non dicimus Terram à situ, positurâ & figurâ moueri, sed tantum disponi ad motum. Nec verò est circulus, vnam rem ab vnâ moueri, & ab aliâ disponi ad motum. Nec etiam vitiosus est circulus, quod vnum corpus moueat aliud, & hoc moueat tertium, & hoc tertium moueat rursus primum, si prius moueri desierit; vt neque est circulus, quod vnus homo pecuniam tradat alteri, quam hic alter tradat tertio, qui tertius primo rursus tradere potest.

*Ad duodecimum.* Qui dicunt per hæc principia nihil explicari, legant nostra Meteora, & conferant cum Aristotelis Meteoris; item Dioptricam cum aliorum scriptis, qui de eadem materiâ scripserunt: & agnos-

cent opprobrium omne opinionibus à naturâ diversis remanere.

AD TERTIAM THESIM\*.

Rationes omnes, ad probandas formas substantiales, applicari possunt formæ horologii, quam tamen nemo dicet substantialem.

AD QVARTAM THESIM\*.

Rationes, siue demonstrationes Physicæ, contra formas substantiales, quas intellectum veritatis auidum planè cogere arbitramur, sunt in primis hæc à priori Metaphysica, siue Theologica. Quod planè repugnet vt substantia aliqua de nouo existat, nisi de nouo à Deo creetur; videmus autem quotidie multas ex illis formis, quæ substantiales dicuntur, de nouo incipere esse, quamuis à Deo creari non putentur ab ijs qui putant ipsas esse substantias; ergo malè hoc putant. Quod confirmatur exemplo Animæ, quæ est vera forma substantialis hominis; hæc enim non aliam ob causam à Deo immediatè creari putatur, quàm quia est substantia; ac proinde, cum aliæ non putentur eodem modo creari, sed tantùm educi e potentiâ materiæ, non putandum etiam est eas esse substantias. Atque hinc patet non eos qui formas substantiales negant, sed potius eos qui affirmant, eò tandem per solidas consequentias adigi posse, vt fiant aut Bestiæ, aut Athei. Nollem itaque vt reijceres argumentum ab ortu formarum petitum, nec Theristicum appellares, quia videtur ad hoc referri; sed po-

nerem tantum, ea quæ ab alijs eâ de re dicta sunt nos non tangere, quoniam ipsos non sequimur. Altera demonstratio petitur à fine, siue vsu, formarum substantialium; non enim aliam ob causam introductæ sunt à Philosophis, quàm vt per illas reddi posset ratio actionum propriarum rerum naturalium, quarum hæc forma esset principium & radix, vt habetur in Thesi præcedenti. Sed nullius planè actionis naturalis ratio reddi potest per illas formas substantiales, cum earum assertores fateantur ipsas esse occultas, & à se non intellectas; nam si dicant aliquam actionem procedere à formâ substantiali, idem est ac si dicerent, illam procedere à re à se non intellectâ, quod nihil explicat. Ergo formæ illæ ad causas actionum naturalium reddendas nullomodo sunt inducendæ. Contra autem à formis illis essentialibus, quas nos explicamus, manifestæ ac Mathematicæ rationes redduntur actionum naturalium, vt videre est de formâ salis communis in meis Meteoris<sup>a</sup>. Et hîc subiungi potest quæ habes de motu Cordis.

### AD QVINTAM THESIM\*.

Quod tam sæpe iactat de *doctâ ignorantia*, dignum est explicatione. Nempe, cum scientia humana sit admodum limitata, & totum id quod scitur, ferè nihil sit, comparatum cum ijs quæ ignorantur, doctrinæ signum est, quod quis liberè fateatur se ignorare illa quæ re verâ ignorat: & in hoc propriè doctâ ignorantia consistit, quia scilicet est peculiaris eorum qui verè docti

a. *Discours Troisième*, p. 174.

funt. Nam alij qui vulgò doctrinam profitentur, nec tamen verè docti sunt, non valentes ea dignoscere, quæ nemo eruditus ignorat, ab ijs quæ sine dedecore vir doctus fateri potest se ignorare, omnia ex æquo se  
 5 scire profitentur; atque ad facilè reddendas omnium rerum rationes (si tamen ratio vllius rei reddatur, cum explicatur obscurum per obscurius), formas substantiales & qualitates reales excogitarunt; quâ in re ipforum ignorantia nequaquam docta, sed tantum superba & pædagogica dici debet; in hoc enim manifesta  
 10 superbia est, quod ex eo solo, quod naturam alicuius qualitatis ignorent, concludunt ipsam esse occultam, hoc est omnibus hominibus imperscrutabilem, tanquam si ipforum cognitio esset mensura  
 1 omnis humanæ cognitionis.

#### AD SEXTAM\*.

Non video hominis ratiocinium in ijs quæ de me inferit. Ait me in dissertatione de Methodo non satis euidenter demonstrasse esse Deum, quod ipse etiam  
 20 ibi professus sum. Quid autem ad hoc spectans inferri potest ex his verbis, *cogito ergo sum*? Et quàm malè hîc citat & mihi opponit tractatum Patris Merfenni & suum, cum suus adhuc in herbâ sit, & Merfennus nullum planè præter meas Meditationes de primâ Philo-  
 25 sophiâ edi curauerit!

#### AD SEPTIMAM\*.

Pro his verbis: *ipsa tamen, ut verum fatear &c.*, ponerem: — De ipsâ tamen nihil simile opinionibus Tau-

relli aut Gorlæi sustinuimus, nihilque omnino quod in  
 re à vulgari & orthodoxâ Philosophorum omnium sen-  
 tentiâ diffideat. Afferimus enim hominem ex Corpore  
 & Animâ componi, non per solam præsentiam, siue  
 appropinquationem, vnius ad alterum, sed per veram 5  
 vnionem substantialem; (*ad quam quidem ex parte cor-  
 poris requiritur naturaliter situs & partium conformatio,  
 sed quæ tamen sit diuersa à situ & figurâ modisque alijs  
 purè corporeis : non enim solum Corpus, sed etiam Ani-  
 mam, quæ incorporea est, attingit*). Quantum autem ad 10  
 modum loquendi, etsi fortè sit minùs vsitatus, ad id  
 tamen quod significare voluimus satis aptum fuisse  
 existimamus. Non enim diximus hominem esse *ens per  
 accidens*, nisi ratione partium, animæ scilicet & corpo-  
 ris : vt nempe significarem, unicuique ex his parti- 15  
 bus esse quodammodo accidentarium, quod alteri  
 iuncta sit, quia seorsim potest subsistere, & id vocatur  
 accidens, quod adest vel abest sine subiecti corrup-  
 tione. Sed quatenus homo in se totus consideratur,  
 omnino dicimus ipsum esse vnum *Ens per se*, & non 20  
 per accidens; quia vnio, quâ corpus humanum &  
 anima inter se coniunguntur, non est ipsi accidentaria,  
 sed essentialis, cum homo sine ipsâ non sit homo. Sed  
 quoniam multò plures in eo errant, quod putent ani-  
 mam à corpore non distingui realiter, quàm in eo 25  
 quod admissâ eius distinctione vnionem substantialem  
 negent; maiorisque est momenti ad refutandos illos  
 qui animas mortales putant, docere istam distinctio-  
 nem partium in homine, quàm docere vnionem; ma-  
 iorem me gratiam initurum esse sperabam à Theologis, 30  
 dicendo hominem esse *ens per accidens*, ad designan-



dam istam distinctionem, quàm si, respiciendo ad partium unionem, dixissem illum esse ens *per se*. Atque ita non meum est respondere ad ea quæ in opiniones Taurelli & Gorlæi fuse obijciuntur, sed tantummodo  
 5 conqueri, quod tam immeritò ac tam seuerè mihi aliorum errores affingantur.

Cæterùm in his fui prolixior quàm putaram, & quia non certus sum te hoc meo scripto esse vsurum, nolo iam plura scribere; sed si vti velis, rogo vt moneas  
 10 quamprimùm, & reliqua protinus vsque ad finem absolua; scribasque quâ me linguâ vti malis. Vbi posui &c., intellexi aliquid deesse quod de tuo sit addendum. Omnia autem, si placet, cum Achille ac Nestore nostro Domino V. L.<sup>a</sup> communicabis, & nihil planè nisi ex  
 15 eius consilio suscipies; vel sanè, si quid sit quod ipse nolit-scire, Domini Æmilij viri prudentissimi nobisque amicissimi consilio vteris; & ipsis multò magis quàm mihi credes, quia prævalent ingenio, & ibi præsentibus de omnibus faciliùs possunt iudicare, quàm ego ab-  
 20 sens diuinare. Non puto te nimis honorificè de Voëtio loqui posse, velimque etiam vt caueas ne quam eâ in re ironiæ des suspicionem, nisi quatenus ex bonitate tuæ causæ nascetur; vt postea si nos cogat mutare stylum, tantò meliori iure id possimus, & ipse tantò  
 25 magis ridiculus euadat. Expedit etiam vt tua responsio quamprimùm edatur, & ante finem feriarum, si fieri potest.

Miratus\* sum admodùm quod scribas te de tuâ pro-

a. Sans doute *Van der Hoolck*. Voir ci-avant p. 446, l. 3, et p. 489, *passim*. — Cependant l'exemplaire de l'Institut indique *Van Leew*; cf. t. II, p. 569.

fessione periclitari, si Voëtio respondeas ; nesciebam enim illum in vestrâ Ciuitate regnare, magisque liberam putabam ; & miseret me eius, quod Pædagogo tam vili ac tam misero tyranno seruire sustineat. Te, quoniam in eâ viuis, ad patientiam hortor, atque vt ea tantum facias quæ Dominis tuis magis placitura esse existimabis. Idcirco non modò non per te, sed ne quidem etiam per alium, Voëtio respondendum cenſeo, quia hoc illum non minus offenderet. Notulas tamen extemporaneas, quæ mihi tuum scriptum cum omnibus Theſibus conferendo occurrerunt, mitto, vt ipsis vtaris vt lubet. Iniuriam autem faciſ noſtræ Philoſophiæ, ſi eam nolentibus obtrudas, imo ſi communices alijs quàm enixè rogantibus. Memini te olim mihi gratias egiſſe, quod eius cauſâ profeſſionem fuiſſes adeptus<sup>a</sup>, atque ideo putabam illam Dominis tuis non eſſe ingratham. Nam ſi aliter ſe res habet, & malint te id quod placet Voëtio, quàm quod verius putas, docere, cenſeo vt morem geras, & vel fabulas Æſopi potiùs legas, quàm vt ipsis eâ in re diſpliceas.

Quæ habes in fine tuæ Epiſtolæ de globulis æthereis, non intelligo ; quia non cenſeo illos à materiâ ſubtiliſſimâ moueri, ſed à ſe ipsis, cum motum habeant ab exordio mundi ſibi inditum. Nec etiam maiores vehementiùs moueri quàm minores, ſed abſolutè contrarium puto : dixi quidem in Meteoris<sup>b</sup>, maiores, cum magis ſunt agitati, maiorem calorem efficere, ſed non ideo faciliùs moueri. Vale.

a. Lettre CXXXVI, du 18 août 1638, t. II, p. 305.

b. *Discours premier*, p. 160-163.

Page 491, l. 5. — « Dans le même têmes, M. le Colonel Alphonse, qui s'étoit trouvé à Utrecht pendant ces troubles, qui avoit lû et examiné les écrits de M. Regius avec soin, qui l'avoit beaucoup servi auprès des Magistrats, et qui avoit attiré toute la jeune noblesse du pais à des conférences particulières qu'il faisoit de la Physique, étoit allé voir M. Descartes à Eyndégeest près de Leyde, où il s'étoit retiré depuis le mois de Mars 1641. Il l'entretint de tout ce qui s'étoit passé à Utrecht beaucoup mieux que ne fit la lettre de Regius; et ils se trouvèrent tous deux de même avis que M. Vander-Hoolck. » (BAILLET, II, 149.) — Tout ce passage n'est probablement qu'une amplification de Baillet sur le début de la présente lettre de Descartes. D'autre part, on doit se demander si ce « Colonel Alphonse » (cf. t. II, p. 569 et p. 625) diffère d'Alphonse de Pollot, que l'on verra (lettre CCLXVII) s'être activement mêlé des affaires d'Utrecht. Si Pollot n'avait que le titre de capitaine (voir plus haut, p. 280, *éclaircissement*), une promotion de grade est parfaitement, dans l'espèce, imputable au biographe de Descartes.

Page 494, l. 2. — « APPENDIX ad Corollaria Theologico-Philosophica nuperæ disputationi de Jubileo Romano subjecta, quam ὁν ἑσῶ sub Præsidio D. GISBERTI VOETH Theologiæ Doctoris et Professoris in Inclytâ Acad. Ultrajectinâ, omnibus quibus id visum fuerit, imprimis etiam ingeniosiss. ac doctiss. Medicinæ et Philosophiæ studiosis ventilandam proponit LAMBERTUS VANDEN WATERLAET Gernerhanus Die 23 et 24 Decembris horâ nonâ. (P. 36, *Testim. Acad. Ultrai. et Narrat. Hist.*, Rheno-Traiecti, 1643.)

Page 497, l. 24. — « PREFATIUNCULA. Ad doctiss. expertiss. Medicinæ » et Philosophiæ Professores Academicos, reliquosque in hac inclytâ Re- » publ. Ultrajectinâ Medicos, et Philosophos.

» Viri Clarissimi, factum est in nuperâ disputatione nostrâ, ut doctiss. » et ornatiss. D. opponens, qui vestro et omnium auditorum judicio in pa- » læstrâ Medicâ et philosophicâ nunquam non omne punctum tulit, mihi ab » initio nihil tale ad evitandam πολυπραγμοσύνης suspicionem cogitanti, gra- » tissimam occasionem daret in capitalem quæstionem de formis substan- » tialibus excurrendi : quam alioquin ad vestrum forum ablegaram, quôd » libens faterer vestram esse philosophiam (nominatim, physicam) et κτῆσει » et γνήσει; Theologos necessario et sobrio usu ut plurimum posse esse con- » tentos. Hæc quia bonâ cum veniâ vestrâ ita evenere, non potui non telam » exorsam pertexere et paulo latiore disputandi campum Gymnastis » nostris aperire, indicatis rationibus, dubiis, et hypothesis nonnullis, » quæ hactenus à fastidiosâ formarum, cum suis appendicibus, negatione » qualescunque judicium meum abduxerunt. Non statui falcem immittere » in vestram messem, aut carpere moderatam ac philosophicam libertatem » de quæstionibus ejusmodi, accuratiùs ac vulgò fieri solet, disquirendi, » quam vos admittitis, modò summa rei et tota schola philosophica non » tollatur. Hoc tantùm ago, ut ostendam me quæcunque potui, vestrâ et

» *vestri ordinis prædecessorum ingeniosè inventa, solerter observata, sub-*  
 » *tiliter dijudicata, rationibus suffulta, libenter pro modulo meo ac ra-*  
 » *tione temporis et didicisse hactenus, et etiamnum subinde discere* γηΐξ-  
 » *κοντα ἄει πολλὰ διδασκόμενον, atque ita vobis sapientiæ naturalis mystis*  
 » *jure meritoque applaudere velle; ubi vero non datur ultra prodire, vo-*  
 » *biscum in doctâ ignorantia acquiescere. Addere quidem possem, me nihil*  
 » *ἀτόπου commissurum, si adolescentes vix elementis philosophiæ imbutos*  
 » *hâc ratione moneam, ne tam facile absque evidenti et validâ demonstra-*  
 » *tionum evictione, omnem scholarum philosophiam exsibilent, antequam*  
 » *terminos ejus intellexerint; atque ita, ubi ad studia facultatum superio-*  
 » *rum se applicuerint, necessario præsidio destituti, cogantur auctores*  
 » *omnes sine fructu legere, lectiones et disputationes tanquam* κωφὰ  
 » *πρόσωπα, aut statux Dedalæ audire, quippe incocta condimentis ignotæ*  
 » *ipsis philosophiæ. Sed præstat nunc manum de tabulâ. Suffecerit, ad*  
 » *commune veritatis depositum, in quo et vestræ et omnes aliæ disciplinæ*  
 » *communi vinculo cum Theologiâ sociatæ conspirant, hoc qualecunque*  
 » *æreolum nostrum contulisse. Valet, et de Academiâ, quod facitis,*  
 » *bene mereri pergite.* » (P. 36-38, Testim. Acad. Vltr. et Narrat. Hist., 1643.)

Page 500, l. 4. — « THESIS I. De rerum naturis et formis substantialibus. »

« Non ingerimus hæc studiosis, ut omnes nunc stante pede formas cum  
 » appendicibus suis necessario credant, aut pro iis mordicus contendant,  
 » sed ut saltem tantisper ἐπέλωσι à peremptoriâ sententiâ ejusque execu-  
 » tione, quâ misera et innoxia entia de antiquâ suâ possessione deturben-  
 » tur; donec scholarum philosophiam, nominatim logicam, metaphysi-  
 » cam, physicam, si non accuratissimè, saltem mediocriter perdiderint,  
 » et pauca hæc quæ subjicimus hypomnemata solide determinata, inque  
 » iis sibi satisfactum viderint. Vtcumque tandem judicarint, operam non  
 » luserimus, si eos à feroce contemptu et fugâ studii philosophici, insuper  
 » ab idioticâ, rusticâ et superbâ ignorantia interea temporis revocaveri-  
 » mus, ut saltem de iis alicubi dissentientibus aliquando dici possit illud  
 » jactatum apud Arabes : *Sapiens cum errat, errore erudito errat.* Sunt  
 » autem hypomnemata nostra triplicia : 1<sup>o</sup> Præjudicia et dubia quædam,  
 » quæ disceptantibus suggero. 2<sup>o</sup> Rationes pro formis, quæ perspicuè sol-  
 » vendæ. 3<sup>o</sup> Rationes contra formas et pro vicariis illis accidentibus, quas  
 » recentiores quidam formis substitutas velint, quæ convenienter cum prin-  
 » cipiis, hypothesis, et consecariis suis defendendæ. » (*Ib.*, p. 38-39.)

Page 501, l. 20. — Des douze points de cette seconde thèse, nous ne donnerons que les sept auxquels répond Descartes.

« I. Considerent, an sibi satisfaciant in conciliatione hujus opinionis  
 » cum sacrâ scripturâ. Verum enim vero consonat. Et millies doctam  
 » ignorantiam profitebuntur philosophi Christiani, quam ut vel minimâ  
 » specie præjudicium adferant veritati divinæ. *Vide Gen. 1, 11, 21, 22,*

» 24, 25. *Proverb. 30, 24, 25, 26, 26, 25<sup>a</sup>*, ubi permanentes naturas, facultates, et species rerum distinctas innui putamus. »

« II. Videndum, an non ab opinione negante, saltem facilior quam ab affirmante esset prolapsus in dubitationem : an ullæ sint formæ substantiales, quæ corpus hominis actuent, et unum compositum cum eo constituent? Quod si quis hoc neget, et Galeni *κζζσιν*, aut particulam divinæ auræ seu animæ mundi, aut universalem intellectum Averrois, aut Platonis mentem, tanquam *πζζεδζεον* genium in ergasterium corporis detrusum eique alligatum, ut Prometheus Caucasos, si quis, dico, tale quid substituat, quibus rationibus illum felicius et tutius retunderes, quam assertores formarum? » (*Ib.*, p. 39.)

« ... V. Videndum ne negatio qualitatum propriarum, quæ internè emanant ex formâ et substantiâ rei (quarum negatio ad formarum negationem sequitur, haut aliter ac vara vibiam trahit), in hæc absurda nos adigat : 1° *Substantias creatas esse immediatum suæ operationis principium, cum nullæ sint qualitates activæ, quibus mediantibus operantur substantiæ* : quod vide excussum à Metaphysicis et Theologis, cum agunt de simplicitate Dei, deque distinctione attributorum divinorum. 2° Nullas esse omnino qualitates, ut nec secundæ aut tertiæ, ita nec primæ speciei, hoc est. nullos esse habitus, contra communem Philosophorum et Theologorum scholam. Velim videre quomodo ii, qui negant facultates seu potentias naturales, contra Atheos, Scepticos, Infideles vindicaturi sint habitus (quorum necessitatem scriptura et ratio suadet), ne pariter in pentagonum illud ergasterium *motus, quietis, quantitatis, posituræ, figuræ*, compingantur. » (*Ib.*, p. 40-41.)

« ... VIII. Sequeretur facultates proprias et intrinsecas earumque principia in animalibus alterius generis nulla esse, quam in automatis aut stautis Dedaleis, et consequenter opificia Dei et naturæ, per creationem aut generationem producta, essentialiter et univoce eadem esse cum operibus artis : quod quomodo cum *Ps. 104, 29, et 7, 14, 15, Num. 16, 22, et 27, 16, Hebr. 11, 9, 10, Habac. 2, 19*, satis conveniat, fateor me nondum videre. » (*Ib.*, p. 41.)

« ... X. Cum quantitati et figuræ tribuitur efficientia et motus, qui formis earumque qualitativis activis tribui solet, videndum ne aliquando adolescentes imprudenter per consequentiam admittant axioma illud Magicum, ab omni theologiâ et philosophiâ Christianâ hactenus rejectum : *Quantitatis et figuræ aliqua est efficacia, eaque aut per se aut cum aliis concurrat tanquam activum transmutationis principium.* » (*Ib.*, 41-42.)

« ... XI. Dubium hoc solvendum : quomodo non sit processus in infinitum, aut circularis demonstratio fere similis demonstrationi quam

a. *Sic.* Voetius parait avoir voulu citer les versets 24 à 28 du chap. 30 des *Proverbes*.

» prætendit decantata fides carbonaria Pontificiorum, ut tantundem faciatur ad illud : quare movetur, ex. gr., terra? *Resp.*: quia sic movent ejus situs, positura, figura. Et quare illa ita movent? et unde hoc est, an ab atomis, an à globulis etheriis etc.? Quod si ais, rursus quero : mundus ille atomorum, aut globulorum, quomodo movetur, et quare? Tantundem auferes; itque reditque viam. »

« ... XII. Opprobrium de hac opinione quasi omnisciâ tollendum, quod illi imponitur : *quod multo minus quam sententia opposita, immo nihil explicet aut solide demonstret in naturæ arcanis*. In genere quidem et indefinitè, dicit esse effectus naturales à quinquercione illo accidentium, quod Chorebus quisque unius atque alterius horulæ spatio doceri posset; sed nec in specie nec in individuo, determinatè explicat aut probat, de rebus et motibus cœlestibus, de iis quæ in visceribus terræ, in fundo maris, in internis corporum motibus, de iis, inquam, quæ hactenus alios naturæ indagatores latuerunt. Sed de hoc sequenti Thesi 4. »

Page 505, l. 3. — Voici cette THÈSE 3<sup>e</sup>, tout au long :

« Rationes, quæ à formarum assertoribus adferri solent, primum per noscendæ, deinde perspicuè et solidè solvendæ. Hunc in finem accuratè legendus est junioribus aliquis ex recentioribus disputatoribus physicis aut metaphysicis; quales ZWAREZ, PERERUS, RUVIUS, TOLETUS, CONIMBRICENSES, COMPLUTENSES, ARRIAGA, MENDOZA, etc. Ex omnibus plenissime et subtilissime hanc causam agit ZWAREZ. Nos in præsentiarum has tres rationes defendemus : »

« *Prima* ratio sumpta est ab actionibus propriis rerum naturalium, quæ promanant quæque ex suis distinctis perfectionibus et qualitatibus. Illæ autem perfectiones aliquam naturam substantiamque perficiunt. Hinc infertur in quolibet composito dari principium unum et radicem omnium potentiarum et operationum : quod non est materia, (quæ communis); nec accidentia, quæ non possunt esse ultimum principium; relinquitur ergo, nihil aliud esse quàm formam. »

« *Secunda* ratio : Datur aliqua prima radix, primusque conceptus cujusque entitatis, ex. gr. humanitatis, equinitatis etc., quæ constituat rem in proprio esse et ab aliis essentialiter distinguat. Atqui illa non est materia, quippe communis; nec accidentia aliqua, quia non possunt componere aut constituere substantiam, eique dare entitatem; ergo est illud quod formam, εἶδος, τό τι ἔν ἐντι, ἐντελέθειαν, perfectihabeam, naturam κατ' ἐξοχήν (quippe actuantem et informantem materiam et cum eâ constituentem compositum) appellamus. »

« *Tertia* ratio : Ex corruptione substantiali hoc colligimus. Aufertur essentia hominis, equi, canis etc., ita ut, secundum scripturam et naturalem rationem, dicantur non esse. Sed hic materia non desiit esse, quippe ingenerabilis et incorruptibilis : ergo forma; quo factum ut dissolveretur compositum, et fieret *non-ens* hoc, scil., puta, equus, canis

» etc. Quod si quis dicat per interitum solam fieri accidentium mutatio-  
 » nem, regerimus tum hominem, leonem, canem etc., mortuum, acci-  
 » dentaliter differre et non substantialiter à vivo; non magis quàm So-  
 » crates ægrotus differt à sano, sedens à stante, doctus ab indocto, senex à  
 » puero. Alias objectiones, quas *BASSONIS lib. 3.* opponit, coram in dispu-  
 » tatione diluemus. » (*Ib.*, p. 42-43.)

Page 505, l. 7. — « THESIS IV. Rationes, quæ contra formas adduci  
 » solent, philosophice ita demonstrantur necesse est, ut intellectum veri-  
 » tatis avidum cogant, et quiescere faciant. Quod hactenus nequaquam  
 » factum, nos nunc pro virili defendemus. »

« I. Ratio, et quidem palmaria ac Achillea, est : quia ortus, seu modus  
 » originis formarum non potest explicari, aut ita demonstrari, ut diffi-  
 » cultas nulla supersit. *Resp.* : responsionem nostram ad hujus argumenti  
 » majorem ejusque consequentiam, quam in corollario innuimus, non  
 » repeto, sed rursus defendendam sumo : additâ hâc cautelâ, si adoles-  
 » centes imprudentiores illâ chordâ oberrare non desinant, et tam rui-  
 » noso ac putrido tibicine subversionem et subsannationem totius sanæ  
 » sobriæque philosophiæ fulcire, eo tandem per solidas consequentias  
 » adigendos esse, ut fiant aut bestiæ aut athei. Sed vide *corollarium nos-  
 » trum.* Fuisse autem hoc negantis sententiæ argumentum Achilleum,  
 » constat ex *GORLÆO, Exercit. 14, p. 267*, et *BASSONE, lib. I, Intent. 3 et  
 » 4*, ubi ex hoc argumento præmisso concludit, *p. 159, linea 3, et p. 161*,  
 » coll. cum *indice, in voce forma*, nullas esse formas substantivas, et anti-  
 » quos facile potuisse ostendere, quomodo, à quo, et ex quo fiant formæ;  
 » dixerunt enim animam formamque cujusque rei esse instrumentum, et  
 » consistere in certâ rei partium compositione et proportione. Porro de  
 » difficultatibus et multiplici disquisitione Philosophorum, ut explicent  
 » modum originis formarum, consulendi præter *BASSONEM, lib. 3, loc.  
 » cit.*, imprimis *SENNERTUS Hypomnem. physicor. I, cap. 3, et ZWÄREZ,  
 » disp. metaph. 15.* »

« *Secunda* ratio est quam innuit *GORLÆUS* : Entia non esse multipli-  
 » canda absque necessitate, cum effectus rerum naturalium per alia prin-  
 » cipia sufficienter explicari, et ad ea reduci possint Sed principia illa  
 » non uno modo explicant. Aliter enim veteres, quos laudat *BASSONIS* et  
 » refutat *ARISTOTEL.*, l. 2 Ἀκροάζει, aliter recentiores : quamvis pleræque  
 » sententiæ in uno aliquo communi conveniant, quo negato aut refutato  
 » et ipsæ concidunt. Nos rancidas et explosas jampridem tum veterum  
 » tum recentium *Paracelsistarum, Hermeticorum* opiniones (quas frus-  
 » tra *DORNAVIVS* cum sacris literis conciliare conatus est) nunc non refo-  
 » diemus ; sed solummodo demonstrari petimus eam, quæ hodie aut heri  
 » emersit, statuentem à quantitate, figurâ, situ seu positurâ, motu, quiete,  
 » omnia derivari, omniaque arcana naturæ optime per ea explicari ac de-  
 » monstrari posse : quod nos negamus. Rationes adferuntur istæ. *Prima*,  
 » ut horologium movetur solâ dispositione partium suarum, per quanti-

» tatem, figuram etc., sic et res naturales ; sed verum prius, ergo et poste-  
 » rius. Negavimus majorem et minorem. Ad probationem minoris atque  
 » alias insuper instantias diximus, horologium bene dispositum et apta-  
 » tum, actu tamen non moveri sine externo movente, manu scil. hominis,  
 » aut vicariâ ejus, ponderis depressione ac tractione : quomodo clavicim-  
 » balum, cythara, testudo, optime ad cantum disposita et aptata, actu non  
 » canit, sine accedente externo motore, manu scil. artificis ; ut et molæ  
 » optime dispositæ actu non molunt sine externo impulsu aut tractione  
 » aquæ, venti, equi aut asini etc. Addimus nunc hydraulica organa aut  
 » clavicimbala, sine motu aut pulsu aquæ in tubulis subterraneis, actu  
 » non sonare ; nec tamen aquam illam dici posse partem organi, nedum  
 » motorem ejus internum. *Secunda ratio* : Quia cor animalis movetur solâ  
 » dispositione partium. *R.* : moveri ab animâ seu formâ informante, me-  
 » diantibus qualitibus tanquam principiis *quo*, aliisque instrumentis ad  
 » motum animale requisitis. *Instantia* : Atqui potest imminui cordis  
 » motus, immo plane cessare aut tolli, etiam vivente animali ; ergo non  
 » est ab animâ ; siquidem enim ab animâ esset, utique præsentem animâ  
 » illâ, præsens esset motus. *Resp.* : Negatur majoris consequentia. Ratioci-  
 » natio est ab animâ rationali, et tamen ab infante recens nato abest illa,  
 » quamvis non absit anima rationalis. Sic dato motum cordis cessare in  
 » vivente animali, non tamen inde sequitur, animam seu formam non  
 » esse principium istius motûs. Quod enim motus aut imminuitur aut ces-  
 » sat, illud est ab organis et ab impeditâ facultate. *Instantia 2* : Si forma  
 » illa esset principium motûs, et uteretur ad illud qualitibus et instru-  
 » mentis, tum sequeretur formam illam uti ratione seu ratiocinari. *Resp.* :  
 » Neg(atur) consequentia, quia formæ per facultates naturales operantur  
 » sine ratiocinatione ; sic animalia instinctu naturali, immo et vegetabilia  
 » noxia fugiunt, convenientia sibi prosequuntur ; sic, ex. gr., hirundo  
 » absque usu rationis chelidoniâ adhibitâ sanat oculos pullorum ; et sto-  
 » machus noster, jecur etc. concoquant, nec sunt subjecta directioni ratio-  
 » nis. Addimus lapidem cadere deorsum, astra oriri, omnia denique  
 » naturalia motus suos peragere absque ratione : sic enim creata sunt à  
 » Deo, et secundum impressas sibi facultates ad fines suos tendunt, haut  
 » aliter ac sagitta ad scopum. Vide Metaphysicos disputantes de causâ  
 » finali. Ad minorem syllogismi responsum est ; de imminutione motûs  
 » cordis, concedi eam accidere, sed tum nullam speciem consequentiæ  
 » esse, siquidem imminutus motus etiam sit motus. Totalem cessationem  
 » motûs non concedi, sed deferri hoc ad experientiam Medicorum. Quis  
 » autem hoc expertus sit, non patere. Et quid ? si quis nullum ejus mo-  
 » tum aliquando extrinsecus percipiat, ideo non est dicendum, nullum  
 » intus aut exterius esse motum ; facile enim regeri posse, motum esse  
 » insensibilem, prout de systole in pulsu quidam statuunt. Atque hæ qui-  
 » dem rationes hactenus ventilatæ. Eædem ut de novo tanto melius ur-  
 » geantur, et aliæ deinceps adjiciantur, appendicem hanc conscripsimus. »  
 (Ib., p. 43-46.)



Page 506, l. 21. — « THESIS V. Consecrarii loco adjicimus aliquid de  
 » qualitibus omnibus occultis : non esse temere rejiciendam sententiam  
 » philosophorum et medicorum. »

« 1° Quia melius convenit cum doctâ ignorantia (de quâ aliquando, si  
 » Deus volet, ex professo agemus), quàm sententia opposita, quæ panso-  
 » phiam, et quidem absque difficultate, spirare et promittere videtur ;  
 » quod non potest non esse suspectum. Videantur interim dicta scripturæ  
 » *Iobi 38, et 39, et 26, et 42, Eccles. I, Ps. 92, 11.* »

« 2° Quia occultæ qualitates, quas sagaces naturæ indagatores ipsis  
 » objecerunt explicandas, nondum ab illis explicatæ sunt. Vide quæso  
 » SENNERTUM, *de consensu chymicor. cum Aristotel., c. 8, imprimis Hy-*  
 » *pomnem. Phys. 2.* Et si quas tentent explicare (quod tamen raro fit),  
 » rationes adferunt ineptas et ridiculas, aut ea negant quæ etiam expe-  
 » rientia confirmata sunt, ut ibid. loquitur eruditissimus SENNERTUS.  
 » Quamvis autem nostri fori propriè non sint, tamen quia syrma conse-  
 » quentiarum nimis dilatant ad explosionem totius Philosophiæ, nos pro  
 » modulo et exercitii gratiâ nunc defendemus, venena, hydrophobiam,  
 » pestis contagium, immo ne magnetem quidem, ab ipsis explicari posse  
 » per motum, quietem, situm, quantitatem, figuram. »

« Prob. Cur homines quidam præsentia felium (quam ipsi ignorant) ita  
 » afficiantur, ut pene syncopen patiantur? alii, si inscii particulâ casei  
 » vescantur, ita commoveantur, ut inde nonnunquam gravem et pericu-  
 » losum morbum sibi contrahant? » (*Ib.*, p. 46.)

Page 507, l. 16. — « THESIS VI. Addimus verbulum de omni motu  
 » locali circulari, de agitatione partium insensibilium, de globulis æthe-  
 » riis, de crassiori mundi parte in variarum figurarum particulas distri-  
 » butâ, quæ à subtilioribus elementis circumrapiatur in gyrum et in come-  
 » tarum ac planetarum globos, variè pro partium suarum diversitate à sole  
 » distantes, compingatur, et si quæ similia. Posse ea audiri tanquam in-  
 » geniosas conjecturas, aut nova inventa; non autem recipi pro solidâ et  
 » probatâ philosophiâ, ut ita instar Glauci Homerici temere mutemus  
 » χρύσεια χάλκειων, nisi ab autore *Dioptræ Gallicæ*, qui novam philoso-  
 » phiam promittere videtur, aut quibuscumque aliis *ἰνδρῶσιν ἀληθεύσαις*  
 » longe evidentius demonstrantur, quàm formæ, et facultates rerum, tum  
 » manifestæ tum occultæ, aliaque scholarum philosophemata hactenus à  
 » patronis suis demonstrata sunt. Meminerint autem *φιλομαθεῖς* hanc de-  
 » monstrationem fieri debere aut sensui nostro per *δρατυλοδείξιιν*, aut  
 » rationi per solidas argumentationes : quas paulo evidentiores esse veli-  
 » mus, quam illa, quibus RENATUS DE CARTES *in Methodo suâ pag. 34,*  
 » *35, 36,* demonstrat esse Deum : *Cogito, inquit, ergo sum etc.* De quo  
 » ex professo erudit. MERSENNUS *aliquæ Parisienses tract. nuper edito* : et  
 » nos forte alias. » (*Ib.*, p. 47.)

Page 507, l. 26. — « THESIS VII. In *Corollar. I,* dixeram opinionem

» TAURELLI ET GORLÆI, de homine ente per accidens, multis impingere.  
 » Argumentum, quo moventur, tale est. Duo entia seu substantiæ completæ faciunt unum per accidens et non per se : sed corpus et anima hominis sunt duæ substantiæ completæ. Ergo. . . *Resp.* : Major non est universaliter vera; et minor negatur. Quod coram in ipsâ disputatione ut pluribus et usque ad extremum ventiletur, cursim nunc indicamus istas hypotheses : »

« 1° Hominem esse speciem substantiæ et animalis unam, in unam essentiam seu naturam ex animâ et corpore creatam, innui putamus *Gen. 2, vers. 7, I Cor. 15, 45*, coll. cum *Genes. 1, 26, 27.* »

« 2° Christus θεάνθρωπος (in quo duæ naturæ seu substantiæ completæ) est unum per se et non per accidens : facta est enim unio naturarum in unum suppositum οὐσιωδῶς. Vide Theologos de personâ Christi. Multo magis ergo, substantialiter et per se, facta est unio inter animam et corpus hominis, quippe quæ tam longe non distant, nec tam sunt completæ substantiæ, ac divinitas et humanitas. »

« III. Christi humana natura vera non esset magis substantia una per se, quàm eadem mortua; nec in vivente magis fuisset substantialis unio animæ et corporis, quàm in mortuo; quod videtur absurdum. »

« IV. Subjectum adæquatum et totale virtutis et peccati, et consequenter præmii et pœnæ, non esset compositum et suppositum humanum secundum animam et corpus, corpus secundum omnes corporeas facultates et partes; sed tantum Mens seu anima hominis, nisi forte excipiatur glandula pinealis, quod facultas animalis et mens humana illi propius et magis immediate videatur assistere et cum eâ conjungi aut in eâ habitare. Vide *I Corinth. 5, 5, et 7, 34, et 6, 19, 20; I Thess. 5, 23; Rom. 6, 12, 13.* »

« V. Non tam commode refutari possent Sociniani, qui negant corpus esse partem essentialem hominis, aut cum animâ constituere substantiam et suppositum humanum; consequenter idem numero corpus non esse resuscitandum. De quo Antagonistæ Socinianorum, et nos in prælectionibus locorum communium. »

« VI. Sequeretur angelum, Dæmonem in corpore energumeni, (imprimis si assistat glandulæ pineali, aut illam præ aliis partibus corporis energemate suo insideat), non magis aut minus esse unum, quàm animam existentem in corpore : idem enim utrobique esset genus et modus unionis, scilicet per accidens; nec hic magis quàm illic esset unio substantialis aut una substantia seu natura. »

« VII. Idem sequeretur de animâ separatâ, si quidem alteri homini, aut corpori alicui humano assisteret. »

« VIII. Quia ex hypothesis TAURELLI ET GORLÆI (quibus omne compositum est ens per accidens, et solum simplex ens per se) per consequentiam educi posset, etiam angelos et animas separatas esse entia per acci-

» dens, quippe realiter composita ex duobus entibus completis, subjecto  
 » scilicet et accidente. Breviter, in totâ rerum naturâ nullas esse substan-  
 » tias aut naturas, quæ sint unum per se, nisi forte excipiant atomos, aut  
 » ideas, aut quintessentias, aut similia. »

« IX. Impingit etiam hæc opinio in plurima dogmata metaphysica, ut  
 » partim autores ejus concedunt, partim per consequentias illas imponi  
 » potest. Ex pluribus propter temporis angustiam ista nunc indicamus :  
 » 1° De ente, essentiâ et existentiâ, naturâ et supposito. 2° De uno, unione,  
 » composito, toto, deque per se et per accidens. 3° De principiis et causis,  
 » nominatim de causâ univocâ et æquivocâ, de principio interno et externo,  
 » de formâ informante et assistente. 4° De distinctione substantiali et  
 » accidentali, de distinctione rei naturalis ab artificiali, de distinctione  
 » monstri (quod, qua tale, est ens per accidens) à naturâ humanâ debite  
 » secundum leges naturæ constitutâ. 5° Quod homo non sit substantia nec  
 » directe pertineat ad prædicamentum substantiæ, sed tantum indirecte,  
 » et per accidens eo referatur, quippe ens per accidens et collectivum.  
 » 6° Quod unus homo non magis sit unum per se, quam exercitus, civitas  
 » etc., ubi homines multi collective. 7° Quod consequenter homo essen-  
 » tiali et perfectâ definitione non possit definiri. 8° Quod materia et forma  
 » compositi sint proprie materia, et forma ejus sit unio, hoc est accidens,  
 » seu purus modus, relatio scilicet. Vide GORLEUM, *Exercit. 14, p. 266*.  
 » 9° Quod unio humanæ animæ cum ejus corpore sit quærenda in mero  
 » accidente aliquo ex illis quinque, et quidem in situ seu positurâ, ut qui-  
 » dam videntur concedere. 10° Quod corpus non sit natura hominis, sed  
 » tantum ejus instrumentum, per quod anima in corpore existens opera-  
 » tur. » (*Ib.*, p. 47-49.)

Page 509, l. 28. — Il y a deux motifs de soupçonner qu'en cet endroit commence une nouvelle lettre de Descartes à Regius, lettre que Clerselicier aurait cousue avec ce qui précède :

1° On ne comprend guère qu'une lettre aussi longue, consacrée à fournir à Regius le canevas complet d'une réponse à Voetius, se termine par la reprise de la question de savoir si cette réponse doit être faite (voir plus haut, p. 494, l. 1), et qu'en fin de compte Descartes conseille le silence. Au moment même où il achevait sa lettre et où il recommandait de faire faire l'impression avant la fin des vacances, a-t-il reçu de Regius une nouvelle épître, où son ami lui aurait fait part des craintes qu'il concevait ? Mais Descartes a l'habitude de signaler expressément les circonstances de ce genre. D'autre part, d'après le récit de Baillet (voir ci-après lettre CCLXVIII), Regius n'aurait senti le danger qu'après avoir reçu la réponse de Descartes à sa lettre du 24 janvier 1642, et à la suite d'une entrevue avec Van der Hoolck. C'est alors qu'il aurait écrit à Descartes sa lettre du 2 février, à laquelle paraît bien répondre l'alinéa dont nous discutons la date ; il comblerait ainsi une lacune évidente de la correspondance avec Regius.

2° Dans cet alinéa (p. 510, l. 9-10), Descartes parle de *Notulæ extemporaneæ* qu'il a rédigées en comparant, avec les thèses de Voetius, le projet de réponse que Regius lui avait communiqué; il envoie ces *Notulæ* pour que son ami en fasse ce qu'il voudra. Or elles doivent être tout autre chose que son propre projet de réponse. Il est clair, en effet, qu'il l'a rédigé sur les thèses de Voetius, et sans guère se préoccuper de l'écrit de Regius, qu'il a seulement parcouru et dont il n'approuve pas le plan général. Son travail encore inachevé, il s'est hâté de l'envoyer (cf. p. 509, l. 7-10). Ce n'est sans doute qu'ensuite qu'il aura repris l'écrit de Regius, pour le rapprocher plus attentivement des thèses de Voetius, et c'est alors qu'il aura pris quelques *notes rapides*, qu'en tout état de cause il envoie à son ami. Ces notes sont perdues, ou bien s'il en avait gardé copie, elles ont été cousues par Clerselier avec le projet de réponse (qui pouvait finir p. 503, l. 17?).

On pourrait donc, avec assez de vraisemblance, détacher cette fin de la lettre CCLXVI, pour la placer entre les lettres CCLXVIII et CCLXIX, vers le commencement de février.

## CCLXVII.

DESCARTES A [HUYGENS].

Endegeest, 31 janvier 1642.

AUTOGRAPHE, Philadelphie, collection F.-J. Dreer.

*L'adresse manque, et par conséquent le nom du destinataire. Mais c'est l'auteur d'un Traité de l'usage des orgues (p. 521, l. 1), c'est-à-dire Constantin Huygens. — Clerselier, t. II, lettre 59, p. 306-308, ne donne ni ce nom ni la date; mais son texte fournit quelques variantes. — Un fac-simile de l'autographe nous a été envoyé de Philadelphie par le possesseur lui-même, Ferdinand Julius Dreer.*

Monfieur,

Je ne m'estonne plus qu'on contredise a mes escrits,  
& que mes opinions rencontrent des aduerfaires,

! beaucoup d'aduerfaires.

puisque vostre innocent traité de l'usage des orgues<sup>a</sup>,  
 qui est plus doux que leur harmonie, & qui devroit  
 estre aussy puissant, pour appaiser les esprits malins,  
 que la harpe de Daudid ou les chants d'Orphee, a  
 5 trouué des amateurs de discorde qui l'ont impugné.  
 l'ay pris plaisir a voir, par la fin du liure que vous  
 m'avez fait l'honneur de m'enuoyer, comment la seule  
 ombre de vostre nom peut foudroyer ceux qui ne | me-  
 ritent pas d'estre defaits de vostre main; vous ne pou-  
 10 uiez choisir vne meilleure façon de respondre aux im-  
 pertinences d'un étourdy. Pour les N. B. que j'ay veus  
 au commencement de ce mesme liure, ie veux bien  
 croire qu'ils viennent d'un sçauant homme; mais ie ne  
 voy point qu'ils contiennent de demonstrations, & il me  
 15 semble que c'est vouloir un peu trop faire le Censeur,  
 en des matieres ou il y a des raisons a dire de part &  
 d'autre, que de se vouloir opposer a celles qui ont esté  
 escrites par vne personne de vostre sorte. l'ignore en-  
 tierement l'histoire du tems, ce qui fait que ie ne puis  
 20 voir que l'écorce des choses.

Je ne me repens pas, non plus que vous, d'auoir leu

2-3 qui deuroit estre aussy] que ie ne croyois pas moins. —  
 3 après puissant] que la Harpe de Daudid *ajouté*. — appaiser] chasser. — 4 que... Orphee *omis*. — 6 de voir. — par] à. — 8 foudroyer] fulminer & fraper de haut. — 8-9 ne... main] le meritent. — 9-10 ne pouuiez] n'eussiez sceu. — 11 Pour] & pour. —

15 après faire] le Pedagogue ou *ajouté*. — 17 après ont] desia *ajouté*. — 18 vne... sorte.] un honneste homme. — 18-19 l'ignore entierement] Mais ie ne sçay rien de. — 19 du tems *omis*. — ce... ie] &. — 20 voir... choses] si bien iuger des raisons. — 21 *avant* Je] Pour le traité de l'Ayman *ajouté*. — d'auoir] de l'auoir.

a. Voir ci-avant, p. 153, l. 24.

le traité de l'aymant \*, bien que il n'y ait aucune de ses raisons qui vaille<sup>a</sup>, & que ie n'y aye trouué qu'une feule experience qui soit nouvelle, a sçavoir que, l'aissieu de l'aymant estant perpendiculaire sur l'horizon, il y a vn certain point de son Equateur qui se tourne naturellement vers le pole du monde, & que c'est tousiours le mesme point qui regarde ainsi le pole, encore que la pierre soit portée en diuers lieux. Mais cete feule experience vaut beaucoup, principalement s'il est vray, comme il assure, que ce point ne decline point du tout du pole, ainsi que font les aiguilles, ce que j'ay beaucoup de peine a croire. Et si ie sçavois ou trouver des ayments spheriques, ie tascherois d'en dechiffrer la verité; mais ie ne me souviens point d'en auoir vû entre les mains de feu M<sup>r</sup> Reael, ce qui me fait croire qu'il n'y en a gueres en ce pais; & ie ne fais pas tant d'estat de mes speculations, que d'en vouloir faire tourner tout expres.

Je suis bien honteux des libertes que prend le Pere

1 le... ayment *omis*. — 1-2 il... vaille] les raisonnemens ne valent rien du tout. — 2 aye trouué] trouue. — 3 l'aissieu] l'acier. — 4 il y a *omis*. — 5 après Equateur] qui est tousiours le mesme, en quelque quartier du Monde que ce soit *ajouté*. — qui *omis*. — 6-8 du monde... lieux. *omis*. — 8 Mais] Car. — 9 feule *omis*. — 9-10 principalement... il] Mais ie crains qu'il ne se soit mépris, en ce qu'il. — 10 après point] de l'Equateur de l'Ayman *ajouté*.

-- 11 point du tout] iamais. — après pole] du Monde *ajouté*. — après aiguilles] des Bouffoles *ajouté*. — 11-12 ce... croire. *omis*. — 12-13 sçavois... spheriques] pouuois iouïr pour quelque temps d'un Ayman Spherique. — 14 après verité] & trouuerois peut-estre quelqu'autre chose *ajouté*. — 15 entre... de] à. — 16 qu'il... gueres] que peut-estre il n'y en a aucun. — 16 à 5, p. 523 : &... primitems. *omis*.

a. Après *vaille*, Descartes a d'abord écrit, puis barré *rien*.

Mercenne de se seruir pour moy de vos adresses, & ie vous suis tres obligé de ce que vous luy permetez. Nous ne sommes pas maintenant en la saison de voir des iardins, & i'espere qu'ils viendront bien plus a  
5 propos vers le primtems.

Il y a 4 ou 5 iours que i'ay l'escrit des Iesuites<sup>a</sup>. C'est vn prisonnier qui est entre mes mains, & que ie desire traiter le plus courtoisement que ie pourray; mais ie le trouue si coupable, que ie ne voy aucun  
10 moyen de le sauuer; i'assemble tous les iours mon conseil de guerre sur ce fuiet, & i'espere que dans peu de tems vous en pourrez voir le proces.

Peut-estre que ces guerres scholastiques seront cause que mon Monde se fera bientost voir au monde<sup>b</sup>, & ie  
15 croy que ce seroit des a present, sinon que ie veux auparavant luy faire apprendre a parler latin; & ie le feray nommer *summa Philosophiæ*<sup>c</sup>, affin qu'il s'introduise plus aysement en la conuersation des gens de l'eschole, qui maintenant le persecutent & taschent a  
20 l'étouffer auant sa naissance, aussy bien les Ministres que les Iesuites. M<sup>r</sup> de Pollot vous en peut dire des

6 Il... Iesuites.] Au reste i'ay maintenant receu l'Ecrit que i'attendois de vostre part. — 7 qui est] que i'ay. — 12 proces.] succès. — 14 se... au] fera bientost vû dans le. — 15 que ie veux] qu'il doit. — 16 luy faire *omis*.

— 16-17 &... nommer] & prendre le nom de. — 17-18 affin... s'introduise] pour estre. — 18 après aysement] admis *ajouté*. — 19 maintenant *omis*. — 20-21 aussi bien que les Ministres & les autres.

a. L'écrit du P. Bourdin, c'est-à-dire les *Septièmes Objections*. Voir ci-avant page 481, l. 18, et note b.

b. Cf. t. II, p. 547, l. 15, et p. 550, l. 4-5.

c. Voir lettre CCLIX ci-avant, p. 465, l. 6-7.

nouvelles, de ce qu'il a vû a Vtrecht ou il a aydé a  
combatre pour moy<sup>a</sup>. le fuis,

Monfieur,

Vostre tres humble  
& tres obeiffant feruiteur,

DESCARTES.

D'Endegeest, ce 31 Ian. 1642.

Page 522, l. 1. — *Athanasii KIRCHERI Fuldensis Buchonii, e Soc. Iesu, Mathematicum in Collegio romano eiusdem Societatis Professoris Ordinarii, MAGNES, siue DE ARTE MAGNETICA, opus tripartitum.*

Imprimatur, 5 Eidus Ianuarias, 1640. Priuilegé, dû 10 sept. 1640. Dédicace à l'empereur Ferdinand III, datée de Rome, 4 Nonas Maij 1641, et ce distique, sous le *finis indicis* :

« Editus hic Liber in lucem, ipsâ quâ editus Author  
» Luce, decem Tauri Sole meante gradus. »

Kircher était né le 2 mai 1601 : son livre parut le 2 mai 1641.

En lisant ce livre de Kircher, Descartes prit quelques notes, qui ont été copiées par Leibniz, et qui se trouvent parmi les papiers de ce dernier à la Bibliothèque royale de Hanovre. La présente lettre nous donne la date de ces notes : *janvier 1642*. Nous les publierons parmi les fragments de Descartes.

Quant à l'expérience dont il fait si grand cas, la voici rapportée par Kircher, p. 310, de la 3<sup>e</sup> édition (Rome, 1654) :

« PROPOSITIO VI. PROBLEMA IV. — *Magneticum globum præparare, qui*  
» *portatus, constanti lege, meridianam lineam toto orbe demonstrat.* »

« Fuit primus huius experimenti obseruator P. Iacobus Grandamicus;  
» cuius et ego, vnâ cum P. Nicolao Zucchio, magneticæ artis eximio  
» Magistro, experimentum sumens, verum id esse cognoui. »

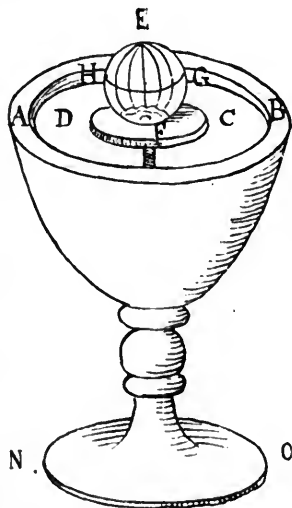
« Fiat itaque AB concha sufficienter negotio exhibendo capax, in cuius  
» centro stylus infixus subeream raticulam infra aquam, ne ad latera

1-2 de ce... moy.] il nous retirer bagues fauues, car nous  
a aidé à gagner des batailles n'y auons gueres gagné. —  
à Vtrecht, ou plutost à nous 7 D'Endegeest... 1642. *omis.*

<sup>1</sup>. Voir toute la lettre CCLXV, p. 487, et aussi p. 519, l'*éclaircissement* de p. 510, l. 21.



» fluctuet, cohibeat; qui tamen suberi non infixus sit, sed intra foramen  
 » liberum motum præstet. Sit suberea raticula DC, supra quam aquis  
 » fluctuantem ponatur magnes sphæricus HGEF exquisitissimæ virtutis,  
 » eo situ, vt axis magneticus ad superficiem  
 » aquæ prorsus normalis sit; quem situm exhibit  
 » EF linea axis magnetici. Hoc peracto,  
 » gyra raticulam subeream, et diligenter, vbi  
 » quieuerit, notabis, quisnam ex meridianis magneticis  
 » lineæ meridianæ, iuxta quam exactè  
 » concha constitui debet, vti apparet ex lineâ  
 » NO, respondeat : si enim supra O perpendiculum  
 » demittas, abscindet visus perpendiculum  
 » in globo magnetico meridianum magneticum  
 » FH EG, lineæ meridianæ exactè  
 » correspondentem, quem et colore depictum  
 » tecum quocunque iueris portabis; est enim  
 » meridianus vniuersalis, vbicunque locorum  
 » meridianum præcisè indicans. Nam in quacun-  
 » que partem globum verteris, semper tandem  
 » hic depictus in globo meridianus supra  
 » lineam meridianam quiescet; ita vt in quacun-  
 » que terræ partes portaueris, et iuxta leges præscriptas  
 » intra aquas supra subeream raticulam libraueris,  
 » semper vbique locorum se sistat præcisè  
 » sub meridiano per verticem dati loci, cuius  
 » diameter lineam referat meridianam, transeunte. Experimentum  
 » sanè pulcherrimum, et magni in nauticâ arte vsus. »



## CCLXVIII.

REGIUS A DESCARTES.

Utrecht, 2 février 1642.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 150-152.

Cette lettre, la 16<sup>e</sup> MS. de Regius à Descartes, est la réponse à la lettre CCLXVI, p. 491 ci-avant.

« M. Regius, qui croyoit que le projet de réponse qu'il avoit envoyé à M. Descartes étoit un chef-d'œuvre de modération, en ce qu'il s'étoit abstenu d'y parler avec aigreur, & d'y faire mention des corollaires & de l'appendice des thèses, fut assez surpris de la manière dont M. Descartes luy en expliquoit ses sentimens. Il alla trouver

incontinent le Consul M. Vander-Hoolck, sous prétexte de luy porter les complimens de M. Descartes, & le consulta sur ce qu'il avoit à faire. M. Vander-Hoolck qui s'étoit trouvé à une délibération faite depuis quelques jours avec les autres Magistrats de la ville pour assoupir les troubles de l'Université, & pour recommander aux trois Professeurs de Théologie de veiller à la conservation de la Religion Protestante contre les nouveautez dangereuses, lui parut fort réservé sur son sujet; & il se contenta de luy dire qu'il courroit risque de perdre sa chaire de Professeur. Que selon la situation des affaires, toute réponse seroit mal reçüe; et qu'il étoit à craindre que les moyens d'honnêteté & de douceur que lui avoit conseillé M. Descartes ne fussent pris pour des railleries [en marge : Lettr. 16 MS. de Reg.]. M. Emilius, Professeur en Eloquence & en Histoire, à qui M. Regius avoit fait voir son écrit avant que de l'envoyer à M. Descartes, jugeoit pareillement qu'il étoit dangereux de faire une réponse & que rien n'étoit plus propre que le silence pour calmer l'orage. »

« Ces avis ne changèrent point la résolution de M. Regius, qui jugea que, si sa réponse n'étoit bonne pour le public, elle seroit au moins de quelque utilité pour ses écoliers. Voyant qu'on en parloit déjà tout publiquement à Amsterdam & à la Haye, d'où M. de Zuytlichem, M. Rivet, M. Pollot & d'autres amis & sectateurs de la nouvelle Philosophie avoient déjà mandé à Utrecht qu'on leur envoyât cette réponse avec les thèses de Voetius, il en écrivit à M. Descartes le 2 Février, & le supplia qu'à telle fin que ce pût être, il voulût la corriger, & la luy renvoyer en l'état qu'il croyoit qu'on pourroit la publier. Il luy proposa en même têmes de la faire paroître sous un nom étranger & de prendre celui de Hornius ou Van-Hoorn, qui étoit celui de l'un de ses anciens écoliers demeurant pour lors à Leyde. Enfin il le conjura de considérer que, s'il avoit fait quelques fautes dans toutes ses démarches, elles ne renoient que du zèle extraordinaire qu'il avoit pour publier & faire recevoir sa philosophie, & que, ne s'étant attiré la haine des autres Professeurs que pour avoir préféré ses principes à ceux de la Philosophie ancienne, il étoit de la justice, & de son intérêt même, de ne le point abandonner dans des besoins si pressans. »

« Pour lui faire paroître l'injustice de Voetius dans une plus grande évidence, il la lui fit considérer dans trois circonstances. Premièrement, Voetius ayant lu la Physiologie de Regius & une partie de sa Physique, que Vander-Hoolck lui avoit conseillé de soumettre à son examen pour voir si tout étoit conforme à l'Écriture sainte, loin

*d'y trouver rien à redire, il avoit permis, pendant son Rectorat même, qu'on en fit des disputes publiques. Secondement, il avoit souffert, avant son Rectorat, & encore depuis, que M. Ravensperger soutint publiquement & en sa présence même le mouvement circulaire de la Terre. En troisième lieu, ayant appris que la thèse où l'on avoit disputé si l'Homme est un Etre de loÿ, ou par accident, luy avoit déplû, il étoit allé trouver le lendemain les trois Professeurs en Théologie [en marge : Main. Schotanus, Charl. Dematius, Gisb. Voetius] pour leur faire des excuses, & les assurer qu'il n'avoit eu aucune intention de choquer les veritez Théologiques. D'ailleurs, que la thèse avoit été insérée par son Répondant sans sa participation; mais qu'au reste il étoit prêt de réparer cette faute en la manière qu'ils jugeroient à propos. Les Professeurs avoient regardé la chose tous trois avec assez d'indifférence. Mainard Schotanus s'étoit contenté de dire que la chose n'étoit pas de grande conséquence. Dematius passant outre avoit approuvé même la conduite de Regius en ce point. Et Voetius, quoyque déjà déclaré contre luy, avoit dit seulement qu'il ne vouloit point se mêler de cette affaire. Cependant on avoit vû paroître peu de jours après, & contre l'intention même du Magistrat, les corollaires injurieux de ses thèses, sans parler d'un autre Ecrit dont les corollaires furent suivis, sous le titre d'Appendix ad Corollaria Theologico-Philosophica nuperæ disputationi de Jubileo Romano subjecta, etc. » (BAILLET, II, 150-152.)*

Descartes dut sans doute répondre à cette lettre de Regius; mais nous n'avons point cette réponse, à moins que l'on ne prenne comme telle la fin de la lettre CCLXVI, à partir de la page 510, l. 21. Voir l'éclaircissement qui s'y rapporte, p. 519.

## CCLXIX.

## REGIUS A DESCARTES.

Utrecht, 17 février 1642.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 153.

La 17<sup>e</sup> de la collection des lettres latines de Regius à Descartes.

« ... M. Regius, ayant enfin arraché le consentement de M. Emi-

lius<sup>a</sup>, mit sa réponse<sup>b</sup> sous la presse, d'où elle sortit le XVI de Février, & il en envoya dès le lendemain deux exemplaires à M. Descartes. [En marge : Lettr. 17 de Reg. MS.] L'écrit avait pour titre : Responsio seu Notæ in Appendicem ad Corollaria Theologico-Philosophica, etc. » (BAILLET, II, 153.)

## CCLXX.

## DESCARTES A REGIUS.

[Fin de février 1642.]

Texte de Clerselier, tome 1, lettre 92, p. 419-420.

*Sans date, mais postérieure à la publication de la Réponse de Regius à Voëtius, qui parut le 16 février 1642. Les événements auxquels Descartes fait allusion sont la délibération prise par les Professeurs de l'Université d'Utrecht, 18, 19 et 21 février, la démarche qu'ils firent auprès des Magistrats de la ville, et la résolution prise par ceux-ci dès le 24 février, mais qui ne fut rendue officielle que le 16 mars suivant. Voir à ce sujet l'éclaircissement. Cette lettre de Descartes serait donc de la fin de février ou du commencement de mars 1642.*

Vir clarissime,

Quantum audio ab amicis, nemo legit responsionem tuam in Voëtium, qui non eam valdè laudet; legerunt autem quamplurimi; nemo qui Voëtium non irrideat, & dicat ipsum de causâ suâ desperasse, quandoquidem ope vestri Magistratûs indignit ad ipsam defendendam\*. Formas autem substantiales omnes explodunt, & palam dicunt, si reliqua omnis nostra Philosophia ita esset explicata, neminem non eam am-

a. Voir ci-avant p. 509, l. 16, et p. 526, l. 13.

b. Voir lettre CCLXVI ci-avant, p. 494, l. 1.

plexurum. Dolere non debes quod tibi Physicorum  
 problematum explicatio interdicta sit; quin & vellem  
 etiam vt priuata institutio interdicta fuisset : talia  
 enim omnia in honorem tuum cedent, & in dedecus  
 5 aduersariorum. Ego certè, si tuorum Consulium loco  
 effem, & Voëtium vellem euertere, non aliter tecum  
 agerem eius causâ, quàm faciunt; & quis scit quid in  
 animo habent? Certè non dubito quin Dominus V. H.<sup>a</sup>  
 tibi faueat, debetque accuratè eius consilijs manda-  
 10 tisque obtemperare. Gaudeo quod noluerit, vt litteras  
 quas ad te nuper scripseram<sup>b</sup>, cuiquam ostenderes;  
 etsi enim à me ipso impetrassem, antequam mitterem,  
 vt ea, si opus esset, præstarem, quæ Voëtio per ipsas  
 promittebam, longè tamen malo vt ne sit opus; nimis  
 15 multa me quotidie auocant à Philosophiâ meâ, quam  
 tamen hoc anno absoluere decreui<sup>c</sup>. Cæterum obse-  
 quere accuratè ac læto animo ijs omnibus, quæ tibi  
 à Dominis tuis præscribentur, vt certus ea tibi dede-  
 cori nullo<sup>d</sup> esse posse. Disputationes autem quæ in te  
 20 fient|contemne, ac dicas tantùm, si quid in illis boni  
 afferant, ipsos etiam posse illud idem scriptis mandare,  
 te verò non posse nisi editis scriptis respondere. Vale.

Voici la version officielle, publiée par les soins de l'Université d'Utrecht, sur tout ce qui se passa du 16 février au 16 mars inclus (*Testimonium Vltrai. et Narrat. Hist.*, 1643, p. 53):

« Feriis hybernis exactis ad kal. Februar. et professoribus ad ordina-

a. Van der Hoolck.

b. Il s'agit probablement d'une lettre perdue; du moins aucune de celles que nous possédons ne paraît correspondre exactement aux lignes qui suivent. Cf. cependant la lettre CCLXIV (p. 486) dont la date est en réalité incertaine.

c. Voir ci-avant p. 523, l. 17.

d. *Sic (pro nulli?)*. On peut aussi supposer *nullomodo*.

» rias lectiones ac disputationes reversis, cum omnia jam rectè ordinata et  
 » pacata essent in Academiâ, prodiit 16 Februarii libellus Medici, excusus  
 » à typographo Pontificio, sumptibus Bibliopolæ Remonstrantici; quo  
 » ille Theologi corollaria cum appendice conabatur refutare, atque unâ  
 » in receptæ Philosophiæ sectatores et collegas suos invehebatur. Exem-  
 » plaria libelli clam excusi, in clyto urbis Senatu minimè conscio, pleraque  
 » jam aliò missa et distracta erant, antequam ab ipso autore Nobiliss. et  
 » Ampliss. D. D. Coss. offerrentur. Hic verò quomodo excepta sint,  
 » Medicus optimè novit; et vel inde constat, quod quæcunque exemplaria  
 » adhuc haberi poterant, à Typographo et Bibliopolâ auferri, ne ultra  
 » spargerentur, curaverint. »

« Die 18 et 19 Februarii de consilio D. D. assessorum indicti et habiti  
 » fuerunt conventus omnium Professorum, occasione libelli à Medico  
 » editi, ac deliberatum fuit de modo hisce molitionibus et contentionibus  
 » pro Novâ Philosophiâ imponendo. »

« Decretum autem fuit, ut per D. Maetsium Theologum, D. Mathæum  
 » Juriscons., D. Liræum humaniorum Literarum Professorem, primùm  
 » Nobiliss. et Ampliss. D. D. Coss., deinde et in clyto urbis Senatui, tum  
 » coram vivâ voce, tum scripto ab omnibus Professoribus subsignato,  
 » votum et sententiâ Professorum super hoc negotio exponeretur. Quod  
 » ab illis fideliter est factum. »

« Ab illis autem conventibus Theologus tunc Academiæ Rector (*Voe-*  
 » *tius*) abesse voluit, ut omnis species calumniæ evitaretur : causatus  
 » nomen suum libello Medici præscribi, atque adeò videri causam hanc  
 » ipsum peculiariter attingere. »

« Quod cum à Professoribus illi nequaquam concederetur, quippe  
 » cujus partes essent conventus indicere, inque iis præsidere, sententias  
 » singulorum rogare et concludere, petiit ut saltem à suffragio dicendo  
 » supersedere sibi liceret. Sed ne hoc quidem concessum, quod commu-  
 » nis diceretur esse causa Academiæ, non Theologi propria. Præmonuit  
 » itaque Theologus respicerent tantùm in consiliis et deliberationibus in  
 » communem et publicam causam : sibi curæ fore suam, si quid fortè  
 » scripto, aut quocumque alio legitimo modo pro eâ quippiam aliquando  
 » agendum esset; non petere se nec velle causam Academiæ privatis suis  
 » negotiis implicari; solummodo optare ut absque libellis in collegas  
 » scribendis de eâ transactum fuisset, aut etiamnum transigi posset. »

« In quem finem offerebat se ad collationem ac disputationem cum  
 » Medico de novâ hac Philosophiâ coram D. D. Professoribus, et D. D.  
 » Coss. ac Senatoribus, quotquot literis tincti essent. »

« Deinde 21 Februarii in frequenti urbis Senatu mandata sua expo-  
 » suerunt D. D. Professores ad hoc delegati; quibus auditis conclusum  
 » in negotio Medici et Novæ Philosophiæ, et executio mandata Nobiliss.  
 » et Ampliss. D. D. Coss. et aliquibus Senatoribus. »

La date du 21 février est inexacte ; il faut lire 24 Februarii. Nous

avons, en effet, relevé soigneusement toutes ces dates aux Archives de la Ville d'Utrecht, sur un registre manuscrit intitulé : *Acta Academiæ Ultrajectinæ*. Le 18 février, une assemblée de tous les Professeurs (*excepto Dom. Regio*) se tint au domicile de l'un d'eux, Maets, *in ædibus Dom. Maetii, qui tunc ex languore aliquo decumbebat*; on y rédigea une supplique au Sénat de la Ville, pour mettre fin à la querelle, *contentionibus et dissidiis ex præsumptæ novæ philosophiæ introductione ortis et post oriundis*. Le 19 février, seconde assemblée pour le même objet. Le 21 février, troisième réunion où l'on mit la dernière main à la supplique. Le 24 février, des délégués en firent un rapport au Sénat de la Ville, qui prit le même jour un arrêté, traduit du flamand en latin le 1<sup>er</sup> mars, puis confié à l'examen d'un comité de Professeurs, et enfin publié le 16 mars.

La *Narratio historica* continue comme suit :

« Scriptum nomine Professorum tunc traditum et in Senatu lectum »  
 » tale erat : »

Suit le texte flamand, p. 54-57, précédant la traduction latine, p. 58 :

« Nobilissimi Amplissimi Domini »,

« Non ita pridem factum est, ut ab uno ex nostris collegis in Academiâ »  
 » vestrâ traditum fuerit ac defensum novum quoddam philosophiæ genus, »  
 » maximâ ex parte evertens istius philosophiæ fundamenta, quæ in omni- »  
 » bus Academiis orbis universi recepta et comprobata est : quæ talis etiam »  
 » est, ut imperitiores illâ abuti possent, in Theologiæ aliarumque facul- »  
 » tatum præjudicium. Quapropter quidam, è Collegis nostris, thesibus de »  
 » Jubilæo subjecit quædam corollaria, adversus nonnulla prædictæ philo- »  
 » sophiæ capita ad cautelam studiosorum, præsertim S. S. Theologiæ »  
 » studio dicatorum, suppresso tamen ejus nomine, qui prædicta capita »  
 » docuerat, eaque suis thesibus inseruerat; sed expressè aliis nominatis »  
 » autoribus, qui suis scriptis eadem capita antè propugnârunt. Hinc verò »  
 » factum est, ut noster collega, novæ Philosophiæ patronus, libellum »  
 » curaverit imprimendum, in quo corollaria ista, expresso autoris nomine, »  
 » refutat. Et quidem talem in modum, ut quicumque Philosophiam ab »  
 » omnibus Academiis receptam propugnant, aut suam non approbant, »  
 » indecenter excipiat. »

« Nobiliss. Ampliss. D. D., postquam prædictus iste libellus ad nos- »  
 » tram pervenit notitiam, mirum in modum fuimus turbati, quippe qui »  
 » dubio procul tendet in nostræ Academiæ damnum, quæ tenera est, atque »  
 » in primis etiamnum versatur incunabulis. Hâc enim ratione metuendum »  
 » est, ne charitas ac concordia inter Professores dissolvatur, deinde ne »  
 » dissidia inter studiosos (quorum primordia jam sentiuntur) non sine »  
 » Professorum contemptu exoriantur, dum alter huic, alter isti favet. »  
 » Porrò quandoquidem unica tantùm est veritas, periculum erit, ne plu- »  
 » rimi ab hâc devient; aliis specie novitatis abreptis atque intricatis; aliis »  
 » falsis jactis fundamentis pejora superimponentibus; adeò ut pauci ad »  
 » frugem studiorum sint perventuri; denique ne nostra Academia vicinis

» Academiis ac scholis et provinciis sit despicatui, adeò ut confluxus studiorum videatur diminuendus. »

« Eà de causà universi hujus Academiæ Professores (excepto illo qui libellum supradictum conscripsit) consultum putarunt ut vestr. Am(pl.) ac Nob. suam sollicitudinem proponerent, vobis supplicantes, ut velitis huic malo obviam ire, atque infortunium, quod Academiæ imminere videtur, averruncare. »

« Visum autem fuit nobis, de hisce seriò inter nos deliberantibus, quo affectum nostrum in Academiam ac simul in Rempubl. et Ecclesiam testaremur, etiam vestr. Ampl. media avertendo imminente malo idonea proponere. »

« Censemus itaque (salvo meliori judicio) consultum fore si jussu vestr. Ampl. inhi-beantur ac supprimantur libelli istius exemplaria, quæ hâc in civitate etiamnum extant : etsi enim plurima dicantur aliò missa, plurima distracta, tamen eo facto vestr. Amplit. testatum ibit, sibi talem scribendi modum improbari, ac omnem discordiarum fomitem odio habere. »

« Deinde existimamus è re fore, si vestr. Ampl. caveat, ne Professores in vestrà Academià doceant, vel tradant ea, quæ adversantur fundamentis facultatum ac scientiarum, quæ in omnibus reformatis Academiis tradi solent, præsertim philosophiæ in omnibus Academiis receptæ. »

« Porrò placeat Amplitud. vest. præscribere Professoribus, si fiat ut aliquando quippiam doceant aut ad disputandum proponant, quod præsumatur repugnare fundamentis facultatum ac Philosophiæ (in rebus enim levioris momenti aliqua libertas est concedenda), ut illi moniti rationem reddere teneantur Senatui Academico, et Facultati quam illud speciali ratione tangit, eorumque censuræ ac judicio se subjicere. Com-pertum enim sæpissimè, ex scintillâ ingens exortum esse incendium, nisi tempestivè restinguatur. »

« Denique, quoniam collega noster, propugnator novæ Philosophiæ, non parum abuti potest, atque etiamnum, ad ea, quæ intendit, efficienda, abutitur lectionibus illis philosophicis, quæ certis de causis à vestr. Ampl. ei sunt concessæ, ut de illis tale quid à vobis decernatur, ut tota res eò melius extra omne periculi discrimen constituatur. Et quando quidem edito isti libello responsum videtur opponendum, rogamus vestr. Ampl. ut consideret, quâ ratione modove hoc potissimum fieri possit. »

« Nobiliss. Ampl. Dom., hæc paucula nobis visum fuit vestr. Ampl. exhibere, suppliciter rogantes, ut boni hunc nostrum laborem consulatis, ac benignè interpretemini. Testamur enim hæc non proficisci ex invidiâ, aut malevolentia, verum ex solo affectu erga incolumitatem Academiæ, atque ex officii nostri conscientia. »

La traduction latine ne reproduit pas les signatures qui se trouvaient au bas du texte flamand :

« GIBERTUS VOETIUS. MEINARDUS SCHOTANUS. CAROLUS DE MAETS. ANTONIUS MATTHÆUS. CYPRIANUS REGNERI. G. STRATENUS. ANT. ÆMILIUS. I. LIRÆUS. AD. SENGUERDIUS. DANIEL BERCKRINGER. »



« Nobiliss. et Ampliss. D. D. Coss. cum delegatis Senatoribus expo-  
 » suerunt primùm D. D. Professoribus ab Academiâ delegatis, quid à  
 » Senatu urbis statutum esset in negotio Medici et Novæ Philosophiæ.  
 » Insuper petierunt consilium Professorum de ratione et modo Medici-  
 » nam dogmaticam in Academiâ docendi; deque terminis, intra quos  
 » putarent Medici lectiones ac disputationes coërcendas. De quibus  
 » omnibus prædicti D. D. Professores delegati ad Senatum Academicum  
 » retulerunt. Cujus sententiam cum ex iisdem D. D. delegatis Professo-  
 » ribus D. D. Coss. et delegati Senatores intellexissent, accitum ad se  
 » Medicum super edito libello aliisque ipsius molitionibus, ad novam  
 » Philosophiam pertinentibus, graviter monuerunt: atque unâ jusserunt  
 » in posterum à publicis lectionibus problematicis et disputationibus phi-  
 » losophicis abstinere, atque intra Medicinæ et Botanices professionem  
 » se contineret. »

« Exemplum decreti ab inclyto Senatu facti, jussu ejusdem, Professo-  
 » ribus ab Ampliss. D. Secretario postea traditum, sic se habebat. »

Suit, p. 63, le texte flamand avec cette mention: « *Copie extract uyt de*  
 » *Resolutien van de Vroetschap der Stadt Vtrecht, Dijnsdechs 15 Martij*  
 » *1642.* » Vient ensuite la traduction latine :

« Exemplum descriptum ex libro Senatusconsultorum, seu Resolutio-  
 » num civitatis Ultrajectinæ. »

« Cum deliberasset Senatus de petitione D. D. Professorum hujus  
 » Academiæ, cujus in notulis 21 et 22 Febr. mentio facta est, censuit  
 » D. Professori Regio denuntiandum esse, promovendæ et exornandæ  
 » Medicinæ gratiâ, ut ne in posterum ulla lectiones publicas habeat, aut  
 » collegia privata instituat, nisi in solâ Medicinâ. Potestatem porrò Sena-  
 » tus reliquis Professoribus facit, ut congregati de libello D. Regii ejus-  
 » modi judicium ferant, uti cum minimo nominis ejus dispendio et  
 » maximo Academiæ bono, ferri debere ex animi sui sententiâ perspexe-  
 » rint. — Concordat teste me I. van Nypoort. »

« 24 Februarii decretum D. D. Professorum in pleno Urbis Senatu  
 » lectum ac probatum; et postea, consensu ac sumtibus ejusdem, è Bel-  
 » gico in Latinum translatum, divulgatum fuit; impressionem nomine  
 » Academiæ procurante D. Antonio Matthæo, Juris Professore primario,  
 » tunc Rectore Magnifico. » (p. 64, *Testimonium Vltr. Acad. et Narrat.*  
*Hist.*, 1643.)

Les Recteurs de l'Université d'Utrecht ne restaient en fonctions qu'une  
 année. Le 16 mars 1642, le rectorat de Voetius ayant pris fin, celui de  
 Matthæus avait commencé. Le décret des Magistrats fut rendu officielle-  
 ment le 15 mars. Dès le lendemain, le Sénat Académique ou Conseil de  
 l'Université d'Utrecht se réunissait, comme le décret l'y autorisait, pour  
 rendre un jugement sur la réponse de Regius à Voetius. Regius enverra  
 copie de ce jugement à Descartes le 31 mars. Voir ci-après l'*éclaircisse-*  
*ment* de la lettre CCLXXIV.

## CCLXXI.

## REGIUS A DESCARTES.

Utrecht, 5 mars 1642.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 153-154.

*La 18<sup>e</sup> de la collection des lettres latines de Regius à Descartes. Regius répond à la lettre CCLXX ci-avant, p. 528, et Descartes lui répondra par la CCLXXII ci-après.*

Il s'agit des suites de la publication de l'écrit de Regius : *Responsio seu Notæ in Appendicem ad Corollaria Theologico-Philosophica*, etc., auquel Descartes avait contribué. Comparer à ce récit l'éclaircissement de la lettre CCLXX ci-avant, p. 529-533.

« Il (Voetius) crut qu'il falloit étouffer le livre dans sa naissance : & prenant pour prétexte qu'il avoit été imprimé sans ordre du Magistrat, que son Imprimeur étoit un Catholique, & son Marchand Libraire un Remontrant, il convoqua l'Assemblée générale de son Université [en marge : les 18 & 19 de Février 1642], où il se plaignit de cet écrit comme d'un libelle fait contre lui, contre la dignité réctorale, contre l'honneur des Professeurs & de toute l'Université, par un de ses collègues [en marge : Narrat. hist. Acad. pag. 53]. Il en demanda la suppression & en même tems l'extermination de toute cette nouvelle Philosophie qui troubloit le repos de toute l'Université. Plusieurs souscrivirent à cet avis, & trois d'entre eux [en marge : Epist. 18 MS. Reg. ad Cart.], sçavoir Dematius ou de Maets Professeur en Théologie, Mathæus Professeur en Droit, & Lyræus Professeur en Humanitez, furent députez vers le Magistrat pour lui porter les plaintes de l'Assemblée. »

« Le Magistrat pour les appaiser envoya saisir 130 exemplaires du livre chez le Libraire, qui dès le premier jour en avoit débité 150, & en avoit envoyé ensuite un grand nombre à Amsterdam & à la Haye [en marge : Ibid.]. De sorte que ce qui resta d'exemplaires devint exorbitamment cher, & fit rechercher le livre comme une chose très-rare & très-précieuse. Ces circonstances, loin d'appaiser l'esprit de Voetius selon l'intention du Magistrat, ne servirent qu'à l'irriter,

voyant que cette suppression faisoit que le livre de Regius étoit couru avec plus d'empressement qu'auparavant, & qu'il étoit lu avec plus de soin. Il ne songea plus qu'à se vanger également de M. Regius & de M. Descartes, & il assembla presque tous les jours son Université pour prendre de nouvelles délibérations contre la Philosophie de ce dernier, sans qu'il fût permis à M. Regius d'y assister [en marge : Ibid.]. Le XXI de Février il dressa un Résultat de délibération qu'il fit signer par la plupart des Professeurs, pour pouvoir être présenté au Senat ou Conseil de la Ville au nom de l'Assemblée des quatre Facultez, afin qu'on pût obtenir une sentence du Magistrat, tant pour la proscription de la Philosophie nouvelle, que pour la suppression de l'Écrit de Regius comme d'un libelle injurieux au Recteur de l'Université, & capable de détourner la jeunesse d'aller prendre ses leçons. M. Regius écrivit le V de Mars suivant à M. Descartes pour l'informer du mauvais succès de sa réponse à Voetius, & de tout ce qui se passoit à son désavantage, & pour le prier d'employer son crédit auprès de M. Vander-Hoolck & de ses autres amis pour détourner la tempête qui menaçoit leur Philosophie commune & sa personne particulière. » (Baillet, II, 153-154.)

## CCLXXII.

## DESCARTES A REGIUS.

[Endegeest, mars 1642.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 93, p. 420-424.

Sans date dans Clerselier. Mais c'est la réponse à la lettre CCLXXI, du 5 mars 1642. qui précède. Elle est donc de la première moitié du mois. — Le texte publié par Clerselier, et que nous reproduisons, a évidemment été formé par la juxtaposition de deux projets de réponse, ayant une partie commune, mais différant pour le reste. Le second projet développe plus longtemps et sur un autre plan les mêmes idées que le premier, dont il reprend parfois les phrases. Il est bien difficile de restituer sûrement la lettre définitive; cependant nous donnerons en notes quelques indications à cet égard.

Vir Clarissime,

Gratulor tibi, quod perfecutionem patiaris propter  
 veritatem; gratulor, inquam, & ex animo : non enim  
 video tibi quicquam mali ex istis turbis posse contin- 5  
 gere, sed contra gloriæ tuæ multum accedet. Lætari  
 debes quod Deus inimicis tuis consilium ac bonam  
 mentem ademerit; vides enim iam prohibitione libri  
 tui nihil aliud effectum esse, nisi tantum vt cupidius  
 ematur, accuratiùs examinetur, eius<sup>a</sup> iniquitas & causæ  
 tuæ bonitas à pluribus agnoscat. Plures iam aduer- 10  
 tent quàm acerbè, quàm iniuriôsè, ac quàm sine causâ,  
 solâ inuidentiâ suâ permotus, te ille prior laceffiuerit;  
 et contra tu quàm modestè, quàm leniter, quàm etiam  
 (quod sanè indignissimum est) reuerenter responderis,  
 & quàm iustæ ac graues causæ te ad respondendum 15  
 coëgerint. Plures agnoscent quàm infirmæ sint ra-  
 tiones omnes quibus tuas opiniones impugnare cona-  
 tus est, & contra quàm validæ sint eæ quibus ipsum  
 rēfutas. Plures concludent nullas amplius ei supereffe  
 ad tibi respondendum. Atque omnino plures indigna- 20  
 buntur, quod tantum possit contra ius & fas in vestrà  
 ciuitate, vt ei licuerit publico scripto te Atheum, Bes-  
 tiam, & alijs eiusmodi nominibus vocare, falsasque  
 adhibere rationes ad falsis te criminibus onerandum;  
 tibi verò nequidem liceat | verissimis vti rationibus, 25  
 verbisque modestissimis ad te purgandum.

Egregium<sup>b</sup> verò est quod audio ab ipso proponi, vt

a. On attendrait : « Voëtii ».

b. On peut faire commencer ici, et poursuivre jusqu'à la fin de l'alinéa, la partie du premier projet de réponse que Descartes aurait refaite ensuite.

nempe verbis sibi liceat in te disputare apud delegatos, qui iudicent vter superior sit futurus; haud dubiè quia eius rationes, dum adhuc calent, vt quædam iuscula, sunt forbendæ, & cum frigescent, corrumpuntur. Hâc in  
 5 re, vt & in alijs multis, est St(ampioenio) nostro similimus; et sanè non iudico tibi quicquam à tali aduersario esse metuendum. Quid enim deinceps moliri potest? fortè vt tibi prohibeatur à Magistratu, ne amplius doceas ea quæ soles docere? Fortè etiam vt tanquam  
 10 falsa & hæretica condemnentur? Fortè denique, quod extremum est, vt tu ipsemet tuo docendi munere priueris? Sed nec puto Consules vestros tam illi fore obsequentes, vt quicquid ei placuerit decernant. Quinimo neminem ex ijs esse existimo, cui non facile sub-  
 15 oleat, quam ob causam tum à Voëtio. tum ab alijs plerisque ex tuis collegis, philosophia tua tam acriter impugnetur: nempe quia verior est quam vellent, rationesque habet tam manifestas, vt erroneas ipsorum opiniones etiam non impugnando euertat. & ridiculas  
 20 esse ostendat. Nam sanè illi vitio vertere non possunt, quod sit noua, quoniam illi etiam Philosophi quotidie nouas excogitant opiniones, & inde maximè gloriam quærunt, nullusque vnquam hoc prohibuit: sed nempe illas sibi mutuo non inuident, quia veras non putant;  
 25 neque etiam tibi tuas inuiderent, si falsas esse arbitrarentur. At certè Magistratus, qui hætenus non prohibuerunt ne docerent nouas & falsas, non vetabunt etiam ne doceas nouas & veras. Et quamuis fortè nonnulli, qui tricas istas scolarum, vtpote ad benè  
 30 regendam Rempublicam minimè vtilis, nunquam didicerunt, æquitatem causæ tuæ non videant, confido

tamen ipsos tam æquos & prudentes fore, vt non magis testimonio tuorum aduersariorum sint credituri, quàm tuo; & vel vnicum D. V.<sup>a</sup>, qui veritatem totius controuersiæ proculdubio rectè intelligit, satis authoritatis apud collegas suos esse habiturum, vt te ab omni iniuriâ deffendat. Sed, etiamsi aliter contingeret, ac vel professio, quod esset mirabiliter absurdum ac sine vlllo exemplo, tibi auferretur, non tamen ideo tibi vel minimum dolendum esse arbitrarer, nec vllum in te dedecus, sed immortale in alios redundaret. Atque tunc profectò, vel crassa ignorantia, vel veritatis odium, vel ridenda in vestrà ciuitate potentia toti mundo innotesceret. Quin etiam profectò, si tuo effem loco, vellem scire à Consulibus, quot ego haberem Dominos, & me potius sponte munere meo abdicare, quàm Voëtio seruire. Nec dubito quin breui, si velles, perfacilè alibi professionem & magis honorificam & magis vtilem esses habiturus; citiusque mille alij à vestris inuenirentur, qui eadem quæ tui aduersarij docerent, quàm vnus qui eadem quæ tu; et tamen fortè ille vnus magis à studiosis desideraretur.

Quantum ad me, credidi hætenus me beneficio affectum esse à Dominis tuis, quod, cum scirent te à meis in Philosophiâ opinionibus non esse alienum, non ideo minùs libenter te in professorem elegerunt; ac fortè etiam, vt mihi persuadere voluisti, ob hanc præcipuè causam elegerunt<sup>b</sup>. Hoc me peculiariter illis deuinxit; atque ideo valdè exopto, vt iactari possit apud posteros, vestram ciuitatem omnium primam

a. Van der Hoolck.

b. Voir ci-avant, t. II, p. 305.

fuisse, in quâ Philosophia nostra publicè fuerit recepta, quod spero ipsi dedecori non futurum, vt è contrario non esset laudi, si te nunc tutum ab aduersariorum iniurijs non præstaret. Debit enim sciri ab ijs qui te  
 5 primùm in professorem receperunt, fieri non posse vt ea noua quæ habebas, aliquid eximij continerent, quin statim plures eorum ex tuis collegis, qui satis ingenij non haberent ad eadem amplectenda, magnam inuidiam in te conflarent; atque ideo parati esse debuerunt  
 10 ad te contra hos protegendum.

Nec sanè ipsis erit difficile; nam quid in te, vel per calumniam, obijci potest? te scilicet noua docere? Quasi verò in Philosophiâ hoc non sit tritum, vt quicumque non planè ingenio sunt destituti nouas excogitent opiniones, atque inde maximè gloriam quærant; sed nempe illas sibi mutuo non inuident, quia veras non putant; vt neque etiam tibi tuas inuiderent, si falsas esse arbitrarentur. An verò æquum esset, cum eæ aliorum permittantur opiniones, quæ nouæ sunt &  
 15 falsæ, vt tuæ prohiberentur, quia nouæ sunt & veræ<sup>a</sup>?

Magnum aliud crimen obijcitur, quod in Voëtium scripseris. Quasi verò sit aliquis sanæ mentis, qui legendo vtriusque libellum, ac monitus eorum quæ prius ab illo facta fuerunt, non clarè videat illum  
 25 ipsum fuisse qui acerbissimè in te scripsit, calumnijsque euertere conatus est; te verò tantùm nimis humaniter ac nimis moderatè respondisse, eodem modo ac si, cum quis te ad occidendum stricto ense fuisset persecutus, tu verò manu ictum à corpore auertisses, nihilque  
 30 præterea egisses, nisi quod verbis quàm humanissimis

a. Cf. plus haut p. 537, l. 20-28.

eius iram mollire conatus fuiffes, ille furore ardens accusaret te, quod te à fe occidi non permiffes.

At fortè Voëtius ipfe te non accusat, fed alij collegæ? tanquam fi obfcurum effet illos eius voluntate id facere, eâdemque in te inuidiâ flagrare; ac tanquam fi ideo iufta effet accusatio, quod impetum in te facientem repuleris, nec ille potius vt aggreffor & calumniator fit puniendus. Calumniatorem ob id præcipuè appello, quod fciam ipfum te iniquiffimè accusare voluiffe, quod aliquas opiniones, Theologiæ veftre contrarias, docuiffes, cum tamen omnes tuæ melius quàm vulgares cum Theologiâ confentiant, & facile effet, vel ex folis eius thefibus de Atheifmo, quas vidi<sup>a</sup>, per certas & euidentes confequentias oftendere, illum potius effe quod de nobis falfo voluit credi. Quin, & fi effet operæ pretium ipfum qualis eft describere, artesque omnes eius detegere, talis fortè appareret, vt ciuitati veftre foret indecorum, ipfum diutiùs in concionatorem aut profeffionem retinere; magna enim eft vis veritatis.

Vltimum & præcipuum quod obijcitur eft Academiæ veftre detrimentum, quod ex profefforum inimicitijs, vt inquiunt, orietur. At primò, non video quid priuatæ iftæ inimicitie Vniuerfitati nocere poffint; nam econtra hoc efficiet, vt finguli, reprehentionem aliorum metuentes, tantò diligentius officio fuo fungantur. Ac dein|de, fi vel maximè hoc noceret, certè alij potius, qui funt inimicitiarum authores, quàm tu, qui illas fugis, eo nomine effent deponendi. Nec

a. Thèses soutenues à Utrecht, en quatre parties, les 22 et 29 juin, 6 et 13 juillet 1639. Voir lettre CCXC ci-après, *éclaircissement*.



dicent, opinor, tua dogmata talia esse vt studiosos auertant ab Academiâ vestrâ frequentandâ; nam audio te & satis multos auditores, & maximè insignes habere; eaque videtur esse fortuna nostrarum opinionum, non solum apud vos, sed & alijs omnibus in locis, vt à præstantioribus ingenijs amentur & æstimentur, nec nisi à vilioribus ludi magistris, qui sciunt se falsis artibus ad aliquam eruditionis famam peruenisse, ideoque timent ne, cognitâ veritate, illam amittant, odio haberi. Et nisi me augurium fallit, spero fore, vt aliquando propter te vnum plures Academiam vestram sint adituri, quàm propter omnes eos qui tibi aduersantur; nec fortè ad hoc nocebit editio Philosophiæ quam paro<sup>a</sup>; adeò vt, si Domini vestræ Ciuitatis ad vtilitatem & decus Academiæ suæ respiciant, omnes potius tuos inimicos quàm te vnum eijcient; nam etiam facilius mille alios inuenient, qui eadem doceant quæ illi, quàm vnum qui eadem quæ tu<sup>b</sup>.

Nec vereor ne fortè aliqui ex vestris Consulibus, non imbuti scolasticis studijs, vtpote ad rectè regendam Rempublicam non necessarijs, magis credant aduersarijs tuis quàm tibi. Neque enim illos puto tam obesæ naris, vt horum inuidiam non aduertant; & vel vnicus D. V. R.<sup>c</sup>, qui statum totiùs controuersiæ atque æquitatem tuæ causæ proculdubio rectè perspexit, estque rerum istarum planè intelligens, satis authoritatis apud collegas suos est habiturus, vt te ab omni iniuriâ deffendat; tantamque in eo esse scio integritatem ac

a. Cf. ci-avant, p. 529, l. 15.

b. Cf. plus haut, p. 538, l. 18-20.

c. Van der Hoolck. Cf., pour cet alinéa, p. 537, l. 28, à p. 538, l. 6.

prudentiam, vt non verear ne magis faueat aduerfarijs  
tuis quàm veritati.

Ac denique ob hoc præcipuè debes lætari, quod tua  
caufa fit talis vt, postquam iudicata fuerit à tuis, 5  
iudicari etiam debeat ab incolis totius orbis terrarum,  
& cum in eâ de honore tantùm agatur, si quid tibi  
prios contra ius ademerint, cum fœnore ab alijs  
restituetur. Vale.

### CCLXXIII.

DESCARTES A MERSENNE.

[Endegeest, mars 1642.]

Texte de Clerselier, tome II, lettre 60, p. 308-311.

*Sans date dans Clerselier ; mais une allusion à l'arrivée toute récente de la reine d'Angleterre en Hollande (p. 543, l. 9) permet de dater cette lettre du milieu de mars 1642.*

Mon Reuerend Pere,

Je suis extrêmement obligé à Monsieur de Sainte- 10  
Croix de la bonne volonté que vous me mandez qu'il  
me témoigne. l'estime beaucoup les conseils qu'il me  
fait la faueur de me donner, & ie ne manqueray de les  
fuiure, autant qu'il fera en mon pouuoir; & mesme  
ie ne plaindrois pas d'aller faire vn voyage en 15  
France tout exprés pour les pouuoir apprendre de sa  
bouche ; mais la mer & les Dunkerquois rendent main-  
tenant le passage trop difficile & trop perilleux.

Pour ce qui est de témoigner publiquement que ie

fuis Catholique Romain, c'est ce qu'il me semble auoir desia fait tres-expressément par plusieurs fois : comme, en dediant mes Meditations à Messieurs de la Sorbonne, en expliquant comment les Especies demeurent  
 5 sans la Substance du Pain en l'Eucharistie, & ailleurs. Et i'espere que dorefnauant ma demeure en ce païs ne donnera fuiet à personne d'auoir mauuaïse opinion de ma Religion, vû qu'il est le refuge des Catholiques, témoin la R(eine) qui y est arriuée depuis peu\*, & la  
 10 R(eine) qu'on dit y deuoir bien tost retourner\*.

Le vous enuoye les trois premieres feuilles des objections du Pere B(ourdin)<sup>a</sup> ; c'est la negligence du libraire qui est cause que ie ne vous puis encore enuoyer le tout. Le vous prie de garder la copie écrite à  
 15 la main que vous en auez, afin qu'il ne puisse dire que i'ay fait changer quelque chose en sa copie, laquelle i'ay esté soigneux de faire imprimer le plus correctement qu'il m'a esté possible, & sans y changer vne feule lettre. Vous vous étonnerez peut-estre de ce que  
 20 ie l'accuse tant de fausseté ; mais vous verrez bien encore pis au reste, & toutesfois ie l'ay traité le plus courtoisement qu'il m'a esté possible ; mais ie n'ay iamais vû d'écrit si remply de fautes. I'espere toutesfois separer tellement sa cause de celle de ses<sup>b</sup> Confreres, qu'ils  
 25 ne m'en pourront vouloir mal, si ce n'est qu'ils veüillent ouuertement se declarer ennemis de la verité & fauteurs de la calomnie.

I'ay cherché dans saint Augustin les passages que

a. *Objectiones septimæ in Meditationes de prima Philosophia*, qui s'imprimaient à Amsterdam chez Louis Elzevier, *cum notis Authoris* (c'est-à-dire de Descartes). Voir ci-avant p. 523, l. 6.

b. Clerselier : ces.

vous m'auiez mandé sur le Pfeaume quatorziefme; mais ie ne les ay fceu trouuer, ny rien de luy sur ce Pfeaume. I'y ay auffi cherché les erreurs de Pelagius, pour fçauoir sur quoy se peuuent fonder ceux qui difent que ie fuis de fon opinion, laquelle i'auois ignorée iufqu'à 5  
 prefent. Mais i'admire que ceux qui ont enuie de médire, s'auifent d'en chercher des pretextes fi peu veritables & fi tirez par les cheueux. Pelagius a dit qu'on pouuoit faire de bonnes œuures & meriter la Vie eterne 10  
 nelle fans la Grace, ce qui a esté condamné de l'Eglife; & moy, ie dis qu'on peut connoiftre par la raifon naturelle que Dieu existe, mais ie ne dis pas pour cela que cette connoiffance naturelle merite de foy, & fans la Grace, la Gloire furnaturelle que nous attendons 15  
 dans le Ciel. Car, au contraire, il eft euident que, cette Gloire eftant furnaturelle, il faut des forces plus que naturelles pour la meriter. Et ie n'ay rien dit touchant la connoiffance de Dieu, que tous les Theologiens ne difent auffi. Mais il faut remarquer que ce qui fe connoift par raifon naturelle, comme qu'il eft tout bon, 20  
 tout puiffant, tout veritable &c., peut bien feruir à preparer les infidelles à receuoir la Foy, mais non pas fuffire pour leur faire gagner le Ciel; car, pour cela, il faut croire en Iefus-Christ & aux autres chofes reuelées, ce qui dépend de la Grace. 25

Le voy qu'on fe méprend fort aifément touchant les chofes que i'ay écrites; car la verité eftant indiuisible, la moindre chofe qu'on en ofte, ou qu'on y adioufte, la falifie. Comme, par exemple, vous me mandez comme vn axiome qui vienne de moy : *que tout ce que nous conceuons clairement eft ou existe*; ce qui n'eft nul 30

lement de moy, mais seulement que tout ce que nous apperceuons clairement est vray, & ainsi qu'il existe, si nous apperceuons qu'il ne puisse ne pas exister; ou bien qu'il peut exister, si nous apperceuons que son existence soit possible. Car bien que l'estre obiectif de l'idée doive auoir vne cause réelle, il n'est pas toujours besoin que cette cause la contienne *formaliter*, mais seulement *eminenter*.

Je vous remercie de ce que vous me mandez du Concile de Constance sur la condamnation de Wicléf\*; mais ie ne voy point que cela fasse rien du tout contre moy. Car il auroit dû estre condamné en même façon, si tous ceux du Concile eussent suiuy mon opinion; & en niant que la Substance du Pain & du Vin demeure pour estre le sujet des Accidens, ils n'ont point, pour cela, déterminé que ces Accidens fussent réels, qui est tout ce que j'ay écrit n'auoir point lû dans les Conciles<sup>a</sup>. Cependant ie vous suis extrêmement obligé de tant de soin que vous prenez pour tout ce qui me regarde.

Je suis bien aise que M. de Zuylichem) vous ait fait voir l'impudence<sup>b</sup> de Voëtius, qui vous cite contre moy; j'auois eu enuie de vous le mander, mais j'en auois fait si peu de cas, que ie l'auois toujours oublié. Sa grande animosité contre moy vient de ce qu'il y a vn Professeur à Vtrecht, qui enseigne ma Philosophie, & ses disciples, ayant goûté ma façon de raisonner, méprisent si fort la vulgaire, qu'ils s'en mo-

a. Dernière partie de la réponse aux objections d'Arnauld, partie singulièrement écourtée dans la 1<sup>re</sup> édit., p. 352-354. et rétablie entièrement dans la 2<sup>e</sup>, p. 289-294. Voir ci-avant p. 416, l. 6, et l'*éclaircissement*, p. 418.

b. Clerselier : *imprudence*.

quent ouvertement. Ce qui a excité vne extrême  
 ialousie contre luy de tous les autres Professeurs, dont  
 V(oëtius) est le chef; et ils importunent tous les iours  
 le Magistrat, pour luy faire deffendre cette façon d'en-  
 seigner. Il faut que vous voyez la réponse que i'ay faite  
 à Voëtius<sup>a</sup> à quelques-vnes de ses<sup>b</sup> Theses, où il a com-  
 pris tout ce qu'il a pû de ma Philosophie. Je les en-  
 uoyeray à Monsieur de Z(uylichem) pour vous les  
 adresser, car autrement le port en coûteroit trop.

Au reste, i'ay lû le fauorable iugement que Mon-  
 sieur Chañut a fait de moy, m'estimant capable de ré-  
 pondre aux obiections du Pere P.<sup>c</sup>. Je tâcheray de faire  
 voir qu'il est en cela aussi veritable que l'autre ne l'est  
 pas, & ie feray bien aise qu'il sçache que ie suis,

M. R. P.

Page 543, l. 9. — La reine d'Angleterre, Henriette-Marie de France, femme de Charles I<sup>er</sup>, venait de débarquer à Hellevoetshuis, le 8 mars 1642. Elle resta en Hollande près d'un an. On lit dans le *Dagboek* de Huygens :

« 6 Maij 1642. Saluto cominus Reginam Angliæ Hagam. »

« 30 Jan. 1643. Die natali Principis mei, discedit Sceverino (*Scheve-  
 ningen*) 7 navibus Regina Magnæ Britanniæ, totos inde 7 dies ac noctes  
 » horrendâ tempestate jactata. »

Page 543, l. 10. — La reine-mère de France, Marie de Médicis, était venue récemment en Hollande, mais ne devait pas y revenir, car elle mourut le 2 juillet suivant. On lit dans le *Dagboek* de Huygens :

« 13 Sept. 1641. Regina mater Flissingæ appellit ex Angliæ (*sic pro  
 » Angliâ*). »

« 17 Sept. 1641. Regina mater Flissingâ Dordracum proficiscitur. »

« 2 Julij 1642. Obit Regina mater MARIA MEDICEA, Colonia Agrippinæ  
 » circa meridiem. »

a. Voir ci-avant lettre CCLXVI, p. 494.

b. Clerselier : *ces*.

c. Lire *B.* pour *Bourdin*?

Page 545, l. 10. — Parmi les lettres MSS. à Mersenne, on en trouve une du P. Jean DU RELLE (ou DUREL), Religieux Minime de la Province de Lyon, datée du 26 février 1642, qui contient tout un alinéa, le second, sur le Concile de Constance, à propos de Descartes. C'est certainement la lettre à laquelle le philosophe fait allusion. En outre, il semble viser, dans le paragraphe précédent, un autre alinéa de Durel, le sixième. D'ailleurs, presque toute la lettre du Minime se rapporte aux *Méditations*; on peut donc croire que Mersenne l'envoya à Descartes, c'est pourquoi nous la donnons ici. Durel renvoie seulement aux pages de la 1<sup>re</sup> édit. (1641); nous y joindrons celles de la 2<sup>e</sup> édit. (1642).

« Mon R. Pere, »

« ... l'aduote que Des Cartes a un grand esprit, et est si abstraict et » vole si haut, que mon esprit grossier et pesant ne le suivra jamais. Si on » estoit enuieux et marry de ce qu'il baille des preuves extraordinaires de » l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'ame, vous seriés coupable » de ce crime, veu que non seulement vous aués contredit a son raison- » nement, mais vous aués poussé les autres a le faire, s'il est vray ce que » dit Des Cartes (*en marge* : p. 494; *ou 2<sup>e</sup> édit.*, p. 407-408). Si la hau- » tesse et sublimité de son esprit est cause qu'on ne l'a pas approuvé, il est » a craindre que l'imprimeur ne perde a le debiter, si toutefois l'auteur » ou quelcun de ses amys ne l'a fait imprimer a ses frais. Et de plus ses » abstractions seront causes de pratiquer ce que dit un ancien d'un » autre : *quandoquidem non vult intelligi, omittatur.* »

« Pour le Concile de Constance, ie sçay bien que il n'est pas approuué, » en ce qu'il dit que le Concile est par dessus le pape; mais si est bien, en » ce qui est de la condamnation de Vuiclef, qui, en son article second, » tenoit que les accidens eucharistiques, lesquels sont appelés par quelques » Peres antitypes, estoient inherens au corps de Jesus Christ, comme » vous pourrés voir en la session 8, selon que ie l'ay veu recemment dans » Curanza et Dominique Solo (*en marge* : 1. disc. 10, et 2. a. 1.). Car » maintenant ie n'ay icy aucun liure. Peut estre l'expliquera il, comme il » fait le Concile de Trente, en la page 352 (*ou p. 289, 2<sup>e</sup> édit.*). »

« Ie sçay bien que *cogitatiua et virtus et potentia, et facultas cogitandi* » est la mesme chose; mais ie demandois que il prouuat qu'elle n'est point » aux bestes, comme il dit en quelque endroit (*en marge* : p. 572, *ou* » *2<sup>e</sup> édit.*, p. 472). Est-ce dans la page 177 (*2<sup>e</sup> édit.*, p. 145)? Pour ce qui » est de l'opinion que les animaux n'ont point d'ames, et qu'ils ne se » remüent que comme des automates, ou neuropastes, et machines artifi- » cielles, comme vous luy reprochés en la page 555 (*2<sup>e</sup> édit.*, p. 457), le » tirés vous de ses Meditations, ou des obiections quatriesmes (*en marge* : » p. 320, et seq., *ou 2<sup>e</sup> édit.*, p. 263, etc.)? Toutefois, en la page 573 » (*2<sup>e</sup> édit.*, p. 473), il ne nie point que les animaux n'ayent une ame; » et quand il le voudroit, il ne le pourroit. Le temps ne permet pas » maintenant d'en desduire les raisons; je vous demande seulement que

» vous entendés par *elaterem*, et si c'est un mot grec, qui est son  
» origine? »

« Je ne comprend pas bien ce que vous dittes que les phenomenes  
» (terme propre aux astrologues, si toutefois je lis bien) n'empeschent point  
» de philosopher, si vous entendés par la que nous pouuons conceuoir les  
» choses sans especes phantastiques; et vous prie me dire le lieu où Platon  
» et S. Augustin tiennent cela, et en quoy et avec qui ils se rencontrent.  
» Et si en un profond someil, auquel nous ne songeons aucunement,  
» l'ame a des pensées, comme dit Des Cartes (*en marge* : p. 507, ou  
» 2<sup>o</sup> *édit.*, p. 418), d'ou vient que iamais nous nous en souuenons; sinon  
» parce que nous n'auons aucune image des choses, laquelle face impres-  
» sion sur nous? »

« Je ne suis point a plaindre d'auoir affaire à monsieur Blanc (*Thomas*  
» *White*); car ie m'en deferay, quant ie voudray. Et ce que vous dittes,  
» avec moins de verité, mais plus de bienueillance en mon endroit, que ie  
» seray cause qu'on apprendra quelque chose, ie le puis dire des obiec-  
» tions que vous et les autres aués fait à Des Cartes. . . »

« Quant au principe de Des Cartes, *quidquid clarè et distinctè cognos-*  
» *cimus, est verum*, que sçauons nous si nous cognoissons quelque chose  
» distinctement, posée la doctrine de Des Cartes qui descredite les sens? Et  
» comment sçauons nous que *totum est maius sua parte*, sinon par l'induc-  
» tion qui est fondée sur le sentiment? Et de plus, ce que les uns pensent  
» conceuoir distinctement, n'est que cōception confuse chés les autres. »

« Je ne vois point que Monsieur Blanc puisse reformer sa doctrine par  
» la lecture de Monsieur des Cartes. Car encor qu'ils soyent en cela diffé-  
» rens, que le Blanc met la cogitation aux animaux, ce que nie Des Cartes  
» la prenant *pro mente*, toutefois ils conuiennent en cela : 1. que *deus est*  
» *ens a se*, p. 334 (2<sup>o</sup> *édit.*, p. 275); 2. *anima est quid completum*, 309  
» (2<sup>o</sup> *édit.*, p. 255)<sup>a</sup>; 3. chés Monsieur Blanc l'esprit vital et animal est  
» l'ame des bestes : Des Cartes, s'il tient qu'il n'y a point d'ames dans les  
» bestes, pourra dire que les esprits sont comme les ressorts et les con-  
» trepoids qui les font mouuoir. »

« Pardonnés moy si ie n'ay peu dissimuler mon sentiment, et vous prie  
» me dire, si on peut dire que les diuines personnes sont de l'essence de  
» Dieu. Car quelcuns de nos theologiens tiennent que les relations, selon  
» nostre façon de conceuoir, ne sont pas de l'essence de la diuinité. Il y  
» en a d'autres qui disent que Dieu se perfectionne par les processions;  
» car par icelles il engendre et produit le S. Esprit et vit par ce moyen  
» *physicè* se perfectionant, sans parler de la vie intentionelle, qui consiste  
» en cognoissance et volonté. »

« Gassendus a raison d'apologiser, par ce que Des Cartes l'a traicté

a. En marge se trouvent deux autres numéros, 506 et 472, qui ne cor-  
respondent, dans la 1<sup>re</sup> édition des *Méditations*, à rien de ce dont il est ici  
question. Ce sont deux pages du livre de Thomas White.



» plus rudement que les autres, le lardant en grosse beste, et luy faisant  
 » jouer le personnage de la chair. »

« Le 26 feb. 1642. »

« L'oubliais a vous dire, touchant la puissance de Dieu, que personne  
 » ne doute que ce ne soit la mesme, l'ordinaire et l'extraordinaire; mais  
 » l'une regarde des effets, selon qu'il plait a Dieu, que ne regarde pas  
 » l'autre, et me semble que cette consequence qu'il tire, pag. 585 (ou  
 » 2<sup>e</sup> édit., p. 482) : *quod naturaliter existit sine subiecto, est substantia;*  
 » *ergo quicquid existit supernaturaliter, siue per potentiam extraordi-*  
 » *nariam sine subiecto, est substantia*, par ce que quelque chose peut estre  
 » en un estat par puissance extraordinaire, auquel il n'est iamais par l'or-  
 » dinaire. D'abondant on peut argumenter *ad hominem* contre Des Cartes :  
 » *potentia ordinaria et extraordinaria idem sunt; ergo nihil potest esse*  
 » *per potentiam extraordinariam, quin possit per ordinariam; at hoc*  
 » *falsum est, quia modi non possunt esse sine modificato per potentiam*  
 » *ordinariam, ergo neque per extraordinariam, quod repugnat iis quæ*  
 » *ait pag. 349.* » (2<sup>e</sup> édit., p. 286.)

« En la page 238 (2<sup>e</sup> édit., p. 196), il semble que c'est une defaite et  
 » subterfuge de dire que *cogitatio sumitur modò pro actione, modò pro*  
 » *facultate, modò pro re in qua est facultas.* »

« Si celuy qui a fait les premieres obiections est d'Hollande, demeure il  
 » a Paris? et comment est ce que la Sorbonne luy a commis l'examen du  
 » liure de Des Cartes? ou peut estre voulés vous dire que celuy d'Hollande  
 » a formé les 4<sup>es</sup> obiections? »

« Si l'imagination et le sentiment sont *operations et cogitations*, comme  
 » dit Des Cartes (*en marge* : 217, ou 2<sup>e</sup> édit., p. 178), comment nie il les  
 » *cogitations* aux bestes qui ont imagination et sentiment? ou peut estre ces  
 » *operations* sont d'une autre facon en nous et d'une autre aux bestes? »

« Les liures que cite cet authour, sçauoir la Methode de regir la raison  
 » et Dioptri(que) sont liures de consideration. » (*Lettres MSS. à Mersenne,*  
 Bibl. Nat., fr. n. a. 6204, f. 85, p. 165 et 166.)

## CCLXXIV.

## DESCARTES A [POLLÔT?]

[Endegeest, mars 1642.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 106, p. 590-591.

*Sans nom de destinataire, et sans date. Mais Descartes fait allusion  
 à deux faits : 1<sup>o</sup> le décret de la Municipalité d'Utrecht contre Regius,*

*rendu le 15 mars 1642; 2° le jugement des Professeurs de l'Université, rendu le surlendemain 17 mars. Or il paraît connaître, au moins par ouï-dire, le décret dont il était question, en effet, depuis le 24 février (voir ci-avant, p. 531-533, éclaircissement); mais il ne connaît pas encore le jugement qui ne lui sera envoyé par Regius que le 31 mars (lettre CCLXXVI ci-après). Cette lettre a donc été écrite dans la seconde moitié de mars 1642. Elle s'adresse à un des nombreux amis de Descartes à Utrecht, sans doute Pollot (voir ci-avant, page 523, l. 21).*

Monfieur,

Les nouvelles que j'apprens de diuers lieux, touchant ce qui se paffe à Vtrech, me donnent beaucoup de fuiet d'admiration, quoy qu'elles ne m'estonnent ny ne me fafchent en aucune façon, finon en tant qu'elles touchent Monfieur le Roy. Car on ne dit rien moins à Leyde, finon qu'il est defia demis de fa Profeflion<sup>a</sup>; ce que ie ne puis toutesfois croire, ny mefme m'imaginer que cela puiſſe iamais arriuier; & ie ne voy pas quel pretexte ſes ennemis auroient pû forger pour luy nuire. Mais, quoy qu'il arriuue, ie vous prie de l'affurer de ma part, que ie m'employeray pour luy en tout ce que ie pourray, plus que ie ne ferois pour moy-mefme; & qu'il ne ſe doit nullement fafcher, pour ce que cette cauſe eſt ſi celebre, & ſi connuë de tout le monde, qu'il ne ſ'y peut commettre aucune iniuſtice, qui ne tourne entierement au defauantage de ceux qui la commettroient, & à la gloire, & mefme peut-eſtre, avec le temps, au profit de ceux qui la ſouffriroient. Pour moy, iuſques icy, en ne iugeant que des choſes que ie ſçay affurément, ie ne puis tant blaſmer Meſſieurs d'Vtrech, comme ie voy que tout le monde

a. On exagérât. Voir ci-avant, pages 526 et 533.

les blasme, & il semble que ce qu'ils ont fait peut aisément tourner à bien, & faire qu'ils soient louez de tout le monde, en cas qu'ils se veüillent défaire de leur Pedagogue pretendu, lequel, à ce qu'on me dit encore  
 5 à present, se mesle de prescher contre eux, à cause qu'ils n'ont pas défendu mon Liure; car pour ces derniers bruits, qui sont que Monsieur le Roy est demis, ie ne les croy point. Mais on m'a assuré qu'ils ont fait vne Loy en leur Academie, par laquelle ils deffendent  
 10 expressément qu'on n'y enseigne aucune autre Philosophie que celle d'Aristote\*. Je seray bien aise d'en auoir copie, s'il est possible; ce que ie ne demanderois pas, si ie pensois qu'ils le trouuassent mauuois; mais puis qu'ils l'ont publiée, ie croy qu'ils veulent bien  
 15 qu'on la sçache, & qu'ils sont trop sages pour fuiure les impertinentes regles d'un homme qui me nomme *in alienâ Republicâ curiosus*, & qui se plaint de tous ceux qui osent écrire les fautes qu'il ose faire en public. Toutesfois ie ne voudrois pas que mes amis  
 20 m'écriuissent aucune chose, qui ne pust estre veüe de tous, comme ie n'écris rien que ie ne veuille bien que tout le monde voye; et sur tout ie vous prie de ne vous faire aucuns ennemis à mon occasion: ie vous suis desia trop obligé fans cela, & cela ne me seruiroit  
 25 point. Je suis,

Page 551, l. 11. — Sans doute le jugement rendu le 17 mars 1642 par le Sénat Académique ou Assemblée des Professeurs de l'Université d'Utrecht, et dont voici le texte. Il se trouve à la suite des documents rapportés ci-avant, page 533.

« *Judicium Senatus Academici Includæ Academiae Ultrajectinæ, de*  
 » *Libello non ita pridem Ultrajecti edito, titulo Responsionis, sive*  
 » *Notarum in Appendicem ad Corollaria theologico-philosophica, in*

» eadem Academiâ disputata, diè XVIII Decembr. An CIO. IO. CXLI. »

« Professores Academiæ Ultrajectinæ, cum non sine gravi dolore vidissent libellum in lucem editum, mense Febr. 1642, hoc præscripto titulo, *Responsio seu Notæ ad corollaria theologico-philosophica, etc.*, eumque ad singulare ejusdem Academiæ detrimentum et ignominiam, excitan- dasque in aliorum animis sinistras suspiciones, spectare animadvertent, visum illis fuit, omnes et singulos certiores facere : »

« Primò, displicere sibi eum agendi modum, quo collega alius in alium libros aut libellos publicè edat, præsertim expresso nomine; idque ob theses, aut corollaria, de rebus in Academiâ controversis, nullius nomine edito, disputata, »

« Deinde, se improbare eam propugnandi pro novâ et præsumptâ philosophiâ rationem, quæ in prædicto libello frequentatur; utpote cum verborum insolentiâ conjunctam, in eorum opprobrium, qui hic et alibi contrariam et vulgarem, omnibusque in Academiis receptam philosophiam, ut veriorè profitentur. Veluti, cum auctor prædicti libelli dicit, Pag. 6 : *Iam diu enim pernovi, magnos meorum auditorum progressus, quos brevissimo temporis spatio apud me faciunt, quosdam malè habere.* Pag. 7 : *Termini, quibus alii ad nodos solvendo uti solent, nunquam ingeniis paulo perspicacioribus plenè satisfaciunt, sed solis tenebris et nebulis animos eorum replent.* Ibidem : *Verus sensus multo melius et promptius ex me percipitur, quàm vulgò ex aliis : probat ipsa experientia, quam multi meorum discipulorum in publicis disputationibus cum honore jam sæpius exhibuerunt, postquam tantum paucos aliquot menses meâ institutione fuissent usi. Nullus autem dubito, quin quilibet mortalium, cui tantum est sanum sinciput, hic nihil quicquam culpandum, sed omnia laudanda censeat.* Pag. 9 : *Misera illa entia scilicet formas substantiales, et qualitates reales) nullius planè usus esse perspeximus, nisi fortè ad excæcanda studiosorum ingenia, et ipsis in locum doctæ illius ignorantia, quam tantopere commendas, fastosam quandam aliam ignorantiam obtrudendam.* Pag. 15 : *Contra verò, ex opinione formas substantiales statuente, facillimus est prolapsus in sententiam eorum, qui animam dicunt corpoream et mortalem.* Pag. 20 : *Quæri posset, an non illa philosophandi ratio potius Choræbo aliquo digna sit censenda, quæ ad unum principium activum, nempe formam substantialem, omnia revocare solet.* Pag. 25 : *Atque hinc patet, non illos qui formas substantiales negant, sed potius eos, qui illas astruunt, eò tandem per solidas consequentias adigi posse, ut fiant aut athei, aut bestia.* Page 39 : *Propterea quod causæ ab aliis hactenus etiam in minimis propositæ, sint ut plurimum quàm maximè jejunæ, et à vero alienæ, nec animo veritatis cupido satisfaciant. »*

« Tertio, se rejicere novam istam Philosophiam; primò, quia veteri Philosophiæ, quam Academiæ toto orbe terrarum hactenus optimo consilio docuere, adversatur, ejusque fundamenta subvertit; deinde, quia juventutem à veterè et sanâ philosophiâ avertit, impeditque quo-

» minus ad culmen eruditionis provehatur; eo quod istius præsumtæ  
 » philosophiæ adminiculo, technologemata in auctorum libris, profes-  
 » sorumque lectionibus et disputationibus usitata, percipere nequit; pos-  
 » tremò quod ex eâdem variæ falsæ et absurdæ opiniones partim conse-  
 » quantur, partim ab improvidâ juventute deduci possint, pugnantibus cum  
 » cæteris disciplinis et facultatibus, atque imprimis cum orthodoxâ Theo-  
 » logiâ. »

« Censere igitur ac statuere, omnes philosophiam in hac Academiâ  
 » docentes, in posterum à tali instituto atque incepto abstinere debere,  
 » contentos modicâ libertate dissentiendi in singularibus nonnullis opi-  
 » nionibus, ad aliarum celebrium Academiarum exemplum hic usitatâ :  
 » ita, ut veteris et receptæ Philosophiæ fundamenta non labefactent,  
 » et in eo etiam atque etiam laborent, ut Academiæ tranquillitas in  
 » omnibus sarta tecta conservetur. Ultrajecti, die XVII Martii, CIO. IO.  
 » C. XLII. »

Aux citations ci-dessus de la *Responsio* de Regius, comparer les passages suivants de la lettre CCLXVI ci-avant : 1° p. 498, l. 18-20 ; 2° p. 499, l. 15-18 ; 3° p. 499, l. 20-27 ; 4° p. 500, l. 24-28 ; 5° p. 503, l. 6-9 ; 6° manque (cf. *éclaircissement*, p. 514, l. 11) ; 7° p. 505, l. 22-25 ; 8° manque.

## CCLXXV.

## DESCARTES A DOZEM.

Endegeest, 25 mars 1642.

COPIE MS., Hanovre, Kœnigl. Bibl., *Leibnitiana*, IV. Philos. Vol. I, c.

*Publiée pour la première fois par L. Stein, Archiv für Geschichte der Philosophie, 1890, t. III, p. 568. On lit en tête, de la main de Leibniç : « Lettre de M. Descartes à M. Dozem, gentilhomme allemand. »*

Monfieur,

J'ai differé quelques iours a répondre aux lettres que vous auiez pris la peine de m'escrire, affin de vous pouvoir mander particulièrement en quelle façon les

Equations de  $x^6$  se reduisent a  $x^5$ . Mais il me furent tous les iours tant de diuerfes occupations, & i'ay si fort éloigné mes pensées de l'algebre, qu'il faut que ie me contente de vous dire que tout ce dont ie me souuiens sur ce fait, est que les mesmes lignes courbes qui seruent a resoudre geometriquement les Equations de  $x^5$ , suffissent pour resoudre celles de  $x^6$ , & qu'il me semble auoir trouué quelque façon de diuiser  $x^6$ , pour l'inuention de laquelle ie n'auois besoin que d'une Equation de  $x^5$ . Mais comme ie n'ay iamais fait beaucoup d'estat de ces choses, ie n'en ai rien gardé par escrit, & n'en ay quasi plus de memoire. Il me semble pourtant que c'estoit en cette façon.

Ayant l'equation

$$x^6 - ax^5 + bx^4 - cx^3 + dxx - ex + f \infty 0^a, \quad 15$$

ie la diuifois en deux parties, de chascune desquelles la racine se pouuoit tirer; & ces parties estant egales i'une a l'autre, leurs racines l'estoient aussi, a sçauoir,

$$x^3 - \frac{1}{2}axx + px - q \infty nxx - nrx + ns,$$

desquelles ie cherchois les quantités  $p, q, r, s$  &  $n$ , ou quelque autre au lieu de  $n$ ; car la cinquiesme quantité  $n^b$  inconnue peut icy estre prise en plusieurs diuerfes façons, & ma derniere Equation ne montoit qu'a  $x^5$ .

Au reste, cela ne regarde point la solution des Equations en nombres, & n'empesche aucunement

a. Dans ces deux équations (l. 15 et 19), le signe d'égalité de Descartes a été restitué.

b. Cette lettre  $n$ , ajoutée de la main de Leibniz.

que vous ne puissiez faire vne regle, pour trouuer les racines de  $x^6$ , quand elles sont de simples binomes, ainſy que vous en aués fait vne pour  $x^5$ . Et en cela ie ne doute point que vous ne veniés a vne Equation de  
 5  $y^{12}$  ou  $y^{10}$ . Et ce qui est digne icy d'estre examiné, c'est quelles<sup>a</sup> sont toutes les 10 ou 12 racines de ces Equations. Comme, par exemple, en la vostre,

$$y^{10} + ay^8 - by^7, \text{ etc.},$$

vous poués premierement connoistre toutes les ra-  
 10 cines que vous donnera vne Equation de  $x^5$ , que vous aurés composée de plusieurs binomes connus<sup>b</sup>, & après auoir diuisé l'Equation  $y^{10}$  &c. par toutes ses racines connues<sup>b</sup>, ie ne doute point que vous ne puissiez aussi trouuer les autres, & peut estre que cela vous  
 15 fera voir vn moyen pour abreger la regle. Mais toutes ces choses ne se peuuent si bien escrire que dire, ny aussi ce que ie pourrois auoir a respondre touchant le reste de vostre letre, ou vous vſés d'une façon de rais-  
 20 sonner qui est tres bonne & tres vtile en mathématique, pourueu qu'on s'en serue seulement pour ouuir les chemins a chercher la verité, & non pas pour se fier aux pensées qui viennent en cette sorte, comme si elles estoient toutes certaines.

Au reste, i'ay quasi appris en mesme tems de vous &  
 25 de Monsieur Picot, combien vous vous plaisez en conuersation l'un de l'autre. Ie ne doute point que le temps n'augmente de plus en plus vostre amitié, & ie

a. MS. : *qu'elles*.

b. La copie MS. donnait *commes*, qui a été barré la seconde fois, avec *connus* écrit au-dessus, de la main de Leibniz.

tiendray a beaucoup d'heur, s'il vous plaist de m'y  
recevoir pour tiers, car ie suis,

Monfieur <sup>a</sup>,

Vostre tres humble & tres  
acquis seruiteur, DESCARTES.

5

D'Endegeest, ce 25 Mars 1642.

Dans sa *Géométrie* (Livre III, 1<sup>re</sup> édit., p. 422 et suiv.), Descartes enseigne à résoudre toutes les équations du sixième et du cinquième degré par l'intersection d'un cercle et d'une courbe du troisième degré. En thèse générale, il comprend dans un seul genre, le  $n^{\text{ième}}$ , les courbes de degré  $2n - 1$  et  $2n$ , et il entend que les équations de ces deux degrés peuvent être géométriquement résolues par l'intersection d'un cercle et d'une courbe de degré  $n$ . Mais, lorsqu'il a dit à ce sujet (*ibid.*, p. 323) : « il y a » reigle generale pour reduire au cube toutes les difficultés qui vont au » carré de carré, et au sursolide (5<sup>e</sup> degré) toutes celles qui vont au » carré de cube (6<sup>e</sup> degré), de façon qu'on ne les doit point estimer plus » composées », on devait comprendre qu'il connaissait le moyen de ramener *algébriquement* la solution d'une équation du 6<sup>e</sup> degré à celle d'une équation du 5<sup>e</sup>, de même que l'équation du 4<sup>e</sup> degré peut être ramenée au 3<sup>e</sup> degré. C'est bien ainsi notamment que l'entend Fermat (*Œuvres de F.*, t. I, 1891, p. 119, note 2).

Dozem avait probablement demandé à Descartes le secret de cette réduction de l'équation du 6<sup>e</sup> degré qui, en réalité, est impossible. Descartes, occupé alors de tout autres pensées, et probablement mal servi par sa mémoire, lui répond sans examiner la question. Le procédé qu'il indique (décomposition du premier membre de l'équation en la différence des carrés d'un polynome du 3<sup>e</sup> degré et d'un polynome du 2<sup>d</sup>) est analogue à celui dont Ferrari s'était servi pour l'équation du 4<sup>e</sup> degré, mais est inapplicable aux degrés supérieurs.

Dozem semble, d'un autre côté, avoir cherché à calculer, pour l'équation du cinquième degré à coefficients entiers, les racines *binomes* (c'est-à-dire de la forme  $a + \sqrt{b}$ ). Il était ramené à la recherche des solutions rationnelles d'une équation du 10<sup>e</sup> degré, ce qui dénote, de sa part, une certaine habileté de calcul. Descartes paraît avoir pensé, par analogie, que la même question, pour le 6<sup>e</sup> degré, devait mener à une équation du 12<sup>e</sup> degré (en réalité, elle serait du 15<sup>e</sup> degré). La question qu'il pose, au sujet des racines en surnombre des équations auxiliaires, semble également prouver qu'il n'a nullement cherché à éclaircir lui-même la matière.

a. Lignes 3 à 6, de la main de Leibniz.



## CCLXXVI.

## REGIUS A DESCARTES.

Utrecht, 31 mars 1642.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 30 (A) et p. 155 (B).

La 19<sup>e</sup> lettre latine MS. de Regius à Descartes. Réponse à la lettre CCLXXII, p. 535 ci-avant, de Descartes.

- A « *(Voetius étoit)... si étourdy & si indiscret, qu'il ne faisoit point difficulté de médire & de calomnier grossièrement dans ses Sermons [en marge : Regij Epist. MS. ad Cart.]. Ce qui obligea un jour le Ministre M. Heydanus de le faire descendre de chaire, & de l'interdire pour cette raison.* » (Baillet, II, 30.)
- E « *Voetius triomphant de cet arrêt<sup>a</sup> convoqua son assemblée dès le XVII du même mois; & y fit porter, contre toute forme de justice, un jugement qui paroïsoit rendu au nom de toute l'Université, mais qu'il avoit minuté seul & prononcé comme Recteur [en marge : Son Rectorat finissoit alors], étant tout à la fois le juge & la partie de M. Regius, qui ne fut ni appelé ni entendu dans ses défenses [en marge : Lettr. 19 MS. de Reg.]. Irrégularité, dont le blâme sembloit moins retomber sur les Professeurs, de qui on ne devoit exiger autre chose que l'art de bien régenter, que sur les Magistrats qui avoient érigé des Régens en juges sans leur donner en même têmes la suffisance & l'intégrité nécessaire pour juger. Il n'y eut que huit Professeurs qui eurent part à ce jugement [en marge : Lettr. 36 MS. de Reg. à Desc.], sc̄(avoir) G. Voetius, Ch. Dematius, M. Schotanus, A. Mathæus, G. Stratenus, J. Liræus, Arn. Senguerdius & Dan. Berckringer, qui prononcèrent contre la Réponse de M. Regius à Voetius & contre la Philosophie nouvelle. Les autres furent honteux de suivre la passion de Voetius, mais ils étoient les plus foibles. Il n'y eut que M. Émilius qui forma opposition à ce jugement, & M. Cyprien [en marge : Cyprianus Regneri, qui ne connoissoit point M. Descartes &*

a. L'arrêt rendu le 15 mars 1642 par la Municipalité d'Utrecht. Voir ci-avant, p. 533, éclaircissement.

n'étoit point ami particulier de Regius], *Professeur en Droit, qui protesta de nullité, voyant que l'on n'alléguoit aucune raison recevable pour rendre ce jugement valide. Il voulut même qu'il fût fait mention de son opposition dans l'acte du jugement, & qu'on le nommât pour n'être point confondu mal à propos avec les auteurs d'une action si peu raisonnable sous le nom général des Professeurs de l'Université.* »

« *M. Regius manda toutes ces procédures à M. Descartes le XXXI de Mars 1642, & lui envoya le decret du Magistrat du XV du même mois<sup>a</sup>, le jugement de ces Professeurs dont nous venons de parler<sup>b</sup>, & les thèses de Voetius le fils dressées par son père. Il lui donna avis en même tems que Voetius avoit suborné un jeune Etudiant pour écrire contre sa réponse, mais que les sçavans & les honnêtes gens, tant d'Utrecht que des autres villes de Hollande, commençoient à se déclarer contre la conduite de Voetius.* » (Baillet, II, 155-156.)

## CCLXXVII.

### DESCARTES A REGIUS.

[Endegeest, avril 1642.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 94, p. 425-426.

*Sans date dans Clerselier. Mais c'est la réponse à la lettre CCLXXVI, de Regius, du 31 mars 1642; elle est donc du commencement d'avril.*

Vir Clarissime,

Legi & risi tum theses Voëtij pueri<sup>c</sup>, siue infantis, filij volui dicere, tum etiam iudicium Academiæ ve-

a. Voir *éclaircissement*, p. 533 ci-avant.

b. Page 551-553 ci-avant, *éclaircissement*.

c. Paul Voet, fils de Gisbert Voet, était né en Hollande le 7 juin 1619. Depuis le 19 mars 1641, il appartenait, comme professeur extraordinaire de Métaphysique, à l'Université d'Utrecht.

stræ<sup>a</sup>, quæ fortè etiam non immerito infans dici potest. Laudo Æmilium & Cyprianum quod tot ineptiarum rei esse noluerint. In te verò subirascor, quod talia tibi cordi esse videantur; lætari enim deberes  
 5 quamaxime, quod videas aduersarios tuos suis se proprijs armis iugulare. Nam certe nemo mediocriter intelligens scripta ista perleget, quin facilè animaduertat aduersarijs tuis & rationes deesse quibus tuas refutent, & prudentiam quâ imperitiam suam tegant.  
 10 Audiui hodie rursus Monachum<sup>b</sup> tui Voëtij respon- sionem parare \*; & quidem certum est, auditum enim à Bibliopolâ qui habet edendam. Continebit circiter decem folia, nempe Appendix Voëtij cum notis tuis<sup>c</sup> adhuc semel ibi edentur. Faueo sic scribentibus, &  
 15 velim etiam vt gaudeas. Quantum ad decretum tuorum Dominorum<sup>d</sup>, nihil mitius, nihil prudentius mihi videtur ab ijs fieri potuisse, vt scilicet se collegarum tuorum querelis liberarent. Tu, si mihi credis, ipsis quam accuratissime, atque etiam ambitiose, obtemperabis, docebisque tuam Medicinam Hippocratice & Galenice, & nihil amplius. Si qui studiosi aliud à te  
 20 petant, excusabis te perhumaniter, quod tibi non liceat; cauebis etiam ne quam rem particularem explices, & dices, vt res est, ista ita inter se cohærere vt  
 25 vnum sine alio satis intelligi non possit. Dum ita te geres, si quæ ante | hac docuisti digna sint quæ discan-

a. Voir ci-avant pages 551-553.

b. Ce moine supposé ne serait autre, s'il faut en croire Baillet, que Schoockius, ami de Voet, et professeur à l'Université de Groningue. Voir ci-après lettre CCLXXXI, p. 572, l. 29.

c. Voir lettre CCLXVI, p. 494.

d. Page 533, *éclaircissemens*.

tur, & habeas auditores dignos qui ea discant, non dubito quin breui denuo vel Vltraiecti vel alibi copiam & auctoritatem illa docendi cum honore duplicato sis habiturus. Interim verò nihil mali mihi videtur tibi contigisse, sed econtra multum boni; omnes enim te multo plus laudant, & pluris faciunt, quàm fecissent, si aduersarij tui tacuissent. Ac præterea accessit otium, cùm docendi onere ex parte sis liberatus, nec ideo de stipendio deceffit. Quid deest, nisi animus, qui modeste hæc ferat? Quiesce, quæso, & ride; nec vereare ne aduersarij tui fatis mature non puniantur. Denique vicisti, si tantum files; si malis redintegrare prælium, fortunæ rursus te committes. Vale.

Page 559, l. 11. — Dans les *Lettres MSS. à Mersenne*, on trouve le passage suivant écrit par Huygens (lettre datée de La Haye, 7 avril 1642) :

« Par de mes dernières vous aurez receu la defence de M. Descartes, »  
 » sous le nom de Regius, contre Voetius. Un petit moine supposé fait »  
 » imprimer de la replique là dessus, que je vous enuoyeray dès qu'elle »  
 » verra le jour. En attendant vous trouuez icy la Censure de l'Academie d'Utrecht en grosse lettre, marquant la foiblesse dudit Voetius, et »  
 » ensemble son pouuoir parmi ces collegues, induits par sa seule autorité »  
 » de publier une censure si impertinente. *Fer sententiam de sententia.* »  
 (Bibl. Nat., fr. n. a. 6206, f° 7.)

On lit aussi dans la copie d'une lettre de Bannius (à . . . ?) datée de La Haye, 29 avril 1642 (*Hagæ Com., III Cal. Maij*) :

« . . . disce vero, si hactenus non didicisti, perinde tecum atque cum »  
 » Cartesio actum iri, quamdiu ad ima Philosophiæ vestræ fundamenta »  
 » totum orbem non admittitis; carpent ac discerpent vos eruditi passim et »  
 » ignari, neque ullus vagæ velitationis fructus aut finis erit. Hoc te monitum per occasionem volui . . . » (*Ib., fr. n. a. 6206, f° 77.*)

## CCLXXVIII.

## REGIUS A DESCARTES.

Utrecht, 4 avril 1642.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 156-157 (A),  
et p. 175 (B).

La 20<sup>e</sup> de la collection des lettres latines MSS. de Regius à Descartes. Baillet y entremêle des passages de la lettre 25<sup>e</sup>, qu'on n'a pas pu en séparer.

- A « Le fils de Voetius<sup>a</sup> n'étoit pas si jeune qu'il ne fut déjà en âge d'enseigner les autres. Il étoit déjà reçu au nombre des Professeurs de l'Université : & l'on peut dire que les thèses qui portoient son nom étoient les premiers essais de sa maîtrise. Elles ne contenoient que ce que son père avoit déjà avancé dans les siennes en faveur des formes substantielles contre M. Regius. Elles furent suivies de la publication d'un autre libelle qui parut vers le mois d'Avril suivant, sous le nom de cet Etudiant [en marge : Lambert Waterlaet] qui avoit répondu dans les thèses du mois de Décembre, où le Recteur Voetius présidoit. Le titre de ce libelle étoit *Prodromus*, sive *Examen tutelare orthodoxæ Philosophiæ principiorum* [en marge : Ce libelle s'est trouvé dans l'inventaire de M. Descartes]. Pour aller au devant des fâcheuses plaisanteries des railleurs qui sembloient se ranger plus volontiers du côté de M. Regius que de l'autre, on grossit le libelle d'une seconde partie, dans l'intention de défendre encore mieux l'honneur de l'Université & des anciennes opinions [en marge<sup>b</sup> : Ibid. num. 32]. Mais pour le titre de *Prodrome*, Voetius avoit dessein de faire entendre que cet ouvrage n'étoit que l'Avant-coureur d'un autre encore plus important, qu'il méditoit contre la Philosophie de

a. Voir p. 558, note c.

b. L'indication qui suit semble devoir être entendue de l'*Inventaire des papiers de Descartes*; mais les articles en sont distingués par des lettres, non par des nombres, et le *Prodromus* n'y est pas mentionné. Faut-il lire « num. 23 » et entendre la liasse Z? Voir le texte de l'*Inventaire*, p. p. M. Ch. Adam, *Revue internationale de l'Enseignement*, 15 nov. 1894.

*M. Descartes sous le nom de quelque autre de ses disciples [en marge : Schoockius, etc.]. »*

« *Pour ce qui est de la réfutation que Voetius avoit entreprise contre la Réponse de M. Regius à ses thèses par le ministère de ses étudiants [en marge : Lettr. 25 MS. de Regius], l'on peut dire qu'elle échoïa entre les mains d'un Moine renégat, ou fugitif, comme l'appelle M. Regius, pour avoir voulu dissimuler qu'il en fût l'auteur. Pour éloigner le Public encore davantage de cette pensée, il avoit confié l'écrit à ce Moine pour l'aller faire imprimer à Leyde, afin qu'il parût que Messieurs Descartes & Regius avoient encore des ennemis ailleurs qu'à Utrecht [en marge : Pag. 425 du I. tom. des lettr.]<sup>a</sup>. . . . Mais le Recteur de l'Université de Leyde qui étoit M. Golius [en marge : Lettr. 20 MS. de Reg.], ayant été averti de ce qui se passoit, se transporta incontinent chez l'Imprimeur de cette Réfutation, & fit faire en sa présence une information de cette entreprise [en marge : Item. lettr. 25 MS.]. L'Imprimeur la rejetta toute sur le Moine, qui se trouva heureusement absent de l'Imprimerie, & qui prit la fuite, pour aller à Utrecht donner avis à Voetius de ce qui étoit arrivé à son ouvrage, & lui rendre conte de sa commission. » (Baillet, II, 156-157.)*

- B « *La Philosophie ancienne, ou, pour mieux parler, la manière ancienne de philosopher, reçoit de jour en jour de nouvelles attaques par les nouveaux philosophes. Les deux Boets, Médecins de Londres, entre les autres voulurent se signaler par un livre qu'ils firent paroître à Dublin en 1642 [en marge : ou même dès le mois de juillet 1641] contre Aristote. Regius en donna avis à M. Descartes par une lettre du IV d'Avril [en marge : Lettr. 20 MS. de Reg. à M. Desc.], où il lui témoigna que ce qu'il en avoit lu lui avoit paru assez bon pour renverser la matière première & détruire les formes substantielles. Le livre étoit petit, & ne paroïssoit pas encore suffisant pour sapper les principes d'Aristote & des Péripatéticiens. Il avoit pour titre, Philosophia naturalis reformata, id est Philosophiæ Aristotelicæ accurata examinatio ac solida confutatio, & novæ ac verioris introductio per Gerardum ac Arnoldum Botios fratres Hollandos Medicinæ Doctores. » (Baillet, II, 175.)*

a. Voir plus haut, p. 559, l. 10-14, le passage de la lettre de Descartes à Regius, auquel se réfère Baillet. Nous supprimons ici la paraphrase qu'il en donne.

## CCLXXIX.

HUYGENS A DESCARTES.

[La Haye], 26 mai 1642.

COPIE MS., Amsterdam, Académie des Sciences.

*Lettres françoises de Constantin Huygens*, tome II, page 93.*Monsieur,*

*Cet exemplaire me vient du P. Mersenne, pour vous le faire tenir. Il m'en demeure vn second pour mon vsage; qui sera pour la campagne, a plus de loisir. Si quelque*  
 5 *iour il vous semble valoir la peine, ie seray bien ayse de sçauoir, par le iugement que vous en ferez, a quel prix ie le doibs estimer*<sup>a</sup>.

*A Amsterdam, i'ay laissez les Inuenteurs de la machine que vous auez veue en papier, pleins de ioye & de con-*  
 10 *fiance de leur ouurage. Mais cela ne me porte pas a en croire plus que vous ne m'en auez determiné. Si vous ne parliez que par autorité, ie vous defereroy*<sup>b</sup>  *tout : pensez si i'ose regimber contre vos raisonnements. Cependant le*  
 15 *plus grand mesnage de l'eau & du vent, ou aultre force en sa place, est vne consideration de si grande importance en ces Pays-Bas, ou il est tant question de leuer des eaux dormantes a peu de fraix*<sup>c</sup> *, que, si vos plus dignes estudes le permettoyent, ie seroy*<sup>b</sup>  *extremement desireux*

a. On ne sait quel est cet ouvrage.

b. La terminaison *oy* est pour *ois*. Voir t. I, *Introduction*, p. LXXXIV, note 2.

c. Voir t. II, p. 573, l. 10, et *éclaircissement*, p. 574.

d'en veoir quelque dessein de vostre pensée, ou ie sçay que le vray & l'extreme & l'unique *ὀνομαστόν* de toutes choses est graué comme in archetypo. Je vous supplie, Monsieur, d'agreer la semonce que i'ose vous en faire, apres cette  
excellente piece des *Mechaniques*, dont autrefois il vous a  
pleu m'enrichir<sup>a</sup>. Mon intention n'est pas de vous presser :  
comme ie vous le demande quand ie veux, vous ne me  
l'accorderez pas, que quand il vous viendra le plus a  
poinct, & si a poinct, que vous n'en receuiez aucune in-  
commodité<sup>b</sup>.

Je suis tres satisfaiect du recit que vous auez faiect au Prouincial des Iesuites de ce qui s'est passé entre vos aduersaires & vous, tant de ça que de la<sup>c</sup>. Ce ioly liuret, qui de tout costé porte des marques de vostre s<sup>re</sup> solidité incomparable, m'a diuerti delicieusement au dernier voyage, & vous en rends graces tres humbles, demeurant sans faulte ny reserue,

Monsieur, &c.

a. Tome I, p. 435 : *Explication des engins, etc.*, envoyée le 5 octobre 1637.

b. Descartes n'enverra la pièce demandée que dans la lettre du 18 février 1643, ci-après CCXCV.

c. Ce récit des démêlés de Descartes, tant avec le P. Bourdin à Paris qu'avec Voetius à Utrecht, n'est autre que la *Lettre au P. Dinet*, imprimée sous ce titre : *Admodum Reverendo Patri, Patri Dinet, Societatis Jesu, Præposito provinciali per Franciam, Renatus Des Cartes S. D.*, p. 139-212, à la suite des *Objectiones Septimæ, etc.* (Amstelodami, apud Ludovicum Elzevirium, 1642.)



## CCLXXX.

## DESCARTES A REGIUS.

[Endegeest, juin 1642.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 95, p. 426-428.

*Sans date dans Clerselier, mais postérieure à la publication de la Lettre au P. Dinet, dont il est question pour la première fois dans la lettre précédente, du 26 mai 1642 (p. 564, note c), et antérieure, semble-t-il, aux mesures proposées par l'Université d'Utrecht au sujet de cette lettre, le 29 juin 1642 (p. 568, éclaircissement). Nous daterons donc celle-ci de juin 1642.*

Vir Clarissime,

Gaudeo nostram de Voëtio historiam\* vestris non displicuisse; neminem adhuc vidi, ne ex Theologis quidem, qui non illi vapulanti fauere videretur. Nec  
5 fane nimis acris mea narratio dici potest, cum nihil nisi rem gestam commemorem, multoque etiam plura scripserim in quendam ex Patribus Societatis Iesu.

Legi cursim ea quæ ad me misisti, nihilque in ijs non optimum, & valde ad rem, notavi, præter hæc  
10 pauca.

Primo, stilius multis in locis non est satis emendatus.

Præterea, fol. 46, vbi ais *materiam non esse corpus naturale*, adderem : *iuxta illos qui corpus naturale definiunt hoc modo &c.*; nam, quantum ad nos, qui eam  
15 veram & completam substantiam esse putamus, non video cur corpus naturale esse negaremus.

Et, folio 66, differentiam inter res viuas & vitæ expertes videris maiorem statuere, quàm inter horologium aliudue automatam, & clauem, gladium, aliudue instrumentum, quod sponte non mouetur : quod non probo. Sed, vt *sponte moueri* est genus respectu machinarum omnium quæ sponte mouentur, ad exclusionem aliarum quæ sponte non mouentur, ita *vita* sumi potest pro genere formas omnium viuientium complectente.

Et, folio 96, vbi ais : *certe multo maiorem efficaciam &c.*, mallet : *certe non minorem efficaciam &c.*; non enim est maior in vno quàm in altero.

Denique, fol. 106, locum Ecclesiastæ dicis à Salomone proferri ex personâ impiorum. Ego autem, in paginâ 579 editionis Parisiensis<sup>a</sup>, eundem locum explicui, ex personâ ipsius Ecclesiastæ, vt peccatoris.

Sed non video cui vsui hæc tua responsio esse possit, quia Cappadox\* eâ est indignus, nisi rursus quid noui agat, & tunc vnâ cum responsione ad istud nouum sub nomine alicuius ex tuis discipulis edi posset; nunc existimo esse quiescendum. Nec etiam debes nostra in tuis lectionibus cum Galenicis & Aristotelicis miscere, nisi certus sis id tuo Magistratui esse gratum; mallet nullos haberes auditores, neque hoc tibi dedecori esset.

Ad id quod obijcis de ideâ Dei soluendum, notare oportet non agi de essentiâ ideæ, secundum quam ipsa est tantum modus quidam in mente humanâ existens, qui modus homine non est perfectior, sed de eius perfectione obiectiuâ, quam principia Metaphysica docent debere contineri formaliter vel eminenter in eiu<sup>s</sup>.

a. *Meditationes*, p. 579 (édit. 1641), ou p. 477 (édit. 1642).

causâ<sup>a</sup>; eodem modo ac si dicenti vnumquemque hominem posse pingere tabellas æque bene ac Apelles, quia illæ constant tantum ex pigmentis diuersimode permixtis, potestque illa quilibet modis omnibus permiscere, esset respondendum, cum agimus de Apellis picturis, nos non tantum in ijs considerare permixtionem colorum qualemcunque, sed illam quæ fit certâ arte ad rerum similitudines repræsentandas, quæque idcirco non nisi ab istius artis peritissimis fieri potest.

10 Ad secundum respon|deo, ex eo quod fatearis cogitationem esse attributum substantiæ nullam extensionem includentis, & vice versâ extensionem esse attributum substantiæ nullam cogitationem includentis, tibi etiam fatendum esse substantiam cogitantem  
 15 ab extensâ distingui. Non enim habemus aliud signum quo vnam substantiam ab aliâ differre cognoscamus, quàm quod vnam absque aliâ intelligamus. Et sane potest Deus efficere quidquid possumus clare intelligere; nec alia sunt quæ à Deo fieri non posse dicuntur,  
 20 quàm quod<sup>b</sup> repugnantiam inuoluunt in conceptu, hoc est quæ non sunt intelligibilia; possumus autem clare intelligere substantiam cogitantem non extensam, & extensam non cogitantem, vt fateris. Iam coniungat & vniat illas Deus quantum potest, non ideo potest se  
 25 omnipotentiam suâ exuere, nec ideo sibi facultatem adimere ipsas seiungendi, ac proinde manent distinctæ.

Non potui notare ex tuo scripto an Monachum an Voëtium per Cappadocem\* intelligas, quod non displicuit : sibi sumat qui volet. Sed audio ignorari cuias

a. *Meditationes*, p. 50 (édit. 1641), ou p. 42 (édit. 1642).

b. Lire quæ?

fit Voëtius, adeo vt erga ipsum sis beneficus, si Cappadociam ei in patriam assignes. Multum autem debes Monacho, quod auditorum tuorum numerum augeat.

Cæterum audiui à D. P.<sup>a</sup> tibi animum esse huc nos inuisendi. Ego verò te etiam atque etiam inuito, neque te solum, sed & vxorem & filiam; mihi eritis gratissimi. 5  
Iam virent arbores, ac breui etiam cærasa & pyra maturefcent. Vale, & me ama.

Page 565, l. 2. — Il s'agit de la lettre latine au P. Dinet, imprimée à la suite des *Septièmes Objections*, et qui contient : 1<sup>o</sup> l'histoire des démêlés de Descartes et du P. Bourdin, p. 139-174 (c'est le Jésuite mentionné dans la présente lettre, p. 565, l. 7); 2<sup>o</sup> celle des démêlés de Descartes et de Voet, p. 174-205. Celle-ci n'était pas pour déplaire, en effet, à Regius et aux amis du philosophe à Utrecht. Mais il n'en fut pas de même de Voet et des autres professeurs de l'Université; on trouve aux Archives de la ville d'Utrecht, dans les registres des *Acta Academiæ Ultrajectinæ*, les deux documents ci-dessous :

« 29 junii 1642. — *Relatum ad Senat. Acad. de epistolâ Cartesii ad Dinetum. Nominati quatuor viri, Rector* (Antonius Matthæus, élu le 16 mars 1642, à la place de Voet), *D. Schootanus, D. Stratenus, D. Sengwerdius, qui, examinata epistolâ, exciperent injurias Academiæ factas, et, si scripto confutandæ viderentur, scriptum componerent, adhibitis pro re in consilium aliquibus ex collegis. Re diu deliberatâ, placuit tandem publicum totius Academiæ nomine testimonium conscribendum, quo rerum gestarum veritas omnibus innotesceret.* »

« 6 Martij 1643. — *A 6<sup>a</sup> vespertina ad nonam, lectum est in consessu nostro Testimonium Academicum unâ cum Narratione historica, quâ defensæ, quâ exterminatæ novæ philosophiæ, opponendum epistolæ Cartesii ad Dinetum. Professi sunt omnes, quantum ad historiæ fidem, nihil se habere quod arguant. Typis vero edendum, adjunctâ Narratione, conclusum pluribus suffragiis.* »

Cet historique, qui est de Paul Voet, le fils de Gisbert, s'arrête au jugement du Sénat académique, rendu le 17 mars 1642, et conclut ainsi : « Atque hic finis fuit novæ et intrusæ philosophiæ. » Il mentionne cependant encore un décret que rendit, par surcroît de précaution, le Conseil de Ville d'Utrecht, le 12 août 1642, et que l'on trouvera à la fin de la lecture CCLXXXI, p. 574 ci-après.

Cette réponse officielle à Descartes, qu'on mit si longtemps à composer, de juillet 1642 à mars 1643, ne parut pas avant octobre 1643, sous le titre arrêté par l'Université d'Utrecht :

*Testimonium Academiae Ultraiectinae et Narratio historica qua defensa, qua exterminatae novae Philosophiae* (Rhenotrajecti. Ex typ. Wilhelmi Strickii. Anno CIO IOC XLIII). — On y relève les deux dates suivantes, pp. 5 et 9 :

*Dab. Trajecti ad Rhenum, kal. Mart. Anno CIO IOC XLIII* (ce qui concorde bien avec le registre des *Acta* : l'écrit, terminé le 1<sup>er</sup> mars 1643, fut examiné le 6 mars).

*Rector et Professores Acad. Ultraject. Lectori Candido S. Dat. Traject. ad Rhenum, IV Kal. Oct. CIO IOC XLIII* (c'est-à-dire le 28 septembre 1643).

Ce dernier document se rapporte à une délibération prise par le Conseil de l'Université, et qu'on retrouve dans le registre des *Acta*, ainsi conçue :

« 12 Sépt. 1643. — Cum ex mandato DD. Coss. typis edendum esset »  
 » *Testim. Academ. una cum Relatione Histor. etc., jussi sunt Rector*  
 » (Gulielmus Stratenus, depuis le 16 mars 1643) *et assessores a Senatu*  
 » *Academico concipere titulum, prologum et epilogum, quae ab universo*  
 » *consensu postmodum probata, dataque iisdem potestas verba odiosa*  
 » *expungendi, manente rei substantiâ.* »

Page 566, l. 17, et p. 567, l. 28. — Dans le second de ces deux passages, Descartes demande à Regius si, par le mot de *Cappadox*, il a voulu désigner Voetius ou bien le faux moine, agent de ce dernier, et dont il est parlé lettre CCLXXVII (p. 559, l. 10; cf. l'*éclaircissement*, p. 560). Dans le premier passage (p. 566, l. 17), Descartes a lui-même employé l'expression dont s'était servi Regius, mais il semble bien qu'il l'ait appliquée à Voetius.

Sur la mauvaise réputation des Cappadociens dans l'antiquité, on peut rappeler le proverbe rapporté par Suidas, v. *κίππα* :

Τρία κίππα χίσιστα, Καππαδοκίη, Κρήτη καὶ Κιλικία.

et deux épigrammes de l'Anthologie palatine (XI, 237 et 238), dont voici la première :

Καππαδοκίην ποτ' ἔγινον κακὴ δάκεν· ἀλλὰ καὶ αὐτὴ  
 Κίθηνε, γευσασμένη αἵματος ἰοβόλου.

## CCLXXXI.

## REGIUS A DESCARTES.

[Utrecht, été 1642.]

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 165 (A),  
p. 170-171 (B), p. 176-180 (C).

Baillet a composé un récit avec des passages empruntés indifféremment aux numéros 21, 22, 23, et même 24, 25 et 26, de la collection des lettres latines MSS. de Regius à Descartes, sans donner de date précise, et sans qu'on puisse les distinguer les unes des autres. Les trois premières, 21, 22 et 23, qui reviennent le plus souvent, sont certainement de 1642, le n° 21 est peut-être même antérieur à notre lettre CCLXXX, p. 565 ci-avant. Nous retrouvons encore les trois autres, 24, 25 et 26, en 1643, qui paraît être l'année où elles furent écrites.

A « Cette édition<sup>a</sup>, se trouvant ainsi plus complète que la première, parut plus que suffisante pour payer la patience avec laquelle les Hollandois & les autres Etrangers avoient attendu la lecture de l'ouvrage » [en marge : Lettr. 21 & 22 MSS. de Regius]. (Baillet, II, 165.)

B « C'étoit par un autre esprit & dans d'autres intérêts que M. Regius rendoit à M. Descartes de fréquentes visites dans Eyndegeest, qu'il regardoit comme l'école où il alloit puiser les enseignemens auxquels le simple commerce des lettres ne pouvoit suffisamment fournir. Monsieur Descartes le considéroit souvent chez lui moins comme un disciple qui eût besoin d'instruction, que comme un ami à qui il devoit procurer quelque divertissement. Aussi voyons-nous [en marge : Tom. I des Lettres, p. 428]<sup>b</sup> qu'il avoit soin de convier avec lui sa femme & sa fille de le venir voir à Eyndegeest [en marge : V. aussi

a. La seconde édition des *Meditationes*, imprimée avec les *Septièmes Objections*, que ne donnait pas la première, et la *Lettre au P. Dinet*. Voir ci-avant p. 465, note b, et p. 564, note c.

b. Voir plus haut, p. 568, l. 5 à 8.

les Lettr. MSS. de Regius]. *Il n'étoit pas difficile à M. Regius de mener souvent sa famille à M. Descartes, qui la regardoit avec la même tendresse qu'il auroit fait la sienne. . . . Il y trouva M. Picot qui demouroit avec M. Descartes depuis la fin de l'année précédente [en marge : Lettr. MSS. de Desc. à Picot, & de Regius à Descartes], & la relation qu'ils eurent ensemble, en se considérant comme disciples d'un même Maître & nourris de la même doctrine, forma entre eux une amitié pareille à celle qui les unissoit avec M. Descartes. » (Baillet, II, 170-171.)*

- C « *Cependant les ennemis de la philosophie nouvelle avançaient leurs desseins à Utrecht. Voetius avoit doublé ses forces [en marge : Tom. 3 des Lettr., pag. 32, 33, etc.] en associant un jeune Professeur de l'Université de Groningue en Frise, nommé MARTIN SCHOOCKIUS, qui avoit été de ses écoliers & qui ne manquoit pas de génie, pour écrire contre M. Descartes, qui au jugement de plusieurs venoit de le couler à fonds dans l'Epître au P. Dinet [en marge : Lettre 22 MS. de Reg. à Desc.]. Jusques-là Voetius n'avoit point fait difficulté de mettre son nom à tous les libelles qu'il avoit publiés en forme de thèses contre sa philosophie, & dont le nombre montoit jusqu'à sept différens écrits, en comprenant les thèses de son fils sur les formes substantielles, & le Jugement Académique de l'Université d'Utrecht qui étoit aussi de sa composition. Mais pour ne point dégoûter le Public de son nom, & pour faire croire que M. Descartes avoit encore d'autres ennemis que lui, il voulut que Schoockius mit son nom à la tête du livre comme s'il en eût été le véritable père, ou l'unique auteur. C'étoit un artifice propre à tirer Voetius d'embarras au cas que le succès du livre ne fût pas heureux. Mais comme cet artifice ne parut qu'à la fin de l'édition du livre, où l'on réserve ordinairement à tirer la feuille du titre & la préface, M. Descartes y fut trompé [en marge : Lettr. 25 MS. de Regius]. Car ayant appris que le livre qu'on disoit être composé par Voetius s'imprimoit à Utrecht par ses soins, & en ayant reçu les six premières feuilles, sans qu'il y fût fait mention de Schoockius, & sans même qu'on eût encore ouy parler de ce jeune homme ; et ayant voulu le réfuter [en marge : Epist. ad celeberr. Voet. pag. 78, 79, 80, etc. passim], à mesure qu'on l'imprimoit, sans attendre la fin de l'édition, il fut surpris de voir que l'adversaire qu'il avoit apostrophé dans sa Réponse à face découverte ne lui parût plus qu'un masque dans la suite. Mais s'étant douté de la dissimulation du personnage sur certaines expressions de son livre qui ne lui convenoient pas, & qui marquoient que l'auteur [en marge : Lettr. 23 MS. de Reg.]*

*enseignoit la Philosophie dans le coin le plus reculé des Pays-Bas, & honoroit Voetius son Maître comme s'il eût été son père,*

*il voulut bien le traiter dans la continuation de sa Réponse comme un auteur déguisé, sans cesser néanmoins de parler à lui, parce que l'incivilité du stile, la grossièreté des injures, la répétition continuelle des mêmes calomnies, & les autres caractères de l'esprit de Voetius qu'il reconnoissoit dans ce livre [en marge : Tom. 3 des Lettres, pag. 3] ne lui permettoient point de parler à d'autres. »*

« *Schoockius n'étoit pas tellement chimère qu'il ne servît au moins de copiste à Voetius, qui avoit besoin sans doute de ce soulagement pour pouvoir vacquer aux autres procédures qu'il faisoit contre M. Descartes par des voyes de fait. L'Épître au P. Dinet lui tenoit au cœur [en marge : Lettre 22 MS. de Regius]. L'exposition toute simple que M. Descartes y avoit donnée de sa conduite, & le petit commentaire qu'il y avoit fait au Jugement Académique de l'Université, qui en étoit devenu tout ridicule, lui avoient dérangé le cerveau. Il consulta [en marge : Item. lettre 23 MS. du même] quelques Avocats de ses amis sur l'affront public qu'il en recevoit, & prit des mesures pour l'appeler en Justice & lui intenter dans les formes un procez en réparation d'honneur envers une personne de son rang, un premier Professeur en Théologie, un premier Ministre de l'Évangile des plus réformez, occupant la place que les Prélats y avoient possédée avant la Réforme. De sorte qu'écrivant & agissant tout à la fois contre M. Descartes, il avoit intention de le battre, et de lui faire encore payer l'amende [en marge : Tom. 3 des Lettr., p. 7, 8, &c.]. »*

« *Dés le mois de Juin de l'an 1642, la conspiration avoit commencé entre les deux Voetius père & fils & Schoockius, que M. Regius ne désigne dans ses lettres que du nom de Moine renégat, pour écrire conjointement contre M. Descartes. Mais elle ne produisit sa conclusion qu'à la foire du mois de Juillet suivant [en marge : Tom. 3 des Lettr., pag. 40 et 32], pendant laquelle Schoockius, étant venu à Utrecht voir ses amis selon sa coutume, s'étoit laissé engager, à l'issuë d'un grand & magnifique repas que lui avoit donné Voetius, de prendre la plume en faveur de son ancien Maître contre l'Épître au P. Dinet. Schoockius ne témoignoit pas d'abord toute l'ardeur qu'on souhoitoit d'un disciple zélé pour l'honneur du Maître ; mais le redoublement des instances que lui fit Voetius, qui se fit joindre aussi par Dematius & d'autres de ses amis qu'il avoit priez à diner avec lui, acheva de le résoudre à faire ce qu'il vouloit [en marge : Tom. 3*



des Lettr., p. 32, 33, 34, 35]. Il fut donc réglé que Schoockius emporteroit à Groningue les mémoires qui lui seroient fournis d'Utrecht, & que quand il les auroit mis en ordre, il envoyeroit incessamment ce qu'il en auroit dressé pour être imprimé à Utrecht sous sa direction. [En marge : Item. Lettr. 23 MS. de Reg. Lettr. 22, 23, 24, &c. de Regius MS.] C'est ce qui fit languir en partie l'impression de l'ouvrage jusqu'en 1643. Mais Voetius, pour soutenir l'espérance de ses écoliers & du petit peuple, à qui il publioit ses chagrins & ses desseins contre M. Descartes, avoit soin de répéter ses vieilles calomnies & d'en forger de nouvelles dans sa classe & dans ses autres entretiens, sans oublier de les faire entrer de nouveau dans les dernières thèses Théologiques de la même année auxquelles il présida. »

« M. Regius se trouvoit enveloppé dans la fortune de M. Descartes; mais quoique le gros de l'orage parût détourné de sa tête par la grande diversion que l'Épître au P. Dinet avoit faite sur M. Descartes, il paroissoit néanmoins plus à plaindre que lui, parce qu'il étoit justiciable du tribunal que Voetius assiégeoit par ses amis & ses intrigues [en marge : Lettr. MS. de Regius 26]. Voetius avoit remarqué que la plupart des vérités que M. Descartes avoit débitées de lui au P. Dinet ne pouvoient lui avoir été révélées que par M. Regius. Il ne se trompoit point; mais c'étoit par une nouvelle injustice qu'il prétendoit le poursuivre dorénavant comme un traître [en marge : Tom. 3 des Lettres, pag. 590, 591]<sup>a</sup>, ne l'ayant regardé jusques-là que comme un novateur, un broiillon & un ennemi de l'Aristote des écoles. Il ne sollicitoit rien moins que son abdication, & l'on parloit déjà tout communément de la perte de sa Chaire, comme de l'histoire d'un fait arrivé. De sorte qu'on ne le considéroit plus que comme la victime de l'Université et le premier Martyr de la secte cartésienne [en marge : pag. 6 du 3<sup>e</sup> vol.]. M. Regius, nonobstant le conseil que lui avoit donné M. Descartes d'exécuter à la rigueur le Décret des Magistrats, par lequel il lui étoit défendu d'enseigner autre chose qu'Hippocrate & Galien<sup>b</sup>, & les opinions communément reçues dans l'Université, ne pouvoit s'empêcher de proposer les nouveaux senti-

a. Ci-avant lettre CCLXXIV, p. 550, l. 7, et p. 551, l. 17. En rapportant cette lettre à l'été de 1642, Baillet rend confus, et en partie inexact, ce qu'il dit ici à propos de Regius.

b. Voir plus haut, p. 559, l. 20, et p. 566, l. 21. — La lettre 22 de Regius peut répondre en particulier à la lettre CCLXXX, tandis que le début de cette dernière indique que Descartes vient de recevoir de Regius (par sa lettre 21 ?) des nouvelles de la première impression faite à Utrecht par l'apparition de sa nouvelle édition des *Meditationes*.

mens avec les anciens. Il manda à M. Descartes [en marge : Lettr. 22 MS. de Reg.]

qu'il se trouvoit obligé d'en user de la sorte, parce qu'il appréhendoit de faire déserter la plûpart de ses auditeurs qui ne vouloient pas se contenter des sentimens de Galien, d'Hippocrate & d'Aristote. » (Baillet, II, 176-180.)

Baillet parle ensuite d'un nouvel Arrêté rendu le 12 août 1642, au sujet des affaires de l'Université, par le Conseil de la Ville d'Utrecht. Voici *in extenso* le texte qu'il résume :

« Atque hîc finis fuit novæ et intrusæ Philosophiæ. Ad cumulum accessit, quod Inclytus Senatus indecorum ducens corollaria aut Theses professorum editis libellis sive per Collegas, sive per alios quoscumque odiosè oppugnari; unâ atque alterâ insuper accedente occasione<sup>a</sup>, abundantioris cautelæ causâ, hoc decretum condiderit, ejusque exemplum aliquanto post DD. Professoribus communicaverit. »

Suit le texte flamand, puis la traduction latine :

« Senatus civitatis Ultrajectinæ, præcedenti<sup>b</sup> decreto, interdicit omnibus typographis, in urbe aut territorio civitatis suæ habitantibus, ne ullos libellos, neque scripta contra theses aut corollaria à D. D. Professoribus vel Studiosis hujus Academiæ ad disputandum proposita, excudent. Interdicit etiam bibliopolis, ullos hujus farinæ libellos, aut scripta, seu hîc seu alibi excusa, extrudere aut vendere. Et hæc omnia sub pœnâ commissi, et multâ centum carolinorum [*texte flamand* : van hondert guldens], præter coercionem extraordinariam; nulloque facto præjudicio Edictis anterioribus, quibus importatio, impressio, venditio, divulgatio omnis generis famosorum aut seditiosorum libellorum prohibentur. Quibus edictis, pœnisque in iis comprehensis omnes obnoxii tenentor. »

« Actum 12 Aug. 1642. » — « Subsignatum : I. VAN NYPOORT. »

« Hæc omnia ita partim acta, partim ex archiis Academicis extracta esse, testor jussu et nomine Rectoris et Professorum. Vrbi et Academiæ Ultrajectinæ à Secretis, IOAN. NYPORTIUS. »

(P. 67-69, *Testimonium Acad. Ultr. et Narrat. hist.*, Utrecht, W. Stryck. 1643.)

a. La publication de l'*Épître au P. Dinet* ne serait-elle pas une de ces occasions?

b. Entendez *præsenti*.

## CCLXXXII.

## DESCARTES AU P. BOURDIN.

[Endegeest, 7 septembre 1642.]

AUTOGRAPHE, Bibliothèque de l'Institut.

*Cet autographe n'est point l'original envoyé au P. Bourdin, mais un double, que Descartes en fit lui-même pour le P. Mersenne, au verso du second feuillet d'une lettre à ce dernier (lettre CCLXXXV ci-après, du 13 oct. 1642), sous cette mention : « Copie de ma dernière lettre au R. P. Bourdin. » — Variantes du texte imprimé par Clerselier, t. III, lettre 15, p. 100-101. Clerselier le fait suivre d'une version française, lettre 16, p. 101-103.*

Reuerende Pater,

Vltimas tuas literas, 7 Augufti datas<sup>a</sup>, non ante diem hefternam, quæ 6 erat Septembris, accepi; & ad priores, etiam tardius quam ratio itineris postulabat  
 5 mihi redditas, ante 3 hebdomadas respondi. Miror vero, quod doctrinam, quam ais tibi vifam esse dubiam, non dubitaris impugnare, atque vt plane ridiculam & falsam condemnare; cum me tamen reprehendas, quia scriptum, quod sine vilo dubio falsum  
 10 mihi vifum est, refutau. Neque enim refert inte-

1 Reuerendissime. — 2 : 7] feptimo. — 3 : 6] sexta. — 5 : 3] tres. — 10 enim] etiam.

a. Lettre perdue, ainsi qu'une première écrite en juillet, et une réponse de Descartes, du 17 août. Le P. Bourdin s'était sans doute adressé à Descartes après avoir lu les réponses à ses objections, ainsi que la lettre au P. Dinet où Descartes raconte toute l'histoire de leurs démêlés, c'est-à-dire sur le vu du petit livret intitulé : *Objectiones septimæ*, etc., cum notis *Authoris*. Voir ci-avant p. 543, l. 11, et p. 564, note c.

grumne opus fuerit an inchoatum, cum ego satis  
 multa argumenta repererim in inchoato ad illud  
 absque vlla hæsitacione improbandum, tu in integro  
 non satis multa, vt fateris, nisi tantum ad dubitandum.  
 Omitto cætera quæ in epistola tua habes, iam enim 5  
 satis superque alias ad talia respondi. Sed vnum est  
 quod te rogem, nempe vt, quemadmodum ego tuum  
 scriptum, quale acceperam, nulla eius syllaba omiffa,  
 simul cum meis notis edi curavi, sic etiam tu, si quid  
 in istas notas velis scribere, ne mutilas & imperfectas, 10  
 sed integras simul cum epistola quam ijs subiunxi  
 | proponas. Adde etiam, si lubet, reliquas tuas quæ-  
 stiones : sed si quam addas, caue ne 4<sup>am</sup> in qua de Dei  
 existientia es acturus, omiseris. Nosti enim Atheos, vt  
 sunt improbi & maledici. Certe, si meis repudiatis 15  
 argumentis nulla reponas meliora, te nulla habere  
 dicturi sunt, ac etiam forte hoc opprobrium, quod  
 absit, in totam Societatem reijcient. Denique non est  
 quod metuas ne intercedam, quominus tua in me  
 scripta absolvas & vulges; nam contra plane suadeo 20  
 vt potius hoc agas, quam in priuatis epistolis conscri-  
 bendis diutius ludas; hoc enim daret occasionem ma-  
 leuolis existimandi te tergiuersari & quærere insidias,  
 teque aperto Marte nihil posse. Non etiam deprecor  
 acerbitatem styli, nec aduersariorum multitudinem 25  
 aut celebritatem. Dudum præcaui ne quid veri de me  
 dici possit, quod non audiam libenter; si qui autem  
 calumnientur, spero me facile ipsorum technas palam  
 esse facturum, & prudentum lectorum ludibrio se  
 exponent. Atque quo plures, quo maioris nominis illi 30

1 cum] annon. — 2 repererim] reperi. — 13 : 4<sup>am</sup>] quartam.

erunt, tanto magis mihi de inuidiæ magnitudine gratulabor. Sed quantum ad illos qui amant veritatem, quales omnes Patres Societatis esse confido, non dubito quin mihi omnes sint amici; & ego, vt virorum  
5 omnium doctrina & pietate insignium obseruantissimus cultor, ita etiam amicorum omnium sum humillimus & obsequentissimus famulus.

CCLXXXIII.

DESCARTES A POLLOT.

Endegeest, 6 octobre 1642.

COPIE MS., Genève, collection E. de Budé.

*Publiée par E. de Budé, Lettres inédites de Descartes, p. 9 (Paris, Durand et Pedone-Lauriel, br. in-8, 1868).*

Monfieur,

10 l'auois déjà cy deuant ouï dire tant de merueilles de l'excellent esprit de Madame la Princeſſe de Boëme, que ie ne fuis pas si étonné d'apprendre qu'elle lit des écrits de metaphysique, comme ie m'estime heureux de ce qu'ayant daigné lire les miens, elle témoigne  
15 ne les pas desaprouer; & ie fais bien plus d'estat de son iugement que celuy de ces M<sup>rs</sup> les Docteurs, qui prenent pour regle de la verité les opinions d'Aristote plutost que l'euidence de la raison. Ie ne manqueray pas de me rendre a la Haye, si tost que ie sçauray que

6 *avant cultor] sum ajouté.*

vous y ferez, affin que, par vostre entremise, ie puisse auoir l'honneur de lui faire la reuerence & receuoir ses commandemens<sup>a</sup>. Et pour ce que i'espere que ce fera bientost, ie me referue a ce temps la, pour vous entretenir plus au long & vous remercier des obligations que ie vous ay. Je fuis &c. 5

DESCARTES.

D'Endegeest, le 6<sup>me</sup> d'Octobre 1642.

## CCLXXXIV.

DESCARTES A [HUYGENS].

[Endegeest, 13 octobre 1642.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 120, p. 625-626.

« A Monsieur \*\*\* », dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Mais il est question, dans cette lettre, comme dans la suivante, d'un même ouvrage, les *Dialogues de Mundo*; on peut donc croire que toutes deux ont été envoyées à peu de jours d'intervalle, ou peut-être en même temps, le 13 octobre (voir le prolégomène, p. 581). Quant au destinataire, c'est certainement Huygens, à qui Mersenne avait envoyé ces *Dialogues* (p. 582, l. 11). En outre, les condoléances qu'on trouve dans cette lettre (p. 579, l. 22) s'adressent bien à Huygens, qui venait précisément de perdre son frère (p. 581, éclaircissement).

Monfieur,

l'employay la journée d'hier à lire les *Dialogues de Mundo*<sup>b</sup>, que vous m'avez fait la faueur de m'en- uoyer, mais ie n'y ay remarqué aucun lieu où l'Authour 10

a. Voir ci-avant p. 352, éclaircissement.

b. De Thomas White. Voir ci-avant p. 485, éclaircissement.

ait voulu me contredire. Car pour celuy où il dit qu'on ne ſçauroit faire des Lunettes d'approche plus parfaites que celles que l'on a deſia, il y parle ſi aduantageuſement de moy, que ie ſerois de mauuaife  
 5 humeur, ſi ie le prenois en mauuaife part. Il eſt vray qu'en pluſieurs autres endroits il a des opinions fort differentes des miennes; mais il ne témoigne pas là qu'il penſe à moy, non plus qu'en ceux où il en a de conformes à celles que i'ay. Et i'accorde volontiers  
 10 aux autres la liberté que ie leur demande pour moy, qui eſt de pouuoir écrire ce que l'on croit eſtre le plus vray, ſans ſe ſoucier ſ'il eſt conforme ou different de quelques autres.

Le trouue pluſieurs choſes fort bonnes dans ſes trois  
 15 Dialogues. Mais pour le ſecond, où il a voulu imiter Galilée, ie le trouue trop ſubtil. Le voudrois bien pourtant qu'on publiast quantité d'ouurages de cette forte; car ie croy qu'ils pourroient preparer les eſprits à receuoir d'autres opinions que celles de l'Ecole,  
 20 & ie ne croy pas qu'ils peuſſent nuire aux miennes.

Au reſte, Monsieur, ie vous ſuis doublement obligé de ce que ny voſtre affliction \*, ny la multitude des occupations qui, comme ie croy, l'accompagnent, ne vous ont point empesché de penſer à moy, & de  
 25 prendre la peine de m'enuoyer ce liure. Je ſçay que vous auez beaucoup d'affection pour vos proches, & que leur perte ne peut manquer de vous eſtre  
 30 extremement ſenſible. Je ſçay bien auſſi que vous auez l'eſprit tres-fort, & que vous n'ignorez aucun des remedes qui peuuent ſeruir à adoucir voſtre douleur; mais ie ne ſçauois m'abſtenir de vous en dire vn que i'ay

trouué tres-puiffant, non feulement pour me faire  
 fupporter la mort de ceux que i'ay le plus aimez, mais  
 auffi pour m'empescher de craindre la mienne, nonob-  
 ftant que i'estime affez la vie. Il confifte dans la con-  
 fideration de la nature de nos ames, que ie penfe 5  
 connoiftre fi clairement deuoir durer apres cette vie,  
 & eftre nées pour des plairirs & des felicitez beaucoup  
 plus grandes que celles dont nous iouiffons en ce  
 monde, pourueu que par nos déreglemens nous ne  
 nous en rendions point indignes, & que nous ne nous 10  
 expoſions point aux chaſtimens qui font preparez aux  
 méchants, que ie ne puis conceuoir autre choſe de la  
 pluspart de ceux qui meurent, ſinon qu'ils paſſent  
 dans vne vie plus douce & plus tranquille que la  
 noſtre, & que nous les irons trouuer quelque iour, 15  
 meſme avec la ſouuenance du paſſé; car ie trouue en  
 nous vnẽ memoire intellectuelle, qui eſt aſſurément  
 independante du corps. Et quoy que la Religion nous  
 enſeigne beaucoup de choſes ſur ce ſuiet, i'auoüe  
 neantmoins en moy vne infirmité, qui m'eſt, ce me 20  
 ſemble, commune avec la pluspart des hommes, à  
 ſçauoir que, nonobſtant que nous veüillions croire, &  
 meſme que nous penſions croire tres-fermement tout ce  
 qui nous eſt enſigné par la Religion, nous n'auons pas  
 neantmoins couſtume d'eſtre ſi touchez des choſes que 25  
 la ſeule Foy nous enſeigne, & où noſtre raiſon ne peut  
 atteindre, que de celles qui nous ſont avec cela perſua-  
 dées par des raiſons naturelles fort euidentes. Ie ſuis,

Monſieur,

Votre tres-humble & tres-obeiffant 30  
 ſeruiteur, DESCARTES.



Page 579, l. 22. — MAURITS HUYGENS, né à La Haye le 12 mai 1595. frère aîné de Constantin Huygens, venait de mourir. On lit, à ce sujet, dans le DAGBOEK de ce dernier :

- « 12 Sept. [1642]. Ad Gennepam considemus. Princeps in urbe. »  
 « 21 — Vocor Hagam ad charissimum fratrem ægrum. »  
 « 22 — Discedo Gennepà afflictissime! »  
 « 23 — Accedo 9<sup>a</sup> matutinâ, et ab ægro amplexibus ardentissimis excipior. »  
 « 24 Sept. Obit 10<sup>a</sup> vespertinâ Unicus frater et amicus meus, constante »  
 » judicio Christianissimo ad finem. Heu! pulcherrimum, piissimumque »  
 » finem! Sic mihi fas, et meis, o meus Deus! et sileo, quia tu fecisti. »  
 « 2 Octob. Terræ mandamus cadaver fratris optimi. »  
 « 11 — Cum Glezer Hagâ discedo... »

## CCLXXXV.

## DESCARTES A MERSENNE.

[Endegeest, 13 octobre 1642.]

AUTOGRAPHE, Bibliothèque de l'Institut.

*Sans date dans l'autographe, et sans nom de destinataire. Mais la lettre CCLXXXVII ci-après, à Mersenne, fixement datée du 20 octobre 1642, renvoie à celle-ci comme écrite « il y a 8 iours » (p. 589, l. 21) et adressée au même. Elle est donc bien à Mersenne, et du 13 octobre 1642. — L'original porte les cotes : (68), du classement de dom Poirier, et 2; c'était donc la 82<sup>me</sup> lettre de la collection La Hire. Il contient, au second feuillet, la copie de la lettre au P. Bourdin, ci-avant page 575, lettre CCLXXXII.*

Mon Reuerend Pere,

Depuis que ie me suis pleint a nostre messager qu'il m'apportoit des lettres ouuertes, il ne le fait plus, mais en recompense il les retarde; car ie n'ay receu vos 3 dernieres que cete semaine, & mesme i'auois peur que vous ne fussiez indisposé, a cause que vous

m'auiez mandé auoir eu la fieure; & i'en eusse eu encore plus de peur, finon que i'auois receu depuis vne letre de vous, ou vous n'en parliez point.

I'ay maintenant receu les 2 liures des iardins <sup>a</sup>; il y a enuiron vn mois que M<sup>r</sup> de Zuylichem m'enuoya le premier, qu'il me mandoit n'auoir pû retrouver plutoft entre les liures de M<sup>r</sup> le Prince; & l'autre est aussy arriué par mer depuis 8 iours. Je vous en remercie tres humblement. 5

I'ay receu aussy, depuis 3 ou 4 iours, par M<sup>r</sup> de Zuylichem, les dialogues *de Mundo* <sup>b</sup>, que i'ay parcourus. Je iuge que l'auteur a beaucoup d'esprit, & il a diuerfes choses, principalement en ce qui regarde la Metaphysique, dont ie suis d'accord avec luy; mais il en a aussy beaucoup d'autres, ou nous differons *toto caelo*, 10 comme generalement en tout ce qui regarde le flux de la mer & les mouuemens des planetes. Au reste, i'ay rougi en lisant vn endroit ou il a fait metre mon nom a la marge; car il y parle de moy beaucoup plus auantageusement que ie ne merite. Je vous prie, 15 si vous le voyez, de luy faire compliment pour cela de ma part, & que ie le remercie tres humblement de l'exemplaire que i'ay receu, au moins si c'est luy qui me l'enuoye, car vous ne me l'auiez point mandé. 20

Je suis extremement marry de la nouvelle que vous m'aprenez de Monsieur d'Igby, qu'il est aresté par le Parlement d'Angleterre; car les affaires de ce royaume la vont fort mal. 25

L'ami auquel i'auois enuoyé la letre ou vous me

a. Cf. ci-avant p. 450, note a.

b. Voir ci-avant p. 578, l. 10-11.

parlez de Riuet, me l'a renuoyée, il y a long tems, & il ne luy en fera rien sçauoir. Il m'en a enuoyé encore vne autre du mesme Riuet, qui ne luy mande rien de mal de moy; c'est a cause qu'il ne le iuge pas disposé  
 5 a en croyre, & c'est pour le mesme suiet qu'il ne vous en escrit plus. Ce sont les plus lasches medifans qui en vsent de la forte.

Le secret pour sçauoir le point de la coniunçtion de la lune ne merite pas qu'on y pense; car il est sans  
 10 apparence.

Ceux qui reprenent les figures de ma Dioptrique & Geometrie, sont aussy ridicules, & ne font paroistre qu'une ignorance ou malignité puerile. Car, pour la figure de l'œil<sup>a</sup>, elle vaut beaucoup mieux comme  
 15 elle est, que si elle representoit vn œil d'homme, tel qu'il se peut voir au naturel, a cause qu'elle en distingue mieux les parties. Et en la figure de la page 19, si l'angle est plus grand qu'il ne doit, c'est aussy affin qu'on le voye mieux. Et en la page 17, j'ay parlé de la  
 20 proportion double, a cause qu'estant plus simple que les autres, elle est plus facile a conceuoir, au lieu que la figure en exprime vne autre qui approche plus de ce qui se void par experience, affin de monstrier que ce  
 25 mesme discours se doit entendre de toute sorte de proportions. Et de vouloir, page 331, qu'on marquast tous les poins ou la ligne droite coupe l'hyperbole, c'est vouloir vne chose impertinante, a cause que ces intersecçions ne seruent de rien au suiet; & l'hyperbole estant vne figure sans fin, on ne la peut iamais tracer  
 30 toute entiere. Le discours de la page 342 ne se ra-

a. *Dioptrique*, p. 26.

porte pas seulement a la figure qui y est, mais aussy aux deux suiuanes, dans lesquelles est la ligne AB que vous cherchez; & il n'y a rien en tout cela qui n'ait esté fait avec dessein, ny que ie voulusse changer en faisant r'imprimer le liure. 5

Au reste, si vous m'en croyez, vous ne desirerez point faire le voyage d'Italie; car ie ne croy pas que ce soit vn país qui vous soit propre, & vous n'y trouuez affurement rien de nouveau, ny qui egale l'opinion que peutestre vous en auez. 10

I'ay dit au Maire qu'il mist sur mon conte l'exemplaire de ma Dioptrique, que vous auez pris de Soli; c'est pourquoy vous ne luy deuez point. Ie vous prie d'enuoyer les enclofes au messager de Renes & de Tours. 15

Puisqu'il me reste du papier, ie metray icy la copie de ma derniere letre au P. Bourdin<sup>a</sup>, affin que, s'il fait imprimer quelque chose contre moy, sans y ioindre les raisons qu'il a pour prouuer l'existence de Dieu, ou qu'il y deguise la verité de l'histoire, vous sçachiez 20 que ce n'est pas faute que ie ne l'aye bien auerti qu'il ne le doit pas faire. Ie suis,

Mon Reu<sup>nd</sup> Pere,

Vostre tres humble &  
tres obligé seruiteur, DESCARTES. 25

a. Lettre CCLXXXII, p. 575 ci-avant.

## CCLXXXVI.

DESCARTES A MERSENNE.

[1642 ?]

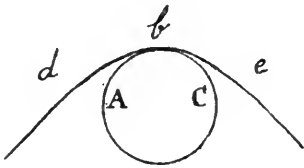
Texte de Clerselier, tome III, lettre 105, p. 589-590.

*Date incertaine. Nous donnons cette lettre ici, parce que, dans la suivante, du 20 octobre 1642, Descartes parle d'une lettre de M. de Candissch (sic, p. 590, l. 16), et s'étonne que celui-ci n'y mette rien des lunettes, comme si cet Anglais lui devait une réponse à quelques éclaircissements qu'il aurait envoyés pour lui à ce sujet. Evidemment destiné à être communiqué à Charles Cavendish, ce billet a d'ailleurs dû être joint à une autre lettre à Mersenne, peut-être à la précédente, si, comme il semble (l. 5 ci-dessous), Descartes avait déjà spécialement écrit au Minime à ce propos.*

Mon Reuerend Pere,

Le souhaiterois avec passion de pouuoir contribuer quelque chose au louable dessein qu'a Monsieur de Cauendische, pour faire reüssir les Lunettes ; mais ie  
 5 pense vous auoir desia écrit cy-deuant tout ce que i'en sçay : a sçauoir qu'il y a de la difference entre la Theorie & la Pratique, en ce que, celle-cy ne pouuant atteindre à la perfection de celle-là, on doit se contenter d'en approcher le plus qu'on pourra, & que  
 10 du reste il faut principalement auoir soin que les verres soient bien nets, c'est à dire sans ondes ou nuages au dedans, & bien polis, tant du costé qu'on laisse plat que de l'autre. On a reüssy quelquefois à faire d'assez bonnes lunettes, en taschant seulement

de faire les verres spheriques, à cause que la figure de tels verres, estant petite, n'estoit pas sensiblement différente de l'hyperbolique ; mais estant plus grands, la difference y est fort sensible, comme vous voyez que



le cercle  $A b C$  & l'hyperbole  $dbc$  se touchent presque, en vn assez long espace vers  $b$ , mais que vers  $A d$  &  $C e$  ils s'éloignent beaucoup. Or toute l'importance est

de faire des verres conuexes assez grands & bien polis, qui ayent à peu près la figure de l'hyperbole. Et pour les petits verres, bien que, selon la Theorie, il n'en faille qu'un seul à chaque homme, qui luy peut seruir pour ioindre à tous les verres conuexes, selon la Pratique, il en faut plusieurs de diuerses concauitez, à cause que la figure du conuexe n'estant pas exacte, il faut que celle du concaue supplée à ce défaut. Et d'autant que, plus le petit verre est concaue, il reçoit les rayons d'une plus grande partie du conuexe, comme on peut voir dans la page 85 de ma Dioptrique, & qu'il arriue souuent qu'une petite partie du conuexe approche plus de la vraye figure qu'une grande, de là vient que presque tousiours les petits verres les moins concaues reüssissent mieux pour rendre la vision plus distincte, mais ils n'agrandissent pas tant les obiets. Je suis,

## CCLXXXVII.

DESCARTES A MERSENNE.

Endegeest, 20 octobre 1642.

AUTOGRAPHE, Bibliothèque Victor Cousin, n° 16.

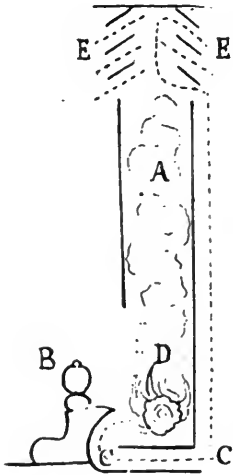
*Variantes d'après le texte de Clerselier, t. II, lettre 107, p. 503-505. La 46<sup>e</sup> des MSS. de La Hire, n° (40) du classement de dom Poirier.*

Mon Reuerend Pere,

On a diuers moyens pour empescher les cheminées de fumer, felon les diuerfes causes de la fumée; & la cause la plus commune est que fouuant il ne vient pas  
 5 assez d'air de dehors en la chambre, pour y remplir la place de la fumée qui en doit sortir. Car il faut remarquer que la force du feu chasse vne grande quantité d'air avec les petites parties du bois, lesquelles, meflées avec cet air, composent la fumée, comme les  
 10 plus grosses parties de ce bois composent les cendres; & que, n'y ayant point de vuide en l'vniuers, il est necessaire qu'il rentre tousiours autant de nouuel air dans la chambre, comme il en sort de fumée; comme on voit manifestement en certains fourneaux d'Alchemistes, au bas desquels il y a vn trou par lequel il  
 15 entre continuellement vn grand vent qui souffle vers le feu; car ce vent n'est autre chose que l'air chassé de la place ou entre la fumée qui sort du feu. De façon

14 on] l'on.

que, lorsqu'une chambre est bien fermée, il faut nécessairement qu'il y fume, c'est à dire que la fumée qui sort du feu entre dans la chambre, à cause qu'il n'y a que l'air de la chambre qui puisse retourner vers le feu. A quoy on a coutume de remedier en ouvrant



quelque porte ou quelque fenestre. Mais pourceque cela donne de l'incommodité, on peut l'euter en faisant des ouvertures au derriere de la cheminée, qui ne regardent que vers le feu ; & mesme on peut cacher ces ouvertures sous les pieds de ces gros chenets de cuiure dont on se sert d'ordinaire. Comme : si A est la

cheminée, B l'un des chenets, D le feu, Cc le trou qui vient de derriere la muraille, & conduit l'air vers le feu D à mesure que ce feu chasse la fumée par A vers E<sup>a</sup>.

Vne autre cause de la fumee, qui est aussy fort ordinaire, est que le vent ou le soleil qui donne dessus la cheminée l'empesche d'en pouuoir sortir, & principalement les vens de pluie qui soufflent de haut en bas, ainfty que j'ay remarqué en mes *Meteores*<sup>b</sup>. A quoy on peut remedier en courant tout le haut de la cheminée & n'y laissant d'ouverture que par les costez entre des planches mises de biais, ainfty que vous voyez vers E,

5 et 24 on] l'on. — 16 Cc] C. — 17 après &] qui ajoutée.

a. La lettre E de gauche manque dans la figure tracée par Descartes.

b. *Météores*, p. 237.



ou bien avec vn tourniquet, dont l'vsage est, ce me semble, commun a Paris.

5 Mais si le haut de la cheminée est plus bas que quelques autres bastimens qui repoussent le vent vers elle, ces remedes ne sont pas suffisans, si on ne la hausse dauantage, ou qu'on la ferme entierement du costé de ces bastimens.

10 Enfin, en abaissant fort le manteau de la cheminée, ou mesme la fermant, quasi iusques au bas, de lames de cuiure ou autre matiere, qui, estant eschaufées, rendent mesme chaleur dans la chambre que feroit le feu, c'est a dire en conuertissant les cheminées en poelles, on peut remedier a tous ces inconueniens.

15 Voyla tout ce qui m'est tombé sous la plume touchant cete matiere, & ie n'ay pas voulu differer de vous l'escrire, a cause que c'est pour M<sup>r</sup>. | des Argues, que ie ferois tres ayse de pouuoir seruir; mais ie m'affure que ie ne vous mande rien icy qu'il ne sçache desia mieux que moy.

20 Pour ceux qui reprenent les figures de ma Dioptrique, ie vous ay desia mandé<sup>a</sup>, il y a 8 iours, ce que i'en pensois, a sçauoir que i'ay parlé de la proportion double, dans le Discours des pages 17 & 18, pour le rendre plus intelligible, a cause qu'elle est la plus simple, mais que i'en ay fait exprimer vne moindre dans  
25 la figure, pour monstrier que le mesme Discours se doit entendre de toutes sortes de proportions, & aussy

4 vers] contre. — 6 après 21 : 8] huit — 23 : 17 & 18] dix-  
qu'on] ne ajouté. — 10 autre] sept & dix-huit.  
d'autre. — 16 M<sup>r</sup>.] Monsieur. —

a. Lettre CCLXXXV ci-avant, p. 583, l. 11

affin qu'elle ne parust pas si esloignée de l'experience. C'est monstrier puerilement qu'on a enuie de reprendre, & qu'on n'en a aucune matiere, que de s'arester a reprendre de telles choses.

Pour ce que vous me demandez du iect des eaux<sup>a</sup>, ie ne vous en puis rien determiner; car cela depend de quelques experiences que ie n'ay iamais faites, & il me faudroit auoir plus de reuenu que le Roy de la Chine, si ie voulois entreprendre de faire toutes celles qui me pourroient estre vtiles a la connoissance de la verité; il faut que ie me contente de faire les plus necessaires, & que ie me mesure selon mon pouuoir. 5 10

Vous ne m'avez encore rien mandé du Pere Bourdin, ny de ce qui se dit a Paris de mes 7<sup>es</sup> obiections depuis qu'elles y font arriüées. 15

Le viens de receuoir vne letre de M<sup>r</sup> de Candiffch<sup>b</sup>; mais il n'y met rien des lunettes; ce n'est qu'un compliment pour me conuier de publier ma Physique. On m'a dit aussy que M<sup>r</sup> Digby<sup>c</sup> estoit remis en liberte, dont ie suis fort ayse. Le suis, 20

Mon Reu<sup>nd</sup> Pere,

Vostre tres-humble, &  
tres-affectionné seruiteur,

DESCARTES.

D'Endegeest, ce 20 Oct. 1642. 25

13-14 Bourdin] B. — 14 : — 23 affectionné] obeissant. —  
7<sup>es</sup>] septiesmes. — 16 M<sup>r</sup>] Mon- 25 D'Endegeest... 1642 *omis*.  
sieur. — 21 Reu<sup>nd</sup> Pere] R. P.

a. Voir ci-après lettre CCXCV du 18 février 1643.

b. Cf. lettre CCLXXXVI, p. 585 ci-avant.

c. Voir plus haut, p. 582, l. 26.

## CCLXXXVIII.

## DESCARTES A MERSENNE.

[Endegeest], 17 novembre 1642.

Texte de la Copie Boncompagni, fo 47 r<sup>o</sup>.  
Variantes de Clerselier, tome III, lettre 113, p. 607-609.

« Du 17 mai 1642 », porte la Copie; « Du 17 Mars 1642 », dit Clerselier. Mais l'exemplaire de l'Institut donne cette note : « Conforme à l'original qui est la 47<sup>e</sup> des MSS. de M. de la Hire, datée du 17 nov. 1642. » Dans 47, le 4 a été récrit sur un 3, ce qui faisait d'abord 37, numéro du classement primitif. C'est aussi le n<sup>o</sup> (41) du classement de dom Poirier, qui confirme la lecture « 17 novembre ».

Mon Reuerend Pere,

La lettre du Pere Vatier n'est que pour m'obliger, car il y tesmoigne fort estre de mon party, & dit qu'il a defauoüé de cœur & de bouche ce qu'on auoit fait  
5 contre moy, & aiouste encore ces mots : *Je ne scaurois m'empescher de vous confesser que, suyuant vos principes, vous expliquez fort clairement le mystere du saint Sacrement de l'Autel, sans aucune entité d'accidens.* Le fuiet de sa lettre est sur ce qu'il suppose qu'on m'a dit  
10 qu'il auoit eu dessein de censurer mes escrits, à quoy ie luy respons<sup>a</sup> que ie n'en ay iamais oüy parler, ny n'en ay eu aucune opinion.

Pour la raison qui fait que l'eau descend & le vin monte en 2 bouteilles l'une sur l'autre, elle ne  
15 vient que de ce que l'eau est vn peu plus pesante, &

14 : 2] deux. — après bouteilles] posées ajoutée.

a. Lettre CCLXXXIX, p. 594 ci-après.

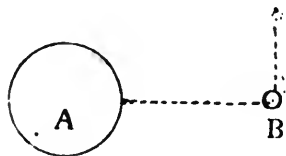
que les parties sont de telle nature qu'elles coulent facilement contre celles du vin, sans toutesfois se mesler entierement avec elles, ainſy qu'on voit en ietant vne goutte de vin clairer dans de l'eau; car on void qu'elle ſe ſepare en pluſieurs petits filets qui ſe reſpandent çà & là, auant que de ſe confondre entierement avec l'eau. Mais le meſme n'eſt pas de l'air, dont les parties ſont de nature ſi differente de celles de l'eau, qu'elles ne peuvent pas ainſy ſe mesler enſemble. Mais quand il y a de l'air ſous de l'eau, il ſ'aſſemble en rond & fait vne boule aſſez groſſe, comme fait auſſy l'eau, quand elle eſt ſur l'air; & pour ce que ces deux boules ne peuvent paſſer en meſme temps par le goulet d'une bouteille, lors qu'il eſt fort eſtroit, de là vient que l'eau qui eſt dedans n'en peut ſortir.

Le ne voy rien de meilleur, pour conuaincre ceux qui ſouſtiennent qu'un cors paſſe par tous les degrez de viteſſe lors qu'il commence à ſe mouuoir, que de leur propoſer deux cors extremement durs, l'un fort grand, qui ſe meue par la force qu'on a imprimée en luy, en le pouſſant en forte que la cauſe qui a commencé à le mouuoir n'agiſſe plus, comme vn boulet de canon qui vole en l'air apres auoir eſté chaffé par la poudre; & vn autre fort petit, qui ſoit ſuspendu en l'air au chemin par où paſſe ce plus grand; & leur demander s'ils penſent que ce grand corps, par exemple le boulet de canon A, eſtant pouſſé avec grande violence vers B, doit chaffer deuant ſoy ce corps B, qui ne tient à rien qui l'empêche de ſe mouuoir. Car s'ils diſent que ce boulet de canon ſe doit

23 qui *omis*. — 25 au] dans le.

arrester contre B, ou reflexchir de l'autre costé, à cause que ie suppose ces deux cors extremement durs, ils se rendront ridicules, pour ce qu'il n'y a aucune apparence que leur dureté empesche

5 que le plus gros ne pousse le plus petit ; & s'ils auoient qu'A doit pousser B, ils doiuent auoüer, par mesme moyen, qu'il se meut, dés le 1<sup>er</sup> moment qu'il est poussé, de mesme vitesse  
10 que fait A, & ainsy qu'il ne passe point par plusieurs degrez de vitesse. Car s'ils disent qu'il se doit mouuoir fort lentement au 1<sup>er</sup> moment qu'il est poussé, il faudra que A, qui luy fera ioint, se meue aussi  
15 & se touchans, celuy qui fuit ne peut aller plus viste que celuy qui precede. Mais si celuy qui fuit va fort lentement pendant vn seul moment, il n'y aura point de raison qui luy face par apres reprendre sa 1<sup>ere</sup> vitesse, à cause que la poudre à canon, qui l'auoit  
20 poussé, n'agist plus ; & quand vn corps a esté vn moment sans se mouuoir, ou en se mouuant fort lentement, c'est autant que s'il y auoit esté plus long temps. le n'ay plus de loisir que pour vous dire que ie suis,



Mon Reuerend Pere,

25 Vosre tres humble & tres aff<sup>ioné</sup> seruiteur ; DESCARTES.

Du 17 nou. 1642.

9 et 12 : 1<sup>er</sup>] premier. —  
15 après touchans] l'un l'autre  
ajouté. — 18 : 1<sup>ere</sup>] premiere. —  
21 en se mouuant] à se mouuoir.

— 22 après long temps] Clerse-  
lier intercale l'alinéa Où l'ay...  
mouuemens (l. 1-8, p. 594). —  
24-27 *Souscription omise.*

Où j'ay calculé la force du mail<sup>a</sup>, j'ay supposé que la 1<sup>ere</sup> fois il estoit meu de certaine vitesse, qui diminueoit au moment qu'il touchoit la boule, & qu'à la 2<sup>me</sup> fois il estoit meu de mesme vitesse que la 1<sup>ere</sup>, auant que de toucher la boule, & qu'en la touchant son mouuement diminueoit moins, à cause qu'il trouuoit moins de resistance; mais il faut aussi supposer que l'air n'ayde ny ne nuist point à ces mouuemens.

La petite boete icy iointe est, s'il vous plaist, pour M<sup>r</sup>. Picot.

## CCLXXXIX.

DESCARTES AU P. [VATIER].

[Endegeest, 17 novembre 1642.]

Texte de Clerselier, tome I. lettre 116 (1<sup>re</sup> partie), p. 526-528.

« *A m Reuerend Pere Iesuite* », dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Mais les lignes 2-4 rapprochées de deux passages de la précédente (p. 591, l. 2 et l. 10-12) montrent que le destinataire est le P. Vatier et que les deux lettres ont dû être envoyées en même temps.

Mon Reuerend Pere,

le ne me souuiens point que iamais personne m'ait dit que vous auiez dessein de censurer mes écrits, & ie n'en ay eu aussi aucune opinion; car ie ne suis pas d'humeur à m'imaginer des choses dont ie n'ay point

2 et 4 : 1<sup>ere</sup>] premiere. — 4 : 2<sup>me</sup>] seconde. — 9-10 La petite... Picot. *omis*.

a. Voir ci-avant p. 481, l. 21.

de preuues, principalement de celles qui me pourroient  
estre déplaifantes, comme ie vous auouë que feroit  
celle-là, pour ce que, vous ayant en tres-grande  
estime, ie ne pourrois penser que vous eussiez dessein  
5 de me blasmer, que ie ne crûsse, par mesme moyen, le  
meriter. Et bien que ie ne doute point que ce que i'ay  
écrit ne contienne plusieurs fautes, ie me suis toutes-  
fois persuadé qu'il contenoit aussi quelques veritez,  
qui donneroient fuiet aux esprits de la trempe du  
10 vostre, & qui auroient autant de franchise que vous,  
d'en excuser les défauts. Ce que ie me suis persuadé  
de telle sorte, qu'en écriuant, il y a quatre ou cinq  
mois, au R. P. Charlet<sup>a</sup>, touchant les obiections du  
P. Bourdin, ie le priay, si ses occupations ne lui per-  
15 mettoient qu'il examinast luy-mesme les pieces de  
mon procès, qu'il vous en voulust croire, vous & vos  
semblables, plutost que les semblables de mon aduer-  
saire; & ne nommant que vous en ce lieu-là, il me  
semble que ie monstrois assez que vous estes celuy de  
20 tous ceux de vostre Compagnie que i'ay l'honneur de  
connoistre, duquel i'ay esperé le plus fauorable iuge-  
ment. Il y a quatre ou cinq ans que vous me fistes  
l'honneur de m'écrire vne lettre qui me donna cette  
esperance<sup>b</sup>, & i'ay esté maintenant rauy d'en receuoir  
25 vne seconde qui me la confirme. Je vous supplie tres-  
humblement de croire que ce n'a esté qu'avec vne tres-  
grande repugnance que i'ay répondu à ces septièmes  
obiections qui precedent ma lettre au R. P. Dinet<sup>c</sup>,

a. Lettre perdue.

b. Voir lettre CIX ci-avant, t. I, p. 558.

c. Dans la seconde édition des *Meditationes* (Elzevier, 1642).

laquelle vous avez veü; & il m'y a fallu employer la mesme resolution qu'à me faire couper vn bras où vne jambe, si i'y auois quelque mal auquel ie ne sceusse point de remede plus doux; car i'ay tousiours eu vne grande veneration & affection pour vostre Compagnie. Mais ayant sceu le peu d'estime qu'on auoit fait de mes écrits, en des disputes publiques à Paris, il y a deux ans<sup>a</sup>, & voyant que, nonobstant les tres-humbles prieres que i'auois faites, qu'on me voulust auertir de mes fautes, si on les connoissoit, afin que ie les corrigeasse, plutost que de les blasmer en mon absence & sans m'oüir, on continuoit à les mépriser d'une façon qui pourroit me rendre ridicule auprès de ceux qui ne me connoissent pas, ie n'ay pü imaginer de meilleur remede que celuy dont ie me suis feruy. Je me tiens extremement obligé au R. P. Dinet de la franchise & de la prudence qu'il a témoignée en cette occasion, & ie ne me promets pas moins de faueur du R. P. Filleau, qui luy a succédé<sup>b</sup>, bien que ie n'aye point eu cy-deuant l'honneur de le connoistre; car ie sçay que ce ne sont que les plus éminens | en prudence & vertu<sup>c</sup>, qu'on a coustume de choisir pour la charge qu'il a. Je crains seulement que mon aduersaire n'ait des amis à Paris, qui fassent entendre la chose aux superieurs d'autre façon qu'elle n'est. Je souhaitterois pour ce suiet que vous y fussiez, plutost qu'à Orleans; car ie m'assure que vous me les rendriez fauorables. Je ne sçauerois trouuer estrange que

a. Voir ci-avant, p. 96, *éclaircissement*.

b. Comme Provincial de la Province de France.

c. La première édition du tome I de Clerselier porte « *et en vertu* ».



plusieurs n'entendent pas mes Meditations, puisque  
 mesme Monsieur de Beaune y a de la difficulté; car  
 i'estime extremement son esprit; & encore qu'on les  
 entendist, ie croirois estre iniuste, si ie desirois qu'on  
 5 les aprouuast auant qu'on sçache comment elles fe-  
 ront receuës du public; ou bien qu'on se declarast  
 pour ma Philosophie, auant que de l'auoir toute vûë  
 & entenduë. Ce n'est pas cette saucur là que ie de-  
 mande, mais seulement qu'on s'abstienne de blasmer  
 10 ce qu'on n'entend pas, & si on a quelque chose à dire  
 contre mes écrits ou contre moy, qu'on me la veuille  
 dire à moy-mesme, plutost que d'en médire en mon  
 absence & y employer des moyens, qui ne peuuent  
 tourner qu'à la honte & à la confusion de ceux qui s'en  
 15 seruent<sup>a</sup>

## CCXC.

## DESCARTES A MERSENNE.

Endegeest, 7 décembre 1642.

Texte de la Copie Boncompagni, f° 48 v°.

Variantes du texte de Clerselier, tome II, lettre 109, p. 511-514.

*La 48<sup>e</sup> de la collection La Hire, le n° (42) du classement de dom  
 Roirier.*

Mon Reuerend Pere,

Ie ne suis pas marry d'auoir appris des nouuelles de

a. « La lettre 116 finit icy. » (*Inst.*) En marge de l'alinéa suivant, on lit  
 cette note : « Autre lettre postérieure. » En effet, elle renvoie à un passage  
 des *Principes*, publiés en 1644.

celuy dont vous m'avez enuoyé vn mot de lettre\* ;  
 c'est vn homme fort curieux, qui sçauoit quantité de  
 ces petits secrets de chymie qui se debitent entre  
 gens de ce mestier, dés lors qu'il estoit avec moy ; s'il a  
 continué, comme il semble, il en doit sçauoir mainte- 5  
 nant beaucoup dauantage. Mais vous sçaez que ie ne  
 fais aucun estat de tous ces secrets : ce que i'estime  
 en luy est qu'il a des mains pour mettre en pratique ce  
 qu'on luy pourroit prescrire en cela, & que ie le croy  
 d'assez bon naturel. Il m'offre de venir icy, ce que ie ne 10  
 voudrois pas maintenant, à cause que ie ne me veux  
 point arrester à faire aucunes experiences, que ma  
 Philosophie ne soit imprimée. Mais apres cela, si tant  
 est qu'il soit entierement libre, & qu'il n'ayt point de  
 meilleure fortune, ie ne serois pas marry de l'auoir 15  
 pour quelque temps avec moy ; ce que ie vous prie  
 pourtant de ne luy dire point, car il peut arriuer mille  
 choses auant ce temps-là qui le pourroient empescher,  
 & ie ne voudrois pas luy donner suiet de se tromper  
 en son conte, qui est la faute des Chymistes la plus 20  
 ordinaire ; mais si vous sçaez l'estat de sa fortune, &  
 ce qu'il fait maintenant, ie ne seray pas marry de le  
 sçauoir de vous.

Le Liure de Voetius contre moy est sous la presse,  
 i'en ay veu les premieres feüilles ; il l'intitule *Philosophia* 25  
*Cartesiana*<sup>a</sup>. Il est enuiron aussy bien fait qu'un certain  
*Pentalogos*<sup>b</sup>, que vous auez veu il y a deux ans ; & ie

24 Voetius<sup>1</sup> N. — sous: sur. — 27 πεντάλογος.

a. *Philosophia Cartesiana sive Admiranda Methodus novæ Philosophia Renati Descartes* (Utrecht, Waesberge, 1645).

b. Cf. ci-avant p. 249, l. 20.

ne daignerois y répondre vn feul mot, fi ie ne regardois que mon propre intereft; mais pource qu'il gouuerne le menu peuple en vne Ville, où il y a quantité d'honestes gens qui me veulent du bien, & qui feront  
 5 bien ayfes que fon autorité diminuë, ie feray contraint de luy répondre en leur faueur, & i'efpere faire imprimer ma responce<sup>a</sup> auffy toft que luy son liure; car elle fera courte, & son liure fort gros & si impertinent, qu'apres auoir examiné les premieres feüilles, &  
 10 auoir pris occasion de là de luy dire tout ce que ie croy luy deuoir dire, ie negligera tout le refte, comme indigne mefme que ie le life. En la 44<sup>me</sup> page, où il parle des vaines esperences dont il dit que i'entretiens le monde, il a ces mots : *Vt verò animose sperare hominem liqueat, alicubi etiam sperare audet sua deliria locum inuentura esse circa Doctrinam de Transubstantiatione; cuius occasione se Romano-Catholicæ Religioni fauere profiteretur, in gratiam scilicet Patrum Societatis Iesu, ad quorum asylum fugit, quo ab ijs deffendi possit*  
 15 *contra Doctissimum Mersennum, aliosque Theologos ac Philosophos Gallos, à quibus inflictae plagas pertinaciùs persentiscit, quàm vt dissimulare queat.* OÙ vous voyez qu'il persiste en ce que vous auez veu dans ses Theses pour les *Formes Substancieles*, où il disoit que vous  
 20 escriuiez contre moy, nonobstant que vous m'ayez,

2 pource] parce. — 8-9 impertinent] peu croyable. — 12 : 44<sup>me</sup>] quarante-quatrième. —

23 ses] les. — 24 pour] qu'il a faites touchant.

a. *Epistolâ Renati DES-CARTES ad celeberrimum virum D. Gisbertum Voetium. In qua examinantur duo libri, nuper pro Voetio Vltrajecti simul editi, unus de Confraternitate Marianâ, alter de Philosophiâ Cartesianâ.* (Amsterodami, apud Ludovicum Elzevirium, 1643, pet. in-12.)

ce me semble, mandé que vous luy en auez fait des reproches<sup>a</sup>. Le ne voudrois pas vous prier de vous mesler icy en ma querelle, si ce n'est que vous y foyez entierement disposé de vous-mesme; car i'ay tant d'autres choses à luy dire, pour monst<sup>r</sup>er l'impudence de ses menteries, que ie n'en suis pas à cela près; mais si vous y estes disposé, i'aurois vn moyen tres-efficace pour le confondre, si, par exemple, vous | luy escriuiez vne lettre fort courte\*, où vous luy mandassiez qu'on vous a escrit qu'il a vn livre contre moy sous la presse, en la 44<sup>me</sup> page duquel sont ces mots, &c.; ce qui vous a fort estonné, pource qu'ayant sceu cy-deuant qu'il auoit mis quelque chose de semblable en ses Theses, vous luy auiez escrit pour le defabu<sup>s</sup>er, &c. Et aussy que vous fissiez mention, en ceste lettre, qu'il vous auoit desia escrit il y a deux ou trois ans, pour vous inciter à escrire contre moy; mais que vous, luy ayant respondu que vous le feriez tres-volontiers, si vous en auiez suiet, & s'il vous vouloit enuoyer des memoires de ce que luy ou les siens auroient pû trouuer à reprendre en mes escrits, & que luy ne vous ayant rien respondu à cela, d'où vous auiez iugé que c'estoit seulement par malignité qu'il vouloit vous animer contre moy, vous auez voulu luy escrire encore ceste lettre, & me l'enuoyer ouuerte pour luy adresser, & me tesmoigner que vous defauoüez ce qu'il escrit de vous, &c. Si vous m'enuoyiez vne telle lettre,

5-6 l'impudence... menteries] 10 il a] il y a. — 23 malignité] qu'il a tort en ce qu'il auance. — animosité. — 24 animer] irriter.

a. Voir ci-avant p. 517, l. 3 en rem., et p. 545, l. 22.

& que ie la fisse imprimer, cela luy osteroit tout son credit. Mais ie serois tres-marry de vous rien prescrire, ou que vous fissiez aucune chose contre vostre inclination; & vous pouuez faire mille autres choses,  
 5 car ceste pensée d'vne telle lettre ne m'est venuë en l'esprit que depuis que ie commence à vous en escrire.

Ce que i'ay dit d'vn boulet de canon parfaitement dur, qui rencontre vn autre corps plus petit, & aussy  
 10 parfaitement dur<sup>a</sup>, ce n'estoit pas pour prouuer qu'il y a de tels corps parfaitement durs sur la Terre, mais seulement pour dire que les Loix de la Nature ne requerent point que les cors qui commencent à se mouuoir passent par tous les degrez de viffesse : car si  
 15 elles ne le requerent point en ceux qui sont parfaitement durs, il n'y a point de raison pourquoy elles le requerent plustost en tous les autres.

Je vous remercie de vostre Experience touchant la pesanteur de l'air, mais il seroit besoing que ie sceusse  
 20 les particularitez que vous y auez obseruées, pour m'y pouuoir asseurer; car ie. la trouue extremement grande, si elle est à l'eau comme 225 à 19, qui est quasy comme 12 à 1.

Je n'escri point a M. Picot, pource que ie n'ay  
 25 point eu de ses lettres a ce voyage; mais ie vous prie de l'asseurer de mon seruice, si vous le voyez.

19 besoing] bon. — 22 : 225] deux cens vingt-cinq. — 19] dix-neuf — 23 : 12 à 1] douze à vn. *Après ces mots, Clerselier omet*

*la fin de cette lettre, et continue : Je suis tres aise, c'est-à-dire par la lettre à Mersenne du 2 février 1643. Voir ci-après p. 612.*

a. Cf. ci-avant, p. 592, l. 16. à p. 593, l. 22.

Le mot de lettre icy enclos est pour celuy qui  
m'auoit escrit par vous a ce voyage. Je fuis,

Mon Reuerend Pere,

Vostre tres humble & tres obeissant  
seruiteur, DESCARTES.

5

D'Endegeest, le 7<sup>me</sup> X<sup>bre</sup> 1642.

Page 598, l. 1. — Pierre Borel, à la suite de son opuscule, *Vitæ Renati Cartesii Compendium*, donne une traduction latine de plusieurs lettres ou fragments de lettres de Descartes, entre autres pour ces premières lignes, avec la remarque suivante :

« Credo hunc de quo sermonem facit, esse D. Bressiæum, Gratianopo-  
» litanum, Medicum Chymicum, qui ejus philosophiæ amasius, eum ac-  
» cessit et diu cum eo ad experimenta facienda remansit, ingeniosissimus  
» enim et optimus artifex. » (P. 38, édit. 1653, ou p. 41, édit. 1676.)

Ce *Dominus Bressiæus* est M. de Ville-Bressieu. Cf. lettres XXXV et XXXVI, t. I, p. 209 et 212.

Page 600, l. 9. — Mersenne écrit la lettre suivante, datée de Paris, 13 déc. 1642, et dont Clerselier, en tête du Volume II des *Lettres de Descartes*, a donné une version française. Nous reproduisons le texte latin de l'édition d'Amsterdam, qui est certainement l'original :

« Eruditissimo Viro D. Gisberto Voetio Ultrajectensis Academiae Theo-  
» logiæ Profess. S. D. Mersennus Minimus. »

« Postquam annum integrum expectavi, Vir Clarissime, ut, qui dederas  
» consilium, et me provocaveras ad acuendum in Cartesianam Philoso-  
» phiam calamum, ipse ferres auxilium, tuaque et amicorum tela mitteres  
» quibus mea conjungerem in illam Philosophiam intorquenda, si mihi  
» viderentur ad id utilia, nihilque tamen ad me miseris, credebam animum  
» te contentiosum deposuisse, tibi que persuasum nihil opponi contra  
» posse : sed cum nuper audiverim te volumen integrum meditari, quo  
» methodum illam philosophandi pro viribus impugnes, et in ipsius edi-  
» tione libri me in eam insurrecturum pollicearis, operæ pretium arbi-  
» tratus sum si te certio rem facerem quid ea de re mediter aut hactenus  
» cogitarim. »

« Imprimis igitur, cum sex illas Meditationes de prima Philosophia  
» sæpius, ut se velle testabatur Author, perlegissem, illas objectiones, quæ  
» secundo sunt loco, proposui (quod tibi velim in aurem dictum, nec  
» enim ipse novit cujus fuerint), quibus etiam postea sextas adjunxi, quæ  
» jam præ manibus habes, quæque ideo me in admirationem rapuerunt,  
» quod vir ille, qui nullam Theologiæ dederit operam, tam apposite res-

» poriderit. Quod cum apud me perpenderem, denuoque sex illas Medi-  
 » tationes, et quas adhibuit quartis acutissimis objectionibus responsiones  
 » percurrem, credidi lucem aliquam eximiam huic viro Deum infudisse,  
 » quam postea D. Augustini ingenio et doctrinæ adeo conformem inveni,  
 » ut eadem fere omnia in uno agnoscam ac in alio. Quid enim, exempli  
 » causa, differt quod ait præfatione ad lectorem : *Adeo ut, modo tantum*  
 » *memores simus mentes nostras considerandas esse ut finitas, Deum autem*  
 » *ut incomprehensibilem et infinitum, nullam ista difficultatem sint*  
 » *nobis paritura*, ab eo quod habet Augustinus in Dialectica : *Namque*  
 » *disserendi potens, potenter quoque dubia definiens, cunctas scripturas*  
 » *evibrans et eviscerans, cunctam humanam sapientiam annihilans, cum*  
 » *in Divinitatem intendit, tanta majestatis luce repercussa, pavidum caput*  
 » *tremefacta reflectit, atque in abdita mundanæ sapientiæ fugiens deli-*  
 » *tescit, dissolutisque syllogismorum nexibus stulta obmutescit.* » — ?

« Secundo, video illius animum in omnibus suis responsionibus adeo  
 » congruere, adeo Christianum esse, et divinum amorem spirare, ut cre-  
 » dere non possim illius Philosophiam non esse futuram magno veræ  
 » religioni ornamento et auxilio. »

« Tertio, cum nobilem quartarum objectionum Autorem, qui totius  
 » Academiæ Parisiensis subtilissimus habetur Philosophus et Theologiæ  
 » Doctor, rogarem, num rursus vellet contra responsiones insurgere,  
 » mihi que respondisset se nihil prorsus habere, sibi que penitus esse satis-  
 » factum, ipseque docuisset et publice sustinuisset eandem Philosophiam,  
 » quam pro viribus coram maxima, ut in thesibus propugnandis esse solet,  
 » Doctorum corona impugnavit, sed expugnare non potuit : viderim præ-  
 » terea Geometram eximium, qui contendat illam doctrinam ab eo negari  
 » non posse, qui eam animo perfecte comprehenderit, et qui singulos ei  
 » quavis pertinacia resistentes convincit : firmiores etiamnum radices egit  
 » in animo meo illa cogitatio huic Philosophiæ philosophandique metho-  
 » do veritatem inesse, quæ tandem suis radiis viam sibi factura sit.  
 » Expectemus igitur donec eam ediderit, quandoquidem de re nobis in-  
 » cognita iudicium neque ferre possimus neque debeamus. Sane quod ad  
 » me spectat, si terat idem iter quod hactenus calcavit vir ille eximius,  
 » videre mihi videor ostendere me posse nihil eum afferre, cui non succi-  
 » nant Plato et Aristoteles recte intellecti, et cui non suffragetur ille Doc-  
 » torum apex et aquila Augustinus : ut qui doctior evaserit in Augustini  
 » doctrina, eo libentius Philosophiam Cartesianam amplexurus sit. »

« Quarto, varia Philosophica et Geometrica, quæ manuscripta sunt  
 » neque juris publici, ab illo auctore quibusdam communicata, me in  
 » tantam ingenii adeo subtilis admirationem adduxere, vix ut credam ulli  
 » mortalium majorem rerum naturalium cognitionem a Deo tributam.  
 » Neque possum intelligere qua ratione illius Philosophiam impugnes, si  
 » nondum eam videris. Utut sit, maximo teneor desiderio tui videndi  
 » operis, in quo si quid verum fuerit, licet illius principiis adversetur.  
 » nullus dubita quin illud amplectar et foveam. Vale interim, Vir Claris-

» sime, meque tui credas observantissimum Mersennum. — Idibus De-  
» cemb. Ann. Salut. 1642. Lutetiæ. »

Voet, voyant dans le P. Mersenne un défenseur de l'orthodoxie, l'avait, tout d'abord, naturellement cru hostile à Descartes et lui avait écrit jusqu'à cinq lettres, pour l'engager dans sa propre querelle contre le philosophe. Descartes, à qui ces cinq lettres furent communiquées, en citera des extraits dans sa *Lettre apologétique aux Magistrats de la ville d'Utrecht* (Clers., III, 4 et 5), et il en conservera soigneusement le texte (voir ci-après lettre à Hoogheland, 30 août 1649). Malheureusement nous n'avons pu le retrouver.

Page 600, l. 14. — Il s'agit ici des Thèses *de formis substantialibus*, des 23 et 24 décembre 1641 (voir plus haut p. 511 à 519, et particulièrement, p. 517, la Thèse VI, où l'autorité de Mersenne se trouve invoquée contre Descartes). Mais, dès 1640 (voir p. 231, l. 25), Voet avait envoyé à Mersenne ses Thèses de juin 1639, *de Atheismo*, dans lesquelles il attaquait déjà l'auteur du *Discours de la Méthode*. Ces thèses ont été imprimées, p. 114-226 de l'ouvrage suivant : *Gisberti Voetii Theologiæ in Acad. Ultrajectinæ Professoris Selectarum Disputationem Theologicarum Pars Prima*. (Ultrajecti, apud Joannem à Waesberge, anno 1648.)

Elles sont divisées en quatre parties, soutenues les 22 et 29 juin, 6 et 13 juillet 1639. Le répondant est nommé *Gualterus de Bruyn Amisfurtensis*.

Dans la dernière partie, on trouve notamment le passage suivant, qui visait manifestement Descartes :

« Quod si quis monitus pergat ineptire, et seipsum ac veritatem invol-  
» vere meris petitionibus principii, aut obscuris aut incertis consequentiis,  
» quales *Cogito, ergo sum*, et, *Cujus idea est in me, illud ipsum etc.*,  
» indacto prius scepticismo, omnique notitia naturali insita et acquisita  
» erasa, aut per dubitationem sequestrata, nec non negatis et ereptis  
» omnibus principiis ac demonstrationibus antehac toti Christianismo  
» usitatis, et quidem convenienter Scripturis, utique superbis illis causæ  
» proditoribus aut corruptoribus suggerendum est illud Tertulliani :  
» *Scilicet Valentinianos et Marcionitas expectabat liberanda veritas.*  
» Iisdem etiam eorumque fautoribus dicere possent omnes omnium scien-  
» tiarum, præsertim theologiæ, studiosi et magistri : *Redde legiones.* Fa-  
» cilis enim descensus Averni, sed revocare gradum etc. Ubi notitia omnis,  
» etiam de Deo et cultu Dei, de honesto et turpi, de nemine lædendo,  
» suum cuique tribuendo, semel abjecta fuerit, et principia luminis natu-  
» ralis ac regulæ consequentiarum cum totâ logicâ et metaphysicâ profligata,  
» unde quis sibi aut aliis ad placitum theologiam naturalem et supernatu-  
» ralem restituet? Unde arma supplicent, quibus utramque contra infideles,  
» fanaticos, scepticos, hæreticos, libertinos defendat? Hæc cum non sint  
» fori geometrici aut optici aut mechanici, theologis et veræ religionis  
» ac pietatis consortibus seriò cogitanda sunt. Deus non irridetur. *Væ*  
» *illi homini per quem unus ex minimis scandalizatur!* Quid si rudiora,



» aut volatica, aut distorta ingenia perplexis, ambiguis, incertis, obscuris  
 » (à paucis enim sua capi fatentur novi Herostrati) illis inaniis et phan-  
 » tasmatis specie novè inventæ aut illustratæ philosophiæ irretita, aut ad  
 » desperationem obtinendæ scientiæ adacta scepticismi et libertinismi  
 » periculis objiciantur? Cui hoc imputabitur? Et quid dicemus de ingratis  
 » illis, qui in ipsa veritatis meridie petulanter cæcutire volunt, semper  
 » quærentes, nunquam ad cognitionem veritatis pervenientes? » (Page 214.)

## CCXCI.

DESCARTES A [DESMARETS].

Janvier 1643?

Texte de Clerselier, tome II, lettre 115 (2<sup>e</sup> alinéa), p. 540-541.

*Clerselier a imprimé cette lettre (ou ce fragment de lettre) comme partie intégrante de la lettre 115 (lettre CCXCV ci-après). Deux notes manuscrites en marge de l'exemplaire de l'Institut indiquent où commence et où finit la présente, et donnent, en outre, la date approximative et le nom du destinataire. Le nom paraît certain, mais non pas la date. La seule raison d'indiquer « avril 1643 » semble bien être la mention du mois de mai (p. 606, l. 5). Mais Desmarets, pasteur à Bois-le-Duc depuis 1636, était encore dans cette ville (p. 606, l. 4). Nommé professeur à l'Université de Groningue en 1642, il y prononça son Oratio inauguralis le 20 janvier 1643 : « De usu et abusu rationis in rebus theologicis. » La mention du mois de mai serait donc erronée (peut-être faudrait-il lire mars?), à moins que Desmarets, après une courte apparition à Groningue, ne soit retourné quelque temps à Bois-le-Duc, avant de s'installer définitivement dans son nouveau poste. Mais il peut très bien se faire aussi que Descartes ait écrit sur un renseignement inexact. En tout cas, l'impression du livre de Voet contre Desmarets était bien peu avancée (p. 606, l. 6), et la réponse de Descartes à peine commencée (p. 607, l. 4), ce qui nous reporte plutôt à janvier 1643, ou même décembre 1642 (cf. p. 598, l. 24 et suiv).*

La lettre<sup>a</sup> que vous m'avez fait la faueur de m'écrire,

a. « Autre lettre à Samuel Desmarets, avril 1643. » *Note de l'exemplaire de l'Institut, lequel comptète d'ailleurs les initiales H et B* (p. 606, l. 3 et 4).

m'eût mis en doute que vous feriez peut-estre allé à Groningue; mais cela m'a fait differer iusques à ce iour, que i'ay veu M. H(oolck), qui m'a dit qu'il ne doutoit point que vous ne fussiez encore à B(ois-le-Duc) iusques en May. Ainsi vous receurez, s'il vous plaist, 5  
la copie des trois premieres feüilles de ce qui s'imprime contre vous<sup>a</sup>; car, puis que vous ne les auez point encore veües, il y a vn mois, ie iuge que vous ne les auez pas veües depuis. | On m'a mandé qu'il est impossible d'en tirer aucune copie. du libraire, & 10  
mesme l'on m'a redemandé avec tant d'instance l'imprimé de ces trois feüilles, que i'ay gardé icy quelques semaines entre mes mains, qu'il me l'a fallu renuoyer, & il ne m'en est resté que cette copie, laquelle ie vous prie de ne point faire voir à d'autres, à cause que ie 15  
ne voudrois pas qu'on en reconnuist l'écriture, ny qu'on sceust d'où elle m'est venuë; & ie vous puis dire, en verité, que ie ne le sçay pas moy-mesme. Si vous auez dessein d'y répondre, il est bon que vous voyez dès à present le biais qu'on a pris à vous attaquer. Ces trois 20  
feüilles estoient *in octauo*, & font venuës de ie ne sçay où; mais depuis on a retiré soigneusement tous les exemplaires, & on l'imprime maintenant *in duodecimo* chez vn autre libraire que celuy de l'Vniuersité, où s'imprime aussi le liure contre moy<sup>b</sup>, sans que ie sçache 25  
la cause de ce changement, sinon que ie coniecture de là que Messieurs de la Ville ne veulent pas authoriser cette impressïon. I'ay appris que ce liure contre vous contiendra enuiron vingt feüilles, ce que i'admirerois,

a. *De Confraternitate Mariana*. Cf. ci-avant p. 599, note a.

b. *De Philosophia Cartesiana etc.*, par Schoockius. Cf. p. 598, note a.

si ie pensois que l'Autheur n'y voulust mettre que de  
 bonnes choses ; mais sçachant combien il est abondant  
 en ce genre d'écrire, ie ne m'en estonne aucunement. Ie  
 ne puis encore assurer ce que ie feray, à cause que ie  
 5 ne veux rien determiner, que ie n'aye veu la conclusion  
 du liure contre moy, & on m'assure qu'il ne s'acheuera  
 point, que celuy qui est contre vous ne soit publié. Mais  
 à cause que ie croy qu'ils se suiuront l'un l'autre de  
 fort prés, mon opinion est que i'employeray deux ou  
 10 trois pages en ma réponse<sup>a</sup>, pour dire mon auis de  
 vostre différent, puis que vous ne l'avez pas desfa-  
 greable ; & ce qui m'y oblige le plus, est que ce que  
 i'écriray sera publié en Latin & en Flamand, car ie croy  
 qu'il est à propos que le peuple soit desabusé de la trop  
 15 bonne opinion qu'il a de cét homme<sup>b</sup>.

## CCXCII.

DESCARTES A MERSENNE.

[Endegeest], 4 janvier 1643.

AUTOGRAPHE, Bibliothèque de l'Institut.

*La 49<sup>e</sup> de la liste de La Hire (cote 35), n<sup>o</sup> (43) du classement de dom Poirier. Clerselier ne l'a pas imprimée.*

Mon Reuerend Pere,

Ie vous remercie de la lettre que vous auez voulu

a. *Epistola ad celeberrimum virum Voetium*. Cf. p. 599, note a.

b. « Icy finit la lettre à Desmarets. » (*Inst.*)

prendre la peine d'escire a mon occasion <sup>a</sup>; mais vous y parlez si auantageusement de moy, que ie ne l'ay pû lire sans honte, & ie n'aurois garde aussy, pour ce suiet, de la faire imprimer, encore que i'en pourrois tirer copie de celuy a qui elle s'adresse, ce que ie ne croy pas que personne pûst obtenir de luy. Ce que i'ay pensé est de l'enuoyer a M<sup>r</sup> de Zuylichem, & le prier de dire qu'il l'a receuë de vous, & laisser a sa discretion de la fermer & l'enuoyer tout droit a Voetius, ou bien de la faire voir auparauant a diuerses personnes. Et ie m'affure que c'est ce qu'il fera; car ie ne pense pas qu'il ayme Voetius, au moins n'en a-t-il pas de suiet. Et ie ne croy pas qu'il y ait aucun mal, s'il dit que vous luy auez enuoyé cete letre ouuerte, affin qu'il vist en quels termes vous escriuez de moy, & mesme qu'il l'enuoye ainfy ouuerte a Voetius, ce qui vaudra autant ou plus que si elle estoit imprimée; car on en tirera copie & tous ceux qui la voudront voir la verront, & Voetius ne peut se plaindre en cela de vous. Quand vous verrez ce qu'il fait imprimer <sup>b</sup>, vous admirerez qu'un homme si impertinent ait passé icy pour docte; son liure ne sera pas meilleur que ce Pentalogos <sup>c</sup> que vous auez vû, il y a vn an ou deux; mesme il sera pire, a cause qu'il sera beaucoup plus gros. l'en ay desia vû vne partie, & ie ne crains autre chose, sinon qu'il ait quelque ami qui luy conseille de le supprimer auant qu'il soit acheué, & ainfy qu'il me face perdre 5 ou 6 feuilles de papier que i'ay desia brouillées, non

a. Lettre de Mersenne à Voet. Voir p. 602, *éclaircissement* sur p. 600, l. 9.

b. *Philosophia Cartesiana etc.* Voir p. 598, l. 25.

c. Voir ci-avant p. 598, l. 27.

pas pour luy répondre, car il ne dit rien qui merite responce, mais pour faire connoistre sa probité & sa doctrine.

La letre que vous m'avez enuoyée, vient du P. Dinet, qui me mande qu'il est hureusement arriué a Rome, qu'il a fait voir ma derniere letre<sup>a</sup> au P. Charlet, qui me cherit & estime, que cete letre est digne de moy & de ma generosité, & que le P. Charlet m'escrira ces<sup>b</sup> sentimens touchant mes estudes & mes affections pour luy & pour eux. Voyla tout ce qu'elle contient, & pour ce qu'elle n'est accompagnée d'aucune letre du P. Charlet, ie iuge qu'ils ne se veulent point declarer, ny pour ny contre, iusques a ce que ma Philosophie soit publiée; en quoy ie les louë.

Je vous remercie de vostre experience, & ie veux bien croyre que vous l'avez faite fort iustement; mais il y a beaucoup de choses a considerer, auant que d'en pouuoir deduire la proportion qui est entre la pesanteur de l'air & de l'eau<sup>c</sup>. Il faudroit peser vne lame de cuiure aussy grande que vostre poire, mais qui ne fust point creuse, & voir si, estant esgalement chaudes, leur pesanteur demeurera égale; car si cela est, l'air enfermé dans la poire ne pese rien, au moins qui soit sensible. Et, en effect, ie voudrois que vous m'eussiez mandé la pesanteur de cete poire; car elle ne peut, ce me semble, estre si legere que la difference d'un grain ou deux s'y puisse remarquer. Il faut aussy prendre garde, en la chauffant, qu'il ne s'y attache point de cendres

a. Sans doute la letre *Admodum Reuerendo PATRI DINET etc.*, imprimée avec la seconde édition des *Meditationes*. Cf. p. 564 ci-avant, note c.

b. *Sic* pour *ses*.

c. Cf. ci-avant p. 483-484, et p. 601, l. 18.

qui la rendent plus pesante; & le principal est que la  
 chaleur de cete poire, eschauffant aussy tout autour  
 l'air de dehors qui l'environne, le rend plus rare, au  
 moyen de quoy elle est plus pesante. Ce que ie n'ose  
 toutefois bien assurer sans examen; car cet air mon- 5  
 tant en haut en l'autre air, semble ne faire qu'un cors  
 avec elle & ainfty la rendre legere. Il faudroit que  
 M<sup>r</sup> le Cardinal<sup>a</sup> vous eust laissé deux ou 3 de ses mi-  
 lions, pour pouvoir faire toutes les experiences qui  
 seroient necessaires pour decouvrir la nature particu- 10  
 liere de chasque cors; & ie ne doute point qu'on ne  
 pust venir a de grandes connoissances, qui seroient bien  
 plus vtilles au public que toutes les victoires qu'on peut  
 gagner en faisant la guerre. L'observation que vous  
 avez faite, que la poire estant fort chaude ne tire point 15  
 d'eau iusques a ce qu'elle se soit rafroidie iusques a  
 certain degré, est fort notable & merite d'estre rei-  
 terée; & mesme peut estre qu'on trouuera, estant fort  
 chaude, au lieu de tirer de l'eau, qu'il en sortira un  
 peu d'air, au commencement qu'elle se rafroidira; 20  
 ainfty que l'eau qui se condense, a mesure qu'elle se ra-  
 froidist, quand elle n'est pas encore parvenue iusques  
 a certain degré de froideur, se dilate par apres, en se  
 rafroidissant dauantage, auant que de se glacer, comme  
 i'ay escrit en mes Meteores<sup>b</sup>. Pour vostre doute, sça- 25  
 uoir si la poire ne tire point plus d'eau qu'il n'est sorti  
 d'air, il est aysé a soudre; car si elle en tire trop, il en  
 ressortira de soy mesme incontinent apres; & ie croy  
 bien que cela pourroit arriuer, si on la faisoit refroidir

a. Richelieu venait de mourir, le 4 décembre 1642.

b. Page 164.

fort promptement, en la ietant l'hyuer dans de l'eau bien froide & l'en retirant iustement au point qu'elle cesseroit d'attirer l'eau, en forte qu'on l'en verroit ressortir. Mais, en la laissant refroidir tout doucement,  
 5 ie ne croy pas que cela soit sensible. Je ne croy point aussy que cete inuention puisse seruir pour la medecine; car si l'empeschement de l'vrine ne peut estre osté par le moyen de la canule qu'on met dans le conduit, il ne le pourra estre non plus par cete attraction.  
 10 Et i'ay ouy dire qu'ouurant les cors de ceux qui sont morts de cete sorte, on leur a quelquefois trouué la vessie toute vuide; en forte qu'ils meurent plustost a cause que l'vrine ne peut entrer en la vessie, qu'a cause qu'elle n'en peut plus sortir. Je suis,

15 Vostre tres obeissant seruiteur, DESCARTES.

Du 4<sup>e</sup> iour de l'an 1643, que ie vous souhaite hureux.

*Adresse :* Au Reuerend Pere,  
 Le Reuerend Pere Mercenne,  
 a Paris.

CCXCIII.

DESCARTES A MERSENNE.

[Endegeest], 2 février 1643.

Texte de la Copie Boncompagni, f<sup>o</sup> 49 v<sup>o</sup>.

Variantes du texte de Clerselier, tome II, lettre 109 fin, p. 514-516.

*Clerselier imprime cette lettre comme une suite de la CCXC<sup>e</sup>, v. 597 ci-avant. Déjà l'exemplaire de l'Institut indique que c'est une*

« autre lettre, du 2 février 1643, la 50<sup>e</sup> de M. de La Hire », n<sup>o</sup> (44) de dom Poirier.

Mon Reuerend Pere,

Je suis tres aise de ce que vous m'avez appris qu'une  
 lame de cuiure ne pese point plus, estant froide,  
 que chaude<sup>a</sup>; car c'est le principal point de toute  
 vostre experience touchant l'Eolipile<sup>b</sup>, & duquel il  
 faut estre bien assure. Car, cela estant, il n'y a point  
 de doute que ce qui la rend plus legere de 4 ou  
 5 grains, estant chaude, que froide, est la seule rare-  
 faction de l'air qui est dedans, & ainſy que le moyen  
 de peser l'air est trouué. Je voudrois bien aussy que  
 vous prissiez garde si, lors que l'Eolipile est extreme-  
 ment chaude, elle attire de l'eau si tost que son bout  
 est mis dedans, ou bien si elle attend quelque temps,  
 ainſy que vous m'auiez mandé; ce qui se peut voir fort  
 ayſement en la tenant en equilibre en la balance; car  
 si elle attire, elle s'enfoncera incontinent plus auant  
 dans l'eau, à cause qu'elle deuiendra plus pesante.

Je ne puis deuiner si l'air ordinaire se peut plus ra-  
 refier que condenser par les forces naturelles, car  
 c'est vne question purement de fait; mais par vne  
 force Angelique ou furnaturelle, il est certain qu'il  
 peut estre rarefié à l'infiny, au lieu qu'il ne peut estre  
 condensé que iusques à ce qu'il n'ayt plus de pores, &  
 que toute la matiere subtile, qui les remplist, en soit  
 chassée. Je ne ſçay aussy en quelle proportion doit estre

1 Mon... Pere *omis*. — 7-8 : 4 ou 5] quatre ou cinq.

a. Voir ci-avant p. 609, l. 15.

b. Cf. t. I, p. 118, l. 15.



augmentée la force pour le condenser de plus en plus, sinon que c'est le mesme qu'à bander vn arc; excepté qu'il peut y auoir des applications plus faciles pour condenser l'air, en ce qu'on n'a pas besoin  
 5 de repousser tout l'air desia condensé, mais seulement vne petite partie, au lieu qu'à chasque moment qu'on veut plier vn arc plus qu'il n'est desia plié, il faut auoir toute la force qu'on a eüe à le plier iusques-là; pour le retenir en ce mesme point, & quelque chose  
 0 de plus pour le plier dauantage.

Le croy que deux cors de diuerse matiere pouffez | de bas en haut, & commençans à monter de mesme vitesse, n'iront iamais si haut l'vn que l'autre; car l'air resistera toufiours dauantage au plus leger.

15 Ce qui fait qu'vn soufflet s'emplit d'air, lors qu'on l'ouure, c'est qu'en l'ouurant on chasse l'air du lieu où entre le dessus du soufflet qu'on hausse, & que cet air ne trouue aucune place où aller en tout le reste du monde, sinon qu'il entre au dedans de ce soufflet.  
 20 Car, *ex suppositione*, il n'y a point de vuide pour recevoir cet air en aucun autre lieu du monde.

Le viens à vostre seconde lettre que i'ay receue quasi aussy tost que l'autre; & premierement, pour ce qu'il vous plaist d'employer en vos escrits quelque  
 25 chose de ce que i'ay escrit des *Mechaniques*<sup>a</sup>, ie m'en remets entierement à vostre discretion, & vous auez pouuoir d'en faire tout ainfty qu'il vous plaira; plusieurs l'ont desia veu en ce pais, & mesme en ont eu

21 autre *omis*. — 23 premierement] principalement.

a. Voir t. I, p. 435, l. 18. Cf. le *prolégomène*, p. 431-432.

copie. Or la raison qui fait que ie reprens ceux qui se  
 feruent de la viteſſe pour expliquer la force du leuier,  
 & autres ſemblables, n'eſt pas que ie nie que la meſme  
 proportion de viteſſe ne s'y rencontre touſiours; mais  
 pource que ceſte viteſſe ne comprend pas la raison 5  
 pour laquelle la force augmente ou diminuë, comme  
 fait la quantité de l'eſpace, & qu'il y a pluſieurs autres  
 choſes à conſiderer touchant la viteſſe, qui ne ſont pas  
 ayſées à expliquer. Comme, pource que vous dites  
 G + qu'une force qui pourra eſleuer vn pois de A en 10  
 F | F, en vn moment, le pourra auſſy eſleuer en  
 | vn moment de A en G, ſi elle eſt doublée, ie  
 | n'en voy nullement la raison. Et ie croy que  
 A | vous pourrez ayſement experimenter le con- 15  
 traire, ſi ayant vne balance en equilibrium vous  
 mettez dedans le moindre poids qui la puiſſe faire  
 trebuſcher; car alors elle trebuſchera fort lente-  
 ment, au lieu que, ſi vous y mettez le double de ce  
 meſme poids, elle trebuſchera bien plus de deux fois  
 auſſy viſte. Et, au contraire, prenant vn euantail en 20  
 voſtre main, vous le pourrez hauſſer ou baiſſer, de la  
 meſme viſteſſe qu'il | pourroit deſcendre de ſoy meſme  
 dans l'air, ſi vous le laiſſiez tomber, ſans qu'il vous y  
 faille employer aucune force, excepté celle qu'il faut  
 pour le ſouſtenir; mais pour le hauſſer ou baiſſer deux 25  
 fois plus viſte, il vous y faudra employer quelque  
 force qui ſera plus que double de l'autre, puis qu'elle  
 eſtoit nulle.

le n'ay point beſoin pour maintenant de voir la

Geometrie de M. Fermat<sup>a</sup>. Pour ma Philosophie, ie  
 commenceray à la faire imprimer cet esté<sup>b</sup>; mais ie  
 ne puis dire quand on la pourra voir, car cela depend  
 des libraires, & vous sçauvez que la Dioptrique fust  
 5 plus d'un an sous la presse. Je suis,

Mon Reuerend Pere,

Vostre tres obeissant  
 & tres aff<sup>né</sup> seruiteur,

DESCARTES.

10 Du 2<sup>m<sup>e</sup></sup> Feurier 1643.

### CCXCIV.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

[Endegeest], 2 février 1643.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 198-199.

Baillet imprime en marge « 7 février », par erreur sans doute; car il dit « le 2 de février » dans le corps du récit, et cette lettre aura sans doute été écrite en même temps que la précédente, un lundi, jour du courrier.

« Dès le commencement de l'année ou sur la fin de la précédente, l'Abbé Picot, qui l'étoit venu voir<sup>c</sup> avec l'Abbé de Touchelaye Gentilhomme de la ville de Tours, frère de son amy, l'avoit quitté pour

a. *L'Isagoge ad locos ad superficiem* (Œuvres de Fermat, I, 1891, p. 111-117), envoyée à Carcavi le 6 janvier 1643.

b. *Renati DES-CARTES Principia Philosophiæ* (Amstelodami, apud Ludovicum Elzevirium, anno 1644, in-4). L'achevé d'imprimer est du 10 juillet 1644.

c. Voir ci-avant p. 388, l. 21.

*retourner en France, & sur ce qu'il luy avoit communiqué le deſſein qu'il avoit de faire un voyage en Touraine pour y acheter une terre, M. Descartes luy récrivit le 2 jour de Février en ces termes » [en marge : Lettr. MS. de Desc. 7 Février 1643] :*

Je fouhaite que vous puiſſiez trouver en Touraine une terre à vôte contentement. C'eſt un beau païs; mais je crains que la menuë Nobleſſe n'y ſoit impoꝛtune, comme elle eſt preſque par toute la France. Pour mon humeur, je choiſirois plûtôt d'acquérir du bien 5 en un mauvais païs qu'en un bon, à cauſe que pour le même argent j'aurois une étendue de terre beaucoup plus grande, & ainſi je ne ſerois pas ſi aiſément incommodé de mes voiſins. Mais c'eſt d'ailleurs une grande douceur d'en avoir qui ſoient honnêtes gens; 10 & je vous allégueray pour exemple M. de Touchelaye, dont le voiſinage vous ſeroit ſans doute fort agréable.

« Il luy communiqua à ſon tour les deſſeins qu'il avoit de faire imprimer premièrement ſa philoſophie<sup>a</sup>, c'eſt-à-dire ſes *Principes de Phyſique*, pendant l'année qu'il devoit paſſer dans la maiſon qu'il venoit de louer à Egmond du Hoef; & au bout de l'an, dont le terme pour le loïage devoit expirer le 1 de May de 1644, de venir en France, pour tâcher de ſortir d'affaire avec M. de la Bretaillière ſon frère ainé<sup>b</sup>, dont Monsieur Picot connoiſſoit les diſpoſitions peu favorables. » (Baillet, II, 198-199.)

a. Voir ci-avant p. 615, l. 2.

b. Cf. lettre CCLXI, p. 471.

## CCXCV.

DESCARTES A [HUYGENS].

[Endegeest, 18 ou 19 février 1643].

Texte de Clerselier, tome II, lettre 115<sup>a</sup>, p. 540, 542-552.

« A Monsieur \*\*\* », dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. D'où il intercale, comme second alinéa, une autre lettre, que les notes de l'exemplaire de l'Institut nous ont permis d'en détacher (lettre CCXCI à Desmarets, ci-avant p. 605). — La fin de la lettre suivante, du 23 février 1643 : « Il y a quatre ou cinq iours que ie luy en ai mandé assez au long mon opinion (à M. de Zuylichem, touchant les jets d'eau) », donne à la fois le nom du destinataire et la date approximative, 18 ou 19 février.

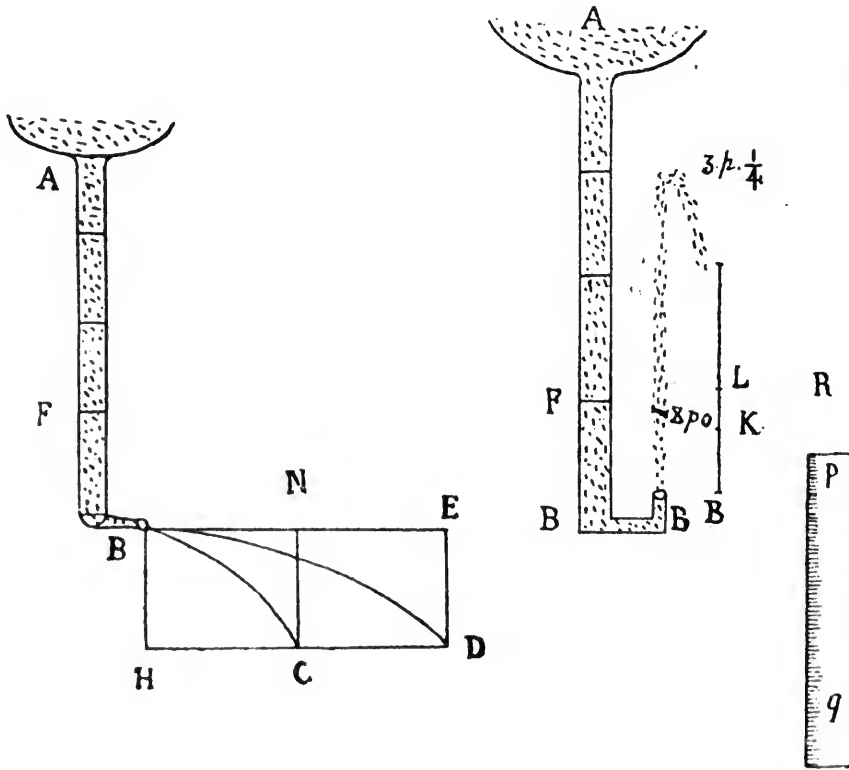
Monsieur,

I'ay differé de répondre à la question que vous m'avez fait l'honneur de me proposer<sup>b</sup>, afin de rendre veritable l'opinion que le R. P. Merfenne a eu de  
 5 moy, à sçauoir que i'y répondrois en vostre consideration le plus exactement que ie pourrois. Et pource que ie ne me fie gueres aux experiences que ie n'ay point faites moy-mesme, i'ay fait faire vn tuyau de  
 10 douze pieds pour ce suiet ; mais i'ay si peu de mains, & les artifans font si mal ce qu'on leur commande, que ie n'en ay pû apprendre autre chose, sinon que, pour faire sauter l'eau aussi haut que dit le P. Merfenne, le trou par où elle sort ne doit auoir qu'enuiron le diametre d'une ligne : en sorte que, s'il est plus estroit

a. Marquée CV par faute d'impression.

b. Voir ci-avant p. 563-564, Cf. p. 176, l. 11 ; p. 453, l. 7 ; p. 590, l. 5.

ou plus large, elle ne faute pas si haut. Sur quoy i'ay fondé les raisonnemens que vous verrez icy, & qui me semblent si vrais que, si ie pensois que le mouuement perpetuel d'Amsterdam<sup>a</sup> le fust autant, ie ne douterois point que celuy qui en est l'Autheur n'eust bien-  
 5 tost trouué les 15 ou 20 chetifs millions d'escus, dont ie crains qu'il n'ait encore besoin pour l'acheuer<sup>b</sup>.



[Soit<sup>c</sup> le tuyau AB, long de quatre pieds, dont la

a. Cf. plus haut, p. 563, l. 8.

b. « La suite au commencement de la page 542 jusqu'à 552 » (*Inst.*). Et en marge de l'alinéa qui suit : « autre lettre à Samuel Desmarets, avril 1643 » (*Ib.*). Voir ci-avant lettre CCXCI, p. 605.

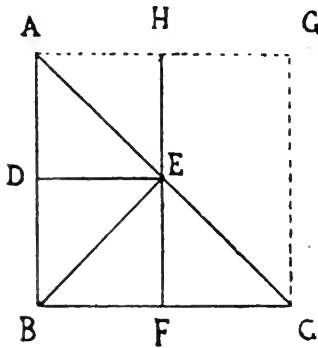
c. En marge de cet alinéa : « Suite de la lettre ou Dissertation à M. Zuylichem sur les jets d'eau. » (*Inst.*)

quatrième partie est BF. On a trouué par experience que, lors qu'il est plein d'eau iusques au haut, son iet horifontal est BD, & lors qu'il n'est plein que iusques à F, ce iet horifontal est BC, en sorte que, BH estant  
 5 perpendiculaire à l'horifon, HD est double de HC. On a trouué aussi que le iet vertical de B vers A est de huit pouces, lors que ce tuyau n'est plein que iusqu'à F, mais qu'il est de trois pieds &  $\frac{1}{4}$ , lors que ce tuyau est tout plein, & on en demande la raison.

10 Sur quoy ie considere que la nature du mouuement est telle que, lors qu'un cors a commencé à se mouuoir, cela suffit pour faire qu'il continuë touiours après avec mesme vitesse & en mesme ligne droite, iusques à ce qu'il soit arresté ou détourné par quel-  
 15 qu'autre cause.

le considere aussi, touchant la pesanteur, qu'elle augmente la vitesse des cors qu'elle fait descendre, presque en mesme raison que sont les temps pendant lesquels ils descendent; en sorte que, si vne goutte  
 20 d'eau descend pendant deux minutes d'heures, elle va presque deux fois aussi viste, à la fin de la seconde, qu'à la fin de la premiere; d'où il suit que le chemin qu'elle fait est presque en raison double du temps; c'est à dire que, si pendant la premiere minute elle  
 25 descend de la hauteur d'un pied, pendant la premiere & la seconde ensemble elle doit descendre de la hauteur de quatre pieds. Ce qui s'explique aisement par le triangle ABC, dont le costé AD represente la premiere minute, le costé DE la vitesse qu'a l'eau à la  
 30 fin de cette premiere minute, & l'espace ADE represente le chemin qu'elle fait cependant, qui est la lon-

gueur d'un pied. Puis DB représente la seconde minute, BC la vitesse de l'eau en cette seconde minute,



qui est double de la précédente, & l'espace DECB le chemin, qui

est triple du précédent. Et on y peut aussi remarquer que, si

cette goutte d'eau continuait à se mouvoir vers quelque autre

costé, avec la vitesse qu'elle a acquise par sa descente d'un pied

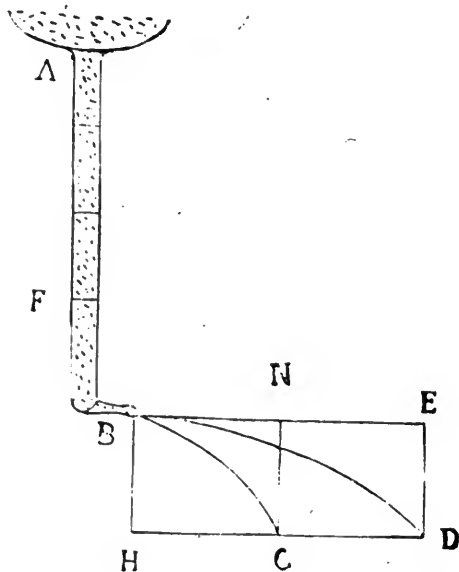
de haut pendant la première minute, sans que la pesanteur luy aidast après cela, elle seroit pendant une minute le chemin représenté par le rectangle DEFB, qui est de deux pieds. Mais si elle continuait à se mouvoir pendant deux minutes, avec la vitesse qu'elle a acquise en descendant de quatre pieds, elle seroit le chemin représenté par le rectangle ABCG, qui est de huit pieds.

[De plus, je considère que, puis qu'une goutte d'eau, après être descendue quatre pieds, a le double de la vitesse qu'elle a, n'étant descendue que d'un pied, l'eau qui sort par B du tuyau AB, en doit sortir deux fois aussi vite, quand il est tout plein, que quand il n'est plein que jusques à F. Car il n'y a point de doute que les premières gouttes de cette eau ne sortent aussi vite que les suivantes, pourveu qu'on suppose que le tuyau demeure toujours cependant également plein. Et si on prend garde que, lors que l'eau sort de ce tuyau par le trou B, il n'est pas besoin que toute celle qu'il contient se meue pour ce sujet, mais seulement que toutes les gouttes qui composent un petit cylindre,



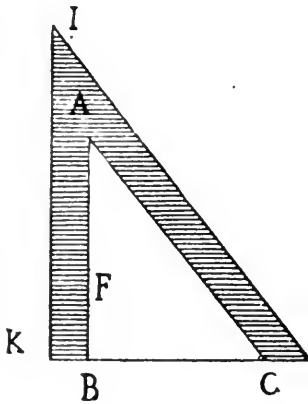
dont la base est le trou B, & qui s'estend iusques au haut du tuyau, descendent l'une apres l'autre, on conceura aisément que la goutte qui est au point A, estant paruenüe ius-

5 ques à B, aura acquis, en descendant d'A iusques à B, le double de la vitesse qu'elle auroit acquise, si elle n'estoit descenduë que d'F. Et  
 10 par consequent que, lors qu'elle sort par B, elle se meut deux fois aussi viste, quand le tuyau est plein à la hauteur de quatre pieds.  
 15 que quand il n'est plein



qu'à la hauteur d'un pied, & que c'est le mesme de toutes les autres, puis qu'elles se meuvent toutes de  
 20 mesme force. En suite de quoy, ie remarque aussi que les cylindres d'eau, ou de quelqu'autre matiere que ce soit, dès le premier moment qu'ils commencent à descendre, se meuvent d'autant plus viste qu'ils sont plus  
 25 longs, en raison sous-double de leur longueur, c'est à dire qu'un cylindre de quatre piez aura deux fois autant de vitesse qu'un d'un pié, & un de neuf piez en aura trois fois autant; & le mesme se peut entendre à  
 30 proportion de tous les autres cors, que plus ils ont de diametre, selon le sens qu'ils descendent, plus ils descendent viste. Car, lors que la premiere goutte d'eau fort par le trou B, tout le cylindre d'eau FB ou AB

descend en mesme temps, & cettuy-cy descend deux fois plus viste que celuy-là : ce qui ne trouble point les proportions du triangle que j'ay tantost proposé, mais seulement, au lieu de le considerer comme vne simple



superficie, on luy doit attribuer 5  
vne épaisseur comme AI, ou BK,  
qui represente la vitesse qu'a cha-  
que cors, au premier moment qu'il  
commence à descendre. En sorte  
que, si ce cors est vn cylindre qui 10  
ait quatre piez de longueur, il faut  
faire le costé AI deux fois aussi  
long que si ce cylindre n'auoit  
qu'un pied, & penser que, pendant

tout le temps qu'il descend, il fait toujours deux fois, 15  
autant de chemin. Et c'est le mesme d'une goutte d'eau  
dont le diametre est quadruple d'une autre, à sçavoir  
qu'elle descend deux fois aussi viste que cette autre.

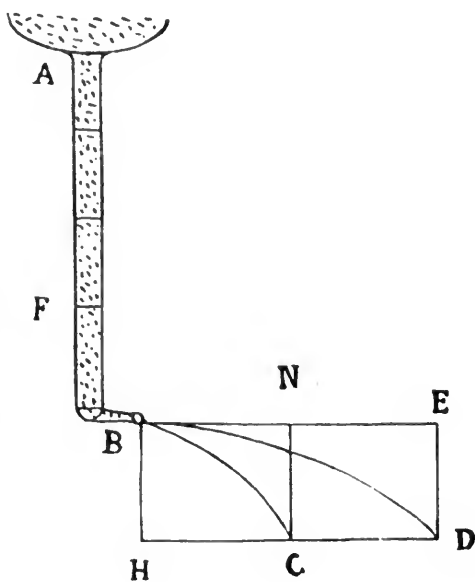
Enfin ie considere, touchant la nature de l'eau, que  
ses parties ont quelque liaison entr'elles, qui fait 20  
qu'elle ne peut passer par vn trou fort étroit, sans  
perdre beaucoup de sa vitesse, & qui fait aussi qu'elles  
<se> ramassent en petites boules toutes rondes, plus  
ou moins grosses, à raison des mouuemens qui les di-  
uisent ou qui les reioignent, mais qui ne passent pas 25  
toutesfois certaine grosseur ; & que, si le trou B est  
assez étroit, bien que l'eau en sorte en forme d'un petit  
cylindre, ce cylindre se diuise incontinent apres en  
plusieurs gouttes, qui sont plus ou moins grosses, selon  
que le trou est plus ou moins large, bien que cela ne 30  
paroisse à l'œil que | lorsqu'elles se meuvent assez len-

tement, car allant fort vite elles semblent toujours estre vn cylindre.

l'adiouôterois aussi que les proportions que j'ay tantost determinées ne sont pas iustes, à cause que l'action de la pesanteur diminuë à mesure que les cors se meuvent plus viste, & aussi à cause que l'air leur resiste dauantage. Mais ie croy que la difference que cela peut causer, en la descente de l'eau dans vn tuyau de quatre ou cinq piez, n'est guere sensible.

Ces choses posées, ie calcule ainsi le iet horizontal du tuyau A B.

Puisque chaque goutte d'eau sort deux fois aussi vite par le trou B, quand le tuyau est tout plein, que quand il n'est plein que iusques à F, estant conduite de B vers E par la situation de ce trou, elle doit continuer par après à se mouuoir deux fois aussi plus viste en ce sens-là. De façon que, si par ce mouuement elle arriue, par exemple, au point E au bout d'une minute, quand le tuyau est tout plein, elle arriuera iustement au point



N, qui est la moitié de la ligne BE, au bout de la mesme minute, si le tuyau n'est plein que iusques à F. Mais, avec cela, elle a aussi vn autre mouuement que luy donne sa pesanteur, & qui fait que, pendant cette

minute, elle descend de la longueur de la ligne B H, sans que la vitesse ou tardiveté de son premier mouvement change rien en cetuy-cy. C'est pourquoy ces deux mouuemens la feront arriuer au point D, au bout d'une minute, quand le tuyau est tout plein, & au point C, quand il n'est plein que iusques à F. Et mesme, à cause que la pesanteur luy fait faire plus de chemin, pendant les dernieres parties de cette minute, que pendant les premieres, & ce en raison double des temps, de là vient que les lignes B C & B D ne sont pas droites, mais ont la courbure d'une Parabole, ainsi que Galilée a fort bien remarqué. Et ie ne voy rien qui puisse changer sensiblement cette proportion double du iet horizontal, sinon que peut-estre le trou B, estant fort étroit, oste dauantage de la vitesse de l'eau, quand elle ne vient que d'un pied de haut, que quand elle vient de quatre pieds, & ainsi peut rendre la ligne H C plus courte que C D; de quoy ie n'ay point fait toutesfois d'experience.

Ie calcule aussi le iet vertical, en considerant les deux mesmes mouuemens en chaque goutte d'eau, à sçauoir celuy de la vitesse que luy donne la hauteur du lieu d'où elle vient, lequel la fait monter également de bas en haut, avec celuy de sa pesanteur, qui la fait cependant descendre inégalement de haut en bas; en sorte qu'elle monte tousiours, pendant que la vitesse que luy donne sa pesanteur est moindre que celle de son autre mouvement; mais qu'elle commence à redescendre, si-tost que cette vitesse surpasse l'autre; & que le plus haut point, iusques auquel elle monte, est celuy où elles sont égales. Ainsi donc, quand le tuyau n'est

plein que, iufques à F, elle a, en fortant par le trou B, la viteffe representée cy-deffus par la ligne DE, laquelle, eftant conduite de B vers A par la situation du trou, lui fait faire en montant pendant vne minute le chemin  
 5 representé par le parallelogramme DEFB, qui est de deux pieds; mais, pendant cette mefme minute, fa pe-  
 fanteur lui fait faire en descendant le chemin representé par le triangle ADE, qui est d'un pied, lequel eftant déduit des deux piez qu'elle monte, il reste encore vn  
 10 pied dont elle se trouue hauffée, pendant cette minute, au bout de laquelle fa pefanteur luy donne iufte-  
 ment la viteffe representée par la ligne DE, c'est à dire égale à fon autre viteffe qui la faisoit monter, & l'augmente  
 toujours par après. C'est pourquoy elle ne peut monter  
 15 plus haut qu'un pied; mais elle peut bien ne monter pas du tout si haut, pour d'autres raisons. Tout de  
 mefme, quand le tuyau de quatre pieds est tout plein, chaque goutte d'eau qui en fort par le trou B, montant  
 également avec la viteffe representée par la ligne BC,  
 20 fait en deux minutes le chemin representé par le pa-  
 rallelogramme ABCG, qui est de huit pieds; & pendant ces deux mefmes minutes, fa pefanteur luy  
 fait faire en descendant le chemin representé par le  
 triangle ABC, qui est de quatre pieds, lesquels  
 25 eftant déduits des huit qu'elle monte, il en reste quatre,  
 dont elle s'est hauffée pendant ces deux minutes, au  
 bout desquelles fa pefanteur luy donne iufte-  
 ment la viteffe representée par la ligne BC, de façon qu'elle  
 cefse de monter; & par ce calcul le iet vertical se trouue  
 30 toujours égal à la hauteur que l'eau a dans le tuyau.  
 Mais il en faut neceffairement rabatre quelque chose,

à cause de la nature de l'eau : car on peut faire le trou B si étroit que l'eau, perdant quasi toute sa vitesse en passant par dedans, ne jaillira qu'à la hauteur d'un pied ou deux, quand le tuyau sera tout plein, & qu'elle ne jaillira qu'un pouce ou deux, ou même point du tout, mais coulera seulement goutte à goutte, quand il ne sera plein que jusques à F. Comme, au contraire, on le peut faire si large, que chaque goutte d'eau qui en sort, étant fort grosse, ou même toute l'eau étant jointe ensemble comme vne masse, aura vne pesanteur beaucoup plus grande que celle que j'ay supposée, en ce calcul, proportionnée à la vitesse dont elle monte, ce qui l'empeschera de monter si haut. Et au lieu que l'autre raison diminuë plus le iet d'un pied que celui de quatre pieds, celle cy diminuë l'un & l'autre en même proportion; & si on fait le trou de mediocre grandeur, bien que chacune de ces deux raisons agisse moins, elles ne laissent pas d'agir fort sensiblement, à cause qu'elles concourent toutes deux ensemble à diminuer la hauteur des iets. D'où ie conclus qu'en l'expérience proposée, où le iet de quatre piez s'est trouvé de trois pieds &  $\frac{1}{4}$ , ou de trente-neuf pouces seulement, le iet d'un pied eust esté de neuf pouces &  $\frac{3}{4}$ , si la petitesse du trou B ne l'eust diminuë d'un pouce &  $\frac{3}{4}$  plus que l'autre. Il est aisé de calculer en même façon tous les autres iets d'eau qui sont moyens entre le vertical & l'horizontal, & de trouver les lignes courbes qu'ils décrient; mais on ne m'en a pas tant demandé.

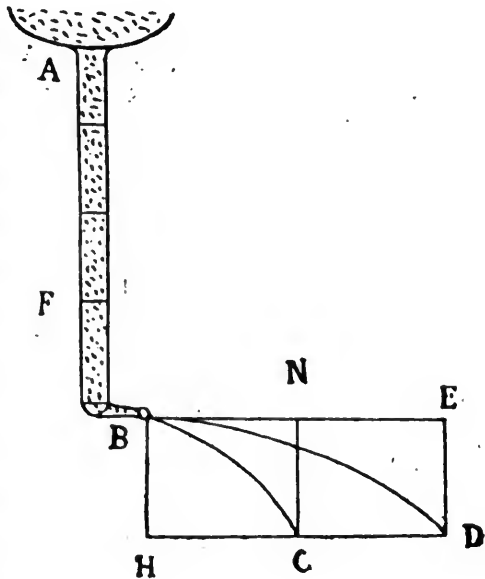
Premièrement \*, pour le iet horizontal, ie ne confidere autre chose, sinon que, lorsque le tuyau est tout

plein, l'eau en fort communement deux fois aussi viste par le trou B, que lors qu'il n'est plein que iusques à F, & que le mouuement qu'elle a, en fortant ainsi par ce trou, la porte de BH

5 vers ED ou NC, sans empescher celuy de sa pesanteur, qui la porte de BE vers HD. D'où il est euident que, puis

10 que l'eau employe autant de temps à descendre de BE iusques à HD, qu'elle fait à aller de BH iusques à NC,

15 en forte que ces deux mouuemens ioints ensemble la portent de B



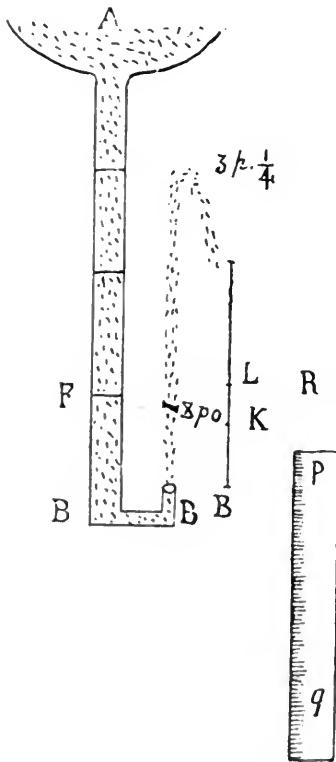
à C, lors qu'il fera tout plein, elle ne doit employer ny plus ny moins de temps qu'auparauant à descendre de

20 BE iusques à HD, à cause qu'elle n'a que la mesme pesanteur; mais que, pendant ce mesme temps, elle doit aller deux fois aussi loin de BH vers ED, à cause qu'elle se meut deux fois aussi viste en ce sens-là, & ainsi que ces deux mouuemens la doiuent porter de B à D.

25 Puis, pour le iet vertical, ie considere, en mesme façon, que la force dont l'eau fort par le trou B, la fait monter enuiron deux fois aussi viste de B vers A, quand le tuyau est tout plein, que quand il n'est plein que iusques à F, & que cependant sa pesanteur la fait descendre, sans que ces deux mouuemens se confondent.

30 Mais ie considere, outre cela, que sa pesanteur ne la

meut pas toujours également vite, & qu'elle augmente par degrez la vitesse qu'elle luy donne; en sorte que si, par exemple, en vne minute de temps elle luy donne dix degrez de vitesse, en deux minutes elle luy en doit donner vingt. Cela posé, pour bien entendre l'effet de



les deux mouuemens, ie compare celuy qui fait monter chaque goutte d'eau de B vers A, & qui n'est pas plus vite ny plus lent au commencement qu'à la fin, avec celuy dont on peut hauffer le baston P Q vers R, & la pesanteur, qui fait cependant descendre cette goutte d'eau, d'A vers B, d'une vitesse inégale & plus grande à la fin qu'au commencement, avec celuy qu'on peut imaginer qu'auroit vne fourmy qui marcheroit le long de ce baston de P vers Q, au mesme temps qu'on le haufferoit vers R. Car si cette fourmy descendoit toujours de mesme vitesse le long de ce bas-

ton, & que sa vitesse fust égale à celle dont on haufferoit le baston, il est évident que ces deux mouuemens feroient que la fourmy demeureroit toujours vis à vis du point B; & que, si sa vitesse est moindre que celle du baston, elle monteroit toujours vers R; & enfin que, si sa vitesse estoit plus grande que celle du baston, elle descendroit toujours au|dessous de B.



Mais en la supposant inégale, en sorte que, par exemple, au premier pas que fait cette fourmy, elle n'a qu'un degré de vitesse, au second deux, au troisième trois &c., pendant qu'elle se meut moins viste que le  
 5 baston, il la<sup>a</sup> fait tousiours hauffer vers R, & au point où elle commence à se mouvoir plus viste, elle commence à descendre, comme fait aussi chaque goutte d'eau.

Maintenant, pour deuiner quelle doit estre la proportion de ces deux mouuemens, pour faire que la  
 10 fourmy, augmentant tousiours sa vitesse de mesme façon, ne monte que iusques à huit pouces, pendant que le baston sera hauffé lentement, & qu'elle monte iusques à trois pieds &  $\frac{1}{4}$ , lors qu'il sera hauffé deux  
 15 fois aussi viste, ie me fers d'un peu d'Algebre; & ie pose huit pouces plus  $x$  pour la ligne BL, à la hauteur de laquelle i' imagine qu'on éleue le baston PQ pendant vne minute de temps; pendant laquelle minute la fourmy descend de P vers Q, de la longueur de la ligne  
 20 LK, que ie nomme  $x$ , en augmentant tousiours sa vitesse, en sorte qu'au bout de cette minute elle descend iustement aussi viste que le baston monte, & incontinent apres elle descend plus viste; c'est pourquoy elle ne monte point au delà du point R, que ie suppose  
 25 estre éloigné de B de huit pouces. Apres cela, ie raisonne ainsi: puisque le baston, estant hauffé lentement, a monté à la longueur de huit pouces plus  $x$  en vne minute, lors qu'il sera hauffé deux fois aussi viste, il doit monter seize pouces plus deux  $x$  pendant vne minute,  
 30 & trente-deux pouces plus quatre  $x$  pendant deux mi-

a. *Clers.* : l'a.

nutes. Et puis que la fourmy a employé vne minute de  
 temps, pour acquerir vne viteſſe égale à celle dont le  
 baſton eſtoit hauſſé auparauant, & qu'elle eſt deſcen-  
 duë cependant de la longueur de la ligne  $x$ , elle doit  
 employer deux minutes, pour en acquerir vne égale à  
 celle dont il eſt meü maintenant, qui eſt double de la  
 precedente, & pendant ces deux minutes, elle doit deſ-  
 cendre à la longueur de quatre  $x$  : car, puisque ſa vi-  
 teſſe ſ'augmente en cette façon, elle doit faire trois  
 fois autant de chemin en la ſeconde minute qu'en la  
 premiere. Je ſuis,

Monſieur,

Votre tres humble & tres obeiſſant  
ſeruiteur, DESCARTES.

Page 626, l. 30. — Il ſemble que la lettre finiſſe avec l'alinéa qui précède, tandis qu'ici commencerait une première rédaction, abandonnée par Descartes, mais qu'il aura conſervée dans ſes minutes, et que, par ſuite, Clerselier aura imprimée en la rattachant au texte définitif.

Il n'y a en effet, dans ces derniers alinéas, aucun développement nouveau, mais ſeulement un expoſé certainement moins heureux, et en tout cas incomplet, des mêmes conclusions. Ce qui précède forme, en revanche, un enſemble particulièrement remarquable en ce qu'il contient, ſur l'écoulement des liquides, la théorie dont on fait d'ordinaire honneur au ſeul Torricelli.

Nous avons déjà ſigné (t. II, p. 509, *éclairciſſement* de p. 504, l. 29), une expérience de Mersenne communiquée à Descartes au commencement de 1639, et dont il était aisé d'induire que la viteſſe d'écoulement d'un liquide eſt proportionnelle à la racine carrée de la hauteur de charge. Mais, cette fois, Descartes établit tous les éléments eſſentiels : diſtinction de la viteſſe effective et de la viteſſe théorique ; égalité entre cette dernière et la viteſſe qui ſerait acquiſe par un grave tombant d'une hauteur égale à celle de la charge ; limite de la hauteur du jet vertical, dans le cas d'un liquide peſant, et dans l'hypothèſe d'un liquide échappant à la peſanteur, au moment où il commence à jaillir.

La priorité réelle de la découverte doit probablement être laſſée à Torricelli, quoiqu'il ne l'ait livrée à l'impreſſion qu'en 1644, dans ſes

*Opera Geometrica* (partie intitulée *De Motu*), dont les approbations sont du 30 mars, du 9 et du 15 avril 1644. Mais l'indépendance de Descartes est incontestable, et sa lettre, communiquée à Mersenne, valait publication en France. On remarquera cependant que pour cette question, de même que Torricelli, Descartes s'appuie sur les travaux de Galilée; et il y a à cet égard, une opposition assez singulière entre la critique qu'il en faisait en 1638, (voir t. II, lettre CXLVI), et la reconnaissance qu'il témoigne de leur valeur en cette circonstance.

## CCXCVI.

## DESCARTES A MERSENNE.

Endegeest, 23 février 1643.

Texte de la Copie Boncompagni, f° 50 r°.

Variantes du texte de Clerselier, tome II, lettre 108, p. 506-510.

*La 51<sup>e</sup> lettre des MSS. de La Hire, n° (45) du classement de dom Poirier.*

Mon Reuerend Pere,

Je ne fçay comment vous datez vos lettres, mais  
 i'en ay receu vne, il y a huit iours, du 10<sup>me</sup> Feurier  
 & aujourd'huy vne autre du 1<sup>er</sup> en laquelle il y en  
 5 auoit vne autre de Monsieur Picot; & il y a 15 iours  
 que M. Zuylichem m'a enuoyé le deffein des Iar-  
 dins<sup>a</sup>, duquel ie vous remercie, & i'en remercie auffy  
 tres-humblement Monsieur Hardy, qui, comme i'ap-  
 prends par vostre lettre, en a daigné prendre le soin  
 10 en l'absence de Monsieur Picot<sup>a</sup>; quand nous aurons

3 : 10<sup>me</sup>] deuxiême. — 4 : 1<sup>er</sup>] premier. — 5 autre *omis*. — 15] quinze.

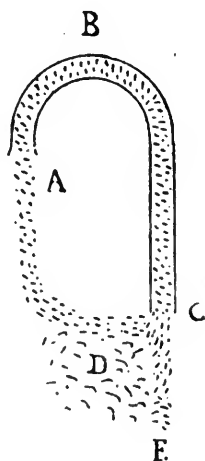
a. Cf, ci-avant p. 450, l. 4, et p. 582, l. 4.

encore l'autre deſſein, que vous me faites eſperer, nous en aurons autant que nous en deſirons. Mais ie vous prie de ſçauoir de ceux qui les ont faits, qui font le Iardinier de Luxembourg & celuy des Tuilleries, à quel prix ils les mettent, & leur dire qu'ils n'en prennent point d'argent que de vous ; car ſi toſt que ie ſçauray ce qu'il leur faut, ie ne manqueray de vous l'enuoyer ; ou bien, ſi M. Picot les a deſia payez, ie feray bien aiſe de ſçauoir ce que ie luy doy par ce moyen.

L'eau monte le long d'une liziere de drap, tout de meſme que dans vn tuyau courbé ; car on trempe premierement tout ce drap dans l'eau, & il ne pourroit feruir de philtre ſans cela ; mais les parties exterieures de l'eau, dont il eſt mouillé, s'engagent tellement entre ſes filets, qu'elles y font comme vne petite peau, par laquelle l'air ne peut entrer, & cependant les interieures, ſe ſuyuant les vnes les autres, coulent vers le coſté du drap, qui deſcend le plus bas, en meſme façon que dans vn tuyau. Mais ſi vous demandez comment le meſme arriue dans vn tuyau, il faut ſeulement conſiderer que, n'y ayant point de vuide, tous les mouuemens ſont circulaires, c'eſt à dire, que ſi vn cors ſe meut, il entre en la place d'un autre, & ceſtui-cy en la place d'un autre. & ainſy de ſuite : en forte que le dernier entre en la place du 1<sup>er</sup>, & qu'il y a tout vn cercle de cors qui ſe meut en meſme tems. Comme, quand le tuyau ABC eſt tout plein d'eau des deux collez. il eſt ayſé à entendre que ceſte eau doit deſcendre par C. en conſiderant tout le cer-

9-10 par ce moyen pour cela. — 13 tout fort. — 26 : 1<sup>er</sup> premier.

cle ABCD, dont la partie ABC est composée d'eau, & l'autre CDA est composée d'air, & dont toutes les parties se meuvent ensemble. Car y ayant plus d'eau en la moitié de ce cercle BCD qu'en l'autre moitié BAD, il doit tourner fuyant l'ordre des lettres ABC, plustost que fuyant l'ordre des lettres CBA, au moyen de quoy l'eau coule par C. Car chafque goutte de ceste eau, estant sortie du tuyau, descend tout droit vers E, & il va de l'air en sa place pour parfaire le cercle du mouuement, lequel air va dans la partie du tuyau AB. Mais ce n'est pas de mesme d'une apreste de pain, ny du sucre, dans lesquels l'eau monte, à cause que ces parties sont en perpetuelle agitation, & que leurs pores sont tellement disposez, que l'air en sort plus ayfement qu'il n'y rentre, & l'eau au contraire y entre plus ayfement qu'elle n'en sort, ainfy que monte un espi de bled le long du bras, quand on le met en sa manche la pointe en bas.



Je ne suis pas curieux de voir les escrits de l'Anglois<sup>b</sup>. J'ay eu icy quelques iours les Epistres de M. Gassendi<sup>c</sup>, mais ie n'en ay quasi leu que l'index qu'il a mis au commencement, duquel j'ay appris qu'il ne traitoit d'aucune matiere que j'eusse besoin de lire.

a. Lire les (?)

b. « Th. Hobbes. » (*Inst.*)

c. PETRI GASSENDI *de motu impresso a motore translato epistolæ duæ, in quibus aliquot, præcipue tum de motu universi, tum speciatim de motu Terræ attributo, difficultates explicantur.* (Parisiis, apud Ludovicum de Heuqueville, via Iacobæa, sub signo Pacis, M. DC. XLII ?) Ou bien l'écrit *Nouem Stellæ circa Iouem visæ* ? (Voir lettre CCXCVIII, du 23 avril.)

Il me semble que vous m'avez autresfois mandé qu'il a la bonne lunette de Galilée ; ie voudrois bien sçauoir si elle est si excellente que Galilée a voulu faire croire, & comment paroissent maintenant les Satellites de Saturne par son moyen.

5

Je vous remercie de l'experience de l'air pesé dans vne arquebuse à vent, lors qu'il y est condensé ; mais ie croy que c'est plustost l'eau meslée parmy l'air ainfy condensé, qui peze tant, que non pas l'air mesme<sup>a</sup>.

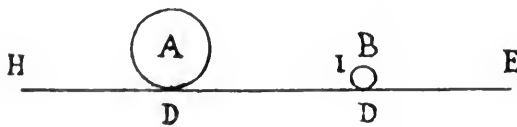
Pour les boules de mail dont vous parlez en vostre autre lettre du 10<sup>me</sup> Février, vostre 1<sup>ere</sup> difficulté est sur ce qu'une petite boule de mail estant frappée par vne plus grosse, il arriue souuant que le mouuement de cete plus grosse s'amortist, & que l'autre va par après assez viste. Mais la raison en est ayfée, & ne repugne aucunement à ce que i'ay escript cy-deuant<sup>b</sup> ; car elle depend de ce que ces boules ne sont point parfaitement dures, ny le plan où elles sont parfaitement vny, qui sont deux choses que i'auois exceptées.

10

15

Soit donc B arrestée sur le plan D, où elle est vn peu enfoncée dans le sable, & considerez, premierement,

20



que la boule A, venant vers elle avec grande vitesse, la touche au point I, qui est

25

plus haut que son centre, ce qui est cause qu'elle ne la chasse pas incontinant vers E, mais plustost qu'elle l'en-

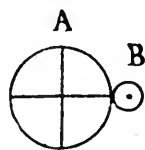
11 : 1<sup>ere</sup>] premiere. — 20 B] la boule B.

a. Cf. ci-avant p. 612, l. 18.

b. Page 594, l. 1, et p. 601, l. 8.

fonce encores plus auant dans le fable D, & que cependant l'une & l'autre de ces boules se replient vn peu en dedans, ce qui fait perdre peu à peu le mouuement de la boule A, iufques à ce que B, eftant pressée entre  
 5 A & le plan D, en forte avec force, ainfy qu'un noyau de cerise pressé entre deux doigts, ce qui luy donne beaucoup de viteffe. Et si A perd toute sa force, auant que B puisse sortir du lieu où elle est, les parties de ces deux boules, estans repliées en dedans au point où  
 10 elles s'entretouchent, tendent à se remettre, comme vn arc, en leur 1<sup>ere</sup> figure, au moyen de quoy elles chassent A vers H, & B vers E, mais B plus viste que A, à cause qu'il est plus aysé à mouuoir. Et B estant chassé auant que A ayt perdu toute sa force, il arriuera  
 15 que la boule A ira encore vers E, mais plus lentement, ou bien qu'elle s'arrestera tout à fait.

Il est certain que le noyau de cerise qui sort d'entre les doigts, se meut plus viste que ces doigts, à cause qu'il en sort obliquement. Et quand on dit que le cors  
 20 qui en meut vn autre, doit auoir autant de viteffe qu'il en donne à cest autre, cela ne s'entend que des mouuemens en mesme ligne droite. Mais ie voy en tout cecy que vous ne distinguez pas le mouuement de la viteffe, & que vos difficultez ne viennent que de là : car bien  
 25 que le noyau de cerise ayt plus de viteffe que les doigts qui le chassent, il n'a pas toutesfois autant de mouuement ; & la boule A estant quadruple de B, si elles se meuent ensemble, l'une a autant de viteffe que l'autre,  
 30 mais la quadruple a quatre fois autant de mouuement.



3 peu à peu *omis*. — 6 deux] les deux. — 11 : 1<sup>ere</sup>] premiere.

Pour l'opinion de ceux qui croient que, plus on est de temps à imprimer le mouuement, plus ce mouuement est grand, elle n'est veritable que, lors qu'au bout de ce temps, le cors meu acquiert vne plus grande viteffe; car s'il se meut également viste, il a tousiours  
 5  
 autant de mouuement, par quelque cause que ce mouuement ayt esté imprimé en luy; & on ne sçauroit ieter de la main vne bale aussy loin qu'avec vn pistolet, si ce n'est qu'on l'éleue plus haut, à cause que le  
 10  
 iet horizontal du pistolet ne va pas si loin que le iet de 30 ou 45 degrez fait avec la main.

Enfin l'impression & le mouuement & la viteffe, considerez en vn mesme cors, ne sont qu'une mesme chose; mais, en deux cors differens, le mouuement  
 15  
 ou l'impression sont differens de la viteffe. Car si ces deux cors sont autant de chemin l'un que l'autre en mesme temps, on dit qu'ils ont autant de viteffe; mais celuy qui contient le plus de matiere, soit à cause qu'il est plus solide, soit à cause qu'il est plus grand, a  
 20  
 besoin de plus d'impression & de mouuement pour aller aussy viste que l'autre. Mais il ne se trouue point de *medium* qui n'empesche le mouuement des cors, si ce n'est pour *certaine viteffe* seulement, & ainsy on ne le  
 25  
 peut supposer au regard de diuers cors, comme vn de moëlle de sureau, l'autre de plomb; car le *medium*, qui ne resiste point à l'un, resiste necessairement à l'autre.

Au reste, j'ay à me plaindre de vous de ce que, voulant sçauoir mon opinion touchant les iets de l'eau, vous vous estes adressé à M. de Zuylichem plustost qu'à

3 bout] regard. — 7 on] l'on. — 25 & *ajouté avant* l'autre. — 28 de l'eau] d'eau.



moy, comme si vous n'auiez pas autant ou plus de pouuoir sur moy qu'aucun autre. Il y a 4 ou 5 iours que ie luy en ay mandé assez au long mon opinion; vous verrez si elle vous fatifera<sup>a</sup>,

5 & ie puis,

Mon Reuerend Pere,

Vostre tres humble & tres obeissant  
seruiteur, DESCARTES.

D'Endegeest, le 23 Feurier 1643.

### CCXCVII.

DESCARTES A MERSENNE.

Endegeest, 23 mars 1643.

AUTOGRAPHE, Bibliothèque de l'Institut.

*Variantes d'après le texte de Clerselier, t. II, lettre 116, p. 552-553. La 52<sup>e</sup> des MSS. de La Hire (cote 32 C), n<sup>o</sup> 46 de dom Poirier. Publiée par Libri, Journal des Savants, sept. 1839, p. 555-558.*

10 Mon Reuerend Pere,

J'ay receu trois de vos lettres depuis 8 iours, l'une

2 : 4 ou 5] quatre ou cinq. —  
4 fatifera. La lettre continue  
par l'alinéa suivant : Je vous  
remercie de l'inuention du Pere  
Grand Amy... avec cette note MS.

en marge sur l'exemplaire de  
l'Institut : « autre lettre : Amster-  
terdam, 30 mai 1643. » (Voir ci-  
après lettre CCCV.) — 11, : 8<sup>e</sup>  
huit. — l'une] dont l'une est.

a. Lettre CCXCV, p. 617 ci-avant.

datée du 15 Feu., l'autre du 7 de Mars, l'autre du 14. Vous me mandez, en la première, que le Pere Vatier vous a écrit que ie ne luy auois point fait réponse, dont ie m'estonne; car il y a environ 2 mois que ie receu vne lettre de sa part, que vous mandiez ne sçauoir dont elle venoit; ie vous enuoyay au mesme voyage vne lettre pour luy<sup>a</sup>, & vous escriuis que celle que vous m'auiez enuoyée estoit de luy. Le vous prie de vous souuenir si vous auez receu ce paquet, car il y auoit aussy, ce me semble, des lettres pour M<sup>r</sup> de la Villeneuve a Renes, duquel ie n'ay point eu réponse, & si ces lettres auoient esté perduës, il m'en faudroit escrire d'autres. | Si cependant vous auez occasion, ie feray bien ayse que le Pere Vatier sçache que ie l'estime & honore beaucoup, & que ie luy ay

1 Feu.] Février. — de Mars reporté après 14. — 3 réponse] de réponse. — 4 : 2] deux. — ie] i'ay. — 5 mandiez] me mandiez. — 6 dont] de qui. — 7 escriuis] manday. — 8 celle] la Lettre. — estoit de luy] venoit de sa part. — 9 après de] tâcher à *ajouté*. — l'avez. — ce paquet] & me le mander. Il faudroit que ceux de Paris l'eussent retenuë sans luy enuoyer. — 10-11 car... Renes] & ie crois que ie vous auois adressé aussi au mesme voyage des Lettres pour Renes. — 11 duquel] dont. — 12 après eu] aussi

de *ajouté*. — &... perduës] si ie pensois qu'elles n'eussent point esté adressées. — 13 après autres.] Si vous voyez par hazard le Pere B., vous le pourrez assurer, s'il vous plaist, que ie suis veritablement homme de parole, mais que ie ne sçache point luy auoir rien promis<sup>b</sup>. *ajouté*. — 13 à p. 640, l. 14, Si... la question. *omis*. *Cler-selier a mis à la place, en italiques, la phrase suivante, relative à la figure de la page 640 :* « Cette figure qui suit, sert pour le jet incliné sur l'horizon. | »

a. Lettre CCLXXXIX, p. 594 ci-avant.

b. Cette phrase rappelle tout à fait le post-scriptum de la présente lettre, ci-après p. 645, l. 14-18, que Cler-selier reproduit d'ailleurs aussi; comme itinéraire particulier, t. II, p. 553.

fait responce. Si tost que ie sçauray assurement que le P. Dinet est de retour<sup>a</sup>, ie ne manqueray aussy de luy escrire. Ie iuge bien qu'on a imposé silence au P. Bourdin, pour attendre ma Philosophie<sup>b</sup>; ce qu'il nomme le  
 5 plan de ma Philosophie n'est autre chose que le titre des parties, que i'ay escrit dans vne letre au P. Dinet, ce qui n'est d'aucune importance.

Vostre experience du poids de l'air, dans l'arquebuse a vent<sup>c</sup>, est fort belle; mais ie ne voy pas qu'elle puisse  
 10 seruir a peser l'air, a cause qu'on ne peut pas sçauoir aysement la quantité d'air pressé qu'elle contient. Quand vous aurez fait celle de l'arc, ie seray bien aise de l'apprendre.

Ie ne manqueray de vous enuoyer le Cicéron<sup>d</sup> & les  
 15 Med(itations) pour M<sup>r</sup> Hardy, a la premiere occasion par mer; ce qui tardera peut estre long tems, comme vous sçaez.

Ie suis bien ayse que ce que i'auois enuoyé à M<sup>r</sup> de Zuylichem, touchant le iet des eaux<sup>e</sup>, se rencontre avec  
 20 vos pensées. Si on me fait l'honneur de me prendre pour arbitre ou iuge, comme vous dites, ie ne respondray rien que ie ne tafche de bien prouuer<sup>f</sup>.

Ie voudrois bien pouuoir respondre<sup>g</sup> exactement a la  
 25 question que vous me proposez comme la principale de vostre letre, pour determiner la portée horizontale

a. Le P. Dinet était à Rome. Voir ci-avant, p. 609, l. 4-6.

b. Page 609, l. 12-14.

c. Page 634, l. 6.

d. *M. Tullii Ciceronis Opera* (Lugd. Batavorum, ex officina Elzeviriana, A° 1642, 10 vol. pet. in-12).

e. Lettre CCXCV, p. 617 ci-avant. Cf. p. 637, l. 4.

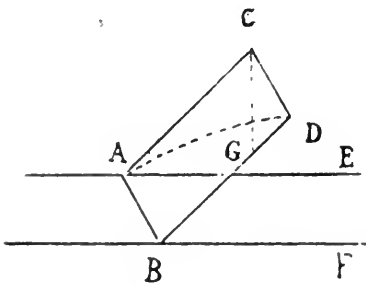
f. Voir ci-après la lettre CCXCIX.

g. Ce mot *respondre* est répété dans l'autographe.

d'une arme à feu, en ayant la verticale; mais c'est chose que je ne puis. & même que je ne croy pas possible, si on ne suppose d'autres *data*.

Je voudrais bien aussi vous déterminer le jet d'eau de 45 degrés, lequel, sans aucun calcul, je croy être une parabole : à sçavoir, en ne supposant que les principes mis en mon écrit, sans considérer la résistance de l'air ny la diminution de la force qui cause la pesanteur. Mais, pour le démontrer & en trouver l'axe & la grandeur, il m'y faudroit peut-être plus de tems que je n'en ay avant que le messager parte, qui sera à ce soir. C'est pourquoy je n'en puis faire le calcul; mais tous ceux qui sçavent un peu l'algebre, le peuvent faire aisément, en leur proposant ainsi la question.

Soit ABCD une planche de bois, ou autre matière,



inclinée de 45 degrés sur l'horizon AE ou BF, & qu'on l'imagine être haussée d'AB vers CD toujours d'égal vitesse, & gardant toujours la même inclination sur l'horizon, pendant qu'une fourmi marche dessus d'un pas inégal

& augmentant sa vitesse en même raison que les cors pesans qui descendent en l'air libre. & que cete fourmi

15 ou autre matière *omis*. —  
16 de quarante-cinq degrés  
*reporté après BF*. — 17 &  
qu'on l'... laquelle on. — 19 d'é-  
gale, d'une même. — 20 gar-  
dant, qu'elle garde. — *après*  
toujours, cependant *ajouté*. —  
21-22 sur l'horizon *omis*. —

22 pendant qu'une & que pen-  
dant qu'elle est ainsi haussée,  
il y a dessus une. — 23 marche  
dessus, qui descend de C vers G,  
perpendiculairement sur l'ho-  
rizon, & marchant. — 25 qui...  
libre *omis*. — 25 à 2, p. 641.  
cete... en torte que *omis*.

marche fuiuant la ligne CG perpendiculaire fur l'horizon, en forte que, lorsque le bout de la planche CD estoit ou est maintenant l'autre bout AB, la fourmi qui estoit au point C a commencé a se mouuoir vers  
 5 G. Et pour ce que son mouuement estoit au commencement plus tardif que celuy de la planche, qui est toujours égal, elle a esté quelque tems sur l'horizon; mais pour ce qu'il est deuenu par apres plus viste, elle<sup>a</sup> a deu descendre par apres, & ainfy les deux  
 10 mouuemens d'elle & de la planche luy ont fait descrire la ligne courbe AD. Vous demandez quelle<sup>b</sup> est cete ligne; car c'est la mesme que des iets d'eau, & il ne faut que sçauoir le calcul pour la trouuer. M<sup>r</sup> Roberual ou quelque autre la trouuera faci-  
 15 lement.

Pour le dragon de Ruel, ie ne puis comprendre comment vous determinez que l'eau est 2 secondes minutes<sup>c</sup> a descendre; car cela depend de la hauteur de la fource de l'eau, laquelle vous ne determinez point.  
 20 Car, selon que l'eau vient de plus haut, elle fort plus

2 le... CD] CD, l'extremité de cette planche. — 3 l'autre bout *omis*. — 4 qui *omis*. — a... mouuoir] & commençoit à descendre. — 5-7 Et pour ce que... égal] Mais pource qu'au commencement elle ne descendoit pas si viste que la planche mon-

toit. — 7 esté] demeuré. — 8-9 mais... apres *omis*. — 9 ainfy *omis*. — les] ces. — 10 d'elle... planche *omis*. — 11 Vous demandez] On demande. — 12-13 car... d'eau, & *omis*. — 13 la] le. — 14 à p. 643, l. 10, M<sup>r</sup> Roberual..., chatouillera pas. *omis*.

a. Avant *elle*, Descartes avait d'abord écrit, puis barré *il*, puis encore *la four* (pour *la fourmi*).

b. *Desc.* : qu'elle.

c. *Seconde minute* est le terme propre; nous ne disons *seconde* que par abréuiation.

viste, & ainſy eſt d'autant moins de tems a couler par 30 pieds.

le n'ay pas loyſir d'examiner ce que vous me mandez de l'helice & de la parabole<sup>a</sup>; mais ſi on auoit trouué vne ligne droite egale a vne hyperbole; comme vous auez eſcrit a M<sup>r</sup>. de Zuylichem, ie le trouuerois bien plus admirable. 5

Aſſurez vous que M<sup>r</sup>. Huygens n'a nullement penſé a vous peruertir, en vous enuoyant ſes vers<sup>b</sup>; ſ'il en a touſché quelque mot, ce n'aura eſté que par gayeté d'eſprit & pour rire, ſans penſer que vous l'ayez deu prendre ſerieuſement. 10'

Vous verrez peuteſtre, par ce qui reuſſira du liure que Voetius a fait contre moy<sup>c</sup> ſous le nom de ce

a. Entendez « la ſpirale d'Archimède et la parabole ». Roberval avait montré l'égalité entre arcs de ces deux courbes. Voir *Lettre de Dettonville à M. A. D. D. S.* (Œuvres de Pascal, t. V, p. 421.)

b. Vers manuscrits, car le volume ne fut imprimé que l'année ſuivante : *Momenta desultoria. Poematum libri XI. Edente Caspare Barlæo* (Lugd. Batav., typis Bonaventuræ et Abrahami Elzevirii, 1644, in-8).

c. *En marge et écrit de travers* : Le titre du liure de Voetius contre moy eſt *Admiranda Methodus nouæ Philoſophiæ Renati des Cartes*, & au deſſus de toutes les pages il a fait metre *Philoſophia Cartefiana*, ce qu'il a fait pour faire vendre le liure ſous mon nom. Et ie vous en auertis, afin que vous puiſſiez detromper ceux qui, ayant vu ce titre, pourroient croire que ce fuſt quelque choſe de moy. Ie vous prie derechef de ſçauoir, ſi vous pouuez, ce qu'ont couſté les 2 plans de iardins que vous nous auez enuoyez; ceux qui les ont faits ſont les iardiniers de Luxembourg & des Tuileries<sup>1</sup>. 15 20 25

1. Voir ci-avant p. 632, l. 4.

badin de Groningue<sup>a</sup>, que les Catholiques ne font point hais en ce país. Ce liure est extremement infame & plein d'iniures sans aucune apparence de verité ny de raifon; & il ne vaut pas mieux la peine  
 5 d'estre leu que ce Pentalogos<sup>b</sup> que vous vistes il y a 2 ou 3 ans, mais il est 10 fois plus gros. Le n'y ferois pas vn mot de responce, si ce n'estoit que pour mon interest; mais, pour ce que j'ay des amis a qui il importe que Voetius soit decredité, ie fais imprimer vne  
 10 responce contre luy, qui ne le chatouillera pas<sup>c</sup>.

|Pour les cylindres de bois, dont l'un soit 4 fois plus long que l'autre, ie ne puis croire qu'ils descendent esgalement viste, pouruu qu'ils descendent tousiours ayant vn bout en bas & l'autre en haut; mais pour  
 15 ce que cela peut varier en l'air, |on feroit mieux l'experience avec 2 boules de bois, l'une fort grosse & l'autre fort petite, dont le diametre ne soit que le quart de l'autre, & la<sup>d</sup> pesanteur soit la soixante-quatriesme  
 20 employera deux fois autant de tems a descendre que cete plus grosse. Et bien que la premiere goutte d'eau qui descend du vaisseau BC par le trou C, ne soit pas

11 après bois] ou autre matiere ajoutée. — quatre. — plus] aussi. — 13 descendent] tombent. — 15 cela peut] ils peuvent. — en l'air] estant en l'air & que le

mesme doit arriver aux cors d'autres figures. — 15 à p. 645, l. 14, on feroit... Mars 1643. omis. On trouve à la place cette mention: « &c. deest reliquum. »

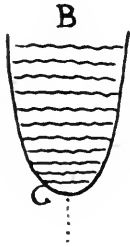
a. Schoockius. Voir ci-avant p. 598, note a.

b. Page 249, l. 14.

c. Page 599, note a.

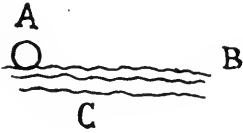
d. Descartes a-t-il écrit *fa*, puis corrigé *la*, ou inversement? Car l'une et l'autre se lisent.

venue de B, au moins apres qu'il est sorti hors de ce vaisseau vn cylindre d'eau de la longueur de la ligne



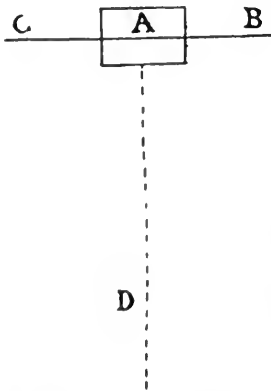
BC & de la grosseur du trou C, les gouttes d'eau qui suiuent par apres viennent veritablement de B, & celles cy n'allant pas plus vifte que la premiere, on la peut considerer comme si elle en venoit aussy.

La grande viteffe horizontale empesche la descente des cors, a cause de l'air dont les parties ne peuvent ceder si promptement ; car, par exemple, la bale A, estant pousse'e fort vifte vers



B, demeure si peu sur chasque partie de l'air C qui est entre deux, qu'elle n'a pas le tems ny la force de les faire ceder a sa pesanteur ; car plus

elle va vifte, moins elle pese sur chasque partie de cet air, & vous scauez qu'un cors qui pese fort peu, comme vne feuille d'or fort deliee, n'a pas la force d'enfoncer l'air. Or cet empeschement de l'air ne se



trouue point au iet d'eau vertical. Si 2 mains, l'une en B, l'autre en C, pouffent la pierre A vers D avec vne mesme viteffe que pourroit faire vne feule, elles ne la feront point aller plus vifte, mais aussy chascune d'elles ne pourra employer, a cete action, que la moitie d'autant de force que si elle estoit feule.

Rien ne contraint l'eau qui fort du siphon a faire vn cercle, sinon qu'il n'y a point de vuide ou elle puisse entrer en sortant du siphon ; mais



elle entre en vn lieu ou il y auoit de l'air, & cet air va en vn autre lieu ou il y auoit d'autre air. & ainſy<sup>a</sup> de fuite; mais pour ce que cela ne ſe fait pas a l'infini, il faut enfin<sup>a</sup> que cet air puiſſe rentrer en la place de  
 5 l'eau, & c'eſt cela que ie nomme vn cercle. Mais ſi le vaſe ou eſt le ſiphon eſt tout fermé, en ſorte que ce cercle ne ſe puiſſe faire, l'eau ne coulera point par le ſiphon. Je n'ay plus de papier que pour vous dire que ie ſuis,

10 Mon Reu<sup>nd</sup> Pere,

Vostre tres humble & tres  
 obeiffant ſeruiteur,

DESCARTES.

D'Endegeest, ce 23 Mars 1643.

15 *Et à la marge :*

Le P. Bourdin ne ſemble pas fort ſage, & ie n'ay rien a reſpondre a ſon billet; car ie ne luy ay rien promis, & ſi i'ay fait quelques offres aux ſiens, pendant qu'ils ne les ont point acceptez, ie ne leur ſuis point  
 20 engagé de parole.

16 Bourdin N. — fort ſage] tout à fait iuſte. — 20 après parole.] *Clerſelier donne, comme ſuite de la même lettre, environ*

*trois pages et demie, p. 553-557, qui appartient à une autre lettre, la CCXCIX<sup>e</sup> ci-après.*

a. Au lieu de : *et ainſy... enfin*, Descartes avait d'abord écrit : *et ainſy a l'infini, iuſques a.*

## CCXCVIII.

DESCARTES A COLVIUS.

Endegeest, 23 avril 1643.

AUTOGRAPHE, Leyde, Bibliothèque de l'Université, collection *Huygens*.*Publié par V. Cousin, Fragm. Philos., 3<sup>e</sup> édit., 1838, t. II, p. 148-149.*

Monsieur,

Les nouvelles du ciel, que vous m'avez fait la faueur de m'escire, m'ont extremement obligé; elles m'ont esté extremement nouvelles, & ie n'en auois point ouy parler auparauant; mais on m'a escrit depuis, de Paris, 5  
 que M. Gassendi<sup>a</sup>, qui est heritier de la bonne & celebre lunette de Galilée, ayant voulu chercher par son ayde ces 5 nouvelles planetes autour de Iupiter, a iugé que ce n'estoient que des estoiles fixes, que le bon Pere capuchin<sup>b</sup> aura pris pour des planetes. De quoy 10  
 on pourra aysement decouurer la verité, & les 4 planetes desia cy-deuant decouuertes autour de Iupiter ont donné tant d'admiration que les cinq autres ne la peuuent gueres augmenter.

l'estois en la description du ciel & particulièrement 15  
 des planetes<sup>c</sup>, lors que vostre lettre m'a esté renduë;

a. Voir ci-avant p. 633, note c.

b. Anton Maria Schyræus de RHEITA, né en 1597 en Bohême, mort à Ravenne en 1660, capucin, auteur de *Oculus Enoch et Eliæ* (2 vol. in-8°, Antverpiæ, M.DC.XLV).

c. PRINCIPIORUM PHILOSOPHIÆ Pars tertia, *De Mundo adspectabili*.

mais estant sur le point de deloger d'icy pour aller  
demeurer aupres d'Alcmaer op de hoef<sup>a</sup>, ou i'ay loué  
vne maison, & ayant entre les mains vn mauuais liure  
de philosophia cartesiana, que vous aurez peut estre  
5 vû & dont on dit que M. Voetius est l'auteur<sup>b</sup>, i'ay  
quitté le ciel pour quelques iours, & ay brouillé vn  
peu de papier<sup>c</sup> pour tascher a me defendre des iniures  
qu'on me fait en terre; & ie m'affure que tous ceux  
qui ont de l'honneur & de la conscience trouueront  
10 ma cause si iuste que ie ne craindray pas de la sou-  
mettre a vostre iugement, bien que i'aye affaire a vn  
homme de vostre profession; & ie vous supplie de me  
croire,

Monfieur,

15

Vostre tres humble & obeissant  
seruiteur,

DESCARTES.

D'Endegeest, ce 23 Auril 1643.

*Adresse.*

20

A Monfieur  
Monfieur Coluius,  
Ministre de la parole de Dieu  
a Dordrecht.

a. Voir plus haut, p. 616, l. 16.

b. Page 642, l. 14.

c. *Epistola ad celeberrimum Virum Gisbertum Voetium, etc.* Voir p. 599, note a.

## CCXCIX.

## DESCARTES A MERSENNE.

Endegeest, 26 avril 1643.

COPIE MS. Bibl. Nat., fr. n. a. 5160. f. 62 et 63.

*Variantes d'après le texte de Clerselier, t. II, lettre 116, p. 553-557. La 5<sup>e</sup> des MSS. de La Hire primitivement 30c ; numéro 75) du classement de Poirier ; la copie MS. porte ces deux dernières indications, 30c et (75) ; l'exemplaire de l'Institut indique, en outre, le numéro 54. Clerselier ne donne que la réponse de Descartes à trois questions, qui lui avaient été envoyées de Paris le 4 avril, et il l'imprime, non pas à part, mais comme suite d'une autre lettre, du 23 mars, dont il n'avait que le commencement (cf. p. 645 ci-avant, l. 20) ; la copie MS. donne, en outre, tout au long le texte de ces trois questions (voir l'éclaircissement, p. 654).*

Mon opinion touchant ces questions \* depend de deux principes de Physique, lesquels ie doibs icy establiir, auant que de la pouuoir expliquer.

Le premier est que ie ne suppose aucunes *qualitez* 5  
*reelles* en la nature, qui soient adioustées a la substance, comme des petites ames a leurs corps, & qui en puissent estre séparées par la puissance diuine ; & ainsy que ie n'attribue point plus de realité au mouuement, ny a toutes ces autres varietez de la substance, qu'on nomme des *qualitez*, que communement les philosophes en attribuent a la figure, laquelle 10  
ils ne nomment pas *qualitatem realem*, mais seulement

\* ces questions ; les questions que vous me proposez. — 6 des de.  
— 8 que *omis*.

*modum*. La principale raison qui me fait reietter ces qualitez reelles, est que ie ne voy pas que l'esprit humain ayt en soy aucune notion, ou idée particuliere, pour les conceuoir : de façon qu'en les nommant, & en asseurant qu'il y en a, on assure vne chose qu'on ne conçoit pas, & on ne s'entend pas soy-mesme. La seconde raison est que les philosophes n'ont supposé ces qualitez reelles qu'à cause qu'ils ont creu ne pouuoir explicquer autrement tous les phainomenes de la nature; & moy ie trouue, au contraire, qu'on peut bien mieux les explicquer sans elles:

L'autre principe est que tout ce qui est, ou existe, demeure tousiours en l'estat qu'il est, si quelque cause exterieure ne le change : en sorte que ie ne crois pas qu'il puisse y auoir aucune *qualité*, ou *mode*, qui perisse de soy-mesme. Et, comme vn corps qui a quelque figure ne la pert iamais, si elle ne luy est ostée par la rencontre de quelque autre corps. ainsy, ayant quelque mouuement, il le doibt tousiours retenir, si quelque cause qui vienne d'ailleurs ne l'empesche. Ce que ie prouue par la Metaphysique : car Dieu, qui est autheur de toutes choses. estant tout parfaict & immuable, il me semble repugner qu'aucune chose simple qui existe. & par consequent dont Dieu est autheur, ait en soy le principe de sa destruction. Et la chaleur, les sons, ou autres telles qualitez, ne me donnent aucune difficulté ; car ce ne sont que des mouuements qui se

3 ou aucune idée. — 15-16 après perisse] iamais ajoutée. — 16-20 Et... empesche. *omis ici et transposé plus bas*, l. 25, après destruction. — 18 ayant

quand il a. — 20 qui vienne d'ailleurs] exterieure. — 22 l'Autheur. — 24 qui... autheur] que Dieu ait creée. — 26 ou] &. — 27 car] à cause que.

font dans l'air, où ils trouuent diuers obstacles qui les arrestent.

Or le mouuement n'estant point vne *qualité réelle*, mais seulement vn *mode*, on ne peut conceuoir qu'il soit autre chose que le changement par lequel vn cors s'esloigne de quelques autres, & il n'y a en luy que deux 5  
|varietez a considerer; l'vne, qu'il peut estre plus ou moins viste; & l'autre, qu'il peut estre determiné vers diuers costez. Car, bien que ce changement puisse proceder de diuerses causes, il est toutesfois impossible, si 10  
ces causes le determinent vers vn mesme costé, & le rendent esgalement viste, qu'elles luy donnent aucune diuersité de nature.

C'est pourquoy ie ne croy pas que deux *missilles esgales en matiere, grandeur & figure, partant de mesme 15*  
*vitesse, dans vn mesme air, par vne mesme ligne* (c'est a dire vers le mesme costé, car si l'vn commençoit son mouuement a vn bout de cette ligne, & l'autre a l'autre, ils ne partiroient pas dans le mesme air) *puissent 20*  
*aller plus loing l'vn que l'autre*. Et l'experience des Arcs<sup>a</sup> ne me donne aucune difficulté : car la flesche qui est pouffée par vn grand arc de bois, estant plus grande & plus legere que celle qui est pouffée par vn petit arc d'acier, peut aller plus loing, encore qu'elle ne parte 25  
pas si viste, a cause que sa pesanteur ne la presse pas

1 obstacles] empeschemens. — — 8 & omis. — 9 Car] Et. —  
6 après &] dans lequel ajouté. — 10 si] que. — 11 determinant.  
en luy omis. — 7 varietez] proprietez. — 12 rendant. — qu'elles omis.  
peut estre et 8 peut estre determiné] se peut faire. — 16 la parenthèse ne commence  
qu'à car (l. 17). — 19 le] vn.

a. Voir ci-avant p. 639, l. 12.

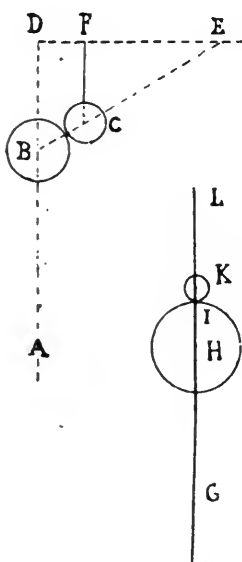
tant de descendre. Mais si on demande pourquoy cette grande flescche, poussée par le petit arc, ira moins loing que poussée par le grand, ie responds que cela vient de ce qu'estant poussée trop viste, elle n'acquiert pas vn  
 5 esgal mouuement en toutes ses parties. Car le bois dont elle est composée, n'estant point parfaictement dur, la grande violence dont celuy de ses bouts qui touche la chorde est poussé, le faict rentrer vn peu en dedans, & ainsi, la flescche s'accourcissant, il va plus viste que  
 10 l'autre bout ; & pource que la chorde le quitte, auant que cet autre bout ait acquis la mesme vitesse, il se trouue, incontinent apres, deux diuers mouuements en la flescche, l'vn qui la porte en auant, & l'autre par lequel elle se rallonge ; & pource que ce dernier est  
 15 contraire a l'autre, il le retarde.

Le croy aussi qu'il est impossible qu'une boulle parfaictement dure, tant grosse qu'elle puisse estre, en rencontrant en ligne droicte vne plus petite, aussi parfaictement dure, la puisse mouuoir suiuant la mesme ligne  
 20 droicte, plus viste qu'elle ne se meut elle-mesme ; mais i'adiouste que ces deux boules se doibuent rencontrer en ligne droicte, c'est a dire que les centres de l'une & de l'autre doibuent estre en la mesme ligne droicte, suiuant laquelle se faict le mouuement. Car, par exemple,  
 25 si la grosse boulle B, venant en ligne droite d'A vers D, rencontre de costé la petite boulle C, qu'elle fera mouuoir vers E, il n'y a point de doute, qu'encores que

7 celuy... bouts] le bout. —  
 12 incontinent apres *omis.* —  
 14 ce dernier] cettuy-cy. — 15 a  
 l'autre] au premier. — le re-

tarde] l'empesche. — 17 puisse  
 estre] soit. — 20 ne *omis.* —  
 23-24 [suiuant] selon. — 25 D] B.  
 — 26 fera] fait.

ces boules feroient parfaitement dures, la petite deb-  
 auroit partir plus viste que la grosse ne se mouueroit  
 apres l'auoir rencontrée ; & faisant les angles ADE  
 & CFE droicts, la proportion qui est entre les lignes



CF & CE, est la mesme qui seroit  
 entre la vitesse des boules B & C.

[Notez que ie suppose les centres de  
 ces boules en vn mesme plan, &  
 ainsi que ie ne les imagine pas roul-  
 ler sur la terre, mais se rencontrer en  
 l'air libre <sup>a</sup>.] l'adiouste aussy que ces  
 boules doibuent estre parfaitement  
 dures ; car estants de bois, ou autre  
 matiere flexible, comme sont toutes  
 celles que nous auons sur la terre, il  
 est certain que, si la grosse H, venant  
 de G, rencontre la petite K en ligne  
 droicte, & qu'elle trouue en elle de

la resistance, ces deux boules se replient quelque  
 peu en dedans au point I, où elles se touchent, auant  
 que le centre de la boule K commence a se mouuoir,  
 & ainfty elles font comme deux petits arcs qui, se  
 debandants aussytost apres, peuuent pousser la petite  
 K plus viste que la grosse ne se mouuoit. Car H es-  
 tant, par exemple, dix fois plus grosse que K, &

1 seroient] fussent. — 9-10 que pas. — 10 se rencontrent] qu'elles  
 ...rouller] qu'elles ne roulent se rencontrent. — 11 libre *omis*.

a. Phrase rajoutée en marge, et de la main de Mersenne, à la copie MS. Elle faisait partie de la lettre, Clerselier l'ayant imprimée comme telle, avec quelques variantes. Ligne 7, Mersenne a d'ailleurs écrit *ie suppose que les centres*. Faut-il admettre qu'il aura *omis sont* avant *en un mesme plan* ? (l. 8.)



ayant dix degrez de mouuement, vn desquels fuffit  
 a K pour la faire mouuoir auffy vifte que H, fi elle  
 communique tous ces dix degrez a ces petits arcs, &  
 qu'ils le communiquent apres a K, la boulle K ira dix  
 5 fois auffy vifte qu'alloit H, laquelle H s'arreftera entie-  
 rement, ce qui ne peut pas moralement arriuer; mais  
 il arriue bien qu'elle en communique 6 ou 7 a ces  
 petits arcs, qui en donnent deux ou 3 a la petite  
 boulle, | & en laiffent ou rendent 7 ou 8 a la groffe,  
 10 avec lefquels elle continue vers L, ou retourne vers G,  
 felon que ce qu'elles luy laiffent de mouuement eft  
 plus ou moins que ce qu'elles luy rendent; & 8 degrez  
 en la groffe boulle la font aller beaucoup plus lente-  
 ment, que 2 en la petite.

15 Pour le troisieme point, affçauoir que le mouue-  
 ment ne peut perir; s'il n'est destruiçt par quelque caufe  
 exterieure, (ou pluftoft s'il n'est changé, car ie ne croy  
 pas qu'il y ayt iamais rien qui le<sup>a</sup> destruiſe), ie l'ay  
 defia cy-deuant poſé pour vn principe<sup>b</sup>; c'est pour-  
 20 quoy ie n'ay pas befoing d'en dire dauantage.

A Endegeeft proche de Leyde, le 26 Auril 1643.

Page 648, l. 1. — La copie MS. donne d'abord, f<sup>o</sup> 61 *recto* et *verso*, le

2 qu'H. — 3 tous *omis*. — 4 le] les. — 6 pas *omis*. — 7 six  
 ou sept. — 8 trois. — 9 sept  
 ou huit. — 11 et 12 elles] ils. — 12 huit. — 14 deux. —  
 16 peut] ſçauroit. — *après des-*  
*truiçt et sans parenthèse]* ou pluſtoſt changé. — 17 ou...  
 changé *omis*. — 18 ayt... rien]  
 en ait aucune. — *après destruiſe]*  
 entierement *ajouté*. — 19 *après*  
*defia]* étably *ajouté*. — poſé pour]  
 comme. — 20 *après dauantage.]*  
 ie ſuis *ajonté, et la lettre finit là.*

a. Lire *se* ?

b. Voir ci-avant p. 649, l. 12.

texte des questions auxquelles répond ici Descartes. Elles portent la date de Paris, 4 avril 1643. Le titre est de la main de Mersenne.

« TROIS QUESTIONS PROPOSÉES.

« Apres auoir consideré que nous ne pouuons tomber d'accord des trois  
» difficultez suiuanes, quelque consideration que nous y ayons peu ap-  
» porter, et apres auoir gagé et conuenue de bonne foy que nous nous  
» tiendrions a ce qu'en diroit M<sup>r</sup> des Cartes, nous les auons icy mis intel-  
» ligiblement comme il suit :

« Sçauoir, si deux missilles esgales en toutes choses, c'est a dire en ma-  
» tiere, grandeur et figure, partant de mesme vitesse dans vn mesme air  
» par vne mesme ligne, doibuent necessairement aller aussi loing l'vn que  
» l'autre. »

« Sur quoy l'vn soustient qu'il se peut fere que l'vn aille plus loing,  
» comme il pretend, lorsque l'impression qu'on luy a donnée a esté plus  
» long temps a s'imprimer, et qu'il arriue<sup>a</sup> a vn grand arcq qui, pour  
» auoir esté bandé plus loing, quoyqu'avec moins de force, enuoie la  
» flesche beaucoup plus loing qu'vn arcq plus petit, qui se bande neant-  
» moins avecq beaucoup plus de force. »

« L'autre, qu'il est impossible que deux vitesses esgales, de quelque  
» part et par quelque impression qu'elles se puissent engendrer dans vn  
» mesme ou esgal missile, allant par le mesme air et par la mesme ligne,  
» c'est a dire a mesme esleuation sur le plan horizontal, face des effects  
» differens, c'est a dire que l'vne des flesches aille plus loing l'vne que  
» l'autre. »

« La seconde, assçauoir s'il est necessaire que le corps qui imprime vn  
» mouuement a vn autre corps se meue aussy viste que celuy auquel il  
» imprime ce mouuement. Par exemples, soient les deux boules A et B,  
» dont la plus grosse A roule sur vn plan bien poly, et parfaitement  
» dures<sup>b</sup>, et que la moindre B, estant de repos, soit rencontrée par la  
» grosse A, ou bien que ce rencontre se fasse dans l'air libre. »

« Luy (*lire* : l'vn) dit qu'il est impossible que la grosse A, bien qu'elle  
» fust cent fois plus grosse que B, donne a B plus de vitesse que celle  
» avecq laquelle elle roule, puisqu'elle ne peut donner ce qu'elle n'a  
» pas. »

« L'autre maintient que plusieurs obseruations monstrent le contraire,  
» et croit que cela arriue a cause que plusieurs parties d'vne mesme vitesse  
» esbandues dans la grosse, se ramassent dans la petite, et qui (*lire* que),  
» comme 2 et 2 font 4, 2 et 2 degrez de vitesse de la plus grosse A  
» mettent 4 degrez de vitesse dans la petite. »

« La 3<sup>e</sup> difficulté est sçauoir si l'impression par laquelle on iette vn mi-

a. Lire : *ce qui arrive* (Edit.).

b. Transposer *parfaitement dures* avant *dont la plus grosse* (Edit.).

» sille periroit peu a peu, quoy que l'air n'empeschast en aucune façon le  
 » missille et que la terre ne l'attirast point a soy. »

« L'un soustient qu'il y a deux sortes de qualitez, les vnes qui ne pe-  
 » rissent point, comme celle par laquelle la pierre va vers le centre, et le  
 » cœur bat, les autres qui perissent, comme la chaleur produite dans l'eau  
 » et dans le fer par le feu, et que l'impression donnée aux missilles est de  
 » cette nature. »

« L'autre, que le mouuement ou l'impression estant donnée au missile,  
 » ne peut perir, quoy qu'elle soit *minimæ Entitatis*, pour parler avec les  
 » Philosophes, si quelque contraire ne luy oste cette impression. »

« Quoy qu'il en soit, nous nous en tiendrons a ce qu'en iugera M<sup>r</sup> des  
 » Cartes, lequel nous prions d'en faire l'examen a son loisir, en foy de  
 » quoy nous mettons icy nos seings, ce 4<sup>e</sup> apuril 1643, à Paris. » (BIBL.  
 NAT., fr. n. a. 5160, f<sup>o</sup> 61 recto et verso.)

Suit, de la main de Mersenne, le titre : *Response aux 3 questions*, au-  
 dessus du texte de Descartes.

## CCC.

## DESCARTES A MERSENNE.

[Endegeest], 26 avril 1643.

AUTOGRAPHE, Bibl. Nat., fr. n. a. 5160, f<sup>o</sup> 29 et 30.

*La 53<sup>me</sup> des MSS. de La Hire (cote 31). Numéro (47) du classe-  
 ment de Poirier. Premier feuillet recto et verso, et recto seulement  
 du second; en tout trois pages. Manque dans Clerselier.*

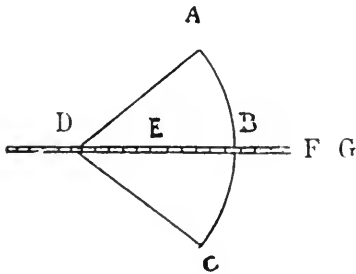
Mon Reuerend Pere,

5 Le vous remercie de ce que vous auez encore fait  
 l'experience de pefer vne lame de cuiure <sup>a</sup> a mon oc-  
 casion ; puisqu'elle ne se trouue point plus legere,  
 chaude que froide, & qu'une poire de cuiure se trouue  
 plus legere, c'est vne marque tres assurée que cela

a. Voir ci-avant p. 612, l. 3.

vient de l'air enfermé dans la poire, lequel est pesant, en depit des peripateticiens.

Vous trouuerez ma réponse a ce que vous demandez des arcs de bois & d'acier dans le papier de la gageure <sup>a</sup>. Ou, si ie ne me suis pas assez expliqué, ie repeteray encore icy les deux raisons que i'y ay mises : l'une, que la fleche du grand arc estant plus grande & plus legere a proportion, elle ne descend pas si viste ; l'autre, que si on se seruoit d'une fleche aussy legere en l'arc d'acier qu'en celui de bois, la grande force dont cete fleche seroit frapée seroit que le bout proche de la chorde iroit plus viste que l'autre, auquel



l'air fait de la resistance. *Sit* <sup>b</sup> l'arc A B C ; ie dis que la chorde pousse le bout de la fleche D avec tant de vitesse que l'air qui est autour de F fait de la resistance, & empesche que ce bout F ne s'auance si promptement vers G,

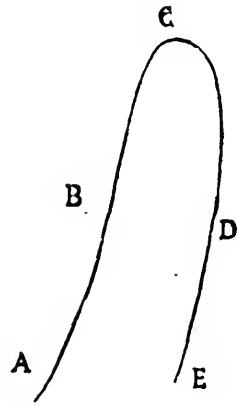
de façon que, si cete fleche est de bois leger & poreux, elle se raccourcist, & incontinent apres qu'elle n'est plus touchée de la chorde, elle se rallonge vers D, ce qui luy oste beaucoup de sa vitesse. Mais vne qui est de bois plus dur & plus solide, fort veritablement plus viste de l'arc d'acier que ne fait l'autre de l'arc de bois, & elle a aussy beaucoup plus de force a vne

a. Lettre CCXCIX, p. 650-651 ci-avant.

b. L'autographe porte très nettement « sit », soit que Descartes ait réellement voulu écrire le mot latin, soit qu'il ait sauté, par inadvertance, l'o du mot français *soit*.

mediocre distance : mais elle ne va pas plus loin, a cause qu'estant plus pesante, elle a plus d'inclination a descendre.

Quand vne fleche monte en l'air, elle va plus viste  
 5 au commencement qu'a la fin ; & , au contraire, en  
 descendant, elle va plus viste a la fin qu'au com-  
 mencement. Mais cete proportion n'est pas egale ;  
 car, en montant, sa vitesse diminue tousiours de  
 mesme façon ; & en descendant, son augmentation  
 10 est plus grande au commencement qu'a la fin. Par  
 exemple, vne fleche qui monte d'A  
 vers C<sup>a</sup> va extremement viste d'A  
 iusques a B, & beaucoup plus len-  
 tement de B iusques a C ; mais, en  
 15 descendant de C iusques a D, elle  
 augmente quasi sa vitesse en raison  
 double des tems ; mais depuis D  
 iusques a E, elle l'augmente beau-  
 coup moins. D'ou il suit que, si  
 20 la fleche monte fort haut, comme  
 d'A vers C, elle doit employer beaucoup moins de  
 tems a monter qu'a descendre : mais si elle monte  
 moins, comme de B, ie ne doute point qu'elle n'em-  
 ploye tousiours vn peu moins de tems a monter ; mais  
 25 la difference ne fera pas si grande.



Le n'ay rien trouué de ce que vous me mandés du  
 flus & reflux, tiré des escries de l'Anglois \*, qui soit a  
 mon vsage, sinon qu'il dit que, *habente luná latitudinem*  
*Borealem, citius implentur tempora quam habente Austra-*

a. La figure, très grossière, de l'autographe a été fidèlement reproduite.

*lem* : ce que j'auois iugé deuoir estre vray, il y a long tems; mais ie n'auois point sceu qu'on en eust fait aucune experience.

Pour la plus grande force d'une espee, ie ne doute point qu'elle ne fust au centre de grauité, si, en donnant le coup, on la laissoit aller de la main; &, au contraire, qu'elle ne fust tout au bout de l'espee, si on la tenoit parfaitement ferme; car ce bout est meu plus viste que le reste. Mais, pource qu'on ne la tient iamais extremement ferme, & aussy qu'on ne la laisse pas aller tout a fait, cete plus grande force est entre le centre de grauité & le bout de l'espee, & approche plus ou moins de l'un que de l'autre, selon que celui qui s'en fert a la main plus ferme.

Ie ne sçay pas ce que me demande M. de Vitry la Ville, touchant les grandeurs inexplicables; car il est certain que toutes celles qui sont comprises dans les equations, s'expliquent par quelques signes, puisque l'equation mesme qui les contient est vne façon de les exprimer. Mais, outre celles la, il y en a vne infinité d'autres qui ne peuuent pas mesme estre comprises en aucune equation; & entre celles qui sont comprises dans les equations, il y en a qui ne peuuent estre expliquées par les signes  $\sqrt{\quad}$  ou  $\sqrt[3]{\quad}$ , c'est a dire racine quarée ou racine cubique, hors de l'equation. Comme, si j'ay vn cube egal a trois racines plus trois\*, ie ne sçauois exprimer la valeur de cete racine par les signes de racine quarée ou cubique; & toutefois, elle n'est pas plus incommensurable que celles qui s'y expliquent.

Il y a 10 ou 12 iours que le Ciceron pour

M<sup>r</sup> Hardy<sup>a</sup> est parti par mer, & ie vous l'ay adressé fans letre, a cause que ie n'auois pas alors loyfir d'escrire; vous l'aurez peut estre auant celle cy. Je suis,

Mon Reuerend Pere,

Vostre tres humble  
& tres obeissant seruiteur,

DESCARTES.

Du 26 Auril 1643.

Page 657, l. 27. — Par « l'Anglois », Descartes paraît entendre Hobbes. Voir plus haut, lettre du 23 février 1643, p. 633, l. 22. D'après la lettre CCCV ci-après de Huygens à Descartes, il semble que c'est pour le premier que Mersenne aurait fait faire un extrait d'un manuscrit de Hobbes. Faut-il rattacher à cette communication l'annonce, dès novembre 1641, de l'envoi, par Mersenne à Huygens, d'un « Discours du flux et reflux » ? (Voir plus haut, p. 234, l. 5. Cf. plus loin, les *Additions* au présent volume sur ce dernier passage.)

Page 658, l. 27. — C'est-à-dire : « Si j'ai l'équation

$$x^3 = 3x + 3. »$$

Descartes a commis une inadvertance évidente, puisque cette équation appartient au cas réductible et que, dès lors, la racine réelle unique peut s'exprimer par la formule de Cardan :

$$x = \sqrt[3]{\frac{3 + \sqrt{5}}{2}} + \sqrt[3]{\frac{3 - \sqrt{5}}{2}}$$

Descartes a pu d'ailleurs penser, soit à l'équation

$$x^3 = 3x + 1,$$

soit à une équation de même forme ayant 3 pour terme constant et où le coefficient de  $x$  pouvait être 4 ou un nombre supérieur (différent toutefois de 8 et de 10).

a. Voir ci-avant p. 639, l. 14.

## CCCI.

ELISABETH A DESCARTES.

[La Haye], 6/16 mai [1643].

COPIE MS., Rosendaal près Arnhem, *Collection Pallandt*, n° 18, p. 95.

*Variantes du texte publié par Foucher de Careil, Lettres de la Princesse Elisabeth à Descartes (Paris, Germer-Baillière, 1879), p. 47-48. La copie MS. ne donne point l'année; mais la réponse, lettre CCCII ci-après, est du 21 mai 1643. D'autre part, la date du 6 mai doit être en vieux style, Descartes n'ayant certainement point tardé quinze jours pour répondre à une première lettre d'une personne comme la Princesse Palatine, Elisabeth de Bohême.*

*l'ay appris, avec beaucoup de ioye & de regret, l'intention que vous auez eu de me voir<sup>a</sup>, passé quelques iours, touchée également de vostre charité de vous vouloir communiquer a vne perfonne ignorante & indocile, & du malheur qui m'a detourbé<sup>b</sup> vne conuersation si profitable. 5*  
*M. Pallotti a jort augmenté cette derniere passion, en me repetant les solutions que vous lui auez donné des obscurités contenues dans la physique de M. Rhegius, desquelles i'aurois esté mieux instruite de vostre bouche, comme aussi d'une question que ie proposay audit professeur, lors- 10*

5 detourbé vne] détourné d'une<sup>b</sup>.

a. Voir ci-après p. 664, l. 3, et p. 673, l. 1. — Cf. lettre CCLXXXIII, p. 577.

b. C'est là une conjecture. Le MS. donne *une* et non pas *d'une*, et ne donne pas *détourné*, mais un mot dont l'avant-dernière lettre seule est peu lisible; à coup sûr, ce n'est pas un *n*, et ce serait plutôt un *b*. Si l'on admet que le copiste aura mal lu l'original, la correction à faire serait plutôt : *desrobé vne*. (?)



qu'il fut en cette ville, dont il me renuoya a vous pour en recevoir la satisfaction requise. La honte de vous montrer vn style si dereglé m'a empesché iusqu'icy de vous demander cette faueur par lettre.

3 Mais aujourd'huy, M. Palotti m'a donné tant d'assurance de vostre bonté pour chacun, & particulièrement pour moy, que i'ay chassé toute autre consideration de l'esprit, hors celle de m'en preualoir, en vous priant de me dire  
10 comment l'ame de l'homme peut determiner les esprits du corps, pour faire les actions volontaires, (n'estant qu'vne substance pensante). Car il semble que toute determination de mouuement se fait par la pulsion de la chose mue, a maniere<sup>a</sup> dont elle est poussée par celle qui la meut, ou bien<sup>b</sup>, de la qualification & figure de la superficie de  
15 cette derniere. L'attouchement est requis aux deux premieres conditions, & l'extension a la troisieme. Vous excludez entierement celle-cy de la notion que vous auez de l'ame, & celui-la me paroist incompatible avec vne chose immaterielle. Pourquoi ie vous demande vne definition de  
20 l'ame plus particuliere qu'en vostre Metaphysique, c'est a dire de sa substance, separée de son action<sup>c</sup>, de la pensée. Car encore que nous les supposions inseparables, (qui toutefois est difficile a prouuer dans le ventre de la mere & les grands euanouiffemens), comme les attributs de  
25 Dieu, nous pouons, en les considerant a part, en acquerir vne idée plus parfaite.

16-17 excludez] excluez. — 21 fa] la. — 22 qui] ce qui.

a. Lire *la maniere* (seconde condition), plutôt que *a la maniere*. (?)

b. Après *ou bien*, il faut, semble-t-il, soit suppléer un mot comme *dépend*, soit lire *par* au lieu du mot *de*.

c. Faut-il, encore ici, suppléer, par exemple *j'entends*, avant de *la pensée*?

*Vous cognoissant le meilleur medecin pour la mienne, ie vous descouvre si librement les foibleesses de ses speculations, & espere qu'obseruant le serment d'Hipocrates\*, vous y apporterez des remedes, sans les publier; ce que ie vous prie de faire, comme de souffrir ces importunités de*

5

*Vostre affectionee amie a vous seruir,*

ELISABETH.

*Monsieur Descartes.*

*Ce 6 de May.*

Page 662, l. 3. — La leçon : *Serment d'Harpocrate*, imprimée jusqu'ici contre l'autorité des manuscrits, tant dans ce passage de la lettre d'Élisabeth que dans la réponse de Descartes (lettre suivante, p. 668, l. 16-17) est une simple conjecture, appuyée seulement sur la tradition mythologique qui avait transformé l'Horus enfant en *dieu du silence* (sans mettre d'ailleurs aucun serment sous son nom). Il est vrai que l'on a prétendu que l'association d'Harpocrate et d'Esculape, sur certains monuments figurés, signifiait le *secret professionnel médical*, auquel il est clair que la princesse Élisabeth veut faire allusion. Mais ce secret est très nettement imposé\* dans le *Serment d'Hippocrate*, texte grec bien connu, dont l'attribution est douteuse, mais qui n'en est pas moins, dans la plupart des manuscrits d'Hippocrate, en tête de la collection des œuvres. Fabricius (*Bibliotheca Græca*, éd. Harles, II, 589-591) n'en énumère pas moins de trente éditions ou versions antérieures à 1643, et il est remarquable que, précisément cette année-là, il en ait été publié une à Leyde, avec un très important commentaire de Meibomius. Élisabeth a donc pu parler très naturellement du *Serment d'Hippocrate*, et, pour Descartes, qui pouvait compter parmi les *filii medicorum*, cette allusion n'était nullement obscure, comme elle semble l'avoir été pour Clerselier.

a. . . . ἃ δ' ἂν ἐν θεραπείῃ ἢ ἴδω ἢ ἀκούσω, . . . σιγήσομαι, ἄρρητα ἡγεύμενος εἶναι τὰ τοιαῦτα.

## CCCII.

## DESCARTES A ELISABETH.

[Egmond du Hoef, 21 mai 1643.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 29, p. 89-92-.

« *A Madame Elisabeth, Princesse Palatine, etc.* », sans date. Mais la Bibliothèque de l'Université de Leyde possède deux Copies MSS. de cette lettre, l'une et l'autre datées. La première, il est vrai, donne une date fausse, « *ij May 1644* », dont on ne peut accepter ni le millésime, ni le quantième, qui, régulièrement, doit être lu 2. La seconde copie donne « *le 21 mai 1643* », date qui répond bien, et pour l'année, et pour le quantième du mois, aux deux lettres d'Elisabeth, entre lesquelles celle-ci s'intercale, lettre CCCI, du 6/16 mai, et lettre CCCVIII du 10/20 juin (p. 660 ci-avant, et p. 683 ci-après). Quant au texte des deux Copies MSS. (l'une se trouve avec la collection des lettres à Wilhelm, l'autre dans un gros cahier de lettres copiées, « *Codex Perizonianus, in-4, n° 5* », p. 81), il est moins sûr que celui de Clerselier et semble postérieur, comme on le verra par les variantes. — D'autres copies ont d'ailleurs circulé même en France, avant l'édition de Clerselier de 1657; c'est ainsi que Pierre Borel put donner, de l'une d'elles, une traduction latine, avec la date du 7 mai 1643, p. 45-50 (2<sup>e</sup> édit.) de son *Compendium Vitæ Cartesii*, en 1653.

Madame,

La faueur dont vostre Alteſſe m'a honoré, en me faiſant receuoir ſes commandemens par eſcrit, eſt plus grande que ie n'euffe iamais oſé eſperer; & elle ſou-  
 5 lage mieux mes defauts que celle que i'auois ſouhaitée  
 avec paſſion, qui eſtoit de les receuoir de bouche,

6 qui eſtoit omis.

si i'eusse pû estre admis à l'honneur de vous faire la re-  
 uerence, & de vous offrir mes tres-humbles seruices,  
 lors que i'estois dernièrement à la Haye. Car i'aurois  
 eu trop de merueillès à admirer en mesme temps ; et  
 voyant sortir des discours plus qu'humains d'un corps 5  
 si semblable à ceux que les peintres donnent aux anges,  
 i'eusse esté rauy de mesme façon que me semblent le  
 deuoir estre ceux qui, venans de la terre, entrent nou-  
 uellement dans le ciel. Ce qui m'eust rendu moins  
 capable de répondre à vostre Altesse, qui sans doute a 10  
 desia remarqué en moy ce defaut, lors que i'ay eu cy-  
 deuant l'honneur de luy parler ; & vostre clemence l'a  
 voulu soulager, en me laissant les traces de vos pensées  
 sur vn papier, où, les relisant plusieurs fois, & m'acou-  
 tumant à les considerer, i'en suis veritablement moins 15  
 esbloüy, mais ie n'en ay que d'autant plus d'admira-  
 tion, remarquant qu'elles ne paroissent pas seulement  
 ingenieuses à l'abord, mais d'autant plus iudicieuses  
 & solides que plus on les examine.

Et ie puis dire, avec verité, que la question que 20  
 vostre Altesse propose, me semble estre celle qu'on me  
 peut demander avec le plus de raison, en suite des  
 escrits que i'ay publiez. Car, y ayant deux choses en  
 l'ame humaine, desquelles depend toute la connois-  
 sance que nous pouuons auoir de sa nature, l'une des- 25  
 quelles est qu'elle pense, l'autre, qu'estant vnie au  
 cors, elle peut agir & patir avec luy ; ie n'ay quasi  
 rien dit de cette derniere, & me suis seulement estudié

1-2 si... & de] et. — 3 au-  
 rois] auois. — 6 donnent] attri-  
 buent. — 18 tres ingenieuses.

— mais aussi. — 21 celle] telle.  
 — 25-26 desquelles est *omis*.

à faire bien entendre la premiere, à cause que mon principal dessein estoit de prouuer la distinction qui est entre l'ame & le corps; à quoy celle-cy seulement a pû seruir, & l'autre y auroit esté nuisible. Mais, pour  
 5 ce que vostre Altesse voit si clair, qu'on ne luy peut dissimuler aucune chose, ie tafcheray icy d'expliquer la façon dont ie conçoÿ l'vnion de l'ame avec le corps, & comment elle a la force de le mouuoir.

Premierement, ie considere qu'il y a en nous cer-  
 10 taines notions primitiues, qui sont comme des originaux, sur le patron desquels nous formons toutes nos autres connoissances. Et il n'y a que fort peu de telles notions; car, apres les plus generales, de l'estre, du nombre, de la durée &c., qui conuiennent à tout ce  
 15 que nous pouuons conceuoir, nous n'auons, pour le corps en particulier, que la notion de l'extension, de laquelle suiuent celles de la figure & du mouuement; & pour l'ame feule, nous n'auons que celle de la pensée, en laquelle sont comprises les perceptions de  
 20 l'entendement & les inclinations de la volonté; enfin, pour l'ame & le corps ensemble, nous n'auons que celle de leur vnion, de laquelle depend celle de la force qu'a l'ame de mouuoir le corps, & le corps d'agir sur l'ame, en causant ses sentimens & ses passions.

25 Ie considere aussi que toute la science des hommes ne consiste qu'à bien distinguer ces notions, & à n'attribuer chacune d'elles qu'aux choses auxquelles elles appartiennent. Car, lors que nous voulons expliquer

4-5 pour ce] parce. — 14-15 qui... conceuoir *omis*. *Cler-selier place cette incisè avant*

&c. — 16 en particulier *omis*. — 26 à *omis* après &. — 27-28 elle appartient.

quelque difficulté par le moyen d'une notion qui ne luy appartient pas, nous ne pouvons manquer de nous mesprendre ; comme aussi lors que nous voulons expliquer une de ces notions par une autre ; car, étant primitives, chacune d'elles ne peut être entendue que par elle même. | Et d'autant que l'usage des sens nous a rendu les notions de l'extension, des figures & des mouvemens, beaucoup plus familières que les autres, la principale cause de nos erreurs est en ce que nous voulons ordinairement nous servir de ces notions, pour expliquer les choses à qui elles n'appartiennent pas, comme lors qu'on se veut servir de l'imagination pour concevoir la nature de l'ame, ou bien lors qu'on veut concevoir la façon dont l'ame meut le corps, par celle dont un cors est mu par un autre cors.

C'est pourquoy, puis que, dans les Meditations que vostre Altesse a daigné lire, j'ay tasché de faire concevoir les notions qui appartiennent à l'ame seule, les distinguant de celles qui appartiennent au corps seul, la première chose que je dois expliquer en suite, est la façon de concevoir celles qui appartiennent à l'union de l'ame avec le corps, sans celles qui appartiennent au corps seul, ou à l'ame seule. A quoy il me semble que peut servir ce que j'ay escrit à la fin de ma Responſe aux six(iesmes) objections ; car nous ne pouvons chercher ces notions simples ailleurs qu'en nostre ame, qui les a toutes en foy par sa nature, mais qui ne les di-

9 est *omis*. — 9-10 nous nous voulons ordinairement servir. — 18 seule] seulement. — 25 aux 6<sup>es</sup> objections l. p. 490 de l'édi-

tion d'Amsterdam. *Clerselier*, après objections, ajoute au contraire : (page 384 de l'édition Françoisse).

stingue pas toujours assez les vnes des autres, ou bien ne les attribuë pas aux obiets aufquels on les doit attribuer.

Ainsi ie croy que nous auons cy-deuant confondu  
 5 la notion de la force dont l'ame agit dans le corps, avec celle dont vn corps agit dans vn autre; & que nous auons attribuë l'une & l'autre, non pas à l'ame, car nous ne la connoissons pas encore, mais aux di-  
 uerses qualitez des corps, comme à la pesanteur, à la  
 10 chaleur, & aux autres, que nous auons imaginé estre reelles, c'est à dire auoir vne existence distincte de celle du corps, & par consequent estre des substances, bien que nous les ayons nommées des qualitez. Et nous nous sommes seruis, pour les conceuoir, tantost  
 15 des notions qui sont en nous pour connoistre le corps, & tantost de celles qui y sont pour connoistre l'ame, selon que ce que nous leur auons attribuë, a esté materiel ou immateriel. Par exemple, en sup|posant que la pesanteur est vne qualité réelle, dont nous n'auons  
 20 point d'autre connoissance, sinon qu'elle a la force de mouuoir le corps, dans lequel elle est, vers le centre de la terre, nous n'auons pas de peine à conceuoir comment elle meut ce corps, ny comment elle luy est iointe; & nous ne pensons point que cela se fasse par  
 25 vn attouchement reel d'une superficie contre vne autre, car nous experimentons, en nous mesmes, que nous auons vne notion particuliere pour conceuoir cela; & ie croy que nous vsons mal de cette notion, en l'ap-

8 cognoissons. — 17 esté] estre.  
 — 24 se] ne. — 25 avant attouchement, *Clerselier* ajoute attouchement,

chement ou, *ce qui doit être une autre leçon restée dans le texte.*

pliquant à la pesanteur, qui n'est rien de reellement distingué du cors, comme i'espère monstrier en la Physique, mais qu'elle nous a esté donnée pour concevoir la façon dont l'ame meut le cors.

Le tesmoignerois ne pas assez connoistre l'incomparable esprit de vostre Alteffe, si i'employois davantage de paroles à m'expliquer, & ie serois trop presomp- 5 tueux, si i'osois penser que ma responce la doive entierement satisfaire; mais ie tascheray d'euite l'un & l'autre, en n'adioustant rien icy de plus, sinon que, si 10 ie suis capable d'escrire ou de dire quelque chose qui luy puisse agreer, ie tiendray tousiours à tres grande faueur de prendre la plume, ou d'aller à la Haye, pour ce suiet, & qu'il n'y a rien au monde qui me soit si cher 15 que de pouuoir obeir à ses commandemens. Mais ie ne puis icy trouuer place à l'obseruation du serment d'Hippocrate qu'elle m'enioint <sup>a</sup>, puis qu'elle ne m'a rien communiqué, qui ne merite d'estre vû & admiré de tous 20 les hommes. Seulement puis-ie dire, sur ce suiet, qu'estimant infiniment la vostre que i'ay receuë, i'en vseray comme les auares font de leurs tresors, lesquels ils cachent d'autant plus qu'ils les estiment, & en enuiant la veuë au reste du monde; ils mettent leur souuerain contentement à les regarder. Ainsi ie seray bien aise de 25 iouir seul du bien de la voir; & ma plus grande ambition est de me pouuoir dire, & d'estre veritablement, &c.

1 de *ontis*. — 8 la] luy. — < Madame, de V. A. > le tres  
10 en] &. — 16-17 Hippocrate humble & tres obeissant serui-  
*MS.*, Harpocrate *Clers.* — teur DESCARTES. D'Egmont op de  
20 vostre] lettre. — 26 &c.] Hoef, le ij May 1644 (1<sup>re</sup> copie).

a. Voir plus haut, p. 662, *éclaircissement*.



## CCCIII.

DESCARTES A [HUYGENS].

[Egmond du Hoef, fin mai 1643.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 112, p. 605-607.

« A Monsieur \*\*\* », dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Mais le destinataire est Huygens, comme on le voit par la lettre CCCV ci-après, qui est une réponse à celle-ci. Cette réponse est du 6 juin; d'autre part, Huygens partit de La Haye, le 26 mai, selon son Dagboek, et Descartes doutait si ce départ n'avait pas déjà eu lieu (p. 669, l. 6-7). Il a donc dû lui adresser sans retard la lettre qu'il recevait de Mersenne pour lui; or cette lettre, envoyée de Paris le 9 mai, (voir lettre CCCIV ci-après, p. 672, l. 12, à p. 673, l. 8), n'a dû parvenir à Leyde que le 18 mai, et à Egmond que le 25, au plus tôt. En tout cas, la présente est, au plus tard, du 30 mai, date de la lettre CCCIV, par laquelle Descartes répondit à Mersenne.

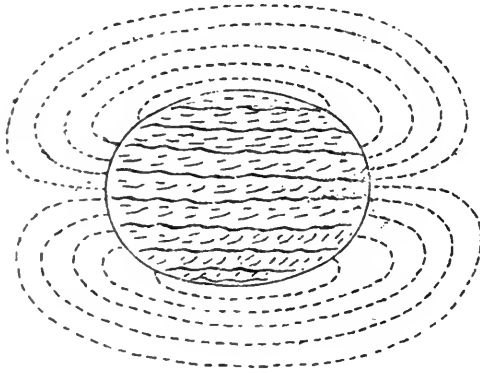
Monsieur,

Il semble, ie croy, au Pere Mersenne que ie fois encore soldat, & que ie fuiue l'armée, puis qu'il m'adresse les lettres qu'il vous écrit. Celle que vous  
 5 trouuerez avec celle-cy, a esté huit iours à venir de Leyde icy<sup>a</sup>; & si vous estes party de la Haye, ainsi que la Gazette me fait croire, ie ne sçay quand elle vous pourra atteindre. Le principal est qu'il n'y a rien  
 10 dedans d'importance; car, m'ayant esté enuoyée ouverte, i'ay eu le priuilege de la lire. Et pour ce qu'il y philosophe principalement de la propriété de l'Ay-

a. Egmond du Hoef. Voir ci-après p. 676, éclaircissement de p. 674; l. 12.

man<sup>a</sup>, ie ioindray icy mon auis au sien, afin que ma lettre ne soit pas entierement vuide.

Le croy vous auoir defia dit que i'explique toutes les proprietiez de l'Ayman par le moyen d'vne cer-



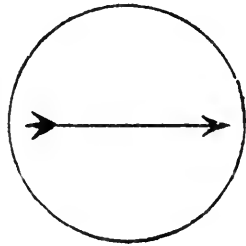
taine matiere fort subtile & imperceptible, qui, sortant continuellement de la terre, non seulement par le pole, mais aussi par tous les autres endroits de l'hemisphere Boreal, passe de là vers l'hemisphere Austral, par tous les

endroits duquel elle entre derechef dans la terre; & d'vne autre pareille matiere, qui sort de la terre par l'hemisphere Austral, & y rentre par le Boreal; à cause que les parties de ces deux matieres sont de telle figure, que les pores de la terre, ou de l'Ayman, ou du fer touché de l'Ayman, par où peuuent passer celles qui viennent d'un hemisphere, ne peuuent donner passage à celles qui viennent de l'autre hemisphere, comme ie pense demonstrier dans ma Physique<sup>b</sup>, où i'explique l'origine de ces deux matieres subtiles, & les figures de leurs parties, qui sont longues & entortillées en forme de vis, les Boreales au contraire des Australes.

a. Cf. ci-après, p. 673, l. 9. — La lettre, du 9 mai, de Mersenne à Descartes, à laquelle celui-ci répond, le 30 mai, lettre CCCIV, et la lettre de Mersenne à Huygens, que Descartes a envoyée à ce dernier, étaient donc arrivées en même temps, dans la semaine finissant le 30 mai (voir ci-après, p. 673, l. 4-5).

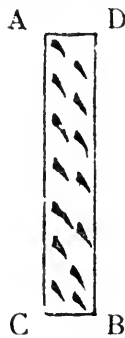
b. *Principia Philosophiæ*, pars tertia, 48, etc.

Or ce qui cause la declinaison des aiguilles qui sont  
paralleles à l'horizon, est que la matiere subtile qui les  
fait mouvoir, sortant des parties de  
la terre assez éloignées de là, vient  
5 quelquefois plus abondamment des  
lieux vn peu éloignez des poles, que  
des poles mesmes. Laquelle cause  
cesse en partie, lors que les aiguilles  
sont perpendiculaires sur l'horizon ;



10 car alors elles sont principalement dressées par la ma-  
tiere subtile qui sort de l'endroit de la terre où elles  
sont. Mais, à cause que l'autre matiere subtile, qui  
vient du pole opposé, aide aussi à les dresser, ie croy  
bien qu'elles doivent moins decliner que les autres,  
15 mais non pas qu'elles ne declinent point du tout ; et  
si l'experience exacte s'en peut faire, ie feray bien  
aise de la sçauoir.

Pour la raison qui fait que ces aiguilles perpendi-  
culaires se tournent tousiours vers le mesme costé, ie  
20 l'explique quasi comme le Pere Merfenne ; car ie croy  
qu'elle vient de ce que le fer a quelque latitude, &  
que la matiere subtile qui passe par dedans,  
ne monte pas tout droit de bas en haut,  
mais prend son cours en declinant du pole  
25 Boreal vers l'Austral, en cét hemisphere.  
Comme, si l'aiguille est ACBD, la matiere  
subtile, qui sort de la terre, se forme des  
pores dans cette aiguille, qui sont panchez  
| de B vers A ; & l'acier est de telle nature  
30 que ses pores peuuent ainsi estre disposéz à recevoir  
cette matiere subtile, par l'attouchement d'vne pierre



d'Ayman, & qu'ils retiennent apres cette disposition. Mon papier finit, & ie crains de vous ennuyer. Je suis,

## CCCIV.

## DESCARTES A MERSENNE.

Amsterdam, 30 mai 1643

Copie MS., Rome, Collection Boncompagni, f° 48, r°.

*Variantes du texte de Clerselier, tome II, lettre 108 fin, p. 510-511, lequel donne cette lettre comme la continuation de la lettre CCXCVI, page 637 ci-avant, du 23 février 1643, au lieu de l'en détacher. Mais une note de l'Exemplaire de l'Institut avertit que c'est une « autre lettre », datée « d'Amsterdam, 30 mai 1643 », et la 55<sup>e</sup> de la collection de la Hire. C'est aussi le n° (48) du classement de dom Poirier.*

Mon Reuerend Pere,

Il y a 4 ou 5 semaines que ie ne vous ay escrit<sup>a</sup>, 5  
dont la raison a esté que i'ay changé de demeure, & ie  
suis maintenant en vn quartier vn peu plus esloigné &  
ou ie ne reçoÿ les lettres que vous adressez a Leyde  
que 8 iours apres qu'elles y sont arriuees. C'est pour-  
quoy ie vous prieray de me les adresser dorés en 10  
auant par Amsterdam, mais ie ne sçay encore a qui.

I'ay bien receu vos lettres du 9 may & 25 aüril, avec  
les lettres de Bretagne & vne lettre de change, dont ie

4 à 8, p. 673, Mon Reuerend Pere... lui enuoyer *omis*.

a. Le 26 avril 1643, cinq semaines avant la présente.

vous remercie; i'estois a la Haye, lorsque ie receu celle cy, mais sur le point d'en partir. Ce qui fut cause que ie ne vous escriuis point, & ie n'ay receu l'autre que ceste semaine, ce qui fera cause que celle que vous  
 5 escriuiez a M<sup>r</sup> de Zuylichem ne luy fera peutestre rendue de longtems; car ie croy qu'il estoit party de la Haye pour aller a l'armée, auant que i'ay peu lui enuoyer<sup>a</sup>

Le vous remercie de l'inuention du Pere Grand-  
 10 amy<sup>b</sup> pour faire vne aiguille qui ne decline point, & la raison me persuade qu'elle doit beaucoup moins decliner que les autres, mais non pas qu'elle ne doit point du tout decliner. le seray bien ayse d'en apprendre l'experiance, afin de voir si elle s'accordera avec  
 15 mes raisons, ou plustost mes coniectures: qui sont que la vertu de l'aymant, qui est en toute la masse de la terre, se communique, en partie suyuant la superficie des poles vers l'equateur, & en partie aussy suyuant des lignes qui viennent du centre vers la circonference.  
 20 Or la declinaison de l'aiguille parallele a l'horizon est causée par la vertu qui se communique suyuant la superficie de la Terre, a cause que, ceste superficie estant inegale, ceste vertu y est plus forte vers vn lieu que vers vn autre. Mais l'aiguille qui regarde vers le centre,  
 25 estant principalement tournée vers le pole par la vertu qui vient de ce centre, ne reçoit aucune declinaison, & elle ne declineroit point du tout, si la vertu qui vient de la superficie n'agissoit aussy quelque peu contre elle.

a. Cf. plus haut, p. 669, l. 6.

b. Cf. ci-avant, p. 524-525, *éclaircissement*.

L'expérience du poids qui va du Midy au Septentrion \* est fort remarquable, & s'accorde fort bien avec mes spéculations, touchant le flux & le reflux. Mais ie voudrois sçauoir de combien de pieds le filet a esté long auquel ce poids estoit suspendu, afin de sçauoir si i'en pourrois faire icy l'expérience ; car ie iuge qu'il doit auoir esté fort long. Je voudrois aussy sçauoir le temps qu'il va vers le Nord ou vers le Midy ; si mes coniectures sont bonnes, ce doit estre enuiron le tems que la Lune s'aproche ou se recule de nostre Meridien. 5 10

L'acheue ceste lettre estant a Amsterdam\*, d'ou ie pensois vous enuoyer ma réponse au mauuais liure contre moy que vous auez vu<sup>a</sup>. Mais i'ay cru qu'elle ne meritoit pas d'estre enuoyée par la poste, & i'ay prié le libraire de vous en enuoyer par mer au plus tost, ce qu'il m'a promis, & aussy de m'enuoyer soigneusement vos lettres sifost qu'elles seront arriuées icy. C'est pourquoy ie vous prie de les adresser dorés en auant a M. Louys Elzeuier, marchand libraire a Amsterdam. 15 20

[M<sup>r</sup> Hardy me demande ce qu'a cousté vn Ciceron<sup>b</sup>, ce que ie n'ay pas daigné luy escrire, car c'est si peu de chose que cela n'en vaut pas la peyne. Toutesfois, s'il le veut sçauoir a toute force, vous luy pourrez dire qu'il a cousté douze francs & demy, (ce qu'il rendra, s'il luy plaist, à vostre Portier, pour payer le port des lettres dont ie vous importune), afin qu'il soit plus 25

5 estoit] a esté. — 12-20 l'a- 26 luy] vous. — 27 importune] cheue... Amsterdam. *omis.* — charge.

a. Voir ci-avant p. 642, l. 16, et 643, l. 10.

b. Voir plus haut, p. 659, l. 1.

libre a m'employer vne autre fois, que peutestre il ne  
feroit, si ie refufois de luy faire sçauoir ce qu'a cousté  
ce liure. Je suis,

Mon Reuerend Pere,

5

Vostre tres humble & tres aff<sup>né</sup>  
seruiteur, DESCARTES.

D'Amsterdam, ce 30 May 1643.

10 l'ay dit a Elzeuier qu'il vous enuoyast 6 exemplaires  
de ma responce a Voetius, dont l'vne fera, s'il vous  
plaist, pour M<sup>r</sup> Picot.

Page 674, l. 2. — Voici un passage de Lipstorpius, où d'ailleurs Des-  
cartes est nommé, qui paraît se rapporter à cette expérience :

« Denique quod perpendiculorum inconstantiam attinet, quam Alexan-  
» der Caligronius, Nobilis Delphinus, primum excogitavit, existimans  
» perpendicula non semper eidem puncto imminere, sed geminâ in sin-  
» gulos dies (æstus marini instar) reciprocatione agitari, duasque intra  
» metas exspatiando bis horarum 24 decursu versus utramque ire et re-  
» dire; de eo nos cum Ampliss. Dn. Petro Gassendo, in post-scripto epis-  
» tolæ ad Naudæum, datæ Parisiis pridie Nonas Aprilis Anni MDCXLIII,  
» non tantum dubitamus, *nervos et artus esse sapientiæ rati nihil temerè*  
» *credere*, juxta illud Epicharmi; sed (cum Johanne Caramuele Lobko-  
» witzio) prætensam perpendiculorum librationem observationibus non  
» respondere; meridianas lineas non mutari, non mutari regionum altitu-  
» dines, perpendicula semper idem globi aquæ-terrei punctum respicere;  
» veterum observationes hanc ob causam infidelitatis non posse argui, nec  
» debere hoc novo invento antiquas resolutiones corrigi asseveramus. Et  
» huic nostræ assertioni suffragantem quoque producimus Nobiliss. et  
» Excellentissimum Philosophum Dn. Renatum Cartesium, quem pro  
» suo discendi fervore accepimus ante paucos annos hic in Bataviâ prope  
» Lugdunum in antiquâ turri pene collapsâ hujus rei experimentâ colle-  
» gisse, et negativam fuisse tutatum (*lire testatum?*). Cui cum de primâ  
» hujus opinionis origine, tum de exploratâ plumbi constantiâ plura co-  
» gnoscere lubido est, adeat Lobkowitzii libellum *de perpendiculorum*

4-10 Mon Reuerend... M<sup>r</sup> Picot *omis*.

» *inconstantia falsâ repertâ* pag. 8, 9, 10: Et rursus 25, 26, 27, 28, » 29, 30. » (LIPSTORIUS, *Specimina Philos. Cartes.*, 1653, p. 206-207.)  
 Une difficulté subsiste cependant. L'expérience aurait été faite par Descartes *près de Leyde*. Ce ne peut être pendant son séjour à Endegeest, puisqu'il paraît n'avoir été avisé de la chose qu'en mai 1643, et qu'il avait quitté Endegeest avant le 1<sup>er</sup> mai. Dès lors, il demeura à Egmond. Aura-t-il profité plus tard d'un voyage de quelques jours à Leyde, pour faire, avec les savants de la ville, l'expérience en question ? On pourrait, par exemple, la placer en mai ou juin 1644, avant le départ de Descartes pour la France, ou bien encore en juin ou juillet 1646.

Page 674, l. 12. -- Descartes « ... avoit quitté le voisinage de Leyde » (*Endegeest*) pour retourner en Nord-Hollande, et il s'étoit logé à Egmond » du Hoef, où il avoit loué une maison fort commode pour un an, à com- » mencer depuis le premier jour de May 1643 [*en marge* : Lettr. 1 et 5 MSS. à Picot]. » (BAILLET, II, 191.) Voir aussi la lettre p. 616 ci-avant. Descartes était venu d'Egmond à Amsterdam, pour une journée sans doute, afin de s'occuper lui-même de distribuer son Eptre enfin imprimée (*Epistola ad Voetium*).

## CCCV.

## HUYGENS A DESCARTES.

[Buren], 6 juin 1643.

COPIE MS., Amsterdam, Académie des Sciences.  
*Lettres françoises de Constantin Huygens*, tome II, page 137.

Réponse à la lettre CCCIII, page 669 ci-avant.

*Monfieur,*

*Si ce n'estoit la consideration des importunités qu'on vous donne a mon subiet, ie seroy rauï de l'erreur qui porte le Perè Merfenne a vous charger, comme soldat, de mes pacquets<sup>a</sup>. Mais il est temps que nous l'en detrom-*

a. Voir ci-avant p. 669, l. 2-4.



pions. Pour moy, ie sçay trop bien ce que valent les moindres moments de vostre loisir, pour souffrir que ceux qui ne les considerent pas si bien, en abusent, mesmes a mon auantage.

5 Ce mesme respect, Monsieur, m'a faict veoir aueq vn peu d'indignation que vous ayez prins la peine de copier mes pouures defenses contre M. de Saumaise\* ; & d'ailleurs i'aduoue en auoir tiré tant de vanité a part moy, que, mal-  
 10 gré que vous en puissiez auoir, i'ay resolu de me garder cette copie aueq le mesme soin & reuerence que ie defere a tout petit papier de vostre main. I'espere que vous aurez assez de complaisance pour aggreer l'eschange de ceste copie a vne autre, qui ne sera pas moins exacte, si encore l'enuie vous demeure de laisser place a ceste mauuaise  
 15 piece dans vostre cabinet.

I'ay veu, tout du long des chemins que nous auons faict iusques icy\*, la bonne iustice que vous rendez a Voetius & a son ayde de camp\*. Ainsi fault il bien appeler vostre escrit; car ils ont doublement merité le fouet que vous  
 20 leur donnez. Quelqu'un des plus sensés d'entre MM. les Estats d'Vtrecht, qui est ici, m'en iugea de mesme hier, & que cest homme (ce sont ses paroles) commence a püer en leur ville, n'y ayant plus que des femmelettes & quelques imbecilles qui en fassent cas. Cependant ie m'as-  
 25 seure qu'il remuera toute pierre, pour se reuancher de ce que vous luy faictes souffrir d'une main si vigoureuse, qui, a tout prendre, ne s'est employée qu'aueq ce qu'il fault de ressentiment, en vne tres iuste defence contre la plus noire calomnie dont vn Gentilhomme Chrestien puisse  
 30 estre entaché. Vous disputez sagement contre l'impertinence des Predicateurs, descrians sans retenue les pechés

du peuple ou du Magistrat en chaire. Mais cela en alar-  
 mera beaucoup d'autres aueq Voetius contre vous. Vn  
 homme estourdi me fit vn iour vne plaisante comparaison,  
 disant que les Theologiens estoyent semblables aux por- 5  
 ceaux, qui, quand on en tire vn par la queue, tous crient.  
 Cela vous arriuera de la part de gens de mesme farine;  
 mais les discrets vous sauront gré, ou de les auoir confir-  
 més en leur opinion, ou de les auoir obligés d'vne leçon  
 d'importance. Quoy qui aduienne, M(onsieur), soit icy la 10  
 fin de ces ordures, & ne prodiguez plus vos bonnes heures  
 a respondre aux mauuais en leur folie. Vous auez, comme  
 vous dites, employé tout ce qui est en vostre pouuoir pour  
 tirer raison de leurs accusations, & la posterité le sçaura.  
 C'est la satisfaction pleniére que vous vous debuiez. Si  
 pergunt latrare, reiettez tout avec douceur & modestie, 15  
 & vous offrez a tout honneste homme a l'esclaircir de ce  
 qu'il ne peut auouer ou comprendre en vostre Philo-  
 sophie.

Je vous rends graces tres humbles de ce que vous auez  
 pris la peine de me raisonner sur les mouuements de 20  
 l'Aymant, & ce qui en depend<sup>a</sup>. Tout cela ne fait que m'a-  
 gacer l'appetit dauantage a voir toute vostre Phisique en  
 corps<sup>b</sup> : sans quoy nous flottons dans des incertitudes fa-  
 cheuses, & ensuite vous attribuons tous les iours des posi-  
 tions, qui ne sont rien moins que vostres, comme vous l'auiez 25  
 desia esprouué.

Sur ce propos de l'Aymant, & le mouuement du reflux  
 qui nous y a porté, i'adiouste icy, par ordre du P. Mer-  
 senne, vn extraict de sa lettre, portant quelques nouvelles

a. Voir ci-avant lettre CCCIII, p. 670, l. 3.

b. Page 670, l. 23.

particularités du mouuement du filet perpendiculaire<sup>a</sup>,  
 dont l'experience est si aysée a faire, a la longueur de 5 ou  
 6 pieds, au trauers de quelque serbatane, ou autre tuyaus,  
 aueq quelque piece de mauuais verre en bas, pour exclure  
 5 tout mouuement exterieur, que ie m'asseure que vous y  
 voudrez porter la main, pour philosopher dessus avec plus  
 d'assurance; dont il me tardera extremement de veoir  
 pronuciata, comme tousiours de rencontrer les occasions  
 de vous pouuoir tesmoigner combien veritablement ie suis,  
 10 Monsieur, vostre, &c.

6 Iuin 1643.

Page 677, l. 5. — Huygens avait conservé cette copie; car on lit dans le catalogue de la vente Sotheby, en 1825 : n° 124. *A paper entitled « Copie de la main de M. Descartes, de mes répliques sur une lettre de M. Sau-maise à M. Rivet touchant l'épigramme qui s'ensuit », in M. de Zuylichem's hand.* — Voir le P. S. de la lettre CLXXX, du 28 déc. 1639, t. II, p. 641, et aussi, lettre CCXXII, plus haut, p. 257-258.

Page 677, l. 15. — On lit dans le *Dagboek* de Constantin Huygens :

« 26 Maij. — *Cum Principe Hagâ discedimus, cubamus Bredæ.* »

« 2 Junij. — *Bredâ discedimus. Prope Loon prandemus, Sylvæ Ducis*  
 » *cubamus.* »

« 3 Junij. — *Cum Principe Vornam ad exercitum appellimus. Princi-*  
 » *pissa Buram...* »

« 6 Junij. — *Cum Principe Buram concedimus.* »

Huygens ne rentrera à La Haye, après la campagne de cet été, que le 23 septembre.

Page 677, l. 16. — Schoock. Il s'agit de l'*Epistola ad celeberrimum virum Voetium*. Huygens l'avait donc reçue avant son départ de La Haye le 26 mai, ce qui donne à peu près la date de l'achevé d'imprimer et de la publication. Cf. ci-avant p. 674, l. 13.

a. Cf. p. 674, l. 1-11.

## CCCVI.

COLVIUS A DESCARTES.

Dordrecht, 9 juin 1643.

AUTOGRAPHE, Leyde, Bibl. de l'Univ., Collection Huygens.

Publiée par V. Cousin, *Fragments philosophiques*, 3<sup>e</sup> édit., 1838, t. I, p. 149-151. Réponse à la lettre CCXCVIII ci-avant, du 23 avril 1643, p. 646 ci-avant. Descartes y répondra le 5 juillet, lettre CCCXIII (voir tome IV).

*Nobilissime Vir,*

*Accepi apologeticum scriptum tuum<sup>a</sup>; legi illud, & do-  
lui. Quid enim aliud potui in acerrimo certamine amico-  
rum meorum? Quorum vnum semper propter eminentem  
cognitionem in philosophicis, alterum propter theologica 5  
æstimavi. Haclenus vos fuistis antisites Dei & naturæ,  
qui optima & facillima via nos ad summum ens illiusque  
proprietas ducere debent genus humanum. Quam  
vero horrendum, vtrumque atheismi crimine accusari,  
idque ab ijs qui atheismum maxime detestantur! Ille te 10  
atheum speculativum (quales nullos reuera esse ipse affir-  
mat), probare conatur, sed sine ratione & charitate, quæ  
saltem non cogitat malum, nec est suspicax; tu illum co-  
naris probare atheum practicum (horresco referens),*

a. *Epistola ad Celeberrimum Virum Voetium*, etc. La lettre du 23 avril (voir p. 647, l. 10) annonçait seulement l'envoi de cet écrit, envoi qui semble n'avoir eu lieu que dans la seconde quinzaine de mai (voir plus haut, p. 679, éclaircissement de p. 677, l. 16).

hominem futilem, perfidum, mendacissimum & diabolicum.  
 Si talis, quomodo iam cathedram aut suggestum ascendere  
 audebit? Quomodo Magistratus eum tolerare amplius po-  
 5 terit? Quomodo ex ipsius ore populus & studiosa iuuentus  
 sacra haurire poterit? Ad quid hæc scripta profunt, nisi  
 vt omnis eruditio omnibus risui exponatur, & doctos quam  
 maxime insanire omnes reuera iudicent, qui nihil sapiunt  
 in propria causa? Vereor ne, in respondendo, leges chari-  
 tatis D. Voetio præscriptas obseruaueris; non enim solum  
 10 neminem primo lædere, nec factis, nec verbis, nec scriptis,  
 debemus, sed nec reddere malum pro malo ad explendam  
 vindictam; & quæcumque a malevolo animo procedunt, plus  
 quam alium lædere solent: quæ a voluntate procedunt, vt  
 vere ais, reuera nostra sunt. Quanto præstaret auctorem  
 15 vtrumque certare pro gloria Dei, ostendendo nobis eius po-  
 tentiam, sapientiam & bonitatem ex libro naturæ, & verita-  
 tem, iustitiam & misericordiam ex libro S. Scripturæ! Cur  
 autem tantum vitia, infirmitates, in oculos & mentem vestram  
 incurrunt, & virtutes egregiasque dotes non videtis, aut  
 20 videre non vultis? Cur ille in te non videt subtile & vere  
 mathematicum ingenium, in scribendo modestiam sine ali-  
 cuius offensone, promissa maxima, quæ elicere aut saltem  
 patienter nobiscum expectare debuit? Cur tu non laudas  
 in eo diligentiam indefessam, multijugam cognitionem lin-  
 25 guarum & rerum, vitæ modestiam, quæ infensissimi hostes  
 eius in eo fatentur? Charitas cooperit multitudinem pec-  
 catorum; sine ea sumus aquilæ & serpentes in aliorum vi-  
 tijs intuentis; & tamen sine charitate nihil sumus. Quæso,  
 vir summe, da mundo quæ tamdiu promisisti, & omitte  
 30 rixas illas tetricas, quæ ingenia præclarissima inficere so-  
 lent, & sunt remoræ bonæ mentis. Vides quam hæc proce-

*dant ab animo vacuo ab omni malevolentia, vt me arctiori affectu constringas. Vale.*

*Dordraci, 9 Iunij 1643.*

CCCVII.

BEVERWICK A DESCARTES.

Dordrecht, 10 juin 1643.

Texte de Beverovicus, *Epistolicae Quæstiones*, 1644, p. 122.

*Clerselier ne donne qu'une version française, t. I, lettre 75, p. 354, « à Monsieur Berovic », sans date. L'édition latine, t. I, Epist. LXXV, p. 261-262, donne le texte latin des Epist. quæst., « Renato Descartes Johannes Beverovicus S. D. » avec la date. — Descartes répondra par la lettre CCCXII (voir tome IV) du 5 juillet 1643. Cf. notre lettre C, tome I, p. 496.*

*Nobilissime & eruditissime vir,*

*Immenso desiderio videre optem mechanicas demon- 5*  
*strationes, quibus audio te plane stabilire circulationem*  
*sanguinis, omnemque in ista doctrina omnibus ansam*  
*dubitandi præcidere; quas vt commodo tuo communicare*  
*mecum digneris, vehementer abs te peto. Editurus episto-*  
*licas quæstiones cum magnorum virorum responsis, inter 10*  
*illa & tuum de circulatione lectum iri voueo, simulque vt*  
*diu, vir integerrime, feliciter apud nos viuas, honorificus*  
*Batauiæ ciuis ac disciplinarum instaurator. Vale.*

*Dordrecht, 10 Iun. 1643.*

## CCCVIII.

ELISABETH A DESCARTES.

[La Haye], 10/20 juin [1643.]

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, n° 19, p. 99-104.

*Cette lettre a été publiée par Foucher de Careil (Descartes et la Princesse Elisabeth. Paris, Germer-Baillière, 1879, p. 49-51). Elisabeth répond à la lettre CCCII ci-avant. Descartes lui répondra le 28 juin, lettre CCCX ci-après; et comme il n'est pas probable qu'il ait laissé passer dix-huit jours, du 10 au 28, avant de répondre à la Princesse, la date du 10, que porte la lettre, doit être du vieux style.*

*Monsieur Descartes,*

*Vostre bonté ne paroist pas seulement en me montrant & corrigeant les defauts de mon raisonnement, comme ie l'auois entendu, mais aussi que, pour me rendre leur co-  
5 gnoissance moins fascheuse, vous taschez de m'en consoler, au preiudice de vostre iugement, par de fausses louanges qui auroient esté necessaires, pour m'encourager de tra-  
uailler au remede, si ma nourriture, en vn lieu où la fasson  
ordinaire de conuerser m'a accoutumé d'en entendre des  
10 personnes incapables d'en donner de veritables, ne m'auoit fait presumer ne pouuoir faillir en croyant le contraire de leur discours, & par la rendre la consideration de mes im-  
perfections si familiere, qu'elle ne me donne plus qu'autant d'emotion qu'il m'en faut pour le desir de m'en defaire.  
15 Cela me fait confesser, sans honte, d'auoir trouué en*

4 entendu] lire attendu (?). — aussi que] lire aussi en ce que (?).  
— 12 rendre] lire rendu (?).

moy toutes les causes d'erreur que vous remarquez en  
 vostre lettre, & de ne les pouuoir encore bannir entiere-  
 ment, puisque la vie que ie suis contrainte de mener, ne me  
 laisse la disposition d'assez de tems pour acquerir vne habi-  
 tude de meditation selon vos regles. Tantôt les interêts de 5  
 ma maison, que ie ne dois negliger, tantôt des entretiens  
 & complaisances, que ie ne peux eiter, m'abatent si fort  
 ce foible esprit de fascherie ou d'ennuy, qu'il se rend, pour  
 longtemps apres, inutile a tout autre chose : qui seruira,  
 comme i'espere, d'excuse a ma stupidité, de ne pouuoir 10  
 comprendre l'idée par laquelle nous deuons iuger com-  
 ment l'ame (non estendue & immaterielle) peut mouuoir le  
 corps, par celle que vous auez eu autrefois de la pesan-  
 teur<sup>a</sup>; ni pourquoy cette puissance, que vous luy auez  
 alors, sous le nom d'vne qualité, faussement attribuée, de 15  
 porter le corps vers le centre de la terre, nous doit plustôt  
 persuader qu'un corps peut estre poussé par quelque chose  
 d'immateriel, que la demonstration d'vne verité contraire  
 (que vous promettez en vostre physique) nous confirmer  
 dans l'opinion de son impossibilité : principalement, puisque 20  
 cette idée (ne pouuant pretendre a la mesme perfection &  
 realité obiectiue que celle de Dieu) peut estre feinte par  
 l'ignorance de ce qui veritablement meut ces corps vers le  
 centre. Et puisque nulle cause materielle ne se presentoit  
 aux sens, on l'auroit attribué a son contraire, l'imma- 25  
 teriel, ce que neanmoins ie n'ay iamais pu conceuoir  
 que comme vne negation de la matiere, qui ne peut auoir  
 aucune communication avec elle.

9 qui] ce qui (F. de C.).

a. Voir ci-avant p. 667, l. 18.



Et i'auoue qu'il me seroit plus facile de conceder la matiere & l'extension a l'ame, que la capacite de mouuoir vn corps & d'en estre emeu, a vn estre immateriel. Car, si le premier se faisoit par information, il faudroit que les esprits, qui font le mouuement, fussent intelligens, ce que vous n'accordez a rien de corporel. Et encore qu'en vos Meditations Metaphysiques, vous montrez la possibilite du second, il est pourtant tres difficile a comprendre qu'une a.me, comme vous l'auuez descrite, apres auoir eu la faculte & l'habitude de bien raisonner, peut perdre tout cela par quelques vapeurs, & que, pouuant subsister sans le corps & n'ayant rien de commun avec luy, elle en soit tellement regie.

Mais, depuis que vous auez entrepris de m'instruire, ie n'entretiens ces sentimens que comme des amis que ie ne crois point conseruer, m'asseurant que vous m'expliquerez aussi bien la nature d'une substance immaterielle & la maniere de ses actions & passions dans le corps, que toutes les autres choses que vous auez voulu enseigner. Je vous prie aussi de croire que vous ne pouuez faire cette charite a personne, qui soit plus sensible de l'obligation qu'elle vous en a, que

Vostre tres affectionnée amie,

ELISABETH.

Ce 10<sup>me</sup> de Iuin.

Monsieur Descartes.

3 emeu] meu (F. de C.).

## CCCIX.

DESCARTES A VORSTIUS.

[Egmond du Hoef], 19 juin 1643.

COPIE MS., Leyde, Bibl. de l'Univ., *Collection Huygens*.

Clarissimo Viro

D. Adolpho Vorstio, Medicinæ Professore dignissimo,  
R. Des Cartes S. D.

Iam præmonuerat Dominus Van Berghen te aliquid  
literarum ad me missurum, sed nihil de ipsarum argu- 5  
mento significauerat; idcirco hæ, quas nunc accipio,  
non modo mihi sunt pergratæ, sed etiam expectatæ.  
Ac quia ex illis intelligo te quamprimum scire velle  
quæ sit mea opinio de Spiritibus in humano corpore  
contentis, illam paucis hîc exponam. 10

Nosti me in Physicâ nihil aliud considerare quàm  
magnitudines, figuras, situs & motus particularum ex  
quibus corpora constant; nam quamuis omne corpus  
sit diuisibile in infinitum, non tamen dubium est quin  
sint quædam eius partes in quas facilius diuidi potest 15  
quàm in alias. Quod optime norunt Medici, qui di-  
cere solent: quædam corpora esse tenuiorum partium,  
alia crassiorum &c.

Nosti etiam me, ex eo quod nullum vacuum dari  
possit, & tamen in omnibus corporibus terrestribus 20  
multi exigui meatus appareant, concludere istos mea-  
tus materiâ quâdam subtili repleti; ac nullam aliam

ponere differentiam inter materiam istam subtilem & corpora terrestria, quàm quod constet particulis multo minoribus, & quæ sibi mutuo non adhærentes celerime semper mouentur; vnde fit vt, transeundo per  
 5 corporum terrestrium meatus, & in particulas ex quibus corpora ista componuntur impingendo, sæpe illas concutiant, vel etiam ab inuicem separent, ac quasdam secum abripiant.

Atque illæ, quæ sic a materiâ subtili abripiuntur,  
 10 componunt Aerem, Spiritus & Flammam. Magna autem differentia est inter aerem & flammam, in eo quod particulæ terrestres, quæ flammam componunt, multo celerius agantur quàm illæ quæ aerem conflant. Sed spiritus sunt quid medium inter vtrumque; maior  
 15 enim in ipsis agitatio esse intelligitur, quàm in aere quieto & quàm in flammâ. Et quoniam a motu tardo ad velociorem transitur per infinita media, omne corpus constans ex particulis terrestribus, materiâ subtili innatantibus, & magis agitatis quàm quæ aerem com-  
 20 ponunt, sed minus quàm quæ flammam, Spiritus dici potest.

Quod autem sint multi tales spiritus in humano corpore, facile demonstratur. Nam, primo, in ventriculo fit ciborum solutio ope caloris; calor autem ni-  
 25 hil aliud est, quam agitatio particularum materiæ maior solito, vt in Meteoris explicui<sup>a</sup>; et spiritus fiunt ex illis particulis corporum terrestrium, quæ omnium facillime soluuntur. Ac proinde necesse est multos spiritus, ex cibis in ventriculo contentis, simul cum chylo  
 30 in venas transire, qui Spiritus dicuntur Naturales.

a. Page 162.

Augenturque in hepate & in venis a calore, hoc est, ab agitatione quæ ibi fit, & cuius ope, dum chylus in sanguinem elaboratur, plures eius particulæ ab inuicem separantur, atque ita plures in eo spiritus generantur. Deinde ille sanguis in cor incidens, a calore, qui ibi maior est quàm in venis, subito rarefit & intumescit; vnde oritur cordis & arteriarum omnium pulsatio, atque hæc rarefactio multas rursus sanguinis particulas a se mutuo seiungit, & ita ipsas in spiritus conuertit, qui Spiritus dicuntur a Medicis Vitales. 5 10

Denique sanguinis e corde egredientis per magnam arteriam particulæ, quammaxime agitæ, rectâ pergunt per arterias carotides versus medium cerebri, eiusque cauitates ingrediuntur, vbi, a reliquo sanguine separatæ, Spiritus Animales componunt. Nec aliam causam esse existimo, cur ibi a reliquo sanguine separentur, quàm quod meatus, per quos cerebrum ingrediuntur, sint tam angusti vt reliquo sanguini transitum præbere non possint. 15 20

Hi autem Spiritus Animales a cauitatibus cerebri per neruos in omnes corporis musculos fluunt, vbi mouendis membris inseruiunt. Et tandem per insensibilem transpirationem ex corpore discedunt; non tantum ij qui transierunt per neruos, sed alij etiam qui tantum versati sunt in arterijs aut venis. Quippe id omne quod per insensibilem transpirationem ex animalis corpore discedit, hoc ipso Spiritûs formam habet. Atque idcirco admodum miror aliquem esse qui neget dari Spiritus in animalibus, nisi forsan disputet de nomine, ac nolit particulas corporum terrestrium, 25 30

a se mutuo seiunctas & celerrime agitatas, Spiritus vocari.

Hæc sunt quæ de illorum ortu & motu nunc occurrunt, vnde eorum varietas & vires & vsus facile colliguntur. Nempe nulla fere est diuersitas inter Naturalem & Vitalem, nec illi duo a sanguine sunt seiuncti. Solus Animalis purus est, sed variæ in eo sunt vires, pro diuersitate particularum ex quibus componitur. Hinc Spiritus, ex vino elicitus & nimiam copiam in cerebrum ascendentes, causant ebrietatem; ex opio, somnum, & sic de cæteris. Hæc autem forte clariora fient, caput **primum**, secundum & quartum Tractatus mei de Meteoris legenti; quæ enim ibi scripsi de vaporibus, exhalationibus & ventis, facile ad Spiritus referri possunt.

Ago maximas gratias, quod meam causam contra obtrectatores peramice defenderis, quod mihi iam ante ab alijs fuerat nunciatum. Legi libellum quem remitto, nihilque in eo notaui, nisi rabiem putari ab authore esse anginæ speciem; quod non parum esset utilitatis ad inueniendam eius curationem, si esset verum; sed mihi non fit verisimile, quia interdum nonnulli, rabie vexati, mentis compotes fuerunt, atque hi facile significare potuissent se anginam laborare; sicque id iam vulgo esset notum. Rogo vt me, tibi addictissimum, amare pergas. Vale.

19 Iunij 1643.

## CCCX.

## DESCARTES A ELISABETH.

Egmond du Hoef, 28 juin 1643.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 30, p. 93-97.

« *A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc.* », dit Clerselier, sans donner de date, Mais la Bibliothèque de l'Université de Leyde possède jusqu'à trois copies MSS. de cette lettre, toutes trois datées « d'Egmond, 28 juin 1643 ». D'ailleurs la lettre suivante d'Elizabeth (lettre CCCXI) donne la même date du 28 juin. De ces trois copies, la troisième (p. 86 d'un « Codex Perizonianus, in-4, n° 5 foliorum ») est postérieure à l'édition de Clerselier; les deux autres, qui se trouvent avec la collection des lettres à Wilhelm, ne présentent, non plus que celle-là, que des variantes insignifiantes, qui sont souvent, on le verra, des leçons fautives. C'est pourquoi nous préférons nous en tenir au texte de Clerselier, imprimé sur une minute authentique. L'exemplaire de l'Institut offre quelques corrections, faites, semble-t-il, (sauf une, p. 691, l. 23-24), pour rajeunir le style, ou même, chose curieuse, pour imposer une orthographe de pure convenance (« Ame », avec une majuscule, au lieu de « ame »). Ajoutons qu'une première traduction latine de cette lettre fut publiée, même avant le texte français, par Pierre Borel dans son *Compendium Vitæ Cartesii*, en 1653, sans date d'ailleurs (p. 50-56, édit. 1676). — Descartes répond ici à la lettre CCCVIII, ci-arant p. 683, et Elisabeth lui répondra, lettre CCCXI (tome IV), du 1<sup>er</sup> juillet.

Madame,

J'ay tres-grande obligation à vostre Alteffe de ce que, apres auoir éprouué que ie me fuis mal expliqué en mes precedentes, touchant la question qu'il luy a plu me proposer, elle daigne encore auoir la patience

5

5 auoir encore.

de m'entendre sur le mesme fujet, & me donner occasion de remarquer les choses que j'avois oubliées. Dont les principales me semblent estre, qu'apres avoir distingué trois genres d'idées ou de notions primitives qui se connoissent chacune d'une façon particulière & non par la comparaison de l'une à l'autre, à sçavoir la notion que nous avons de l'ame, celle du corps, & celle de l'union qui est entre l'ame & le corps, ie devois expliquer la différence qui est entre ces trois sortes de notions, & entre les operations de l'ame par lesquelles nous les avons, & dire les moyens de nous rendre chacune d'elles familiere & facile; puis en suite, ayant dit pourquoy ie m'estois seruy de la comparaison de la pesanteur, faire voir que, bien qu'on veuille concevoir l'ame comme materielle (ce qui est proprement concevoir son union avec le corps), on ne laisse pas de connoistre, par apres, qu'elle en est separable. Ce qui est, comme ie croy, toute la matiere que vostre Alteſse m'a icy prescrite.

Premierement, donc, ie remarque vne grande différence entre ces trois sortes de notions, en ce que l'ame ne se conçoit que par l'entendement pur; le corps, c'est à dire l'extension, les figures & les mouvemens, se peuvent<sup>a</sup> aussi connoistre par l'entendement seul, mais beaucoup mieux par l'entendement aidé de l'imagination; et enfin, les choses qui appartiennent à l'union de l'ame & du corps, ne se connois-

4 de *omis.* — 6 comparaison *omis.* — 20 vne *omis.* — 26 de] l'une de l'autre. — 18 comme par.

a. *Institut* : la chose étendue, avec ses figures et ses mouvemens, se peut bien...

sent qu'obscurement par l'entendement seul, ny mesme par l'entendement aidé de l'imagination ; mais elles se connoissent tres-clairement par les sens. D'où vient que ceux qui ne philosophent iamais, & qui ne se seruent que de leurs sens, ne doutent point que l'ame ne meue le corps, & que le corps n'agisse sur l'ame ; mais ils considerent l'vn & l'autre comme vne seule chose, c'est à dire, ils conçoient leur vnion ; car concevoir l'vnion qui est entre deux choses, c'est les concevoir comme vne seule. Et les pensées Metaphysiques, qui exercent l'entendement pur, seruent à nous rendre la notion de l'ame familiere ; & l'étude des Mathématiques, qui exerce principalement l'imagination en la consideration des figures & des mouuemens, nous acoutume à former des notions du corps bien distinctes ; et enfin, c'est en vsant seulement de la vie & des conuersations ordinaires, & en s'abstenant de mediter & d'étudier aux choses qui exercent l'imagination, qu'on apprend à concevoir l'vnion de l'ame & du corps.

J'ay quasi peur que vostre Altesse ne pense que ie ne parle pas icy serieusement ; mais cela seroit contraire au respect que ie luy dois, & que ie ne manqueray iamais de lui rendre. Et ie puis dire, avec verité, que la principale regle que j'ay tousiours obseruée en mes études, & celle que ie croy m'auoir le plus seruy pour acquerir quelque connoissance, a esté que ie n'ay iamais employé que fort peu d'heures, par iour, aux pensées qui occupent l'imagination, & fort peu d'heures, par an, à celles qui occupent l'entendement

3 le sens. — 4 *second* qui *omis*. — 5 leur sens. — 9 c'est] est.



feul, & que i'ay donné tout le reste de mon temps au  
relasche des sens & au repos de l'esprit; mesme ie  
conte, entre les exercices de l'imagination, toutes les  
conuerfations serieuses, & tout ce à quoy il faut auoir  
5 de l'attention. C'est ce qui m'a fait retirer aux champs;  
car en core que, dans la ville la plus ocupée du monde,  
ie pourrois auoir autant d'heures à moy, que i'en em-  
ploye maintenant à l'étude, ie ne pourrois pas toutes-  
fois les y employer si vtilement, lors que mon esprit  
10 seroit lassé par l'attention que requert le tracas de la  
vie. Ce que ie prens la liberté d'écrire icy à vostre  
Altesse, pour luy témoigner que i'admire veritable-  
ment que, parmy les affaires & les soins qui ne man-  
quent iamais aux personnes qui sont ensemble de  
15 grand esprit & de grande naissance, elle ait pû vaquer  
aux meditations qui sont requises pour bien connoi-  
stre la distinction qui est entre l'ame & le corps.

Mais i'ay iugé que c'estoit ces meditations, plustost  
que les pensées qui requerent moins d'atention, qui  
20 luy ont fait trouuer de l'obscurité en la notion que  
nous auons de leur vnion; ne me semblant pas que  
l'esprit humain soit capable de conceuoir bien distin-  
ctement, & en mesme temps, la distinction d'entre  
l'ame & le corps, & leur vnion; à cause qu'il faut, pour  
25 cela, les conceuoir comme vne seule chose, & ensemble  
les conceuoir comme deux, ce qui se contrarie. Et  
pour ce fuiet, (suposant que vostre Altesse auoit en-  
core les raisons qui prouuent la distinction de l'ame  
& du corps fort presentes à son esprit, & ne voulant  
30 point la suplier de s'en défaire, pour se représenter la

notion de l'union que chacun éprouve toujours en  
 foy-mesme sans philosopher ; à sçavoir qu'il est vne  
 seule personne, qui a ensemble vn corps & vne pen-  
 sée, lesquels sont de telle nature que cette pensée  
 peut mouvoir le corps, & sentir les accidens qui luy<sup>a</sup> 5  
 arriuent), ie me suis seruy cy-deuant<sup>b</sup> de la compa-  
 raison de la pesanteur & des autres qualitez que nous  
 imaginons communement estre vnies à quelques corps,  
 ainsi que la pensée est vnue au nostre ; & ie ne me suis  
 pas soucié que cette comparaison clochast en cela que 10  
 ces qualitez ne sont pas reelles, ainsi qu'on les ima-  
 gine, à cause que j'ay crû que vostre Alteffe estoit desia  
 entierement persuadée que l'ame est vne substance  
 distincte du corps.

Mais, puis que vostre Alteffe remarque qu'il est plus 15  
 facile d'attribuer de la matiere & de l'extension à  
 l'ame, que de luy attribuer la capacité de mouvoir vn  
 corps & d'en estre muë, sans auoir de matiere, ie la  
 supplie de vouloir librement attribuer cette matiere &  
 cette extension à l'ame ; car cela n'est autre chose que 20  
 la conceuoir vnue au corps. Et après auoir bien conceu  
 cela, & l'auoir éprouué en foy-mesme, il luy fera aisé  
 de considerer que la matiere qu'elle aura attribuée à  
 cette pensée, n'est pas la pensée mesme, & que l'exten-  
 sion de cette matiere est d'autre nature que l'exten- 25  
 sion de cette pensée, en ce que la premiere est deter-  
 minée à certain lieu, duquel elle exclut toute autre  
 extension de corps, ce que ne fait pas la deuxième. Et

15 que *omis*. — 26 en ce que] & icy (2<sup>e</sup> copie).

a. Clerselier : *leur*. La 2<sup>e</sup> copie de Leyde donne déjà *luy*.

b. Page 667, l. 18.

ainsi vostre Alteſſe ne laiffera pas de reuenir aife-  
ment à la connoiſſance de la diſtinction de l'ame & du  
corps, nonobſtant qu'elle ait conceu leur vnion.

Enfin, comme ie croy qu'il eſt tres-neceſſaire d'auoir  
5 bien compris, vne fois en ſa vie, les principes de la Me-  
taphyſique, à cauſe que ce ſont eux qui nous donnent  
la connoiſſance de Dieu & de noſtre ame, ie croy  
auſſi qu'il ſeroit tres-nuiſible d'occuper ſouuent ſon  
entendement à les mediter, à cauſe qu'il ne pourroit ſi  
10 bien vacquer aux fonctions de l'imagination & des  
ſens; mais que le meilleur eſt de ſe contenter de re-  
tenir en ſa memoire & en ſa creance les concluſions  
qu'on en a vne fois tirées, puis employer le reſte du  
temps qu'on a pour l'étude, aux penſées où l'entende-  
15 ment agit avec l'imagination & les ſens.

L'extreme deuotion que i'ay au ſeruice de vostre  
Alteſſe, me fait eſperer que ma franchiſe ne luy ſera  
pas deſagreable, & elle m'auroit engagé icy en vn  
plus long diſcours, où i'euffe taſché d'éclaircir à cette  
20 fois toutes les difficultez de la queſtion propoſée;  
mais vne faſcheuſe nouvelle que ie viens d'apprendre  
d'Vtrech, où le Magiſtrat me cite\*, pour verifier ce  
que i'ay écrit d'vn de leurs Miniſtres, combien que ce  
ſoit vn homme qui m'a calomnié tres indignement,  
25 & que ce que i'ay écrit de luy, pour ma iuſte déſenſe,  
ne ſoit que trop notoire à tout le monde, me con-  
traint de finir icy, pour aller conſulter les moyens de  
me tirer, le pluſtoſt que ie pourray, de ces chica-  
neries. Je ſuis, &c.

1 lairra. — 15 le ſens. — 26 combien... monde paren-  
19 éclaircir] eſpacer. — 23- thèſe. — 29 &c.] Mad<sup>e</sup>, de

Page 695, l. 22. — Il s'agit des suites fâcheuses qu'eut pour Descartes la publication de l'*Epistola ad Voetium*, fin de mai 1643 (voir ci-avant p. 680, l. 2, etc.). « Il en envoya », dit Baillet, « des exemplaires aux deux » Consuls ou Bourgmaitres d'Utrecht [*en marge* : Vanleew et Vander » Hoolck] par deux personnes des plus qualifiées de la ville, qui leur » firent des compliments de sa part. Mais les intrigues et les procédures » de Voetius avoient déjà préoccupé la plupart des Magistrats en faveur » d'une personne aux intérêts de laquelle ils croyoient l'honneur de leur » religion attaché [*en marge* : V. l'Écrit intit. *Aengevangen Proce-* » *dueren*]. » (*La Vie de M. Descartes*, II, 190.)

Au reste, voici, tirés des Archives de la Ville d'Utrecht, *Notulen der Utrechtsche Vroedschap*; les documents officiels sur cette affaire : 1<sup>o</sup> le 5 juin (15 juin, *nouveau style*) 1643, nomination d'une commission pour examiner l'épître de Descartes; 2<sup>o</sup> le 13 juin (23 juin), citation à comparaître devant le *Vroedschap*. Descartes venait précisément de recevoir cette citation, lorsqu'il écrivit à Elisabeth, le 28 juin.

1<sup>o</sup> « 'S Maendaechs den V<sup>en</sup> Juny 1643. — D'heeren Mr François van de » Pol ende Peter van Leeuwen syn versocht ende gecommitteert omme » mette heeren professoren Dematio ende Mathaëo te examineren seecker » boeckgen uytgegeven by D. Descartes tegens D. Voetium ende de » Vroetschap te dienen van advys. »

2<sup>o</sup> La citation fut imprimée, en forme de placard, tout entière sur le *recto* d'une feuille qui fut sans doute affichée. On en trouve un exemplaire à la Bibliothèque royale de La Haye, *Pamflet 5023* :

« De Vroetschap der Sta<sup>t</sup> Utrecht in ervaringe gecomen sijnde, dat » onlanghs is uyt-ghegeven ende verspreyt wordt, seecker Boeckgen, in » dit Jaer 1643 ghedruckt tot Amsterdam, by LOUIS ELSEVIER, geintitu- » leert : *Epistola Renati des Cartes ad celeberrimum virum etc.*, ende » niet langh te vorens seeckeren Brief, daer van het opschrift is : *Admo-* » *dum Reverendo Patri Dineto, etc.*, ende dat in 't laetste uyt-ghegevene » den naem van seecker Persoon, sijnde binnen dese Stadt in publijcque » bedieninghe, door-gaens werdt ghespelt, ende sijn actien, leven, omme- » gangh, manieren, studien, leere ende institutien sulcx werden beschre- » ven, dat nae het oordeel van onpartydighe ende hun dies verstaende » Mannen, welcker advijs daer over is versocht, sodanighe Persoon in » humeur ende conditie daer by beschreven, niet alleen onnut, maer oock » ten hoochsten schadelick soude wesen in eenighe publijcque bedie- » ninghe, soo vande Academie, als vande Kerck. Waer-omme Wy 't selve » ter herten nemende, ende overleydt hebbende, hoe de waerheydt der » saecke best nae ghespeurt, de gherustheydt der Stadt, den dienst vande » Kercke al-hier, mitsgaders het floreren der Academie ten hoochsten

V. A. le tres humble & tres      Iuin 1643. Ou 2<sup>e</sup> copie : D'Eg-  
obeiffant seruiteur, DESCARTES.      mont op de Hoef, le 28 Iuin  
Du Hoef en Egmond, le 28      1643.

» ghevordert, alle onrust, onstichtinghe ende aenstootelicheden gheweert  
 » mochten worden, goedt ghevonden hebben de saecke naerder te onder-  
 » soecken : Tot welcken eynde wel van meeninghe souden sijn den voor-  
 » naemden *des Cartes*, indien hy onder de Jurisdicte onser Stadt sich  
 » onthielde, te constringeren sijne voorsz twee Tractaten, met bewijs  
 » daertoe dienende te munierem, om den Persoon daer-inne ghementio-  
 » neert daer tegens ghehoort, alsdan ghedaen te worden, sulcx die æquiteyt  
 » der saecke, ende het beste der Academie ende Kercke soude vereysschen.  
 » Dan aen-ghesien den voornaemden *des Cart's* sich onthoudt buyten  
 » deser Stadts Jurisdicte, ende datmen al-hier onseecker is vande plaetse  
 » sijner residentie : Soo ist, Dat Wy goedt ghevonden hebben by Publi-  
 » catie bekent te maecten, dat den selven *des Cartes* sich al-hier binnen  
 » Utrecht sal moghen in-stellen binnen den tijdt van drie weecken  
 » (ghenietende ten dien fine vry acces ende reces) omme den inne-houden  
 » vande voorsz. Tractaten sulcx, te verifien, als hy sal oordelen tot sijne  
 » intentie dienstich te wesen, ende den voornaemdem Persoon daer tegens  
 » ghehoort, ende sijn bewijs ghesien, voorts ghedaen te worden naer  
 » behoren. Ende om dat den voornaemden *des Cartes* hier van te beter  
 » kennisse sal connen becomen, hebben 't selve al-omme, sulcx men  
 » Stadts Publicatien ghewoon is, doen affigeren. »

« Aldus gepubliceert naer voor-gaende Clock-luydinge vanden Stadt-  
 » huysse t' Utrecht, *more solito*, op den XIII<sup>en</sup> Junij 1643. By my, C. DE  
 » RIDDER. » (T'UTRECHT, Ghedruckt by AMELIS JANSZ VAN PADDENBURCH,  
*Ordinaris Drucker, woonende inde Lijnmerckt, inde Boeck-Druckerye,*  
*Anno 1643.*)

Descartes répondra à cette citation, le 6 juillet, tome IV, lettre CCCXIV.  
 On y trouvera (aux *Additions*) la traduction des textes flamands ci-dessus.



# ADDITIONS





# ADDITIONS

---

---

## LETTRE CXCII, PAGES 72 A 88.

Des circonstances exceptionnelles m'ayant empêché, pour cette lettre, de faire en temps utile la seconde collation du texte imprimé et de l'autographe, j'indique ci-après les leçons à rétablir (T.).

*Corrections de mots.* — P. 76, l. 22, *au lieu de* penfons, *lire* pofons. — P. 79, l. 2, *Descartes avait bien écrit d'abord* les mots; *mais il a ensuite corrigé* ces mots. — P. 79, l. 24, *après* en vn quart (*mots qui terminent une page de l'autographe*), *ajouter* d'heure (*mis au-dessous dans la marge inférieure comme un renvoi à la page suivante*). — P. 80, l. 16, *lire* ce qui m'a fait croire. — [P. 81, note b, *lire* lettre CCX du 28 octobre 1640.]

*Corrections orthographiques.* — P. 74, *les lettres de la figure et celles qui leur correspondent dans le texte sont minuscules.* — P. 74, l. 20 : obeift. — l. 22 : appuie. — P. 75, l. 24 : D'où. — P. 76, figure : *Le corps M est représenté ovale; il y a deux lettres C, l'une à droite, l'autre à gauche de A.* — P. 76, l. 10 : apres. — P. 79, figure : *Les corps B, A, C sont représentés par des cercles sur une ligne verticale (B est le plus haut).* — P. 80, l. 13 : remue. — P. 82, l. 17 : conchoïdes. — P. 83, l. 6 : nues. — P. 87, l. 9 : void. — l. 10 : nuës.

*Enfin l'autographe porte l'adresse :*

Au Reuerend Pere  
Le Reu<sup>nd</sup>. Pere Mercenne  
Religieux de l'ordre des Minimes  
en leur couuent proche de la place  
Royalle  
A Paris.

13 S (*marque du port*).

## LETTRE CXCIII, PAGE 92.

*Ajouter à l'éclaircissement.* — Les deux filles aînées de David Le Leu de Wilhelm, Constantia (Tet), née le 21 décembre 1633, et Ægidia (Ida), née au commencement de 1635, sont assez fréquemment mentionnées dans la *Correspondance de Christiaan Huygens*, en cours de publication par les soins de la Société hollandaise des Sciences. Elles ont toutes deux dépassé la cinquantaine sans se marier, mais on ne rencontre aucune allusion à une infirmité de l'une ou de l'autre. La probabilité n'en reste pas moins que la malade de 1640 ait été l'une d'elles, et même plutôt l'aînée, Constantia, si la maladie a été plusieurs années à se former, comme semble bien le dire Descartes (plus haut, p. 93, l. 4-8).

## LETTRE CXCIV, PAGE 96.

*Ajouter à l'éclaircissement.* — C'est à tort que Baillet, dans le passage que nous avons reproduit, suppose que Mersenne aurait fait, avant juillet 1640, le voyage en Italie dont il avait formé le projet en janvier (voir p. 15, l. 20). Il est aisé de constater, par les lettres de Descartes du premier semestre de cette année 1640, que le Minime n'a pu, pendant cette période, entreprendre aucun voyage.

## LETTRE CC, PAGE 149.

*L'autographe porte l'adresse :*

Au Reuerend Pere  
Le Reu<sup>nd</sup>. Pere Mercenne  
Religieux de l'ordre des peres  
Minimes en leur Couuent proche  
de la place royale  
A Paris.

13 S (*marque du port*).

## LETTRE CCXIV, PAGE 234, LIGNE 6.

Ce « Discours de la reflexion » ne serait-il pas l'écrit de Hobbes, qui fera l'occasion de la lettre CCXXVIII du 21 janvier 1641 (p. 287)? Il

faudrait alors admettre que Mersenne, en novembre 1640, aurait simplement annoncé l'envoi de ce Discours, envoi qui n'était pas encore effectué à la fin de décembre (voir p. 275, l. 20).

Quant à l'autre Discours, « du flux et du reflux », nous n'avons rencontré aucune indication qui paraisse s'y rapporter (sauf p. 657, l. 28?).

#### LETTRES CCXXXIX ET CCXL., PAGES 369 A 375.

La circonstance, que Clerselier ait signalé comme incomplètes deux minutes de lettres de Descartes à Regius (nos lettres CCXXXIX et CCLVI) ne doit pas faire conclure que les autres minutes se soient, au contraire, trouvées entières et bien distinctes les unes des autres, ni que Clerselier se soit abstenu de rattacher ensemble des morceaux appartenant à des lettres différentes, comme il l'a fait si souvent pour la correspondance avec Mersenne, par exemple. Tout au contraire, il serait aisé de montrer que les minutes des lettres à Regius, quoique sans doute primitivement classées ensemble, se sont trouvées dans un désordre irremédiable, et que, d'un autre côté, la série, vue par Baillet, des lettres de Regius à Descartes, n'était nullement complète.

Dans ces conditions, pour expliquer les rapports entre les lettres CCXXXIX et CCXL, le plus simple est sans doute d'admettre qu'on a là, en réalité, trois lettres ou des fragments de trois lettres.

La première en date serait représentée par la première partie de la lettre CCXL (jusqu'à *Gaudeo*, p. 373, l. 29, qui semble bien un début); cette lettre serait immédiatement antérieure à la soutenance des thèses du 17/27 avril 1640; il est, en effet, assez probable que Regius aura, à propos de ces thèses, consulté Descartes dès avant la soutenance et non pas seulement après, par sa lettre CCXXXVIII du 1<sup>er</sup> mai, ainsi que le prétend Baillet.

Dans cette première lettre (p. 371, l. 12 à p. 372, l. 8), Descartes avait condamné la formule de Regius sur l'*anima triplex*; il semble que Regius l'ait défendue (dès avant le 1<sup>er</sup> mai?) et ait ainsi provoqué une réponse dont il ne reste que le fragment CCXXXIX. Descartes ne fait guère d'ailleurs qu'y reprendre les objections déjà contenues dans sa lettre précédente.

Enfin, le surlendemain de l'envoi de cette seconde lettre, Descartes répond, probablement poste pour poste, à celle que Regius lui a écrite le 1<sup>er</sup> mai. Cette réponse est représentée par la fin de notre pièce CCXL (depuis *Gaudeo*).

#### LETTRE CCXLII, PAGES 378 A 382.

Comme il a été indiqué dans le prolégomène p. 378, cette lettre ou plutôt ce fragment se trouvait en latin dans les minutes de Descartes. S'y

trouvait-il également en français ou bien Clerselier en aura-t-il fait une version sans le dire? Il est difficile de se prononcer sûrement, quoique la seconde hypothèse paraisse la moins probable. D'autre part, il est assez douteux que la minute latine ait été, dans ce cas particulier, employée pour l'édition d'Amsterdam. Cependant, comme le fait reste possible, nous croyons devoir reproduire ici le texte de cette édition, puisqu'il a quelque chance de représenter une rédaction de Descartes, tout aussi bien que le texte français, donné dans le corps du volume.

Quod ad liberum arbitrium, prorsus sentio cum R. P., atque, vt sententiam meam clarius explicem, velim, primo, notari indifferentiam mihi videri proprie significare statum istum in quo voluntas reperitur, cum illa non fertur, vllâ cognitione veri aut | boni, ad 5  
partem vnam potius quàm ad aliam amplectendam; illamque hoc sensu sumpsî, vbi dixi *infimum libertatis gradum in hoc consistere, quod possimus nosmet determinare ad res eas, ad quas sumus prorsus indifferentes*. Sed forsan, per indifferentiam, alij intelligunt positivam hanc, quâ pollemus, facultatem determinandi nos ad 10  
contrariorum alterutrum, hoc est ad prosequendum aut fugiendum, ad affirmandum aut negandum vnum idemque. Atque hîc dicam me nunquam negasse quin positiva hæc facultas esset in voluntate. Contra enim 15  
existimo eam adesse, non solum quoties voluntas determinat se ad istud genus actionum, in quibus nullo rationis pondere in vnam partem potius quàm in aliam partem inclinatur, sed etiam in omnibus eius alijs actionibus : ita vt voluntas nunquam se determinet, 20  
quin illam exerceat; eousque vt, etiam cum eidentissima aliqua ratio nos ad aliquid inclinât, licet, *moraliter* loquendo, vix possimus contrarium facere, tamen, *absolute* loquendo, possimus. Est enim semper nobis liberum abstinere a prosequendo aliquo bono quod sit 25

nobis clarissime notum, aut ab admittendâ veritate quâpiam évidente, modò solum cogitemus bonum esse hoc ipso testari arbitrij nostri libertatem.

Præterea, aduertendum est libertatem in actionibus voluntatis considerari posse, aut antequam exercean-  
5 tur, aut eo quo exercentur momento.

Certum autem est libertatem, consideratam in actionibus voluntatis antequam illæ exercentur, comprehendere indifferentiam sumptam in secundo sensu, prout illum modò exposui, non verò sumptam in  
10 priore : hoc est, voluntatem nostram, antequam determinata fuerit, semper liberam esse, & potentiam habere eligendi contrariorum alterutrum; at verò illa non est semper indifferens : contra enim nunquam de-  
15 liberamus, nisi vt nos eo statu eximamus, in quo nescimus quam amplectamur partem, aut certe ne in illum incidamus. Et quanquam, iudicium nostrum alienis imperijs opponendo, soleamus dicere nos esse liberiores in ijs quæ nobis imperata non fuerint, & in  
20 quibus proprium nostrum iudicium sequi liceat, faciendis, quàm in ijs quæ nobis aut imperata aut interdicta fuerint; nihilominus, iudicia nostra siue cogitationes alias alijs opponendo, haud possumus eodem modò dicere nos esse liberiores in ijs faciendis, quæ  
25 nobis neque bona neque mala videntur, aut in quibus tantundem videmus mali quantum boni, quam in ijs in quibus videmus longe plus boni quàm mali. Libertatis enim magnitudo consistit aut in magnâ facultate ad se determinandum; aut in magno usu positivæ huius potentie quam habemus sequendi deteriora, etiam cum meliora videamus. Atqui, si ea

amplectamur quæ ratio nostra nobis suadet esse bona, tum nos facile admodum determinamus; si verò contrarium fecerimus, maiorem tum potentiæ istius vsum facimus; atque ita liberius semper agere possumus in rebus ijs in quibus plus boni quàm mali videmus, quàm in ijs quas vocamus indifferentes. Atque etiam hoc sensu verum est dicere nos multo minus libere ea facere quæ nobis imperata fuerunt, & ad quæ vltro nequaquam ferremur, quàm ea quæ nobis non fuerunt imperata. Quia nempe iudicium, quod nobis suadet ista esse difficilia, aduersatur alteri iudicio quod nos monet bonum esse ea facere quæ iussa fuerunt; quæ quidem duo iudicia, quo æquabilius nos mouent, eo etiam magis indifferentiam inducunt, eo sensu sumptam quo<sup>a</sup> primum explicui: hoc est indifferentiam eam quæ voluntatem constituit in eo statu in quo se determinare nequeat.

Iam autem libertas, considerata in voluntatis actionibus, quo momento exercentur, indifferentiam nullam continet, quomodocunque sumatur; quia id quod fit, non potest non fieri eo tempore quo fit; itaque libertas tum consistit tantùm in facilitate operandi, quæ prout augetur, augetur & libertas; tum autem agere *libere*, siue *libenter* aut *voluntario*, vnum sunt & idem. Atque hoc sensu scripsi *me eo liberius* ad aliquid ferri, quo pluribus rationibus ad id adductus fuerim, siquidem certum est voluntatem nostram moueri tum facilius & vehementius.

a. Lire *quem* (?)

CCXLIII *bis*.

[16 juin 1641.]

Texte de Clerselier, tome III, p. 475-479.

*La pièce qui suit a été imprimée par Clerselier comme annexe d'une lettre de Descartes (83<sup>e</sup> du tome III), datée du 18 décembre 1648, traitant de questions mathématiques, et dont le destinataire n'est pas nommé. Le titre qu'elle porte doit faire penser qu'elle provient, non pas des minutes de Descartes, mais plutôt d'une copie que le destinataire de la lettre 83 III s'était procurée, et qu'il aura communiquée à Clerselier en même temps que ladite lettre. Quoi qu'il en soit, cette Propositio remonte à l'année 1641; elle a dû être adressée à Mersenne et circuler dès lors parmi les mathématiciens de Paris : voici comment on peut le démontrer. Tout d'abord l'avant-dernier alinéa de la lettre CCLI (septembre 1641) fait mention d'une question de Geometrie que Descartes avait traitée; sa solution avait provoqué une demande d'éclaircissement de la part de Mersenne, demande à laquelle il répond dans cette lettre CCLI; or il suffit de rapprocher le texte de cette réponse de la figure plus loin, p. 712, et en particulier de comparer les énoncés p. 438, l. 4, ci-avant, et p. 714, l. 6-7, ci-après, pour se convaincre que la solution dont il s'agit n'est autre que la Propositio que nous allons reproduire. D'un autre côté, dans la lettre CCXXXVII, du 21 avril 1641, Descartes parle d'une question de M. des Argues, que Mersenne lui avait proposée et dont il s'était occupé, sans pousser les calculs jusqu'au bout; or, dans l'éclaircissement, à la suite de la Propositio ci-après, nous établirons que la question qui y est traitée fut effectivement proposée par Desargues et traitée par Roberval, Mydorge, etc.; d'autre part, la Propositio de Descartes n'épuise que les cas relativement simples de la question de Desargues et se borne à indiquer la marche pour la solution générale. Elle correspond donc au point où Descartes s'était arrêté vers le 15 avril 1641. Sans aucun doute, Mersenne lui demanda d'envoyer sa solution, tout incomplète qu'elle fût, et Descartes satisfait à ce désir avant septembre 1641. Mais comme sa correspondance, dans cet intervalle, ne fait pas d'autre allusion à une question de Geometrie, on est amené à supposer que l'envoi fut fait dans*

*la lettre du 16 juin 1641, laquelle est perdue, sauf le fragment publié plus haut sous le n° CCXLIII. C'est pourquoi nous donnons maintenant la pièce en question sous le n° CCXLIII bis, et en lui assignant la même date du 16 juin 1641.*

PROPOSITIO DEMONSTRATA A D. DESCARTES.

Datâ quâlibet conicâ sectione & puncto extra eius planum vt libet sito, quæritur circulus qui sit basis coni quem describit linea recta, ex dato puncto, vt vertice, circa datam conicam sectionem conuersa; nam, quòd superficies ita descripta sit conica, non dubium est & post inuentum circulum qui sit eius basis, facilè potest demonstrari. 5

SOLVTIO.

Hanc propositionem diuido in tres casus, quorum : 10  
 Primus est cùm data sectio est ellipsis, & eius centro punctum datum perpendiculariter incumbit;  
 Secundus est cùm perpendicularis à puncto dato cadit alibi in axem datæ ellipseos, aut vti libet in axem datæ hyperbolæ aut parabolæ; 15  
 Tertius denique, cùm extra axes cadit.

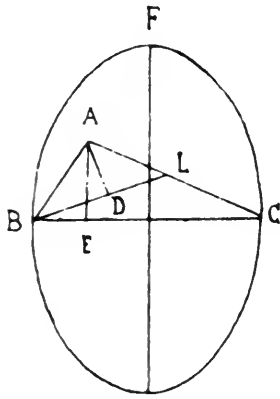
PRIMVS CASVS.

Datâ ellipsi BOL, & puncto A supra eius centrum D perpendiculariter erecto ad distantiam lineæ AD, duco | lineas AB & AL ab A vertice coni ad B & L 20  
 extremitates minimæ diametri datæ ellipseos. Deinde quæro lineam  $p$ , quæ sit ad AB vt DO est ad DO + DB; itemque lineam  $q$ , quæ sit ad eandem AB vt DO est ad



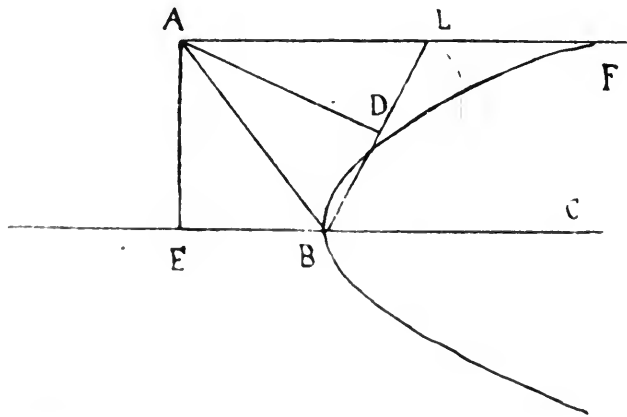


BL pro vnâ ex diametris ellipseos cuius centro D punctum A perpendiculariter incumbit. Et alia linea,



per punctum D ducta lineæ AD perpendicularis & plano sectionis BFC parallela, in conicâ sectione vtrimque terminata, est alia eiusdem ellipseos diameter, priori coniugata. Datis autem coniugatis diametris ellipseos, ipsa etiam ellipsis est data. Et datâ ellipsi cuius centro vertex coni perpendiculariter incumbit, inuenitur circulus, qui sit eiusdem coni basis, modo iam ante explicato.

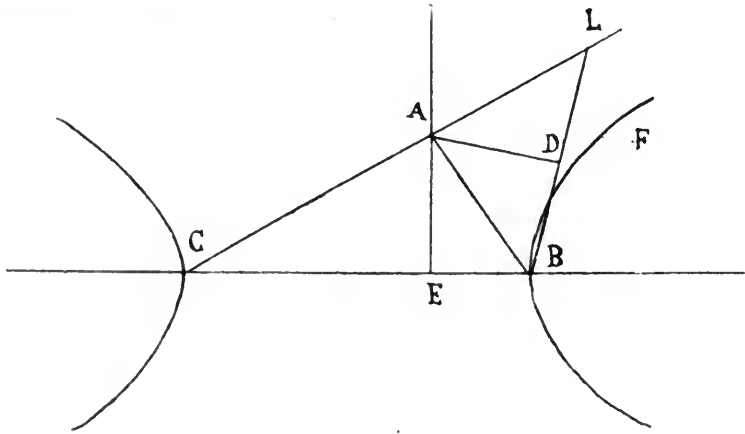
Item, datâ parabolâ BF, & puncto A supra punctum E axis BC perpendiculariter erecto ad distantiam lineæ AE, duco lineam AB, itemque AL æqualem ipsi



AB ac parallelam ipsi BC; estque BL vna ex diametris ellipseos | cuius centro D punctum A perpendiculariter incumbit. Et alia ipsi coniugata diameter habetur vt supra.

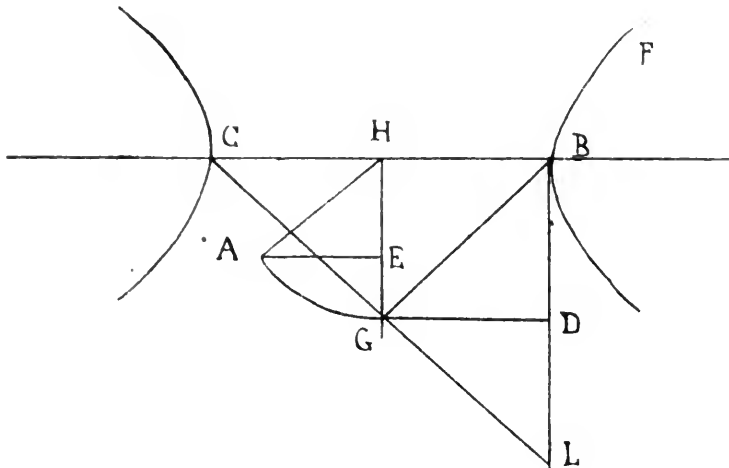
Item, datâ hyperbolâ BF eiusque oppositâ, cuius

vertex C, & dato puncto A supra punctum E axis BC perpendiculariter erecto ad distantiam lineæ AE, duco



lineas BA & CA, sumptâque AL, in longiori CA ultra punctum A productâ, quæ AL sit æqualis breuiori BA, 5 habeo lineam BL pro vnâ ex diametris ellipseos, &c. vt supra.

Item, datâ hyperbolâ BF eiusque oppositâ, cuius



vertex C, & dato puncto A supra punctum E axis secundi HE perpendiculariter erecto ad distantiam



cadit extra axem in E punctum plani sectionis, datæ etiam sunt lineæ :

- AG quam voco  $a$ ;  
 EF, perpendicularis ab E in axem, quam voco  $b$ ;  
 5 FY quam voco  $c$ ;  
 & latus rectum quod voco  $r$ ;

ex quibus quæro punctum B in quo parabola tangatur ab ellipsi in cuius centrum cadit perpendicularis a puncto A, siue quæro lineam BN perpendicularem  
 10 axi GY, quam voco  $x$ , atque per analysim inuenio :

$$x^3 \propto + \frac{aa}{b} xx + crx - \frac{1}{4} brr, \\ - \frac{cc}{b} xx$$

ex qua æquatione facilè habetur punctum B per meam Geometriam. Nam, si  $a$  &  $c$  sint æquales, sumenda est tantum in axe YR, quæ sit media pars datæ  
 15 FY, & perpendicularis RS, quæ sit media<sup>a</sup> pars datæ FE, ductusque circulus ex centro S, per verticem sectionis G, secabit parabolam in quæsito puncto B. Si autem  $a$  &  $c$  non sint æquales, paulo quidem prolixior  
 20 erit hæc constructio, sed non difficilior. Inuento autem puncto B, duco rectam AB, itemque AL ipsi æqualem ac parallelam axi GY; estque BL vna ex diametris ellipseos quæsitæ. Atque linea per eius centrum D ducta perpendicularis lineæ AD ac parallela plano  
 25 sectionis, in conicâ superficie vtrimque terminata, est alia diameter priori coniugata.

Instituitur autem analysis, ad punctum B inueniendum, hoc pacto. Ex datis & assumptis AG, EF, FY, YG, GN & NB, quæritur AB, itemque BP, tangens

a. *Lisez* : octaua.

parabolam in B; & factâ BH æquali ipsi AB & axi GY parallelâ, inuenitur AH, ex AQ, QB & BH; itemque HK parallela tangenti BP; itemque KM perpendicularis à puncto K<sup>a</sup> in axem GY; itemque MG & MY. Atque ex datis vel assumptis AG, EF, FY, MY & KM, inuenitur AK, cuius quadratum debet æquari quadratis ex KH & AH, quia, vt angulus ADB, ita etiam AHK rectus est. Atque æquatio quæ per hanc viam inuenitur est hæc :

$$x^3 \infty \left. \begin{array}{l} + \frac{aa}{b} \\ - \frac{cc}{b} \end{array} \right\} xx + crx - \frac{1}{4} brr.$$

Eâdem plane ratione instituetur analysi in hyperbolâ & in ellipsi, & quamuis aliquanto intricatior. & longior sit futura, necessario tamen reduci poterit ad æquationem quæ quatuor dimensiones non excedet, atque idcirco, iuxta meam Geometriam, per solam regulam & circulum in datâ conicâ sectione constructur.

Dans l'ouvrage de Mersenne : *Vniuersæ geometriæ, mixtæque mathematicæ Synopsis, et bini refractionum demonstratarum Tractatus*. (Studio et Operâ F. M. MERSENNI M. Parisiis, apud Antonium Bertier, viâ Iacobæâ, sub signo Fortunæ, M.DC.XLIV, cum privilegio Regis), page 330-331, dans la *Præfatio in Clarissimi viri Claudii Mydorgii Conica*, on lit :

« Porrò Vietæ analysis praxis nostros Geometras eò perduxit, vt iam ostendant nullum esse problema quod non soluant : quale, verbi causâ, fuerit istud à Girardo des Argues propositum, et à viro illustri, cuius nomine hi conicorum libri gaudent<sup>b</sup>, vt etiam à nostro Geometra<sup>c</sup> et ab alijs solutum. »

« Datâ in plano sectione conici non circulo, datoque extra idem planum puncto, per quod transiens recta linea infinitè producta circumducatur circa conici sectionem datam, donec eò restituatur vnde moueri cœpit,

a. K] A *Clers*.

b. C'est-à-dire Claude Mydorge, de qui les quatre livres de *Coniques*, dont Mersenne reproduit seulement les énoncés, avaient paru en 1639.

c. C'est le nom sous lequel Mersenne a l'habitude de désigner Roberval.

» describatque hoc motu superficiem quandam. Quæritur an superficies  
 » illa sit conica, et vtrum planum eam ita secare possit, vt sectio sit  
 » circuli circumferentia. Quòd si ita sit, quæritur ipsius plani secantis po-  
 » sitio. »

C'est exactement le problème traité par Descartes, qui en a modifié l'énoncé, mais sans en changer les termes :

*Ibidem*, page 275 (dans la *Præfatio ad lectorem, in Apollonii Pergæi Conica*). «Sunt autem qui conica breuius tradi posse contendunt, cuius  
 » rei specimen G. Desargues, et post eum B. P.<sup>a</sup> edidit, ex quo speres pau-  
 » cis propositionibus omnia præcipua comprehensum iri; vnicum addo  
 » problema quod 39, 40 et 41 libri 3 Myd(orgii) propositiones complec-  
 » titur; nempe, dato cono, exhibere in eius superficie omnes conicas sec-  
 » tiones quæ datæ conicæ sectioni sint eædem; quod etiam problema  
 » ipse<sup>b</sup> soluit, sed non vulgavit. »

Il s'agit là d'un problème beaucoup plus facile, le cône étant donné comme à base circulaire, suivant la définition d'Apollonius (qui comprend d'ailleurs les cônes obliques); mais un troisième passage nous indique une généralisation du problème de 1641, également proposée par Desargues :

*Ibidem*, page 5 non numérotée de la *Præfatio utilis in Synopsim Mathematicam* :

« Iuuabit hîc monere problema illud quod ad calcem Præfationis in Co-  
 » nica Cl. Mydorgij protuli, nunc vniuersalius à G. Desargues doctis  
 » soluendum ita proponi. »

» Dato itaque solido de quo ibidem, plani secantis illud in figurâ dati  
 » generis, cuius figuræ axes sunt in ratione datâ, positionem inuenire; vel  
 » cuius maxima diametrorum coniugarum inclinatio sit æqualis inclina-  
 » tioni datæ. »

« Quod vt soluat, mediantibus binis lineis per puncta quotlibet des-  
 » criptis<sup>c</sup>, plani positionem reperit solidum secantis in ellipticâ figurâ, à  
 » cuius centro recta ad solidi verticem ducta plano perpendicularis est.  
 » Hâc enim ellipticâ mediante figurâ, plani positio solidum in circulo  
 » secantis inuenietur; hocque iuuante circulo<sup>d</sup>, plani positio solidum

a. Evidemment Blaise Pascal. Voir à ce sujet les *éclaircissements*, pages 53-56 ci-avant.

b. On ne voit pas clairement qui désigne cet *ipse*; mais c'est probablement Desargues.

c. C'est-à-dire sans doute que Desargues employait deux sections coniques (*dont il enseignait la construction par points*), pour trouver la section principale elliptique du cône, donné comme oblique sur une base non circulaire. Puis il déterminait les sections circulaires; c'était la même marche que celle de Descartes, mais la solution de ce dernier est analytique; celle de Desargues devait être purement géométrique.

d. La section circulaire étant connue, la détermination des autres sections se trouve ramenée au problème plus simple énoncé dans le passage précédent.

» secantis in figurâ dati generis suos axes habentis in ratione datâ reperiatur : vel cuius axes coniugati maximæ inclinationis datæ inclinationi æqualis est<sup>a</sup>. Sed absque hisce medijs forsan eadem inuenientur ex datâ primâ base prædicti solidi<sup>b</sup>. »

« Sequitur verò illius generalissima propositio, quam soluat Geometra. »  
 » Datis coni base et vertice, datâque intersectione plani baseos cum plano secante conum, inuenire, absque figuræ descriptione, plana conicas sectiones diametros sub angulo dato generantia, tangentes, ordinatas, parametros, cæterasque præcipuas figuræ lineas. »

« Supersunt aliquæ propositiones ad anguli solidi contemplationem attinentes, quas integro tractatu demonstrandas habet, quasque in antecessum accipe. »

« In angulo solido tribus rectis conterminato bina sunt ternaria, tres scilicet anguli qui solidum illum angulum inter se constituunt, et tres inclinationes planorum ipsorum angulorum. Vnde videntur quatuor oriri problemata, nempe :

» 1. Datis tribus angulis, tres inclinationes inuenire. »

« 2. Datis duobus angulis et vnâ inclinatione, reliquum angulum cum duabus alijs inclinationibus inuenire. »

« 3. Dato vno angulo cum duabus inclinationibus, duos alios angulos et vnam inclinationem inuenire. »

« 4. Datis tribus angulis, tres inclinationes inuenire. »

« Ex hac autem solidi contemplatione duo tantum exorientur problemata : hic autem modus est. »

« In quocunque angulo dato, tribus rectis conterminato, plana inclinationum illius ita sumi possunt, vt ad inuicem alium angulum solidum tribus itidem rectis conterminatum constituent, cuius vertex intra primum contineatur, et in alterutro ipsorum angulorum solidorum quilibet angulus sit reciproce supplementum vnius inclinationum alterius<sup>c</sup>. »

« Quibus demonstratis, problema tertium ad secundum, quartumque, quod difficilior videbatur, reducitur ad primum, estque facillimum. »

Ces importants passages ne figurent pas dans l'édition en deux volumes des *Œuvres de Desargues* par Poudra (Paris, Leiber, 1864), quoiqu'ils eussent été signalés et analysés par Michel Chasles (*Aperçu historique sur*

a. Lire : *vel cuius diametrorum coniugarum maxima inclinatio datæ inclinationi æqualis est*. Les ouvrages de Mersenne présentent malheureusement de fréquents non-sens, comme ici.

b. Desargues semble proposer ici de construire directement une section semblable à une conique donnée, en partant de la base non circulaire du cône oblique et sans passer par la section principale elliptique et par la section circulaire.

c. C'est la considération de l'angle trièdre supplémentaire, ainsi introduite par Desargues. Celle du triangle sphérique supplémentaire l'avait déjà été par Snellius.



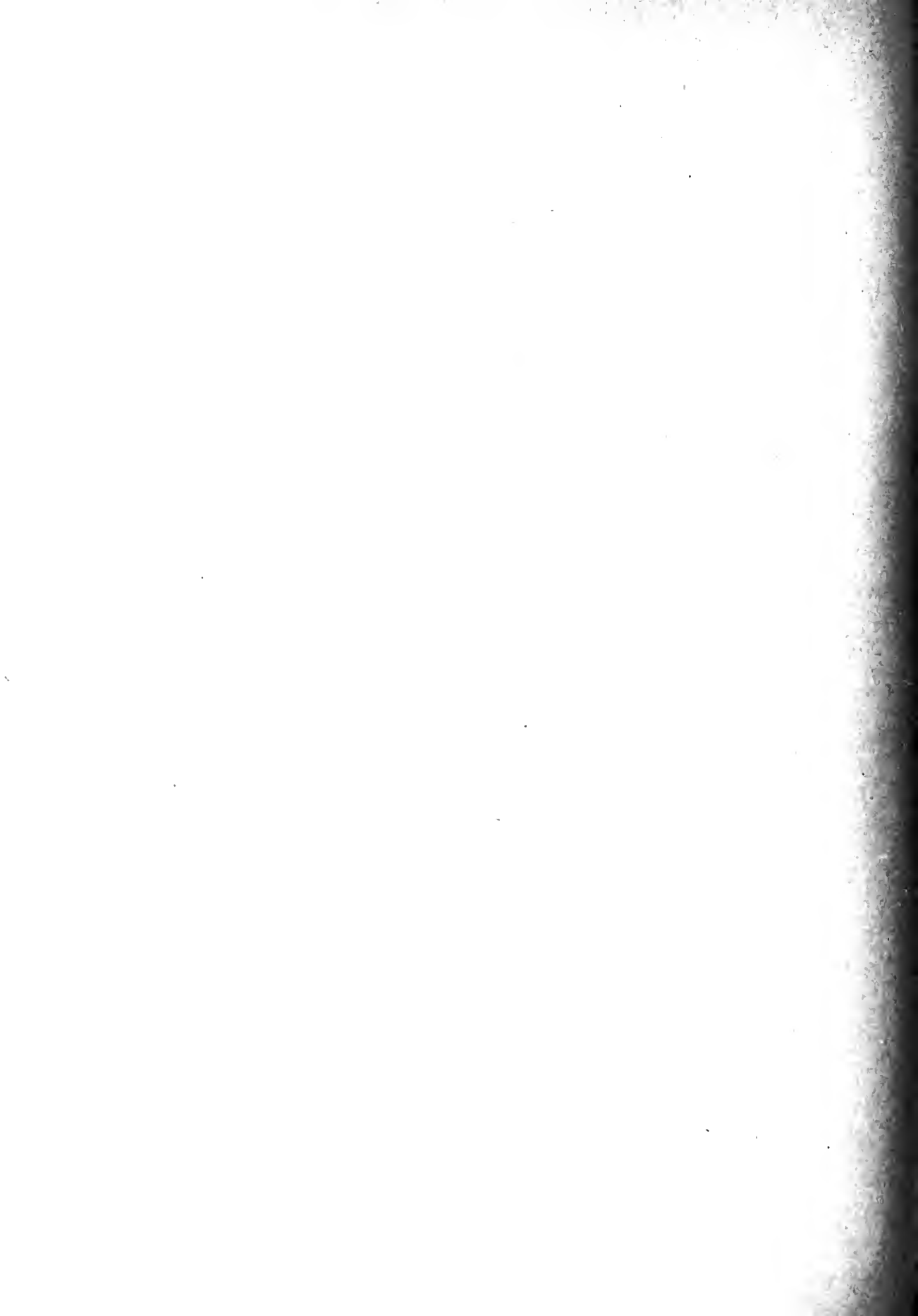
*l'origine et le développement des méthodes en Géométrie*, chap. II, § 27, et addition, pages 81 et 545 de la 2<sup>e</sup> édition, Paris, Gauthier-Villars, 1875). Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici le début des observations de l'illustre géomètre :

« § 27. Les Anciens n'avaient considéré, pour former leurs coniques, » que des cônes à base circulaire : Desargues et Pascal les imitaient en ce » point, puisqu'ils formaient ces courbes par la perspective du cercle. Il » se présentait donc une question, à savoir si tous les cônes qui ont pour » base une conique quelconque sont identiques avec les cônes à base circu- » laire ; ou, en d'autres termes, si un cône quelconque, à base elliptique, » parabolique ou hyperbolique, peut être coupé suivant un cercle ; et, » dans le cas où cela serait, de déterminer la position du plan coupant. Des- » argues, comme nous l'apprend le P. Mersenne, proposa cette question, » qui eut alors une certaine célébrité, à raison de sa difficulté ; car elle est » de la nature de celles qui, admettant trois solutions, dépendent, en Ana- » lyse, d'une équation du troisième degré, et, en Géométrie, des sections » coniques. Descartes la résolut par les principes de sa nouvelle Géométrie » analytique, et d'une manière fort élégante, pour le cas où la base du cône » est une parabole ; il n'a besoin que d'un cercle, dont l'intersection avec » la parabole donne la solution demandée. Depuis, cette même question a » occupé plusieurs autres géomètres célèbres... »

On remarquera qu'à la fin de sa solution, Descartes a seulement constaté que l'équation finale à laquelle conduit sa méthode pour le cas général (base elliptique ou hyperbolique) ne doit pas dépasser le quatrième degré ; il n'a donc pas effectivement fait le calcul pour ce cas, car il aurait reconnu que l'équation s'abaisse au troisième degré. Cela concorde bien avec ce qu'il dit dans sa lettre CCXXXVII, premier alinéa, ci-avant p. 358.

Si, dans la note *a* de cette page, nous avons dit qu'on n'avait aucune autre indication sur cette question de Desargues, que Roberval aurait résolue, c'est donc que, n'ayant pas encore reconnu le rapport entre la fin de la lettre CCLI et la *Propositio* ci-dessus, nous croyions devoir assigner une date postérieure au problème de la section circulaire des cônes obliques, problème qui, ainsi qu'on vient de le voir, était bien connu comme posé par Desargues.

---



# TABLE DES MATIÈRES

## LETTRES

| N <sup>o</sup> . | DATES.                   | ADRESSES.                                  | PAGES.        |
|------------------|--------------------------|--|---------------|
| CLXXXI           | [? Janvier 1640]         | <i>Regius et Emilius à Descartes</i> ..... | 1             |
| CLXXXII          | 29 »                     | Descartes à Mersenne.....                  | 4             |
| CLXXXIII         | [» » ]                   | — à Meyssonier.....                        | 18            |
| CLXXXIV          | 1 <sup>or</sup> février  | — à Waessenaer.....                        | 21            |
| CLXXXV           | 11 mars                  | — à Mersenne.....                          | 33            |
| CLXXXVI          | [1 <sup>er</sup> avril ] | — — .....                                  | 45            |
| CLXXXVII         | 3 »                      | — à Golius.....                            | 56            |
| CLXXXVIII        | 5 mai                    | <i>Regius à Descartes</i> .....            | 60            |
| CLXXXIX          | 7 »                      | Descartes à Pollot.....                    | 61            |
| CXC              | [24 » ]                  | — à Regius.....                            | 63            |
| CXCI             | 30 »                     | <i>Regius à Descartes</i> .....            | 71            |
| CXCII            | 11 juin                  | Descartes à Mersenne.....                  | 72<br>et 701  |
| CXCIII           | [13 » ]                  | — à Wilhelm.....                           | 90<br>et 702  |
| CXCIV            | 24 »                     | — — .....                                  | 92            |
| CXCV             | 22 juillet               | — à Mersenne.....                          | 94<br>et 702  |
| CXCVI            | [» » ]                   | — au P. [Hayneuve].....                    | 97            |
| CXCVII           | [? » ]                   | — à [Huygens].....                         | 101           |
| CXCVIII          | 29 »                     | — à Mersenne <i>pour le P. Bourdin</i>     | 105           |
| CXCIX            | 30 »                     | — à Mersenne.....                          | 119           |
| CXCIX bis        | [» » ]                   | — — <i>pour des Médecins</i>               | 138           |
| CC               | 6 août                   | — — .....                                  | 142<br>et 702 |

| Nos.      | DATES.              | ADRESSES.                                     | PAGES. |
|-----------|---------------------|---|--------|
| CCI       | 14 août 1640        | <i>Huygens à Descartes</i> .....              | 150    |
| CCII      | 17 »                | Descartes à Wilhelm.....                      | 154    |
| CCIII     | [ ? ]               | — à [Huygens].....                            | 157    |
| CCIV      | 30 »                | — à Mersenne.....                             | 160    |
| CCV       | [ » » ]             | — — <i>pour le P. Hayneuve</i> .....          | 168    |
| CCVI      | 15 septembre        | — —.....                                      | 175    |
| CCVII     | 30 »                | — —.....                                      | 183    |
| CCVIII    | 5 octobre           | — à Wilhelm.....                              | 198    |
| CCIX      | 7 »                 | <i>Regius à Descartes</i> .....               | 202    |
| CCX       | 28 »                | Descartes à Mersenne.....                     | 205    |
| CCXI      | » »                 | — — <i>pour les PP. Jésuites</i> .....        | 221    |
| CCXII     | » »                 | — à son Père.....                             | 228    |
| CCXIII    | [ 11 novembre ]     | — à [Huygens].....                            | 229    |
| CCXIV     | 11 »                | — à Mersenne.....                             | 230    |
| CCXV      | [ » » ]             | — au P. [Gibieuf].....                        | 236    |
| CCXVI     | » »                 | — à Mersenne ( <i>envoi des Médit.</i> )..... | 238    |
| CCXVII    | 12 »                | — à [Huygens].....                            | 241    |
| CCXVIII   | [ 18 » ]            | — à Mersenne.....                             | 243    |
| CCXIX     | [ » » ]             | — à ***.....                                  | 247    |
| CCXX      | 3 décembre          | — à Mersenne.....                             | 248    |
| CCXXI     | » »                 | — à son Frère aîné.....                       | 252    |
| CCXXII    | [ ? » ]             | — à Mersenne.....                             | 253    |
| CCXXIII   | [ 24 » ]            | — —.....                                      | 262    |
| CCXXIV    | [ ? » ]             | — au P. [Charlet?].....                       | 269    |
| CCXXV     | [ 31 » ]            | — à Mersenne.....                             | 271    |
| CCXXVI    | [ Mi-janvier 1641 ] | — à [Pollot].....                             | 278    |
| CCXXVII   | [ 21 » ]            | — à Mersenne.....                             | 281    |
| CCXXVIII  | [ » » ]             | — — <i>pour Hobbes</i> .....                  | 287    |
| CCXXIX    | [ 28 » ]            | — —.....                                      | 292    |
| CCXXX     | 7 février           | <i>Hobbes à Mersenne pour Descartes</i> ..... | 300    |
| CCXXXI    | [ 18 » ]            | Descartes à Mersenne <i>pour Hobbes</i> ..... | 313    |
| CCXXXII   | 4 mars              | — —.....                                      | 318    |
| CCXXXIII  | 18 »                | — —.....                                      | 334    |
| CCXXXIV   | 30 »                | <i>Hobbes à Mersenne pour Descartes</i> ..... | 341    |
| CCXXXV    | 31 »                | Descartes à Mersenne.....                     | 349    |
| CCXXXVI   | [ 21 avril ]        | — — <i>pour Hobbes</i> .....                  | 353    |
| CCXXXVII  | [ » » ]             | — —.....                                      | 358    |
| CCXXXVIII | 1 <sup>er</sup> mai | <i>Regius à Descartes</i> .....               | 365    |

et 702

| Nos.        | DATES.            | ADRESSES.                                       | PAGES.        |
|-------------|-------------------|---|---------------|
| CCXXXIX     | [? Mai 1641]      | Descartes à Regius .....                        | 369<br>et 703 |
| CCXL        | [? » ]            | — — .....                                       | 370<br>et 703 |
| CCXLI       | 19 »              | *** à Mersenne pour Descartes.....              | 375           |
| CCXLII      | [27 » ? ]         | Descartes à [Mersenne].....                     | 378<br>et 703 |
| CCXLIII     | [16 juin ]        | — à Mersenne .....                              | 382           |
| CCXLIII bis | [ » » ]           | <i>Propositio demonstrata a D. Descartes.</i>   | 707           |
| CCXLIV      | 23 »              | Descartes à Mersenne.....                       | 383           |
| CCXLV       | [? Juillet ]      | — — .....                                       | 391           |
| CCXLVI      | [? » ]            | *** ( <i>l'hyperaspistes</i> ) à Descartes..... | 397           |
| CCXLVII     | 17 »              | <i>Huygens à Descartes</i> .....                | 412           |
| CCXLVIII    | [22 » ]           | Descartes à Mersenne .....                      | 414           |
| CCXLIX      | [ » » ]           | — à [l'Abbé de Launay] .....                    | 419           |
| CCL         | [? Août ]         | — à *** ( <i>l'hyperaspistes</i> ).....         | 421           |
| CCLI        | [? Septembre ]    | — à Mersenne.....                               | 435           |
| CCLII       | [? Novembre ]     | — à Regius.....                                 | 440           |
| CCLIII      | [? » ]            | — — .....                                       | 443           |
| CCLIV       | 17 »              | — à Mersenne.....                               | 447           |
| CCLV        | [? Décembre ]     | — à Regius.....                                 | 454           |
| CCLVI       | [? » ]            | — — .....                                       | 456           |
| CCLVII      | [? » ]            | — — .....                                       | 457           |
| CCLVIII     | [Mi-décembre ]    | — — .....                                       | 459           |
| CCLIX       | [22 » ]           | — à Mersenne <i>pr les PP. Jésuites.</i>        | 464           |
| CCLX        | 22 »              | — — .....                                       | 469           |
| CCLXI       | 28 »              | — à son Frère aîné.....                         | 471           |
| CCLXII      | [19 janvier 1642] | — au P. [Gibieuf] .....                         | 472           |
| CCLXIII     | 19 »              | — à Mersenne.....                               | 480           |
| CCLXIV      | [? » ]            | — à Regius.....                                 | 485           |
| CCLXV       | 24 »              | <i>Regius à Descartes</i> .....                 | 487           |
| CCLXVI      | [? » ]            | Descartes à Regius .....                        | 491           |
| CCLXVII     | 31 »              | — à [Huygens].....                              | 520           |
| CCLXVIII    | 2 février         | <i>Regius à Descartes</i> .....                 | 525           |
| CCLXIX      | 17 »              | — — .....                                       | 527           |
| CCLXX       | [Fin » ]          | Descartes à Regius.....                         | 528           |
| CCLXXI      | 5 mars            | <i>Regius à Descartes</i> .....                 | 534           |
| CCLXXII     | [? » ]            | Descartes à Regius.....                         | 535           |
| CCLXXIII    | [? » ]            | — à Mersenne .....                              | 542           |
| CCLXXIV     | [? » ]            | — à [Pollot?]. .....                            | 549           |

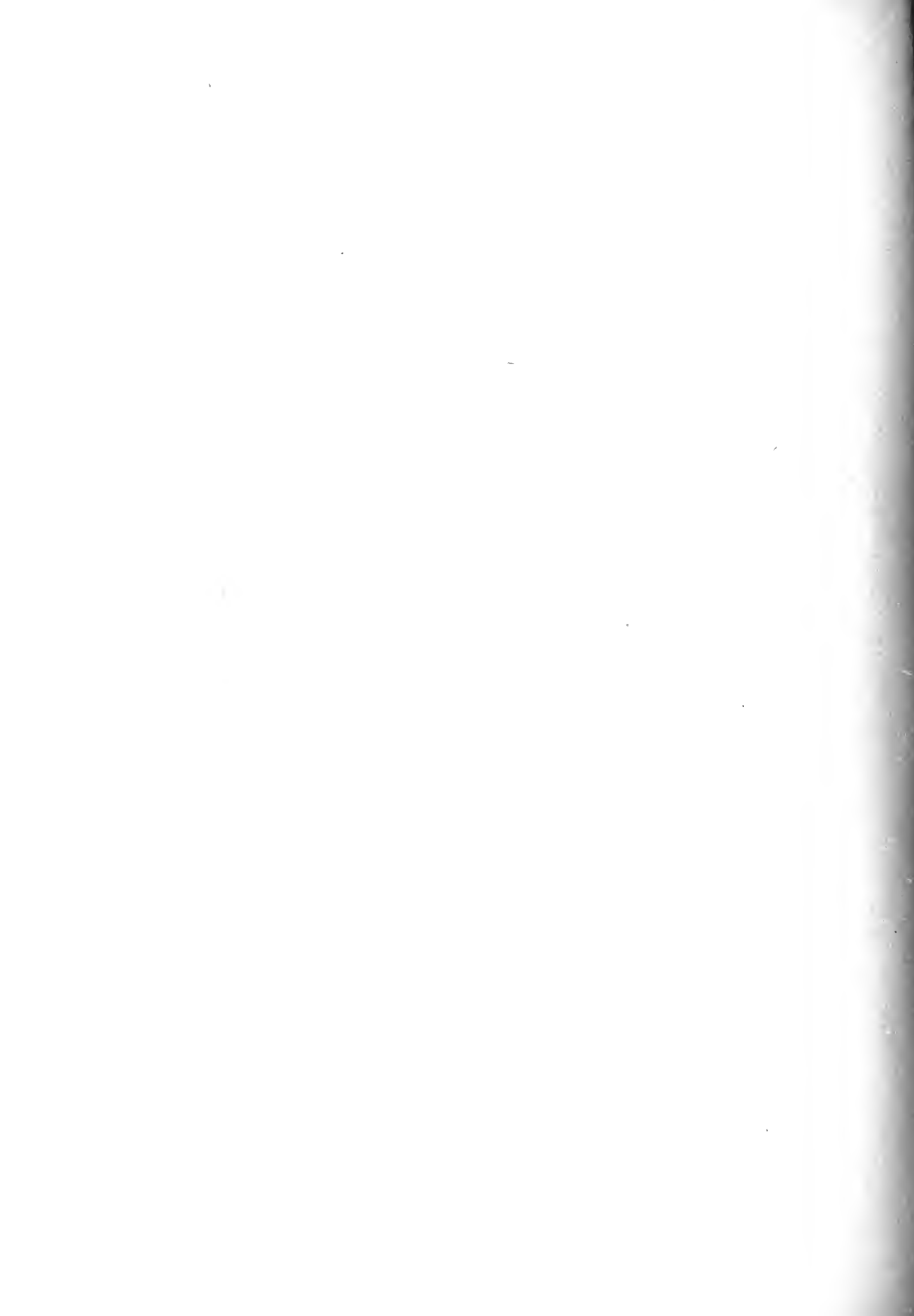
| Nos.       | DATES.           | ADRESSES.  | PAGES |
|------------|------------------|--|-------|
| CCLXXV     | 25 mars 1642     | Descartes à Dozem.....                                 | 553   |
| CCLXXVI    | 31 »             | <i>Regius à Descartes</i> .....                        | 557   |
| CCLXXVII   | [? Avril ]       | Descartes à Regius.....                                | 558   |
| CCLXXVIII  | 4 »              | <i>Regius à Descartes</i> .....                        | 561   |
| CCLXXIX    | 26 mai           | <i>Huygens à Descartes</i> .....                       | 563   |
| CCLXXX     | [? Juin ]        | Descartes à Regius.....                                | 565   |
| CCLXXXI    | [ Été ]          | <i>Regius à Descartes</i> .....                        | 570   |
| CCLXXXII   | 7 septembre ]    | Descartes au P. Bourdin.....                           | 575   |
| CCLXXXIII  | 6 octobre        | — à Pollot.....  | 577   |
| CCLXXXIV   | [13 » ]          | — à [Huygens].....                                     | 578   |
| CCLXXXV    | [ » » ]          | — à Mersenne.....                                      | 581   |
| CCLXXXVI   | [ ? ]            | — —.....   | 585   |
| CCLXXXVII  | 20 »             | — —.....   | 587   |
| CCLXXXVIII | 17 novembre      | — —.....   | 591   |
| CCLXXXIX   | [ » » ]          | — au P. [Vatier].....                                  | 594   |
| CCXC       | 7 décembre       | — à Mersenne.....                                      | 597   |
| CCXCI      | [? Janvier 1643] | — à [Desmarets].....                                   | 605   |
| CCXCII     | 4 »              | — à Mersenne.....                                      | 607   |
| CCXCIII    | 2 février        | — —.....   | 611   |
| CCXCIV     | » »              | — à l'abbé Picot.....                                  | 615   |
| CCXCV      | [18 ou 19 »      | — à [Huygens].....                                     | 617   |
| CCXCVI     | 23 »             | — à Mersenne.....                                      | 631   |
| CCXCVII    | 23 mars          | — —.....   | 637   |
| CCXCVIII   | 23 avril         | — à Colvius.....                                       | 646   |
| CCXCIX     | 26 »             | — à Mersenne ( <i>Réponse à trois questions</i> )..... | 648   |
| CCC        | » »              | — à Mersenne.....                                      | 655   |
| CCCI       | 6 16 mai         | <i>Elisabeth à Descartes</i> .....                     | 660   |
| CCCII      | [21 » ]          | Descartes à Elisabeth.....                             | 663   |
| CCCIII     | [Fin » ]         | — à [Huygens].....                                     | 669   |
| CCCIV      | 30 »             | — à Mersenne.....                                      | 672   |
| CCCV       | 6 juin           | <i>Huygens à Descartes</i> .....                       | 676   |
| CCCVI      | 9 »              | <i>Colvius</i> —.....                                  | 680   |
| CCCVII     | 10 »             | <i>Beverwick</i> —.....                                | 682   |
| CCCVIII    | 10, 20 »         | <i>Elisabeth</i> —.....                                | 683   |
| CCCIX      | 19 »             | Descartes à Vorstius.....                              | 686   |
| CCCX       | [28 » ]          | — à Elisabeth.....                                     | 690   |
|            |                  | ADDITIONS.....   | 699   |

ACHEVÉ D'IMPRIMER  
PAR JOSEPH FLOCH  
MAITRE - IMPRIMEUR  
MAYENNE. 25-4-1956











Descartes, R.  
Oeuvres.

B  
1833  
~~1896~~  
vol.3

